Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

AGENCE EXÉCUTIVE EUROPÉENNE POUR LE CLIMAT, LES INFRASTRUCTURES ET L'ENVIRONNEMENT (CINEA)

CINEA.D - Ressources naturelles, climat, économie bleue durable et énergie propre
D.2 - LIFE Environnement (Nature et économie circulaire)

CONVENTION DE SUBVENTION

Projet 101104846 - LIFE22-IPN-FR-LIFE BIODIVFr

PRÉAMBULE

Le présent **accord** ("l'accord") est conclu **entre** les parties suivantes :

d'une part,

l'**Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA)** ("agence exécutive de l'UE" ou "autorité chargée de l'octroi"), en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par la Commission européenne ("Commission européenne"),

et

d'autre part,

1. le "coordinateur" :

OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE (OFB), PIC 894000307, établi à 12 COURS LOUIS LUMIERE, VINCENNES 94300, France,

et les autres bénéficiaires suivants, s'ils signent leur "formulaire d'adhésion" (voir annexe 3 et article 40) :

2. **AGENCE BRETONNE DE LA BIODIVERSITE (ABB)**, PIC 885303093, établie à IMMEUBLE LE GRAND LARGE 2 EME EPERON QUAI DE LA DOUANE, BREST 29200, France,

3. **GIP AGENCE NORMANDE DE LA BIODIVERSITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ANBDD)**, PIC 885482543, établi à L'ATRIUM 115 BOULEVARD DE L'EUROPE, ROUEN 76100, France,

4. **L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DES BASSINS (ANEB)**, PIC 885158466, établie au 12 RUE VILLIOT, PARIS 75012, France,

5. **AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (ARB BFC)**, PIC 885258570, établie au 4 SQUARE CASTAN, BESANCON 25000, France,

6. **AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE CENTRE-VAL DE LOIRE (ARB CVL)**, PIC 885339953, établie au 3 RUE DE LA LIONNE, ORLEANS 45000, France,

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

7. **AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE NOUVELLE-AQUITAINE (ARB NA)**, PIC 882969467, établie à TELEPORT 4 ANTARES AV THOMAS EDISON, FUTUROSCOPE CEDEX 86962, France,

8. **AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE OCCITANIE (ARB OCCITANIE)**, PIC 886544984, établie à HOTEL DE REGION 201 AVENUE DE LA POMPIGNANE, MONTPELLIER 34064, France,

9. **AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (ARBE PACA)**, PIC 889070185, établie au 22 RUE SAINTE BARBE, MARSEILLE 13205, France,

10. **CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE (CNPF)**, PIC 958532273, établie à 47 RUE DE CHAILLOT, 2EME ETAGE, PARIS 75116, France,

11. **COMITE NATIONAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS CNPMEM ORGANISME PROFESSIONNEL (CNPMEM)**, PIC 881426973, établi AVENUE DE MALAKOFF 134, PARIS 75116, France,

12. **CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ETDE PERFORMANCE SPORTIVES DE RHONE-ALPES (CREPS AURA)**, PIC 946271667, établi à 1 PASSAGE DE LA PREMIERE ARMEE, VALLON PONT D'ARC 07150, France,

13. **SYNDICAT MIXTE DES PARCS NATURELS REGIONAUX DU NORD PAS DE CALAIS (ENRx)**, PIC 883592789, établi à 6 RUE DU BLEU MOUTON, LILLE 59028, France,

14. **ECOLE NATIONALE DE VOILE ET DES SPORTS NAUTIQUES (ENVSN)**, PIC 908599486, établie à BEG ROHU, SAINT PIERRE QUIBERON 56510, France,

15. **FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS (FCEN)**, PIC 901830244, établie RUE DE LA JUINE 199, OLIVET 45160, France,

16. **FEDERATION NATIONALE DES SCOT (FédéSCoT)**, PIC 885346743, établie au 13 RUE DU 22 NOVEMBRE, STRASBOURG 67000, France,

17. **FOUNDATION POUR LA NATURE ET LHOMME (FNH)**, PIC 885580125, créée en 6 RUE DE LEST, BOULOGNE BILLANCOURT 92100, France,

18. **FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE (FPNRF)**, PIC 881433957, établie au 27 RUE DES PETITS HOTELS, PARIS 75010, France,

19. **AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA REGION ILE-DE-FRANCE-ILE-DE-FRANCE NATURE (IdF Nature)**, PIC 882746755, créée en 8 BD VICTOR HUGO, SAINT-OUEN- SUR-SEINE 93400, France,

20. **INSTITUTION ADOUR (IA)**, PIC 884024827, établie à 38 RUE VICTOR HUGO, MONT- DE-MARSAN 40025, France,

21. **LPO - LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO)**, PIC 939674309, établie RUE DOCTEUR PUJOS 8 LES FONDERIES ROYALES, ROCHEFORT 17300, France,

22. **NOE (Noé)**, PIC 895463455, établi à 47 RUE CLISSON, PARIS 75013, France,

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

23. **PARC NATIONAL DES PYRENEES (PN Pyrénées)**, PIC 883192761, établi au 2 RUE DU IV SEPTEMBRE VILLA FOULD, TARBES 65007, France,

24. **REGION AUVERGNE RHONE ALPES (Région AuRA)**, PIC 922918335, établie à 101 CRS CHARLEMAGNE CS 20033 LYON 2EME, LYON 69269, France,

25. **PAYS DE LA LOIRE (Région PDL)**, PIC 984814132, établi en ., ., France,

26. **RESERVES NATURELLES DE FRANCE (RNF)**, PIC 881445403, établie au 2 ALLEE PIERRE LACROUTE, DIJON CEDEX 21075, France,

27. **SERVICE INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ANIMATION DU MASSIF CENTRAL (SIDAM)**, PIC 883453206, établie au 9 ALLEE PIERRE DE FERMAT, Aubière 63170, France,

28. **SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD (SMBS-GLP)**, PIC 881345881, établie au 1 RUE DE L'HOTEL DIEU, ABBEVILLE 80100, France,

29. **SOLAGRO ASSOCIATION (SOLAGRO)**, PIC 998239805, établie à VOIE DU TOEC 75, TOULOUSE 31076, France,

30. **UNION PROFESSIONNELLE DU GENIE ECOLOGIQUE (UPGE)**, PIC 896283881, établi à LE CHEMIN CHAUSSE, MOUAZE 35250, France,

31. **FONDS MONDIAL POUR LA NATURE FRANCE (WWF France)**, PIC 924114442, établie à 35 RUE DE BAUDIN, LE PRE SAINT GERVAIS 93310, France,

Sauf indication contraire, les références au "bénéficiaire" ou aux "bénéficiaires" incluent le coordinateur et les entités affiliées (le cas échéant).

Si un seul bénéficiaire signe la convention de subvention ("subvention mono-bénéficiaire"), toutes les dispositions faisant référence au "coordinateur" ou aux "bénéficiaires" seront considérées - mutatis mutandis - comme faisant référence au bénéficiaire.

Les parties mentionnées ci-dessus ont accepté de conclure l'accord.

En signant la convention et les formulaires d'adhésion, les bénéficiaires acceptent la subvention et s'engagent à mettre en œuvre l'action sous leur propre responsabilité et conformément à la convention, avec toutes les obligations et conditions qu'elle prévoit.

L’accord se compose des éléments suivants :

Préambule

Conditions générales (y compris la fiche technique)

Annexe 1 : Description de l'action[1]

Annexe 2 : Budget estimé pour l'action

Annexe 2a : Informations complémentaires sur les coûts unitaires et les contributions (le cas échéant)

Annexe 3 : Formulaires d'adhésion (le cas échéant)[2]

Annexe 3a : Déclaration sur la responsabilité conjointe et solidaire des entités affiliées (le

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

cas échéant)[3]

Annexe 4 : Modèle d'états financiers

Annexe 5 : Règles spécifiques (le cas échéant)

[1] Modèle publié sur le portail Documents de référence.
[2] Modèle publié sur le portail Documents de référence.
[3] Modèle publié sur le portail Documents de référence.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

CONDITIONS GÉNÉRALES

TABLE DES MATIÈRES

CONVENTION DE SUBVENTION **1**

PRÉAMBULE **1**

CONDITIONS D'UTILISATION **5**

DATASHEET **10**

CHAPITRE 1 GÉNÉRALITÉS **17**

ARTICLE 1 - OBJET DE L'ACCORD 17

ARTICLE 2 - DÉFINITIONS 17

CHAPITRE 2 ACTION **18**

ARTICLE 3 - ACTION 18

ARTICLE 4 - DURÉE ET DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR 18

CHAPITRE 3 SUBVENTION **18**

ARTICLE 5 - SUBVENTION 18

5.1 Forme de la subvention 18

5.2 Montant maximal de la subvention 19

5.3 Taux de financement 19

5.4 Budget prévisionnel, catégories budgétaires et formes de financement 19

5.5 Flexibilité budgétaire 19

ARTICLE 6 - COÛTS ET CONTRIBUTIONS ÉLIGIBLES ET NON ÉLIGIBLES 20

6.1 Conditions générales d'éligibilité 20

6.2 Conditions d'éligibilité spécifiques pour chaque catégorie budgétaire 21

6.3 Coûts et contributions inéligibles 26

6.4 Conséquences de la non-conformité 27

CHAPITRE 4 MISE EN ŒUVRE DES SUBVENTIONS **27**

SECTION 1 CONSORTIUM : BÉNÉFICIAIRES, ENTITÉS AFFILIÉES ET AUTRES PARTICIPANTS . **27**

ARTICLE 7 - BÉNÉFICIAIRES 27

ARTICLE 8 - ENTITÉS AFFILIÉES 29

ARTICLE 9 - AUTRES PARTICIPANTS A L'ACTION 31

9.1 Partenaires associés 31

9.2 Tiers apportant des contributions en nature à l'action 31

9.3 Sous-traitants 31

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

9.4 Bénéficiaires d'un soutien financier à des tiers ... 32

ARTICLE 10 - PARTICIPANTS AYANT UN STATUT PARTICULIER ... 32

10.1 Participants hors UE ... 32

10.2 Participants qui sont des organisations internationales ... 32

10.3 Participants évalués au titre du pilier ... 33

SECTION 2 RÈGLES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ... 35

ARTICLE 11 - BONNE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ... 35

11.1 Obligation de mettre en œuvre correctement l'action ... 35

11.2 Conséquences de la non-conformité ... 35

ARTICLE 12 - CONFLIT D'INTÉRÊTS ... 35

12.1 Conflits d'intérêts ... 35

12.2 Conséquences de la non-conformité ... 36

ARTICLE 13 - CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ ... 36

13.1 Informations sensibles ... 36

13.2 Informations classifiées ... 37

13.3 Conséquences de la non-conformité ... 37

ARTICLE 14 - ÉTHIQUE ET VALEURS ... 37

14.1 L'éthique ... 37

14.2 Valeurs ... 37

14.3 Conséquences de la non-conformité ... 37

ARTICLE 15 - PROTECTION DES DONNÉES ... 38

15.1 Traitement des données par l'autorité d'octroi ... 38

15.2 Traitement des données par les bénéficiaires ... 38

15.3 Conséquences de la non-conformité ... 38

ARTICLE 16 - DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (DPI) - CONTEXTE ET RÉSULTATS - DROITS D'ACCÈS ET DROITS D'UTILISATION ... 39

16.1 Antécédents et droits d'accès aux antécédents ... 39

16.2 Propriété des résultats ... 39

16.3 Droits d'utilisation de l'autorité responsable sur le matériel, les documents et les informations reçus à des fins de politique, d'information, de communication, de diffusion et de publicité ... 39

16.4 Règles spécifiques concernant les DPI, les résultats et le contexte ... 40

16.5 Conséquences de la non-conformité ... 40

ARTICLE 17 - COMMUNICATION, DIFFUSION ET VISIBILITÉ ... 40

17.1 Communication - Diffusion - Promotion de l'action ... 40

17.2 Visibilité - Drapeau européen et déclaration de financement ... 41

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

17.3 Qualité de l'information - Avis de non-responsabilité 41

17.4 Règles spécifiques de communication, de diffusion et de visibilité 42

17.5 Conséquences de la non-conformité 42

ARTICLE 18 - REGLES SPECIFIQUES POUR LA REALISATION DE L'ACTION 42

18.1 Règles spécifiques pour la réalisation de l'action 42

18.2 Conséquences de la non-conformité 42

SECTION 3 ADMINISTRATION DES SUBVENTIONS 42

ARTICLE 19 - OBLIGATIONS GÉNÉRALES D'INFORMATION 42

19.1 Demandes d'information 42

19.2 Mise à jour des données du registre des participants 42

19.3 Informations sur les événements et les circonstances qui ont une incidence sur l'action 42

19.4 Conséquences de la non-conformité 43

ARTICLE 20 - TENUE DE REGISTRES 43

20.1 Tenue de registres et de pièces justificatives 43

20.2 Conséquences de la non-conformité 44

ARTICLE 21 - RAPPORTS 44

21.1 Rapports continus 44

21.2 Rapports périodiques : Rapports techniques et états financiers 44

21.3 Monnaie des états financiers et conversion en euros 45

21.4 Langue du rapport 46

21.5 Conséquences de la non-conformité 46

ARTICLE 22 - PAIEMENTS ET RECOUVREMENTS - CALCUL DES MONTANTS DUS 46

22.1 Paiements et modalités de paiement 46

22.2 Recouvrements 46

22.3 Montants dus 47

22.4 Recouvrement forcé 52

22.5 Conséquences de la non-conformité 52

ARTICLE 23 - GARANTIES 53

23.1 Garantie de préfinancement 53

23.2 Conséquences de la non-conformité 53

ARTICLE 24 - CERTIFICATS 53

24.1 Rapport de vérification opérationnelle (OVR) 54

24.2 Certificat sur les états financiers (CFS) 54

24.3 Certificat sur la conformité des pratiques habituelles de comptabilité analytique (CoMUC) 54

24.4 Audit des systèmes et des processus (SPA) 54

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

24.5 Conséquences de la non-conformité 54

ARTICLE 25 - CONTRÔLES, EXAMENS, AUDITS ET ENQUÊTES - EXTENSION DES CONCLUSIONS 54

25.1 Contrôles, révisions et audits de l'autorité concédante 55

25.2 Contrôles, examens et audits de la Commission européenne dans le cadre des subventions accordées par d'autres autorités subventionnaires 56

25.3 Accès aux dossiers pour l'évaluation des formes simplifiées de financement 56

25.4 Audits et enquêtes de l'OLAF, de l'OEPP et de la CCE 56

25.5 Conséquences des contrôles, examens, audits et enquêtes - Extension des résultats des examens, audits ou enquêtes 57

25.6 Conséquences de la non-conformité 58

ARTICLE 26 - ÉVALUATIONS D'IMPACT 58

26.1 Évaluation de l'impact 58

26.2 Conséquences de la non-conformité 58

CHAPITRE 5 CONSÉQUENCES DE LA NON-CONFORMITÉ 59

SECTION 1 REJETS ET RÉDUCTION DES SUBVENTIONS 59

ARTICLE 27 - REJET DES FRAIS ET DES CONTRIBUTIONS 59

27.1 Conditions 59

27.2 Procédure 59

27.3 Effets 59

ARTICLE 28 - RÉDUCTION DE LA SUBVENTION 59

28.1 Conditions 59

28.2 Procédure 60

28.3 Effets 60

SECTION 2 SUSPENSION ET RÉSILIATION 60

ARTICLE 29 - SUSPENSION DES DÉLAIS DE PAIEMENT 60

29.1 Conditions 60

29.2 Procédure 60

ARTICLE 30 - SUSPENSION DES PAIEMENTS 61

30.1 Conditions 61

30.2 Procédure 61

ARTICLE 31 - SUSPENSION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION 62

31.1 Suspension de l'AG à la demande du consortium 62

31.2 Suspension de l'AG à l'initiative de l'UE 62

ARTICLE 32 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION OU DU BÉNÉFICIAIRE 63

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

32.1 Fin de l'AG à la demande du consortium ... 63
32.2 Cessation d'activité d'un bénéficiaire à la demande du consortium ... 64
32.3 Clôture de l'AG ou du bénéficiaire à l'initiative de l'UE ... 66

SECTION 3 AUTRES CONSÉQUENCES : DOMMAGES-INTÉRÊTS ET SANCTIONS ADMINISTRATIVES 69

ARTICLE 33 - DOMMAGES-INTÉRÊTS ... 69
33.1 Responsabilité de l'autorité chargée de l'octroi ... 69
33.2 Responsabilité des bénéficiaires ... 69
ARTICLE 34 - SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET AUTRES MESURES ... 69

SECTION 4 FORCE MAJEURE ... 70

ARTICLE 35 - FORCE MAJEURE ... 70

CHAPITRE 6 DISPOSITIONS FINALES ... 70

ARTICLE 36 - COMMUNICATION ENTRE LES PARTIES ... 70
36.1 Formes et moyens de communication - Gestion électronique ... 70
36.2 Date de la communication ... 70
36.3 Adresses de communication ... 71
ARTICLE 37 - INTERPRETATION DE L'ACCORD ... 71
ARTICLE 38 - CALCUL DES PÉRIODES ET DES DÉLAIS ... 71
ARTICLE 39 - MODIFICATIONS ... 71
39.1 Conditions ... 71
39.2 Procédure ... 72
ARTICLE 40 - ADHÉSION ET AJOUT DE NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES ... 72
40.1 Adhésion des bénéficiaires mentionnés dans le préambule ... 72
40.2 Ajout de nouveaux bénéficiaires ... 72
ARTICLE 41 - TRANSFERT DE L'ACCORD ... 73
ARTICLE 42 - CESSIONS DE CRÉANCES DE PAIEMENT À L'ENCONTRE DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE ... 73
ARTICLE 43 - DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES DIFFERENDS ... 73
43.1 Droit applicable ... 73
43.2 Règlement des litiges ... 73
ARTICLE 44 - ENTRÉE EN VIGUEUR ... 74

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

FICHE DE DONNÉES

1. Données générales

Résumé du projet :

Résumé du projet
L'effondrement de la biodiversité observé au niveau mondial se retrouve également en France. Les causes de cet effondrement sont bien identifiées et sont dues à des pratiques humaines défavorables à la biodiversité, ainsi qu'au changement climatique. Les politiques de conservation de la biodiversité mises en œuvre depuis 50 ans ne suffisent plus à enrayer ce déclin. Seuls des changements majeurs dans nos modes de vie et de production pourraient inverser cette tendance. La France s'est dotée d'une Stratégie nationale pour la biodiversité pour la période 2022-2030, qui affirme la nécessité d'impliquer l'ensemble de la société française dans ce changement. Cette stratégie ambitieuse nécessite la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs et une synergie importante entre les politiques de biodiversité et les autres politiques connexes (adaptation au changement climatique, transition énergétique et politiques sectorielles). Ce changement de modèle et d'échelle nécessite des moyens humains importants. Le projet LIFE BIODIV'France entend apporter un soutien aux niveaux national et régional pour permettre le dialogue entre toutes les parties prenantes, fournir de l'ingénierie et faciliter la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité grâce à la mobilisation de financements complémentaires d'origine européenne, nationale et régionale. Il s'articulera autour de cinq objectifs spécifiques relatifs à une meilleure prise en compte de la biodiversité par les collectivités territoriales, à l'amélioration de la gestion des espaces protégés, à la mobilisation des citoyens, à l'implication des secteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité et au développement de la formation et des compétences en faveur de la biodiversité.

Mots-clés :

Projets ciblant un Cadre d’action prioritaire ou d'autres plans/stratégies naturels éligibles, conformément au document de l'appel

Numéro de projet : 101104846

Nom du projet : LIFE BIODIV'France

Acronyme du projet : LIFE22-IPN-FR-LIFE

BIODIVFr Appel : LIFE-2022-STRAT-two-stage

Sujet : LIFE-2022-STRAT-NAT-SNAP en deux étapes

Type d'action : Subventions de projets LIFE

Autorité chargée de l'octroi : Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement

Subvention gérée par le portail Financement et appels d'offres de l'UE : Oui (eGrants)

Date de début du projet : date fixe : 1er janvier

2024 Date de fin du projet : 31 décembre 2032

Durée du projet : 108 mois

Accord de consortium : Oui

2. Les participants

Liste des participants :

N°	Rôle	Nom court	Nom légal	Pays	PIC	Total des coûts éligibles (BEN et AE)	Montant maximal de la subvention
1	COO	OFB	OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE	FR	894000307	25 613 034.05	15 367 820.43
2	BEN	ABB	AGENCE BRETONNE DE LA BIODIVERSITE	FR	885303093	279 999.74	167 999.84
3	BEN	ANBDD	GIP AGENCE NORMANDE DE LA BIODIVERSITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	FR	885482543	395 900.00	237 540.00
4	BEN	ANEB	L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DES BASSINS	FR	885158466	500 000.30	300 000.18

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

N°	Rôle	Nom court	Nom légal	Ctry	PIC	Total des coûts éligibles (BEN et AE)	Montant maximal de la subvention
5	BEN	ARB BFC	AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	FR	885258570	734 008.23	440 404.94
6	BEN	ARB CVL	AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE CENTRE-VAL DE LOIRE	FR	885339953	600 000.36	360 000.22
7	BEN	ARB NA	AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE NOUVELLE-AQUITAINE	FR	882969467	746 356.03	447 813.62
8	BEN	ARB OCCITANIE	AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE OCCITANIE	FR	886544984	1 349 000.36	809 400.22
9	BEN	ARBE PACA	AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT PROVENCE-ALPES-COTE D ' AZUR	FR	889070185	899 768.35	539 861.01
10	BEN	CNPF	CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE	FR	958532273	496 900.51	298 140.31
11	BEN	CNPMEM	COMITE NATIONAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS CNPMEM ORGANISME PROFESSIONNEL	FR	881426973	335 236.35	201 141.81
12	BEN	CREPS AURA	CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ETDE PERFORMANCE SPORTIVES DE RHONE-ALPES	FR	946271667	461 518.82	276 911.29
13	BEN	ENRx	SYNDICAT MIXTE DES PARCS NATURELS REGIONAUX DU NORD PAS DE CALAIS	FR	883592789	499 868.69	299 921.21
14	BEN	ENVSN	ECOLE NATIONALE DE VOILE ET DES SPORTS NAUTIQUES	FR	908599486	570 609.60	342 365.76
15	BEN	FCEN	FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS	FR	901830244	1 250 014.66	750 008.80
15.1	AE	CENMP	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'OCCITANIE	FR	984296346	119 925.60	71 955.36
16	BEN	FédéSCoT	FEDERATION NATIONALE DES SCOT	FR	885346743	457 941.81	274 765.09
17	BEN	FNH	FONDATION POUR LA NATURE ET LHOMME	FR	885580125	996 473.88	597 884.33
18	BEN	FPNRF	FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE	FR	881433957	3 718 102.34	2 230 861.40
18.1	AE	PNR Brière	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE	FR	885286021	45 475.00	27 285.00
18.2	AE	PNR LF	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LIVRADOIS FOREZ	FR	912738476	45 475.00	27 285.00
18.3	AE	PNR Lorraine	PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE	FR	882982271	47 132.43	28 279.46
18.4	AE	PNR Pilat	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT	FR	882873146	45 466.44	27 279.86
19	BEN	IdF Nature	AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA REGION ILE- DE-FRANCE-ILE-DE-FRANCE NATURE	FR	882746755	550 001.40	330 000.84
20	BEN	IA	INSTITUTION ADOUR	FR	884024827	268 061.75	160 837.05
21	BEN	LPO	LPO - LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	FR	939674309	1 462 019.11	877 211.47
22	BEN	Noé	NOE	FR	895463455	600 000.36	360 000.22
23	BEN	PN Pyrénées	PARC NATIONAL DES PYRENEES	FR	883192761	1 036 511.14	621 906.68
23.1	AE	PN Calanques	ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES CALANQUES	FR	894422160	19 455.81	11 673.49
23.2	AE	PN Cévennes	PARC NATIONAL DES CEVENNES	FR	889647723	58 198.37	34 919.02
23.3	AE	PN Forêts	PARC NATIONAL DE FORETS	FR	883156580	21 204.19	12 722.51
23.4	AE	PN Guadeloupe	PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE	FR	885169136	22 901.21	13 740.73
23.5	AE	PN Mercantour	PARC NATIONAL DU MERCANTOUR	FR	903142072	40 855.81	24 513.49
23.6	AE	PN Réunion	PARC NATIONAL DE LA REUNION	FR	883196059	82 722.77	49 633.66
23.7	AE	PN Vanoise	PARC NATIONAL DE LA VANOISE	FR	880979221	14 573.40	8 744.04
24	BEN	Région AuRA	RÉGION AUVERGNE RHONE ALPES	FR	922918335	410 026.14	246 015.68
25	BEN	Région PDL	PAYS DE LA LOIRE	FR	984814132	900 000.54	540 000.32

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

N°	Rôle	Nom court	Nom légal	Ctry	PIC	Total des coûts éligibles (BEN et AE)	Montant maximal de la subvention
26	BEN	RNF	RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE	FR	881445403	1 936 636.87	1 161 982.12
26.1	AE	CEN Guyane	CONSERVATIORE DES ESPACES NATURELS DE GUYANE	FR	882725706	19 120.90	11 472.54
26.2	AE	NEP Mayotte	LES NATURALISTES, ENVIRONNEMENT ETPATRIMOINE DE MAYOTTE	FR	882626087	21 520.91	12 912.55
26.3	AE	SEPANGUY	SOCIE'TE' DES E'TUDES ET DE PROTECTION DE LA NATURE EN GUYANE	FR	882464194	21 721.00	13 032.60
26.4	AE	Titè	ASSOCIATION DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE TERRESTRE ET MARINE DESILETS DE	FR	882609306	16 785.09	10 071.05
27	BEN	SIDAM	SERVICE INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ANIMATION DU MASSIF CENTRAL	FR	883453206	401 571.00	240 942.60
28	BEN	SMBS-GLP	SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD	FR	881345881	247 809.86	148 685.92
29	BEN	SOLAGRO	ASSOCIATION SOLAGRO	FR	998239805	599 569.15	359 741.49
30	BEN	UPGE	UNION PROFESSIONNELLE DU GENIE ECOLOGIQUE	FR	896283881	500 000.30	300 000.18
30.1	AE	AIGEco	ASSOCIATION FEDERATIVE DES ACTEURS DE L'INGENIERIE ET DU GENIE ECOLOGIQUE	FR	885086104	245 055.00	147 033.00
31	BEN	WWF France	FONDS MONDIAL POUR LA NATURE FRANCE	FR	924114442	750 000.45	450 000.27
Total						50 454 531.08	30 272 718.66

Coordinateur :

-OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE (OFB)

3. Subvention

Montant maximal de la subvention, estimation du total des coûts éligibles et des contributions et taux de financement :

Total des coûts éligibles (BEN et AE)	Taux de financement (%)	Montant maximal de la subvention (Annexe 2)	Montant maximal de la subvention (décision d'attribution)
50 454 531.08	60	30 272 718.66	30 272 718.66

Forme de subvention : Budget

Mode de subvention :

Subvention à l'action **Catégories**

budgétaires/types d'activités :

- A. Frais de personnel
  - A.1 Salariés, A.2 Personnes physiques sous contrat direct, A.3 Personnes détachées
  - A.4 Propriétaires de PME et bénéficiaires personnes physiques
  - A.5 Volontaires
- B. Coûts de sous-traitance
- C. Coûts d'achat
  - C.1 Voyage et subsistance
  - C.2 Équipement
  - C.3 Autres biens, travaux et services
- D. Autres catégories de coûts
  - D.1 Soutien financier à des tiers
  - D.2 Achat de terrain

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

- E. Coûts indirects

Options d'éligibilité des coûts :

- Paiements complémentaires standard
- Limitation de la sous-traitance
- Voyage et subsistance :
  - Voyage : Coûts réels
  - Hébergement : Coûts réels
  - Frais de subsistance : Coûts réels
- Équipement : coûts complets et dépréciation pour l'équipement répertorié
- Coûts liés à l'octroi d'un soutien financier à des tiers (coûts réels ; montant maximal pour chaque bénéficiaire : 60 000,00 EUR)
- Coûts indirects forfaitaires : 7% des coûts directs éligibles (catégories A-D, à l'exception des coûts des volontaires et des catégories de coûts spécifiques exemptées, le cas échéant)
- TVA : Oui
- Autres coûts non éligibles

Flexibilité budgétaire : Oui (pas de plafond de flexibilité)

4. Rapports, paiements et recouvrements

4.1 Rapports continus (art. 21)

Produits livrables : voir l'outil de rapport continu du portail "Financement et appels d'offres".

4.2 Rapports et paiements périodiques

Calendrier des rapports et des paiements (articles 21 et 22) :

Rapports					Paiements	
Périodes de référence			Type	Date limite	Type	Date limite (délai de paiement)
RP Non	Mois à partir de	Mois à				
					Préfinancement initial	30 jours après l'entrée en vigueur/ garantie financière (le cas échéant) - la date la plus tardive étant retenue
1	1	36	Rapport périodique	60 jours après la fin de la période de référence	Paiement intermédiaire	90 jours à compter de la réception du rapport périodique
2	37	72	Rapport périodique	60 jours après la fin de la période de référence	Paiement intermédiaire	90 jours à compter de la réception du rapport périodique
3	73	108	Rapport périodique	60 jours après la fin de la période de référence	Paiement final	90 jours à compter de la réception du rapport périodique

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Paiements et garanties de préfinancement :

Paiement de préfinancement		Garantie de préfinancement		
Type	**Montant**	**Montant de la garantie**	**Division par participant**	
Préfinancement 1 (initial)	9 081 815.60	s/o	1 - OFB	s/o
			2 - ABB	s/o
			3 - ANBDD	s/o
			4 - ANEB	s/o
			5 - ARB BFC	s/o
			6 - ARB CVL	s/o
			7 - ARB NA	s/o
			8 - ARB OCCITANIE	s/o
			9 - ARBE PACA	s/o
			10 - CNPF	s/o
			11 - CNPMEM	s/o
			12 - CREPS AURA	s/o
			13 - ENRx	s/o
			14 - ENVSN	s/o
			15 - FCEN	s/o
			15.1 - CENMP	s/o
			16 - FédéSCoT	s/o
			17 - FNH	s/o
			18 - FPNRF	s/o
			18.1 - PNR Brière	s/o
			18.2 - PNR LF	s/o
			18.3 - PNR Lorraine	s/o
			18.4 - PNR Pilat	s/o
			19 - IdF Nature	s/o
			20 - IA	s/o
			21 - LPO	s/o
			22 - Noé	s/o
			23 - PN Pyrénées	s/o
			23.1 - PN Calanques	s/o
			23,2 - PN Cévennes	s/o
			23.3 - PN Forêts	s/o
			23,4 - PN Guadeloupe	s/o
			23,5 - PN Mercantour	s/o
			23,6 - PN Réunion	s/o
			23,7 - PN Vanoise	s/o
			24 - Région AuRA	s/o
			25 - Région PDL	s/o
			26 - RNF	s/o
			26.1 - CEN Guyane	s/o
			26,2 - NEP Mayotte	s/o
			26.3 - SEPANGUY	s/o
			26.4 - Titè	s/o

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Paiement de préfinancement		Garantie de préfinancement		
Type	**Montant**	**Montant de la garantie**	**Division par participant**	
			27 - SIDAM	s/o
			28 - SMBS-GLP	s/o
			29 - SOLAGRO	s/o
			30 - UPGE	s/o
			30.1 - AIGEco	s/o
			31 - WWF France	s/o

Modalités de déclaration et de paiement (art. 21, 22):

Mécanisme d'assurance mutuelle (MIM) : Non

Restrictions sur la distribution du préfinancement initial : Le préfinancement ne peut être distribué que si le nombre minimum de bénéficiaires indiqué dans les conditions d'appel à l'épargne (le cas échéant) a adhéré à l'accord et uniquement aux bénéficiaires qui ont adhéré.

Plafond des paiements intermédiaires (le cas échéant) : 90 % du montant maximal de la subvention

Règle de non-profit : Non

Intérêts de retard : BCE + 3,5 %

Compte bancaire pour les paiements : FR7610071750000000100094946

Conversion en euros : Double conversion

Langue du rapport : Langue de l'accord

4.3 Certificats (art. 24) :

Certificats sur les états financiers (CFS) :

Conditions :

Calendrier : paiement intermédiaire/final, si le seuil est atteint

Seuil standard (au niveau du bénéficiaire) :

-fiche financière : demande de contribution de l'UE aux coûts ≥ 500 000,00 EUR

4.4 Recouvrements (art. 22)

Responsabilité de première ligne pour les recouvrements :

Résiliation par le bénéficiaire : Bénéficiaire

concerné Paiement final : Coordinateur

Après le paiement final : Bénéficiaire concerné

Responsabilité conjointe et solidaire pour les recouvrements forcés (en cas de non-paiement) :

Responsabilité conjointe et solidaire limitée des autres bénéficiaires - jusqu'au montant maximal de la subvention du bénéficiaire

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Responsabilité conjointe et solidaire des entités affiliées - n/a

5. Conséquences de la non-conformité, droit applicable et forum de règlement des litiges

Droit applicable (art. 43) :

Régime standard de droit applicable : Droit de l'UE + droit belge

Forum de règlement des différends

(art. 43) : Forum standard de

règlement des différends :

Bénéficiaires de l'UE : Tribunal de l'UE + Cour de justice de l'UE (en appel)

Bénéficiaires non ressortissants de l'UE : Tribunaux de Bruxelles, Belgique (à moins qu'un accord international ne prévoie la force exécutoire des jugements des tribunaux de l'UE)

6. Autres

Règles spécifiques (annexe 5) : Oui

Délais standard après la fin du projet :

Confidentialité (pendant X années après le paiement final) : 5

Archivage (pendant X années après le paiement final) : 5 (ou 3 pour les subventions ne dépassant pas 60 000 EUR)

Examens (jusqu'à X années après le paiement final) : 5 (ou 3 pour les subventions ne dépassant pas 60 000 EUR) : 5 (ou 3

pour les subventions ne dépassant pas 60 000 EUR)

Audits (jusqu'à X années après le paiement final) : 5 (ou 3 pour les subventions ne dépassant pas 60 000 EUR)

Extension des résultats d'autres subventions à la présente subvention (au plus tard X années après le paiement final) : 5 (ou 3 pour les subventions ne dépassant pas 60 000 EUR)

Évaluation de l'impact (jusqu'à X années après le paiement final) : 5 (ou 3 pour les subventions ne dépassant pas 60 000 EUR)

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

CHAPITRE 1 GÉNÉRALITÉS

ARTICLE 1 - OBJET DE L'ACCORD

La présente convention définit les droits et obligations ainsi que les conditions applicables à la subvention accordée pour la mise en œuvre de l'action décrite au chapitre 2.

ARTICLE 2 - DÉFINITIONS

Aux fins du présent accord, les définitions suivantes s'appliquent :

Actions - Le projet financé dans le cadre de la présente convention

Subvention - La subvention accordée dans le cadre de la présente convention

Subventions de l'UE - Subventions accordées par les institutions, organes ou organismes de l'UE (y compris les agences exécutives de l'UE, les agences de régulation de l'UE, l'AED, les entreprises communes, etc.)

Participants - Entités participant à l'action en tant que bénéficiaires, entités affiliées, partenaires associés, tiers apportant des contributions en nature, sous-traitants ou bénéficiaires d'un soutien financier à des tiers.

Bénéficiaires (BEN) - Les signataires de cet accord (soit directement, soit par le biais d'un formulaire d'adhésion).

Entités affiliées (AE) - Entités affiliées à un bénéficiaire au sens de l'article 187 du règlement financier de l'UE 2018/1046[4] qui participent à l'action avec des droits et obligations similaires à ceux des bénéficiaires (obligation de mettre en œuvre les tâches de l'action, droits droits d'imputer des coûts et de réclamer des contributions)

Partenaires associés (PA) - Entités qui participent à l'action, mais qui n'ont pas le droit d'imputer des coûts ou de réclamer des contributions.

Achats - Contrats de biens, de travaux ou de services nécessaires à la réalisation de l'action (par exemple, équipements, consommables et fournitures) mais qui ne font pas partie des tâches de l'action (voir annexe 1).

Sous-traitance - Contrats portant sur des biens, des travaux ou des services qui font partie des tâches

de l'action (voir annexe 1).

[4] Pour la définition, voir l'article 187 Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 ("règlement financier de l'UE") (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1) : " les **entités affiliées** [sont] :

(a) les entités qui constituent un bénéficiaire unique [(c'est-à-dire lorsqu'une entité est constituée de plusieurs entités qui satisfont aux critères d'octroi d'une subvention, y compris lorsque l'entité est spécifiquement établie dans le but de mettre en œuvre une action à financer par une subvention)] ;

(b) les entités qui satisfont aux critères d'éligibilité et qui ne se trouvent pas dans l'une des situations visées à l'article 136, paragraphe 1, et à l'article 141, paragraphe 1, et qui ont un lien avec le bénéficiaire, notamment un lien juridique ou capitalistique, qui n'est ni limité à l'action ni établi aux seules fins de sa mise en œuvre

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Contributions en nature - Contributions en nature au sens de l'article 2, paragraphe 36, du règlement financier de l'UE.

Règlement 2018/1046, c'est-à-dire les ressources non financières mises à disposition gratuitement par des tiers.

Fraude - Fraude au sens de l'article 3 de la directive 2017/1371 de l'UE[5] et de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, établie par l'acte du Conseil du 26 juillet 1995[6], ainsi que tout autre acte illicite ou criminel, tromperie visant à obtenir un gain financier ou personnel.

Irrégularités - Tout type de violation (réglementaire ou contractuelle) susceptible d'avoir une incidence sur les intérêts financiers de l'UE, y compris les irrégularités au sens de l'article 1, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2988/95[7].

Faute professionnelle grave - Tout type de comportement inacceptable ou inapproprié dans l'exercice de sa profession, en particulier de la part des employés, y compris la faute professionnelle grave au sens de l'article 136, paragraphe 1, point c), du règlement financier de l'UE 2018/1046.

Droit communautaire, international et national applicable - Tout acte juridique ou autre règle ou orientation (contraignante ou non) dans le domaine concerné.

Portail - Portail des financements et des appels d'offres de l'UE ; portail électronique et système d'échange géré par la Commission européenne et utilisé par elle-même et par d'autres institutions, organes, bureaux ou agences de l'UE pour la gestion de leurs programmes de financement (subventions, marchés, prix, etc.).

CHAPITRE 2 L'ACTION

ARTICLE 3 - ACTION

La subvention est accordée pour l'action **101104846** - **LIFE22-IPN-FR-LIFE BIODIVFr** ("action"), telle que décrite à l'annexe 1.

ARTICLE 4 - DURÉE ET DATE DE DÉBUT

La durée et la date de début de l'action sont indiquées dans la fiche technique (voir point 1).

CHAPITRE 3 L'AIDE NON REMBOURSABLE

ARTICLE 5 - SUBVENTION

5.1 Forme de la subvention

[5] Directive (UE) 2017/1371 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2017 relative à la lutte contre la fraude aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal (JO L 198 du 28.7.2017, p. 29).

[6] JO C 316 du 27.11.1995, p. 48.

[7] Règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil, du 18 décembre 1995, relatif à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes (JO L 312 du 23.12.1995, p. 1).

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

La subvention est une subvention d'action[8] qui prend la forme d'une subvention mixte fondée sur le budget et les coûts réels (c'est-à-dire une subvention fondée sur les coûts réels encourus, mais qui peut également inclure d'autres formes de financement, telles que des coûts ou contributions unitaires, des coûts ou contributions forfaitaires, des coûts ou contributions à montant forfaitaire ou un financement non lié aux coûts).

5.2 Montant maximal de la subvention

Le montant maximal de la subvention est indiqué dans la fiche technique (voir point 3) et dans le budget prévisionnel (annexe 2).

5.3 Taux de financement

Le taux de financement des coûts est de 60% des coûts éligibles de l'action. Les contributions ne sont

soumises à aucun taux de financement.

5.4 Budget prévisionnel, catégories budgétaires et formes de financement

Le budget prévisionnel de l'action figure à l'annexe 2.

Il contient les coûts et contributions éligibles estimés pour l'action, ventilés par participant et par catégorie budgétaire.

L'annexe 2 indique également les types de coûts et de contributions (formes de financement)[9] à utiliser pour chaque catégorie budgétaire.

Si des coûts unitaires ou des contributions sont utilisés, les détails du calcul seront expliqués à l'annexe 2a.

5.5 Flexibilité budgétaire

La ventilation du budget peut être ajustée - sans modification (voir article 39) - par des transferts (entre participants et catégories budgétaires), pour autant que cela n'entraîne pas de changement substantiel ou important dans la description de l'action à l'annexe 1.

Cependant :

- les modifications de la catégorie budgétaire des volontaires (si elle est utilisée) nécessitent toujours un amendement
- les modifications des catégories budgétaires comportant des coûts ou des contributions forfaitaires (l e cas échéant ; y compris le financement non lié aux coûts) nécessitent toujours un amendement
- les changements dans les catégories budgétaires avec des taux de financement plus élevés ou des plafonds budgétaires (s'ils sont utilisés) nécessitent toujours un amendement
- l'ajout de montants pour des contrats de sous-traitance non prévus à l'annexe 1 nécessite soit une modification, soit une approbation simplifiée conformément à l'article 6.2.
- d'autres changements nécessitent une modification ou une approbation simplifiée, si cela est spécifiquement prévu à l'article 6.2

- plafonds de flexibilité : sans objet.

[8] Pour la définition, voir l'article 180, paragraphe 2, point a), du règlement financier de l'UE 2018/1046 : "**subvention à l'action**", une subvention de l'UE visant à financer "une action destinée à contribuer à la réalisation d'un objectif politique de l'Union".

[9] Voir l'article 125 du règlement financier de l'UE 2018/1046.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

ARTICLE 6 - COÛTS ET CONTRIBUTIONS ÉLIGIBLES ET NON ÉLIGIBLES

Pour être éligibles, les coûts et les contributions doivent satisfaire aux conditions d'**éligibilité** énoncées dans le présent article.

6.1 Conditions générales d'éligibilité

Les **conditions générales d'éligibilité** sont les suivantes :

(a) pour les coûts réels :

(i) ils doivent être effectivement encourus par le bénéficiaire

(ii) ils doivent être encourus dans la période visée à l'article 4 (à l'exception des coûts liés à la présentation du rapport périodique final, qui peuvent être encourus ultérieurement ; voir l'article 21)

(iii) ils doivent être déclarés dans l'une des catégories budgétaires définies à l'article 6.2 et à l'annexe 2

(iv) ils doivent être encourus dans le cadre de l'action décrite à l'annexe 1 et nécessaires à sa mise en œuvre

(v) ils doivent être identifiables et vérifiables, notamment enregistrés dans la comptabilité du bénéficiaire conformément aux normes comptables applicables dans le pays où le bénéficiaire est établi et aux pratiques habituelles de comptabilité analytique du bénéficiaire

(vi) ils doivent respecter la législation nationale applicable en matière de fiscalité, de travail et de sécurité sociale et

(vii) elles doivent être raisonnables, justifiées et conformes au principe de bonne gestion financière, notamment en ce qui concerne l'économie et l'efficacité

(b) pour les coûts unitaires ou les contributions (le cas échéant) :

(i) ils doivent être déclarés dans l'une des catégories budgétaires définies à l'article 6.2 et à l'annexe 2

(ii) les unités doivent :
- être effectivement utilisées ou produites par le bénéficiaire au cours de la période visée à l'article 4 (à l'exception des unités relatives à la présentation du rapport périodique final, qui peuvent être utilisées ou produites ultérieurement ; voir article 21)
- sont nécessaires à la mise en œuvre de l'action et

(iii) le nombre d'unités doit être identifiable et vérifiable, notamment à l'aide de registres et de documents (voir article 20)

(c) pour les coûts ou contributions forfaitaires (le cas échéant) :

(i) ils doivent être déclarés dans l'une des catégories budgétaires définies à l'article 6.2 et à l'annexe 2

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

(ii) les coûts ou contributions auxquels le taux forfaitaire est appliqué doivent :

- être éligible
- se rapportent à la période visée à l'article 4 (à l'exception des frais ou contributions liés à la présentation du rapport périodique final, qui peuvent être encourus ultérieurement ; voir l'article 21)

(d) pour les coûts ou contributions forfaitaires (le cas échéant) :

(i) ils doivent être déclarés dans l'une des catégories budgétaires définies à l'article 6.2 et à l'annexe 2

(ii) les travaux doivent être correctement mis en œuvre par le bénéficiaire conformément à l'annexe 1

(iii) les résultats attendus doivent être atteints dans la période définie à l'article 4 (à l'exception des résultats attendus relatifs à la présentation du rapport périodique final, qui peuvent être atteints ultérieurement ; voir l'article 21)

(e) pour les coûts ou contributions unitaires, forfaitaires ou à montant fixe, conformément aux pratiques habituelles de comptabilité analytique (le cas échéant) :

(i) ils doivent remplir les conditions générales d'éligibilité pour le type de coût concerné

(ii) les pratiques de comptabilité analytique doivent être appliquées de manière cohérente, sur la base de critères objectifs, quelle que soit la source de financement

(f) pour les financements non liés aux coûts (le cas échéant) : les résultats doivent être atteints ou les conditions doivent être remplies conformément à l'annexe 1.

En outre, pour les catégories de coûts directs (par exemple, personnel, frais de voyage et de séjour, sous-traitance et autres coûts directs), seuls les coûts qui sont directement liés à la mise en œuvre de l'action et qui peuvent donc lui être directement attribués sont éligibles. Ils ne doivent pas inclure de coûts indirects (c'est-à-dire des coûts qui ne sont qu'indirectement liés à l'action, par exemple par le biais d'inducteurs de coûts).

6.2 Conditions d'éligibilité spécifiques pour chaque catégorie budgétaire

Pour chaque catégorie budgétaire, les **conditions d'éligibilité spécifiques** sont les suivantes :

Coûts directs

A. Frais de personnel

A.1 Les coûts relatifs aux employés (ou équivalents) sont éligibles en tant que coûts de personnel s'ils remplissent les conditions générales d'éligibilité et sont liés au personnel travaillant pour le bénéficiaire dans le cadre d'un contrat de travail (ou d'un acte de nomination équivalent) et affecté à l'action.

Ils doivent être limités aux salaires, aux cotisations de sécurité sociale, aux impôts et aux autres coûts liés à la rémunération, s'ils résultent du droit national ou du contrat de travail (ou de l'acte de nomination équivalent) et être calculés sur la base des coûts réellement encourus, conformément à la méthode suivante :

{taux journalier pour la personne

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

multiplié par

nombre d'équivalents jours travaillés sur l'action (arrondi à la demi-journée supérieure ou inférieure la plus proche)}.

Le taux journalier doit être calculé comme suit :

{coûts annuels de personnel pour la personne

divisés par

215}.

Le nombre d'équivalents-jours déclarés pour une personne doit être identifiable et vérifiable (voir article 20).

Le nombre total d'équivalents jours déclarés dans les subventions de l'UE, pour une personne et pour une année, ne peut être supérieur à 215.

Les frais de personnel peuvent également inclure des paiements supplémentaires pour le personnel affecté à l'action (y compris les paiements sur la base de contrats supplémentaires, quelle que soit leur nature), si :

- il fait partie des pratiques de rémunération habituelles du bénéficiaire et est payé de manière cohérente chaque fois que le même type de travail ou d'expertise est requis

- les critères utilisés pour calculer les paiements supplémentaires sont objectifs et généralement appliqués par le bénéficiaire, quelle que soit la source de financement utilisée.

A.2 et **A.3. Les coûts relatifs aux personnes physiques travaillant dans le cadre d'un contrat direct** autre qu'un contrat de travail et les coûts relatifs aux **personnes détachées par un tiers contre rémunération** sont également éligibles en tant que coûts de personnel, s'ils sont affectés à l'action, s'ils remplissent les conditions générales d'éligibilité et s'ils ne peuvent être considérés comme des coûts de personnel :

(a) travailler dans des conditions similaires à celles d'un salarié (notamment en ce qui concerne l'organisation du travail, les tâches effectuées et les locaux où elles sont réalisées) et

(b) le résultat des travaux appartient au bénéficiaire (sauf accord contraire).

Ils doivent être calculés sur la base d'un taux correspondant aux coûts réellement encourus pour le contrat direct ou le détachement et ne doivent pas être significativement différents de ceux du personnel effectuant des tâches similaires dans le cadre d'un contrat de travail avec le bénéficiaire.

A.4 Le travail des **propriétaires de PME** pour l'action (c'est-à-dire les propriétaires des bénéficiaires qui sont des petites et moyennes entreprises[10] ne recevant pas de salaire) ou des **bénéficiaires personnes physiques** (c'est-à-dire les bénéficiaires qui sont des personnes physiques ne recevant pas de salaire) peut être déclaré comme frais de personnel, s'il remplit les conditions générales d'éligibilité et s'il est calculé en tant que coûts unitaires conformément à la méthode décrite à l'annexe 2a.

[10] Pour la définition, voir la recommandation de la Commission 2003/361/CE : les micro, petites et moyennes entreprises (PME) sont des entreprises.

- exerçant une activité économique, quelle que soit leur forme juridique (y compris, notamment, les travailleurs indépendants et les entreprises familiales exerçant une activité artisanale ou autre, ainsi que les sociétés de personnes ou les associations exerçant régulièrement une activité économique) et

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

A.5 Le travail des **volontaires** pour l'action (c'est-à-dire les personnes qui travaillent librement pour une organisation, sur une base non obligatoire et sans être rémunérées) peut être déclaré comme frais de personnel, s'il est déclaré éligible dans les conditions de l'appel, s'il remplit les conditions générales d'éligibilité et s'il est calculé en tant que coûts unitaires conformément à la méthode décrite à l'annexe 2a.

Il :

- ne peut pas dépasser le montant maximum pour les volontaires pour l'action (qui correspond à 50% du total (inéligible et éligible) des coûts du projet et des contributions estimées dans la proposition)

- ne peut pas dépasser le montant maximal pour les volontaires pour chaque bénéficiaire indiqué à l'annexe 2

- ne peut pas faire en sorte que la contribution maximale de l'UE aux coûts soit supérieure au total des coûts éligibles sans volontaires.

Si les coûts indirects pour les volontaires sont également déclarés éligibles dans les conditions de l'appel, le montant des coûts indirects peut être ajouté à la catégorie des coûts des volontaires de l'annexe 2, au taux forfaitaire indiqué au point E.

B. Coûts de sous-traitance

Les coûts de sous-traitance de l'action (y compris les droits, taxes et charges y afférents, tels que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) non déductible ou non remboursable) sont éligibles s'ils sont calculés sur la base des coûts réellement encourus, s'ils remplissent les conditions générales d'éligibilité et s'ils sont attribués selon les pratiques d'achat habituelles du bénéficiaire - à condition que celles-ci garantissent des contrats de sous-traitance au meilleur rapport qualité-prix (ou, le cas échéant, au prix le plus bas) et qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts (voir l'article 12).

Les bénéficiaires qui sont des "pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices" au sens des directives européennes sur les marchés publics doivent également se conformer à la législation nationale applicable en matière de marchés publics.

La sous-traitance peut ne couvrir qu'une partie limitée de l'action.

Les tâches à sous-traiter et le coût estimé de chaque sous-traitance doivent être indiqués à l'annexe 1 et le coût total estimé de la sous-traitance par bénéficiaire doit être indiqué à l'annexe 2 (ou peut être approuvé ex post dans le rapport périodique, si le recours à la sous-traitance n'entraîne pas de modifications de la convention susceptibles de remettre en cause la décision d'octroi de la subvention ou de violer le principe d'égalité de traitement des demandeurs ; "procédure d'approbation simplifiée").

- employant moins de 250 personnes (exprimées en "unités de travail annuel" telles que définies à l'article 5 de la recommandation) et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros et/ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

C. Coûts d'achat

Les **coûts d'achat de** l'action (y compris les droits, taxes et frais connexes, tels que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) non déductible ou non remboursable) sont éligibles s'ils remplissent les conditions générales d'éligibilité et sont achetés selon les pratiques d'achat habituelles du bénéficiaire - à condition que ces pratiques garantissent des achats avec le meilleur rapport qualité-prix (ou, le cas échéant, le prix le plus bas) et qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts (voir article 12).

Les bénéficiaires qui sont des "pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices" au sens des directives européennes sur les marchés publics doivent également se conformer à la législation nationale applicable en matière de marchés publics.

C.1 Voyage et subsistance

Les frais de **voyage, d'hébergement** et de **séjour** doivent être calculés comme suit :

- voyages : sur la base des frais réellement encourus et conformément aux pratiques habituelles du bénéficiaire en matière de voyages
- hébergement : sur la base des frais réellement encourus et conformément aux pratiques habituelles du bénéficiaire en matière de voyage
- séjour : sur la base des frais réellement encourus et conformément aux pratiques habituelles du bénéficiaire en matière de voyage.

C.2 Equipement

Les achats d'**équipements, d'infrastructures ou d'autres actifs** spécifiques à l'action (ou développés dans le cadre des tâches de l'action) peuvent être déclarés comme des coûts entièrement capitalisés s'ils remplissent les conditions d'éligibilité applicables à leurs catégories de coûts respectives.

On entend par "coûts capitalisés" :

- les coûts encourus pour l'achat ou le développement de l'équipement, de l'infrastructure ou d'autres actifs et,
- qui sont inscrits sur un compte d'immobilisations du bénéficiaire conformément aux normes comptables internationales et aux pratiques habituelles du bénéficiaire en matière de comptabilité analytique.

Si ces équipements, infrastructures ou autres actifs sont loués ou pris en crédit-bail, les coûts totaux de **location ou de crédit-bail** sont éligibles s'ils ne dépassent pas les coûts d'amortissement d'équipements, d'infrastructures ou d'actifs similaires et s'ils n'incluent pas de frais de financement.

C.3 Autres biens, travaux et services

Les achats d'**autres biens, travaux et services** doivent être calculés sur la base des coûts réellement encourus.

Ces biens, travaux et services comprennent, par exemple, les consommables et les fournitures, la promotion, la diffusion, la protection des résultats, les traductions, les publications, les certificats et les garanties financières, si l'accord l'exige.

D. Autres catégories de coûts

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

D.1 Soutien financier à des tiers

Les **coûts liés à l'octroi d'un soutien financier à des tiers** (sous la forme de **subventions, de prix** ou de formes de soutien similaires, le cas échéant) sont éligibles si et telles que déclarées dans les conditions générales de l'appel, si calculés sur la base des coûts réellement encourus et que l'aide est mise en œuvre conformément aux conditions énoncées à l'annexe 1.

Ces conditions doivent garantir des procédures de sélection objectives et transparentes et comprendre au moins les éléments suivants :

(a) pour les subventions (ou similaire) :

(i) le montant maximal du soutien financier accordé à chaque tiers ("bénéficiaire") ; ce montant ne peut excéder le montant indiqué dans la fiche technique (voir point 3) ou convenu autrement avec l'autorité chargée de l'octroi de l'aide

(ii) les critères de calcul du montant exact de l'aide financière

(iii) les différents types d'activités pouvant bénéficier d'un soutien financier, sur la base d'une liste fermée

(iv) les personnes ou catégories de personnes qui seront soutenues et

(v) les critères et procédures d'octroi d'un soutien financier

(b) pour les prix (ou similaire) :

(i) les critères d'éligibilité et d'attribution

(ii) le montant du prix et

(iii) les modalités de paiement.

D.2 Achat de terrain

Les coûts liés à l'achat de terrains à des entités privées (ou à la location à long terme de terrains ou à des compensations ponctuelles pour des droits d'utilisation de terrains) sont éligibles s'ils sont déclarés éligibles dans les conditions de l'appel à propositions, s'ils remplissent les conditions générales d'éligibilité, s'ils sont calculés sur la base des coûts réellement encourus et s'ils sont éligibles dans le cadre de l'appel à propositions :

(a) l'achat contribuera à améliorer, maintenir et restaurer l'intégrité du réseau Natura 2000 établi en vertu de l'article 3 de la directive 92/43/CEE, notamment en améliorant la connectivité par la création de corridors, de tremplins ou d'autres éléments d'infrastructure verte

(b) l'achat de terres est le seul moyen ou le moyen le plus rentable d'atteindre les résultats souhaités en matière de conservation

(c) les terrains achetés sont réservés à long terme à des usages compatibles avec les objectifs spécifiques du programme LIFE

(d) l'État membre concerné garantit, par le biais d'un transfert ou d'une autre manière, l'affectation à long terme de ces terres à des fins de conservation de la nature et le bénéficiaire atteste de cette affectation en veillant à ce que :

(i) l'inscription au cadastre est assortie d'une condition selon laquelle le terrain sera

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

définitivement affecté à la conservation de la nature

(ii) ou, s'il n'existe pas de cadastre ou si une telle condition n'est pas possible en vertu du droit national, que cette condition est soit incluse dans le contrat de vente du terrain, soit garantie par des moyens équivalents

(e) pour les achats de terres par des entités privées bénéficiaires : les bénéficiaires assurent la conservation à long terme en veillant à ce que :

(i) l'inscription au registre foncier est assortie d'une condition selon laquelle, en cas de dissolution ou d'incapacité à gérer les terres conformément aux exigences de la conservation de la nature, la propriété sera transférée à une entité principalement active dans le domaine de la protection de la nature.

(ii) ou, s'il n'existe pas de registre foncier ou si une telle condition n'est pas possible en vertu de la législation nationale, que cette condition soit incluse dans le contrat de vente du terrain ou garantie par des moyens équivalents

(f) pour les achats de droits partiels : l'inscription au registre foncier reflète dûment les objectifs de conservation de la nature à long terme et les exigences énoncées dans le présent article

(g) pour les terrains achetés en vue d'être échangés ultérieurement contre une autre parcelle sur laquelle l'action sera entreprise : l'échange est effectué avant la fin de l'action et le terrain échangé est conforme aux exigences énoncées dans le présent article

(h) pour les baux à long terme : le bail est d'au moins 20 ans et comprend des dispositions et des engagements qui garantissent la réalisation de ses objectifs en termes de protection des habitats et des espèces.

Ce coût ne sera pas pris en compte pour le forfait des coûts indirects.

Coûts indirects

E. Coûts indirects

Les coûts indirects seront remboursés au taux forfaitaire de 7 % des coûts directs éligibles (catégories A à D, à l'exception des coûts liés aux volontaires et des catégories de coûts spécifiques exemptées, le cas échéant).

Contributions

Sans objet

6.3 Coûts et contributions non éligibles

Les coûts ou contributions suivants **ne sont pas éligibles** :

(a) les coûts ou les contributions qui ne respectent pas les conditions énoncées ci-dessus (article 6.1 et 6.2), en particulier :

(i) les coûts liés à la rémunération du capital et aux dividendes versés par un bénéficiaire

(ii) dette et charges du service de la dette

(iii) les provisions pour pertes ou dettes futures

(iv) intérêts dus

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

(v) pertes de change

(vi) les frais bancaires facturés par la banque du bénéficiaire pour les virements effectués par l'autorité chargée de l'octroi de l'aide

(vii) les dépenses excessives ou inconsidérées

(viii) la TVA déductible ou remboursable (y compris la TVA payée par les organismes publics agissant en tant qu'autorité publique)

(ix) les coûts encourus ou les contributions pour les activités mises en œuvre pendant la suspension de la convention de subvention (voir article 31)

(x) contributions en nature de tiers

(b) les coûts ou contributions déclarés au titre d'autres subventions de l'UE (ou de subventions accordées par un État membre de l'UE, un pays tiers ou un autre organe d'exécution du budget de l'UE), sauf dans les cas suivants :

(i) Actions de synergie : sans objet

(ii) si la subvention d'action est combinée à une subvention de fonctionnement[11] en cours pendant la même période et que le bénéficiaire peut démontrer que la subvention de fonctionnement ne couvre aucun coût (direct ou indirect) de la subvention d'action.

(c) les coûts ou contributions pour le personnel d'une administration nationale (ou régionale/locale), pour des activités qui font partie des activités normales de l'administration (c'est-à-dire qui ne sont pas entreprises uniquement en raison de la subvention)

(d) les frais ou contributions (notamment les frais de voyage et de séjour) du personnel ou des représentants des institutions, organes ou agences de l'UE

(e) autres :

(i) restrictions par pays pour les coûts éligibles : sans objet

(ii) les coûts ou contributions déclarés spécifiquement inéligibles dans les conditions de l'appel.

6.4 Conséquences de la non-conformité

Si un bénéficiaire déclare des coûts ou des contributions inéligibles, ceux-ci seront rejetés (voir article 27). Cela peut également conduire à d'autres mesures décrites au chapitre 5.

[11] Pour la définition, voir l'article 180, paragraphe 2, point b), du règlement financier de l'UE 2018/1046 : "**subvention de fonctionnement**", une subvention de l'UE destinée à financer "le fonctionnement d'un organisme dont l'objectif s'inscrit dans le cadre d'une politique de l'UE et la soutient".

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

CHAPITRE 4 : MISE EN ŒUVRE DES SUBVENTIONS

SECTION 1 : CONSORTIUM :BÉNÉFICIAIRES, ENTITÉS AFFILIÉES ET AUTRES PARTICIPANTS

ARTICLE 7 - BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires, en tant que signataires de la convention, sont pleinement responsables de sa mise en œuvre et du respect de toutes les obligations qui en découlent à l'égard de l'autorité chargée de l'octroi de l'aide.

Ils doivent mettre en œuvre l'accord au mieux de leurs capacités, de bonne foi et conformément à toutes les obligations et conditions qu'il prévoit.

Elles doivent disposer des ressources appropriées pour mettre en œuvre l'action et mettre en œuvre l'action sous leur propre responsabilité et conformément à l'article 11. S'ils s'appuient sur des entités affiliées ou d'autres participants (voir articles 8 et 9), ils restent seuls responsables vis-à-vis de l'autorité de subvention et des autres bénéficiaires.

Ils sont conjointement responsables de la mise en œuvre *technique* de l'action. Si l'un des bénéficiaires ne met pas en œuvre sa partie de l'action, les autres bénéficiaires doivent veiller à ce que cette partie soit mise en œuvre par quelqu'un d'autre (sans pouvoir prétendre à une augmentation du montant maximal de la subvention et sous réserve d'une modification ; voir l'article 39). La responsabilité *financière* de chaque bénéficiaire en cas de recouvrement est régie par l'article 22.

Les bénéficiaires (et leur action) doivent rester éligibles au titre du programme de l'UE qui finance la subvention pendant toute la durée de l'action. Les coûts et les contributions ne seront éligibles que si le bénéficiaire et l'action sont éligibles.

Les **rôles et responsabilités internes** des bénéficiaires sont répartis comme suit :

(a) Chaque bénéficiaire doit

(i) tenir à jour les informations stockées dans le registre des participants au portail (voir article 19)

(ii) informer immédiatement l'autorité subventionnaire (et les autres bénéficiaires) de tout événement ou circonstance susceptible d'affecter de manière significative ou de retarder la mise en œuvre de l'action (voir article 19)

(iii) soumettre au coordinateur en temps utile :

- les garanties de préfinancement (le cas échéant ; voir article 23)
- les états financiers et les certificats sur les états financiers (CFS) (si nécessaire ; voir articles 21 et 24.2 et fiche technique, point 4.3)
- la contribution aux résultats et aux rapports techniques (voir article 21)
- tout autre document ou information requis par l'autorité responsable en vertu de la convention

(iv) soumettre via le portail des données et des informations relatives à la participation de

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

leurs entités affiliées.

(b) Le coordinateur doit

(i) contrôler la bonne exécution de l'action (voir article 11)

(ii) servir d'intermédiaire pour toutes les communications entre le consortium et l'autorité subventionnaire, à moins que la convention ou l'autorité subventionnaire n'en dispose autrement, et en particulier :

- soumettre les garanties de préfinancement à l'autorité chargée de l'octroi (le cas échéant)
- demander et examiner tous les documents ou informations requis et vérifier leur qualité et leur exhaustivité avant de les transmettre à l'autorité chargée de l'octroi de l'aide
- soumettre les résultats et les rapports à l'autorité chargée de l'octroi de l'aide
- informer l'autorité chargée de l'octroi des paiements effectués aux autres bénéficiaires (rapport sur la répartition des paiements ; le cas échéant, voir les articles 22 et 32)

(iii) distribuer les paiements reçus de l'autorité responsable aux autres bénéficiaires sans retard injustifié (voir article 22).

Le coordinateur ne peut pas déléguer ou sous-traiter les tâches susmentionnées à un autre bénéficiaire ou à un tiers (y compris les entités affiliées).

Toutefois, les coordonnateurs qui sont des organismes publics peuvent déléguer les tâches visées au point b) ii) dernier tiret et iii) ci-dessus à des entités dotées d'une "autorisation de gestion" qu'ils ont créées ou qui sont contrôlées par eux ou qui leur sont affiliées. Dans ce cas, le coordinateur reste seul responsable des paiements et du respect des obligations découlant de l'accord.

En outre, les coordinateurs qui sont des "bénéficiaires uniques"[12] (ou similaires, tels que les consortiums d'infrastructures de recherche européennes (ERIC)) peuvent déléguer les tâches énoncées aux points b) i) à iii) ci-dessus à l'un de leurs membres. Le coordinateur reste seul responsable du respect des obligations découlant de l'accord.

Les bénéficiaires doivent disposer de **dispositions internes** concernant leur fonctionnement et leur coordination, afin de garantir la bonne mise en œuvre de l'action.

Si l'autorité de subvention l'exige (voir fiche technique, point 1), ces dispositions doivent être définies dans un **accord de consortium** écrit entre les bénéficiaires, portant par exemple sur les points suivants

- l'organisation interne du consortium
- la gestion de l'accès au portail
- différentes clés de répartition pour les paiements et les responsabilités financières en cas de recouvrement (le cas échéant)

[12] Pour la définition, voir l'article 187, paragraphe 2, du règlement financier de l'UE 2018/1046 : "Lorsque plusieurs entités satisfont aux critères d'octroi d'une subvention et forment ensemble une seule entité, cette dernière peut être traitée comme l'**unique bénéficiaire**, y compris lorsqu'elle est spécifiquement établie aux fins de la mise en œuvre de l'action financée par la subvention."

- des règles supplémentaires sur les droits et obligations liés aux antécédents et aux résultats (voir

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

article 16)

- règlement des litiges internes
- les accords de responsabilité, d'indemnisation et de confidentialité entre les bénéficiaires.

Les dispositions internes ne doivent pas contenir de dispositions contraires au présent accord.

ARTICLE 8 - ENTITÉS AFFILIÉES

Les entités suivantes, liées à un bénéficiaire, participeront à l'action en tant qu'"entités affiliées" :

- **CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'OCCITANIE (CENMP)**, PIC 984296346, lié à FEDERATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS (FCEN)
- **SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE (PNR Brière)**, PIC 885286021, lié à FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE (FPNRF)
- **SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LIVRADOIS FOREZ (PNR LF)**, PIC 912738476, lié à FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE (FPNRF)
- **PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE (PNR Lorraine)**, PIC 882982271, lié à FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE (FPNRF)
- **SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT (PNR Pilat)**, PIC 882873146, lié à FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE (FPNRF)
- **ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES CALANQUES (PN Calanques)**, PIC 894422160, lié au PARC NATIONAL DES PYRENEES (PN Pyrénées)
- **PARC NATIONAL DES CEVENNES (PN Cévennes)**, PIC 889647723, lié au PARC NATIONAL DES PYRENEES (PN Pyrénées)
- **PARC NATIONAL DE FORETS (PN Forêts)**, PIC 883156580, lié au PARC NATIONAL DES PYRENEES (PN Pyrénées)
- **PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE (PN Guadeloupe)**, PIC 885169136, lié au PARC NATIONAL DES PYRENEES (PN Pyrénées)
- **PARC NATIONAL DU MERCANTOUR (PN Mercantour)**, PIC 903142072, lié à PARC NATIONAL DES PYRENEES (PN Pyrénées)
- **PARC NATIONAL DE LA REUNION (PN Réunion)**, PIC 883196059, lié au PARC NATIONAL DES PYRENEES (PN Pyrénées)
- **PARC NATIONAL DE LA VANOISE (PN Vanoise)**, PIC 880979221, lié au PARC NATIONAL DES PYRENEES (PN Pyrénées)
- **CONSERVATIORE DES ESPACES NATURELS DE GUYANE (CEN Guyane)**, PIC 882725706, lié à RESERVES NATURELLES DE FRANCE (RNF)
- **LES NATURALISTES, ENVIRONNEMENT ETPATRIMOINE DE MAYOTTE (NEP**

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Mayotte), PIC 882626087, lié à RESERVES NATURELLES DE FRANCE (RNF)

- **SOCIE'TE' DES E'TUDES ET DE PROTECTION DE LA NATURE EN GUYANE (SEPANGUY)**, PIC 882464194, liée à RESERVES NATURELLES DE FRANCE (RNF)

- **ASSOCIATION DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE TERRESTRE ET MARINE DESILETS DE (Titè), PIC 882609306, lié à RESERVES NATURELLES DE FRANCE (RNF)**

- **ASSOCIATION FEDERATIVE DES ACTEURS DE L'INGENIERIE ET DU GENIE ECOLOGIQUE (AIGEco)**, PIC 885086104, liée à l'UNION PROFESSIONNELLE DU GENIE ECOLOGIQUE (UPGE)

Les entités affiliées peuvent imputer des coûts et des contributions à l'action dans les mêmes conditions que les bénéficiaires et doivent mettre en œuvre les tâches d'action qui leur sont attribuées à l'annexe 1 conformément à l'article 11.

Leurs coûts et contributions seront inclus dans l'annexe 2 et seront pris en compte pour le calcul de la subvention.

Les bénéficiaires doivent s'assurer que toutes les obligations qui leur incombent en vertu du présent accord s'appliquent également à leurs entités affiliées.

Les bénéficiaires doivent veiller à ce que les organismes mentionnés à l'article 25 (par exemple, l'autorité chargée de l'octroi, l'OLAF, la Cour des comptes (CCE), etc.

Les infractions commises par des entités affiliées seront traitées de la même manière que les infractions commises par les bénéficiaires. La récupération des montants indus se fera par l'intermédiaire des bénéficiaires.

Si l'autorité chargée de l'octroi exige la responsabilité conjointe et solidaire des entités affiliées (voir fiche technique, point 4.4), celles-ci doivent signer la déclaration figurant à l'annexe 3a et peuvent être tenues pour responsables en cas de recouvrement forcé à l'encontre de leurs bénéficiaires (voir article 22.2 et 22.4).

ARTICLE 9 - AUTRES PARTICIPANTS A L'ACTION

9.1 Partenaires associés

Non applicable

9.2 Tiers apportant des contributions en nature à l'action

D'autres tiers peuvent apporter des contributions en nature à l'action (c'est-à-dire du personnel, des équipements, d'autres biens, travaux et services, etc. qui sont gratuits), si cela est nécessaire pour la mise en œuvre.

Les tiers qui apportent des contributions en nature ne mettent en œuvre aucune tâche de l'action. Ils ne peuvent pas imputer de coûts ou de contributions à l'action et les coûts des contributions en nature ne sont pas éligibles.

Les tiers et leurs contributions en nature doivent être indiqués à l'annexe 1.

9.3 Sous-traitants

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Les sous-traitants peuvent participer à l'action si cela est nécessaire à sa mise en œuvre.

Les sous-traitants doivent mettre en œuvre leurs tâches d'action conformément à l'article 11. Les coûts des tâches sous-traitées (prix facturé par le sous-traitant) sont éligibles et peuvent être imputés par les bénéficiaires, dans les conditions prévues à l'article 6. Les coûts seront inclus dans l'annexe 2 comme faisant partie des coûts des bénéficiaires.

Les bénéficiaires doivent veiller à ce que leurs obligations contractuelles au titre des articles 11 (bonne exécution), 12 (conflit d'intérêts), 13 (confidentialité et sécurité), 14 (éthique), 17.2 (visibilité), 18 (règles spécifiques pour la réalisation des actions), 19 (information) et 20 (tenue de registres) s'appliquent également aux sous-traitants.

Les bénéficiaires doivent veiller à ce que les organismes mentionnés à l'article 25 (par exemple, l'autorité chargée de l'octroi, l'OLAF, la Cour des comptes (CCE), etc.

9.4 Bénéficiaires d'un soutien financier à des tiers

Si l'action comprend l'octroi d'un soutien financier à des tiers (par exemple, des subventions, des prix ou des formes de soutien similaires), les bénéficiaires doivent veiller à ce que leurs obligations contractuelles au titre des articles 12 (conflit d'intérêts), 13 (confidentialité et sécurité), 14 (éthique), 17.2 (visibilité), 18 (règles spécifiques pour la réalisation de l'action), 19 (information) et 20 (tenue de registres) s'appliquent également aux tiers recevant le soutien (bénéficiaires).

Les bénéficiaires doivent également veiller à ce que les organismes mentionnés à l'article 25 (par exemple, l'autorité chargée de l'octroi, l'OLAF, la Cour des comptes (CCE), etc.

ARTICLE 10 - PARTICIPANTS AYANT UN STATUT PARTICULIER

10.1 Participants non européens

Les participants établis dans un pays tiers (le cas échéant) s'engagent à respecter les obligations qui leur incombent en vertu de l'accord et :

- respecter les principes généraux (y compris les droits fondamentaux, les valeurs et les principes éthiques, les normes en matière d'environnement et de travail, les règles relatives aux informations classifiées, les droits de propriété intellectuelle, la visibilité du financement et la protection des données à caractère personnel)

- pour la présentation des certificats visés à l'article 24 : faire appel à des auditeurs externes qualifiés, indépendants et respectant des normes comparables à celles énoncées dans la directive 2006/43/CE de l'UE[13].

- pour les contrôles visés à l'article 25 : permettre des contrôles, des examens, des audits et des enquêtes (y compris des contrôles sur place, des visites et des inspections) par les organismes mentionnés dans cet article (par exemple, l'autorité chargée de l'octroi, l'OLAF, la Cour des comptes (CCE), etc.)

Des règles particulières de règlement des différends s'appliquent (voir fiche technique, point 5).

[13] Directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés ou réglementations nationales similaires (JO L 157 du 9.6.2006, p. 87).

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

10.2 Participants qui sont des organisations internationales

Les participants qui sont des organisations internationales (OI ; le cas échéant) s'engagent à respecter les obligations qui leur incombent en vertu de l'accord et :

- respecter les principes généraux (y compris les droits fondamentaux, les valeurs et les principes éthiques, les normes en matière d'environnement et de travail, les règles relatives aux informations classifiées, les droits de propriété intellectuelle, la visibilité du financement et la protection des données à caractère personnel)

- pour la présentation des certificats visés à l'article 24 : faire appel à des agents publics indépendants ou à des auditeurs externes qui respectent des normes comparables à celles énoncées dans la directive 2006/43/CE de l'UE.

- pour les contrôles prévus à l'article 25 : permettre les vérifications, examens, audits et enquêtes par les organismes mentionnés dans cet article, en tenant compte des accords spécifiques conclus entre eux et l'UE (le cas échéant).

Pour ces participants, aucune disposition de l'accord ne sera interprétée comme une renonciation à leurs privilèges ou immunités, tels qu'ils sont accordés par leurs documents constitutifs ou par le droit international.

Des règles particulières en matière de droit applicable et de règlement des litiges s'appliquent (voir l'article 43 et la fiche technique, point 5).

10.3 Participants évalués selon le pilier

Les participants évalués au titre du pilier (le cas échéant) peuvent s'appuyer sur leurs propres systèmes, règles et procédures, pour autant qu'ils aient fait l'objet d'une évaluation positive et qu'ils ne remettent pas en cause la décision d'octroi de la subvention ou ne violent pas le principe de l'égalité de traitement des demandeurs ou des bénéficiaires.

On entend par "évaluation du pilier" un examen par la Commission européenne des systèmes, règles et procédures que les participants utilisent pour gérer les subventions de l'UE (en particulier le système de contrôle interne, le système comptable, les audits externes, le financement des tiers, les règles en matière de recouvrement et d'exclusion, les informations sur les bénéficiaires et la protection des données à caractère personnel ; voir l'article 154 du règlement financier de l'UE 2018/1046).

Les participants ayant fait l'objet d'une évaluation positive au titre du pilier peuvent s'appuyer sur leurs propres systèmes, règles et procédures, notamment en ce qui concerne

- la tenue de registres (article 20) : elle peut être effectuée conformément aux normes, règles et procédures internes

- la conversion des monnaies pour les états financiers (article 21) : elle peut être effectuée conformément aux pratiques comptables habituelles

- garanties (article 23) : pour les organismes de droit public, les garanties de préfinancement ne sont pas nécessaires

- les certificats (article 24) :

    - les certificats sur les états financiers (CFS) : ils peuvent être fournis par leurs auditeurs internes ou externes habituels et conformément à leurs règlements et procédures

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

financiers internes

- certificats sur les pratiques comptables habituelles (CoMUC) : ils ne sont pas nécessaires si ces pratiques sont couvertes par une évaluation ex ante

et utiliser les règles spécifiques suivantes, pour :

- les recouvrements (article 22) : en cas de soutien financier à des tiers, il n'y aura pas de recouvrement si le participant a fait tout ce qui était en son pouvoir pour récupérer les montants indus auprès du tiers bénéficiaire du soutien (y compris par des procédures judiciaires) et si le non-recouvrement n'est pas dû à une erreur ou à une négligence de sa part

- contrôles, examens, audits et enquêtes par l'UE (article 25) : ils seront menés en tenant compte de l'expérience de l'UE des règles et procédures spécifiquement convenues entre eux et de l'accord-cadre (le cas échéant)

- l'évaluation d'impact (article 26) : elle sera effectuée conformément aux règles et procédures internes du participant et à l'accord-cadre (le cas échéant)

- suspension de la convention de subvention (article 31) : certains coûts encourus pendant la suspension de la subvention sont éligibles (notamment les coûts minimaux nécessaires à une éventuelle reprise de l'action et les coûts relatifs aux contrats qui ont été conclus avant la réception de la lettre de pré-information et qui ne pouvaient raisonnablement être suspendus, réattribués ou résiliés pour des raisons juridiques)

- résiliation de la convention de subvention (article 32) : le montant final de la subvention et le paiement final seront calculés en tenant compte également des coûts relatifs aux contrats dont l'exécution n'est prévue qu'après la prise d'effet de la résiliation, si le contrat a été conclu avant la réception de la lettre de pré-information et ne pouvait raisonnablement être résilié pour des raisons juridiques

- responsabilité pour les dommages (article 33.2) : l'autorité de subvention doit être indemnisée pour les dommages qu'elle subit du fait de la mise en œuvre de l'action ou parce que l'action n'a pas été mise en œuvre dans le plein respect de la convention uniquement si le dommage est dû à une violation des règles et procédures internes du participant ou à une violation des droits des tiers par le participant, l'un de ses employés ou une personne pour laquelle les employés sont responsables.

Les participants dont l'évaluation du pilier couvre les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions peuvent également effectuer des achats, de la sous-traitance et un soutien financier à des tiers (article 6.2) conformément à leurs règles et procédures internes en matière d'achats, de sous-traitance et de soutien financier.

Les participants dont l'évaluation au titre du pilier couvre les règles de protection des données peuvent s'appuyer sur leurs normes, règles et procédures internes en matière de protection des données (article 15).

Les participants ne peuvent toutefois pas se prévaloir de dispositions qui violeraient le principe d'égalité de traitement des demandeurs ou des bénéficiaires ou qui remettraient en cause la décision d'octroi de la subvention, telles que, notamment :

- l'éligibilité (article 6)

- rôles et mise en place du consortium (articles 7 à 9)

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

- la sécurité et l'éthique (articles 13 et 14)
- DPI (y compris les antécédents et les résultats, les droits d'accès et les droits d'utilisation), communication, diffusion et visibilité (articles 16 et 17)
- obligation d'information (article 19)
- paiement, rapports et modifications (articles 21, 22 et 39)
- les rejets, les réductions, les suspensions et les cessations d'activité (articles 27, 28, 29 à 32)

Si l'évaluation du pilier a fait l'objet de mesures correctives, la confiance dans les systèmes, règles et procédures internes est subordonnée au respect de ces mesures correctives.

Les participants dont l'évaluation n'a pas encore été mise à jour pour couvrir (les nouvelles règles sur) la protection des données peuvent s'appuyer sur leurs systèmes, règles et procédures internes, à condition qu'ils garantissent que les données à caractère personnel sont.. :

- traitées de manière licite, loyale et transparente par rapport à la personne concernée
- collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et ne pas être traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités
- adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées
- exactes et, le cas échéant, mises à jour
- conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont traitées, et
- traitées de manière à garantir une sécurité appropriée des données à caractère personnel.

Les participants doivent informer sans délai le coordinateur de toute modification apportée aux systèmes, règles et procédures qui ont fait l'objet de l'évaluation du pilier. Le coordinateur en informe immédiatement l'autorité chargée de l'octroi.

Les participants évalués au titre du pilier qui ont également conclu un accord-cadre avec l'UE peuvent en outre - dans les mêmes conditions que celles énoncées ci-dessus (c'est-à-dire ne pas remettre en cause la décision d'octroi de la subvention ni enfreindre le principe d'égalité de traitement des demandeurs ou des bénéficiaires) - se prévaloir des dispositions énoncées dans cet accord-cadre.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

SECTION 2 RÈGLES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

ARTICLE 11 - BONNE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

11.1 Obligation de mettre en œuvre correctement l'action

Les bénéficiaires doivent mettre en œuvre l'action telle que décrite à l'annexe 1 et dans le respect des dispositions de l'accord, des conditions de l'appel à propositions et de toutes les obligations légales découlant du droit communautaire, international et national applicable.

11.2 Conséquences de la non-conformité

En cas de manquement par le bénéficiaire à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du présent article, la subvention peut être réduite (voir article 28).

Ces violations peuvent également donner lieu à d'autres mesures décrites au chapitre 5.

ARTICLE 12 - CONFLIT D'INTÉRÊTS

12.1 Conflit d'intérêts

Les bénéficiaires doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute situation dans laquelle la mise en œuvre impartiale et objective de l'accord pourrait être compromise pour des raisons liées à la vie familiale et affective, les affinités politiques ou nationales, les intérêts économiques ou tout autre intérêt direct ou indirect ("conflit d'intérêts").

Ils doivent notifier formellement et sans délai à l'autorité chargée de l'octroi toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible d'en créer un et prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour y remédier.

L'autorité chargée de l'octroi peut vérifier que les mesures prises sont appropriées et peut exiger que des mesures supplémentaires soient prises dans un délai déterminé.

12.2 Conséquences de la non-conformité

En cas de manquement par le bénéficiaire à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du présent article, la subvention peut être réduite (voir article 28) et il peut être mis fin à la subvention ou au bénéficiaire (voir article 32).

Ces violations peuvent également donner lieu à d'autres mesures décrites au chapitre 5.

ARTICLE 13 - CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ

13.1 Informations sensibles

Les parties doivent garder confidentiels les données, documents ou autres éléments (sous quelque forme que ce soit) identifiés par écrit comme sensibles ("informations sensibles") - pendant la mise en œuvre de l'action et au moins jusqu'à la date limite fixée dans les fiches techniques (voir point 6).

Si un bénéficiaire le demande, l'autorité responsable peut accepter de garder ces informations confidentielles pendant une période plus longue.

Sauf accord contraire entre les parties, celles-ci ne peuvent utiliser les informations sensibles que pour mettre en œuvre l'accord.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Les bénéficiaires ne peuvent divulguer des informations sensibles à leur personnel ou à d'autres participants impliqués dans l'action que s'ils

(a) doivent en avoir connaissance pour mettre en œuvre l'accord et

(b) sont soumis à une obligation de confidentialité.

L'autorité d'octroi peut divulguer des informations sensibles à son personnel et à d'autres institutions et organes de l'UE.

Il peut en outre divulguer des informations sensibles à des tiers, si :

(a) cela est nécessaire pour mettre en œuvre l'accord ou sauvegarder les intérêts financiers de l'UE et

(b) les destinataires des informations sont liés par une obligation de confidentialité.

Les obligations de confidentialité ne s'appliquent plus si

(a) la partie divulgatrice accepte de libérer l'autre partie

(b) les informations deviennent accessibles au public, sans qu'aucune obligation de confidentialité ne soit violée

(c) la divulgation des informations sensibles est requise par le droit communautaire, international ou national.

Les règles de confidentialité spécifiques (le cas échéant) sont exposées à l'annexe 5.

13.2 Informations classifiées

Les parties doivent traiter les informations classifiées conformément à la législation européenne, internationale ou nationale applicable en la matière (en particulier, la décision 2015/444[14] et ses modalités d'application).

Les produits livrables qui contiennent des informations classifiées doivent être soumis selon des procédures spéciales convenues avec l'autorité chargée de l'octroi.

Les tâches d'action impliquant des informations classifiées ne peuvent être sous-traitées qu'après approbation explicite (par écrit) de l'autorité responsable.

Les informations classifiées ne peuvent être divulguées à des tiers (y compris les participants impliqués dans la mise en œuvre de l'action) sans l'accord écrit explicite préalable de l'autorité chargée de l'octroi de l'aide.

Les règles de sécurité spécifiques (le cas échéant) sont énoncées à l'annexe 5.

13.3 Conséquences de la non-conformité

En cas de manquement par le bénéficiaire à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du présent article, la subvention peut être réduite (voir article 28).

Ces violations peuvent également donner lieu à d'autres mesures décrites au chapitre 5.

[14] Décision 2015/444/CE, Euratom de la Commission du 13 mars 2015 relative aux règles de sécurité pour la protection des informations classifiées de l'UE (JO L 72 du 17.3.2015, p. 53).

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

ARTICLE 14 - ÉTHIQUE ET VALEURS

14.1 L'éthique

L'action doit être menée conformément aux normes éthiques les plus élevées et au droit communautaire, international et national applicable en matière de principes éthiques.

Les règles éthiques spécifiques (le cas échéant) sont exposées à l'annexe 5.

14.2 Valeurs

Les bénéficiaires doivent s'engager à respecter les valeurs fondamentales de l'UE (telles que le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et les droits de l'homme, y compris les droits des minorités) et veiller à ce qu'elles soient respectées.

Les règles spécifiques relatives aux valeurs (le cas échéant) sont énoncées à l'annexe 5.

14.3 Conséquences de la non-conformité

En cas de manquement par le bénéficiaire à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du présent article, la subvention peut être réduite (voir article 28).

Ces infractions peuvent également donner lieu à d'autres mesures décrites au chapitre 5.

ARTICLE 15 - PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Traitement des données par l'autorité responsable

Toutes les données à caractère personnel relevant de l'accord seront traitées sous la responsabilité du responsable du traitement des données de l'autorité responsable, conformément à la déclaration de confidentialité du portail et aux fins qui y sont énoncées.

Pour les subventions dont l'autorité d'octroi est la Commission européenne, une agence réglementaire ou exécutive de l'UE, une entreprise commune ou un autre organisme de l'UE, le traitement sera soumis au règlement 2018/1725[15] .

15.2 Traitement des données par les bénéficiaires

Les bénéficiaires doivent traiter les données à caractère personnel dans le cadre de l'accord conformément à la législation européenne, internationale et nationale applicable en matière de protection des données (en particulier, le règlement 2016/679).[16]

[15] Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

[16] Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE ("GDPR") (JO L 119 du 4.5.2016, p. 1).

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Ils doivent veiller à ce que les données à caractère personnel soient :

- traitées de manière licite, loyale et transparente par rapport aux personnes concernées
- collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et ne pas être traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités
- adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées
- exactes et, le cas échéant, mises à jour
- conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont traitées, et
- traitées de manière à garantir une sécurité appropriée des données.

Les bénéficiaires ne peuvent accorder à leur personnel l'accès aux données à caractère personnel que si cela est strictement nécessaire à la mise en œuvre, à la gestion et au suivi de l'accord. Les bénéficiaires doivent s'assurer que le personnel est soumis à une obligation de confidentialité.

Les bénéficiaires doivent informer les personnes dont les données sont transférées à l'autorité responsable et leur fournir la déclaration de confidentialité du portail.

15.3 Conséquences de la non-conformité

En cas de manquement par le bénéficiaire à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du présent article, la subvention peut être réduite (voir article 28).

Ces violations peuvent également donner lieu à d'autres mesures décrites au chapitre 5.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

ARTICLE 16 - DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (DPI) - CONTEXTE ET RÉSULTATS - DROITS D'ACCÈS ET DROITS D'UTILISATION

16.1 Historique et droits d'accès à l'historique

Les bénéficiaires doivent se donner mutuellement accès, ainsi qu'aux autres participants, aux informations de base identifiées comme nécessaires à la mise en œuvre de l'action, sous réserve des règles spécifiques figurant à l'annexe 5.

On entend par "antécédents" toute donnée, tout savoir-faire ou toute information - quelle qu'en soit la forme ou la nature (matérielle ou immatérielle), y compris tout droit tel que les droits de propriété intellectuelle - qui est :

(a) détenus par les bénéficiaires avant qu'ils n'adhèrent à l'accord et

(b) nécessaires à la mise en œuvre de l'action ou à l'exploitation des résultats.

Si les informations de base sont soumises aux droits d'un tiers, le bénéficiaire concerné doit s'assurer qu'il est en mesure de respecter les obligations qui lui incombent en vertu de l'accord.

16.2 Appropriation des résultats

L'autorité chargée de l'octroi n'obtient pas la propriété des résultats produits dans le cadre de l'action.

On entend par "résultats" tout effet matériel ou immatériel de l'action, tel que des données, du savoir-faire ou des informations, quelle que soit leur forme ou leur nature, qu'ils soient ou non protégeables, ainsi que tous les droits qui y sont attachés, y compris les droits de propriété intellectuelle.

16.3 Droits d'utilisation de l'autorité responsable sur le matériel, les documents et les informations reçus à des fins de politique, d'information, de communication, de diffusion et de publicité

L'autorité chargée de l'octroi a le droit d'utiliser des informations non sensibles relatives à l'action et des matériels et documents reçus des bénéficiaires (notamment des résumés destinés à la publication, des produits livrables, ainsi que tout autre matériel, tel que des images ou du matériel audiovisuel, sur papier ou sous forme électronique) à des fins de politique, d'information, de communication, de diffusion et de publicité - au cours de l'action ou ultérieurement.

Le droit d'utiliser le matériel, les documents et les informations des bénéficiaires est accordé sous la forme d'une licence gratuite, non exclusive et irrévocable, qui comprend les droits suivants :

(a) **les utiliser à ses propres fins** (en particulier, les mettre à la disposition des personnes travaillant pour l'autorité responsable ou tout autre service de l'UE (y compris les institutions, organes, bureaux, agences, etc.) ou institution ou organe d'un État membre de l'UE ; les copier ou les reproduire en tout ou en partie, en nombre illimité ; et les communiquer par l'intermédiaire des services d'information de la presse)

(b) **la diffusion auprès du public** (en particulier, la publication sur papier et sous forme électronique ou numérique, la publication sur l'internet, sous forme de fichier téléchargeable ou non, la diffusion par tout canal, l'exposition ou la présentation publique, la communication par l'intermédiaire des services d'information de la presse, ou l'inclusion dans des bases de données ou des index largement accessibles)**.**

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

(c) **l'édition ou la reformulation** (y compris le raccourcissement, le résumé, l'insertion d'autres éléments (par ex. métadonnées, légendes, autres éléments graphiques, visuels, audio ou textuels), extraction de parties (par exemple, fichiers audio ou vidéo), division en parties, utilisation dans une compilation)

(d) **la traduction**

(e) **le stockage** sur papier, sous forme électronique ou autre

(f) **l'archivage**, conformément aux règles applicables en matière de gestion des documents

(g) le droit d'autoriser des **tiers** à agir en son nom ou de sous-licencier à des tiers les modes d'utilisation visés aux points b), c), d) et f), si cela est nécessaire à l'activité d'information, de communication et de publicité de l'autorité qui octroie la subvention

(h) le **traitement**, l'analyse et l'agrégation du matériel, des documents et des informations reçus et **la production d'œuvres dérivées**.

Les droits d'utilisation sont accordés pour toute la durée des droits de propriété industrielle ou intellectuelle concernés.

Si des matériels ou documents sont soumis à des droits moraux ou à des droits de tiers (y compris des droits de propriété intellectuelle ou des droits de personnes physiques sur leur image et leur voix), les bénéficiaires doivent s'assurer qu'ils respectent les obligations qui leur incombent en vertu du présent accord (notamment en obtenant les licences et autorisations nécessaires auprès des détenteurs de droits concernés).

Le cas échéant, l'autorité chargée de l'octroi insère les informations suivantes :

"© - [année] - [nom du titulaire du droit d'auteur]. Tous droits réservés. Licence accordée au [nom de l'autorité concédante] sous certaines conditions".

16.4 Règles spécifiques concernant les DPI, les résultats et le contexte

Les règles spécifiques concernant les droits de propriété intellectuelle, les résultats et les antécédents (le cas échéant) sont énoncées à l'annexe 5.

16.5 Conséquences de la non-conformité

En cas de manquement par le bénéficiaire à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du présent article, la subvention peut être réduite (voir article 28).

Une telle violation peut également donner lieu à d'autres mesures décrites au chapitre 5.

ARTICLE 17 - COMMUNICATION, DIFFUSION ET VISIBILITÉ

17.1 Communication - Diffusion - Promotion de l'action

Sauf accord contraire avec l'autorité responsable, les bénéficiaires doivent promouvoir l'action et ses résultats en fournissant des informations ciblées à des publics multiples (y compris les médias et le public), conformément à l'annexe 1 et d'une manière stratégique, cohérente et efficace.

Avant de s'engager dans une activité de communication ou de diffusion susceptible d'avoir un impact médiatique important, les bénéficiaires doivent en informer l'autorité chargée de l'octroi.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

17.2 Visibilité - drapeau européen et déclaration de financement

Sauf accord contraire avec l'autorité chargée de l'octroi de la subvention, les activités de communication des bénéficiaires liées à l'action (y compris les relations avec les médias, les conférences, les séminaires, le matériel d'information tel que les brochures, les dépliants, les affiches, les présentations, etc., sous forme électronique, via les médias traditionnels ou sociaux, etc.), les activités de diffusion et toute infrastructure, équipement, véhicule, fourniture ou résultat majeur financé par la subvention doivent mentionner le soutien de l'UE et afficher le drapeau (emblème) européen et la déclaration de financement (traduits dans les langues locales, le cas échéant) :









L'emblème doit rester distinct et séparé et ne peut être modifié par l'ajout d'autres marques visuelles, marques ou textes.

Hormis l'emblème, aucune autre identité visuelle ou logo ne peut être utilisé pour mettre en évidence le soutien de l'UE.

Lorsqu'il est affiché en association avec d'autres logos (par exemple ceux des bénéficiaires ou des sponsors), l'emblème doit être mis en évidence de manière aussi visible que les autres logos.

Aux fins des obligations qui leur incombent en vertu du présent article, les bénéficiaires peuvent utiliser l'emblème sans obtenir au préalable l'approbation de l'autorité concédante. Cela ne leur confère toutefois pas un droit d'utilisation exclusif. En outre, ils ne peuvent pas s'approprier l'emblème ou toute autre marque ou logo similaire, que ce soit par enregistrement ou par tout autre moyen.

17.3 Qualité de l'information - Clause de non-responsabilité

Toute activité de communication ou de diffusion liée à l'action doit utiliser des informations factuellement exactes.

En outre, il doit comporter la clause de non-responsabilité suivante (traduite dans les langues locales le cas échéant) :

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

"Financé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de [nom de l'autorité chargée de l'octroi de l'aide]. Ni l'Union européenne ni l'autorité subventionnaire ne peuvent en être tenues pour responsables".

17.4 Règles spécifiques de communication, de diffusion et de visibilité

Les règles spécifiques de communication, de diffusion et de visibilité (le cas échéant) sont énoncées à l'annexe 5.

17.5 Conséquences de la non-conformité

En cas de manquement par le bénéficiaire à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du présent article, la subvention peut être réduite (voir article 28).

Ces violations peuvent également donner lieu à d'autres mesures décrites au chapitre 5.

ARTICLE 18 - REGLES SPECIFIQUES POUR LA REALISATION DE L'ACTION

18.1 Règles spécifiques pour la réalisation de l'action

Les règles spécifiques de mise en œuvre de l'action (le cas échéant) sont exposées à l'annexe 5.

18.2 Conséquences de la non-conformité

En cas de manquement par le bénéficiaire à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du présent article, la subvention peut être réduite (voir article 28).

Une telle violation peut également donner lieu à d'autres mesures décrites au chapitre 5.

SECTION 3 ADMINISTRATION DES SUBVENTIONS

ARTICLE 19 - OBLIGATIONS GÉNÉRALES D'INFORMATION

19.1 Demandes d'information

Les bénéficiaires doivent fournir - au cours de l'action ou ultérieurement et conformément à l'article 7 - toute information demandée afin de vérifier l'éligibilité des coûts ou contributions déclarés, la bonne mise en œuvre de l'action et le respect des autres obligations découlant de l'accord.

Les informations fournies doivent être exactes, précises et complètes et dans le format demandé, y compris le format électronique.

19.2 Mise à jour des données du registre des participants

Les bénéficiaires doivent tenir à jour - à tout moment, pendant ou après l'action - leurs informations stockées dans le registre des participants du portail, en particulier leur nom, leur adresse, leurs représentants légaux, leur forme juridique et leur type d'organisation.

19.3 Informations sur les événements et les circonstances qui ont une incidence sur l'action

Les bénéficiaires doivent immédiatement informer l'autorité chargée de l'octroi (et les autres bénéficiaires) de l'un ou l'autre des éléments suivants :

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

(a) **les événements** susceptibles d'affecter ou de retarder la mise en œuvre de l'action ou de porter atteinte aux intérêts financiers de l'UE, en particulier :

(i) des changements dans leur situation juridique, financière, technique, organisationnelle ou de propriété (y compris des changements liés à l'un des motifs d'exclusion énumérés dans la déclaration sur l'honneur signée avant la signature de la subvention)

(ii) informations sur l'action liée : sans objet

(b) **les circonstances** qui l'affectent :

(i) la décision d'octroi de la subvention ou

(ii) le respect des exigences de l'accord.

19.4 Conséquences de la non-conformité

En cas de manquement par le bénéficiaire à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du présent article, la subvention peut être réduite (voir article 28).

Ces violations peuvent également donner lieu à d'autres mesures décrites au chapitre 5.

ARTICLE 20 - TENUE DE REGISTRES

20.1 Tenue de registres et de documents justificatifs

Les bénéficiaires doivent - au moins jusqu'à la date limite fixée dans la fiche technique (voir point 6) - conserver les enregistrements et autres pièces justificatives prouvant la bonne mise en œuvre de l'action conformément aux normes acceptées dans le domaine concerné (s'il y en a).

En outre, les bénéficiaires doivent - pour la même période - conserver les éléments permettant de justifier les montants déclarés :

(a) pour les coûts réels : registres et pièces justificatives adéquats pour prouver les coûts déclarés (tels que contrats, sous-contrats, factures et registres comptables) ; en outre, les procédures comptables et de contrôle interne habituelles des bénéficiaires doivent permettre un rapprochement direct entre les montants déclarés, les montants enregistrés dans leurs comptes et les montants indiqués dans les pièces justificatives

(b) pour les coûts et contributions forfaitaires (le cas échéant) : registres et pièces justificatives adéquats pour prouver l'éligibilité des coûts ou contributions auxquels le taux forfaitaire est appliqué

(c) pour les coûts et contributions simplifiés suivants : les bénéficiaires n'ont pas besoin de tenir des registres spécifiques sur les coûts réels encourus, mais doivent conserver :

(i) pour les coûts unitaires et les contributions (le cas échéant) : registres et pièces justificatives adéquats pour prouver le nombre d'unités déclarées

(ii) pour les coûts forfaitaires et les contributions (le cas échéant) : registres et pièces justificatives adéquats pour prouver la bonne exécution des travaux décrits à l'annexe 1

(iii) pour les financements non liés aux coûts (le cas échéant) : registres et pièces justificatives adéquats, prouver que les résultats ont été atteints ou que les conditions décrites à l'annexe 1 ont été remplies

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

(d) pour les coûts unitaires, forfaitaires et les contributions selon les pratiques habituelles de comptabilité analytique (le cas échéant) : les bénéficiaires doivent conserver tous les enregistrements et pièces justificatives adéquats pour prouver que leurs pratiques de comptabilité analytique ont été appliquées de manière cohérente, sur la base de critères objectifs, quelle que soit la source de financement, et qu'elles sont conformes aux conditions d'éligibilité énoncées à l'article 6, paragraphes 1 et 2.

En outre, les éléments suivants sont nécessaires pour des catégories budgétaires spécifiques :

(e) pour les frais de personnel : le temps travaillé pour le bénéficiaire dans le cadre de l'action doit être justifié par des déclarations signées mensuellement par la personne et son superviseur, à moins qu'un autre système fiable d'enregistrement du temps ne soit en place ; l'autorité chargée de l'octroi peut accepter d'autres preuves justifiant le temps travaillé pour l'action déclarée, si elle considère qu'elles offrent un niveau d'assurance adéquat

(f) règles supplémentaires en matière d'archivage : sans objet

Les registres et les pièces justificatives doivent être mis à disposition sur demande (voir article 19) ou dans le cadre de contrôles, d'examens, d'audits ou d'enquêtes (voir article 25).

En cas de contrôles, révisions, audits, enquêtes, litiges ou autres poursuites en cours au titre de l'accord (y compris l'extension des conclusions ; voir article 25), les bénéficiaires doivent conserver ces registres et autres pièces justificatives jusqu'à la fin de ces procédures.

Les bénéficiaires doivent conserver les documents originaux. Les documents numériques et numérisés sont considérés comme des originaux s'ils sont autorisés par le droit national applicable. L'autorité chargée de l'octroi peut accepter des documents non originaux s'ils offrent un niveau d'assurance comparable.

20.2 Conséquences de la non-conformité

Si un bénéficiaire manque à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du présent article, les coûts ou contributions insuffisamment justifiés seront inéligibles (voir article 6) et seront rejetés (voir article 27), et la subvention pourra être réduite (voir article 28).

Ces violations peuvent également donner lieu à d'autres mesures décrites au chapitre 5.

ARTICLE 21 - RAPPORTS

21.1 Rapports continus

Les bénéficiaires doivent rendre compte en permanence de l'état d'avancement de l'action (par exemple, les **produits à** livrer**, les étapes, les réalisations/résultats, les risques critiques, les indicateurs,** etc.

Les produits livrables standardisés (par exemple, les rapports d'avancement non liés aux paiements, les rapports sur les dépenses cumulées, les rapports spéciaux, etc.

21.2 Rapports périodiques : Rapports techniques et états financiers

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

En outre, les bénéficiaires doivent fournir des rapports pour demander les paiements, conformément a u calendrier et aux modalités définis dans les fiches techniques (voir point 4.2) :

- pour les préfinancements supplémentaires (le cas échéant) : un **rapport de préfinancement supplémentaire**

- pour les paiements intermédiaires (le cas échéant) et le paiement final :

un **rapport périodique**. Les rapports de préfinancement et les rapports

périodiques comprennent une partie technique et une partie financière.

La partie technique comprend une vue d'ensemble de la mise en œuvre de l'action. Elle doit être préparée à l'aide du modèle disponible dans l'outil de rapport périodique du portail.

La partie financière du rapport de préfinancement complémentaire comprend une déclaration sur l'utilisation du préfinancement précédent.

La partie financière du rapport périodique comprend

- les états financiers (individuels et consolidés ; pour tous les bénéficiaires/entités affiliées)

- l'explication sur l'utilisation des ressources (ou le tableau détaillé des coûts, le cas échéant)

- les certificats sur les états financiers (CFS) (si nécessaire ; voir l'article 24.2 et la fiche technique, point 4.3).

Les **états financiers** doivent détailler les coûts et contributions éligibles pour chaque catégorie budgétaire et, pour le paiement final, également les recettes de l'action (voir articles 6 et 22).

Tous les coûts et contributions éligibles encourus doivent être déclarés, même s'ils dépassent les montants indiqués dans le budget prévisionnel (voir annexe 2). Les montants non déclarés dans les états financiers individuels ne seront pas pris en compte par l'autorité de subvention.

En signant les états financiers (directement dans l'outil de rapport périodique du portail), les bénéficiaires confirment que

- les informations fournies sont complètes, fiables et véridiques

- les coûts et contributions déclarés sont éligibles (voir article 6)

- les coûts et les contributions peuvent être justifiés par des registres et des pièces justificatives adéquats (voir article 20) qui seront produits sur demande (voir article 19) ou dans le cadre de contrôles, d'examens, d'audits et d'enquêtes (voir article 25)

- pour le rapport périodique final : toutes les recettes ont été déclarées (si nécessaire ; voir article 22).

Les bénéficiaires devront également présenter les états financiers de leurs entités affiliées (le cas échéant). En cas de recouvrement (voir article 22), les bénéficiaires seront également responsables des états financiers de leurs entités affiliées.

21.3 Monnaie des états financiers et conversion en euros

Les états financiers doivent être rédigés en euros.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Les bénéficiaires dont le compte général est établi dans une devise autre que l'euro doivent convertir le compte général en euros.

Les banques centrales nationales ont converti en euros les coûts enregistrés dans leurs comptes, à la moyenne des taux de change quotidiens publiés dans la série C du *Journal officiel de l'Union européenne* (site Internet de la BCE), calculée sur la période de déclaration correspondante.

Si aucun taux de change quotidien de l'euro n'est publié au *Journal officiel* pour la devise en question, ils doivent être convertis à la moyenne des taux de change comptables mensuels publiés sur le site web de la Commission européenne (InforEuro), calculée sur la période de déclaration correspondante.

Les bénéficiaires dont la comptabilité générale est libellée en euros doivent convertir en euros les coûts encourus dans une autre devise selon leurs pratiques comptables habituelles.

21.4 Langue du rapport

Les rapports doivent être rédigés dans la langue de l'accord, sauf accord contraire avec l'autorité responsable (voir fiche technique, point 4.2).

21.5 Conséquences de la non-conformité

Si un rapport soumis n'est pas conforme au présent article, l'autorité chargée de l'octroi peut suspendre le délai de paiement (voir article 29) et appliquer d'autres mesures décrites au chapitre 5.

Si le coordinateur manque à ses obligations en matière de rapports, l'autorité responsable peut mettre fin à la subvention ou à la participation du coordinateur (voir article 32) ou appliquer d'autres mesures décrites au chapitre 5.

ARTICLE 22 - PAIEMENTS ET RECOUVREMENTS - CALCUL DES MONTANTS DUS

22.1 Paiements et modalités de paiement

Les paiements seront effectués conformément au calendrier et aux modalités définis dans les fiches techniques (voir point 4.2).

Ils sont versés en euros sur le compte bancaire indiqué par le coordinateur (voir fiche technique, point 4.2) et doivent être distribués sans retard injustifié (des restrictions peuvent s'appliquer à la distribution du préfinancement initial ; voir fiche technique, point 4.2).

Les paiements effectués sur ce compte bancaire libèrent l'autorité chargée de l'octroi de l'aide de

son obligation de paiement. Le coût des transferts de paiement sera pris en charge comme suit :

- l'autorité responsable prend en charge les frais de transfert facturés par sa banque
- le bénéficiaire supporte le coût des virements facturés par sa banque
- la partie qui provoque la répétition d'un transfert supporte tous les coûts du transfert répété.

Les paiements effectués par l'autorité subventionnaire sont considérés comme réalisés à la date à laquelle ils sont débités de son compte.

22.2 Recouvrements

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Des recouvrements seront effectués s'il s'avère, au moment de la cessation de l'activité du bénéficiaire, du paiement final ou ultérieurement, que l'autorité chargée de l'octroi a trop payé et qu'il est nécessaire de récupérer les montants indus.

Le régime général de responsabilité pour les recouvrements (responsabilité de première ligne) est le suivant : Au moment du paiement final, le coordinateur sera entièrement responsable des recouvrements, même s'il n'a pas été le bénéficiaire final des montants indus. Au moment de la résiliation du contrat par le bénéficiaire ou après le paiement final, les recouvrements seront effectués directement auprès des bénéficiaires concernés.

Les bénéficiaires seront entièrement responsables du remboursement des dettes

de leurs entités affiliées. En cas de recouvrement forcé (voir article 22.4) :

- les bénéficiaires seront conjointement et solidairement responsables du remboursement des dettes d'un autre bénéficiaire dans le cadre de la convention (y compris les intérêts de retard), si l'autorité d'octroi l'exige (voir fiche technique, point 4.4)

- les entités affiliées seront tenues de rembourser les dettes de leurs bénéficiaires dans le cadre de la convention (y compris les intérêts de retard), si l'autorité de subvention l'exige (voir fiche technique, point 4.4).

22.3 Montants dus

22.3.1 Paiements de préfinancement

L'objectif du préfinancement est de fournir aux bénéficiaires un fonds de roulement. Il reste la propriété de

l'UE jusqu'au paiement final.

Pour les **préfinancements initiaux** (s'il y en a), le montant dû, le calendrier et les modalités sont indiqués dans l e s Données particulières (voir point 4.2).

Pour les **préfinancements supplémentaires** (s'il y en a), le montant dû, l'échéancier et les modalités sont également indiqués dans la fiche technique (voir point 4.2). Toutefois, si le relevé de l'utilisation du préfinancement précédent montre que moins de 70% ont été utilisés, le montant indiqué dans la fiche technique sera réduit de la différence entre le seuil de 70% et le montant utilisé.

Les paiements de préfinancement (ou une partie d'entre eux) peuvent être compensés (sans le consentement des bénéficiaires) par des montants dus par un bénéficiaire à l'autorité chargée de l'octroi - jusqu'à concurrence du montant dû à ce bénéficiaire.

Pour les subventions dont l'autorité d'octroi est la Commission européenne ou une agence exécutive de l'UE, la compensation peut également être effectuée sur des montants dus à d'autres services de la Commission ou à des agences exécutives.

Les paiements ne sont pas effectués si le délai de paiement ou les paiements sont suspendus (voir articles 29 et 30).

22.3.2 Montant dû à la cessation de l'activité du bénéficiaire - Recouvrement

En cas de cessation de l'activité du bénéficiaire, l'autorité chargée de l'octroi déterminera le montant provisoire dû pour le bénéficiaire concerné. Les paiements (le cas échéant) seront effectués lors du prochain paiement intermédiaire ou final.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Le **montant dû** sera calculé à l'étape suivante :

Étape 1 - Calcul de la contribution totale acceptée par l'UE

Étape 1 - Calcul de la contribution totale acceptée par l'UE

L'autorité chargée de l'octroi calculera tout d'abord la "contribution communautaire acceptée" pour le bénéficiaire pour toutes les périodes de référence, en calculant la "contribution communautaire maximale aux coûts" (en appliquant le taux de financement aux coûts acceptés du bénéficiaire), en tenant compte des demandes de réduction de la contribution aux coûts et des plafonnements des seuils du CSA (le cas échéant ; voir article 24.5) et en ajoutant les contributions (contributions unitaires, forfaitaires ou à montant forfaitaire acceptées et financement non lié aux coûts, le cas échéant).

Ensuite, l'autorité chargée de l'octroi prendra en compte les réductions de subventions (le cas échéant). Le montant obtenu est la "contribution totale acceptée de l'UE" pour le bénéficiaire.

Le **solde** est alors calculé en déduisant les paiements reçus (le cas échéant ; voir le rapport sur la répartition des paiements à l'article 32) de la contribution totale acceptée de l'UE :

{total de la contribution communautaire acceptée pour le bénéficiaire

moins

{préfinancement et paiements intermédiaires reçus (le cas échéant)**}}**.

Si le solde est **positif**, le montant sera inclus dans le prochain paiement intermédiaire ou final au consortium.

Si le solde est **négatif**, il sera **recouvré** selon la procédure suivante : L'autorité chargée de

l'octroi envoie une **lettre de pré-information** au bénéficiaire concerné :

- la notification formelle de l'intention de recouvrer, du montant dû, du montant à recouvrer et des raisons de cette intention et
- demander des observations dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification.

Si aucune observation n'est présentée (ou si l'autorité chargée de l'octroi décide de poursuivre le recouvrement malgré les observations qu'elle a reçues), elle confirme le montant à recouvrer et demande que ce montant soit versé au coordinateur (**lettre de confirmation**).

Ces montants seront ultérieurement pris en compte pour le prochain paiement intermédiaire ou final.

22.3.3 Paiements intermédiaires

Les paiements intermédiaires remboursent les coûts éligibles et les contributions déclarées pour la mise en œuvre de l'action au cours des périodes de référence (le cas échéant).

Les paiements intermédiaires (le cas échéant) seront effectués conformément au calendrier et aux modalités définis dans les fiches techniques (voir point 4.2).

Le paiement est subordonné à l'approbation du rapport périodique. Cette approbation n'implique pas la reconnaissance de la conformité, de l'authenticité, de l'exhaustivité ou de l'exactitude de son contenu.

Le **paiement intermédiaire** sera calculé par l'autorité chargée de l'octroi selon les étapes suivantes :

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Étape 1 - Calcul de la contribution totale acceptée de l'UE

Étape 2 - Limitation du plafond des paiements intermédiaires

Étape 1 - Calcul de la contribution totale acceptée de l'UE

L'autorité chargée de l'octroi calcule la "contribution communautaire acceptée" pour l'action au cours de la période de référence, en calculant d'abord la "contribution communautaire maximale aux coûts" (en appliquant le taux de financement aux coûts acceptés de chaque bénéficiaire), en tenant compte des demandes de réduction de la contribution aux coûts et des plafonnements des seuils du CSA (le cas échéant ; voir article 24.5) et en ajoutant les contributions (contributions unitaires, forfaitaires ou à montant forfaitaire acceptées et financement non lié aux coûts, le cas échéant).

Ensuite, l'autorité chargée de l'octroi prendra en compte les réductions de subvention résultant de la cessation de l'activité du bénéficiaire (le cas échéant). Le montant obtenu est la "contribution totale acceptée de l'UE".

Étape 2 - Limiter le plafond des paiements intermédiaires

Le montant obtenu est alors plafonné afin de garantir que le montant total du préfinancement et des paiements intermédiaires (le cas échéant) n'excède pas le plafond des paiements intermédiaires fixé dans les fiches techniques (voir point 4.2).

Les paiements intermédiaires (ou une partie d'entre eux) peuvent être compensés (sans le consentement des bénéficiaires) par des montants dus par un bénéficiaire à l'autorité chargée de l'octroi - jusqu'à concurrence du montant dû à ce bénéficiaire.

Pour les subventions dont l'autorité responsable est la Commission européenne ou une agence exécutive de l'UE, la compensation peut également être effectuée sur des montants dus à d'autres services de la Commission ou à des agences exécutives.

Les paiements ne sont pas effectués si le délai de paiement ou les paiements sont suspendus (voir articles 29 et 30).

22.3.4 Paiement final - Montant final de la subvention - Recettes et bénéfices - Recouvrement

Le paiement final (paiement du solde) rembourse la partie restante des coûts éligibles et des contributions réclamées pour la mise en œuvre de l'action (le cas échéant).

Le paiement final sera effectué conformément au calendrier et aux modalités prévus dans les Données particulières (voir point 4.2).

Le paiement est subordonné à l'approbation du rapport périodique final. Cette approbation n'implique pas la reconnaissance de la conformité, de l'authenticité, de l'exhaustivité ou de l'exactitude de son contenu.

Le **montant final de la subvention pour l'action** sera calculé dans les étapes suivantes :

Étape 1 - Calcul de la contribution totale acceptée de l'UE

Étape 2 - Limitation au montant maximal de la subvention

Étape 3 - Réduction due à la règle de non-lucrativité

Étape 1 - Calcul de la contribution totale acceptée par l'UE

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

L'autorité chargée de l'octroi calculera d'abord la "contribution communautaire acceptée" pour l'action pour toutes les périodes de référence, en calculant la "contribution communautaire maximale aux coûts" (en appliquant le taux de financement aux coûts totaux acceptés de chaque bénéficiaire), en tenant compte des demandes de réduction de la contribution aux coûts, des plafonnements des seuils du CSA (le cas échéant ; voir article 24.5) et en ajoutant les contributions (contributions unitaires, forfaitaires ou à montant forfaitaire acceptées et financement non lié aux coûts, le cas échéant). Ensuite, l'autorité chargée de l'octroi de l'aide tiendra compte des réductions de subventions (le cas échéant). Le montant obtenu est la "contribution totale acceptée de l'UE".

Étape 2 - Limitation au montant maximal de la subvention

Si le montant obtenu est supérieur au montant maximal de la subvention fixé à l'article 5.2, il sera limité à ce dernier.

Étape 3 - Réduction due à la règle de non profit

Si la règle de non-profit est prévue dans la fiche technique (voir point 4.2), la subvention ne doit pas produire de bénéfice (c'est-à-dire l'excédent du montant obtenu à l'étape 2 plus les recettes de l'action, par rapport aux coûts éligibles et aux contributions approuvées par l'autorité chargée de l'octroi).

Les "recettes" sont toutes les recettes générées par l'action, pendant sa durée (voir article 4), pour les bénéficiaires qui sont des entités juridiques à but lucratif.

En cas de bénéfice, celui-ci sera déduit au prorata du taux final de remboursement des coûts éligibles approuvé par l'autorité chargée de l'octroi (par rapport au montant calculé à l'issue des étapes 1 et 2 moins les contributions).

Le **solde** (paiement final) est alors calculé en déduisant le montant total du préfinancement et des paiements intermédiaires déjà effectués (le cas échéant) du montant final de la subvention :

{montant final de la subvention

moins

{préfinancement et paiements intermédiaires effectués (le cas échéant)**}}**.

Si le solde est **positif**, il sera **versé** au coordinateur.

Le paiement final (ou une partie de celui-ci) peut être compensé (sans le consentement des bénéficiaires) par des montants dus par un bénéficiaire à l'autorité chargée de l'octroi - jusqu'à concurrence du montant dû à ce bénéficiaire.

Pour les subventions dont l'autorité d'octroi est la Commission européenne ou une agence exécutive de l'UE, la compensation peut également être effectuée sur des montants dus à d'autres services de la Commission ou à des agences exécutives.

Les paiements ne sont pas effectués si le délai de paiement ou les paiements sont suspendus (voir articles 29 et 30).

Si le solde est **négatif**, il sera **recouvré** selon la procédure suivante : L'autorité chargée de

l'octroi de l'aide enverra une **lettre de pré-information** au coordinateur :

- la notification formelle de l'intention de recouvrer, du montant final de la subvention, du montant à recouvrer et des raisons de cette intention

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

- demander des observations dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification.

Si aucune observation n'est présentée (ou si l'autorité chargée de l'octroi décide de poursuivre le recouvrement malgré les observations qu'elle a reçues), elle confirme le montant à recouvrer (**lettre de confirmation)**, accompagné d'une **note de débit** indiquant les modalités et la date de paiement.

Si le paiement n'est pas effectué à la date indiquée dans la note de débit, l'autorité chargée de l'octroi **procédera au recouvrement conformément à l'**article 22.4.

22.3.5 Mise en œuvre de l'audit après le paiement final - Montant final révisé de la subvention - Recouvrement

Si, après le paiement final (notamment à la suite de contrôles, d'examens, d'audits ou d'enquêtes ; voir article 25), l'autorité chargée de l'octroi rejette des coûts ou des contributions (voir article 27) ou réduit la subvention (voir article 28), elle calculera le **montant final révisé de la subvention** pour le bénéficiaire concerné.

Le **montant révisé de la subvention finale du bénéficiaire** sera calculé à l'étape suivante :

Étape 1 - Calcul du montant total révisé de la contribution acceptée de l'UE

Étape 1 - Calcul de la contribution totale révisée acceptée par l'UE

L'autorité chargée de l'octroi de l'aide calcule d'abord la "contribution communautaire acceptée révisée" pour le bénéficiaire, en calculant les "coûts acceptés révisés" et les "contributions acceptées révisées".

Ensuite, il tiendra compte des réductions de subvention (le cas échéant). Le "montant total révisé de la contribution communautaire acceptée" qui en résulte est le montant final révisé de la subvention du bénéficiaire.

Si le montant final révisé de la subvention est inférieur au montant final de la subvention du bénéficiaire (c'est-à-dire sa part dans le montant final de la subvention pour l'action), il sera **recouvré conformément à la** procédure suivante :

Le **montant de la subvention finale du bénéficiaire** (c'est-à-dire sa part dans le montant de la subvention finale de l'action) est calculé comme suit :

{{total de la contribution de l'UE acceptée pour le bénéficiaire

divisé par

contribution totale de l'UE acceptée pour l'action}

multipliée par

montant final de la subvention pour l'action**}**.

L'autorité chargée de l'octroi de l'aide enverra une **lettre de pré-information** au bénéficiaire concerné :

- notifier formellement l'intention de recouvrer, le montant à recouvrer et les raisons de cette intention et

- demander des observations dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification.

Si aucune observation n'est présentée (ou si l'autorité chargée de l'octroi décide de poursuivre le recouvrement malgré les observations qu'elle a reçues), elle confirme le montant à recouvrer (**lettre**

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

de confirmation), accompagné d'une **note de débit** précisant les modalités et la date de paiement.

Les recouvrements contre les entités affiliées (s'il y en a) seront traités par l'intermédiaire de leurs bénéficiaires.

Si le paiement n'est pas effectué à la date indiquée dans la note de débit, l'autorité chargée de l'octroi **procédera au recouvrement conformément à l'**article 22.4.

22.4 Recouvrement forcé

Si le paiement n'est pas effectué à la date indiquée dans la note de débit, le montant dû sera recouvré :

(a) en compensant le montant - sans le consentement du coordinateur ou du bénéficiaire - avec tout montant dû au coordinateur ou au bénéficiaire par l'autorité chargée de l'octroi.

Dans des circonstances exceptionnelles, afin de préserver les intérêts financiers de l'UE, le montant peut être compensé avant la date de paiement spécifiée dans la note de débit.

Pour les subventions dont l'autorité responsable est la Commission européenne ou une agence exécutive de l'UE, les dettes peuvent également être compensées par des montants dus par d'autres services de la Commission ou agences exécutives.

(b) en faisant appel à la (aux) garantie(s) financière(s) (le cas échéant)

(c) en tenant les autres bénéficiaires conjointement et solidairement responsables (le cas échéant ; voir fiche technique, point 4.4)

(d) en tenant les entités affiliées conjointement et solidairement responsables (le cas échéant, voir fiche technique, point 4.4)

(e) en engageant une action en justice (voir l'article 43) ou, pour autant que l'autorité d'octroi soit la Commission européenne ou une agence exécutive de l'UE, en adoptant une décision exécutoire en vertu de l'article 299 du traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE) et de l'article 100, paragraphe 2, du règlement financier de l'UE 2018/1046.

Le montant à recouvrer est majoré d'**intérêts de retard** au taux prévu à l'article 22.5, à compter du jour suivant la date de paiement figurant dans la note de débit, jusqu'à la date de réception du paiement intégral incluse.

Les paiements partiels sont d'abord imputés sur les dépenses, les frais et les intérêts de retard, puis sur le principal.

Les frais bancaires encourus dans le cadre de la procédure de recouvrement sont à la charge du bénéficiaire, sauf si la directive 2015/2366[17] s'applique.

Pour les subventions dont l'autorité responsable est une agence exécutive de l'UE, le recouvrement forcé par compensation ou par décision exécutoire sera effectué par les services de la Commission européenne (voir également l'article 43).

[17] Directive (UE) 2015/2366 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 concernant les services de paiement dans le marché intérieur, modifiant les directives 2002/65/CE, 2009/110/CE et 2013/36/UE ainsi que le règlement (UE) n° 1093/2010, et abrogeant la directive 2007/64/CE (JO L 337 du 23.12.2015, p. 35).

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

22.5 Conséquences de la non-conformité

22.5.1 Si l'autorité chargée de l'octroi ne paie pas dans les délais de paiement (voir ci-dessus), les bénéficiaires ont droit à des **intérêts de retard** au taux appliqué par la Banque centrale européenne (BCE) à ses opérations principales de refinancement en euros ("taux de référence"), majoré du taux spécifié dans la fiche technique (point 4.2). Le taux de référence est le taux en vigueur le premier jour du mois au cours duquel expire le délai de paiement, tel que publié au *Journal officiel de l'Union européenne*, série C.

Si les intérêts de retard sont inférieurs ou égaux à 200 euros, ils ne seront versés au coordinateur que sur demande présentée dans les deux mois suivant la réception du paiement tardif.

Les intérêts de retard ne sont pas dus si tous les bénéficiaires sont des États membres de l'UE (y compris les autorités régionales et locales ou d'autres organismes publics agissant au nom d'un État membre aux fins du présent accord).

En cas de suspension des paiements ou du délai de paiement (voir articles 29 et 30), le paiement n'est pas considéré comme tardif.

Les intérêts de retard couvrent la période allant du jour suivant la date d'échéance du paiement (voir ci-dessus) jusqu'à la date de paiement incluse.

Les intérêts de retard ne sont pas pris en compte pour le calcul du montant final de la subvention.

22.5.2 Si le coordinateur manque à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du présent article, la subvention peut être réduite (voir article 28) et il peut être mis fin à la subvention ou au coordinateur (voir article 32).

Ces infractions peuvent également donner lieu à d'autres mesures décrites au chapitre 5.

ARTICLE 23 - GARANTIES

23.1 Garantie de préfinancement

Si l'autorité chargée de l'octroi l'exige (voir fiche technique, point 4.2), les bénéficiaires doivent fournir une ou plusieurs garanties de préfinancement conformément au calendrier et aux montants indiqués dans la fiche technique.

Le coordinateur doit les soumettre à l'autorité chargée de l'octroi en temps utile avant le préfinancement auquel ils sont liés.

Les garanties doivent être établies à l'aide du modèle publié sur le portail et remplir les conditions suivantes :

(a) être fournie par une banque ou une institution financière agréée établie dans l'UE ou - si le coordinateur le demande et si l'autorité responsable l'accepte - par un tiers ou une banque ou une institution financière établie en dehors de l'UE offrant une garantie équivalente

(b) le garant est un garant de premier appel et n'exige pas que l'autorité octroyant l'aide ait d'abord un recours contre le débiteur principal (c'est-à-dire le bénéficiaire concerné) et

(c) restent explicitement en vigueur jusqu'au paiement final et, si le paiement final prend la forme d'un recouvrement, jusqu'à cinq mois après la notification de la note de débit à un bénéficiaire.

Ils seront diffusés dans le courant du mois suivant.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

23.2 Conséquences de la non-conformité

Si les bénéficiaires manquent à leur obligation de fournir la garantie de préfinancement, le préfinancement ne sera pas versé.

Ces infractions peuvent également donner lieu à d'autres mesures décrites au chapitre 5.

ARTICLE 24 - CERTIFICATS

24.1 Rapport de vérification opérationnelle (OVR)

Non applicable

24.2 Certificat sur les états financiers (CFS)

Si l'autorité chargée de l'octroi l'exige (voir fiche technique, point 4.3), les bénéficiaires doivent fournir des certificats sur leurs états financiers (CFS), conformément au calendrier, au seuil et aux conditions définis dans la fiche technique.

Le coordinateur doit les soumettre dans le cadre du rapport périodique (voir article 21).

Les certificats doivent être établis selon le modèle publié sur le portail, couvrir les coûts déclarés sur la base des coûts réels et des coûts selon les pratiques habituelles de comptabilité analytique (le cas échéant), et remplir les conditions suivantes :

(a) être assurée par un auditeur externe qualifié et agréé, indépendant et conforme à la directive 2006/43/CE[18] (ou, pour les organismes publics, par un agent public indépendant compétent)

(b) la vérification doit être effectuée selon les normes professionnelles les plus élevées afin de s'assurer que les états financiers sont conformes aux dispositions de l'accord et que les coûts déclarés sont éligibles.

Les certificats n'affecteront pas le droit de l'autorité responsable d'effectuer ses propres contrôles, examens ou audits, ni n'empêcheront la Cour des comptes européenne (CCE), le Parquet européen (OEPP) ou l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) d'exercer leurs prérogatives en matière d'audits et d'enquêtes dans le cadre de l'accord (voir l'article 25).

Si les coûts (ou une partie d'entre eux) ont déjà été contrôlés par l'autorité chargée de l'octroi, ils ne doivent pas être couverts par le certificat et ne seront pas pris en compte pour le calcul du seuil (le cas échéant).

24.3 Certificat de conformité des pratiques usuelles de comptabilité analytique (CoMUC)

Non applicable

24.4 Audit des systèmes et des processus (SPA)

Non applicable

[18] Directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés ou réglementations nationales similaires (JO L 157 du 9.6.2006, p. 87).

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

24.5 Conséquences de la non-conformité

Si un bénéficiaire ne soumet pas de certificat sur les états financiers (CFS) ou si le certificat est rejeté, la contribution de l'UE acceptée aux coûts sera plafonnée pour refléter le seuil du CFS.

Si un bénéficiaire manque à l'une des autres obligations qui lui incombent en vertu du présent article, l'autorité chargée de l'octroi peut appliquer les mesures décrites au chapitre 5.

ARTICLE 25 - CONTRÔLES, EXAMENS, AUDITS ET ENQUÊTES - EXTENSION DES CONCLUSIONS

25.1 Contrôles, révisions et audits de l'autorité concédante

25.1.1 Contrôles internes

L'autorité responsable peut, pendant ou après l'action, vérifier la bonne mise en œuvre de l'action et le respect des obligations découlant de la convention, notamment en évaluant les coûts et les contributions, les produits livrables et les rapports.

25.1.2 Examens de projets

L'autorité chargée de l'octroi peut procéder à des examens de la bonne mise en œuvre de l'action et du respect des obligations découlant de l'accord (examens généraux du projet ou examens de questions spécifiques).

Ces revues de projet peuvent être entamées pendant la mise en œuvre de l'action et jusqu'à la date limite fixée dans les fiches techniques (voir point 6). Elles seront formellement notifiées au coordinateur ou au bénéficiaire concerné et seront considérées comme débutant à la date de la notification.

Si nécessaire, l'autorité chargée de l'octroi peut être assistée par des experts externes indépendants. Si elle fait appel à des experts extérieurs, le coordinateur ou le bénéficiaire concerné en sera informé et aura le droit de s'y opposer pour des raisons de confidentialité commerciale ou de conflit d'intérêts.

Le coordinateur ou le bénéficiaire concerné doit coopérer avec diligence et fournir, dans les délais impartis, toutes les informations et données qui s'ajoutent aux produits et rapports déjà soumis (y compris les informations relatives à l'utilisation des ressources). L'autorité chargée de l'octroi peut demander aux bénéficiaires de lui fournir directement ces informations. Les informations et documents sensibles seront traités conformément à l'article 13.

Le coordinateur ou le bénéficiaire concerné peut être invité à participer à des réunions, y compris avec les experts extérieurs.

Pour les **visites sur place**, le bénéficiaire concerné doit permettre l'accès aux sites et aux locaux (y compris aux experts externes) et veiller à ce que les informations demandées soient facilement accessibles.

Les informations fournies doivent être exactes, précises et complètes et dans le format demandé, y compris le format électronique.

Sur la base des résultats de l'examen, un **rapport d'examen du projet** sera rédigé.

L'autorité chargée de l'octroi notifie officiellement le rapport d'examen du projet au coordinateur ou au bénéficiaire concerné, qui dispose d'un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification pour formuler des observations.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Les revues de projet (y compris les rapports de revue de projet) seront rédigées dans la langue de la convention, sauf accord contraire avec l'autorité de subvention (voir fiche technique, point 4.2).

25.1.3 Audits

L'autorité chargée de l'octroi peut effectuer des audits sur la bonne mise en œuvre de l'action et le respect des obligations découlant de la convention.

Ces audits peuvent être entamés pendant la mise en œuvre de l'action et jusqu'à la date limite fixée dans la fiche technique (voir point 6). Ils seront notifiés formellement au bénéficiaire concerné et seront considérés comme débutant à la date de la notification.

L'autorité chargée de l'octroi peut utiliser son propre service d'audit, déléguer les audits à un service centralisé ou faire appel à des cabinets d'audit externes. Si elle fait appel à une société externe, le bénéficiaire concerné en sera informé et aura le droit de s'y opposer pour des raisons de confidentialité commerciale ou de conflit d'intérêts.

Le bénéficiaire concerné doit coopérer avec diligence et fournir - dans les délais demandés - toute information (y compris les comptes complets, les fiches individuelles de salaire ou d'autres données personnelles) permettant de vérifier le respect de l'accord. Les informations et documents sensibles seront traités conformément à l'article 13.

Pour les visites **sur place**, le bénéficiaire concerné doit permettre l'accès aux sites et aux locaux (y compris pour le cabinet d'audit externe) et veiller à ce que les informations demandées soient facilement accessibles.

Les informations fournies doivent être exactes, précises et complètes et dans le format demandé, y compris le format électronique.

Sur la base des résultats de l'audit, un **projet de rapport d'audit** sera établi.

Les auditeurs notifient formellement le projet de rapport d'audit au bénéficiaire concerné, qui dispose de 30 jours à compter de la réception de la notification pour formuler des observations (procédure d'audit contradictoire).

Le **rapport d'audit final tiendra compte des** observations du bénéficiaire concerné et lui sera formellement notifié.

Les audits (y compris les rapports d'audit) seront réalisés dans la langue de l'accord, sauf accord contraire avec l'autorité de subvention (voir fiche technique, point 4.2).

25.2 Contrôles, examens et audits de la Commission européenne dans le cadre des subventions accordées par d'autres autorités subventionnaires

Lorsque l'autorité chargée de l'octroi n'est pas la Commission européenne, cette dernière dispose des mêmes droits de contrôle, d'examen et d'audit que l'autorité chargée de l'octroi.

25.3 Accès aux dossiers pour l'évaluation des formes simplifiées de financement

Les bénéficiaires doivent permettre à la Commission européenne d'accéder à leurs registres statutaires pour l'évaluation périodique des formes simplifiées de financement utilisées dans les programmes de l'UE.

25.4 Audits et enquêtes de l'OLAF, de l'OEPP et de la CCE

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Les organismes suivants peuvent également effectuer des contrôles, des examens, des audits et des enquêtes, pendant ou après l'action :

- l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) en vertu des règlements n°883/2013[19] et n°2185/96[20]
- le Parquet européen (EPPO) en vertu du règlement 2017/1939
- la Cour des comptes européenne (CCE) en vertu de l'article 287 du traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE) et de l'article 257 du règlement financier de l'UE 2018/1046.

À la demande de ces organismes, le bénéficiaire concerné doit fournir des informations complètes et exactes dans le format demandé (y compris des comptes complets, des fiches de paie individuelles ou d'autres données à caractère personnel, y compris sous f o r m e électronique) et permettre l'accès aux sites et aux locaux pour des visites ou des inspections sur place - comme le prévoit le présent règlement.

À cette fin, le bénéficiaire concerné doit conserver toutes les informations pertinentes relatives à l'action, au moins jusqu'au délai fixé dans les fiches techniques (point 6) et, en tout état de cause, jusqu'à la fin des contrôles, examens, audits, enquêtes, litiges ou autres actions en justice en cours.

25.5 Conséquences des contrôles, examens, audits et enquêtes - Extension des résultats des examens, audits ou enquêtes

25.5.1 Conséquences des contrôles, examens, audits et enquêtes dans le cadre de cette subvention

Les résultats des contrôles, examens, audits ou enquêtes effectués dans le cadre de la présente subvention peuvent donner lieu à des rejets (voir article 27), à une réduction de la subvention (voir article 28) ou à d'autres mesures décrites au chapitre 5.

Les refus ou les réductions de subvention après le paiement final donneront lieu à une révision du montant final de la subvention (voir article 22).

Les constatations faites lors de contrôles, d'examens, d'audits ou d'enquêtes au cours de la mise en œuvre de l'action peuvent donner lieu à une demande de modification (voir l'article 39), afin de changer la description de l'action figurant à l'annexe 1.

Les contrôles, examens, audits ou enquêtes qui révèlent des erreurs systémiques ou récurrentes, des irrégularités, des fraudes ou des violations d'obligations dans le cadre d'une subvention de l'UE peuvent également avoir des conséquences sur d'autres subventions de l'UE accordées dans des conditions similaires (''extension à d'autres subventions'').

En outre, les conclusions d'une enquête de l'OLAF ou de l'OEPP peuvent donner lieu à des poursuites pénales en vertu du droit national.

[19] Règlement (UE, Euratom) n° 883/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 septembre 2013 relatif aux enquêtes effectuées par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et abrogeant le règlement (CE) n° 1073/1999 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (Euratom) n° 1074/1999 du Conseil (JO L 248 du 18/09/2013, p. 1).

[20] Règlement (Euratom, CE) n° 2185/96 du Conseil du 11 novembre 1996 relatif aux contrôles et vérifications sur place effectués par la Commission pour la protection des intérêts financiers des Communautés européennes contre les fraudes et autres irrégularités (JO L 292 du 15/11/1996, p. 2).

25.5.2 Prolongation d'autres subventions

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Les résultats des contrôles, examens, audits ou enquêtes effectués dans le cadre d'autres subventions peuvent être étendus à la présente subvention si

(a) le bénéficiaire concerné est reconnu, dans le cadre d'autres subventions de l'UE octroyées dans des conditions similaires, comme ayant commis des erreurs systémiques ou récurrentes, des irrégularités, des fraudes ou des violations d'obligations qui ont une incidence matérielle sur la présente subvention et

(b) ces constatations sont formellement notifiées au bénéficiaire concerné - avec la liste des subventions concernées par les constatations - dans le délai d'audit fixé dans les fiches techniques (voir point 6).

L'autorité chargée de l'octroi notifie formellement au bénéficiaire concerné l'intention d'étendre les conclusions et la liste des subventions concernées.

Si l'extension concerne des **rejets de coûts ou de contributions**, la notification comprendra les éléments suivants

(a) une invitation à présenter des observations sur la liste des subventions affectées par les conclusions

(b) la demande de présentation d'états financiers révisés pour toutes les subventions concernées

(c) le taux de correction pour l'extrapolation, établi sur la base des erreurs systémiques ou récurrentes, pour calculer les montants à rejeter, si le bénéficiaire concerné :

(i) considère que la présentation d'états financiers révisés n'est pas possible ou réalisable, ou

(ii) ne soumet pas d'états financiers révisés.

Si la prolongation concerne des **réductions de subventions**, la notification comprendra les éléments suivants

(a) une invitation à présenter des observations sur la liste des subventions affectées par les constatations et

(b) le **taux de correction pour l'extrapolation**, établi sur la base des erreurs systémiques ou récurrentes et du principe de proportionnalité.

Le bénéficiaire concerné dispose d'un **délai de 60 jours** à compter de la réception de la notification pour présenter des observations, des états financiers révisés ou pour proposer une **autre méthode/taux de correction** dûment justifiée.

Sur cette base, l'autorité chargée de l'octroi analysera l'impact et décidera de la mise en œuvre (c'est-à-dire qu'elle entamera des procédures de rejet ou de réduction de la subvention, soit sur la base des états financiers révisés, soit sur la base de la méthode/du taux annoncé(e) ou alternatif(e), soit sur une combinaison de ces éléments ; voir les articles 27 et 28).

25.6 Conséquences de la non-conformité

Si un bénéficiaire manque à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du présent article, les coûts ou contributions insuffisamment justifiés seront inéligibles (voir article 6) et seront rejetés (voir article 27), et la subvention pourra être réduite (voir article 28).

Ces violations peuvent également donner lieu à d'autres mesures décrites au chapitre 5.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

ARTICLE 26 - ÉVALUATIONS D'IMPACT

26.1 Évaluation de l'impact

L'autorité chargée de l'octroi de la subvention peut procéder à des évaluations de l'impact de l'action, mesuré par rapport aux objectifs et aux indicateurs du programme de l'UE qui finance la subvention.

Ces évaluations peuvent être entamées pendant la mise en œuvre de l'action et jusqu'à la date limite fixée dans les fiches techniques (voir point 6). Elles seront formellement notifiées au coordinateur ou aux bénéficiaires et seront considérées comme débutant à la date de la notification.

Si nécessaire, l'autorité chargée de l'octroi peut être assistée par des experts externes indépendants.

Le coordinateur ou les bénéficiaires doivent fournir toute information pertinente pour évaluer l'impact de l'action, y compris sous forme électronique.

26.2 Conséquences de la non-conformité

Si un bénéficiaire manque à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du présent article, l'autorité chargée de l'octroi peut appliquer les mesures décrites au chapitre 5.

CHAPITRE 5 : CONSÉQUENCES DE LA NON-CONFORMITÉ

SECTION 1RE REFUS ET RÉDUCTION DE LA SUBVENTION

ARTICLE 27 - REJET DES FRAIS ET DES CONTRIBUTIONS

27.1 Conditions

L'autorité chargée de l'octroi rejette - à la fin du contrat du bénéficiaire, lors du paiement intermédiaire, du paiement final ou ultérieurement - tous les coûts ou contributions inéligibles (voir article 6), notamment à la suite de contrôles, d'examens, d'audits ou d'enquêtes (voir article 25).

Le rejet peut également être fondé sur l'extension à la présente subvention de résultats obtenus dans le cadre d'autres subventions (voir article 25).

Les coûts ou contributions inéligibles seront rejetés.

27.2 Procédure

Si le rejet ne donne pas lieu à un recouvrement, l'autorité chargée de l'octroi notifie officiellement au coordinateur ou au bénéficiaire concerné le rejet, les montants et les motifs. Le coordinateur ou le bénéficiaire concerné peut, dans les 30 jours suivant la réception de la notification, présenter des observations s'il n'est pas d'accord avec le rejet (procédure d'examen des paiements).

Si le rejet donne lieu à un recouvrement, l'autorité chargée de l'octroi suivra la procédure contradictoire avec lettre de pré-information prévue à l'article 22.

27.3 Effets

Si l'autorité chargée de l'octroi rejette des frais ou des contributions, elle les déduit des frais ou des contributions déclarés et calcule ensuite le montant dû (et, le cas échéant, procède à un recouvrement ; voir l'article 22).

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

ARTICLE 28 - RÉDUCTION DE LA SUBVENTION

28.1 Conditions

L'autorité chargée de l'octroi peut réduire la subvention accordée à un bénéficiaire, que ce soit au moment de la cessation de l'activité du bénéficiaire, du paiement final ou ultérieurement, dans les cas suivants

(a) le bénéficiaire (ou une personne ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, ou une personne essentielle pour l'attribution/la mise en œuvre de la subvention) s'est engagé :

(i) des erreurs substantielles, des irrégularités ou des fraudes ou

(ii) un manquement grave aux obligations découlant du présent accord ou de son attribution (y compris la mise en œuvre incorrecte de l'action, le non-respect des conditions de l'appel, la soumission de fausses informations, le manquement à l'obligation de fournir les informations requises, la violation des règles d'éthique ou de sécurité (s'il y a lieu), etc.

(b) le bénéficiaire (ou une personne ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, ou personne essentielle pour l'attribution/la mise en œuvre de la subvention) a commis - dans le cadre d'autres subventions de l'UE qui lui ont été octroyées dans des conditions similaires - des erreurs systémiques ou récurrentes, des irrégularités, une fraude ou un manquement grave à ses obligations qui ont une incidence importante sur la présente subvention (voir l'article 25).

Le montant de la réduction sera calculé pour chaque bénéficiaire concerné et proportionnellement à la gravité et à la durée des erreurs, irrégularités ou fraudes ou manquements aux obligations, en appliquant un taux de réduction individuel à la contribution communautaire acceptée.

28.2 Procédure

Si la réduction de la subvention ne donne pas lieu à un recouvrement, l'autorité chargée de l'octroi notifie officiellement au coordinateur ou au bénéficiaire concerné la réduction, le montant à réduire et les raisons de cette réduction. Le coordinateur ou le bénéficiaire concerné peut, dans les 30 jours suivant la réception de la notification, présenter des observations s'il n'est pas d'accord avec la réduction (procédure d'examen des paiements).

Si la réduction de la subvention donne lieu à un recouvrement, l'autorité chargée de l'octroi suivra la procédure contradictoire avec lettre de pré-information prévue à l'article 22.

28.3 Effets

Si l'autorité chargée de l'octroi réduit la subvention, elle déduit la réduction et calcule ensuite le montant dû (et, le cas échéant, procède à un recouvrement ; voir article 22).

SECTION 2 SUSPENSION ET RÉSILIATION

ARTICLE 29 - SUSPENSION DU DÉLAI DE PAIEMENT

29.1 Conditions

L'autorité d'octroi peut, à tout moment, suspendre le délai de paiement si un paiement ne peut être

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

traité pour les raisons suivantes :

(a) le rapport requis (voir article 21) n'a pas été présenté ou n'est pas complet, ou des informations supplémentaires sont nécessaires

(b) il existe des doutes sur le montant à payer (par exemple, procédure d'extension d'audit en cours, questions sur l'éligibilité, nécessité d'une réduction de la subvention, etc.) et des contrôles, examens, audits ou enquêtes supplémentaires sont nécessaires, ou

(c) d'autres questions affectent les intérêts financiers de l'UE.

29.2 Procédure

L'autorité chargée de l'octroi de l'aide notifie officiellement au coordinateur la suspension et les

raisons qui la motivent. La suspension **prend effet** le jour de l'envoi de la notification.

Si les conditions de suspension du délai de paiement ne sont plus réunies, la suspension est **levée** - et le délai de paiement restant (voir fiche technique, point 4.2) reprend son cours.

Si la suspension dépasse deux mois, le coordinateur peut demander à l'autorité responsable de confirmer si la suspension se poursuivra.

Si le délai de paiement a été suspendu en raison de la non-conformité du rapport et que le rapport révisé n'est pas soumis (ou qu'il a été soumis mais qu'il a été rejeté), l'autorité chargée de l'octroi peut également mettre fin à la subvention ou à la participation du coordinateur (voir article 32).

ARTICLE 30 - SUSPENSION DES PAIEMENTS

30.1 Conditions

L'autorité chargée de l'octroi peut, à tout moment, suspendre les paiements, en tout ou en partie, pour un ou plusieurs bénéficiaires, si :

(a) un bénéficiaire (ou une personne ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, ou une personne essentielle pour l'octroi/la mise en œuvre de la subvention) a commis ou est soupçonné d'avoir commis :

(i) des erreurs substantielles, des irrégularités ou des fraudes ou

(ii) un manquement grave aux obligations découlant du présent accord ou de son attribution (y compris la mise en œuvre incorrecte de l'action, le non-respect des conditions de l'appel, la soumission de fausses informations, le manquement à l'obligation de fournir les informations requises, la violation des règles d'éthique ou de sécurité (s'il y a lieu), etc.

(b) un bénéficiaire (ou une personne ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, ou une personne essentielle pour l'octroi/la mise en œuvre de la subvention) a commis - dans le cadre d'autres subventions de l'UE qui lui ont été octroyées dans des conditions similaires - des erreurs systémiques ou récurrentes, des irrégularités, des fraudes ou des manquements graves aux obligations qui ont une incidence matérielle sur la présente subvention.

Si les paiements sont suspendus pour un ou plusieurs bénéficiaires, l'autorité chargée de l'octroi

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

effectuera un ou plusieurs paiements partiels pour la ou les parties non suspendues. Si la suspension concerne le paiement final, le paiement (ou le recouvrement) du montant restant après la levée de la suspension sera considéré comme le paiement clôturant l'action.

30.2 Procédure

Avant de suspendre les paiements, l'autorité chargée de l'octroi envoie une **lettre de pré-information** au bénéficiaire concerné :

- la notification formelle de l'intention de suspendre les paiements et les raisons de cette suspension et
- demander des observations dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification.

Si l'autorité concédante ne reçoit pas d'observations ou décide de poursuivre la procédure malgré les observations reçues, elle confirme la suspension (**lettre de confirmation**). Dans le cas contraire, elle notifie formellement l'abandon de la procédure.

À la fin de la procédure de suspension, l'autorité chargée de l'octroi informera également le coordinateur. La suspension **prend effet** le jour suivant l'envoi de la notification de confirmation.

Si les conditions de reprise des paiements sont remplies, la suspension est **levée**. L'autorité chargée de l'octroi en informe officiellement le bénéficiaire concerné (et le coordinateur) et fixe la date de fin de la suspension.

Pendant la suspension, aucun préfinancement ne sera versé aux bénéficiaires concernés. En ce qui concerne les paiements intermédiaires, les rapports périodiques pour toutes les périodes de rapport, à l'exception de la dernière (voir article 21), ne doivent contenir aucun état financier du bénéficiaire concerné (ou de ses entités affiliées). Le coordinateur doit les inclure dans le rapport périodique suivant la levée de la suspension ou - si la suspension n'est pas levée avant la fin de l'action - dans le dernier rapport périodique.

ARTICLE 31 - SUSPENSION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION

31.1 Suspension de l'AG à la demande du consortium

31.1.1 Conditions et procédure

Les bénéficiaires peuvent demander la suspension de la subvention ou d'une partie de celle-ci, si des circonstances exceptionnelles
— notamment la *force majeure* (voir article 35) - rendent la mise en œuvre impossible ou excessivement difficile.

Le coordinateur doit présenter une demande de **modification** (voir article 39), en y joignant :

- les raisons pour lesquelles
- la date à laquelle la suspension prend effet ; cette date peut être antérieure à la date d'introduction de la demande de modification et
- la date prévue de reprise.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

La suspension **prendra effet** le jour spécifié dans l'amendement.

Lorsque les circonstances permettent la reprise de la mise en œuvre, le coordinateur doit immédiatement demander une nouvelle **modification de** la convention afin de fixer la date de fin de la suspension, la date de reprise (un jour après la date de fin de la suspension), de prolonger la durée et d'apporter d'autres changements nécessaires pour adapter l'action à la nouvelle situation (voir article 39) - à moins que la subvention n'ait été résiliée (voir article 32). La suspension sera **levée** à compter de la date de fin de suspension indiquée dans l'amendement. Cette date peut être antérieure à la date de dépôt de la demande de modification.

Pendant la suspension, aucun préfinancement ne sera versé. Les coûts encourus ou les contributions pour les activités mises en œuvre pendant la suspension de la subvention ne sont pas éligibles (voir article 6.3).

31.2 Suspension de l'AG à l'initiative de l'UE

31.2.1 Conditions

L'autorité chargée de l'octroi peut suspendre tout ou partie de la subvention si :

(a) un bénéficiaire (ou une personne ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, ou une personne essentielle pour l'octroi/la mise en œuvre de la subvention) a commis ou est soupçonné d'avoir commis :

(i) des erreurs substantielles, des irrégularités ou des fraudes ou

(ii) un manquement grave aux obligations découlant du présent accord ou de son attribution (y compris la mise en œuvre incorrecte de l'action, le non-respect des conditions de l'appel, la soumission de fausses informations, le manquement à l'obligation de fournir les informations requises, la violation des règles d'éthique ou de sécurité (s'il y a lieu), etc.

(b) un bénéficiaire (ou une personne ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, ou une personne essentielle pour l'octroi/la mise en œuvre de la subvention) a commis - dans le cadre d'autres subventions de l'UE qui lui ont été octroyées dans des conditions similaires - des erreurs systémiques ou récurrentes, des irrégularités, une fraude ou un manquement grave aux obligations qui ont une incidence matérielle sur la présente subvention.

(c) autres :

(i) questions liées à l'action : sans objet

(ii) motifs supplémentaires de suspension de l'AG : sans objet.

31.2.2 Procédure

Avant de suspendre la subvention, l'autorité de subvention enverra une **lettre de pré-information** au coordinateur :

- la notification formelle de l'intention de suspendre la subvention et les raisons de cette suspension et
- demander des observations dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification.

Si l'autorité concédante ne reçoit pas d'observations ou décide de poursuivre la procédure malgré les observations reçues, elle confirme la suspension (**lettre de confirmation**). Dans le cas contraire, elle

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

notifie formellement l'abandon de la procédure.

La suspension **prend effet** le jour suivant l'envoi de la notification de confirmation (ou à une date ultérieure précisée dans la notification).

Une fois que les conditions de reprise de la mise en œuvre de l'action sont réunies, l'autorité chargée de l'octroi notifie officiellement au coordinateur une **lettre de levée de la suspension**, dans laquelle elle fixe la date de fin de la suspension et invite le coordinateur à demander une modification de la convention afin de fixer la date de reprise (un jour après la date de fin de la suspension), de prolonger la durée et d'apporter d'autres changements nécessaires pour adapter l'action à la nouvelle situation (voir article 39) - à moins que la subvention n'ait été résiliée (voir article 32). La suspension sera **levée** à compter de la date de fin de suspension indiquée dans la lettre de levée de la suspension. Cette date peut être antérieure à la date d'envoi de la lettre.

Pendant la suspension, aucun préfinancement ne sera versé. Les coûts encourus ou les contributions pour les activités mises en œuvre pendant la suspension ne sont pas éligibles (voir article 6.3).

Les bénéficiaires ne peuvent prétendre à des dommages et intérêts en raison de la suspension par l'autorité chargée de l'octroi (voir article 33).

La suspension de la subvention n'affecte pas le droit de l'autorité chargée de l'octroi de mettre fin à la subvention ou à un bénéficiaire (voir article 32) ou de réduire la subvention (voir article 28).

ARTICLE 32 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION OU DU BÉNÉFICIAIRE

32.1 Fin de l'AG à la demande du consortium

32.1.1 Conditions et procédure

Les bénéficiaires peuvent demander la suppression de la subvention.

Le coordinateur doit présenter une demande de **modification** (voir article 39), en y joignant :

- les raisons pour lesquelles
- la date à laquelle le consortium met fin aux travaux sur l'action ("date de fin des travaux") et
- la date à laquelle la résiliation prend effet ("date de résiliation") ; cette date doit être postérieure à la date d'introduction de la demande de modification.

La résiliation **prendra effet** à la date de résiliation spécifiée dans l'avenant.

Si aucune raison n'est donnée ou si l'autorité chargée de l'octroi estime que les raisons ne justifient pas la résiliation, elle peut considérer que la subvention a été résiliée de manière abusive.

32.1.2 Effets

Le coordinateur doit, dans les 60 jours suivant la prise d'effet de la résiliation, soumettre un **rapport périodique** (pour la période de rapport ouverte jusqu'à la résiliation).

L'autorité chargée de l'octroi calculera le montant final de la subvention et le paiement final sur la base du rapport soumis et en tenant compte des coûts encourus et des contributions pour les activités mises en œuvre avant la date de fin des travaux (voir article 22). Les coûts relatifs aux contrats dont l'exécution n'est prévue qu'après la fin des travaux ne sont pas éligibles.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Si l'autorité d'octroi ne reçoit pas le rapport dans le délai imparti, seuls les coûts et contributions figurant dans un rapport périodique approuvé seront pris en compte (aucun coût/contribution si aucun rapport périodique n'a été approuvé).

Une résiliation abusive peut entraîner une réduction de la subvention (voir article 28).

Après la clôture, les obligations des bénéficiaires (en particulier les articles 13 (confidentialité et sécurité), 16 (DPI), 17 (communication, diffusion et visibilité), 21 (rapports), 25 (contrôles, examens, audits et enquêtes), 26 (évaluation d'impact), 27 (rejets), 28 (réduction de la subvention) et 42 (cession de créances)) continuent de s'appliquer.

32.2 Cessation de la qualité de bénéficiaire à la demande du consortium

32.2.1 Conditions et procédure

Le coordinateur peut demander qu'il soit mis fin à la participation d'un ou de plusieurs bénéficiaires, à la demande du bénéficiaire concerné ou au nom des autres bénéficiaires.

Le coordinateur doit présenter une demande de **modification** (voir article 39), en y joignant :

- les raisons pour lesquelles
- l'avis du bénéficiaire concerné (ou la preuve que cet avis a été demandé par écrit)
- la date à laquelle le bénéficiaire met fin à son travail sur l'action ("date de fin de travail")
- la date à laquelle la résiliation prend effet ("date de résiliation") ; cette date doit être postérieure à la date d'introduction de la demande de modification.

Si la résiliation concerne le coordinateur et se fait sans son accord, la demande de modification doit être présentée par un autre bénéficiaire (agissant au nom du consortium).

La résiliation **prendra effet** à la date de résiliation spécifiée dans l'avenant.

Si aucune information n'est fournie ou si l'autorité d'octroi estime que les raisons ne justifient pas la résiliation, elle peut considérer que le bénéficiaire a été résilié de manière abusive.

32.2.2 Effets

Le coordinateur doit, dans un délai de 60 jours à compter de la prise d'effet de la résiliation, présenter :

(i) un **rapport sur la distribution des paiements** au bénéficiaire concerné

(ii) un **rapport de clôture du** bénéficiaire concerné, pour la période de référence ouverte jusqu'à la clôture, contenant un aperçu de l'état d'avancement des travaux, la fiche financière, l'explication sur l'utilisation des ressources et, le cas échéant, le certificat sur la fiche financière (CFS ; voir les articles 21 et 24.2 et la fiche technique, point 4.3)

(iii) une deuxième **demande de modification** (voir article 39) avec d'autres modifications nécessaires (par exemple, réaffectation des tâches et du budget prévisionnel du bénéficiaire déchu ; ajout d'un nouveau bénéficiaire en remplacement du bénéficiaire déchu ; changement de coordinateur, etc.)

L'autorité chargée de l'octroi calculera le montant dû au bénéficiaire sur la base du rapport soumis et en tenant compte des coûts encourus et des contributions pour les activités mises en œuvre avant la

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

date de fin des travaux (voir article 22). Les coûts relatifs aux contrats dont l'exécution n'est prévue qu'après la fin des travaux ne sont pas éligibles.

Les informations contenues dans le rapport de clôture doivent également être incluses dans le rapport périodique de la période suivante (voir article 21).

Si l'autorité d'octroi ne reçoit pas le rapport de clôture dans les délais, seuls les coûts et contributions figurant dans un rapport périodique approuvé seront pris en compte (pas de coûts/ contributions si aucun rapport périodique n'a jamais été approuvé).

Si l'autorité chargée de l'octroi ne reçoit pas le rapport sur la répartition des paiements dans le délai imparti, elle le considérera comme tel :

- le coordinateur n'a versé aucun paiement au bénéficiaire concerné et que
- le bénéficiaire concerné ne doit rembourser aucun montant au coordinateur.

Si la deuxième demande de modification est acceptée par l'autorité responsable, l'accord est **modifié** d'introduire les modifications nécessaires (voir article 39).

Si la deuxième demande de modification est rejetée par l'autorité d'octroi (parce qu'elle remet en cause la décision d'octroi de la subvention ou qu'elle viole le principe d'égalité de traitement des demandeurs), la subvention peut être résiliée (voir article 32).

Une résiliation abusive peut entraîner une réduction de la subvention (voir article 31) ou une résiliation de la subvention (voir article 32).

Après la résiliation, les obligations du bénéficiaire concerné (en particulier les articles 13 (confidentialité et sécurité), 16 (DPI), 17 (communication, diffusion et visibilité), 21 (rapports), 25 (contrôles, examens, audits et enquêtes), 26 (évaluation d'impact), 27 (rejets), 28 (réduction de la subvention) et 42 (cession de créances)) continuent de s'appliquer.

32.3 Clôture de l'AG ou du bénéficiaire à l'initiative de l'UE

32.3.1 Conditions

L'autorité chargée de l'octroi peut mettre fin à la subvention ou à la participation d'un ou de plusieurs bénéficiaires si :

(a) un ou plusieurs bénéficiaires n'adhèrent pas à l'accord (voir article 40)

(b) une modification de l'action ou de la situation juridique, financière, technique, organisationnelle ou patrimoniale d'un bénéficiaire est susceptible d'affecter substantiellement la réalisation de l'action ou de remettre en cause la décision d'octroi de la subvention (y compris les modifications liées à l'un des motifs d'exclusion énumérés dans la déclaration sur l'honneur).

(c) suite à la résiliation d'un ou plusieurs bénéficiaires, les modifications nécessaires de la convention (et leur impact sur l'action) remettraient en cause la décision d'octroi de la subvention ou violeraient le principe d'égalité de traitement des demandeurs

(d) la mise en œuvre de l'action est devenue impossible ou les changements nécessaires à sa poursuite remettraient en cause la décision d'octroi de la subvention ou violeraient le principe d'égalité de traitement des demandeurs.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

(e) un bénéficiaire (ou une personne ayant une responsabilité illimitée pour ses dettes) fait l'objet d'une procédure de faillite ou d'une procédure similaire (y compris l'insolvabilité, la liquidation, l'administration par un liquidateur ou un tribunal, le concordat préventif, la suspension des activités commerciales, etc.)

(f) un bénéficiaire (ou une personne indéfiniment responsable de ses dettes) n'a pas respecté ses obligations en matière de sécurité sociale ou de fiscalité

(g) un bénéficiaire (ou une personne ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, ou une personne essentielle pour l'octroi/la mise en œuvre de la subvention) a commis une faute professionnelle grave

(h) un bénéficiaire (ou une personne ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, ou une personne essentielle pour l'octroi/la mise en œuvre de la subvention) a commis un acte de fraude ou de corruption, ou est impliqué dans une organisation criminelle, un blanchiment d'argent, des crimes liés au terrorisme (y compris le financement du terrorisme), le travail des enfants ou la traite des êtres humains.

(i) un bénéficiaire (ou une personne ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, ou une personne essentielle pour l'octroi/la mise en œuvre de la subvention) a été créé sous une juridiction différente dans l'intention de contourner les obligations fiscales, sociales ou autres obligations légales dans le pays d'origine (ou a créé une autre entité dans ce but).

(j) un bénéficiaire (ou une personne ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, ou une personne essentielle pour l'octroi/la mise en œuvre de la subvention) s'est engagé :

  (i) des erreurs substantielles, des irrégularités ou des fraudes ou

  (ii) manquement grave aux obligations découlant du présent accord ou de son attribution (y compris la mise en œuvre incorrecte de l'action, le non-respect des conditions de l'appel, la soumission de fausses informations, le manquement à l'obligation de fournir les informations requises, le manquement aux règles d'éthique ou de sécurité (le cas échéant), etc.)

(k) un bénéficiaire (ou une personne ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, ou une personne essentielle pour l'octroi/la mise en œuvre de la subvention) a commis - dans le cadre d'autres subventions de l'UE qui lui ont été octroyées dans des conditions similaires - des erreurs systémiques ou récurrentes, des irrégularités, une fraude ou un manquement grave aux obligations qui ont une incidence matérielle sur la présente subvention (extension des constatations faites dans le cadre d'autres subventions à la présente subvention ; voir l'article 25)

(l) malgré une demande spécifique de l'autorité responsable, un bénéficiaire ne demande pas - par l'intermédiaire du coordinateur - une modification de la convention pour mettre fin à la participation de l'une de ses entités affiliées ou de l'un de ses partenaires associés qui se trouve dans l'une des situations visées aux points d), f), e), g), h), i) ou j) et pour réaffecter ses tâches, ou

(m) autres :

  (i) questions liées à l'action : sans objet

  (ii) motifs supplémentaires de résiliation de l'AG : sans objet.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

32.3.2 Procédure

Avant de mettre fin à la subvention ou à la participation d'un ou de plusieurs bénéficiaires, l'autorité responsable envoie **une lettre de pré-information** au coordinateur ou au bénéficiaire concerné :

- la notification formelle de l'intention de mettre fin à l'emploi et des raisons qui la motivent, et
- demander des observations dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification.

Si l'autorité chargée de l'octroi ne reçoit pas d'observations ou décide de poursuivre la procédure malgré les observations qu'elle a reçues, elle confirme l'arrêt de la procédure et la date à laquelle il prendra effet (**lettre de confirmation**). Dans le cas contraire, elle notifie formellement l'abandon de la procédure.

Pour les cessations d'activité des bénéficiaires, l'autorité d'octroi informera également le coordinateur à la fin de la procédure.

La résiliation **prend effet** le jour suivant l'envoi de la notification de confirmation (ou à une date ultérieure spécifiée dans la notification ; "date de résiliation").

32.3.3 Effets

(a) pour la **cessation de l'AG** :

Le coordinateur doit, dans un délai de 60 jours à compter de la date de prise d'effet de la résiliation, soumettre un **rapport périodique** (pour la dernière période de rapport ouverte jusqu'à la résiliation).

L'autorité chargée de l'octroi de la subvention calculera le montant final de la subvention et le paiement final sur la base du rapport soumis et en tenant compte des coûts encourus et des contributions pour les activités mises en œuvre avant que la résiliation ne prenne effet (voir article 22). Les coûts relatifs aux contrats dont l'exécution n'est prévue qu'après la résiliation ne sont pas éligibles.

S'il est mis fin à la subvention pour manquement à l'obligation de présenter des rapports, le coordinateur ne peut plus présenter de rapport après la fin de la subvention.

Si l'autorité d'octroi ne reçoit pas le rapport dans le délai imparti, seuls les coûts et contributions figurant dans un rapport périodique approuvé seront pris en compte (aucun coût/contribution si aucun rapport périodique n'a jamais été approuvé).

La résiliation n'affecte pas le droit de l'autorité chargée de l'octroi de réduire la subvention (voir article 28) ou d'imposer des sanctions administratives (voir article 34).

Les bénéficiaires ne peuvent prétendre à des dommages et intérêts en raison de la résiliation du contrat par l'autorité chargée de l'octroi (voir article 33).

Après la clôture, les obligations des bénéficiaires (en particulier les articles 13 (confidentialité et sécurité), 16 (DPI), 17 (communication, diffusion et visibilité), 21 (rapports), 25 (contrôles, examens, audits et enquêtes), 26 (évaluation d'impact), 27 (rejets), 28 (réduction de la subvention) et 42 (cession de créances)) continuent de s'appliquer.

(b) pour la **cessation de l'activité** du **bénéficiaire :**

Le coordinateur doit, dans un délai de 60 jours à compter de la prise d'effet de la résiliation, soumettre :

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

(i) un **rapport sur la distribution des paiements** au bénéficiaire concerné

(ii) un **rapport de clôture du** bénéficiaire concerné, pour la période de référence ouverte jusqu'à la clôture, contenant un aperçu de l'état d'avancement des travaux, la fiche financière, l'explication sur l'utilisation des ressources et, le cas échéant, le certificat sur la fiche financière (CFS ; voir les articles 21 et 24.2 et la fiche technique, point 4.3)

(iii) une **demande de modification** (voir article 39) avec toutes les modifications nécessaires (par exemple, réaffectation des tâches et du budget prévisionnel du bénéficiaire déchu ; ajout d'un nouveau bénéficiaire en remplacement du bénéficiaire déchu ; changement de coordinateur, etc.)

L'autorité chargée de l'octroi calculera le montant dû au bénéficiaire sur la base du rapport soumis et en tenant compte des coûts encourus et des contributions pour les activités mises en œuvre avant que la résiliation ne prenne effet (voir article 22). Les coûts relatifs aux contrats dont l'exécution n'est prévue qu'après la résiliation ne sont pas éligibles.

Les informations contenues dans le rapport de clôture doivent également être incluses dans le rapport périodique de la période suivante (voir article 21).

Si l'autorité d'octroi ne reçoit pas le rapport de clôture dans les délais, seuls les coûts et contributions figurant dans un rapport périodique approuvé seront pris en compte (pas de coûts/ contributions si aucun rapport périodique n'a jamais été approuvé).

Si l'autorité chargée de l'octroi ne reçoit pas le rapport sur la répartition des paiements dans le délai imparti, elle le considérera comme tel :

- le coordinateur n'a versé aucun paiement au bénéficiaire concerné et que
- le bénéficiaire concerné ne doit rembourser aucun montant au coordinateur.

Si la demande de modification est acceptée par l'autorité responsable, l'accord est **modifié** pour introduire les modifications nécessaires (voir article 39).

Si la demande de modification est rejetée par l'autorité d'octroi (parce qu'elle remet en cause la décision d'octroi de la subvention ou qu'elle viole le principe d'égalité de traitement des demandeurs), la subvention peut être résiliée (voir article 32).

Après la résiliation, les obligations du bénéficiaire concerné (en particulier les articles 13 (confidentialité et sécurité), 16 (DPI), 17 (communication, diffusion et visibilité), 21 (rapports), 25 (contrôles, examens, audits et enquêtes), 26 (évaluation d'impact), 27 (rejets), 28 (réduction de la subvention) et 42 (cession de créances)) continuent de s'appliquer.

SECTION 3 AUTRESCONSÉQUENCES : DOMMAGES ET INTÉRÊTS ET SANCTIONS ADMINISTRATIVES

ARTICLE 33 - DOMMAGES ET INTÉRÊTS

33.1 Responsabilité de l'autorité chargée de l'octroi

L'autorité chargée de l'octroi ne peut être tenue responsable des dommages causés aux bénéficiaires ou à des tiers du fait de la mise en œuvre de la convention, y compris en cas de négligence grave.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

L'autorité chargée de l'octroi ne peut être tenue pour responsable de tout dommage causé par l'un des bénéficiaires ou l'un des autres participants à l'action, à la suite de la mise en œuvre de la convention.

33.2 Responsabilité des bénéficiaires

Les bénéficiaires sont tenus d'indemniser l'autorité subventionnaire pour tout dommage qu'elle subit du fait de la mise en œuvre de l'action ou parce que l'action n'a pas été mise en œuvre dans le plein respect de la convention, pour autant qu'il résulte d'une négligence grave ou d'un acte intentionnel.

La responsabilité ne s'étend pas aux pertes indirectes ou consécutives ou aux dommages similaires (tels que le manque à gagner, la perte de revenus ou la perte de contrats), à condition que ces dommages n'aient pas été causés par un acte délibéré ou par une violation de la confidentialité.

ARTICLE 34 - SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET AUTRES MESURES

Aucune disposition du présent accord ne peut être interprétée comme empêchant l'adoption de sanctions administratives (c'est-à-dire l'exclusion des procédures d'attribution de l'UE et/ou des pénalités financières) ou d'autres mesures de droit public, en plus ou à la place des mesures contractuelles prévues par le présent accord (voir, par exemple, les articles 135 à 145 du règlement financier de l'UE 2018/1046 et les articles 4 et 7 du règlement financier de l'UE 2018/1046, ainsi que les articles 4 et 7 du règlement financier de l'UE 2018/1046).
Règlement 2988/95).[21]

SECTION 4 FORCE MAJEURE

ARTICLE 35 - FORCE MAJEURE

Une partie empêchée par un cas de force majeure de remplir ses obligations en vertu de l'accord ne peut être considérée comme les ayant enfreintes.

On entend par "force majeure" toute situation ou tout événement qui

- empêche l'une ou l'autre partie de s'acquitter de ses obligations au titre de l'accord,
- était imprévisible, exceptionnelle et indépendante de la volonté des parties,
- n'était pas due à une erreur ou à une négligence de leur part (ou de la part d'autres participants à l'action), et
- s'avère inévitable malgré toute la diligence requise.

Toute situation constituant un cas de force majeure doit être notifiée formellement et sans délai à l'autre partie, en précisant sa nature, sa durée probable et ses effets prévisibles.

[21] Règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil, du 18 décembre 1995, relatif à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes (JO L 312 du 23.12.1995, p. 1).

Les parties doivent immédiatement prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter les dommages dus à la force majeure et faire de leur mieux pour reprendre la mise en œuvre de l'action dès que possible.

CHAPITRE 6 : DISPOSITIONS FINALES

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

ARTICLE 36 - COMMUNICATION ENTRE LES PARTIES

36.1 Formes et moyens de communication - Gestion électronique

Les subventions de l'UE sont gérées entièrement par voie électronique via le portail des financements et des appels d'offres de l'UE (le "portail").

Toutes les communications doivent être effectuées par voie électronique via le portail, conformément aux conditions générales du portail et à l'aide des formulaires et modèles qui y sont fournis (sauf instruction contraire explicite de l'autorité chargée de l'octroi).

Les communications doivent être faites par écrit et identifier clairement la convention de subvention (numéro et acronyme du projet).

Les communications doivent être effectuées par des personnes autorisées conformément aux conditions générales du portail. Pour nommer les personnes autorisées, chaque bénéficiaire doit avoir désigné - avant la signature du présent accord - un "représentant désigné par une personne morale (LEAR)". Le rôle et les tâches du LEAR sont précisés dans sa lettre de nomination (voir les conditions générales du portail).

Si le système d'échange électronique est temporairement indisponible, des instructions seront données sur le portail.

36.2 Date de la communication

La date d'envoi des communications effectuées par l'intermédiaire du portail sera la date et l'heure d'envoi, telles qu'elles sont indiquées par les registres horaires.

La date de réception des communications effectuées par l'intermédiaire du portail sera la date et l'heure d'accès à la communication, telles qu'elles sont indiquées dans les registres temporels. Les notifications formelles qui n'ont pas été consultées dans les 10 jours suivant leur envoi seront considérées comme ayant été consultées (voir les conditions générales du portail).

Si une communication est exceptionnellement effectuée sur papier (par courrier électronique ou par service postal), les principes généraux s'appliquent (c'est-à-dire la date d'envoi/de réception). Les notifications formelles par courrier recommandé avec preuve de livraison seront considérées comme ayant été reçues soit à la date de livraison enregistrée par le service postal, soit à la date limite de collecte au bureau de poste.

Si le système d'échange électronique est temporairement indisponible, l'expéditeur ne peut être considéré comme ayant manqué à son obligation d'envoyer une communication dans un délai déterminé.

36.3 Adresses de communication

Le portail est accessible via le site web Europa.

L'adresse pour les communications papier avec l'autorité subventionnaire (si elle est exceptionnellement autorisée) est l'adresse postale officielle indiquée sur son site web.

Pour les bénéficiaires, il s'agit de l'adresse légale indiquée dans le registre des participants au portail.

ARTICLE 37 - INTERPRETATION DE L'ACCORD

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Les dispositions de la fiche technique prévalent sur le reste des conditions générales de l'accord.

L'annexe 5 prévaut sur les conditions générales ; les conditions générales prévalent sur les annexes autres que l'annexe 5.

L'annexe 2 prévaut sur l'annexe 1.

ARTICLE 38 - CALCUL DES PÉRIODES ET DES DÉLAIS

Conformément au règlement n° 1182/71[22] , les périodes exprimées en jours, mois ou années sont calculées à partir du moment où le fait générateur se produit.

Le jour au cours duquel cet événement se produit n'est pas considéré comme faisant

partie de la période. Par "jours", on entend les jours calendaires et non les jours

ouvrables.

ARTICLE 39 - MODIFICATIONS

39.1 Conditions

La convention peut être modifiée, sauf si la modification entraîne des changements dans la convention qui remettraient en cause la décision d'octroi de la subvention ou violeraient le principe d'égalité de traitement des demandeurs.
Des modifications peuvent être demandées par l'une ou l'autre des parties.

39.2 Procédure

La partie qui demande une modification doit soumettre une demande de modification signée directement dans l'outil de modification du portail.

Le coordinateur soumet et reçoit les demandes de modification au nom des bénéficiaires (voir annexe 3). Si un changement de coordinateur est demandé sans son accord, la soumission doit être effectuée par un autre bénéficiaire (agissant au nom des autres bénéficiaires).

La demande de modification doit comprendre

- les raisons pour lesquelles
- les pièces justificatives appropriées et
- pour un changement de coordinateur sans son accord : l'avis du coordinateur (ou la preuve que cet avis a été demandé par écrit).

[22] Règlement (CEE, Euratom) n° 1182/71 du Conseil, du 3 juin 1971, portant détermination des règles applicables aux délais, aux dates et aux termes (JO L 124 du 8/6/1971, p. 1).

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

L'autorité chargée de l'octroi peut demander des informations supplémentaires.

Si la partie qui reçoit la demande est d'accord, elle doit signer l'amendement dans l'outil dans les 45 jours suivant la réception de la notification (ou de toute information supplémentaire demandée par l'autorité qui accorde la subvention). Si elle n'est pas d'accord, elle doit notifier formellement son désaccord dans le même délai. Le délai peut être prolongé si cela s'avère nécessaire pour l'évaluation de la demande. Si aucune notification n'est reçue dans le délai imparti, la demande est considérée comme rejetée.

Un amendement **entre en vigueur** le jour de la signature de la partie destinataire.

Un amendement **prend effet** à la date d'entrée en vigueur ou à une autre date spécifiée dans l'amendement.

ARTICLE 40 - ADHÉSION ET AJOUT DE NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES

40.1 Adhésion des bénéficiaires mentionnés dans le préambule

Les bénéficiaires qui ne sont pas coordinateurs doivent adhérer à la subvention en signant le formulaire d'adhésion (voir annexe 3) directement dans l'outil de préparation des subventions du portail, dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur de la convention (voir article 44).

Ils assumeront les droits et obligations découlant de l'accord à compter de la date de son entrée en vigueur (voir article 44).

Si un bénéficiaire n'adhère pas à la subvention dans le délai susmentionné, le coordinateur doit, dans un délai de 30 jours, demander une modification (voir article 39) afin de mettre fin au bénéficiaire et d'apporter toutes les modifications nécessaires pour assurer la bonne mise en œuvre de l'action. Ceci n'affecte pas le droit de l'autorité responsable de mettre fin à la subvention (voir article 32).

40.2 Ajout de nouveaux bénéficiaires

Dans des cas justifiés, les bénéficiaires peuvent demander l'ajout d'un nouveau bénéficiaire.

À cette fin, le coordinateur doit soumettre une demande de modification conformément à l'article 39. Elle doit inclure un formulaire d'adhésion (voir annexe 3) signé par le nouveau bénéficiaire directement dans l'outil de modification du portail.

Les nouveaux bénéficiaires assumeront les droits et obligations découlant de l'accord à compter de la date de leur adhésion spécifiée dans le formulaire d'adhésion (voir annexe 3).

Des ajouts sont également possibles dans les subventions monobénéficiaires.

ARTICLE 41 - TRANSFERT DE L'ACCORD

Dans des cas justifiés, le bénéficiaire d'une subvention mono-bénéficiaire peut demander le transfert de la subvention à un nouveau bénéficiaire, pour autant que cela ne remette pas en cause la décision d'octroi de la subvention ou ne viole pas le principe d'égalité de traitement des demandeurs.

Le bénéficiaire doit présenter une demande de **modification** (voir article 39), accompagnée des éléments suivants

- les raisons pour lesquelles
- le formulaire d'adhésion (voir annexe 3) signé par le nouveau bénéficiaire directement dans

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

l'outil Portail Amendement et

- les pièces justificatives supplémentaires (si elles sont exigées par l'autorité chargée de l'octroi de la subvention).

Le nouveau bénéficiaire assumera les droits et obligations découlant de l'accord à compter de la date d'adhésion spécifiée dans le formulaire d'adhésion (voir annexe 3).

ARTICLE 42 - CESSIONS DE CRÉANCES À L'ENCONTRE DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

Les bénéficiaires ne peuvent céder à un tiers aucune de leurs demandes de paiement à l'encontre de l'autorité chargée de l'octroi, sauf si l'autorité chargée de l'octroi l'approuve expressément par écrit sur la base d'une demande écrite et motivée du coordinateur (au nom du bénéficiaire concerné).

Si l'autorité concédante n'a pas accepté la cession ou si les conditions de celle-ci ne sont pas respectées, la cession n'aura aucun effet sur elle.

Une cession ne libère en aucun cas les bénéficiaires de leurs obligations vis-à-vis de l'autorité concédante.

ARTICLE 43 - DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

43.1 Droit applicable

L'accord est régi par le droit communautaire applicable, complété le cas échéant par le droit belge.

Des règles particulières peuvent s'appliquer aux bénéficiaires qui sont des organisations internationales (le cas échéant ; voir fiche technique, point 5).

43.2 Règlement des différends

Si un différend porte sur l'interprétation, l'application ou la validité de l'accord, les parties doivent saisir le Tribunal de l'UE ou, en cas d'appel, la Cour de justice de l'UE, conformément à l'article 272 du traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE).

Pour les bénéficiaires non européens (le cas échéant), ces litiges doivent être portés devant les tribunaux de Bruxelles, en Belgique, à moins qu'un accord international ne prévoie la force exécutoire des jugements des tribunaux de l'UE.

Pour les bénéficiaires ayant l'arbitrage comme forum spécial de règlement des litiges (le cas échéant ; voir fiche technique, point 5), le litige sera - à défaut d'un règlement à l'amiable - réglé conformément au règlement d'arbitrage publié sur le portail.

Si le litige porte sur des sanctions administratives, une compensation ou une décision exécutoire au titre de l'article 299 du TFUE (voir articles 22 et 34), les bénéficiaires doivent saisir le Tribunal - ou, en cas de pourvoi, la Cour de justice - au titre de l'article 263 du TFUE.

Pour les subventions dont l'autorité d'octroi est une agence exécutive de l'UE (voir préambule), les recours contre les décisions compensatoires et exécutoires doivent être intentés contre la Commission européenne (et non contre l'autorité d'octroi ; voir également l'article 22).

ARTICLE 44 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

L'accord entrera en vigueur le jour de la signature par l'autorité responsable ou par le coordinateur, selon la date la plus tardive.

SIGNATURES

Pour le coordinateur

Pour l'autorité chargée de l'octroi

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

ANNEXE 1

Programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE)

Description de l'action (DoA)

Partie A

Partie B

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

DESCRIPTION DE L'ACTION (PARTIE A)

PAGE DE COUVERTURE

La partie A de la description de l'action (DoA) doit être complétée directement sur les écrans de préparation de la subvention du portail.

PROJET *Préparation de la subvention (écran Informations générales) - Saisissez les informations.*	
Numéro de projet :	101104846
Nom du projet :	LIFE BIODIV'France
Acronyme du projet :	LIFE22-IPN-FR-LIFE BIODIVFr
Appeler :	LIFE-2022-STRAT-two-stage
Sujet :	LIFE-2022-STRAT-NAT-SNAP-two-stage
Type d'action :	LIFE-PJG
Service :	CINEA/D/02
Date de début du projet :	date fixe : 1er janvier 2024
Durée du projet :	108 mois

TABLE DES MATIÈRES

Résumé du projet 3
Liste des participants 3
Liste des lots de travail 6
Effort du personnel 99
Liste des produits à livrer 102
Liste des étapes (produits/résultats) 125
Liste des risques critiques 127

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

RÉSUMÉ DU PROJET

Résumé du projet

Préparation de la subvention (écran d'informations générales) - Fournissez une description générale de votre projet (y compris le contexte et les objectifs généraux, les activités prévues et les principales réalisations, ainsi que les résultats et impacts attendus (sur les groupes cibles, les procédures de changement, les capacités, l'innovation, etc.)). Ce résumé doit donner aux lecteurs une idée claire de l'objet de votre projet.

Utilisez le résumé du projet figurant dans votre proposition.

L'effondrement de la biodiversité observé au niveau mondial se retrouve également en France. Les causes de cet effondrement sont bien identifiées et sont dues à des pratiques humaines défavorables à la biodiversité, ainsi qu'au changement climatique. Les politiques de conservation de la biodiversité mises en œuvre depuis 50 ans ne suffisent plus à enrayer ce déclin. Seuls des changements majeurs dans nos modes de vie et de production pourraient inverser cette tendance. La France a adopté une Stratégie nationale pour la biodiversité pour la période 2022-2030, qui affirme la nécessité d'impliquer l'ensemble de la société française dans ce changement. Cette stratégie ambitieuse nécessite la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs et une synergie importante entre les politiques de biodiversité et les autres politiques connexes (adaptation au changement climatique, transition énergétique et politiques sectorielles). Ce changement de modèle et d'échelle nécessite des moyens humains importants.

Le projet LIFE BIODIV'France vise à apporter un soutien aux niveaux national et régional pour permettre le dialogue entre toutes les parties prenantes, fournir de l'ingénierie et faciliter la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité grâce à la mobilisation de financements complémentaires d'origine européenne, nationale et régionale. Il s'articulera autour de cinq objectifs spécifiques relatifs à une meilleure prise en compte de la biodiversité par les collectivités territoriales, à l'amélioration de la gestion des espaces protégés, à la mobilisation des citoyens, à l'implication des secteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité et au développement de la formation et des compétences en matière de biodiversité.

LISTE DES PARTICIPANTS

PARTICIPANTS

Préparation de la subvention (écran Bénéficiaires) - Saisir les informations.

Nombre	Rôle	Nom court	Nom légal	Pays	PIC
1	COO	OFB	OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE	FR	894000307
2	BEN	ABB	AGENCE BRETONNE DE LA BIODIVERSITE	FR	885303093
3	BEN	ANBDD	GIP AGENCE NORMANDE DE LA BIODIVERSITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	FR	885482543
4	BEN	ANEB	L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DES BASSINS	FR	885158466
5	BEN	ARB BFC	AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	FR	885258570
6	BEN	ARB CVL	AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE CENTRE-VAL DE LOIRE	FR	885339953
7	BEN	ARB NA	AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE NOUVELLE-AQUITAINE	FR	882969467
8	BEN	ARB OCCITANIE	AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE OCCITANIE	FR	886544984
9	BEN	ARBE PACA	AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE	FR	889070185

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

PARTICIPANTS

Préparation de la subvention (écran Bénéficiaires) - Saisir les informations.

Nombre	Rôle	Nom court	Nom légal	Pays	PIC
			ET DE L'ENVIRONNEMENT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR		
10	BEN	CNPF	CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE	FR	958532273
11	BEN	CNPMEM	COMITE NATIONAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS CNPMEM ORGANISME PROFESSIONNEL	FR	881426973
12	BEN	CREPS AURA	CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ETDE PERFORMANCE SPORTIVES DE RHONE-ALPES	FR	946271667
13	BEN	ENRx	SYNDICAT MIXTE DES PARCS NATURELS REGIONAUX DU NORD PAS DE CALAIS	FR	883592789
14	BEN	ENVSN	ECOLE NATIONALE DE VOILE ET DES SPORTS NAUTIQUES	FR	908599486
15	BEN	FCEN	FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS	FR	901830244
15.1	AE	CENMP	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'OCCITANIE	FR	984296346
16	BEN	FédéSCoT	FEDERATION NATIONALE DES SCOT	FR	885346743
17	BEN	FNH	FONDATION POUR LA NATURE ET LHOMME	FR	885580125
18	BEN	FPNRF	FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE	FR	881433957
18.1	AE	PNR Brière	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE	FR	885286021
18.2	AE	PNR LF	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LIVRADOIS FOREZ	FR	912738476
18.3	AE	PNR Lorraine	PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE	FR	882982271
18.4	AE	PNR Pilat	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT	FR	882873146
19	BEN	IdF Nature	AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA REGION ILE-DE-FRANCE-ILE-DE-FRANCE NATURE	FR	882746755
20	BEN	IA	INSTITUTION ADOUR	FR	884024827
21	BEN	LPO	LPO - LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	FR	939674309
22	BEN	Noé	NOE	FR	895463455
23	BEN	PN Pyrénées	PARC NATIONAL DES PYRENEES	FR	883192761
23.1	AE	PN Calanques	ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES CALANQUES	FR	894422160
23.2	AE	PN Cévennes	PARC NATIONAL DES CEVENNES	FR	889647723
23.3	AE	PN Forêts	PARC NATIONAL DE FORETS	FR	883156580
23.4	AE	PN Guadeloupe	PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE	FR	885169136

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

PARTICIPANTS

Préparation de la subvention (écran Bénéficiaires) - Saisir les informations.

Nombre	Rôle	Nom court	Nom légal	Pays	PIC
23.5	AE	PN Mercantour	PARC NATIONAL DU MERCANTOUR	FR	903142072
23.6	AE	PN Réunion	PARC NATIONAL DE LA REUNION	FR	883196059
23.7	AE	PN Vanoise	PARC NATIONAL DE LA VANOISE	FR	880979221
24	BEN	Région AuRA	RÉGION AUVERGNE RHONE ALPES	FR	922918335
25	BEN	Région PDL	PAYS DE LA LOIRE	FR	984814132
26	BEN	RNF	RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE	FR	881445403
26.1	AE	CEN Guyane	CONSERVATIORE DES ESPACES NATURELS DE GUYANE	FR	882725706
26.2	AE	NEP Mayotte	LES NATURALISTES, ENVIRONNEMENT ETPATRIMOINE DE MAYOTTE	FR	882626087
26.3	AE	SEPANGUY	SOCIE'TE' DES E'TUDES ET DE PROTECTION DE LA NATURE EN GUYANE	FR	882464194
26.4	AE	Titè	ASSOCIATION DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE TERRESTRE ET MARINE DESILETS DE	FR	882609306
27	BEN	SIDAM	SERVICE INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ANIMATION DU MASSIF CENTRAL	FR	883453206
28	BEN	SMBS-GLP	SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD	FR	881345881
29	BEN	SOLAGRO	ASSOCIATION SOLAGRO	FR	998239805
30	BEN	UPGE	UNION PROFESSIONNELLE DU GENIE ECOLOGIQUE	FR	896283881
30.1	AE	AIGEco	ASSOCIATION FEDERATIVE DES ACTEURS DE L'INGENIERIE ET DU GENIE ECOLOGIQUE	FR	885086104
31	BEN	WWF France	FONDS MONDIAL POUR LA NATURE FRANCE	FR	924114442

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

LISTE DES LOTS DE TRAVAUX

Paquets de travail

Préparation de la subvention (écran Paquets de travail) - Saisir les informations.

Paquet de travail no	Nom du lot de travail	Bénéficiaire principal	Effort (person ne-mois)	Mois de début	Fin du mois	Produits à livrer
WP1	Gestion et coordination de projets	1 - OFB	820.43	1	108	D1.1 - Communication des indicateurs de performance (KPI) (prévus et effectivement atteints) via la plateforme web LIFE KPI, ainsi que d'un état de référence complet du projet et des objectifs pour tous les indicateurs (à l'exception des indicateurs qui ne sont pas disponibles à ce moment-là). D1.2 - Communication des indicateurs de performance (KPI) (prévus et effectivement atteints) via la plateforme web LIFE KPI D1.3 - Rapport sur les indicateurs de performance (KPI) (prévus et effectivement atteints) via la plateforme web LIFE KPI à la fin du projet. D1.4 - Gestion de projets écologiques et réalisations en matière de politique d'approvisionnement D1.5 - Rapport final D1.6 - Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 1 D1.7 - Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 2 D1.8 - Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 3 D1.9 - Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 4 D1.10 - Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 5 D1.11 - Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 6

Paquets de travail

Préparation de la subvention (écran Paquets de travail) - Saisir les informations.

Paquet de travail no	Nom du lot de travail	Bénéficiaire principal	Effort (person ne-mois)	Mois de début	Fin du mois	Produits à livrer
						D1.12 - Rapport annuel sur les dépenses - Année 7 D1.13 - Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 8
WP2	Communication et mise en réseau	1 - OFB	331.98	1	108	D2.1 - Création de pages web dédiées à LIFE BIODIV'France D2.2 - Mise en place d'une base de données D2.3 - Création d'une collection iconographique
WP3	Soutien aux territoires	1 - OFB	1523.43	3	108	D3.1 - Méthode standardisée d'identification des frayères stratégiques et principaux types de solutions techniques disponibles D3.2 - Outils de plaidoyer D3.3 - Cartographie et caractéristiques des principaux obstacles hydrauliques et rapports de diagnostic sur leurs impacts D3.4 - Conception d'un outil d'autodiagnostic D3.5 - Récits territoriaux D3.6 - Capitalisation des travaux des 60 SCoT sur la biodiversité D3.7 - Collecte d'informations en retour auprès des autorités locales qui ont mis en place des projets de démonstration
WP4	Renforcer l'efficacité des zones protégées	1 - OFB	1349.95	1	102	D4.1 - Rapport d'audit sur l'examen des bases de données de gestion des zones protégées D4.2 - Plan opérationnel pour la mise en place d'une structure ou d'un service au niveau national pour soutenir le déploiement de projets PSE marins

Paquets de travail

Préparation de la subvention (écran Paquets de travail) - Saisir les informations.

Paquet de travail no	Nom du lot de travail	Bénéficiaire principal	Effort (person ne-mois)	Mois de début	Fin du mois	Produits à livrer
						D4.3 - Boîte à outils pour l'adaptation au changement climatique pour les gestionnaires de zones protégées d'outre-mer D4.4 - Rapport d'analyse sur l'efficacité du réseau terrestre et maritime Natura 2000 incluant des recommandations politiques D4.5 - Guide de recommandations pour limiter la pollution lumineuse pour les acteurs publics et privés D4.6 - Boîte(s) à outils pour améliorer la coordination entre les zones protégées D4.7 - Rapport final sur les mesures de gestion N2000 en mer traduites en réglementations D4.8 - Rapport d'analyse sur l'adaptation du logiciel EVA à la gestion des espaces protégés
WP5	Soutien aux secteurs	1 - OFB	1152.24	4	96	D5.1 - Plaidoyer pour la prise en compte de l'agroécologie dans les futures réformes de la PAC en 2027 ou 2033 D5.2 - Baromètre des labels et normes selon leur niveau d'intégration de la biodiversité D5.3 - Guide de prise de décision - Biodiversité et ER dans les zones protégées D5.4 - Proposition documentée d'un panel de critères d'éco-conditionnalité pour le soutien aux entreprises D5.5 - Étude sur l'état des prairies dans les parcs naturels régionaux D5.6 - Rapport sur l'étude de la vulnérabilité climatique des pays à haut risque ciblés à l'échelle locale et recommandations

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

						associées en matière de gestion adaptative

Paquets de travail

Préparation de la subvention (écran Paquets de travail) - Saisir les informations.

Paquet de travail no	Nom du lot de travail	Bénéficiaire principal	Effort (person ne-mois)	Mois de début	Fin du mois	Produits à livrer
WP6	Mobiliser les citoyens	1 - OFB	555.47	4	105	D6.1 - Kit du citoyen "acteur" de la protection de la biodiversité D6.2 - Note d'intention sur la conception d'une campagne d'impact sur les questions de biodiversité D6.3 - Badges sport et biodiversité D6.4 - Boîte à outils pour la mise en place d'espaces éducatifs D6.5 - Matériel de formation pour les gestionnaires d'aires protégées afin de répondre aux besoins du SNU et du TIG D6.6 - Rapport final des baromètres
WP7	Développement des compétences	1 - OFB	812.70	4	96	D7.1 - Étude prospective sur l'emploi et la formation D7.2 - Règles de labellisation des formations initiales D7.3 - Rapport sur la mise en œuvre des plates-formes techniques d'ingénierie écologique D7.4 - Observatoire des métiers de la biodiversité D7.5 - Documentation de la méthode de dépôt et de certification des blocs de compétences Biodiversité D7.6 - Module de sensibilisation à la biodiversité et livret de formation pour les formateurs D7.7 - Formations spécifiques au secteur de l'urbanisme et du développement

Paquets de travail

Préparation de la subvention (écran Paquets de travail) - Saisir les informations.

Paquet de travail no	Nom du lot de travail	Bénéficiaire principal	Effort (person ne-mois)	Mois de début	Fin du mois	Produits à livrer
WP8	Suivi, coordination et mobilisation des fonds complémentaires	1 - OFB	92.00	1	108	D8.1 - 1er rapport sur l'utilisation des fonds complémentaires et sur la mise en œuvre de la SNB D8.2 - 2ème rapport sur l'utilisation des fonds complémentaires et sur la mise en œuvre de la SNB D8.3 - Rapport sur les recommandations visant à améliorer le financement de la biodiversité
WP9	Durabilité et réplicabilité des résultats	1 - OFB	40.21	1	108	D9.1 - 1er rapport sur la reproduction et l'exploitation des résultats du projet, y compris un extrait de l'outil web Life KPI D9.2 - Deuxième rapport sur la reproduction et l'exploitation des résultats du projet, y compris un extrait de l'outil web Life KPI D9.3 - Plan de développement des capacités D9.4 - Plan d'après-vie BIODIV'France

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

WP1 - Gestion et coordination du projet

Numéro du lot de travail	WP1	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du lot de travail	Gestion et coordination de projets		
Mois de début	1	**Fin du mois**	108

Objectifs

Objectif spécifique : Assurer le bon déroulement du projet et limiter son impact sur l'environnement

Sous-objectif spécifique 1 : Gestion globale du projet
Résultats en 2032
- 2 rapports intermédiaires et 1 rapport final
- Tableau des indicateurs complétés (KPI)
- 3 événements pour le consortium : événements d'ouverture et de fin de phase
- Audits du coordinateur et des 9 bénéficiaires associés
- 9 comités de pilotage
- 2 comités techniques annuels par WP (2 à 7)

Sous-objectif spécifique 2 : Évaluer les impacts environnementaux et socio-économiques du projet et bancariser les données Résultats en 2032
- 100% des indicateurs d'impact du projet sont renseignés
- Un tableau de bord sur la réalisation des objectifs pour chacune des cibles socio-économiques du projet (autorités locales, zones protégées, citoyens, acteurs économiques, acteurs de la formation) est publié sur la page web du projet au début, au milieu et à la fin du projet.
- Les résultats de l'analyse d'impact du projet sont disponibles en 2033.
- Les principales données collectées par le projet, et plus particulièrement celles relatives à la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, sont bancarisées

Sous-objectif spécifique 3 : Limiter l'impact environnemental du projet
Résultats en 2032
Définition et mise en œuvre d'un plan pour un projet éco-responsable comprenant :
- 100% des publications utilisent du papier éco-certifié et de l'encre végétale pour l'impression.
- Les critères environnementaux sont pris en compte dans 95 % des processus d'achat.
- 60 % des réunions de projet sont organisées par vidéoconférence.
- Priorité donnée aux modes de déplacement durables (train et covoiturage) et pas de transport aérien pour les trajets de moins de 500 km.
- Événements éco-conçus, notamment en matière d'alimentation (circuits courts, aliments essentiellement végétaux et issus de l'agriculture biologique, vaisselle réutilisable ou biodégradable, pas de contenants en plastique à usage unique).

Description

T1.1 - GESTION GLOBALE DU PROJET - OFB (COO) et tous les bénéficiaires associés

L'OFB assurera la gestion administrative et financière du projet. Sa responsabilité sera de conduire le projet dans le respect des délais et des engagements techniques et financiers (délai suffisant pour absorber les imprévus). L'OFB veillera à la bonne diffusion de l'information entre les bénéficiaires, les financeurs et les sous-traitants. Son expérience de coordinateur de projet LIFE sera mise à profit dès le départ (voir Formulaire du participant). Le rôle de l'OFB sera de :
- Gestion et distribution des fonds LIFE de l'UE
- Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre, le suivi, la gestion et l'évaluation du projet.
- Assurer le bon déroulement du projet au niveau national et européen
- Identifier les obstacles imprévus au bon déroulement du projet et apporter des solutions rapides et pertinentes.
- Envoyer à la Commission européenne (CE) toute demande éventuelle d'amendement ou de modification des dépenses
- Rapport à la Commission européenne (CE) sur l'état d'avancement du projet.
- Coordonner l'évaluation de l'impact environnemental, écosystémique et socio-économique du projet
- Assurer la communication des indicateurs de performance (KPI) (prévus et effectivement atteints) via la plateforme web LIFE KPI dans les 9 mois suivant la signature de l'accord de financement.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Convention de subvention, à mi-parcours et à la fin du projet

L'OFB établira un accord de consortium avec les bénéficiaires du projet sur la base de l'accord type entre l'OFB et la CE dans le cadre de l'accord de consortium dans les 3 premiers mois du projet (il sera soumis aux membres avant la signature de la convention de subvention afin d'identifier les droits et obligations de chacun et de permettre une participation harmonieuse au projet). Elle organisera un séminaire de lancement avec les bénéficiaires au cours du 1er trimestre 2024, ainsi qu'une formation sur la gestion d'un projet LIFE, en particulier les aspects administratifs et financiers. Le suivi financier sera assuré notamment par :
- Pour tous les membres du consortium : comptabilité analytique pour suivre les dépenses du projet
- Pour l'OFB, la technique des "recettes affectées", qui permet d'identifier dans le budget de l'OFB les dépenses financées dans le cadre de l'aide de l'Union européenne, a été utilisée.

Ce budget est suivi par un service de l'institution dédié au suivi financier des recettes affectées. Le suivi à l'OFB est effectué avec le soutien de ce service dédié aux recettes affectées, ainsi qu'avec le soutien administratif et financier au sein de l'OFB.

L'OFB sera également responsable du stockage et de l'archivage des données administratives et financières et des produits livrables. Ces données seront hébergées sur le serveur de l'OFB dont l'accès est limité aux personnes chargées du suivi (chef de projet, responsables administratif et financier, référents financiers déjà en poste à l'OFB). Les outils de gestion communs nécessaires au suivi du projet (tableau de suivi des actions, feuilles de temps, etc.) seront définis par l'équipe du projet en association avec les coordinateurs du WP. Un programme d'action sous la forme d'une feuille de route, un document de planification des actions par phase de trois ans seront rédigés et distribués à chaque bénéficiaire associé par les coordinateurs du programme de travail. Il comprendra l'identification de la personne en charge de l'action et des partenaires, les objectifs, la description de l'action à entreprendre, les indicateurs, le budget prévisionnel, la description de la méthode d'évaluation de l'action, l'évaluation et la description de l'impact de l'action sur l'environnement, ainsi que l'inventaire des éléments nécessaires à la validation de l'action. Il sera rédigé dans les trois premiers mois du projet. Le logiciel Power By, utilisé par l'équipe du projet LIFE ARTISAN OFB, sera mise en place pour assurer le suivi des actions et le reporting des indicateurs (T1.2). La gestion globale du projet comprend l'équipe de projet et un comité de pilotage qui sera mis en place au cours de la première moitié du projet.

L'ÉQUIPE DE PROJET est l'unité de gestion clé du projet. Elle est composée d'un gestionnaire de projet (1 ETP), de deux responsables administratifs et financiers (1 ETP profil senior ; 1 ETP profil junior) et un responsable du suivi et des rapports (1 ETP). L'équipe de gestion du projet sera chargée de :
- Compléter le tableau des indicateurs de performance : l'objectif principal de cette activité obligatoire est de contrôler et de mesurer l'impact du projet sur les indicateurs de performance spécifiés dans le tableau des indicateurs de performance LIFE joint à la proposition. Le suivi de l'avancement et de l'impact du projet sont détaillés dans la Q1.2. Ces indicateurs seront également publiés sur le site web du projet.
- Sur la base des informations transmises par les bénéficiaires associés et compilées par les coordinateurs des programmes de travail, rédiger et transmettre les rapports d'activité. Des rapports intermédiaires et finaux seront préparés pour chaque fin de phase, un rapport supplémentaire étant prévu pour la phase 3 (fin 2026, fin 2029, fin 2031, fin mars 2033, soit 4 rapports au total). Tous les rapports administratifs et financiers seront présentés en anglais.
- Participer (chef de projet et agent administratif principal à l'OFB) à la réunion de lancement de LIFE à Bruxelles.
- Les audits externes, réalisés en sous-traitance, requis par les conditions générales de la convention de subvention seront effectués à la fin de chaque année. Une fois que le seuil de 500 000 euros de subvention a été franchi, un audit doit vérifier le respect de la législation nationale et des règles comptables et doit également certifier que les coûts encourus sont conformes aux conditions générales du modèle de convention de subvention LIFE. Cela ne concerne que le coordinateur et les bénéficiaires recevant plus de 500 000 € de fonds européens (OFB, (Coo) ; ARB Occ, ARB PACA, FCEN, FNH, FPNRF, LPO, PN Pyrénées, RNF, Région PDL (Ben).

Un WP COORDINATION sera mis en place pour le WP2 Communication et les 5 WP thématiques (WP 3 à 7). Un coordinateur pour chaque groupe de travail (6 ETP) sera recruté sur une base volontaire. Le coordinateur thématique du groupe de travail est une personne qui travaille à mi-temps pendant toute la durée du projet, la seconde moitié de son temps de travail étant consacrée à des actions spécifiques du groupe de travail. Le coordinateur thématique du programme de travail, recruté par l'OFB, mettra en place la gouvernance afin d'assurer le suivi technique des actions, à travers la mise en place d'un comité technique, d'un comité de suivi et d'une cartographie des acteurs concernés par ce pilier, un annuaire et un espace de travail partagé. Le coordinateur travaillera en collaboration avec les responsables thématiques de l'OFB et l'équipe de coordination du projet (chef de projet, responsables administratifs et financiers). Il/elle dirigera ensuite l a gouvernance via l'organisation de réunions techniques et d'ateliers (logistique et contenu) selon le calendrier défini.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Il mettra également en place le système de suivi des tâches du WP en identifiant un référent au sein du groupe de travail via un consortium dont le rôle sera d'assurer le dialogue avec les participants à la tâche et de remplir la fiche de suivi tous les six mois. Il assurera, sur une base mensuelle, un suivi de chaque référent (réunion bilatérale par vidéoconférence) ainsi qu'une réunion collective des référents. Il contribuera au développement de synergies entre les différentes actions au sein du groupe de travail, mais aussi avec les autres groupes de travail thématiques, le cas échéant, en particulier pour faciliter l'accès aux publics ciblés (par exemple, les actions du WP6 ciblant les autorités locales ou du WP7 ciblant les secteurs traités dans le WP5). Il organisera des séminaires (1 à 2 jours) consacrés aux échanges entre les bénéficiaires associés du programme de travail une fois tous les deux ans.

Le comité de pilotage (COPIL) sera composé d'un délégué par bénéficiaire, de trois délégués pour le coordinateur et d'un délégué du Ministère de l'agriculture et de la pêche et du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion territoriale (MTECT), tous dotés d'un droit de vote. Il sera dirigé par le chef de projet avec le soutien des services administratifs et financiers de la Commission européenne. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Les réunions se tiendront annuellement, à moins que des circonstances imprévues n'exigent des réunions supplémentaires.

Le COPIL est chargé de :
- Coordonner tous les partenaires
- Veiller au bon déroulement du projet
- Prendre des décisions sur des questions d'ordre général
- Veiller à ce que les objectifs et les buts du projet soient atteints

Le COPIL a une compétence décisionnelle pour les questions générales. Les bénéficiaires ont une compétence décisionnelle pour toutes les actions qu'ils mènent. Un rapport détaillé sur la définition des tâches et des compétences sera rédigé et approuvé au cours des six premiers mois du projet.

Des COMITÉS TECHNIQUES (COTECH) sont constitués pour 6 WP (WP2, WP3, WP4, WP5, WP6, WP7, soit 6 COTECH). Les COTECH seront composés d'un délégué par bénéficiaire impliqué dans le WP et de 2 délégués pour le coordinateur. Ils seront dirigés par le coordinateur du groupe de travail thématique, avec la participation du chef de projet. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Chaque COTECH se réunira deux fois par an avec une alternance de visioconférence et de réunion d'information.

Les COTECH sont chargés de:
- Coordonner tous les partenaires
- Assurer le bon déroulement des actions du programme de travail
- Proposer, si nécessaire, des adaptations au cours du WP
- Veiller à ce que les objectifs et les buts du projet soient atteints

T1.2 - SUIVI DES RÉSULTATS, ÉVALUATION DE L'IMPACT ET BANQUE DE DONNÉES - OFB (COO) et tous les documents associés bénéficiaires.

T1.2.1 - Résultats de la surveillance et impacts
Le suivi de l'impact du projet est essentiel pour vérifier si les actions mises en œuvre ont l'effet d'entraînement escompté pour transformer en profondeur la société française en matière de protection de la nature et, plus concrètement, si les pratiques des acteurs de la société civile sont en adéquation avec les objectifs du projet.

T1.2.2 - Banque de données
La plupart des données acquises par LIFE BIODIV'France répondent également aux besoins d'évaluation de la stratégie nationale pour la biodiversité et, pour le WP4 consacré à l'évaluation de la biodiversité, à l'évaluation de l'état de conservation de l'environnement et à l'évaluation de la qualité de l'eau, l'efficacité de la gestion des aires protégées et la stratégie nationale pour les aires protégées. Les données du projet seront stockées dans les bases de données nationales disponibles afin de permettre l'alimentation mutuelle des indicateurs de LIFE BIODIV'France et des indicateurs d'évaluation nationaux.
Le responsable "monitoring et reporting" de l'OFB sera chargé d'aider les bénéficiaires à gérer la consolidation des données. Les différents ensembles de données produits seront intégrés dans des outils d'exploitation et de diffusion. Cette action consistera à s'assurer que les données produites par les bénéficiaires et les autres acteurs du projet sont correctement consolidées et cataloguées, soit directement par ceux qui produisent les données, soit par l'équipe du projet. Si des accords sont nécessaires avec les opérateurs de bases de données pour définir les modalités d'utilisation des outils et les évolutions nécessaires pour s'adapter aux nouveaux jeux de données, cette action coordonnera les interactions entre les producteurs et les opérateurs. Ces actions seront répétées tout au long du projet, y compris pendant la collecte des données.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Afin d'assurer une gestion cohérente des données du projet, une réunion annuelle sera organisée entre les producteurs de données du projet et les opérateurs des systèmes d'information concernés. Au sein de l'OFB, le chef de projet "monitoring et reporting" sera en contact avec les systèmes d'observation et de données. L'unité d'appui et de recherche (UAR) PatriNat, qui gère l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN), et sera soutenu par la Commission européenne.

Le tableau ("Identification des données acquises par le projet et des données issues des évaluations nationales qui seront utilisées pour renseigner les indicateurs d'impact de l'action spécifique") permet d'identifier les indicateurs d'impact de l'action spécifique. La page 41 de l'annexe I partie B précise, pour chaque indicateur de LIFE BIODIV'France, les données qui seront acquises par les bénéficiaires associés du projet et celles qui seront obtenues à partir des évaluations nationales. Certains états initiaux, nécessitant encore un travail de collecte de données, seront fournis en même temps que le tableau des indicateurs de performance 9 mois après le démarrage du projet.

T1.2.3 - Évaluation de l'impact environnemental et socio-économique du projet - OFB (COO)
En raison de son ambition, de sa durée et de sa portée géographique, LIFE BIODIV'France aura des incidences environnementales et socio-économiques majeures dans de nombreux domaines. Ces impacts sont les suivants ont été identifiés dans les impacts du projet et décrits ci-dessus. Voici la liste des impacts du projet pour lesquels une attention particulière sera requise :

Indicateurs environnementaux :

- Réduction des obstacles à la continuité écologique
- La consommation de terres est réduite de moitié sur la période 2021-2031 par rapport à la période 2011-2021
- Réduction de la fragmentation des milieux naturels
- Les 25 ouvrages prioritaires pour la continuité écologique de l'eau, identifiés dans le LIFE BIODIV'France, sont restaurés
- Amélioration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- Amélioration globale de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire terrestres en France et par zone biogéographique
- 5% de la surface des aires marines protégées en Méditerranée sous protection forte
- Amélioration de l'état de conservation des habitats côtiers d'intérêt communautaire
- Réduction des pressions sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire liés aux zones agricoles
- 18 % de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique d'ici à 2027
- Maintien de la surface des prairies permanentes et de la biodiversité des prairies
- 100 projets de conservation ou de restauration de la biodiversité forestière engagés
- Réduction de l'impact des projets d'énergie renouvelable sur les espèces et les habitats naturels

Un travail important devra être réalisé, en concertation avec les équipes françaises (Ministère de l'Environnement, OFB, PatriNat) en charge de la réglementation sur la restauration des écosystèmes, sur l'identification des surfaces ayant bénéficié de projets de restauration et le suivi de leur état de conservation.Le chef de projet "monitoring and reporting" sera associé aux groupes de travail dédiés à la réglementation en matière de restauration afin de pouvoir fournir les données nécessaires au suivi des impacts du projet LIFE BIODIV'France.

Indicateurs socio-économiques
De nombreux impacts socio-économiques ont été identifiés dans le cadre du projet, notamment auprès de quatre grands types de cibles : les collectivités locales, les acteurs économiques, les citoyens et les acteurs de la formation. L'impact du projet sur les comportements et les pratiques de ces différentes cibles sera mesuré. Cependant, il semble pertinent de nous concentrer sur les acteurs des politiques sectorielles qui ont un impact majeur sur la biodiversité :

1. Les autorités locales en mesurant leur engagement à travers leurs documents de planification (T3.1)
2. Les adeptes des sports de nature (terre et mer), qui représentent un bon échantillon du groupe cible de citoyens, en mettant l'accent sur l'impact de la diffusion de l'information, des messages de sensibilisation sur la sensibilité des espèces ou des habitats à certaines pratiques et sur les mesures à prendre (T6.2 et T6.3)
3. Les agriculteurs, en mettant l'accent sur l'adoption de pratiques agro-écologiques et sur les messages véhiculés par les organismes de formation et de conseil agricole (Collèges agricoles et Chambre d'agriculture)
4. Groupes agro-alimentaires, avec un accent sur l'étiquetage des produits et les messages transmis aux consommateurs
5. Le secteur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire avec une analyse de l'évolution de la formation initiale et continue

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Ce travail de fond sur les impacts socio-économiques du projet fera l'objet de stages de fin d'études pour des étudiants en sciences politiques, en agronomie ou en économie/commerce et seront planifiés avant la fin du projet (2030 à 2032).

T1.3 - LIMITATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PROJET - OFB (COO) et tous les bénéficiaires associés

Les bénéficiaires du projet ont décidé de s'engager dans la mise en œuvre d'une démarche éco-responsable afin de rendre le projet exemplaire. En outre, l'OFB étant sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion territoriale (MTECT), il doit se conformer à une directive ministérielle relative à la mise en place d'un système de gestion des déchets, au plan d'action interministériel intitulé "Une administration exemplaire pour l'environnement", qui prévoit la planification et la mise en œuvre d'actions spécifiques en faveur de l'environnement et des mesures en faveur de la transition écologique et énergétique.

Le projet BIODIV'France s'inspirera de la méthode de travail développée par les participants au projet LIFE ARTISAN coordonné par l'OFB qui a permis le partage de bonnes pratiques entre les bénéficiaires. Un séminaire spécifique sur ce thème sera organisé au cours de la première année du projet. Tous les bénéficiaires consacreront au moins une demi-journée à l'élaboration du plan d'un projet éco-responsable et participeront à sa mise en œuvre.

Le plan d'action sera basé sur les écogestes proposés dans le Guide des bonnes pratiques environnementales produit par le LIFE ARTISAN. Le plan d'un projet éco-responsable comprendra l'utilisation systématique de la stratégie des marchés publics écologiques dans le cadre des marchés publics pour la mise en œuvre du LIFE BIODIV'France.
Liste d'actions :
- o Augmenter la part des produits biologiques (les produits portant le label écologique de l'UE seront toujours prioritaires).
- o Éviter de consommer du poisson et des produits de la mer provenant de stocks épuisés ;
- o Favoriser une consommation raisonnable de viande en privilégiant les productions sous signe de qualité ;
- o Promouvoir une offre accrue de nourriture végétarienne, y compris une option végétalienne ;
- o Éviter le gaspillage alimentaire en anticipant les quantités et en améliorant la gestion globale des déchets ;
- o Éviter l'utilisation d'articles à usage unique.

- Limiter les émissions de gaz liées aux déplacements domicile-travail et aux événements. Pour les transports quotidiens :
  - o Offrir des incitations financières au personnel recruté pour utiliser les transports publics ou la mobilité active (vélo, marche, scooter, etc.).
  - o Faciliter le recours au télétravail

Pour les événements :
- o Combiner les réunions/séminaires/commissions pour limiter les déplacements
- o Organiser des réunions à distance
- o Privilégier le train pour les orateurs et les participants (pas de voyage de moins de 500 km par avion et le covoiturage est encouragé lorsque le train n'est pas possible).
- o L'hébergement et les repas sont accessibles à pied
- o Les lieux de réunion ont été choisis de manière à minimiser les déplacements et à permettre un accès facile par le train.

- Limiter les déchets et la consommation de ressources naturelles lors des événements :
- o Réduire les déchets plastiques : vaisselle lavable uniquement, pas de gobelets ou de bouteilles en plastique jetables, utilisation des fontaines d'eau et du réseau d'eau courante et systématique, mise en œuvre du tri sélectif.
- o Réduire la consommation de ressources carnées : les repas du soir seront végétariens pour tous les participants et, à l'heure du déjeuner, un repas alternatif sans viande ni poisson sera proposé.
- o Réduction de la consommation de papier : organisation d'événements sans papier (les documents de réunion sont mis à disposition sous forme électronique).
- o Aucun article promotionnel non durable ("goodies") ne sera distribué par LIFE BIODIV'France.

- Limiter la consommation d'énergie de l'empreinte numérique :
- o Utilisation responsable des courriels : taille des pièces jointes, nombre de destinataires, deux signatures de courriel : une plus lourde pour les premiers contacts et les courriels importants, et une pour les contacts réguliers ; organisation d'une campagne de nettoyage des courriels par an.
- o Pour un message court, préférez les SMS ou les espaces de messagerie instantanée (Whatsapp, Zoom chat, etc.).
- o L'utilisation d'un outil de transfert de fichiers économique
- o La mise en œuvre de procédures de gestion durable des données et du stockage.
- Évaluation de l'impact du projet et partage des bonnes expériences :

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

o LIFE BIODIV'France est un projet à long terme (9 ans) et le plan d'un projet éco-responsable permettra à tous les bénéficiaires de progresser dans leurs pratiques.
o Il est prévu de partager les bonnes pratiques éco-responsables entre les partenaires du projet : organisation d'ateliers ludiques sur l'éco-responsabilité lors des séminaires pour encourager l'adoption de bonnes pratiques, de retours d'expérience, de guides, de fichiers partagés, etc.
o Enfin, l'empreinte carbone du projet sera mesurée à l'aide de l'ACV organisationnelle (O-LCA) ou d'une approche similaire. Cette méthodologie, standardisée selon la norme ISO 14072, a été utilisée avec succès pour Life ARTISAN.
o À la suite de ce retour d'information, le guide des bonnes pratiques environnementales (produit par LIFE ARTISAN) peut être mis à jour et complété.

WP2 - Communication et mise en réseau

Numéro du lot de travail	WP2	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du lot de travail	Communication et mise en réseau		
Mois de début	1	**Fin du mois**	108

Objectifs
Liens NBS Axe 3 : Mobiliser toutes les parties prenantes Mesure 29 Développer la planification territoriale et renforcer les outils pour soutenir les collectivités territoriales dans leur mobilisation Mesure 32 Mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité. Sous-objectif spécifique 1 : Promouvoir et valoriser les actions du projet LIFE BIODIV'France Résultats en 2032 - Formaliser et respecter l'application d'une charte graphique - Construction d'une base de données - Création et mise à jour régulière d'une page web dédiée sur le site de l'OFB et des bénéficiaires associés - 70 articles publiés dans différents supports de communication

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Sous-objectif spécifique 2 : Définir et mettre en œuvre les campagnes de communication de LIFE BIODIV'France Résultats en 2032
- Création de contenus de communication pour les 5 thèmes du projet et leurs cibles identifiées
- Identification des cibles primaires et secondaires de chaque WP thématique (WP3 à 7)
- Structuration de 7 plans médias

Sous-objectif spécifique 3 : Produire des outils de communication pour LIFE BIODIV'France Résultats en 2032
- Soutien à l'organisation de 20 événements liés au projet
- 350 photographies illustrant les actions du projet
- 30 outils développés (brochures, vidéos, etc.)
- Production de 15 communiqués de presse, dossiers de presse et événements de presse
- Soutien au développement de 5 outils numériques

Sous-objectif spécifique 4 : Développer et gérer une plateforme de ressources collaboratives Résultats en 2032
- 2000 utilisateurs des ressources et des fonctions collaboratives de la plateforme
- 20 agents de l'OFB formés à l'animation de communautés thématiques
- 80% des livrables du projet sont disponibles sur la plateforme

Description

Le grand nombre d'actions, d'outils et de campagnes de communication prévus dans le cadre de LIFE BIODIV'France, ainsi que la nécessité de rendre visibles et de faire connaître les actions du projet, nécessitent la définition de stratégies de communication cohérentes, la création d'outils de communication pertinents, la rédaction de contenus impactants pour atteindre les différentes cibles envisagées (acteurs de la biodiversité, collectivités locales, citoyens, agriculteurs, etc.), la coordination de nombreux partenaires et prestataires, la gestion et la garantie d'une bonne visibilité de LIFE BIODIV'France. Une plateforme de ressources aux fonctions collaboratives sera créée afin de fournir un outil de mise en réseau des participants au projet et de valoriser les résultats des actions.

T2.1 - PROMOUVOIR ET VALORISER LA VIE ACTIONS BIODIV'FRANCE - OFB (COO) et tous bénéficiaires associés

Les actions développées viseront à assurer la promotion, la valorisation et la diffusion des actions planifiées dans les WP3 à WP7, de leurs résultats ainsi qu'à favoriser la visibilité et la notoriété du projet. Ces actions seront menées par 1 coordinateur de communication du WP2 recruté par l'OFB pour toute la durée du projet, au sein du Département Communication et avec le soutien des chargés de communication des bénéficiaires associés.

Le coordinateur de la communication de l'OFB du WP2 sera chargé de la coordination et de la gestion de toutes les actions de communication menées directement par l'OFB ou par d'autres membres du consortium. Il/elle devra :
o Impliquer les bonnes personnes de l'OFB dans les différents projets ;
o Définir, mettre à jour et assurer le respect d'un calendrier global ;
o assurer l'animation des réseaux de communication des bénéficiaires associés et notamment des agences régionales de la biodiversité ;
o Coordonner les différents prestataires de services (rédacteur, traducteur, imprimeur, agence de communication, etc ;)
o Assurer le suivi des devis, des bons de commande et des ventilations budgétaires ;
o Créer et mettre à jour une base de données dédiée à LIFE BIODIV'France via la plateforme Augure (par exemple pour l'envoi d'e-mailings).
o Assurer la mise en œuvre et le suivi des contrats réalisés par l'OFB

Avec 29 partenaires, la mise en place de documents et d'éléments structurants au niveau du projet sera essentielle pour assurer sa visibilité, sa notoriété et la diffusion optimale des actions et des résultats des projets menés. Les objectifs principaux des différentes actions de communication mentionnées ci-dessous sont de contribuer à l'information et à l'animation du réseau et de partager les résultats des actions du projet. Le coordinateur de la communication de l'OFB, appuyé par l'équipe du projet (WP1), veillera à la bonne information des différentes parties prenantes, à la visibilité et à la notoriété du projet LIFE BIODIV'France, et au respect des obligations en matière de communication (logos et mention du soutien de l'Union européenne). Pour cela, il veillera à :
o la création, le suivi et la mise à jour régulière de 2 à 4 pages web dédiées à LIFE BIODIV'France sur les sites Intranet et Internet de l'OFB
o vérification qu'une page web dédiée au projet a été créée sur les sites web de chaque bénéficiaire associé
o la publication de 12 posts par an sur les réseaux sociaux de l'OFB
o la rédaction et l'envoi d'une lettre trimestrielle aux réseaux mis en place dans le cadre du projet

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

o la rédaction, la mise à jour et la distribution aux agents de l'OFB et aux bénéficiaires associés d'un PPT présentant le projet en français et en anglais ;
o la formalisation d'une charte graphique et la vérification de sa bonne application. Un kit de communication comprenant des logos, des modèles de documents et une note d'application technique sera réalisé et communiqué aux partenaires et prestataires de services ;
o la sélection des sujets parmi les différentes actions à promouvoir ou à valoriser (événements, résultats d'études ou d'expériences). La répartition de ces sujets se fera à l'occasion du Comité éditorial tenu hebdomadairement par le Département Communication de l'OFB.
o l'organisation d'événements presse dédiés à LIFE Biodiv France (à la fin de la phase triennale et à la fin du projet).

Les projets de communication seront pris en compte dans la définition de la feuille de route globale de la stratégie de communication de l'OFB. Ils bénéficieront ainsi d'une cohérence des plans d'action, d'une pertinence des supports de diffusion utilisés, y compris ceux déjà détenus par l'OFB (site internet, réseaux sociaux, newsletters internes et externes, etc.), d'un fort impact des messages sur les différentes cibles et d'une valorisation par des partenariats forts (certains déjà existants) avec les médias. Certaines des actions se poursuivront après le projet LIFE, le département de la communication de l'OFB en prenant la responsabilité.

T2.2 - DEFINIR ET METTRE EN OEUVRE LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION DE LIFE BIODIV'FRANCE - OFB (COO) et tous les bénéficiaires associés

Près d'une quinzaine de campagnes de communication (voir liste ci-dessous) menées par l'OFB et/ou des partenaires (LPO, FNH, WWF, etc.) sont prévues dans les différents work packages de LIFE BIODIV'France. Leurs principaux objectifs sont de contribuer à la sensibilisation aux enjeux de protection de la biodiversité inscrits dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité et de faire évoluer les pratiques et les comportements des publics prioritaires, améliorant ainsi l'état de conservation des espèces et des habitats associés. La description de ces campagnes se trouve dans les WP correspondants ci-dessous. Leur mise en œuvre nécessitera la production d'outils de communication et leur diffusion (T2.3).

Liste des campagnes de communication identifiées dans le projet par WP et par cible :
WP3 - Autorités locales : prise en compte de la biodiversité dans leurs compétences (contenu de la communication, récits de communication, messages)
WP4 - Gestionnaires de zones protégées et autorités locales : gestion des questions prioritaires (boîte à outils, vidéos, entretiens) WP5 - Consommateurs : intégration de la biodiversité dans les étiquettes alimentaires
WP5 - Agriculteurs : maintien des prairies permanentes et de leur biodiversité (éléments linguistiques, outils visuels, participation à des foires)
WP5 - Développeurs d'énergie renouvelable et autorités locales : outils de sensibilisation, vidéos WP5 - Consommateurs et distributeurs en Guyane : promotion des produits de la pêche durable
WP6 - Passionnés de sports de nature : déploiement de messages sur la biodiversité dans le cadre de campagnes de communication plus larges WP6 - Citoyens : conception d'un plan de communication global comprenant le développement du programme "J'agis pour la nature avec ma communauté", "Refuge Programme". (LPO) le lancement de 3 campagnes d'impact
WP6 - Enseignants : développement d'espaces éducatifs (outils de sensibilisation) WP7 - Étudiants : promotion des métiers de la biodiversité
WP7 - Acteurs de la formation liée à la biodiversité : promouvoir l'intégration de la biodiversité dans la formation

Le coordinateur OFB du WP2 et tous les bénéficiaires associés en charge de l'une des campagnes définiront les stratégies de communication et assureront la mise en œuvre de chacune des campagnes, en suivant les étapes suivantes
o l'identification des cibles prioritaires et secondaires ; définition des messages, des éléments linguistiques et production d'un contenu percutant en fonction des cibles identifiées ;
o Définition des outils les plus appropriés et les plus pertinents pour atteindre ces cibles (vidéos, brochure, communiqué de presse, etc.) ;
o la sélection des supports les plus cohérents et les plus impactants qui permettront la diffusion de ces outils (site web, réseaux sociaux, mailing, événements, etc.) ;
o la structuration d'un plan média (panneaux, affichage, sponsoring de posts sur les réseaux sociaux, diffusion de podcasts, etc ;)
o la définition, la mise à jour et le suivi d'un rétroplanning d'actions.

T2.3 - PRODUIRE DES OUTILS DE COMMUNICATION POUR LIFE BIODIV'FRANCE - OFB (COO) et tous les outils associés
bénéficiaires

Le coordinateur de la communication de l'OFB et les référents communication des bénéficiaires associés, sur leurs

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

projets respectifs, devront assurer la conception d'outils, la rédaction de contenus ou l'organisation d'événements dans le cadre des stratégies de communication définies (T.2.2.) ou de manière plus ponctuelle sur un projet donné.

Ainsi, tout au long de la LIFE BIODIV'France, ils seront amenés à :
o soutenir l'organisation, avec l'aide de fournisseurs d'événements, des événements nationaux et à grande échelle énumérés dans les WP1 et WP9, sous la direction du chef de projet ou des coordinateurs des modules de travail thématiques
o réaliser des reportages photographiques sur les différents événements et projets menés dans le cadre du projet afin de constituer un fonds iconographique permettant d'illustrer différents outils de communication.
o rédiger des textes ou des ébauches de textes pour différents types d'outils de communication (publication, article web, message sur les réseaux sociaux, lettre d'information, mailing, etc.
Les services de rédaction plus complexes seront confiés à un prestataire de services externe.
o concevoir, en lien avec des prestataires graphiques ou audiovisuels, des outils de communication tels que des brochures, de la signalétique, des vidéos, des vignettes pour les réseaux sociaux, des diaporamas, etc. Ils assureront le suivi global de la chaîne graphique : de la conception de l'outil à sa diffusion, en passant par sa mise en page et son impression si nécessaire.
o proposer et suggérer des invitations, des communiqués ou des dossiers de presse, organiser des visites, des déjeuners ou des conférences de presse. Cette mission sera réalisée en étroite collaboration avec les attachés de presse du département Communication de l'OFB.
o conseiller et soutenir le développement d'outils numériques identifiés dans les work packages thématiques (outil d'autodiagnostic pour les collectivités locales (T3.1.2), Système d'Information pour la Gestion des Aires Protégées (SI GAP) (T4.1), outil de visualisation dynamique des plans de gestion des parcs naturels marins (T4.2.5), observatoire national des prairies (T5.4.3).

T2.4 - DÉVELOPPER ET FACILITER UNE PLATEFORME DE RESSOURCES COLLABORATIVES - OFB (COO) ET TOUS LES BÉNÉFICIAIRES ASSOCIÉS

La participation d'un très grand nombre de bénéficiaires au projet et l'objectif ambitieux du projet en termes de mobilisation des acteurs nécessitent la mise en place d'un espace de travail collaboratif, favorisant l'engagement des acteurs à travers l'échange de bonnes pratiques, la mise à disposition d'un retour d'expérience,
L'action s'appuie sur la création d'un outil numérique, géré par une petite équipe et utilisé par un nombre croissant de partenaires. L'action repose sur la création d'un outil numérique, géré par une petite équipe et utilisé par un nombre croissant de partenaires. Cet outil permettra de démultiplier et d'accompagner l'engagement des acteurs en donnant accès à des contenus déjà hébergés par l'OFB (centres de ressources, programme "Committed to Nature", centre de partage de connaissances), à des ressources produites par les partenaires du projet, d'échanger avec ses pairs, de s'inscrire à un événement organisé dans le cadre du projet, de trouver une formation ou un financement en lien avec son projet d'engagement. L'action nécessitera, au sein de l'OFB, le recrutement d'un chef de projet " Plateforme collaborative " à temps plein pour la période 2024-2027, d'un " administrateur " de la plateforme de 2025 à la fin du projet et d'un " chargé de communication " à partir de 2027 pour structurer et diffuser les contenus, en lien avec les autres tâches du WP 2.
Des services de sous-traitance seront nécessaires pour les phases de conception et de mise en œuvre et des coûts de location de la solution technique sont également à prévoir. La plateforme se poursuivra après le projet LIFE, avec une gestion continue par l'OFB et les partenaires mobilisés dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité.

PHASE 1 [2024-2026]
T3-T4 2024 : Mise en place de la gouvernance du projet : installation d'un comité de pilotage associant l'OFB et les gestionnaires de ressources bénéficiaires, établissement de la charte de fonctionnement : rôles, accueil de nouveaux partenaires, mode de fonctionnement en intelligence collective... un groupe de contributeurs mobilisant les agents de l'OFB en poste parmi les référents des programmes et thématiques qui alimenteront la plateforme ainsi que d'autres partenaires externes intéressés pour donner accès aux ressources ; identification claire des rôles de chaque intervenant et validation du calendrier du projet ; définition de l'expression détaillée des besoins pilotée par le chef de projet avec l'appui d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage.
T1-T4 2025 : Consultation des entreprises sur la base de l'expression des besoins selon la procédure du dialogue compétitif comprenant 4 cycles (jusqu'à une plateforme de démonstration) puis sélection du prestataire et de la solution technique. Pilotage par le chef de projet et appui de l'administrateur de la plate-forme pour la phase de sélection.
Q1-Q4 2026 : Livraison progressive de la plateforme par le prestataire sous le pilotage du chef de projet et avec l'appui de l'administrateur pour conduire la phase de recette avec le groupe de travail, en utilisant des méthodes agiles. Formation du personnel de l'OFB et des partenaires concernés par la plateforme aux différentes fonctionnalités, notamment sur les aspects collaboratifs. Démarrage de l'administration et de l'animation fin 2026.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

PHASE 2 [2027-2029]
T1-T4 2027 : Lancement de la communication par le responsable " communication plateforme " de l'OFB auprès des bénéficiaires du projet et autres fournisseurs de ressources pour s'inscrire sur la plateforme. Mise en place, par l'administrateur, de sessions mensuelles de découverte pour les utilisateurs et appui aux agents des membres fondateurs de la plateforme (OFB et bénéficiaires associés) pour la mise en place et l'animation de communautés thématiques. Ajustements techniques avec le prestataire de services.
2028-2029 : Renforcement de la plateforme avec la publication progressive des événements et des résultats du projet et la multiplication des communautés grâce à l'implication des bénéficiaires associés dans leur spécialité (thématique ou géographique).
PHASE 3 [2030-2032]

Consolidation du fonctionnement et mise en place d'une organisation au sein de la communauté des partenaires pour assurer la pérennité du fonctionnement de la plateforme.

WP3 - Soutien aux territoires

Numéro du lot de travail	WP3	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du lot de travail	Soutien aux territoires		
Mois de début	3	**Fin du mois**	108

Objectifs

Objectifs spécifiques
S'assurer que les questions de biodiversité sont systématiquement prises en compte dans les projets locaux en soutenant les autorités locales Encourager davantage de projets en mobilisant les fonds structurels européens, nationaux et régionaux pour financer la biodiversité

Liens SNB
Axe 1 : Réduire les pressions sur la
biodiversité Mesure 2 Prévenir
l'artificialisation des terres
Axe 2 : Restaurer la biodiversité partout où cela est possible
Mesure 20 Renforcer les actions en faveur des continuités écologiques et lever les principaux obstacles
Mesure 21 Ramener la nature en ville pour s'adapter aux conséquences du changement climatique et améliorer le bien-être des citadins
Mesure 26 Renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, en particulier dans les territoires d'outre-mer Axe 3 : Mobiliser tous les acteurs
Mesure 29 Développer la planification territoriale et renforcer les outils pour soutenir les collectivités territoriales dans leur mobilisation

Sous-objectif spécifique 1 : Informer, sensibiliser et équiper les autorités
locales Résultats en 2032
- Un outil de type "autodiagnostic" permettant aux élus locaux et à leurs agents d'évaluer l'impact de leurs actions sur la biodiversité
- Diffusion massive d'une communication appropriée sur la biodiversité auprès des élus locaux
- 3 outils d'animation des enjeux locaux de biodiversité mis à disposition des élus locaux et de leurs agents
- 1500 employés ou représentants élus des collectivités locales sensibilisés aux questions de biodiversité
- 60 territoires aidés à identifier des solutions concrètes pour la prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification
- Soutien aux responsables de la biodiversité de 13 régions métropolitaines et d'outre-mer pour le montage de projets européens

Impact en 2032 : 2/3 des territoires intercommunaux français ont intégré la biodiversité dans leurs documents contractuels ou de planification (CRTE, SCOT)

Sous-objectif spécifique 2 : Stimuler les projets et soutenir les initiatives
régionales Résultats en 2032

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

- 200 intercommunalités soutenues dans la conception ou la mise en œuvre d'un projet favorable à la biodiversité
- 1 500 employés ou élus des collectivités locales sensibilisés aux enjeux de la biodiversité

Impacts en 2032 :
Augmentation des dépenses par région des budgets nationaux et européens consacrés aux projets de biodiversité sur la période 2024-2030 par rapport à la période 2014-2020.
La consommation d'espace est réduite de moitié d'ici 2031
La fragmentation des milieux naturels a diminué

Sous-objectif spécifique 3 : Soutenir la mise en œuvre de projets visant à restaurer la continuité et la fonctionnalité des milieux aquatiques Résultats en 2032
- Identification de 25 structures clés entravant la continuité écologique pour lesquelles des études d'impact et les principaux types de solutions à mettre en œuvre pour les réduire sont réalisées
- Identification de 5 travaux pilotes pour lesquels des plans d'action opérationnels et des estimations de coûts sont établis
- Sensibilisation des élus locaux riverains des 25 ouvrages d'art à la nécessité de rétablir la continuité écologique

- Diffusion d'une méthodologie de diagnostic de la fonctionnalité des cours d'eau et des solutions techniques à mettre en œuvre.
mis en œuvre pour améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques, notamment des frayères, aux acteurs chargés de la gestion des cours d'eau au sein des établissements de bassin.
Impacts en 2032 : Les 25 ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique, identifiés dans le projet LIFE BIODIV'France comme prioritaires par les bassins, sont restaurés.

Description

T3.1 - INFORMER, SENSIBILISER ET FOURNIR DES OUTILS AUX CHEFS DE PROJET - OFB (COO), FPNRF, FNSCOT (BEN)

Cette action constituera la composante nationale du Workpackage et visera à fournir aux acteurs régionaux du projet (T3.2) des outils pour faciliter la mise en œuvre de leurs actions. Ces outils porteront sur l'amélioration de la connaissance et de l'utilisation des programmes de financement, sur le montage de projets, sur des éléments de langage et de médiation pour améliorer la compréhension des enjeux de la biodiversité par les élus locaux et leurs agents, ainsi que sur des outils plus techniques pour passer de l'idée à la mise en œuvre des projets. L'ensemble des outils produits sera largement promu et diffusé via les programmes nationaux animés par les bénéficiaires du projet (programme "Territoire engagé pour la nature" de l'OFB, réseau des élus Natura 2000 de la FPNRF et réseau des territoires dotés d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territorial). L'OFB mobilisera 3 chargés de mission recrutés pour le projet (" Coordinateur WP3 " à temps partiel, " Appui aux territoires " et " Production de contenus d'impact " à temps plein), la FPNRF, un chargé de mission " inter-réseaux Natura 2000 et territoires " à temps partiel pour 7 ans et la FNSCOT un chargé de mission " SCOT et biodiversité " à temps plein pour 6 ans.

T3.1.1 - Soutien aux élus locaux en charge des sites Natura 2000 - OFB (COO), FPNR (BEN)

PHASE 1 [T1 2025 - T4 2026]
Le chargé de mission "inter-réseaux et territoires Natura 2000" de la FPNRF, recruté pour le projet à partir de 2025, consolider le travail avec les élus N2000 (initié en 2021) en mettant en place une instance de gouvernance et des groupes de travail sur les thématiques suivantes : mise en réseau des élus, communication, formation et ancrage territorial. Ces groupes seront composés de membres du comité de pilotage et élargis à d'autres partenaires susceptibles de participer en tant qu'experts et/ou contributeurs potentiels à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie. Par ailleurs, en 2025, une enquête auprès des élus Natura 2000 sera lancée, grâce aux services d'un bureau d'études et avec l'appui des groupes de travail animés par le chargé de mission " inter-réseau Natura 2000 et territoires ". L'analyse des résultats permettra d'évaluer l'état des lieux et les besoins sur les 4 thèmes évoqués. Cette enquête sera la principale source d'information pour l'élaboration d'une stratégie d'accompagnement des élus Natura 2000 pour la période 2026-2031.

PHASES 2 ET 3 [T1 2027 - T4 2031]
A partir de 2026 et jusqu'en 2030, le chef de projet de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires de la Fédération des Parcs naturels régionaux animera et coordonnera la stratégie d'accompagnement des élus Natura 2000, à travers le suivi des actions, la diffusion et le partage d'informations avec le réseau des élus Natura 2000 avec l'appui de la Fédération des Parcs naturels régionaux. Les Parcs naturels régionaux animeront et coordonneront la stratégie d'accompagnement des élus Natura 2000, par le suivi des actions, la diffusion et le partage d'informations avec le réseau des élus Natura 2000 avec l'appui des partenaires du projet et la réalisation d'un rapport annuel.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

L'action sera clôturée en 2031 avec un rapport technique et financier couvrant l'ensemble des tâches de l'action. Cela permettra l'élaboration d'une feuille de route pour une deuxième stratégie d'appui et la recherche de financements pour assurer son développement et son animation.
Le chargé de mission OFB "Appui territorial" recruté dans le cadre du projet, appuyé par un stagiaire en fin d'études, approfondira la question des services écosystémiques dans les sites Natura 2000. Ce travail sera réalisé à travers un volet statistique ainsi que des études de cas et des entretiens approfondis avec un panel d'acteurs (gestionnaires de sites, acteurs économiques locaux, services instructeurs). Le chef de projet OFB "Production de contenus à impacts" utilisera les résultats de cette étude pour les valoriser et les diffuser aux niveaux régional et national.

T3.1.2 - Conception et diffusion d'outils méthodologiques, de médiation et de communication pour les autorités locales - OFB (COO)

Le rôle de l'OFB sera de concevoir des outils concrets de promotion des enjeux de la biodiversité auprès des élus locaux, mobilisables et diffusables par l'ensemble des participants au projet. Les deux chargés de mission recrutés dans le cadre du projet pour les volets "Appui aux territoires" et "Production de contenus impactants" mèneront l'action avec l'aide de sous-traitants spécialisés dans l'analyse et la conception d'outils de médiation.

PHASE 1 [T3 2024 - T4 2026]
- T3 2024 : Identification, via une prestation de sous-traitance, et sous la supervision du chef de projet " Production de contenus impactants ", de l'ensemble des outils, services et réseaux existants pour accompagner les collectivités dans l'intégration des enjeux de biodiversité via un benchmark, un recensement et une cartographie des outils. L'accent sera mis sur les formats les plus appropriés pour améliorer le retour d'information et sur la pertinence du format "story". Des recommandations sur les formats les mieux adaptés aux questions de biodiversité et sur les améliorations à apporter aux outils existants seront formulées.
- T3 2024 : Identification, par le chef de projet " Appui aux territoires ", de la prise en compte de la biodiversité par les collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs compétences et projets autres que les politiques environnementales, sur la base d'un référentiel. Identification des pratiques innovantes et exemplaires.
- Q1 - Q2 2025 : Recommandations pour sensibiliser les collectivités locales aux impacts de leurs actions sur la biodiversité et proposer un plan d'action sur l'organisation interne et la méthodologie de projet au-delà des projets biodiversité pour mieux intégrer les enjeux de la biodiversité. Expérimentation d'un outil de type autodiagnostic, prenant en compte les différentes compétences des collectivités locales.
- T3-4 2025 : Etude, accompagnée par un prestataire et animée par le chef de projet " Appui aux territoires ", sur les modalités de mise en place d'un réseau de référents " biodiversité " au sein des collectivités, en essayant d'avoir des profils à double compétence comme biodiversité et économie, biodiversité et santé, biodiversité et tourisme, etc. Une enquête sera menée auprès des collectivités pour identifier les modes d'organisation actuels, caractériser le besoin et formuler des recommandations en matière d'organisation et d'animation ainsi que des opportunités d'expérimentation.
- 2025 : Conception d'outils de médiation et de communication nécessaires aux élus locaux et aux agents des collectivités locales pour favoriser l'acceptation et l'avancée des enjeux de protection de la biodiversité. Le chef de projet OFB "Production de contenus impactants" sera accompagné par un prestataire afin de sélectionner une gamme d'outils (ex : kit d'accueil biodiversité pour les nouveaux arrivants sur un territoire suivant la solution prototypée dans le cadre du projet LIFE BTP), d'éléments de langage, de kits de plaidoyer. Les outils seront adaptés aux différents publics cibles (élus locaux non spécialistes de la biodiversité, élus extérieurs au territoire, agents des collectivités, etc.)
- 2025 : Conception, par le chef de projet "Production de contenu d'impact" de l'OFB, de différentes formules de retour d'information suivant les recommandations, afin de construire, si nécessaire, des histoires basées sur le retour d'information.
- 2026 - Conception, par le chef de projet OFB " Appui aux territoires ", en lien avec l'administrateur OFB de la plateforme collaborative (T2.1), d'un outil de collecte et de diffusion des retours d'expérience. La méthode et le processus de recueil des expériences seront développés : définition des contenus attendus et des modalités de soumission, mobilisation des réseaux liés aux territoires pour alimenter l'accompagnement.
Conception, par le chef de projet OFB " Appui aux territoires ", d'un processus pour faciliter les échanges de pair à pair entre collectivités locales du type " les collectivités locales s'entraident " avec conseils, partage de bonnes pratiques, retours d'expérience, réussites et échecs. Elle identifiera les plateformes existantes, les lieux d'échange et les modalités d'animation (contributions, mises à jour...) et les besoins, en lien avec le prototypage réalisé dans le cadre du projet LIFE BTP. Des recommandations sur le contenu, le format et les méthodes de modération seront formulées.

PHASE 2 [T1 2027 - T4 2029]
- Poursuite du travail de structuration de la communication sur la biodiversité vers les collectivités locales par la création d'éléments de langage, de supports de communication et de nouveaux outils de médiation, diffusés via la plateforme collaborative du projet (T2.1) et les réseaux animés par l'OFB (Territoire Engagé pour la Nature par exemple). Expérimentation et suivi avec des collectivités volontaires.
- Déploiement de l'outil d'autodiagnostic et tests auprès des utilisateurs
- Conception d'une méthodologie de projet à destination des collectivités pour intégrer la biodiversité dans des projets d'autres domaines (tourisme, éducation, etc.) en lien avec les résultats de l'étude sur la mise en place de référents

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

biodiversité. Réalisation d'un test sur un échantillon de collectivités volontaires (ex : formation des agents pour obtenir des profils à double compétence, implication des naturalistes dans la phase de conception des projets).

PHASE 3 [T1 2030 - T3 2032]
Finalisation de la mise en œuvre du diagnostic et des recommandations sur les outils de médiation pour les autorités locales Finalisation de la mise en œuvre des outils concernant les compétences des autorités locales en matière de biodiversité Évaluation des différents outils avec une analyse du retour d'expérience des utilisateurs
Adaptation, et diffusion des résultats, par les chefs de projet OFB "Production de contenus d'impact" et "Appui aux territoires", des outils de retour d'expérience et de médiation via les plateformes en ligne.

T3.1.3 - Développement du soutien aux autorités locales sur l'infrastructure verte et bleue - OFB (COO)

PHASE 1 [T3 2024 - T4 2026]
- Le chargé de mission "Appui territorial" de l'OFB recruté pour le projet, et le chargé de mission "Infrastructure verte et bleue" (IVD) de l'OFB recruté pour le projet.

La chargée de projet (déjà en poste) identifiera un réseau de référents de la trame écologique dans les intercommunalités par le biais de la mise en place d'une enquête et d'une base de données de contacts à mettre à jour chaque année. La mise à jour sera annuelle jusqu'à la fin du projet.
- Identification des besoins du réseau et rédaction d'une feuille de route collective via l'organisation d'un focus group avec quelques référents volontaires se réunissant 2 à 5 fois.
- 2025 : Élaboration et diffusion d'un modèle de cahier des charges pour l'identification de l'infrastructure verte et bleue à l'échelle de l'intercommunalité via un travail technique dans le cadre du centre de ressources. La Fédération des SCOT pourrait être associée à ces travaux.
- La Fédération des SCOT pourrait également être associée aux travaux.
- Organisation d'un forum annuel sur les infrastructures écologiques et fertilisation croisée avec d'autres réseaux (par exemple, le réseau des parcs naturels régionaux). Les événements pourraient se tenir à Paris ou de manière décentralisée dans les territoires accueillant l'événement.

PHASE 2 [T1 2027 - T4 2029]
- Mise à jour de la feuille de route triennale incluant les besoins en formation, par l'organisation d'un groupe de discussion avec quelques référents volontaires selon le même processus que dans la phase 1.
- Poursuite de l'organisation d'un forum annuel sur les infrastructures écologiques en organisant une réunion pour approfondir les questions abordées ; des réunions croisées avec d'autres réseaux pourraient également être envisagées.
- Déploiement opérationnel des actions de terrain autour de la planification des cadres via la coordination des actions thématiques autour des réseaux bocagers, de la trame bleue, de la trame noire et l'articulation avec les systèmes régionaux d'appui technique et financier.
- Valorisation de l'action par les publications du centre de ressources
- Structurer et diffuser sur le site du centre de ressources GBI, les outils en matière d'aménagement et d'urbanisme, favorables à la biodiversité avec des mises à jour régulières.

T3.1.4 - Intégration de la biodiversité dans les documents de planification - FNSCOT (BEN)

La FNSCOT souhaite inciter les élus et techniciens locaux à considérer les questions de biodiversité comme un nouvel atout pour les politiques de développement en les incitant à identifier les bénéfices des espaces non bâtis pour les populations locales. L'action nécessitera le recrutement d'un chef de projet à temps plein et le recours à des experts extérieurs à la fédération.

PHASE 1 [T3 2024 - T4 2026]
- Conception et diffusion de webinaires de formation sur les enjeux de la biodiversité dans l'aménagement pour les membres du réseau SCoT et avec plusieurs intervenants (territoires SCoT, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, OFB, Agences régionales de la biodiversité, Centre national de la fonction publique territoriale (CNFTP), Régions, Fédération nationale des agences d'urbanisme ; fédération des parcs naturels régionaux de France et universitaires).
- Conception et organisation de journées de formation dans les territoires du SCoT sur les enjeux de la biodiversité dans la planification et l'analyse des leviers d'action pour les territoires concernés avec les mêmes intervenants que ceux mentionnés ci-dessus.
- Renforcer le centre de ressources numériques de la Fédération nationale des SCoT sur les questions de biodiversité dans l'aménagement, avec l'appui d'un prestataire informatique.
- Conception et diffusion de fiches thématiques sur les bonnes pratiques de gestion en fonction des différents types de milieux (nature ordinaire ou milieux à forts enjeux de biodiversité) ou sur les liens entre la gestion de la biodiversité et les politiques sectorielles (sport et santé, économie, attractivité des territoires).
- Évaluations rapides pour planifier et mettre en œuvre des solutions pour la biodiversité dans les territoires locaux : sélection de 30 territoires SCOT volontaires (10 par an) via un appel à manifestation d'intérêt et déploiement d'une évaluation rapide de 3 à 5 jours réalisée par un expert (mission de sous-traitance) afin d'identifier des solutions

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

concrètes pour la protection de la biodiversité dans les stratégies et plans d'action territoriaux.

PHASE 2 [T1 2027 - T4 2029]
- Poursuite des webinaires de formation sur les enjeux de la biodiversité dans l'aménagement, ainsi que des journées de formation dans les territoires du SCoT sur les enjeux de la biodiversité dans l'aménagement avec une analyse des leviers d'action pour les territoires concernés. Des rapports d'avancement des formations et des webinaires seront produits à l'issue de chaque formation ou webinaire.
- Poursuite des évaluations rapides dans les territoires SCOT volontaires avec une sélection de 30 nouveaux territoires selon le même processus que dans la phase 1
- Rédaction d'une synthèse des 60 SCOT accompagnée de fiches de synthèse par SCOT
- Capitaliser les résultats du projet auprès des permanents de la FNSCOT et de leurs adhérents afin de pérenniser la prise en compte de la biodiversité dans les territoires des SCOT.

T3.1.5 - Coordination et animation des cellules régionales - OFB (COO)

Le coordinateur du WP3, en lien avec le chef de projet OFB en charge de la coordination et du suivi des Agences Régionales de la Biodiversité (ARB) déjà en place, structurera la coordination des cellules régionales composées de l'ARB et de l'OFB.

Les chargés de mission BIODIV'France dans les Agences Régionales de la Biodiversité, dans les Régions et au sein des délégations de l'OFB dans les territoires français d'outre-mer.

PHASE 1 [T3 2024 - T4 2026]
Q3 2024 : Mise en place du comité de suivi de l'action en lien avec les réseaux existants regroupant l'OFB, les EBR et les Régions. Synthèse de l'expertise déjà disponible et des besoins des bénéficiaires associés en termes d'outils et d'appui méthodologique.
Q1 2025 : Organisation d'une première réunion des cellules régionales (type séminaire)
Du T2 2025 au T4 2026 : Organisation de réunions régulières par visioconférence (environ 1 par trimestre, adaptées en fonction des besoins), d'ateliers thématiques et d'une veille sur des sujets répondant aux besoins des chargés de mission en charge du volet régional (sujets techniques, gestion de projet, fonds disponibles...). Le coordinateur travaillera en lien avec le chef de projet "fonds européens" du projet.
Des outils d'aide au montage financier seront conçus, en améliorant les plateformes existantes (sites internet sur les fonds européens, aides-territoires/expertises-territoires du Cerema) et également sur la plateforme qui sera développée par le projet (T2.1). Des supports de formation et d'ateliers seront produits et mis à disposition des ARB, des Régions et des délégations de l'OFB en Outre-mer. Les supports de formation et d'ateliers seront produits et mis à la disposition des ARB, des Régions et des délégations de l'OFB en Outre-mer (panorama des fonds disponibles pour la biodiversité, apprendre à monter un budget, savoir répondre à un projet, etc. Une attention particulière sera portée à la complémentarité des fonds. Enfin, le coordinateur du WP3 OFB s'attachera à renforcer les liens avec les financeurs en menant une veille spécifique sur les financements nationaux et les fonds structurels régionaux (FEDER, FEADER, FEAMPA, etc.), ainsi que sur les financements internationaux, en complément du travail local des unités avec leur comité régional des financeurs (veille sur les appels à projets locaux, mise en place d'approches stratégiques pour les cofinancements). Un suivi des fonds sur les thématiques liées à la biodiversité (transport, alimentation, etc.) au niveau national et régional sera également réalisé afin d'avoir une vue d'ensemble des financeurs très diversifiés.

PHASE 2 [T1 2027 - T4 2029]
Le coordinateur OFB du WP3 continue à coordonner et animer le réseau des chargés de mission BIODIV'France au niveau régional. Les expertises réalisées seront valorisées, ainsi que les projets soutenus (valorisation intermédiaire). La production d'outils d'accompagnement financier initiée en phase 1 sera également poursuivie.
Il poursuivra également le renforcement des liens avec les financeurs via un suivi spécifique des financements nationaux et des fonds structurels régionaux et internationaux, en complément du travail réalisé au niveau régional, et via un suivi des financements dédiés aux thématiques liées à la biodiversité au niveau national et régional afin d'avoir une vision d'ensemble des financeurs. Il contribuera à la préparation du prochain programme des fonds structurels (2028-2034) en identifiant les thématiques prioritaires au regard des enjeux nationaux et locaux, en lien avec le chef de projet " fonds européens " du projet et le chef de projet OFB pour les programmes européens déjà en place.

PHASE 3 [T1 2030 - T3 2032]
Le coordinateur OFB du WP3 finalisera le suivi et clôturera les actions menées par l'OFB et les bénéficiaires associés en promouvant les projets régionaux soutenus au niveau national, en mettant en place des retours d'expérience et en communiquant sur les supports de formation produits dans le cadre du projet. Cela concerne chaque région impliquée dans le projet BIODIV'France, en métropole et en outre-mer.

T3.2 - IMPULSER DES PROJETS ET SOUTENIR DES INITIATIVES REGIONALES - OFB (COO), ENRX, REGION PDL ET AURA, ARB OCC, BFC, ARBE, ANBDD, ABB (BEN)

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Les acteurs régionaux en charge de la biodiversité au sein des délégations de l'OFB, des Régions et des Agences régionales de la biodiversité constatent tous un manque de projets en faveur de la biodiversité dans les territoires pour plusieurs raisons : manque de connaissance et de compréhension des enjeux, difficulté à monter un projet de qualité, difficulté à accéder aux financements nationaux et européens, difficulté à intégrer les enjeux de la biodiversité dans les projets d'aménagement. Les actions qui seront menées au niveau régional auront toutes un socle et un objectif communs : accompagner les porteurs de projets pour favoriser l'émergence de projets de qualité en faveur de la biodiversité, mais elles auront également des spécificités liées aux thématiques ou aux niveaux d'appropriation des enjeux de la biodiversité propres à chaque région. La durée moyenne des actions sera de 6 à 7 ans, ce qui permettra de déployer les méthodes d'accompagnement sur les territoires puis de les intégrer dans les missions des agents déjà en poste dans les ARB et les Régions afin d'en assurer la pérennité. Des réunions régulières entre les chefs de projets régionaux, animées par le coordinateur OFB du WP (T3.1), permettront un retour d'expérience et le partage des solutions les plus efficaces.

T3.2.1- Formation des acteurs du programme "Territoire engagé pour la nature" (TEN) en Occitanie - ARB Occ (BEN)

Le programme national RTE est déployé par l'ARB Occitanie depuis 2019. L'animation pour favoriser l'accès au programme est désormais bien rodée, mais il existe une réelle difficulté pour les territoires à mettre en œuvre des projets concrets en faveur de la biodiversité une fois qu'ils font partie du programme. L'action vise à augmenter la quantité et la qualité des projets par la sensibilisation-. et en renforçant les compétences des structures relais (souvent des intercommunalités) sur les territoires en leur fournissant des outils pratiques pour les soutenir.

PHASE 1 et 2 [T3 2024 - T4 2030]
Volet sensibilisation des territoires RTE
- Analyse et diffusion des résultats d'une enquête intitulée "Soutien collectif aux RTE en Occitanie" (réalisée par un stagiaire),
- Consultation des territoires lauréats du programme afin de cibler les thèmes d'intérêt et les territoires prêts à accueillir des événements sur le terrain.
- Co-construction du programme annuel de sensibilisation.
- Organisation de sessions de sensibilisation (recherche et mobilisation d'intervenants spécialisés, recherche et mobilisation de territoires volontaires pour partager leurs expériences, diffusion et communication autour des événements),
- Organisation et animation de sessions, bilan de l'année et lancement du programme suivant.
Soutien aux structures relais
- Evaluation de l'action des têtes de réseau chargées d'accompagner les territoires dans l'obtention du programme
- Identification et structuration de nouveaux partenaires : identification des critères de soutien et rédaction d'une charte de soutien à signer par les structures souhaitant rejoindre le réseau.
- Réalisation d'une enquête auprès des territoires du programme afin d'actualiser les données tous les 2 ans (retour d'expérience, évaluation des résultats à 3 ans)
- La mise en valeur du retour d'expérience des territoires via un outil de visualisation cartographique sur le site de l'ARBARB, sa présentation au réseau des territoires et à la presse pour une plus large promotion auprès du grand public.
- Amélioration de l'accès au financement grâce à des outils de communication adaptés et facilement utilisables par les territoires sur les financements disponibles et à une présentation des projets au comité régional des financeurs.
- Finalisation de la mise à jour du tableau de données et diffusion ciblée des outils développés

PHASE 3 [T1 2030 - T4 2030]
- Transcription des données et expériences dans un outil numérique de mise en relation entre communautés et accompagnateurs communautaires, géré et modéré par l'ARBRB. Pour ce faire, seront mis en place : une présentation de l'avant-projet au réseau des guides TEN, une co-conception du cahier des charges de l'outil avec le réseau et le service communication de l'ARBARB, le lancement d'un marché et le suivi du développement de l'outil, la promotion de l'outil : organisation d'un webinaire dédié et communication dans les newsletters et réseaux sociaux et éventuellement la presse, un suivi trimestriel de l'activité ; une valorisation de l'activité du réseau créé, lors des événements de l'ARBARB (groupes projets, forum des acteurs) ; la communication spécifique pour l'incitation à contribuer, en continu ; une traduction des dispositifs financiers en fiches synthétiques et communicantes à intégrer dans le site internet de l'ARBARB. La prospection sera élargie et un retour d'expérience des projets sera organisé pour rechercher des financements auprès du Comité de financement.
- Capitalisation et diffusion des expériences d'accompagnement. Pour cela, seront mis en place : la création d'un groupe de travail composé du collectif régional et des communautés relais RTE, la définition d'un processus d'engagement pour être ambassadeur RTE/biodiversité auprès des communautés voisines avec les grands principes du rôle de l'ambassadeur, le recrutement des ambassadeurs, la définition/création d'outils de communication utiles ; le portrait de l'animation et des besoins pour passer à l'action ; la capitalisation du retour d'expérience des 10 ans de RTE avec la réalisation d'un livre anniversaire comme référence en ligne.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

T3.2.2 - Expérimentation d'un conseiller en écologie partagé (CEP) en Occitanie - ARB Occ (BEN)
L'action vise à tester l'efficacité de la présence d'un expert en écologie au sein de grandes collectivités locales afin qu'elles puissent améliorer significativement la prise en compte de la biodiversité dans leurs pratiques d'aménagement. L'expérimentation proposée doit non seulement permettre de tester l'efficacité et la valeur ajoutée d'un poste au sein de la Région Occitanie, mais aussi d'inciter d'autres collectivités à adopter des profils similaires via la création d'un réseau de "collectivités cibles". Ce réseau devra assurer un retour d'expérience sur l'action menée par la Région en vue d'une diffusion et d'une appropriation du dispositif par d'autres collectivités. A noter que pour ce réseau, il est proposé de limiter l'invitation aux départements (13), métropoles (2), communautés urbaines (1) et communautés d'agglomération d'Occitanie (21), soit une représentation potentielle de 37 collectivités. Elle mobilisera un "conseiller en écologie partagée" recruté par l'ARB à temps plein pour le projet.

PHASE 1 [T3 2024 - T4 2026]
Q3 2024 : Analyse de l'état des lieux réalisé par la Région Occitanie auprès de ses services sur l'état de la prise en compte de la biodiversité dans les projets : rencontrer l'ensemble des services et des porteurs de projets, caractériser les différents types d'aménagement et renseigner pour chacun d'entre eux leur état d'avancement, les types d'études environnementales déjà réalisées, les prestataires naturalistes mobilisés et le cadre précis de leurs missions, le coût des études, et les études environnementales non prévues et à réaliser, les coûts prévisionnels et les retours d'expérience associés.
T1 à T2 2025 : Construction du cadre d'un "guichet unique biodiversité" et préparation des conditions de sa mise en œuvre. En concertation avec tous les services concernés, le conseiller ARBARB préparera une éventuelle refonte des marchés publics relatifs à l'accompagnement "biodiversité" des projets (études naturalistes, suivi écologique des chantiers, mise en œuvre et suivi des mesures compensatoires, etc.)
T3 2025 - T1 2026 : Présentation de la démarche aux grandes collectivités (Départements, Métropoles, Communautés urbaines, Communautés d'agglomération) et identification de celles souhaitant déployer l'expérimentation : entretiens avec les cadres dirigeants, état des lieux de l'organisation des services en matière d'intégration de la biodiversité dans leurs pratiques d'aménagement.
T2 2026 : Animation du réseau des collectivités participantes (objectif de 15 structures) afin de permettre des échanges, de capitaliser les bonnes pratiques via des retours d'expérience, de faire remonter d'éventuels besoins, ...

PHASE 2 [T1 2027 - T4 2029]
- Poursuite de la mise en œuvre du guichet unique par l'accompagnement des chefs de projet de la Région Occitanie, le suivi des recommandations issues de la commande publique, la participation aux échanges avec les services instructeurs.
- Poursuite de l'animation du réseau des communautés participantes
- Synthèse de l'expérimentation au niveau de la Région Occitanie et des autres collectivités locales
- Bilan de l'action au sein de la Région Occitanie et des collectivités locales en vue de la création d'un nouveau profil de poste pour les collectivités locales souhaitant pérenniser l'action.

T3.2.3 - Identification et soutien des territoires sans projets de biodiversité dans la région des Hauts de France - ENRx (BEN)

L'action, qui sera conduite par un chef de projet spécialement recruté pour le projet, doit permettre à la nouvelle agence régionale de la biodiversité des Hauts de France d'affiner sa stratégie d'intervention en s'inspirant des méthodes mises en œuvre par d'autres agences régionales et en adaptant ses interventions à la typologie des territoires.

PHASE 1 [T3 2024 - T4 2026]
- Réalisation d'un état des lieux des dynamiques territoriales existantes en matière de biodiversité : synthèse de l'étude réalisée dans le cadre du projet LIFE ARTISAN sur le panorama des acteurs et des financements, et actualisation en élargissant le périmètre à la question stricte de la biodiversité non liée au climat.
- Identification, via la mobilisation des groupes de travail des projets déjà en place (LIFE ARTISAN, programme " Territoire Engagé pour la Nature ", Parcs Naturels Régionaux, Centre Ressource du Développement Durable) et l'utilisation d'une enquête auprès des collectivités locales, des différences de soutien entre les territoires régionaux afin de mettre en évidence les territoires ou types de collectivités locales orphelins de projets. L'appui d'un prestataire externe ainsi que le recours à des acteurs académiques (étudiants diplômés ou groupes de recherche) sont prévus pour la phase de collecte des données. Les travaux menés par l'OFB au niveau national sur le même sujet seront utilisés (notamment le diagnostic des besoins des collectivités locales en matière de biodiversité réalisé dans le cadre du projet préparatoire LIFE BTP).
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner 5 collectivités qui pourront bénéficier d'un accompagnement individuel sur les besoins du territoire en matière de conservation et de restauration de la biodiversité et les moyens nécessaires à la réalisation des projets (en termes de mobilisation des acteurs locaux, de processus de concertation et d'intelligence collective), ainsi que la levée des freins et leviers identifiés dans l'étape précédente.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

PHASE 2 [T1 2027 - T4 2029]
- Mise en place d'un accompagnement des 5 collectivités locales sélectionnées par le porteur de projet avec l'aide d'un prestataire externe sur le soutien politique et l'acceptabilité des projets de biodiversité.
- Organisation d'échanges collectifs entre les communautés participantes
- Capitalisation, publication des retours d'expérience (via les centres de ressources régionaux du Centre Ressource du Développement Durable et de l'Institut Régional De La Ville, mais aussi la plateforme du projet cf WP2), échanges de résultats avec les autres ARB et le niveau national afin de créer des outils d'aide aux autorités locales.
- Poursuite du soutien par l'expérimentation de nouvelles formes d'animation (soutien des 1ères communautés aux autres communautés, temps de groupe sur des thèmes identifiés par les participants)
- Définition d'un cadre d'intervention régional pour l'appui aux autorités locales prenant en compte : la typologie des territoires, les programmes existants, les besoins de montée en compétence des associations locales de protection de l'environnement, la recherche de financements, les besoins individuels et collectifs des autorités.

T3.2.4 - Consolidation du système d'appui et de suivi des porteurs de projets biodiversité - ARB BFC (BEN)

ARBARBARB BFC a permis la mise en œuvre de nombreux programmes de biodiversité sur son territoire. Néanmoins, il manque une coordination capable de développer et de renforcer la mise en œuvre de projets de biodiversité par l'assistance et le conseil sur l'existence de schémas et de programmes de financement dédiés. Ce programme sera conçu et mis en œuvre sur une période de 7 ans avec l'intention de le rendre durable par la suite.

PHASE 1 [T3 2024 - T4 2026]
- Réaliser un inventaire des sources de financement de la biodiversité : inventaire des sources d'information, des mécanismes et plateformes de financement disponibles, des calendriers de soumission, et entretiens avec les financeurs (Régions, Département, État, Agences de l'eau et autres institutions publiques).
- Conception d'un tableau de bord pour le suivi du financement de la biodiversité en fonction du type et de la localisation des collectivités locales
- Mise en place d'un système annuel de diffusion de l'information auprès des autorités locales avec l'organisation de 8 réunions par an afin de toucher le maximum de territoires (1 réunion par département).
- Identification des besoins précis des autorités locales en termes d'ingénierie et de financement (organisation de réunions avec les représentants des autorités locales et les organismes de financement)
- Mise en place d'un comité de suivi composé d'élus, de services de l'Etat et de la Région
- Conception et lancement d'une enquête en ligne auprès des autorités locales sur leurs besoins en ingénierie technique et financière pour les projets de biodiversité
- Analyse et diffusion des résultats de l'enquête auprès des autorités locales par le biais de réunions en face à face et de webinaires
- Conception de guides méthodologiques pour les porteurs de projets avec des conseils pour répondre aux appels à projets dédiés à la biodiversité, axés sur la structuration des contenus et sur le volet financier, et une annexe calendaire.
- Expérimentation de l'accompagnement d'un binôme élus/techniciens sur 8 territoires : sélection de territoires ayant identifié et acté leur volonté de réaliser un projet biodiversité via un appel à manifestation d'intérêt (AMI), présentation des outils via une réunion collective puis suivi individuel sur une période de 6 mois - 1 an correspondant au temps moyen nécessaire entre l'analyse du besoin et le dépôt du projet.

PHASE 2 [T1 2027 - T4 2029]
- Poursuite du soutien aux territoires participant à l'expérimentation
- Évaluation de l'action par l'envoi d'un questionnaire et l'organisation de séances collectives avec des représentants des territoires participants pour analyser les réponses et identifier des actions correctives ou complémentaires.
- Diffusion des résultats lors d'une réunion avec les représentants des élus et des autorités locales afin d'apporter les ajustements nécessaires aux modalités de financement existantes.
- Capitalisation, publication des retours d'expérience et diffusion de la nouvelle offre de service de l'ARBARB BFC via ses outils de communication (page web, newsletter, post dans les réseaux sociaux, interviews d'élus locaux ayant participé) avec des liens vers les outils de communication des partenaires financiers régionaux le cas échéant.
- Lancement de 2 nouvelles sessions expérimentales dans 8 nouveaux territoires dans chacun des 8 départements (au moins - en fonction du taux de réussite)

PHASE 3 [T3 2029 - T3 2031]
Bilan de l'action et échanges avec les partenaires sur les perspectives d'avenir et la pertinence de pérenniser l'offre de soutien

T3.2.5 - Soutenir les autorités locales dans la prise en compte des questions de biodiversité dans leurs politiques d'aménagement - ARBE PACA (BEN)

La démarche, menée par un chargé de mission dédié au projet, propose de suivre 6 à 12 collectivités (élus, techniciens) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les aider à prendre en compte la biodiversité dans leurs projets de

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

territoire, à travers un accompagnement de type "formation-action".

PHASE 1 [2024-2026]
- 2024 : Construction du système. Le maître d'ouvrage de l'ARBE co-construira le support collectif avec les partenaires ressources (Région PACA, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, OFB PACA-Corse, DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, Réseau des Agences d'Urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil d'Architecture et d'Environnement des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, Conservatoires Botaniques (CBN Méditerranéen Porquerolles et CBN Alpin), et de nombreux autres partenaires, de l'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, conservatoires botaniques (CBN Méditerranéen de Porquerolles et CBN Alpin), universitaires, scientifiques (INRAE, IMBE, Université Aix Marseille Laboratoire Environnement), associations (LPO, CEN, CPIE, FNE), espaces protégés concernés par le projet (Réseau des PNR, Parcs nationaux)). Elle rédigera un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour 3 à 6 collectivités pilotes. 6 à 8 modules de formation thématiques seront créés pour répondre aux grands enjeux de la biodiversité dans les politiques d'aménagement. Ils seront structurés de la manière suivante : présentation des enjeux, présentation des outils et ressources disponibles, témoignages d'expériences sur le sujet ou visites de sites, ateliers de réflexion sur les projets et l'engagement des collectivités lauréates. Ces modules seront conçus et animés par l'ARBE, qui fera appel à ses partenaires en tant que de besoin, en fonction des thèmes abordés.

- 2025 : Sélection des territoires locaux. Le chef de projet rédigera puis diffusera l'appel à manifestation d'intérêt via les outils de communication de l'agence (newsletter et site internet) et ceux des partenaires du projet. La sélection des territoires se fera en partenariat avec les partenaires du projet selon une grille de critères portant sur les aspects politiques, économiques et sociaux, la volonté en faveur de la biodiversité, la constitution d'une équipe projet et l'engagement à la mobiliser tout au long de la formation-action, la formalisation d'un ou plusieurs projets envisagés en faveur de la biodiversité (continuité écologique, restauration de milieux naturels ou aquatiques grâce à des solutions fondées sur la nature, aménagements prenant en compte la nature et l'eau dans une logique d'adaptation au changement climatique, etc.) La diversité des types de territoires et de projets envisagés pourra être recherchée (petites communes, grandes intercommunalités, etc.) afin d'explorer différents projets pilotes.
- 2025-2027 : Déploiement de la première session de formation-action. Le chef de projet organisera et animera les modules de formation pendant 18 mois (jusqu'en juin 2027) pour les lauréats de la première session, en s'assurant de la participation d'élus locaux et de chefs de projet, avec l'objectif de toucher plusieurs services et compétences de la collectivité.
Suivi individuel des collectivités lauréates. Mise en place d'échanges réguliers afin d'identifier les besoins en ingénierie et en financement, de les mettre en relation avec le réseau des structures ressources et d'accompagner la construction des plans d'action. En outre, l'ARBE mettra à disposition des outils, des ressources, des retours d'expérience et des possibilités de financement susceptibles d'intéresser les collectivités locales pilotes.

PHASE 2 [T3 2027 - T4 2029]
- Evaluation et adaptation de l'accompagnement. L'ARBE assurera le suivi de l'accompagnement via des questionnaires de satisfaction à la fin de chaque module de formation, des entretiens téléphoniques ou par mail avec chaque candidat afin de suivre l'évolution de leur démarche, la création de fiches de retour d'expérience et d'éventuels outils (argumentaires, formations, nouvelles visites, etc.). Cette évaluation sera finalisée en juin 2028. Elle conduira aux ajustements nécessaires à l'amélioration du dispositif.
- Mise en œuvre de la deuxième session de formation-action. Une deuxième session de coaching sera relancée en septembre 2028 pour sélectionner 3 à 6 nouvelles communautés, selon les mêmes modalités que la première.

PHASE 3 [T3 2030 - T1 2032]
- Évaluation de l'action. Le porteur de projet capitalisera et déploiera les actions menées au niveau national. Pour ce faire, à l'issue du projet, une enquête sera menée auprès de l'ensemble des collectivités locales ayant bénéficié des appels à projets. Leur satisfaction sera évaluée et la mise en œuvre des projets envisagés au début des appels à projets sera suivie afin de dresser un bilan des deux appels à projets.
- Mettre à disposition de manière permanente les outils et contenus créés et capitalisés lors de la formation-action (via son site internet et son espace ressources) et valoriser les résultats de la formation-action (rédaction de fiches de retour d'expérience et de documents méthodologiques, partage des expériences des collectivités lauréates en termes de résultats dans la mise en œuvre de leurs projets), afin de disséminer les bonnes pratiques.

T3.2.6 - Renforcement des capacités des acteurs locaux et soutien au développement de projets dans les régions d'outre-mer - OFB (COO)

Le déficit de projets de biodiversité dans les régions d'outre-mer est beaucoup plus important que celui observé dans les autres régions françaises. L'OFB mettra en place un accompagnement personnalisé dans les 5 régions et départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion) pour permettre aux acteurs locaux d'utiliser toute la gamme des outils financiers disponibles, y compris les fonds européens pour la biodiversité, très peu

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

utilisés. L'action favorisera également les échanges entre gestionnaires d'espaces naturels et experts sur des thématiques à forts enjeux (espèces exotiques envahissantes, sargasses, maladies des oursins, coraux, adaptation au changement climatique, etc.) en animant un réseau en lien avec les actions outre-mer du WP4 (T.4.3.2), dans le but d'encourager les projets de restauration de la biodiversité sur ces thématiques prioritaires. Ce travail mobilisera 2 chefs de projet à temps plein, chacun responsable d' une zone géographique (Caraïbes/Guyane et Océan Indien) et sera réalisé en parfaite cohérence avec les équipes et programmes de l'OFB pour l'outre-mer, le programme BESTLIFE2030 animé par l'OFB dans ces territoires et le coordinateur OFB des hubs régionaux.

PHASE 1 [T3 2024 - T4 2026]
- Traduire les diagnostics territoriaux et les plans d'action existants en actions opérationnelles, sur la base des analyses stratégiques territoriales (AST) qui ont été élaborées ou sont en cours d'élaboration.
- Identification des actions prioritaires ainsi que des structures capables de les mener et des financements possibles, en lien avec les comités de financement de la biodiversité dans les territoires qui en disposent (un questionnaire sera envoyé aux différents types d'acteurs en charge de la biodiversité, tels que les ONG et les gestionnaires d'aires protégées).
- Classification, organisation et diffusion des aides disponibles sur les sites de l'OFB et de ses partenaires d'outre-mer (promotion de la plateforme Aides et territoires), diffusion du guide de financement TeMeUm réalisé par l'OFB avec le soutien du projet LIFE BTP
- Assistance technique et financière aux porteurs de projets
- Contribution à la mise en réseau des gestionnaires d'aires protégées par le partage de connaissances thématiques, en lien avec les réseaux internationaux existants, à l'échelle interterritoriale (Caraïbes ou Océan Indien).

PHASE 2 [T1 2027 - T4 2029]

- Appui à la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées en phase 1 par un accompagnement personnalisé des porteurs de projets et le recours aux centres de ressources thématiques nationaux de l'OFB et aux structures existantes pouvant apporter un appui technique en matière d'ingénierie.

- Organisation de deux journées d'échanges techniques par an et facilitation de la mise en réseau entre les porteurs de projets et les experts en biodiversité et ingénierie disponibles dans les territoires.
- Valorisation (via la plateforme collaborative du projet) et suivi des projets financés (visite de site, aide à l'élaboration du bilan du projet), ainsi que communication sur les fonds financiers utilisés.
- Contribution à la coordination des comités territoriaux de financement sur le volet biodiversité en vue de la mise en place d'appels à projets conjoints.
- Suivre la consommation des fonds structurels pour la biodiversité et le programme BEST via des échanges annuels avec les autorités de gestion et de coordination et contribuer à la préparation de la programmation (2028-2034) des fonds structurels en lien avec les priorités régionales identifiées dans les plans d'action.
- Organisation d'une session d'échange de deux jours (l'une dans la Caraïbe et l'autre dans l'Océan Indien) sur des thèmes spécifiques, avec le recours à un prestataire de service pour appuyer l'organisation. Le public visé est le suivant : experts scientifiques, services de l'Etat, collectivités locales et gestionnaires afin de partager les expériences entre territoires. Un lien avec les centres de ressources de l'OFB sera mis en place afin de valoriser les résultats de ces journées thématiques.

PHASE 3 [T1 2030 - T3 2032]
- Partager les expériences réussies entre les territoires en favorisant le parrainage entre les acteurs. Contribuer à la valorisation et au suivi des politiques déployées et des projets menés. A cette fin, la valorisation des retours d'expérience des projets soutenus, la vulgarisation des résultats des projets soutenus sur les sites internet appropriés, l'organisation de rencontres entre les porteurs de projets potentiels pour échanger leurs expériences seront mises en place.
- Organisation d'une deuxième session de journées d'échanges thématiques sur le même modèle que celles organisées en phase 2

T3.2.7 - Soutien aux acteurs locaux pour le montage de projets en faveur de la biodiversité du bocage en Pays de la Loire - Région PDL (BEN)

PHASE 1 [T3 2024 - T4 2026]
- Structuration de l'offre d'accompagnement en s'appuyant sur les structures d'animation existantes sur des thématiques spécifiques (Départements, AFAC, Chambre régionale d'agriculture, acteurs de l'eau, etc.) ou des territoires spécifiques (PNR).
- Animer un groupe de porteurs de projets (2 événements par an) et leur apporter un soutien méthodologique (structuration et animation du groupe via des réunions régulières, enquêtes de besoins, prototypage de méthodologies et de projets, ateliers de co-développement, etc.)
- Mise en relation des porteurs de projets avec les acteurs locaux mobilisables, y compris les organismes d'appui membres du comité technique "Liger Bocage", afin de répondre à des besoins spécifiques.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

- Appui au montage administratif, financier et technique des projets collectifs les plus structurants et innovants. Cette nouvelle offre d'accompagnement collectif sera proposée sur l'ensemble du territoire ligérien, en s'appuyant sur les services existants et en les enrichissant.

PHASE 2 et 3 [T1 2027 - T4 2031]
- Poursuite de la mission de soutien selon le même calendrier que celui de la phase 1.
- Consolidation de la démarche de concertation engagée dans le cadre du programme " Liger Bocage ", de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) et de la territorialisation de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP) avec l'ingénierie déjà présente sur le territoire pour le montage des projets (AFAC régionale, animateurs N2000/ CTeau/ TEN, réseau des réserves naturelles régionales et des gestionnaires animé par la Région, CEN, départements, etc.) en mobilisant les instances de gouvernance en place (comité de pilotage et comité technique bocage Liger) pour construire une vision partagée sur les ambitions stratégiques et les modalités de mise en œuvre du bocage (2 à 3 réunions par an).) en mobilisant les instances de gouvernance en place (comité de pilotage et comité technique bocage Liger) pour construire une vision partagée sur les ambitions stratégiques et les modalités de mise en œuvre du bocage (2 à 3 réunions par an), mais aussi pour veiller à la complémentarité des initiatives et à une juste priorisation des investissements.
- Amélioration des dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets de biodiversité en recherchant la complémentarité et la confiance entre les différents acteurs agissant au niveau régional ou départemental.
- Développement de supports de valorisation et de vulgarisation de l'expérience acquise par le groupe régional via la plateforme de la stratégie régionale pour la biodiversité, l'organisation de réunions d'information et la publication de documents de synthèse. Valoriser les acteurs et les territoires qui expérimentent et innovent lors d'événements régionaux (ADDT, rencontres naturalistes régionales, Comité régional de la biodiversité, etc.)

T3.2.8 - Renforcer la prise en compte de la biodiversité et accompagner les porteurs de projets en Auvergne-Rhône-Alpes - OFB (COO), Région AURA (BEN)

En Auvergne Rhône Alpes, la politique de biodiversité est portée par un groupe régional composé de la Région, des services de l'Etat (DREAL), de l'OFB et des trois agences de l'eau de la région. Elle s'appuie sur des relais, tels que le réseau des gestionnaires Natura 2000, le Réseau Pôle Arbre ou les référents des contrats territoriaux régionaux dans les intercommunalités. L'action vise à augmenter le nombre et la qualité des projets de biodiversité dans les projets entièrement ciblés sur la biodiversité, mais également dans des projets de politique sectorielle. L'action sera menée conjointement par l'OFB et la Région avec le recrutement d'un chef de projet dans chaque structure.

PHASES 1 ET 2 [T3 2024-2029]
- Mise en place d'un comité de suivi, composé de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la délégation régionale de l'OFB, des services de l'Etat (DREAL) et animé par le chargé de mission de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le comité se réunira régulièrement et évaluera l'action tous les deux ans dans le cadre du groupe de travail " mobilisation des territoires " du Comité régional de la biodiversité.
- Le chef de projet régional AURA réalisera un inventaire des approches sectorielles (agriculture, changement climatique, santé, etc.) ou des nouveaux projets qui pourraient être en synergie avec le déploiement de la feuille de route biodiversité (nature des projets, contacts, synergies possibles, etc.) Appui du groupe régional pour sélectionner les synergies prioritaires et les faire avancer.
- Poursuite des travaux par une veille sur les sujets identifiés dans l'état des lieux, par le chef de projet AuRA de l'OFB. Une attention particulière sera portée aux projets agricoles et notamment à l'action menée par le réseau des chambres d'agriculture du Massif central sur l'adaptation au changement climatique et la prise en compte de la biodiversité dans les exploitations bovines (T5.4.3). Les Contrats de Relance et Transition Ecologique (CRTE) coordonnés par l'Etat, les actions concernant la nature en ville dans le cadre du projet LIFE ARTISAN, le fonds vert mis en place par l'Etat, ainsi que d'autres initiatives visant le développement des territoires locaux feront l'objet de ce suivi.
- Identification des moyens techniques et conception du guichet unique. Ce travail sera mené par les deux maîtres d'œuvre (OFB et Région AuRA) et s'appuiera sur le groupe régional composé de la DREAL, des agences de l'eau, de la Région et de l'OFB.
- Déploiement du " guichet unique " progressivement à partir de 2025 avec un travail pour faciliter l'accès aux financements pour la biodiversité (visibilité, suivi des financements, fonds publics européens et nationaux ainsi que fonds privés) et un soutien au montage de projets stratégiques pour la biodiversité en région (identifiés dans le cadre du plan d'action régional pour la biodiversité en cours d'élaboration).

PHASE 3 [2030] : Finalisation de l'action, réalisation de l'évaluation et étude de la faisabilité financière de la pérennisation de l'action avec le comité régional des financeurs.

T3.2.9 - Soutien aux petits projets de biodiversité en Normandie - ANBDD (BEN)

Depuis plusieurs années, l'Agence Normande de la Biodiversité et ses partenaires se sont engagés à soutenir les grands

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

projets jugés prioritaires pour la biodiversité. Le bilan de cette politique a montré que les petits porteurs de projets (collectivités rurales ou associations locales de protection de l'environnement) n'ont pas pu bénéficier d'un soutien suffisant et réalisent très peu de projets en faveur de la biodiversité. L'action consistera à construire une nouvelle offre de service dédiée à ces porteurs de projets.

PHASE 1 [T3 2024 - T4 2026]
- Elaborer une feuille de route d'actions sur 3 ans, à valider par le groupe régional composé de la Région, de la DREAL, de l'OFB et des Agences de l'eau. Cette feuille de route permettra de répondre aux objectifs suivants informer les petits porteurs de projets de la création de cette nouvelle " offre de service " au sein de l'ANBDD ; identifier les porteurs de projets potentiels et leurs besoins (rencontres physiques et téléphoniques) ; identifier de manière la plus exhaustive possible les sources de financement existantes aux niveaux local, régional, national et européen ; analyser les finalités, avantages et inconvénients de chaque type de financement afin d'orienter les porteurs de projets vers le cadre le plus approprié ; assurer le relais entre les services instructeurs et les porteurs de projets, notamment par la diffusion d'informations et l'organisation de réunions thématiques ; assurer une veille sur les appels à projets et les relayer auprès des porteurs de projets.
- Lancement d'une communication avec les réseaux d'acteurs animés par l'ANBDD, à savoir le réseau des gestionnaires d'espaces naturels, le réseau des acteurs de la connaissance et le réseau des collectivités locales dont les Territoires Engagés pour la Nature (TEN).
- Conception et mise en œuvre d'un accompagnement individuel des porteurs de projets et création d'outils adaptés. Thèmes abordés : faciliter le montage, le financement et la coordination de projets nécessaires à la préservation du patrimoine naturel. L'accompagnement sera adapté à la logique de chaque projet et aux compétences/capacités/besoins de chaque partenaire. Concrètement, ce soutien individuel se traduira par le renforcement de 10 porteurs de projets par an. Le chef de projet consacrera du temps à chaque projet et assurera le suivi du montage jusqu'à la soumission de la demande de subvention. Cet accompagnement se fera tout au long de l'année soit dans les locaux de l'Agence, soit dans les locaux des porteurs de projets.
- Conception et mise en œuvre de 5 ateliers d'écriture collective par an. Ils porteront sur les appels à projets biodiversité en cours ou sur une problématique régionale (restauration d'une zone humide, plantation et gestion de haies, gestion de zones arides). Les aspects administratifs et financiers et la gestion de projet feront partie des thèmes abordés. Elles se dérouleront sur les territoires au plus près des porteurs de projets afin de garantir une égalité de traitement. Cela nécessitera des frais de réservation de salles, de publications et de restauration.

- Conception et mise en œuvre de formations (10 jours par an) sur la mise en place, le suivi et l'évaluation d'un projet, sur la base du retour d'expérience de l'accompagnement individuel et collectif.
- T4 2026 : Évaluation de l'expérimentation de l'offre d'accompagnement et amélioration du dispositif. Action menée en collaboration avec les membres du Comité des financeurs de la biodiversité en Normandie (Région Normandie, OFB, DREAL, Agence de l'eau Seine Normandie, Agence de l'eau Loire Bretagne, Département de la Seine-Maritime, Département de l'Eure, Département du Calvados, Département de l'Orne, Département de la Manche.

PHASE 2 et 3 [T1 2027 - T1 2032]
- Poursuite de l'action de soutien selon les mêmes modalités que dans la phase 1
- Evaluation finale de l'action et analyse des perspectives de durabilité en fonction des résultats.

T3.2.10 - Soutien aux porteurs de projets biodiversité en Bretagne - ABB (BEN)

L'Agence bretonne de la biodiversité (ABB) a l'opportunité de mettre en place un programme d'accompagnement des porteurs de projets publics et associatifs afin d'augmenter le nombre et la qualité des projets. Ce programme, financé par le FEDER, permettra de structurer un nouveau service sur la période 2023-2027. L'action qui sera menée dans le cadre du projet LIFE permettra de consolider et d'enrichir l'expérimentation, notamment grâce aux résultats de l'action précédente et aux échanges avec les autres agences régionales de la biodiversité participantes.

PHASES 2 ET 3 [T1 2028 - T2 2032]
- Bilan et évaluation de l'offre de soutien sur la période 2023/2027 via un diagnostic des projets soutenus, prenant en compte : la qualité des projets, les financements utilisés, les engagements pris à la suite du projet, ainsi qu'un diagnostic et une évaluation de l'offre de soutien : points forts, points faibles, améliorations à apporter.
- Identification, en lien avec le comité des financeurs, des enjeux prioritaires en Bretagne (ex : projets de liaison terre/mer, agriculture et biodiversité, etc.)
- Construire une nouvelle offre de soutien
- Conception et mise en œuvre d'ateliers d'écriture collective sur le montage administratif, financier et technique d'un projet de biodiversité
- Suivi et communication sur les mécanismes financiers dédiés à la biodiversité, en utilisant les supports de communication de l'agence et ceux de ses partenaires
- Identifier et sensibiliser les acteurs des territoires qui n'ont pas développé de projets de biodiversité.
- Mise en place d'une offre d'accompagnement individuel qui comprendra : l'orientation des porteurs de projets vers

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

les compétences appropriées : conseil en amont du projet sur la pertinence du projet, mise en relation avec le réseau d'accompagnement et orientation vers les financements appropriés, organisation et animation des premiers échanges pour passer de l'idée au projet, aide au montage et au suivi des projets en faveur de la biodiversité : appui au montage des dossiers de demandes de subventions administratives, financières et techniques, appui à la recherche de cofinancements, coordination avec les services instructeurs des organismes financeurs.
- Diffusion et capitalisation des projets développés sur la période 2023-2027 via la valorisation des retours d'expérience des projets soutenus, la vulgarisation des résultats via le site internet de l'EBA, la mise en relation avec les porteurs de projets lauréats afin de bénéficier des retours d'expérience, l'organisation de rencontres entre lauréats et porteurs de projets potentiels et l'intégration des lauréats dans le Réseau d'accompagnement, sur l'ensemble du territoire

T3.3 - SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ET DE LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES - OFB (COO), ANEB, INSTITUTION ADOUR (BEN)

Le cadre d'actions prioritaires (CAP) de la France a privilégié la restauration des habitats d'eau douce (rivières et lacs) d'intérêt communautaire en raison de leur mauvais état de conservation (sur un total de 84 000 hectares d'habitats d'eau douce d'intérêt communautaire, 10 % sont classés en A, 66 % en B, 23 % en C), avec une priorité d'action dans les régions biogéographiques atlantiques et continentales. La situation s'est confirmée avec les travaux entrepris sur les espèces amphihalines (saumon atlantique, truite de mer, alose, lamproie marine et lamproie fluviatile...) qui sont fortement affectées par la fragmentation et la dégradation de leurs milieux. Le Plan National Amphihalin a été adopté en 2022 et a été piloté par l'OFB avec la participation de nombreux acteurs (services de l'Etat, établissements publics, entreprises hydroélectriques, pêcheurs professionnels et de loisir en eau douce et en mer, scientifiques, associations de protection de l'environnement...). En approuvant ce plan, l'ensemble des partenaires (y compris les financeurs comme les Agences de l'eau, représentées au comité de pilotage) se sont engagés à participer à la mise en œuvre de l'action.
L'action consistera à lancer la mise en œuvre de ce plan sur le volet continuité écologique et notamment l'identification et le chiffrage des travaux de restauration sur 25 continuités prioritaires liées à la présence de barrages ou autres types d'infrastructures (ce qui correspond exactement à l'action n° H01-1.2 du Plan National Migrateurs Amphihalins), grâce au recrutement d'un chargé de mission " mise en œuvre du plan national d'actions amphibiens " à temps plein pour 4 ans et d'un service de sous-traitance. L'Institution Adour sera en charge du volet spécifique des frayères, via le travail des agents en place et des prestations de sous-traitance. L'ANEB soutiendra l'action de l'OFB et de l'Institution ADOUR en animant un groupe d'experts (scientifiques et gestionnaires) pour mettre en place des méthodes partagées d'identification des ouvrages et des secteurs stratégiques de frayères, grâce au recrutement d'un chef de projet et s'appuiera sur la sous-traitance. Plus généralement, ANEB produira également des outils pédagogiques de transfert scientifique et technique à destination des gestionnaires pour les aider dans la planification territoriale multi-enjeux en matière de continuité écologique.

T3.3.1 - Identification des structures clés et de la faisabilité financière, technique et sociale du rétablissement de la continuité - OFB (COO), ANEB (BEN)

PHASE 1 [T3 2024 - T4 2026]
- Mise en place et animation de la gouvernance : un comité de pilotage, animé par l'ANEB et composé de l'OFB, du Ministère de la transition écologique et de la cohésion territoriale (MTECT), de 5 gestionnaires de bassin, de 5 acteurs scientifiques et techniques. Rédaction d'un rapport d'activité annuel. Des groupes de travail sur des sujets plus spécifiques seront également mis en place en fonction des besoins.
- 2024 : Identification des gestionnaires d'ouvrages, de bassins et des acteurs scientifiques et techniques ainsi que de leurs actions dans ce domaine, sur l'ensemble du territoire, grâce au réseau ANEB (membres, partenaires têtes de réseau, partenaires scientifiques et techniques ayant collaboré avec ANEB dans le cadre de projets antérieurs, etc.) Création d'un annuaire des gestionnaires avec une description de leurs actions, afin de favoriser les échanges.
- 2025-2027 : Réaliser une étude, via une prestation de sous-traitance, visant à identifier les 25 ouvrages clés à l'échelle nationale, à réaliser des diagnostics des impacts causés par ces ouvrages et des principaux types de solutions à mettre en œuvre pour les réduire, et, pour 5 d'entre eux, dits " ouvrages pilotes ", à élaborer des plans d'actions opérationnels et à en estimer les coûts. Le chef de projet OFB " mise en œuvre du plan d'action national amphihalins " participera activement à la rédaction du cahier des charges ainsi qu'à la procédure de lancement et au choix des prestataires. L'ANEB animera des sessions de partage dans les territoires (12 réunions, dont 8 au niveau local et 4 au niveau national) afin d'impliquer les acteurs locaux dans la sélection des 25 ouvrages et d'améliorer la compréhension et l'acceptation des enjeux. Chaque secrétariat technique de bassin (composé de la DREAL, de l'Agence de l'eau et de la direction régionale coordinatrice de l'OFB) sera invité aux réunions d'échanges locales afin de participer au choix des 25 ouvrages et d'intégrer (techniquement et financièrement) chacun d'entre eux dans leur schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) sur la période 2028-2033 et éventuellement 2034-2039 pour les sites les plus complexes.
- Le prestataire identifiera les principaux impacts (circulation des poissons, hydrologie, transit sédimentaire, physico-chimie) des 25 ouvrages identifiés, et précisera les principaux types d'actions à mettre en œuvre pour les réduire. Pour 5 ouvrages pilotes, il établira des plans d'action opérationnels décrivant en détail les solutions à mettre en œuvre et

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

leurs coûts associés. Le chef de projet OFB pour la mise en œuvre du plan d'action national amphihalin assurera la coordination et le suivi de l'étude.
- Le chef de projet OFB " mise en œuvre du plan national d'actions amphihalines " identifiera les moyens administratifs et financiers existants ou à créer pour faciliter la mise en œuvre des solutions identifiées pour réduire les impacts des ouvrages. Il établira un rapport présentant les solutions administratives et financières les plus adaptées pour mettre en œuvre les actions identifiées en organisant des échanges avec les principaux financeurs, les services de l'État et les services européens. Ce travail bénéficiera de l'appui de l'unité dédiée à la recherche de fonds (T8.1).
- 2026-2027 : Contribuer à la rédaction de guides méthodologiques nationaux (1 national et 1 spécifique à l'outre-mer) pour la préservation et la restauration des habitats de la trame bleue dans le but d'apporter un appui technique aux acteurs, aux porteurs de projets et aux bureaux d'études. Identification des retours d'expérience et des documents existants. Le chef de projet OFB " mise en œuvre du plan national d'actions amphihalines " coordonnera l'action et organisera la mise en place et l'animation de groupes de travail dédiés (5 réunions réunissant une vingtaine de personnes). Il produira une note de recommandation pour la publication de ces guides.
2026, ANEB, éventuellement accompagnée d'un prestataire (pour l'appui technique ou scientifique en fonction des sujets retenus par le comité de pilotage) développera des outils pédagogiques en identifiant des ressources (retours d'expériences, connaissances scientifiques et techniques) et en partageant ces ressources (visites, visioconférences, entretiens, etc.) grâce au réseau et aux partenaires. Une capitalisation des ressources sera mise en place : création d'outils pédagogiques à partir d'une analyse transversale (fiches méthodologiques, lettres thématiques, pages ou site internet, cahier des charges pour de nouvelles recherches, outils partagés pour la prise de décision ou la mobilisation des acteurs, etc.)

PHASE 2 [T1 2027 - T4 2029]
- En 2027, finalisation par le prestataire de services de l'étude sur les 25 travaux clés et les 5 travaux dits pilotes
- Poursuite des actions de transfert scientifique et technique menées par l'ANEB, avec l'appui d'un prestataire de services pour la conception d'outils de communication.
- Poursuite de l'animation de la communauté réunissant les gestionnaires en charge de la planification des continuités écologiques et les acteurs scientifiques et techniques.
- Structuration des ressources produites (mise en ligne structurée, fiches de synthèse), publication et diffusion de lettres d'information thématiques au réseau des gestionnaires. L'ensemble des travaux sera mis en ligne sur le site de l'ANEB et dans les centres de ressources qu'elle anime.
- En 2028, ANEB organisera un événement national pour promouvoir le travail réalisé. Pour ce faire, un comité d'organisation avec les partenaires impliqués dans le projet sera mis en place et un prestataire de services facilitera la logistique.

T3.3.2 - Identification des secteurs stratégiques de frai pour différentes espèces potamotoques - Institution Adour (BEN)

PHASE 1 et 2 [T3 2024 - T4 2027]
Le chef du service biodiversité, également coordinateur du plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Adour-côte de l'EPTB Adour (déjà en poste), avec la contribution des principaux partenaires, principalement (OFB, Migradour), identifiera, sur le bassin de l'Adour les secteurs stratégiques de frayères pour différentes espèces amphihalines potamotoques (salmonidés, grande alose, lamproie marine) sur la base des informations déjà collectées (suivis récurrents, études spécifiques) à capitaliser, avec l'appui d'un groupe de travail local (OFB, Migradour, DREAL Nouvelle-Aquitaine, AEAG, etc.) et en capitalisant les résultats de l'étude.) et en capitalisant les résultats d'un groupe de travail national piloté par l'ANEB.
- Élaboration et partage des principaux éléments de la méthode de diagnostic des fonctionnalités des secteurs de frai, dans le cadre d'une prestation de sous-traitance, avec l'appui du groupe de travail local et en échangeant avec le groupe de travail national, pour valider les sites d'étude ;
- Mise en œuvre de la méthode sur des sites de frayères de salmonidés, de grande alose et de lamproie marine (ordre de grandeur : 20 à 25 sites au total) et détermination des principales causes des dysfonctionnements observés. Si possible, identification des solutions techniques à mettre en œuvre pour améliorer la fonctionnalité des sites problématiques avec l'appui du groupe de travail local et en échange avec le groupe de travail national. Les interventions in situ seront réalisées pendant les périodes d'étiage 2025 et 2026 (soit approximativement juin-octobre 2025 et juin-octobre 2026), l'analyse des échantillons, l'interprétation des résultats et l'identification des causes des dysfonctionnements et des solutions de remédiation seront réalisées d'octobre 2025 à décembre 2026.
- En fonction des résultats de l'étude, ajustements des éléments de la méthode de diagnostic des fonctionnalités, et des solutions techniques à mettre en œuvre pour améliorer la fonctionnalité par grands types de causes, avec le soutien du GT local et en échange avec le GT national.
- Le chef de projet ANEB, accompagné de l'équipe déjà en place, animera des sessions d'échanges pour accompagner l'EPTB Adour dans le développement de méthodes partagées sur le devenir des migrateurs amphihalins et l'identification de sites de frayères stratégiques puis le diagnostic de la fonctionnalité de ces sites. Des échanges plus localisés pourront être proposés en fonction des retours d'expérience identifiés.
Intégration des résultats de l'expérimentation dans les actions de transfert scientifique et technique de l'ANEB décrites ci

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

dessus.

WP4 - Améliorer l'efficacité des zones protégées

Numéro du lot de travail	WP4	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du lot de travail	Renforcer l'efficacité des zones protégées		
Mois de début	1	**Fin du mois**	102

Objectifs

Objectif spécifique : Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les zones protégées, y compris les sites Natura 2000.

Liens SNB
Axe 1 : Réduire les pressions sur la biodiversité
Mesure 1 Renforcer la stratégie en matière d'aires protégées pour atteindre l'objectif de 10 % de zones sous protection forte et assurer la gestion efficace de 30 % des aires protégées
Mesure 9 Réduction de la pollution lumineuse
Mesure 10 Limiter l'introduction et lutter contre les espèces exotiques envahissantes Axe 2 : Assurer la protection et la restauration des continuités écologiques
Mesure 20 Renforcer les actions en faveur des continuités écologiques et lever les principaux obstacles Mesure 24 Restaurer les zones humides
Axe 4 : Garantir les outils pour réaliser ces ambitions
Mesure 35 Développer et promouvoir la connaissance de la biodiversité dans l'ensemble de la société Mesure 38 Mobiliser des financements privés en faveur de la biodiversité

Sous-objectif spécifique 1 : Standardiser les données sur la gestion des zones protégées Résultats en 2032
- Protocoles de suivi de gestion communs aux espaces protégés français
- Des bases de données de suivi de gestion compatibles entre les différents espaces protégés français

Sous-objectif spécifique 2 : Développer des outils et des analyses pour le suivi, la planification et l'évaluation des zones protégées Résultats en 2032
- Qualification des pressions terrestres et maritimes par type de zone (zones biogéographiques, régions, types d'environnement, types de zones protégées) et analyse de l'efficacité des réponses apportées et des éventuelles lacunes dans les données.
- Large diffusion des recommandations pour l'amélioration de la gestion des zones protégées
- Développement et mise à disposition d'un logiciel de suivi de gestion pour les gestionnaires des 8 parcs naturels marins, des 11 parcs nationaux et des 58 parcs naturels régionaux

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Sous-objectif spécifique 3 : Développer des réseaux de partenariat entre les zones protégées sur des questions clés Résultats en 2032
- Mise à disposition d'outils méthodologiques pour l'ensemble des gestionnaires d'espaces protégés et des acteurs locaux sur 3 thématiques clés : l'adaptation au changement climatique, la contribution à la sobriété énergétique par la lutte contre la pollution lumineuse, la compatibilité des activités et de la biodiversité.
- Conception de 2 indicateurs spécifiques (impact et suivi) pour mesurer l'efficacité des mesures entreprises ou des politiques publiques
- 2700 gestionnaires d'aires protégées ont participé à l'animation d'un réseau (webinaires, échanges, formations)
- 6 réseaux regroupant 230 sites pilotes transfèrent leur expérience aux gestionnaires d'espaces protégés sur les enjeux Impacts en 2032 : Amélioration globale de l'état de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaire en France et par zone biogéographique.

Sous-objectif spécifique 4 : Soutenir les gestionnaires pour une gestion intégrée des zones protégées à différentes échelles Résultats en 2032
- Réalisation de 30 tests de gestion multi-échelle entre zones protégées
- Mise à disposition d'outils méthodologiques pour l'ensemble des gestionnaires et des administrations afin de renforcer les synergies territoriales entre les espaces protégés

Sous-objectif spécifique 5 : Renforcer la contribution des aires marines protégées à la mise en œuvre des politiques publiques Résultats en 2032
- Des mesures réglementaires en mer sont identifiées sur chaque littoral
- Meilleure prise en compte des questions de biodiversité dans les études d'impact N2000 en mer, avec obligation de changer les pratiques des acteurs des principaux secteurs ayant un impact sur la biodiversité
- Finalisation du référencement des obstacles à la continuité terre-mer dans les lagunes méditerranéennes
- Lancement d'une structure d'appui au déploiement des PSE
marins. Impacts en 2032
- 5% des aires marines protégées de la Méditerranée sous forte protection
- Amélioration des habitats marins et côtiers d'intérêt communautaire.

Description

T4.1 - VERS UN SYSTEME D'INFORMATION SUR LA GESTION DES ZONES PROTEGEES (SI GAP) - OFB (COO), RNF, FCEN, LPO (BEN)
La collecte centralisée de données standardisées est un élément essentiel pour faciliter le rapportage, le suivi, les échanges d'expériences et le déploiement optimisé des politiques publiques de conservation. Des efforts considérables ont été réalisés ces dernières années, notamment dans le cadre du déploiement du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP), mais ces flux concernent principalement les données d'occurrences naturalistes. Il est désormais nécessaire d'étendre ce travail aux variables d'Etat (caractérisation des enjeux, état de conservation, etc.), aux variables de Pression (indicateurs de menaces au sein des sites, etc.) et aux variables de Réponse (données sur les mesures de gestion, la réglementation, etc.) : celles-ci sont en effet essentielles pour suivre la politique mise en œuvre à différentes échelles et pour pouvoir évaluer si les réponses apportées, notamment en termes de gestion au sein des espaces protégés, sont pertinentes au regard des pressions existantes et si elles se traduisent par une amélioration des variables d'Etat.
L'action soutiendra cette ambition : d'une part, elle permettra de mettre en place l'organisation d'un système d'information et d'en construire l'architecture en impliquant les différents acteurs concernés. D'autre part, elle produira les référentiels techniques nécessaires à ce système d'information, et inclura déjà la collecte et la bancarisation de données à l'échelle de plusieurs réseaux d'espaces protégés.
Par système d'information, on entend ici l'ensemble des outils qui permettent de bancariser les données, ainsi que les données elles-mêmes. Un système d'information inclut les bases de données mais ne s'y limite pas. Il comprend également le schéma de gouvernance, l'organisation entre les différents acteurs impliqués et les référentiels nécessaires.
T4.1.1 - Architecture générale et mise en œuvre de la gouvernance - OFB (COO)

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

La phase préliminaire de construction du Système d'Information (SI) comprendra la mise en place d'une organisation collective autour des données d'état, de pression et de réponse relatives aux espaces protégés : audit des besoins et du système existant, identification des différents acteurs impliqués et définition de leurs implications. L'architecture et l'organisation générale de la collecte et de la bancarisation des données seront également définies. Cette action sera conduite par un chef de projet OFB "IS for Protected Area Management" "IS PAM" recruté pour le projet.

T4.1.1.1 - Mener une due diligence [T3 2024 - T1 2025].

Expression des besoins : ils seront recueillis auprès des têtes de réseau nationales des espaces protégés, des gestionnaires, de l'OFB et du ministère de la transition écologique et de la cohésion territoriale (MTECT). Cette étape se concentrera en particulier sur les besoins en données pour permettre une évaluation de la gestion à différentes échelles.
Bilan des données actuellement centralisées au niveau des réseaux et des outils de collecte et de bancarisation utilisés. L'audit pourra s'appuyer sur le travail réalisé par la Direction des Espaces Protégés (Millet 2022) qui établit un premier bilan des données et des outils de collecte, et sera étendu en 2023 au niveau régional (étude des tableaux de bord existants). Il prendra en compte le cadre proposé par le guide méthodologique national pour l'élaboration des plans de gestion.
Enquête sur les systèmes d'information (SI) existants intégrant des données de gestion (SI AMP, SIN2 et le SI développé par Eden 62), et retour d'expérience approfondi sur leur mise en œuvre et leur fonctionnement, afin d'identifier les méthodologies les plus adaptées et d'en comprendre les écueils.
Proposition de positionnement de ce système d'information au sein du Système d'Information sur la Biodiversité (SIB) et du Système d'Information sur le Milieu Marin (SIMM), ainsi que des SI existants ou en projet sur le thème de la restauration des écosystèmes (description, gouvernance, utilisation de référentiels communs, etc.) Il précisera également le lien avec le référentiel des espaces naturels protégés géré par Patrinat (OFB).
Production d'un rapport d'audit.

T4.1.1.2 - Construction d'un modèle de gouvernance et d'entreprise [T1 2025 - T4 2027].

Mise en place d'une organisation collective impliquant l'ensemble des têtes de réseaux des Aires Protégées concernées, avec l'appui d'un groupe de travail dédié intégrant ces acteurs, l'OFB et le MTECT.
Appuyer le Ministère dans l'élaboration du plan d'affaires : élaboration des référentiels techniques associés, en lien avec les travaux menés à ce niveau en T4.1.3 (typologies des mesures de gestion, des réglementations et des activités).

T4.1.1.3 - Animation du système bancaire et développement du SI [T1 2028 - T4 2031].

Animation du fonctionnement du système d'information : soutien à la banque de données, y compris celles collectées dans le cadre des sous-tâches T4.1.2, T4.1.3 et T4.1.4, contribution à leur diffusion et à leur valorisation.
Note : Le projet financera le recrutement d'un chef de projet à temps plein, qui mènera toutes les actions d'audit, de consultation et de coordination des parties prenantes et construira l'architecture du système d'information. Son travail n'inclura pas la banque de données, hormis celle réalisée par les têtes de réseaux bénéficiaires et définie dans les sous-tâches suivantes. Il ne prendra pas non plus en charge la gestion des SI existants, tels que le SIN2. Par ailleurs, l'élaboration du plan d'affaires reste une prérogative de la MTECT, à laquelle le projet apportera un soutien fort sans s'y substituer.
Les actions suivantes (T4.1.2, T4.1.3 et T4.1.4), menées par RNF, la FCEN et la LPO, sont complémentaires de cette première sous-tâche concernant l'organisation générale. Elles ont vocation à s'intégrer dans la gouvernance et l'architecture définies au niveau national et contribueront au SI soit par des travaux similaires mais sur un thème spécifique, soit par la mise en banque directe de données, soit par la production de référentiels techniques.

T4.1.2 - Bancarisation et harmonisation des suivis naturalistes dans les espaces protégés - RNF, LPO (BEN)

L'action consistera à développer une base de données sur les protocoles de suivi des espaces protégés, à partir de sites pilotes du réseau des réserves naturelles, adaptable à l'ensemble des espaces protégés, et à procéder à la bancarisation des suivis, en étroite collaboration avec le programme national de suivi de la biodiversité terrestre. Les sites pilotes correspondent à 8 réserves naturelles littorales et rétro-littorales atlantiques, gérées par la LPO et formant un ensemble cohérent. Deux autres zones pilotes seront identifiées au début du projet - les gestionnaires ne recevront pas de financement direct de LIFE BIODIV'France pour la mise en œuvre, mais RNF leur apportera un appui financé par LIFE BIODIV'France. Une attention particulière sera portée à la cohérence des protocoles concernés, et à favoriser autant que possible la mutualisation entre les suivis réalisés dans le cadre de la gestion des sites pilotes (proposés par RNF et la LPO), et ceux contribuant aux suivis nationaux. L'action sera menée par les agents de la LPO ainsi que par le chef de projet responsable des bases de données et le développeur web de RNF.

T4.1.2.1 - Base de données des suivis naturalistes

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

PHASE 1 [T2 2024 - T4 2026]
Q2 2024 - Q4 2024 : Identification des zones pilotes, facilitation des échanges avec les zones pilotes pour identifier les données à bancariser et les pièges à éviter, et pour poser les bases du dictionnaire de données.
2025 : Animation d'un groupe de travail inter-réseaux pour discuter et valider le dictionnaire de données, puis construction de la base de données des suivis mis en place par les gestionnaires, développement d'une interface de saisie des données relatives aux suivis mis en place.
2024 : Inventaire des protocoles des Réserves naturelles gérées et cogérées par la LPO, par un audit interne des conservateurs du service des espaces protégés de la LPO sur les 8 réserves : Sept-îles, Mullembourg, Saint-Denis-du-Payré, Moëze-Oléron, Marais de la Vacherie, Baie de l'Aiguillon, Lilleau des Niges et Casse de la Belle Henriette.
T3-4 2025 : Construction de la base de données des suivis mis en œuvre par les gestionnaires, développement d'une interface de saisie des données relatives aux suivis mis en œuvre
2026 : Essai de déploiement dans des zones pilotes comprenant les 8 réserves mentionnées ci-dessus, optimisation de l'interface de saisie des données

PHASE 2 [T1 2027 - T4 2029]
2027-2029 : Déploiement dans le réseau des réserves naturelles, maintenance de la base de données et de l'outil de saisie des données et promotion du système auprès d'autres réseaux d'aires protégées.
2027-2029 : Disponibilité des données, des approches et des méthodologies utilisées pour toutes les zones protégées et ajustement du système

T4.1.2.2 Outils pour les gestionnaires afin d'optimiser la saisie des données du protocole.
Q1-2 2024 : Coordination du travail avec les référents GeoNature, développement de l'interface
Q3-4 2024 : Déploiement test dans 3 zones pilotes incluant les 8 réserves LPO mentionnées ci-dessus, optimisation de l'interface 2025-2026 : Poursuite du déploiement dans le réseau des réserves naturelles, contribution au déploiement dans les autres réseaux d'espaces protégés, optimisation et maintenance de l'interface.

T4.1.3 - Variables de réponse : Banque de données sur les opérations de gestion et les mesures réglementaires - CNF, RNF (BEN)

Certains réseaux disposent actuellement d'outils de bancarisation des données (notamment Aires Marines Protégées, Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles du Pas-de-Calais) mais ceux-ci doivent être étendus et significativement améliorés pour permettre une évaluation fiable de l'effet des mesures de gestion et de leur adéquation aux enjeux. L'action portera sur l'architecture des données et les référentiels spécifiques aux opérations de gestion menées par le CNF. Ce travail sera réalisé par le chef de projet de la FCEN recruté pour le projet. La LPO et RNF seront étroitement associées à ce travail (lien T4.1.2).

T4.1.3.1 - Développement d'une base de données des gestionnaires de sites (CNF)

[2025-2026] De l'état des lieux au choix des outils
o Inventaire des données existantes et des typologies d'information par le biais d'une enquête ou de réunions d'échange avec des géomaticiens et des chercheurs.
les référents scientifiques du réseau des gestionnaires d'espaces protégés.
o Audit des outils existants et définition des besoins. Rédaction d'un cahier des charges pour les outils à développer, lancement d'un marché et sélection d'un prestataire pour analyser et choisir les outils les plus appropriés.
[2026-2028] Développement d'outils
o Élaboration de normes de données et de scénarios d'échange.
o Mettre en place l'architecture du système d'information relatif aux opérations de gestion en concertation avec les gestionnaires des espaces protégés qui peuvent être approchés par le biais d'une enquête ou d'une réunion d'échange.
o Phase d'essai avec des
structures pilotes [2029-2031]
o Déploiement national des outils : Animation de la démarche, essaimage et diffusion des outils auprès des gestionnaires d'espaces protégés, grâce à la conception et à la diffusion d'un guide méthodologique.
o Mesure du niveau d'utilisation de l'outil par les gestionnaires d'espaces protégés via une enquête

o T4.1.3.2 - Mise en banque des données relatives aux espaces réglementaires (RNF)

La base de données s'appuiera sur le réseau pilote des réserves naturelles, sur les cœurs des parcs nationaux, sur les espaces faisant l'objet d'un arrêté de protection de biotope ou de géotope, et sur une typologie des activités autorisées qui reste à définir à l'avance pour 2024-2025, sous la coordination de l'OFB et de PatriNat. Le coordinateur de l'observatoire, le chef de projet responsable des bases de données et le développeur web de RNF assureront cette mission.
T1 2026 : Mise en place et direction d'un groupe de travail spécialisé pour identifier les sujets de préoccupation, discuter et valider la structure de la base de données et le retour d'information.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

T2 2026 : Construction de la base de données
Q3 2026-Q4 2026 : Développement d'une interface d'exploration de données sur le zonage réglementaire
2027 : Déploiement dans le réseau des réserves naturelles, prise en compte des retours d'expérience et optimisation de l'interface

2028-2029 : Poursuite du déploiement dans le réseau des réserves naturelles, promotion du système dans d'autres réseaux de zones protégées, maintenance...

T4.1.4 - Variables d'état : Banque de données sur les questions naturelles - CNF, RNF(BEN)

L'objectif de cette action est d'identifier les enjeux (principalement liés au patrimoine naturel) pour lesquels les espaces protégés ont une responsabilité particulière, de la même manière que pour Natura 2000 avec les Formulaires Standards de Données ou pour les ZNIEFF. Elle concernera en priorité les sites des Conservatoires d'espaces naturels et des Réserves naturelles, qui disposent d'un plan de gestion conforme (tel que défini dans le Comité technique 88 de la Stratégie nationale pour les espaces protégés). L'objectif est de collecter ces informations pour tous les sites dont le plan de gestion a été renouvelé en 2030.

T4.1.4.1 - Construction de la base de données sur les questions relatives aux plans de gestion et leur déploiement dans le réseau des réserves et des CEN

L'action sera menée par le coordinateur de l'observatoire, le chef de projet responsable des bases de données et le développeur web :
[T1 2024 -T2 2024] : Analyse de l'échantillon, élaboration de propositions de référentiels en lien avec la FCEN, facilitation des échanges avec les partenaires clés (notamment les zones protégées concernées par la méthodologie (TC88) pour discuter et valider un référentiel.
[T3 2024 - T4 2024] : Construction de la base de données des questions relatives aux plans de gestion, développement d'une interface pour la saisie des données sur les questions relatives aux plans de gestion
[2025-2026] : RNF : Déploiement dans le réseau des réserves naturelles incluant les sites pilotes LPO, optimisation et maintenance de l'interface de saisie,
FCEN : bancarisation des enjeux du réseau CEN : collecte et valorisation des données sur les milieux et les espèces patrimoniales sur un site et bancarisation des informations pour l'ensemble des sites en 2030.
Intégration dans l'IS GAP co-facilité par FCEN-RNF [2027-2029] : Maintenance de la base de données et de l'outil de saisie des données

T4.2 - DÉVELOPPER DES OUTILS ET DES ANALYSES POUR LE SUIVI, LA PLANIFICATION ET L'ÉVALUATION DES ZONES PROTÉGÉES - OFB (COO), RNF, FCEN, LPO, FPNRF (BEN)

L'objectif est de concevoir des outils méthodologiques permettant d'évaluer l'effet de la gestion depuis l'échelle de la parcelle jusqu'à l'échelle d'un site naturel et d'un réseau de sites, en s'appuyant sur des réseaux de sites centrés sur les zones humides et les sites Natura 2000. Il s'agit également de développer un logiciel commun (logiciel EVA) pour capitaliser les actions menées par les parcs naturels régionaux, les parcs nationaux et les parcs naturels marins afin de mieux gérer, suivre et évaluer ces espaces protégés. Enfin, un soutien aux espaces protégés sera apporté pour qu'ils adoptent les outils et référentiels communs de planification et d'évaluation des espaces protégés.

T4.2.1 - Analyse Pression-État-Réponse à l'échelle intersites - OFB (COO), RNF (BEN)

Un chef de projet OFB-Patrinat sera dédié pour une durée de trois ans à la réalisation d'analyses Pression-État-Réponse à l'échelle d'un ou plusieurs réseaux d'espaces protégés, identifiés au démarrage du projet, dans la continuité du travail d'analyse de l'efficacité du réseau Natura 2000 terrestre français publié en 2021. En parallèle, un focus spécifique sera réalisé sur le réseau des réserves naturelles par RNF : ces analyses seront menées par l'animateur de l'observatoire de RNF avec l'appui des acteurs de l'université et de la recherche grâce au soutien de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB). Elles porteront sur les espèces et habitats prioritaires et sur la notion de protection forte. Les notions de fonctionnalité et de vulnérabilité des écosystèmes seront au cœur des analyses.
T4.2.1.1 - Analyses statistiques au niveau national

[2024] Patrinat : Caractérisation, à partir des résultats du rapport " L'efficacité du réseau Natura 2000 terrestre en France " (Rouveyrol P. et Leroy M., 2021), des pressions dont l'effet au niveau national et régional est significatif sur les différents enjeux de conservation visés par les objectifs environnementaux des réseaux.
Analyse des pressions sur le réseau Natura 2000 en mer (en complément du travail déjà effectué sur le réseau terrestre)
Qualification des pressions terrestres et maritimes par type de zone (zones biogéographiques, régions, types de zones protégées, etc.)
RNF : Mise en place et animation d'un groupe de travail dédié aux publications scientifiques de l'observatoire des réserves naturelles, définition d'une feuille de route pour les publications - Encadrement d'un stage sur l'utilisation des données du système d'information des réserves naturelles.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

[2025] Patrinat ; Identification des réponses fournies sur les réseaux étudiés et des lacunes éventuelles par le croisement des données
RNF : Coordination d'un partenariat de recherche pour valoriser les données obtenues par les publications scientifiques [2026] Formulation et diffusion de recommandations aux réseaux d'aires protégées, aux réseaux nationaux et régionaux étudiés et aux décideurs en charge des politiques publiques.

[2026-2029] Poursuite du processus (stage et valorisation scientifique) sur les périodes 2026-2027 et 2028-2029

T4.2.2 - Développement de sites pilotes axés sur les zones humides et les sites Natura 2000 - OFB (COO),

FCEN (BEN) T4.2.2.1 - Valorisation des expériences du réseau national de sites de démonstration MheO

PHASE 1, 2 et 3 [2024-2031]
Le système "Mheo", actuellement déployé dans 4 bassins hydrographiques, mesure l'évolution de l'état de fonctionnalité des zones humides et évalue les effets des travaux de restauration. L'action vise à standardiser l'outil en le déployant sur 30 sites de démonstration, représentatifs des différents types de zones humides et répartis de manière homogène sur le territoire français. L'action sera menée par un chef de projet de la FCEN en lien avec les référents du système basés dans chaque bassin.
2024 : Mise en place d'un comité de pilotage composé de la FCEN, des CEN impliqués dans le dispositif MhéO et des partenaires de l'action (OFB, PatriNat, agences de l'eau) qui se réunira au démarrage de l'action puis sur une base annuelle.
2025 : Définition des sites de démonstration, en précisant le statut souhaité du site de démonstration (typologie des sites, panel représentatif des zones humides, etc.) Le retour d'information de l'OFB via le réseau SSM sera utilisé.
2025-2027 : Inventaire des sites sur le territoire national où les protocoles Mheo sont appliqués et où les résultats peuvent être valorisés et partagés entre les gestionnaires d'espaces protégés au regard de l'étape précédente.
Evaluation de la représentativité du réseau Mhéo au regard de la diversité des zones humides (Patrinat)
Création du réseau de sites à partir de l'organisation d'un séminaire réunissant les gestionnaires de zones humides.
2026-2031 : Animation des sites de démonstration sur la base des formations " Suivi de l'évolution des zones humides pour la gestion et la restauration " animées par l'OFB et en produisant des retours d'expérience. Rédaction d'un rapport présentant le réseau MhéO et les données de suivi.

T4.2.2.2 - Développement d'un réseau de sites pilotes Natura

2000 PHASE 1, 2 et 3 [2024-2031]
L'objectif est de constituer un observatoire composé de 50 sites ayant mis en place un suivi naturaliste, basé sur des protocoles communs, en parallèle des mesures de gestion (suivi réalisé sur une période de 5 ans, et débutant, selon les sites, entre 2019 et 2023, grâce à des appels à manifestation d'intérêt (AMI) pilotés par l'OFB et Patrinat). L'action sera animée par un chargé de mission "réseaux de sites" de l'OFB recruté dans le cadre du projet.
En France métropolitaine :
2024-2025 : Adaptation des protocoles pour la surveillance à long terme
2026-2031 : Traitement, bancarisation et analyse des données de suivi de l'efficacité : développement d'outils de suivi - Organisation d'événements pour diffuser les retours d'expérience et favoriser les échanges entre gestionnaires sur les méthodes de suivi Outre-mer :
2025 : Étude d'opportunité pour l'extension du système de surveillance aux territoires d'outre-mer (évaluation des besoins, évaluation de la faisabilité, sélection des mesures)
2026-2027 : sélection de sites dans des zones protégées via un AMI (financé par Patrinat)
2026-2031 : Coordination du réseau de sites : appui méthodologique (transfert de protocoles, échantillonnage sur les sites), collecte et bancarisation des données

T4.2.3 - Développement d'outils méthodologiques pour l'évaluation multi-échelle - OFB (COO), RNF, LPO (BEN)

L'objectif de l'action sera de fournir aux gestionnaires et aux animateurs de réseaux des méthodes et des indicateurs pour évaluer la gestion à plusieurs échelles : comment évaluer l'état de conservation à l'échelle d'un site entier ? Quels indicateurs utiliser pour décrire l'effort de gestion à différentes échelles et avec quelles données ? Quel lien établir entre l'évaluation de l'efficacité des mesures à l'échelle des parcelles où elles sont mises en œuvre et les conclusions possibles à l'échelle du site ou du réseau de sites ?
L'objectif de cette action est de fournir aux gestionnaires une boîte à outils pour suivre l'évolution des problèmes et l'effet de la gestion à une échelle plus large et plus intégrative que la seule parcelle gérée. Des outils de suivi et d'évaluation seront développés pour deux échelles de gestion : l'échelle du site et l'échelle intersite.

T4.2.3.1 - Outils de suivi et d'évaluation au niveau du site (OFB/Patrinat)

Le travail sera basé sur des données et des analyses provenant directement des deux réseaux de sites pilotes développés au point 4.2.2. Il sera r é a l i s é par ½ ETP Patrinat/OFB dans les étapes suivantes :

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

PHASE 1 [2024] Examen des méthodes et indicateurs existants,
PHASE 2 [2025-2027] Essai et développement sur la base des deux réseaux de sites pilotes (Natura 2000 et zones humides, 4.2.2), PHASE 3 [2028-2031] Formalisation et diffusion des méthodes et des indicateurs.
T4.2.3.2 - Outils de suivi et d'évaluation au niveau multi-sites dans les réserves naturelles (RNF)

RNF, avec l'appui de la LPO et des responsables des 3 sites pilotes, contribuera à la construction d'indicateurs multi-sites. Une interface sera créée pour afficher des tableaux de bord nationaux, régionaux et multi-sites. L'action sera menée par le coordinateur de l'observatoire, le chef de projet responsable des bases de données et le développeur web.

PHASE 1 [2025-2026]
2025 : Prospection et identification de 2 zones pilotes avec plusieurs réserves naturelles, volontaires, représentatives et complémentaires de la zone pilote LPO et constitution du groupe de référence de l'action.
2026 : Définition d'indicateurs d'efficacité des mesures de gestion à l'échelle intersites (en cohérence avec ceux qui seront développés par le réseau des parcs, via le logiciel EVA).

PHASE 2 [2027-2028]
2027 : Test des indicateurs dans les 3 zones pilotes, rédaction des spécifications de l'interface, lancement du développement 2028 : Prise en compte du retour d'information des zones pilotes, poursuite du développement de l'interface

PHASE 3 [2029-2031]
2029 : Finalisation du développement de l'interface, déploiement dans le réseau des réserves naturelles
2030 : Animation et maintenance
2031 : Extension à d'autres réseaux de zones protégées.

T4.2.3.3 Optimisation et harmonisation des protocoles de suivi (LPO)

Parallèlement à la base de données de surveillance développée dans le cadre de la tâche 4.1, des travaux seront menés sur 8 sites pilotes pour améliorer la surveillance afin de disposer à terme de protocoles harmonisés pour l'ensemble du réseau.
[Q1 2024 - Q4 2025] Revoir et optimiser les protocoles de suivi pour l'acquisition de connaissances, en visant un déploiement commun et efficace entre réserves (8 RN). Analyse des protocoles via une grille d'évaluation (collaboration avec RNF, UMS Patri Nat, CEFE-CNRS), en interne dans le département des aires protégées.
Harmoniser les protocoles des 8 réserves LPO avec les programmes nationaux de suivi. Partenariat à mettre en place avec les responsables des programmes, entretiens bilatéraux et adaptation des protocoles des réserves en interne avec l'appui méthodologique des partenaires précités.
[T4.2.4 - Développement du logiciel EVA dans le PNR, le PNx et le PNI - FPNRF (BEN)

Le logiciel EVA est un logiciel de gestion de projet modulaire et open-source adapté aux espaces protégés et plus particulièrement aux territoires des parcs naturels régionaux (PNR), des parcs nationaux (PNx) et des parcs naturels marins (PNM). Le logiciel, en s'intégrant directement dans la stratégie d'évaluation des parcs, permet de communiquer et de valoriser les actions menées dans les espaces protégés et d'aider à la prise de décision. Néanmoins, le logiciel n'est pas encore utilisé par tous les parcs. L'action vise à étendre son utilisation et à développer de nouvelles fonctionnalités pour faciliter le suivi des mesures de gestion.

T4.2.4.1 Renforcer l'utilisation du logiciel EVA dans les trois réseaux existants

L'action sera menée par le propriétaire du produit du logiciel basé à la FPNRF avec l'aide de plusieurs fournisseurs techniques externes.

PHASES 1, 2 et 3 [2024-2031]
Renforcer l'animation du logiciel
o Accompagnement à la mise en œuvre et à l'utilisation du logiciel : présentation du logiciel et des principales étapes de sa mise en œuvre, ainsi que des ressources existantes ; accompagnement des personnels dans leur montée en compétence sur le logiciel. Accompagnement assuré par le chef de produit du logiciel, complété si nécessaire par un prestataire de services. Ce support interviendra à chaque création de nouveaux comptes et sera disponible pour les anciens comptes peu utilisés.
o Développement et facilitation de la formation
o Amélioration des ressources documentaires
o Animation d'une plateforme d'échange collaborative et de groupes de travail : faciliter l'entraide entre les différents parcs, partager les méthodes et animer la communauté des référents EVA, mettre en place des groupes de travail composés des référents logiciels des parcs, par thème, pour développer le logiciel,
o Animer les instances de pilotage avec l'ensemble des parties prenantes (OFB, réseaux des 3 parcs) : Comité stratégique en charge du budget, de la stratégie globale et des questions de propriété intellectuelle ainsi que du suivi de la mise en Open Source du logiciel (1 à 2 fois par an) et Comité technique en charge de la feuille de route technique et

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

de l'évaluation des développements. Ils seront dirigés par le product owner (3-4 fois par an).
Renforcer la performance du logiciel
o Maintenance des logiciels

o Amélioration de l'ergonomie et des fonctionnalités : selon les besoins identifiés par les groupes de travail et le comité technique
o Réduction de la dette technique, mise à jour et sécurité : mises à jour du code, mises à jour dues à des dépendances de tiers, ainsi que nouvelle législation (au moins une fois au cours de l'action).

T4.2.4.2 Soutenir le développement d'un outil de consolidation multi-échelle pour les

données d'AP PHASE 1 et 2 [2025-2026]
2025-2026 : Amélioration de la base commune du logiciel EVA afin qu'il puisse être utilisé à différentes échelles (parcs, inter-parcs et inter-réseaux) via une étude menée auprès des utilisateurs et en collaboration avec le prestataire de maintenance. 2026-2027 : mise en œuvre des développements et intégration des tableaux de suivi du réseau dans EVA. Leur utilisation sera accompagnée par le propriétaire du produit et les référents réseaux.
T4.2.4.3 Analyser les adaptations potentielles de l'outil pour améliorer la gestion des aires protégées

PHASE 3 [2030]
Analyse stratégique : consultation approfondie des parties prenantes pour remédier aux faiblesses actuelles du logiciel et consolider ses avantages en termes de gestion et de suivi des zones protégées pour l'évaluation au niveau du parc et du réseau. Des services techniques externes et d'autres services seront nécessaires pour étudier la faisabilité des orientations stratégiques.
Analyse des développements potentiels : lien avec d'autres outils utilisés par les différents réseaux (développement d'API), développement d'une application mobile ou encore internationalisation du logiciel avec l'extension à d'autres langues utiles aux parcs transfrontaliers. Une analyse par un prestataire externe en lien avec les différents réseaux devrait définir l'utilité et la faisabilité de ces développements. Il pourrait être envisagé d'ouvrir l'accès à la base de données saisie par les parcs afin d'en définir le périmètre, les modalités techniques et les utilisations possibles. Ces différentes analyses pourraient s'appuyer sur le retour d'expérience d'autres projets sur ce sujet dans d'autres AP.
Analyse de la diffusion à d'autres espaces protégés : Réflexion sur l'ouverture du logiciel aux espaces protégés " multi-finalité " dont la planification se fait sur une longue échelle de temps (par exemple 15 ans), tels que les sites Natura 2000. Mise à disposition du logiciel, accompagnement de la phase de test et d'adaptation par le maître d'ouvrage du logiciel. Etude de la connexion avec d'autres outils utilisés par les espaces protégés si nécessaire.

T4.2.5 - Valoriser les enjeux et la gestion des zones protégées grâce à un outil de visualisation dynamique

L'action sera menée par le chef de projet OFB "outil de visualisation du plan de gestion dynamique" recruté dans le cadre d u projet.

PHASE 1 [2024 2027]
Retour d'expérience sur l'outil de visualisation dynamique du plan de gestion (outils SIMM Atlantique) déployé dans le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde, puis déploiement d'une nouvelle version incluant les interfaces nécessaires avec la base de données des Aires Marines Protégées (lien à faire avec la tâche 4.1), et avec le logiciel EVA pour les 7 autres Parcs Naturels Marins. Des prestations de sous-traitance pour le développement et le déploiement de l'outil, ainsi qu'un appui à la rédaction du contenu éditorial seront nécessaires. Lien à faire avec POOLPE, outil en cours de développement par le LIFE IP MarHa pour relier les usages et les enjeux afin d'identifier les pressions, les impacts et les mesures "ERC" à mettre en place, les deux outils étant très complémentaires.
T4.2.6 - Mieux prendre en compte les enjeux N2000 en mer dans l'instruction des projets via un outil de cartographie dynamique des habitats marins
L'action sera menée par le chargé de mission OFB "cartographie dynamique des habitats marins", recruté dans le cadre du projet. Il est à noter que cette action fait suite au travail déjà réalisé par le projet LIFE MarHa pour récupérer toutes les données publiques et les ajouter au SINP afin de créer la carte dynamique des habitats benthiques.

PHASE 2 [2026-2028]
Collecte de données cartographiques sur les habitats benthiques d'intérêt communautaire et leur géolocalisation pour alimenter une cartographie dynamique des habitats à l'échelle des sites Natura 2000 en mer.
Rédaction d'une évaluation de l'accessibilité des données et mise à jour effective de la cartographie dynamique (fin

2028) T4.2.7 - Améliorer la planification et l'évaluation de la gestion à l'échelle des aires protégées - OFB (COO)

Les méthodes de planification et d'évaluation des espaces protégés en cours de déploiement, basées sur le guide technique actuel CT88 http://ct88.espaces-naturels.fr/, doivent également être complétées, consolidées et mises à jour pour répondre aux ambitions de gestion de qualité affichées dans les stratégies françaises pour la biodiversité. Cette action sera menée par le chef de projet OFB " coordination du WP4 " (à 50% de son temps), aux côtés de l'équipe permanente de l'OFB en charge du centre de ressources " documents de gestion des espaces protégés ".

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

PHASES 1, 2, 3 [2024-2030]

- Animation de groupes de travail inter-réseaux sur les méthodes d'évaluation des documents de gestion, l'élaboration de documents de gestion multi-sites, l'adaptation aux effets du changement climatique
- Développement de ressources méthodologiques et promotion du retour d'expérience, disponibles sur le centre de ressources dédié aux thèmes susmentionnés
- Soutien et promotion des démarches exemplaires initiées par les Espaces Protégés sur les thèmes mentionnés
- Sensibilisation et soutien à la formation : conception de 3 outils pédagogiques sur les thèmes susmentionnés qui serviront de base à des cours de formation pour les zones protégées, organisation de webinaires annuels pour les gestionnaires de zones protégées sur la base des contributions théoriques thématiques et du retour d'information des zones protégées.
- Organisation d'un séminaire et production d'un outil de communication pour synthétiser les cadres méthodologiques et renforcer les compétences des gestionnaires d'AP et de leurs acteurs, en s'appuyant autant que possible sur les dynamiques régionales existantes.

T4.3 - DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE PARTENARIAT DES ESPACES PROTÉGÉS SUR LES ENJEUX ET LES MOBILISER
- OFB (COO), PNX, RNF, FCEN (BEN)

Cette action permettra d'organiser des échanges entre gestionnaires et chercheurs, de développer des approches collectives sur l'adaptation des espaces protégés au changement climatique et sur leur contribution à la sobriété énergétique par la lutte contre la pollution lumineuse. Elle renforcera le réseau de sites innovants sur la compatibilité entre activités et enjeux écologiques (soutien OFB) et formalisera un mécanisme de jumelage entre espaces protégés européens.

T4.3.1 - Renforcer les liens entre gestionnaires et chercheurs - OFB (COO), PNx

(BEN/EA) T4.3.1.1 - Réunions, ateliers pour co-construire des projets de recherche pour la

gestion (OFB)

Le besoin de recherche en appui aux gestionnaires doit être renforcé afin de voir émerger la co-construction de projets de recherche répondant aux besoins mutuels des deux parties. L'enjeu est à la fois national et régional. L'action s'appuiera sur le réseau SINAPCE (Sites INnovants pour des Activités en aires Protégées Compatibles avec les enjeux Ecologiques) animé par l'OFB. Le chargé de mission science-gestion des espaces protégés de l'OFB assurera les missions suivantes :

PHASE 1 [2024-2025]
2024 : Contribution à la réflexion sur la mise en commun et le partage de l'expertise entre gestionnaires et chercheurs. L'utilisation d'un service sera nécessaire pour concevoir le système.
2025 : Contribution à l'organisation, avec différents partenaires et de manière régulière, de rencontres ou d'ateliers thématiques entre organismes de recherche et gestionnaires pour soulever des questions de recherche adaptées aux espaces protégés. L'échelle d'organisation (nationale/régionale) reste à préciser en fonction des principaux besoins mentionnés. La 1ère réunion est prévue en 2025 et donnera lieu à la rédaction d'une synthèse.
2024-2025 : Rédaction et lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour les sites de SINAPCE, qui pourra être renouvelé les années suivantes en fonction des résultats. La gestion, le suivi et la capitalisation de cet appel à manifestation d'intérêt seront assurés par le porteur de projet ; à noter que le budget de l'appel à manifestation d'intérêt n'est pas inclus dans le financement du projet. Ce travail s'appuiera sur l'identification de thèmes de R&D dans le domaine de la compatibilité activité/biodiversité susceptibles de réunir gestionnaires et chercheurs.
2025 : Synthèse des projets de recherche-gestion menés dans les sites lauréats du réseau SINAPCE

PHASE 2 [2027-2028]
2027 : Organisation d'une seconde rencontre entre gestionnaires d'espaces protégés et chercheurs et rédaction d'une synthèse 2028 : Évaluation de la mise en œuvre de l'AMI et recommandations sur l'opportunité et les modalités de renouvellement d'un nouvel AMI
Produits livrables :
- Actes des 1ère et 2ème rencontres Gestionnaires / Chercheurs (S2 2025 et S2 2028)
- Évaluation des projets soutenus par l'AMI Gestion/Recherche (S2 2028).
Ce livrable consiste en une évaluation des projets sélectionnés dans le cadre de l'AMI et des perspectives de poursuite du dispositif. Il contient également les règlements et les fiches de synthèse des protocoles mis en œuvre sur chacun des sites sélectionnés.

T4.3.1.2 - Améliorer les connaissances et tester des outils sur la pollution lumineuse et ses impacts sur la biodiversité (PNx)

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

La réduction de l'impact de la pollution lumineuse est un enjeu considérable pour la sobriété énergétique, la santé humaine, l'amélioration du cadre de vie, l'accès au ciel étoilé et la préservation de la biodiversité. Les parcs nationaux sont impliqués depuis plusieurs années : trois d'entre eux sont pilotes ou co-pilotes de Réserves internationales de ciel étoilé (RICE) ; un groupe de cinq parcs a travaillé à l'émergence d'un indicateur de pollution lumineuse, aujourd'hui repris et intégré à l'Observatoire national de la biodiversité. Le réseau des parcs nationaux, animé par le Parc national des Pyrénées et accompagné par sept autres parcs, travaille à faire avancer la lutte contre la pollution lumineuse en testant des améliorations et en développant des boîtes à outils.

pour les autorités locales et les parties prenantes. Il est important de noter que les coûts salariaux pour le personnel des parcs nationaux en France d'outre-mer (Guadeloupe et La Réunion) sont environ 30% plus élevés qu'en France métropolitaine, pour compenser le coût de la vie plus élevé. Ceci sera répercuté sur les dépenses du personnel impliqué dans cette action.

PHASE 1 [2024-2026]
Le coordinateur inter-parcs du projet pollution lumineuse, appuyé par des services spécialisés et en lien avec la recherche, mènera les actions suivantes
o Améliorer les connaissances sur la pollution lumineuse et ses incidences
o Amélioration des outils de simulation numérique utilisés pour établir les diagnostics territoriaux de pollution lumineuse, en particulier dans les milieux forestiers et les zones à fort relief, en intégrant des outils innovants pour prendre en compte la visibilité directe des sources lumineuses. Il s'agira notamment de développer des modèles permettant de distinguer la pollution lumineuse issue de l'éclairage public de celle issue de la sphère privée.
o Impacts de la pollution lumineuse sur la composante aquatique : test d'actions concrètes pour la restauration de sites pilotes (diagnostic de la pollution lumineuse sous-marine sur le site avant et après les travaux de restauration (1 site / parc par exemple).
o Des études utilisant la bioacoustique pour répondre à deux questions principales : l'impact sur la biodiversité des mesures d'extinction nocturne mises en place par certaines autorités locales, l'impact sur la biodiversité des mesures d'extinction nocturne mises en place par certaines autorités locales.
l'impact sur la biodiversité d'autres pratiques mises en œuvre par certaines collectivités locales (baisse de puissance, éclairage à la demande, etc.)

PHASE 2 [2027-2029]
2027 : Suivi des impacts globaux sur la biodiversité par le biais d'essais dans les parcs
nationaux ; développement d'un ou plusieurs indicateurs d'impact pouvant être
reproduits dans le temps et l'espace Livrable 2027 : un indicateur de l'impact de la
pollution lumineuse sur la biodiversité

T4.3.2 - Développer des réseaux de sites de démonstration et des outils pour les gestionnaires - OFB (COO), PNx, RNF (BEN)

Les connaissances scientifiques et les résultats de la recherche servent de référence pour proposer des méthodes et des outils aux différents gestionnaires. Pour cela, il est essentiel de tester ces approches sur des sites en réseau afin de prendre en compte les spécificités locales et de définir le socle commun des boîtes à outils. Faciliter la mise en réseau des sites permet d'accroître la compétence globale et de développer l'intelligence collective pour obtenir des résultats appropriés. Ces sites doivent également être équipés pour jouer leur rôle d'ambassadeurs et conseiller les autres. Il est aussi parfois nécessaire de s'associer aux sciences du comportement pour initier des changements transformateurs.

T4.3.2.1 - Stratégie de conversion de l'éclairage et outils d'aide à la

décision (PNx) PHASE 1 [2024-2026]
2024 : Développement d'une stratégie de conversion pour cibler la sphère privée.
2024-2026 : Mobilisation des sciences comportementales (partenariats avec des universitaires) pour préciser et tester des solutions incitatives dans la sphère privée.
2024-2029 : Discussions avec les référents des Régions sur la transition écologique pour identifier des financements pour la rénovation et la modernisation de l'éclairage.
2025-2026 : Création d'un outil de diagnostic et d'aide à la décision pour les gestionnaires, les élus et les services techniques afin de hiérarchiser les points lumineux en fonction de leurs spécificités et de leur impact sur la biodiversité, permettant de prioriser les rénovations et d'en limiter les coûts.

PHASE 2 [2027-2029]
2027 : Tester l'outil de diagnostic avec les communautés
2028-2029 : Conception d'un guide de recommandations pour limiter la pollution lumineuse à

destination des acteurs publics et privés. T4.3.2.2 - Outils d'adaptation au changement climatique pour

les aires protégées ultra-marines et les sites Natura 2000 (RNF)

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

PHASE 1 [2024-2026]
Déploiement en outre-mer des outils d'adaptation au changement climatique existant en métropole à partir des produits du projet LIFE Natur'Adapt (formation, guide méthodologique, plateforme web) sur un panel de 5 sites pilotes en outre-mer, représentatifs des différents contextes ultramarins. Action pilotée par le chef de projet, soutenue par le chef de projet et déployée sur le terrain par 4 réserves naturelles et un parc national (agissant en tant qu'entités affiliées) :
S1 2024 : recensement des besoins et des initiatives existantes et co-construction du dispositif d'expérimentation (enquête).
S2 2024 et S1 2025 : expérimentation sur les 5/6 zones protégées ultra-marines sélectionnées (4 entités affiliées à RNF, 1 entité affiliée à OFB)
S2 2025 : capitaliser les retours d'expérience et adapter les outils aux territoires d'outre-mer.
2026 : Sur cette base, les outils seront complétés par des modules "outre-mer" puis largement diffusés.
Adaptation des outils, adaptation et partage des leçons tirées de LIFE Natur'Adapt avec les réseaux de gestionnaires des sites N2000. Le responsable de l'étude RNF, le chef de projet et le responsable de la communication, accompagnés d'un prestataire externe pour la mobilisation et l'implication des acteurs dans le processus, mèneront l'action :
H1 2025 : Préparation du test : analyse de la situation existante et des besoins ; cadrage de la phase de test ; sélection de 5 sites de test Natura 2000
S2 2025 et H1 2026 : Test de la méthodologie Natur'Adapt sur les 5 sites sélectionnés (service)
H2 2026 et H1 2027 : Adaptation des outils Natur'Adapt existants et développement d'un module de formation en présentiel Déclinaison de la démarche Natur'adapt selon une approche multi-sites en appui aux 8 réserves littorales de la LPO et aux marais de l'arrière-pays, afin de sensibiliser les acteurs du territoire en dehors de la RN. Co-construction par RNF-LPO de la démarche multi-sites, concertation avec le conservatoire du littoral.
Développement d'une boîte à outils sur l'adaptation au changement climatique pour les gestionnaires d'espaces protégés. Le chercheur et le chef de projet de RNF, en lien avec le groupe climat de RNF et le groupe de travail " espaces protégés et changement climatique ", concevront l'architecture de la boîte à outils en s'appuyant sur les outils existants et élaboreront un cahier des charges pour son développement à l'horizon 2026. L'exemple de la boîte à outils sur le diagnostic de l'ancrage territorial développée par RNF alimentera les réflexions :
2026 : Architecture de la boîte à outils et spécifications pour son développement
Développement d'une V1 avec un prestataire informatique et des infographies, test auprès de 20 managers, recommandations Amélioration de la V1 et diffusion d'une V2
À partir de 2027 : diffusion et suivi

PHASES 2 ET 3 [2027-2031]
Diffusion des modules "outre-mer" et des outils Natura 2000 ; diffusion de la boîte à outils et suivi de son utilisation.

T4.3.2.3 - Animation et développement du réseau "SINAPCE" (OFB)

Le chef de projet OFB recruté pour le projet renforcera la dynamique lancée dans le cadre du réseau " SINAPCE " (composé de chercheurs et de naturalistes), d'une part en développant le réseau sur l'ensemble du territoire national, et d'autre part en proposant des temps d'échange et d'appui méthodologique, technique, de communication ou d'expertise. Toutes les actions seront menées sur une base pluriannuelle :

PHASE 1, 2 et 3 [2024-2030]
- Développement du réseau : au rythme de 5 à 10 sites/an soutenus (soit environ 65 sites en plus des 25 sites existants fin 2023). L'identification de ces sites est réalisée avec l'appui des têtes de réseaux d'aires protégées et se fait par le biais d'appels à manifestation d'intérêt. L'appui comprend l'identification des expériences à développer et l'appui à la rédaction des retours d'expérience, des visites et des entretiens sur les sites potentiels.
- Faciliter les échanges internes au sein du réseau avec l'organisation de 2 à 3 webinaires ou réunions par an visant à partager les expériences au sein du réseau SINAPCE. Des experts seront régulièrement invités à y participer.
- Conseil et expertise : 2 à 3 sites bénéficieront chaque année de prestations intellectuelles (analyse des performances technico-économiques, approche paysagère, ancrage territorial, etc. Les prestations intellectuelles proposées seront identifiées par le chef de projet l'année précédant leur mobilisation.
- Animation d'un espace collaboratif en ligne dédié au réseau qui sera intégré à la plateforme collaborative numérique (WP T2.1)
- Valorisation des résultats : des synthèses de l'action seront rédigées et mises à disposition sur l'espace collaboratif en ligne dédié au réseau SINAPCE à la fin de l'année 2026 et à la fin de l'année 2029.

T4.3.3 - Développer les échanges et les transferts entre aires protégées et avec les partenaires - OFB (COO), PNx, RNF, FCEN (BEN)

T4.3.3.1 - Transfert et valorisation pour développer les trames

noires (PNx) PHASE 1 [2025]
Organisation d'une journée des réserves internationales de ciel étoilé (RICE) et des territoires engagés dans la lutte contre la pollution lumineuse, donner de la visibilité aux acteurs et favoriser le partage d'expériences. L'objectif sera de

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

promouvoir les actions et les innovations mises en œuvre pour réduire la pollution lumineuse.

PHASE 2 [2027-2029]
2027 et 2029 : organisation de 2 journées RICE.
2027 : Définition d'une stratégie de transfert à adapter aux différentes échelles et aux différents types de publics, en lien avec le CDR de la Ceinture verte et bleue pour enrichir les formations existantes ou à venir et les sites internet dédiés.
2028-2029 : La stratégie sera mise en œuvre en développant des outils de sensibilisation adaptés à chaque public.

T4.3.3.2 - Animation inter-réseaux sur l'adaptation des aires protégées au changement climatique (RNF)

PHASE 1 [2025]
Création et animation d'un groupe de travail inter-réseaux sur l'adaptation au changement climatique dans les espaces protégés, qui s'appuiera sur les réseaux et instances de gouvernance existants (Conférence des espaces protégés, "groupe climat" de RNF, communauté développée dans le cadre du LIFE Natur'Adapt (https://naturadapt.com/groups/communaute).
Diffusion et transfert des résultats dans les espaces protégés en France (métropole et outre-mer) et en Europe (via Europarc) : coordonner et mettre en œuvre des actions de communication, de diffusion et de transfert, basées sur la méthode "REPI" (R pour Rencontres, E pour Echanges, P pour Partage, I pour Information).
Cohérence de la communication sur le thème de l'adaptation au changement climatique réalisée par le projet avec la communication plus générale réalisée par d'autres gestionnaires d'aires protégées, notamment RNF.
Moyens utilisés :
- À partir de 2025 : organisation de réunions communautaires annuelles à partir de 2025, tous les deux ans, en personne ou par vidéoconférence.
- Échanges entre les réunions : animation et mise à jour de la plateforme en ligne naturadapt.com (réunissant plus de 1000 personnes),
- Partage de ressources : suivi et alimentation du portail de ressources "aires protégées et changement climatique" et de la revue de presse dédiée au sujet
- Réalisation d'une vidéo présentant les étapes d'un processus d'adaptation au changement climatique à l'échelle d'une zone protégée en 2024 ;
- Production d'un support de communication imprimé par an (affiche, carte, etc.) défini par le groupe de travail "aires protégées et changement climatique" (créé en T4.1)
- Organisation de webinaires ouverts à partir de 2025 (1 par trimestre), dont les thèmes seront définis par le groupe de travail sur les aires protégées et le changement climatique (créé en T4.1) ;
- Large diffusion de l'information : lettre d'information mensuelle, réseaux sociaux, articles (2 par an), présentations lors de séminaires (6 par an), relations avec la presse (1 communiqué de presse par an).
- Établir un lien avec les autres États membres de l'UE en participant aux conférences annuelles de réseaux tels que la Fédération EUROPARC ou Eurosites, en proposant 3 webinaires pour partager les travaux français en anglais à partir de 2025, et en alimentant la plateforme CLIMATE-ADAPT.

T4.3.3.3 - Valoriser les expériences innovantes ou exemplaires des sites du réseau "SINAPCE" (OFB)

En lien avec l'animation du réseau de sites (T4.3.2.3), le porteur de projet travaille à la diffusion des bonnes pratiques et au transfert des expériences des sites SINAPCE dans et hors des espaces protégés auprès des acteurs socioprofessionnels, des élus locaux, des populations locales et des autres partenaires. Pour ce faire, le porteur de projet travaillera de manière transversale avec les secteurs du PT, de la formation et des territoires afin que le réseau SINAPCE puisse contribuer au développement des compétences des acteurs, notamment en proposant des sites de démonstration. Certaines actions seront sous-traitées.
[2025-2030] : Création de supports vidéo, soutien à 1 à 2 sites par an pour la création d'une vidéo conçue par des professionnels de la communication scientifique avec l'identification systématique d'un plan de diffusion (via le réseau local du site, via le réseau de sites et les outils de diffusion de l'OFB). 8 vidéos seront créées.
[2025-2026] : Etude sur les moyens innovants de diffuser les expériences du réseau SINAPCE auprès des acteurs socioprofessionnels via un service de sous-traitance. Un rapport d'étude sera produit.
[2024-2030] : Valorisation des sites en utilisant les réseaux et outils des centres de ressources et autres réseaux thématiques inter-espaces protégés existants (trame verte et bleue, ingénierie écologique, Natura 2000, etc.)
[2025-2029] : Diffusion des actions du réseau auprès des acteurs des filières et des élus locaux (en lien avec les WP 3, 5, 6 et 7), avec des propositions de visites de terrain, de journées techniques ou d'accueil de journées de formation pour illustrer des actions permettant de concilier protection de l'environnement et activités économiques ou de loisirs. En particulier, elles seront proposées comme support de formations développées dans le domaine agricole (voir les actions prévues par les ARB Occitanie, PACA et BFC dans le WP7 T7.3.).

T4.3.3.4 - Développement de jumelages entre zones protégées européennes (FCEN)

Les gestionnaires d'espaces protégés français ont peu l'occasion de visiter des sites dans d'autres Etats membres.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

L'action propose de mettre en place un système de jumelage entre les espaces protégés français et ceux d'autres Etats membres, de le tester et de le pérenniser grâce à des financements européens à identifier au cours de LIFE. Le jumelage permettra de renforcer l'échange de bonnes pratiques et d'approches en matière de protection et de gestion entre gestionnaires d'espaces protégés à l'échelle européenne, à adapter en fonction des spécificités de chaque contexte. L'action est totalement en ligne avec la stratégie de l'UE en matière de biodiversité qui recommande de travailler à des niveaux biogéographiques et de contribuer au développement des politiques de conservation de l'UE à ces niveaux. Quant au NBS, cette action s'inscrit dans l'objectif d'améliorer l'efficacité de la gestion des zones protégées.
Cette action sera menée par le chef de projet de la FCEN, en lien avec la cellule inter-réseaux de coopération internationale, animée par Réserves Naturelles de France, associant la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France et le collectif des Parcs nationaux de France. La plupart des sites expérimentaux sélectionnés feront partie du réseau Natura 2000.

PHASE 1 [2025-2027]
2025 : élaboration d'un guide méthodologique, de modèles d'accords et présélection de gestionnaires dans les pays membres de l'UE pour tester le système, avec l'appui des partenaires de l'unité inter-réseaux de coopération internationale.
Désignation d'un "référent jumelage" pour chaque animateur de réseau d'espaces protégés français participant (FCEN, FPNRF, RNF et PN). Prise de contact avec les gestionnaires d'espaces protégés des autres Etats membres en sollicitant l'appui des réseaux européens de gestionnaires d'espaces naturels, notamment Eurosite et Europarc. Appui des "référents jumelage" pour la mise en relation avec les gestionnaires identifiés pour un jumelage expérimental dans leur réseau.
2026-2027 : Sélection de 5 sites français et de 5 sites d'autres Etats membres via un appel à manifestation d'intérêt, dans le but de couvrir les 5 échelles biogéographiques présentes en France (2 atlantiques, 1 continentale, 1 méditerranéenne, 1 alpine) et pour chaque réseau français d'expérimenter un jumelage.
Mise en œuvre de jumelages expérimentaux avec 2 voyages d'étude (1 sur chaque site) par jumelage, couplés à des réunions régulières par vidéoconférence. Des moyens de transport alternatifs à l'avion (train privilégié) seront recherchés. Une réflexion sera menée avec les partenaires sur la compensation des émissions de carbone liées aux voyages d'étude.
Caractéristiques et conditions de participation à l'appel à projets (à affiner en 2025)
- Candidatures de 2 zones protégées appartenant à la même région géographique du réseau Natura 2000 avec :
o 1 espace protégé français ne faisant pas partie du consortium du projet LIFE BIODIV'France1 espace protégé d'un autre Etat membre
o Informations obligatoires : informations générales sur le site, statut de protection, noms de 2 personnes de référence, description détaillée du projet de jumelage, budget détaillé, charte de développement durable, analyse des risques, moyens de rendre le jumelage durable.
- Critères de sélection :
o la valeur ajoutée attendue du jumelage (enjeux communs de conservation ou de restauration, partage de bonnes pratiques, cohérence écologique transfrontalière, mise en œuvre d'actions conjointes, etc,)
o les facteurs de risque susceptibles d'affaiblir le jumelage,
o la durabilité du projet (voyages, nourriture, documentation)
o la capacité à maintenir le jumelage
- Coûts éligibles : frais de voyage et de séjour, frais de personnel, autres biens et services, pour un montant total n'excédant pas 19 000 euros.
- Les canaux de diffusion de l'appel à projets (dans le respect des obligations françaises et européennes) :
o "Mission inter-réseaux de coopération internationale (collectif regroupant RNF, FCEN, FNPNRF et les PN)
o Conférence des espaces protégés (CAP), réunissant l'ensemble des réseaux d'espaces protégés français.
o Eurosite et Europarc.
o Toutes les plateformes légales ou obligatoires
Les espaces protégés sélectionnés dans le cadre de l'appel seront invités à signer une convention (basée sur le modèle fourni par la FCEN), qui couvrira les deux années de l'expérience de jumelage. Les modalités de paiement seront conformes à celles mises en œuvre dans le projet LIFE BIODIV'France (paiement après soumission de l'évaluation qualitative et financière du jumelage).
2027 : Suivi et enquête pour évaluer l'expérience et identifier les moyens d'amélioration.

PHASE 2 [2028-2029]
2028 : Ajustement du dispositif et début de la gestion du dispositif en lien étroit avec la mise en place d'un comité de pilotage, avec la cellule inter-réseaux pour la coopération internationale. Mise en relation des gestionnaires d'espaces protégés des Etats membres de l'UE souhaitant adhérer au dispositif, appui à la mise en œuvre des jumelages, mise en place d'un label reconnaissant les jumelages. Capitalisation des ressources et des expériences avec la cellule inter-réseaux sur la coopération européenne entre espaces protégés, grâce à la création d'un annuaire de l'expertise des gestionnaires d'espaces protégés français. Lancement de l'animation pour générer une dizaine de nouveaux jumelages.

2029 : déploiement et consolidation de l'animation du dispositif.

PHASE 3 [2030-2031]
2030 : recherche de financements auprès de différents bailleurs. Identification des fonds mobilisables pour mettre en place un appel à projets à partir de 2031 et pour les 3, 4 ou 5 années suivantes, afin de financer la mise en place de 50 jumelages de zones inter-protégées d'ici 2031.
2030-2031 : Les deux dernières années doivent servir de laboratoire d'idées pour la pérennisation des jumelages inter-espaces protégés, notamment en trouvant un modèle de financement durable (fonds européens mais aussi mécénat des acteurs économiques). Cette réflexion débouchera sur une nouvelle mise à jour du guide méthodologique des jumelages inter-espaces protégés, qui comprendra un chapitre plus développé sur la question du financement.

T4.4 - SOUTENIR LES GESTIONNAIRES POUR UNE GESTION INTÉGRÉE DES ZONES PROTÉGÉES TERRESTRES ET MARINES À DIFFÉRENTES ÉCHELLES - OFB (COO), SMBS-GLP (BEN)

T4.4.1 - Développement d'outils pour faciliter la coordination entre les zones protégées - OFB (COO)

L'action sera animée par le coordinateur "espaces protégés" et le chef de projet "gestion intégrée des AMP à différentes échelles" de l'OFB, en lien avec les chefs de projet "appui aux AMP dans la mise en œuvre des politiques publiques", et les centres de ressources de l'OFB sur les documents de gestion des espaces protégés et Natura 2000.

PHASE 1 [2024-2026]
T3-T4 2024 : Capitalisation des expériences du projet Life Marha et de l'action 50 du 1er plan d'action SNAP sur les composantes terrestres et marines (qui contient déjà toutes les informations sur chaque site marin Natura 2000 et permet de publier un almanach annuel des sites, avec les enjeux, les mesures de gestion et le suivi).
o Appropriation des enjeux, propositions correspondantes en fonction des cas identifiés (superpositions partielles ou complètes, sites mixtes... en fonction des différents statuts...) et priorisation des enjeux et des configurations à traiter.
o Mise en place d'un comité de pilotage du projet, transversal aux têtes de réseaux des espaces protégés, en lien avec la conférence des espaces protégés animée par l'OFB, et avec les centres de ressources " documents de gestion des espaces protégés " et Natura 2000, et avec la mission de mobilisation des élus Natura 2000 animée par la FPNRF (T3.1.1).
o Organisation d'un webinaire pour lancer le projet avec des représentants des différentes têtes de réseau.
o Le chargé de mission "appui territorial" de l'OFB proposera un nouveau système de gouvernance et de gestion des instances techniques et de pilotage des sites N2000.
2025-2026 : Déploiement expérimental des méthodologies dans des sites d'essai (métropole et outre-mer)
o Définition de méthodologies à tester et à affiner, sur différentes configurations territoriales et statutaires des zones protégées
o Le coordinateur du pilier organisera le choix des sites de test, en collaboration avec les responsables des réseaux d'espaces protégés. Il apportera un soutien méthodologique pour les sites terrestres et organisera le retour d'expérience. Le cas échéant, il précisera le rôle des différents chefs de projet qui soutiennent le projet sur les différents sites retenus.
o Le chef de projet "gestion intégrée des AMP à différentes échelles" fera des propositions pour la sélection des sites en mer et accompagnera les sites tests en mer, en lien avec les délégations maritimes. Il accompagnera les sites sélectionnés dans le déploiement des tests méthodologiques. Il testera également les méthodologies sur la zone de démonstration du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Perthes (PNM EGMP). Il assurera le retour et la consolidation de l'expérience correspondante.
o Le chef de projet "appui aux territoires" contribuera à l'identification des sites Natura 2000 (terrestres, mixtes et marins) pour tester le nouveau système de gouvernance et de gestion des instances techniques Natura 2000. Il/elle accompagnera les sites tests sélectionnés dans la simplification de la gouvernance et de la gestion des instances techniques et consolidera le retour d'expérience. 2026 : Conception itérative d'une boîte à outils pour les gestionnaires de zones protégées et les ministères afin de faciliter la coordination entre les zones protégées
o Sur la base des premiers retours des milieux terrestres et marins, le coordinateur du pilier, avec la contribution du chef de projet "gestion intégrée des aires marines protégées" pour la composante marine, et du chef de projet "appui aux territoires" pour N2000, consolidera les premiers éléments de la boîte à outils (guide méthodologique, éléments de langage, supports pédagogiques, etc.) à destination des acteurs (gestionnaires d'aires protégées, services de l'Etat).
o Le coordinateur du pilier "zones protégées", avec le soutien des gestionnaires de projet, complétera la boîte à outils de manière itérative, au fur et à mesure que les sites test sélectionnés lui feront part de leurs commentaires.

PHASE 2 [2027-2029]
2027-2028 : Sous la supervision du coordinateur " espaces protégés ", les chargés de mission " gestion intégrée des AMP " et " appui territorial " poursuivront l'expérimentation des méthodologies sur les sites sélectionnés et consolideront les retours d'expérience, si nécessaire, avec l'appui d'un prestataire. Ils alimenteront la boîte à outils des gestionnaires et des services de l'État. Au second semestre 2027, ils organiseront un webinaire intermédiaire pour les gestionnaires et les services de l'Etat 2029 : Ils finaliseront la boîte à outils pour les gestionnaires et intégreront les conclusions dans les guides techniques et autres documents techniques (notamment les guides CT88 et CT89). Ils

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

assureront le transfert vers les acteurs (gestionnaires et services de l'Etat) en s'appuyant sur :
o Un webinaire de retour d'information final pour les gestionnaires de zones protégées et les services gouvernementaux
o La préparation du contenu technique à utiliser dans la formation à la gestion
o L'élaboration de la boîte à outils dans le cadre des centres de ressources pour les documents de gestion des espaces protégés et de N2000, et en s'appuyant sur la direction des espaces protégés (rôle d'animation des têtes de réseaux d'AP, animation nationale des gestionnaires d'AMP) et la DFM (animation territoriale des gestionnaires d'AMP).

T4.4.2 - Expérimentation d'une gestion intégrée des espaces protégés sur le périmètre du Grand Site de France de la Baie de Somme - SMBS-GLP (BEN)

PHASE 1 [2024-2026]
Le maître d'œuvre a été recruté par le Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard :
- S'approprier au niveau territorial les éléments capitalisés au niveau national de la gestion intégrée des espaces protégés à différentes échelles
- Réaliser un inventaire des données territoriales des aires protégées du site (gouvernance, documents de gestion, programmes d'action, suivi, etc.)
- Faire des propositions d'amélioration et, si nécessaire, de changement (coordination de la gouvernance, documents de gestion multi-sites, statuts, etc.
- Expérimenter la mise en œuvre des propositions, en tant que site d'essai pour un déploiement à l'échelle nationale.
- Capitaliser sur le retour d'information et alimenter la dynamique nationale (boîte à outils)
- Soutenir la révision des plans de gestion en cours en liaison avec le travail du centre de ressources pour le soutien aux documents de gestion.
- Soutenir les dynamiques territoriales d'adaptation au changement climatique dans un objectif d'acceptabilité sociale (soutien à une expérimentation de dépoldérisation)
- A partir de 2025, mise en place d'un observatoire du changement global, définissant des indicateurs de suivi du changement global, des pressions sur le milieu naturel et de leurs conséquences, en se basant notamment sur les zones protégées du site et sur les suivis existants (ex : échassiers).
Développement de la participation des utilisateurs et des citoyens
- En 2024, il définira une stratégie d'implication des usagers et des citoyens, comprenant différents outils (documents et actions de communication, expérimentation d'approches innovantes pour permettre aux habitants de s'approprier les enjeux, expérimentation de la co-construction des plans de gestion, etc.)
- En 2025-2026, elle testera la stratégie de mobilisation des acteurs.

PHASE 2 [2027]
Le chef de projet :
- Compléter la capitalisation de l'expérimentation et sa valorisation dans le cadre de la dynamique nationale.
- Finaliser les actions sur l'intégration de l'évaluation et de l'adaptation au changement : le responsable de projet finalisera les actions.
- Évaluer le test de la stratégie et finaliser le document.

T4.5 - RENFORCER LA CONTRIBUTION DES AIRES MARINES PROTÉGÉES (AMP) DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES - OFB (COO), CEN OCC (AE)

En tant que territoires à forts enjeux, le plus souvent dotés d'une gouvernance participative et de moyens de gestion dédiés, les AMP ont une responsabilité particulière dans la mise en œuvre des Documents Stratégiques de Zone Côtière (DSF). De plus, le réseau d'AMP peut faciliter la mise en œuvre de certaines actions de manière cohérente à l'échelle de la façade maritime (connectivité, autorisations en mer, réglementation des sports nautiques). L'expérimentation de projets entre aires marines protégées a donc pour objectif d'accroître l'efficacité de la gestion des politiques publiques de biodiversité en mer.

T4.5.1 - Soutien à l'émergence et au déploiement de projets inter-AMP

T4.5.1.1 - Action menée à l'échelle des façades maritimes (Méditerranée, Atlantique, Manche Mer du Nord) - OFB (COO)

PHASE 1 [2024-2026]
Les chefs de projet "Appui aux AMP dans la mise en œuvre des politiques publiques", recrutés sur chacune des 3 délégations de façades métropolitaines :
2024 : établir un diagnostic puis un programme d'actions pluriannuel avec un calendrier de mise en œuvre, en lien avec les partenaires, en priorisant les actions sur la base du Document stratégique de façade (DSF) et des plans d'actions territoriaux de la Stratégie nationale pour les aires protégées (volet mer et volet interface terre-mer, avec actualisation possible en fonction de l'avancement en 2022-2023).
Cette priorisation pourrait être basée sur certaines actions structurelles telles que
o Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations d'exploitation en mer

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

o Identifier, maintenir et restaurer les habitats fonctionnels et semi-littoraux des oiseaux de mer qui sont dégradés et/ou exposés à la compression de l'habitat côtier.
o Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces (oiseaux marins, mammifères marins et tortues) aux perturbations dans les permis offshore et les réglementations locales.
o Structurer la pratique des sports et loisirs littoraux et marins (information, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux.

o Améliorer la gestion des espèces marines non indigènes
o Développer une approche stratégique pour engager les zones côtières vers la politique française "ne plus consommer de terres".
o Pressions limitantes et obstacles à la connectivité mer-terre dans les estuaires et les lagunes côtières
Mettre en place un comité de suivi du programme d'actions à l'échelle du littoral, associant les gestionnaires d'AMP concernés qui, en tant que territoires à forts enjeux, le plus souvent dotés d'une gouvernance participative et de moyens de gestion dédiés, seront très impliqués dans la mise en œuvre des actions.
2025 et 2026 : mettre en œuvre les projets ou soutenir leur mise en œuvre. Elles s'appuieront sur la cellule nationale d'appui à l'ingénierie technique et financière et sur les unités opérationnelles de l'OFB compétentes selon les champs thématiques. En 2026 : élaborer des recommandations pour la révision du volet opérationnel des CVD.

PHASE 2 et 3 [2027-2030]
2027 : Poursuite de la mise en œuvre des projets, du reporting et de la valorisation des projets réalisés, dans le cadre de la finalisation de la première génération de CVD (fin 2027).
2028-2029 : révision du programme d'action pluriannuel au niveau de la façade, pour tenir compte des priorités de la prochaine génération de FSN et des priorités des autres politiques publiques (SNAP) et poursuite de la mise en œuvre des projets 2030 : reporting des projets mis en œuvre sur chaque façade.

T4.5.1.2 - Action spécifique sur les liaisons terre-mer en Méditerranée - CEN Occ (EA)

Le chargé de mission recruté par le CEN Occitanie (pôles relais lagunes), dans le cadre de l'action de renforcement des continuités écologiques terre-mer ciblée sur les sites lagunaires prioritaires cités dans le PLAGEPOMI (avec les marais d'Opoul à Salses-Leucate, marais des étangs de Bages-Sigean et du Narbonnais, marais de l'étang de Vendres, marais des étangs palavasiens, marais de l'étang de l'Or, marais de la Camargue gardoise, marais du delta de la Camargue, marais de l'étang de Berre et du Bolmon), mènera les actions suivantes
Pour l'inclusion d'informations sur la gestion des marais côtiers dans la base de données sur les obstacles à l'écoulement :
- Compléter les informations sur la gestion des marais côtiers dans la base de données sur les obstacles à l'écoulement (objectifs de gestion, périodes de fermeture/ouverture des ouvrages hydrauliques, règlements d'eau existants) en s'appuyant sur le réseau des gestionnaires de lagunes.
-Q4 2024 : Organiser des formations pour les gestionnaires des collectivités (environ 15 structures de gestion) sur la gestion et la restauration de la continuité écologique dans les marais.
- T1/T2 2025 : Produire et transférer une boîte à outils dédiée aux gestionnaires des façades méditerranéennes et atlantiques : protocoles recommandés, études de type " diagnostics des marais et des réseaux hydrauliques ", fiche type de synthèse de la continuité écologique des marais, cahier des charges type pour la mise en œuvre des protocoles de suivi (ichtyofaune, limnométrie), retour d'expérience des suivis et de la gestion des ouvrages en marais...

Pour le développement d'outils d'aide à la gestion, à la restauration et à la gouvernance des marais côtiers, en 2024-2025 :
- Définir la capacité des marais côtiers à accueillir des poissons afin d'améliorer la gestion des secteurs préoccupants pour les poissons migrateurs (petits et grands poissons migrateurs) :
o Synthèse des connaissances disponibles auprès des gestionnaires (salinité, température, niveau d'eau dans les marais et lagunes) et de la base de données nationale (rapports DCE sur l'azote, le phosphore, et autres études publiques fournissant un état écologique des marais.
o Cartographie des secteurs d'accueil favorables ou défavorables aux poissons migrateurs, dédiée aux gestionnaires de sites lagunaires pour les accompagner dans les choix de gestion de leurs ouvrages hydrauliques (échanges bilatéraux à partir du premier semestre 2024, production de supports visuels dédiés aux comités de gestion des sites concernés, production d'un tableau de bord " observatoire des données " des données acquises sur les marais littoraux à partager avec les acteurs du comité technique du PLAGEPOMI et les acteurs de la gestion des sites - à partir du premier semestre 2025).
-Soutenir la réalisation d'inventaires et d'études ichtyologiques selon des protocoles adaptés aux marais littoraux méditerranéens (sur la base des protocoles utilisés dans les marais atlantiques) :
o Organisation d'un webinaire technique interrégional et inter-façades sur le partage d'expériences, de méthodes et de résultats d'études évaluant la capacité d'accueil des poissons migrateurs dans les marais atlantiques et méditerranéens, ouvert aux acteurs du suivi et de la gestion des marais littoraux des 2 façades (1er semestre 2024).
o Transfert de méthodes et de protocoles d'analyse de la continuité et du potentiel d'accueil des poissons dans les unités hydrauliques des marais. (Sur la base des résultats de la synthèse 2023 sur les poissons migrateurs et la

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

continuité écologique (P. Baran-ECOGEA), transfert aux structures de gestion méditerranéennes et atlantiques, et aux structures des comités techniques des PLAGEPOMI des 2 façades maritimes - 2ème semestre 2024).
Pour aider les gestionnaires à suivre les côtes favorables au passage des espèces du réseau hydraulique, des financements sont recherchés pour équiper les structures prioritaires des marais d'échelles limnométriques connectées (coordination d'un achat groupé pour équiper plusieurs sites à partir du premier semestre 2024).
Pour le reporting, elle mettra en place des indicateurs de suivi de la continuité écologique (MSFD) et de la capacité d'accueil des poissons entre lagunes et marais périphériques - à partir du second semestre 2024 pour les premiers sites équipés.

Mettre en place un projet partagé avec plusieurs sites côtiers (en fonction des priorités des façades maritimes) pour coordonner le suivi de ces indicateurs.
Les fiches de synthèse finales par site seront fournies au cours du dernier trimestre 2025 sur la base des connaissances acquises au cours de l'action.

T4.5.2 - Soutien à l'émergence de mesures de gestion réglementaire dans les AMP, avec contribution à l'objectif de zones de protection forte - OFB (COO)

Cette action répond en partie à l'objectif de renforcement de la protection forte fixé par la SNAP (10%), et nécessite un accompagnement des gestionnaires d'AMP au niveau des façades, en étroite collaboration avec les services de l'Etat, notamment les préfectures maritimes.

PHASE 1 [2024-2026]
En lien avec le service en charge de l'appui aux aires protégées à l'OFB, les chargés de mission " Appui aux AMP dans la mise en œuvre des politiques publiques ", recrutés sur chacune des 3 façades maritimes :
2024 : sur la base des documents de gestion des aires marines protégées et des propositions déjà reçues en matière de zones de protection forte, ils identifieront et sélectionneront les mesures pouvant être traduites réglementairement et identifieront les besoins de protection supplémentaires pour les enjeux écologiques prioritaires pour lesquels l'AMP a été désignée. Ils élaborent une feuille de route à l'échelle du littoral pour le déploiement des mesures de protection identifiées, en tenant compte de la responsabilité de la couverture des enjeux à l'échelle du littoral.
2025-2026 : Ils apporteront un appui méthodologique et technique aux gestionnaires pour l'émergence de mesures de protection réglementaires et fortes et le suivi de leur efficacité. Ils suivront la mise en œuvre des mesures de protection réglementaires à l'échelle du littoral et dresseront un premier état des lieux (liste des mesures proposées et traduites réglementairement) à la fin de l'année 2026.

PHASE 2 et 3 [2027-2030]
En lien avec le service en charge de l'appui aux aires protégées à l'OFB, les chefs de projet " Appui aux AMP dans la mise en œuvre des politiques publiques " :
- Continuer à fournir un soutien méthodologique et technique aux gestionnaires pour l'émergence de mesures réglementaires et de protection forte.
- Suivre la mise en œuvre des mesures réglementaires de protection à l'échelle du littoral et dresser un bilan (liste des mesures proposées et traduites réglementairement) en 2027 et 2029.
- En 2029, rapport final (liste des mesures proposées et leur mise en œuvre réglementaire et évaluation qualitative des mesures proposées (suivi de l'efficacité des mesures et des questions couvertes/restant à couvrir).

T4.5.3 - Rapport sur la mise en œuvre des documents de gestion et la contribution des AMP aux politiques nationales et européennes - OFB (COO)

PHASE 1 [2024-2026]
En lien avec les travaux menés dans le cadre du T4.1 visant à construire un système d'information sur les espaces protégés, et avec l'appui des services professionnels de l'OFB, les chargés de mission " accompagnement des AMP dans la mise en œuvre des politiques publiques ", ont été recrutés sur chacune des 3 façades :
- En lien avec les gestionnaires d'aires marines protégées, élaborer un tableau de bord des AMP (liste d'indicateurs pertinents) sur le littoral pour suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Un lien sera recherché avec les suivis réalisés dans le cadre de la DCSMM et de la DCE, dans une approche inter-directive, ainsi qu'avec le futur règlement restauration.
- Apporter un soutien aux gestionnaires d'AMP (y compris les sites N2000 en mer) pour la construction de leur propre tableau de bord (mis en œuvre en appliquant les principes méthodologiques du " TC88 - guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels "), intégrant le cas échéant une dimension multisite, pour la transmission des données permettant de remplir le tableau de bord, et pour faire le lien avec le tableau de bord à la côte.
- Mettre en place un suivi annuel de l'avancement des tableaux de bord des AMP et compléter chaque année le tableau de bord au niveau du littoral.
- Contribuer à l'aspect méthodologique du reporting et de la valorisation de la contribution des AMP aux politiques publiques, à la tâche 4.4 "Accompagner les gestionnaires vers une gestion intégrée des espaces protégés à différentes échelles", en lien avec le coordinateur du pilier espaces protégés et le chef de projet "gestion intégrée des AMP", et

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

intégrer dans leurs réflexions les retours et propositions issus des tests réalisés dans le cadre de la tâche 4.4.

PHASE 2 et 3 [2027-2030]
En relation avec le travail effectué dans le cadre du T4.1, et avec l'appui des professionnels de l'OFB, la Commission a décidé de mettre en place un système de gestion de l'information pour la gestion de l'information.

les chefs de projet "accompagnement des AMP dans la mise en œuvre des politiques publiques", recrutés sur chacune des 3 façades :
- Finaliser en 2027 le tableau de bord des AMP à l'échelle du littoral, puis le remplir annuellement.
- Si nécessaire, continuer à aider les gestionnaires de sites à finaliser la construction et l'achèvement de leur propre tableau de bord (ou tableau de bord multisite) et à alimenter le tableau de bord au niveau de la façade.
- Mettre en place un suivi annuel de l'avancement des tableaux de bord des AMP.
- En 2030, compléter le tableau de bord des façades et produire une synthèse de l'avancement des tableaux de bord des AMP.

T4.5.4 - Sensibilisation et accompagnement des gestionnaires d'AMP, des services de l'Etat, des collectivités locales et des acteurs des principales filières pour une meilleure prise en compte de N2000 en mer dans les projets - OFB (COO)

PHASE 1 [2024-2026]
En lien avec le service en charge de l'appui aux espaces protégés à l'OFB, les chargés de mission " appui aux AMP dans la mise en œuvre des politiques publiques ", recrutés sur chacune des 3 façades,
- En lien avec le pilier développement des compétences, contribuera à la mise à jour des supports techniques déployés dans le cadre du LIFE MarHa visant à professionnaliser les acteurs (services de l'Etat, élus et techniciens des collectivités locales, gestionnaires d'AMP, etc.) Il s'agit avant tout d'évaluer et d'adapter les outils Marha aux résultats des évaluations, puis de les pérenniser.
- Apporter un soutien technique aux instructeurs, aux coordinateurs N2000 et aux pétitionnaires. Pour ce faire, ils développeront d'ici 2025 des outils de sensibilisation des acteurs au niveau territorial, élaboreront des fiches de synthèse pour chaque site (enjeux, cartes, prescriptions), ainsi que des chartes.

PHASE 2 et 3 [2027-2030]
- Poursuivre les mises à jour de l'assistance technique et l'assistance technique déployée lors de la phase 1
- Établir un rapport au niveau de la façade sur la bonne réalisation des études d'impact, l'amélioration de leur contenu qualitatif et leur traduction en arrêtés d'autorisation.

T4.5.5 - Structuration des PSE marins, y compris les projets de carbone bleu - WWF (BEN)

Cette action sera menée en lien avec le travail sur le label bas carbone "herbiers de posidonie" soutenu par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion territoriale.

PHASE 1 [2024-2026]
Le responsable de projet du WWF :
- Mettre en place (2024) et diriger (tout au long de la période) un groupe de travail multipartite sur les paiements pour les services environnementaux (PSE).
- Réaliser une étude de cadrage pour le déploiement des EPS marines (2024). Il s'agira d'identifier les besoins, les opportunités, les freins et les leviers d'action pour le déploiement des EPS marines, en priorité sur le carbone bleu, en tenant compte de la méthodologie proposée par le label bas carbone "herbiers de posidonie", mais aussi sur les autres services écosystémiques. Une bibliographie sera produite.
Les questions à traiter seront notamment les suivantes :
o Opportunités et obstacles au déploiement de projets de carbone bleu en tant qu'outil de financement pour la conservation et la restauration des herbiers de posidonies dans le cadre de Natura 2000
o Coût/bénéfice des projets Blue Carbon Meadows et opportunité d'élargir la réflexion à l'ensemble des 25 services écosystémiques fournis par les prairies. Intérêt d'une approche à l'échelle de la côte méditerranéenne.
o Possibilité de fixer le prix de la contribution carbone à un niveau élevé. Envisager de proposer aux bailleurs de fonds non pas des "contributions carbone" mais des "contributions écosystème" à un prix naturellement plus élevé.
- Explorer les mécanismes structurants permettant une mutualisation et une optimisation des moyens en faveur du déploiement des PSE marins, et en particulier du carbone bleu (2024-2026). Ces travaux porteront notamment sur les points suivants : dimensionnement, critères, conditions et éthique ; financement des projets, du démarrage au déploiement ; expertise, compétences et ressources scientifiques ; gestion et gouvernance des projets ; partage des bénéfices ; aspects juridiques.
- Sur la base des deux étapes précédentes, elle dimensionnera et préfigurera la mise en place au niveau national d'une structure ou d'un service d'appui au déploiement des projets de PSE marins, et en particulier de carbone bleu : portage par un établissement public ou une structure tierce, structure juridique, ressources humaines, financement (2025-2026)
- Lancer l'outil sélectionné le cas échéant et soutenir son déploiement à partir de 2026.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

WP5 - Soutien aux secteurs

Numéro du lot de travail	WP5	Bénéficiaire principal	1 - OFB
Nom du lot de travail	Soutien aux secteurs		
Mois de début	4	**Fin du mois**	96

Objectifs

Objectif spécifique : Faire évoluer les pratiques des acteurs des principaux secteurs ayant un impact sur la biodiversité pour qu'ils intègrent la biodiversité.

Liens SNB
Axe 1 : Réduire les pressions sur la biodiversité
Mesure 6 Réduire les pollutions agricoles diffuses
Mesure 11 Améliorer la lutte contre la pollution et les atteintes à l'environnement, notamment en améliorant l'efficacité des opérations de police
Mesure 12 Soutenir la transition du secteur agricole
Mesure 13 Soutenir l'industrie de la pêche dans la réduction de son impact sur la biodiversité
Mesure 15 Renforcer la prise en compte de la protection de la biodiversité dans les projets d'infrastructures énergétiques Mesure 16 Soutenir le secteur de la construction pour réduire son impact sur la biodiversité
Mesure 18 Soutenir les secteurs du tourisme, de la culture et du sport pour réduire leur impact sur la biodiversité Axe 2 : Restaurer la biodiversité partout où cela est possible
Mesure 22 Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et les services fournis par les forêts
Mesure 23 Promouvoir les haies, en particulier dans les zones agricoles : "Un pacte en faveur des haies Axe 3 : Mobiliser tous les acteurs
Mesure 30 Aider les entreprises à renforcer leurs engagements et à accroître la transparence de leurs actions en faveur de la biodiversité
Mesure 31 Pour éclairer les choix des consommateurs, mieux prendre en compte la biodiversité dans les différents labels Axe 4 : Garantir les outils pour atteindre ces ambitions
Mesure 38 Mobiliser des fonds privés en faveur de la biodiversité

Sous-objectif spécifique 1 : Instaurer un dialogue sur la biodiversité au sein des chaînes de valeur Résultats en 2032 :
- Identification des critères de biodiversité pour 5 secteurs d'activité (agriculture, alimentation, sylviculture, construction et tourisme)
- La biodiversité est prise en compte dans 10 labels ou normes au sein des 5 secteurs d'activité mentionnés
- Définition des objectifs et moyens associés à mettre en place pour être inclus dans les 8 contrats pour les secteurs identifiés dans la SNB
- Identification des critères de conformité à l'écocross pour les principaux secteurs économiques de la Nouvelle-Aquitaine

Sous-objectif spécifique 2 : Massifier l'engagement des entreprises et des collectivités dans les territoires
Résultats en 2032 :
- Diffusion massive d'un guide sur l'intégration de la biodiversité dans les cahiers des charges des collectivités locales
- 100 conseillers d'entreprise formés à la prise en compte de la biodiversité dans la chaîne de valeur des entreprises
- 50 entreprises situées dans des parcs naturels régionaux soutenues dans la prise en compte de la biodiversité dans leur chaîne de valeur
- 500 entreprises dans le cadre du programme "Committed to Nature

Impact en 2032 : 5 000 entreprises qui ont pris en compte la biodiversité dans leur chaîne de valeur

Sous-objectif spécifique 3 : Développer l'appui technique pour améliorer les pratiques du secteur agricole Résultats en 2032 :
- Méthodologie d'engagement en faveur de l'agroécologie largement diffusée auprès des acteurs du secteur agroalimentaire
- Des outils simplifiés pour le suivi de la biodiversité à la disposition des entreprises agroalimentaires

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

- Au moins 4 acteurs majeurs du conseil agricole et agroalimentaire français engagés dans un collectif de conseillers en transition agro-écologique
- 10 secteurs soutenus dans l'élaboration d'une stratégie et de plans d'action visant à intégrer la biodiversité
- 200 acteurs chargés de conseiller et de soutenir les agriculteurs sensibilisés à l'agroécologie
- 5 expériences pour préserver et développer les complexes bocagers et agroforestiers en Pays de la Loire
- 1 expérience, dans les plaines céréalières du Centre-Val-de-Loire, sur la réduction des produits phytosanitaires ayant un impact accepté sur les rendements agricoles et le suivi de l'impact sur la biodiversité.

Impact en 2032 : Réduction de la pression sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire liés à l'environnement agricole
Objectif du cadre stratégique national : 18 % de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique

Sous-objectif spécifique 4 : Agir pour enrayer la disparition des prairies et promouvoir l'adoption de pratiques respectueuses de la biodiversité
Résultats en 2032
- 40 parcs naturels nationaux et régionaux impliqués dans la diffusion d'outils et de méthodes de préservation des prairies
- 8 parcs pilotes soutenus dans la mise en place de projets de maintien des prairies et de leur biodiversité
- 1 observatoire national des prairies créé
- 300 acteurs du développement agricole et collectivités locales sensibilisés à la préservation des prairies

Impacts en 2032 : maintien de la surface et de la qualité écologique des prairies en France par rapport à 2022

Sous-objectif spécifique 5 : Capitalisation, développement et diffusion des ressources pour la conservation de la biodiversité forestière Résultats en 2032
- 100 acteurs forestiers publics et privés sensibilisés à la gestion adaptative des forêts
- Évaluation de l'état de conservation et de la vulnérabilité climatique de 12 habitats forestiers d'intérêt communautaire
- 1 500 propriétaires forestiers, 300 gestionnaires et 300 exploitants forestiers sensibilisés à la préservation de la biodiversité forestière
- 2 appels à projets nationaux pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité forestière lancés Impacts en 2032 : 100 projets de biodiversité forestière mis en œuvre

Sous-objectif spécifique 6 : Développer l'appui technique pour mieux intégrer la biodiversité dans le déploiement territorial des énergies renouvelables
Résultats en 2032
- 300 conseillers territoriaux des politiques énergies renouvelables et climat sensibilisés aux enjeux de la prise en compte de la biodiversité
- Fournir aux acteurs locaux des outils pour mieux prendre en compte la biodiversité dans les projets de production d'énergie. Impacts en 2032 : Réduction des impacts des projets d'énergie renouvelable sur les espèces et les habitats naturels

Sous-objectif spécifique 7 : Développer l'appui technique pour améliorer les pratiques dans le secteur de la pêche Résultats en 2032
- 300 pêcheurs guyanais (sur un total de 450) et acteurs de la filière sensibilisés aux pratiques et débouchés de la pêche durable
- 2 Les produits de la mer guyanais issus de pratiques à faible impact sont promus en tant que produits de qualité supérieure et vendus sur des marchés de qualité supérieure.
- Mise en place d'une filière légale et agréée pour les vessies natatoires en Guyane Impacts en 2032 : Réduction significative de la pression sur les ressources halieutiques guyanaises

Description

T5.1 - ÉTABLIR UN DIALOGUE SUR LA BIODIVERSITÉ DANS LES CHAÎNES DE VALEUR - OFB (COO), ARB NA (BEN)

La prise en compte de la biodiversité par les acteurs économiques nécessite une prise de conscience et des décisions au niveau des filières. L'action consiste à développer des partenariats stratégiques, à inclure des objectifs de réduction des impacts sur la biodiversité dans les contrats sectoriels et à identifier les labels qui peuvent être modifiés pour intégrer la biodiversité.

T5.1.1 - Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les labels et les normes - OFB (COO)

Les actions seront mises en œuvre par le responsable "Labels et contrats de filière" de l'OFB, recruté à temps plein pour le projet.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

PHASE 1 [2024-2026]
2024-2026 : Réalisation d'un état des lieux et d'outils pour favoriser la création ou le renforcement de la dimension biodiversité dans les labels ou normes existants dans 5 secteurs économiques stratégiques (agriculture, alimentation, forêt, construction et tourisme) :
- Pilotage d'une étude d'identification et de cartographie des labels/normes existants en fonction de leur niveau de prise en compte de la biodiversité et des secteurs économiques identifiés. Un service de sous-traitance sera nécessaire pour réaliser cette étude.
- Développement de critères de biodiversité pour les cinq secteurs d'activité mentionnés ci-dessus (en concertation avec les acteurs concernés) sur la base du travail réalisé par le bureau d'études et avec son appui : organisation de trois réunions pour chaque secteur d'activité réunissant les détenteurs des principaux labels et les représentants du secteur.
- Promotion de ces critères pour faire évoluer les labels et normes existants par une publication et l'organisation par l'OFB de présentations ciblées des résultats de l'étude auprès des acteurs clés des secteurs d'activité concernés (organismes représentatifs du secteur, fédérations, organisations socioprofessionnelles, etc.)

- Valorisation des résultats de l'inventaire et de la cartographie par l'élaboration par l'OFB, en 2026, d'un baromètre recensant le niveau de prise en compte de la biodiversité dans les secteurs étudiés. Ce baromètre sera rendu public sur le site internet de l'OFB et mis à disposition des parties prenantes qui le souhaitent. Il fera l'objet d'un communiqué de presse et d'un plan de communication de la part de l'OFB.
2025-2026 : Développement de propositions et contribution à l'intégration ou au renforcement de critères de biodiversité dans les cahiers des charges de 10 labels ou normes existants dans les secteurs économiques identifiés dans la SNB (agriculture, alimentation, sylviculture, construction et tourisme) :
- Identification des 10 labels sur la base du recensement et de la cartographie
- Analyse des cahiers des charges pour évaluer le niveau initial de prise en compte de la biodiversité des 10 labels sélectionnés
- Développement d'une approche partenariale avec les détenteurs des labels et normes sélectionnés, notamment pour que l'OFB puisse participer et intégrer les instances de consultation de ces labels ou normes.
- Lancement de l'accompagnement : présentation des résultats de l'étude et du baromètre, mobilisation de l'expertise biodiversité au sein des instances de concertation ou de gouvernance des labels ou des référentiels en partenariat avec eux (acteurs internes à l'OFB, associatifs, institutionnels et/ou scientifiques selon la configuration des instances), animation par le chef de projet biodiversité (au moins 1 réunion dédiée au sujet) et suivi des travaux selon l'ordre du jour et la fréquence des réunions de chaque instance.

PHASE 2 [2027-2029]
Poursuite des actions visant à intégrer ou renforcer les critères de biodiversité dans les cahiers des charges de 10 labels ou normes existants (identifiés en phase 1) des secteurs économiques identifiés dans la SNB.

PHASE 3 [2030-2032] : Suivi et évaluation de l'action
- Animation par l'OFB d'un comité national de suivi sur la "biodiversité dans les labels et les normes
- Amélioration et mise à jour du baromètre de la prise en compte de la biodiversité dans les labels et les normes, en vue de sa pérennisation

T5.1.2 - Développement de partenariats stratégiques avec des comités sectoriels pour inclure la biodiversité dans les contrats sectoriels - OFB (COO), ARB NA (BEN)

L'action sera mise en œuvre au niveau national par le chargé de mission "Labels et contrats industriels" de l'OFB recruté à temps plein et par un chargé de mission "Entreprises" en Nouvelle Aquitaine recruté à temps plein par l'agence régionale pour la biodiversité.

PHASE 1 [2024-2026]
2024-2026 : Soutien à l'adaptation des filières pour des pratiques économiques favorisant la protection ou la reconquête de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) :
- T3 2024 : Identification des enjeux biodiversité des principaux secteurs et partage des grandes stratégies d'action, en partenariat avec les parties prenantes (chambres consulaires, SOLTENA, BIOSENA, etc.) : organisation d'ateliers animés par des experts afin d'identifier et de qualifier les enjeux biodiversité des différents secteurs d'activité et d'identifier les facteurs de mobilisation et de sensibilisation par secteur d'activité, filière et entreprise. L'animation des ateliers nécessitera des prestations de sous-traitance.
- T2 2025-T4 2025 : Réalisation, via un service de sous-traitance, d'une analyse globale du potentiel et des conditions d'adaptation des secteurs à des pratiques économiques favorables à la préservation et à la reconquête de la biodiversité : identification de la contribution potentielle des secteurs d'activité à la préservation et à la reconquête de la biodiversité, secteur par secteur, puis, en fonction des résultats, identification des partenaires clés.
- Mobilisation progressive des têtes de réseaux professionnels pour déterminer les conditions d'adaptation des secteurs aux enjeux de la biodiversité, définir les moyens les plus appropriés pour faire agir les entreprises et établir des partenariats pour optimiser le dispositif d'intervention dans les secteurs concernés.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

2024-2025 : Mise en place d'un dialogue sur la question de la préservation de la biodiversité au sein des comités sectoriels de 8 secteurs par l'OFB :
- Identification par le chef de projet OFB des 8 filières à prioriser au regard des contrats de filière existants et de leur calendrier, des enjeux de biodiversité de la filière au regard de leur contribution aux 5 facteurs d'érosion (IPBES) et des forces en présence (analyse d'opportunité), sur la base d'une revue de littérature, d'études sectorielles réalisées par l'OFB (2022-23) et d'entretiens avec les acteurs clés de chaque filière (au moins 3 entretiens par filière), en cohérence avec le choix des labels ou standards visés et les secteurs économiques déjà identifiés dans la SNB (agriculture, alimentation, forêt, construction et tourisme).
- Développement de partenariats stratégiques avec les acteurs clés des secteurs ciblés et de partenariats institutionnels avec les départements et services des ministères concernés (notamment le ministère de l'économie, le conseil national de l'industrie).
- Organisation de réunions de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité (au moins 2 réunions par secteur) et développement des échanges avec les acteurs clés, notamment les membres du bureau des comités sectoriels ciblés.
- Identification des 4 secteurs à soutenir en 2025-26 et des 4 secteurs à soutenir en phase 2.
2025-2026 : Appui à la définition d'une trajectoire de réduction de la contribution du secteur aux 5 facteurs d'érosion de biodiversité par le chef de projet "Labels et contrats sectoriels" de l'OFB en étroite collaboration avec les acteurs concernés pour 4 des 8 secteurs identifiés :
- Mise en place de groupes de travail sectoriels réunissant un panel représentatif des différents acteurs de la filière (de l'amont à l'aval de la chaîne de valeur, entreprises de différentes tailles)
- Construction, dans le cadre des groupes de travail, de feuilles de route pour la co-construction (acteurs de la biodiversité/acteurs de l'industrie) d'une trajectoire de réduction de la contribution de chaque industrie aux 5 facteurs d'érosion de la biodiversité.
- Début de la mise en œuvre de la feuille de route pour ces 4 secteurs

PHASE 2 [2027-2029]
2027-2028 : Poursuite du soutien à l'adaptation des filières aux pratiques économiques favorisant la protection ou la reconquête de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, par l'ARB NA.
2027-2029 : Poursuite de la définition d'une trajectoire de réduction des impacts du secteur sur les 5 facteurs d'érosion de la biodiversité pour les 4 secteurs restants et poursuite de la mise en œuvre pour les 4 secteurs déjà engagés dans le processus.
2028-2029 : Traduction de la trajectoire de préservation de la biodiversité et de réduction de la contribution du secteur aux 5 facteurs d'érosion de la biodiversité en objectifs et moyens concrets à mettre en œuvre dans les contrats sectoriels des 8 secteurs ciblés par le chef de projet " Labels et contrats sectoriels " de l'OFB.

PHASE 3 [2030-2031]
Poursuivre la définition d'une trajectoire de réduction de la contribution du secteur aux 5 facteurs d'érosion de la biodiversité pour 4 autres secteurs selon le même processus que celui de la phase 2.
Bilan de l'action de soutien aux entreprises et de l'introduction de critères d'éco-conditionnalité dans les programmes régionaux en Nouvelle Aquitaine.

T5.2 - MASSIFIER L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES ET DES COMMUNAUTÉS DANS LES TERRITOIRES - OFB (COO), FPNRF, ARB NA (BEN)

L'action consiste à accompagner les collectivités dans la prise en compte de la biodiversité dans les cahiers des charges des commandes publiques, à déployer massivement le programme "Entreprises Engagées pour la Nature", à mettre en place un réseau d'experts au niveau régional et à former les acteurs de l'accompagnement des entreprises dans la prise en compte de la biodiversité. Elle sera menée à l'OFB par le chef de projet "Entreprises et biodiversité" et à l'ARB NA par le chef de projet "Entreprises".

T5.2.1 - Soutien à l'augmentation des exigences des contractants publics des autorités locales - OFB

(COO) PHASE 1 [2024-2026]
- 2024-2025 : Élaboration d'un guide sur l'intégration de la biodiversité dans les cahiers des charges des collectivités locales par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.
OFB afin d'accompagner la montée en charge des marchés publics des collectivités : constitution et animation d'une équipe projet transversale à l'OFB pour la réalisation du guide, mise en place d'un contrat et gestion d'un bureau d'études chargé de la conception et de la réalisation de l'outil pédagogique : élaboration des lignes directrices et des recommandations, vulgarisation et mise en forme ; publication du guide sur l'intégration de la biodiversité dans les cahiers des charges des collectivités locales fin 2025.
- 2026 : Promotion du guide et actions de sensibilisation aux bonnes pratiques via la communauté Territoires engagés pour la nature (TEN) pour assurer l'appropriation de l'outil par les acteurs ciblés (agents des collectivités, notamment les services achats) : élaboration et déploiement d'un plan de communication en lien avec le service communication de l'OFB, organisation d'un événement dédié, promotion du guide lors d'événements à destination des collectivités

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

auxquels l'OFB participe (Salon des Maires, Rencontres Biodiversité et Territoires, etc.), organisation d'un webinaire de promotion de la thématique et du guide via le réseau TEN coordonné par l'OFB.), organisation d'un webinaire de promotion de la thématique et du guide via le réseau TEN coordonné par l'OFB.

PHASE 2 [2027-2029]
Poursuite de la promotion de la thématique et du guide par l'OFB : Promotion du guide lors d'événements à destination des collectivités auxquels l'OFB participe (Salon des Maires, Rencontres biodiversité et territoires, etc.), promotion de la thématique au sein du réseau des animateurs territoriaux " engagés pour la nature " afin de favoriser la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, organisation d'un webinaire par an pour sensibiliser à la thématique et au guide.

PHASE 3 [2030-2032]
Continuer à promouvoir le sujet et le guide en formant les agents permanents de l'OFB et des EBR chargés d'assister les autorités locales dans sa diffusion.

T5.2.2 - Massification de l'engagement des entreprises dans les territoires - OFB (COO), FPNRF, ARB NA (BEN)

PHASE 1 [2024-2026]
Soutien ciblé aux entreprises pour la prise en compte de la biodiversité dans des zones pilotes par la FPNRF et l'ANR :
Accompagnement des entreprises de cinq Parcs Naturels Régionaux (PNR de Brière, PNR de Lorraine, PNR Livradois-Forez, PNR des Baronnies Provençales/PNR du Pilat) dans la prise en compte de la biodiversité, par la FPNRF et les chargés de mission recrutés pour le projet dans les cinq PNR à titre expérimental :
- En 2024, création d'un outil de sensibilisation des entreprises à l'enjeu de la biodiversité et d'évaluation de leur empreinte biodiversité, par un prestataire sélectionné par la FPNRF, et avec l'implication des chefs de projet des cinq PNR : recensement des outils aux objectifs convergents (exemple du " Global Biodiversity Score " développé par CDC Biodiversité), adaptation des outils disponibles dans le cadre du programme " Entreprises engagées pour la nature " soutenu par l'OFB, aux caractéristiques des petites et moyennes entreprises.
- En 2025, formation par la FPNRF de 15 animateurs de territoire (agents des 5 PNR ainsi que ceux des PNR volontaires) à l'utilisation de l'outil, afin de pouvoir réaliser un travail d'animation sur les territoires avec les entreprises.
- Entre 2025 et fin 2026, réaliser l'évaluation de l'empreinte biodiversité dans 50 entreprises des 5 PNR (soit 10 à 15 par PNR) : présentation du projet au réseau local et régional d'acteurs économiques afin d'identifier les entreprises souhaitant participer, échanges individuels et collectifs avec les entreprises participantes (visites d'entreprises, réunions de partage d'expériences, etc.) identification des motivations des entreprises à investir dans le domaine de la biodiversité ; réalisation des évaluations de l'empreinte biodiversité des 50 entreprises volontaires par le personnel du PNRPNR. Un mix sera recherché entre des actions sur la biodiversité globale (approche "chaîne de valeur") et des actions ayant un impact sur le patrimoine naturel local.
Accompagnement des entreprises de Nouvelle Aquitaine par le chef de projet de l'ARB :
- Conception d'un ensemble d'outils (productions écrites, de communication et d'animation, retours d'expérience) pour la mise en œuvre de l'accompagnement des entreprises et la constitution d'un réseau territorial d'accompagnement.
- Animation par l'ARB, en lien avec ses partenaires, d'un réseau d'accompagnement sur les territoires destiné à relayer, diffuser et orienter les entreprises volontaires vers la prise en compte de la biodiversité avec la possibilité de valider leur engagement via le dispositif Entreprises engagées pour la nature/Businesses committed to nature (EEN) : espace sur le site internet de l'ARB apportant les informations nécessaires sur les dispositifs disponibles en Nouvelle-Aquitaine, organisation de rencontres, ateliers, conférences ou événements pour partager les expériences entre entreprises, accompagnement personnalisé pour les projets plus complexes.
2024-2026 : Appui à la structuration et au développement d'une offre de soutien à la biodiversité pour les entreprises et à l'animation des têtes de réseaux d'acteurs économiques au niveau territorial par le chargé de mission " Entreprises et Biodiversité " de l'OFB :
- Soutien à l'accélération du déploiement du programme EEN à l'échelle régionale, avec pour cible principale les PME et TPE : En 2024 et 2025, pilotage de la production d'une cartographie des dispositifs territoriaux existants à destination des entreprises pouvant servir de nouvelle voie d'engagement dans le programme EEN, réalisée par un prestataire. A partir de mi-2025, expérimentation de l'intégration du cahier des charges EEN dans des dispositifs pilotes identifiés par la cartographie.
- Animation d'un réseau national sur la mobilisation des acteurs économiques pour la biodiversité dans les territoires, réunissant des représentants de toutes les régions de France (ARB et/ou Région et/ou directions régionales de l'OFB), visant à diffuser l'information et à partager les expériences et les pratiques entre les territoires.
- Sur la base du modèle déployé par l'ARB Nouvelle Aquitaine et de l'expérience des 5 parcs naturels régionaux, identification de 5 régions qui seront accompagnées dans la structuration d'une offre d'appui à la biodiversité pour les entreprises : Appui à la constitution d'un groupe d'acteurs représentatifs du monde de la biodiversité et de l'économie, structuration d'une offre d'accompagnement, appui à la montée en compétence des acteurs et au renforcement des liens entre les acteurs de la biodiversité et ceux de l'accompagnement des entreprises, mise en œuvre par l'OFB de webinaires de sensibilisation, organisation de formations sur des thématiques spécifiques en fonction des besoins identifiés, partage d'expériences et de pratiques au sein du réseau national sur la mobilisation des acteurs économiques

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

pour la biodiversité dans les territoires, appui à la mise en place de Clubs EEN locaux pour favoriser les échanges et les retours d'expérience entre entreprises.

PHASE 2 [2027-2029]
2027 : Valorisation locale et nationale des engagements pris par les 50 entreprises volontaires soutenues par les PNR à travers le programme "Entreprises engagées pour la nature" soutenu par l'OFB.
2027-2029 : Finalisation de la conception des outils en 2027 et poursuite de l'accompagnement ciblé des entreprises par l'ARB NA : animation du réseau relais, accompagnement des porteurs de projets (apport des informations nécessaires sur les dispositifs disponibles en Nouvelle-Aquitaine, animation de réunions, d'ateliers, de conférences ou d'événements pour permettre aux entreprises de partager leur expérience, accompagnement personnalisé pour les projets plus complexes).
Poursuite du soutien à la structuration d'une offre de soutien à la biodiversité pour les entreprises et au déploiement du programme Entreprises engagées pour la nature au niveau régional : en 2027, soutien à la montée en compétence des 5 groupes d'acteurs territoriaux en charge de la diffusion du programme EEN au niveau régional, en 2028, coordination des retours d'expérience du déploiement du programme, en 2029, déploiement d'une coordination régionale du programme au niveau des 5 régions sur la base des enseignements tirés En 2029, réalisation d'une étude d'opportunité pour cibler de nouvelles régions dans lesquelles une offre de soutien aux entreprises pourrait être développée

PHASE 3 [2030-2031] :
Poursuite et finalisation du soutien ciblé aux entreprises, avec recherche de pérennisation par l'ARB NA et déploiement du programme "Businesses Committed to Nature" dans d'autres régions.

T5.3 - DÉVELOPPER L'APPUI TECHNIQUE POUR CHANGER LES PRATIQUES AGRICOLES - OFB (COO), NOE, SOLAGRO, LPO, ARB CVL, ARB OCCITANIE, REGION PAYS DE LA LOIRE (BEN)

L'action consiste à créer et animer un réseau national d'acteurs impliqués dans la transition agro-écologique, à améliorer les connaissances et à partager les expériences. Elle fournira également aux filières, aux entreprises agroalimentaires et agricoles et aux exploitations agricoles des outils pratiques pour mettre en œuvre des plans d'intégration de la biodiversité et en assurer le suivi.

T5.3.1 - Mise en réseau et animation des acteurs de la transition agroécologique et climatique - OFB (COO), Noé, Solagro, LPO, ARB CVL, ARB Occitanie, Région Pays de la Loire (BEN)

L'action sera réalisée par le chargé de mission de l'OFB "Réseau national pour la transition écologique en agriculture", qui sera recruté à temps plein sur le projet. Elle nécessitera également l'implication de tous les bénéficiaires associés des tâches 5.3 et 5.4.

PHASE 1 [2024-2026]
Coordination de l'action et partage d'expérience avec les acteurs locaux publics et privés :
- Q4 2024 : Organisation d'un séminaire de lancement à Paris visant à s'assurer que les acteurs se connaissent, que le projet est bien cadré et qu'une dynamique collective émerge autour des enjeux jugés prioritaires : mobilisation d'une cinquantaine de personnes dont tous les bénéficiaires associés à cette mission ainsi que les partenaires majeurs de l'agroécologie (représentant du ministère de l'agriculture, INRAE, Institut de l'élevage...).
- Q1 2025 : Création de groupes thématiques pour soutenir la mise en œuvre des processus de soutien et d'engagement des secteurs et des territoires ;
- A partir de 2025 : Organisation de deux réunions par an, visant à partager les expériences, comprendre collectivement les obstacles et les difficultés, croiser les méthodologies et améliorer la coordination entre les acteurs. Le format de ces réunions pourra varier en fonction des besoins (vidéoconférence de 3 heures ou journées de travail en présentiel) ainsi qu'une réunion sur le terrain par an ;
- A partir de 2025, organisation de sessions de travail au niveau régional sous l'égide des ARB afin de réunir les acteurs agricoles et agroalimentaires, les collectivités locales volontaires et les structures susceptibles de leur apporter un soutien technique et financier. Les territoires des ARB participant au WP5 serviront de régions pilotes puis, en phase 2, l'action sera étendue à d'autres régions.
- T2 2026 : Intégration, au sein du portail collaboratif (T2.1), d'une plateforme d'échange, gérée par le chargé de projet OFB, comprenant une section dédiée aux partenaires du projet, visant le partage de documents, les échanges sous forme de " forum " et la tenue d'un agenda collectif.
2026 : Création et animation d'une communauté en ligne par le chef de projet OFB :
o Mise en commun de ressources (études, synthèses techniques et scientifiques, retours d'expérience, outils, méthodes, guides techniques)
o Constitution d'un réseau qui va au-delà des partenaires et des bénéficiaires du projet, composé d'acteurs des secteurs agricole et alimentaire, de la recherche, du développement, de l'enseignement et du conseil agricole, et de représentants du territoire ;
o Rédaction de 10 lettres d'information et valorisation de 10 articles ou retours d'expérience de bénéficiaires participant

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

à l'action ;
o Organisation de 4 webinaires par an, en format court, pour présenter des projets opérationnels ancrés dans les territoires ;
o Valorisation des meilleures initiatives des acteurs de l'agroalimentaire en faveur de la biodiversité au Salon de l'Agriculture ;
o Organisation d'un symposium en 2026, avec vidéos et publications ;
o Organisation d'au moins un module de formation dédié à la prise en compte de la biodiversité dans les filières agroalimentaires dans les écoles d'agronomie, d'agriculture et d'agroalimentaire, en formation initiale ou continue, longue ou courte (T7.3.1)
2026 : Valorisation des résultats par la participation à des séminaires et événements publics (Salon de l'agriculture et autres salons du secteur agricole et agroalimentaire, Salon des maires, Forum Biodiversité et Économie, Rencontres Biodiversité et Territoires) et à des groupes de travail et de réflexion partenariale pour partager les acquis du projet avec le plus grand nombre, et s'enrichir d'autres expériences, notamment avec les institutions scientifiques (INRAE, CNRS), les acteurs de l'enseignement agricole, les réseaux d'élus locaux (généralistes et spécialisés) et les réseaux de techniciens des collectivités locales, les CCI et les réseaux d'entreprises engagées pour l'environnement et les pépinières d'entreprises environnementales.

PHASES 2 ET 3 [2027-2032]
Poursuite des actions d'animation et de structuration du réseau ainsi que du partage et de la diffusion des résultats

selon les mêmes processus que dans la phase 1. En 2028, évaluation à mi-parcours par le chef de projet OFB des mesures prises et ajustement de la gestion du réseau si nécessaire.
Sensibilisation du grand public par Noé au moyen d'une campagne de sensibilisation spécifique :
- Organisation d'un séminaire de travail d'une demi-journée, animé par Noé et l'OFB, pour définir les contours d'une campagne de sensibilisation du public sur les liens entre alimentation et biodiversité et les leviers d'action, et identifier les membres du Collectif (voir T5.3.3) qui seront mobilisés ;
- Publication d'un manifeste synthétique dans le cadre de l'action d'appui sectoriel (T5.3.3) : présentation de la vision du Collectif et des objectifs fixés aux bénéficiaires, définition des enjeux et des leviers d'action mobilisés pour y répondre ;
- Témoignages d'experts et d'institutions ;
- Construction de la campagne et des outils de communication et de mobilisation : médias numériques, concours mobilisateurs ou nudges, kit d'ambassadeur, etc ;
- Lancement de la campagne de sensibilisation ;
- Réalisation du baromètre 2028 "Les Français, leur alimentation et la biodiversité" et rédaction d'un rapport.

T5.3.2 - Capitalisation, conception et diffusion de ressources scientifiques et techniques pour la transition agro-écologique et climatique - ARB Occ (BEN)

L'objectif de cette action sera d'expérimenter, à l'échelle régionale, le rapprochement des acteurs de la biodiversité et de l'agriculture, et d'identifier des critères simples de prise en compte de la biodiversité par les agriculteurs à intégrer dans les dispositifs régionaux d'aide à l'agriculture. L'action sera menée par un chef de projet "Agroécologie" de l'ARB Occ recruté à temps plein pour le projet.

PHASE 1 [2024-2026]
T2 2024- T2 2025 : Capitalisation et valorisation des bonnes pratiques, des démarches innovantes et des outils existants en Occitanie.
- T2-T3 2024 : Inventaire des démarches et outils mis en œuvre en Occitanie pour favoriser les changements de pratiques et déployer la transition agro-écologique sur la base du recensement des acteurs et des projets de transition agro-écologique réalisé en 2022. Entretiens complémentaires avec les porteurs de projets et synthèse des éléments des fiches descriptives de chaque démarche.
- Q4 2024 : Réaliser une analyse globale, à partir des éléments collectés, des démarches et outils d'accompagnement des agriculteurs dans la transition agro-écologique afin d'identifier notamment les différences de mise en œuvre entre les territoires.
- Q2 2025 : Organisation d'un séminaire de restitution à destination de l'ensemble des structures et réseaux qui accompagnent les agriculteurs dans l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques (chambres d'agriculture, CIVAM, collectivités territoriales, coopératives, groupements d'agriculture biologique, centres de gestion, syndicats, associations de protection de la nature, conservatoires, etc.), des acteurs des organisations professionnelles agricoles et des structures œuvrant dans le domaine de la protection, de la gestion ou de la restauration des milieux naturels Valorisation et diffusion des résultats.
- 2025-2026 : Capitalisation des références techniques et scientifiques régionales relatives à l'agroécologie sur les différents types d'espaces agricoles et leurs effets sur l'état des milieux naturels et des espèces présentes :
- 2025 : ciblage de thèmes prioritaires soit au regard des enjeux de biodiversité (par exemple les pollinisateurs), soit au regard de certaines productions agricoles (par exemple les services écosystémiques rendus par les légumineuses).

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Cette priorisation s'appuiera sur une analyse de la pertinence territoriale, par filière, au regard des enjeux de production agricole et de la sensibilité à la biodiversité.
- 2026 : Constitution de plusieurs groupes d'échanges territoriaux de 15 à 20 personnes (selon les thématiques retenues), avec l'appui des réseaux et structures d'accompagnement de la transition agro-écologique, réunissant des acteurs de la profession agricole et des acteurs de la biodiversité et représentatifs des différents agrosystèmes régionaux. Production de livrets techniques présentant les références techniques locales sélectionnées en fonction des territoires et des filières analysées 2025-2026 : Création et animation d'un processus d'échange entre les réseaux d'accompagnement de la transition agro-écologique sur les questions de biodiversité afin de favoriser l'échange de pratiques entre pairs, la montée en compétence collective, la connaissance mutuelle des actions menées en région, l'identification des complémentarités entre réseaux et, in fine, une meilleure prise en compte de la biodiversité dans le conseil agricole, qu'il soit individuel ou collectif. Une enquête auprès des organisations participantes permettra d'affiner les besoins et de cibler les thèmes prioritaires pour l'organisation de journées d'échanges annuelles.

PHASE 2 [2027-2029]
2027-2028 : Poursuite de l'animation du réseau avec des journées d'échanges en 2027 et 2028 et la capitalisation de tous ces échanges qui aboutiront à un guide méthodologique pour accompagner les projets de transition agro-écologique.
Évaluation participative de la valeur ajoutée d'un projet de transition agro-écologique, tant du point de vue du fonctionnement des exploitations agricoles que de la fonctionnalité des milieux naturels.
- T1 2027 : Lancement d'un appel à participation auprès des membres du réseau pour identifier les structures (autorités locales, acteurs du secteur, groupes d'agriculteurs, etc.) souhaitant s'impliquer dans le processus et constitution d'un groupe de travail. Construction d'un outil d'évaluation des projets de transition agro-écologique ;
- T2 et T3 2027 : Expérimentation de l'outil avec des groupes d'agriculteurs, synthèse des résultats et proposition d'améliorations ;
- T1 2028 : Élaboration de propositions à l'ensemble du réseau afin de contribuer à l'accélération du déploiement de la transition agroécologique en Occitanie.

2028-2029 : Analyse de la prise en compte de la transition agro-écologique dans les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire régional, notamment dans le cadre de la Politique agricole commune, des dispositifs de la Région Occitanie ou des programmes des Agences de l'eau liés à la problématique de la ressource en eau, production d'une synthèse et de recommandations à l'attention des financeurs et des structures d'accompagnement des agriculteurs afin d'amplifier les programmes.

PHASE 3 [2030-2032] : Poursuite des actions, valorisation des résultats au niveau régional et national et évaluation.

T5.3.3 - Capitalisation et valorisation des offres d'appui des acteurs en faveur de la transition agroécologique et climatique et conception d'offres complémentaires - OFB (COO), Noé, Solagro, ARB CVL, ARB Occ (BEN)

Les offres de soutien à la transition agro-écologique sont nombreuses mais ne sont pas suffisamment diffusées. De plus, les aspects liés à la viabilité économique ont été relativement peu étudiés. L'action visera à capitaliser et diffuser les offres existantes et à concevoir des offres qui font actuellement défaut. L'action sera menée par un chef de projet recruté à 60% par Noé et par un chef de projet de Solagro et par les chefs de projet "agroécologie" du CVL et des agences de développement régional de l'Occ (recrutés à temps plein pour la tâche 5.3).

PHASE 1 [2024-2026]
Capitalisation des méthodes et outils existants pour soutenir les filières par Noé et Solagro :
- Q3 2024 : Élaboration par le chef de projet Noé d'une liste d'informations à partager (outils développés ou mobilisés ; modèle économique des services d'accompagnement ; méthode d'analyse de l'impact de l'accompagnement en matière de préservation de la biodiversité ; stratégie de promotion auprès des consommateurs, etc.) qui servira de guide pour les entretiens avec chaque membre du collectif co-animé par Noé et l'OFB.
- Q3 2024 : Présentation synthétique de l'approche méthodologique, des synergies possibles, des lacunes et des évolutions potentielles issues de ce retour d'expérience lors d'un séminaire d'une journée organisé par Noé et l'OFB, avec l'ensemble des membres du collectif : organisation de deux ateliers d'une demi-journée afin de faire émerger un premier modèle d'accompagnement transversal des acteurs de l'agroécologie et de coconstruire le modèle économique de la méthode d'accompagnement.
- 2024- 2026 : Identification par Solagro de ressources complémentaires à l'action 5.3.2 spécifique à l'accompagnement des entreprises agricoles pour la prise en compte de la biodiversité liée aux exploitations, réalisée notamment grâce à l'appui de travaux existants (par exemple ceux du SYNABIO pour les productions à l'échelle européenne et pour les filières exotiques des pays du Sud).
- 2024- 2026 : Détermination par Solagro, en étroite concertation avec les représentants des filières agricoles (La Coopération Agricole, ANIA, Synabio, etc.), des enjeux de chaque filière en matière de biodiversité, choix des filières agricoles prioritaires selon deux approches distinctes (en Europe et hors UE) afin de prendre en compte les enjeux liés à l'importation de notre alimentation : organisation de plusieurs ateliers.

Conception et accompagnement de l'émergence de nouvelles offres de soutien par Solagro, Noé et l'OFB :

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

- Création d'un outil de reporting biodiversité par Solagro, mobilisable des exploitations à l'entreprise et permettant de suivre et mesurer les résultats du plan d'action à l'échelle globale (ensemble des productions agricoles utilisées par l'entreprise) et à l'échelle de l'exploitation : conception de l'outil à l'échelle globale basé en grande partie sur le registre parcellaire graphique des agriculteurs fournisseurs de l'entreprise et permettant le calcul rapide et automatisé d'indicateurs de biodiversité à l'échelle de toutes les exploitations ainsi qu'une cartographie des indicateurs, puis conception de l'outil à l'échelle de l'exploitation basé sur l'outil Diagnostic Action Biodiversité développé par Solagro ;
- Accompagnement et soutien à l'intervention des acteurs publics locaux dans le développement économique agricole par l'OFB "Réseau national pour la transition écologique en agriculture" :
o Q1 2025 : Contacter les acteurs privés accompagnés dans le cadre de cette tâche afin de les encourager à contacter les autorités locales de leurs territoires d'action pour envisager des collaborations
o T3 2025 : Réalisation d'une étude, via une prestation de sous-traitance, sur les modalités possibles de soutien des acteurs publics (intercommunalités, PNRPNR, etc.) peuvent soutenir des filières agricoles favorables à la biodiversité sur leurs territoires, au-delà d'un simple soutien financier : identification et interview de 3 porteurs de projets actuellement opérationnels et liant développement économique et compréhension collective des externalités environnementales (filière bio " hamster européen d'Alsace ", projet Bonneterre / Cocebi en Bourgogne, projet Terre de Sources en Bretagne) ; analyse des réussites et difficultés des projets dans ce domaine, afin d'identifier les freins et leviers à décrypter, et de favoriser la reproductibilité des démarches réussies ;
o T1 2026 : Sur la base des enseignements de l'étude, lancement de projets communs entre acteurs publics et privés partenaires ou cibles du projet, notamment en ce qui concerne la promotion des actions favorables à la biodiversité mises en œuvre par les acteurs des filières agricoles soutenues, auprès des citoyens et des consommateurs ;

o T3 2026 : Valorisation des dispositifs économiques, fonciers, juridiques et agricoles favorables aux dynamiques collectives agro-écologiques : paiements pour services environnementaux, sociétés coopératives d'intérêt collectif, obligations réelles environnementales, outils de mutualisation territoriale et conception d'un guide pratique sur l'un d'entre eux.
o T3 2026 : Production d'une publication de retour d'information ;
- Identification et animation par le chef de projet OFB des aides financières dans le domaine du développement agricole : T1 2026 : Conception et mise en ligne d'un guide des financements de la transition agro-écologique ; T3 2026 : Préparation d'un cahier de propositions sur ce thème pour alimenter les réflexions sur l'évolution des politiques publiques agricoles, en lien avec la définition de la programmation 2027 de la PAC.
- Q3 2025 : Rédaction par le porteur de projet Noé d'une méthode d'accompagnement personnalisée pour chacune des filières sélectionnées (cf. Q5.3.4) : définition des objectifs, construction du modèle économique de chaque accompagnement et identification des besoins de financement (rémunération du service, couverture des coûts induits par la transition agroécologique pour la filière et en particulier pour les producteurs, etc.) Lancement d'un travail collectif par Noé afin de créer des synergies entre des actions de portée plus large : étude des interactions possibles entre le Collectif du projet et le Club de l'agroalimentaire et de la transition agroécologique (Agata) animé par Noé, par exemple ; réplication du Baromètre " Les Français, leur alimentation et la biodiversité " publié en 2022 par Noé et qui pourrait être réalisé par le Collectif.
- Q3 2025 : Organisation d'un séminaire par Noé sur le thème des besoins de financement de la transition agro-écologique identifiés dans chaque secteur.
2025-2027 : Réalisation de deux études d'opportunité et de faisabilité préalables à l'expérimentation d'un fonds de sécurisation lié à un changement de pratiques agricoles, par l'ARB CVL (2025) et l'ARB Occitanie (2026-2027) :
- Réalisation de l'étude en Centre Val de Loire par l'animateur " agroécologie " de l'ARB, en lien avec les acteurs régionaux ayant une expérience de ce type de démarche : audition des chambres d'agriculture départementales et régionales, du Conseil régional, de la DRAAF, de BioCentre ; identification des points forts et des difficultés observés dans des projets similaires dans d'autres régions ; présentation des résultats de l'étude au comité de pilotage (cf. T5.3.4) et décision sur les suites à donner.
- Réplication de l'étude par l'ARB Occitanie, sur un territoire ou dans une filière test où les enjeux d'intégration de la biodiversité dans les pratiques agricoles sont particulièrement importants ; diffusion des conclusions de l'étude auprès du réseau d'acteurs impliqués dans l'accompagnement de la transition agro-écologique.

PHASE 2 [2027-2029]
- 2027-2028 : Poursuite des actions engagées en phase 1 pour permettre l'émergence de nouvelles offres d'accompagnement : Production par l'OFB en 2028 d'un second guide pratique relatif aux dispositifs favorables aux initiatives collectives agro-écologiques ainsi qu'aux retours d'expérience ; Mi 2028, actualisation par Noé de la méthode générique d'accompagnement des filières et des méthodes d'accompagnement personnalisé par les principaux accompagnateurs et adaptation de certains outils.
- 2027-2029 : Organisation par Solagro de 5 formations en entreprise sur la prise en compte de la biodiversité dans les entreprises agricoles volontaires. Possibilité de soutien supplémentaire (T5.3.4)
- 2029-2030 : Capitalisation et valorisation par Solagro des retours d'expérience des 5 entreprises soutenues : Réalisation de 5 vidéos, Organisation de 3 webinaires, Rédaction d'un guide de bonnes pratiques pour les entreprises, Rédaction d'un recueil de retours d'expériences.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

PHASE 3 [2030-2032]
Poursuite des actions de coordination par Noé et l'OFB du Collectif pour l'appui aux filières et l'identification d'une offre privée durable capable d'accompagner les entreprises dans la prise en compte de la biodiversité.

T5.3.4 - Soutien ciblé aux filières, aux entreprises agricoles et agroalimentaires et aux territoires expérimentaux - OFB (COO), Noé, LPO, Solagro, ARB CVL, IdF Nature, PDL Région (BEN)

L'action sera consacrée à de nombreuses expérimentations avec des agriculteurs et des entreprises agricoles afin de confirmer la pertinence des outils existants, de les affiner si nécessaire et d'impliquer des réseaux économiques et territoriaux capables de diffuser ces pratiques auprès d'un très grand nombre d'acteurs agricoles.

T5.3.4.1 - Appui stratégique et technique aux acteurs du secteur agroalimentaire dans la transition agro-écologique et climatique (Noé, OFB)

PHASE 1 [2024-2026]
- T2 2024 Création et mise en place de la gouvernance d'un Collectif d'acteurs dédié à l'accompagnement des filières co-animé par Noé et l'OFB et composé de Solagro et de la LPO ainsi que d'au moins deux autres acteurs : Recueil par entretiens des objectifs et propositions de chaque membre du Collectif ; Organisation d'une journée de séminaire par Noé et l'OFB, afin de valider collectivement le fonctionnement du Collectif et ses activités et d'identifier les collèges d'acteurs complémentaires à associer (collège des financeurs, collège des acteurs techniques, collège des bénéficiaires) ; Rédaction d'un document cadre à l'issue du séminaire par Noé et l'OFB, diffusion, validation et signature par les membres du Collectif.
- Q4 2024 : Sélection de 3 à 5 secteurs pour les tests pilotes : Validation et application d'une grille de critères élaborée au préalable par la Commission européenne.

Noé afin de prioriser les secteurs à approcher (types de production, structure menant la démarche, nombre de productions, nombre d'acteurs intermédiaires, coopératives et négociants, résultats déjà obtenus, ambitions, difficultés rencontrées, situation géographique, etc.) ; Noé contacte les 3 à 5 secteurs identifiés (fabricants, distributeurs, labels ou interprofessions) pour une présentation du projet et la signature d'une charte d'engagement.
- Q2 2025 : Formalisation des partenariats et contrats/MoU entre les structures d'accompagnement du Collectif et les 3 à 5 filières pilotes test accompagnées : organisation de réunions d'avancement entre les membres du Collectif toutes les 6 semaines ; production et transmission par Noé à l'ensemble du Collectif d'une méthode d'accompagnement générique basée sur les méthodes d'accompagnement personnalisées qui auront été développées ; proposition d'un document de synthèse par le Collectif résumant la vision de l'agriculture à laquelle les accompagnements entrepris doivent conduire et diffusion auprès des bénéficiaires, des acteurs économiques et institutionnels.
- T1 2026 : Lancement de l'accompagnement des secteurs bénéficiaires, sous la conduite de chaque accompagnateur principal, sous la coordination de Noé : Développement d'outils complémentaires, enrichissement ou adaptation des outils existants en fonction des besoins ; Organisation toutes les 6 semaines de réunions d'avancement animées par Noé et l'OFB avec les accompagnateurs du Collectif.

PHASE 2 [2027-2029]
- T3 2027 : évaluation à 18 mois de l'appui apporté aux secteurs ciblés par Noé et l'OFB et communication des résultats : organisation d'un séminaire réunissant l'ensemble du Collectif afin de partager les progrès réalisés, les méthodologies et les outils déployés, identification des points d'ajustement nécessaires dans la feuille de route et l'animation du Collectif, mise en perspective des actions entreprises avec les travaux sur la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC).
- Du T1 au T4 2028, diffusion des premiers résultats obtenus via l'organisation de webinaires de témoignages des secteurs bénéficiaires et des principaux accompagnateurs, puis transcription sur support écrit numérique (format court de 4 pages) ; rédaction d'un " Livre Blanc " par le collectif traduisant sa vision, la méthode d'accompagnement développée, les outils adoptés, et les retours des secteurs bénéficiaires ; Diffusion auprès des acteurs professionnels en utilisant les outils de diffusion des membres du collectif et les réseaux sociaux professionnels ;
- 2028-2029 : Poursuite de l'accompagnement des filières par Noé et les membres du Collectif :
Recrutement en 2028 de 3 à 5 nouvelles filières bénéficiaires par Noé et les membres du Collectif :
o Annonce de l'ouverture du soutien à de nouveaux domaines
o Réception des candidatures ou sollicitation des secteurs candidats par les membres du Collectif
o Application du processus de sélection et engagement de 3 à 5 nouveaux secteurs
Noé et le Collectif lanceront le soutien aux nouveaux secteurs sélectionnés en 2029 et poursuivront avec les premiers :
o Rédaction de nouvelles méthodologies de soutien personnalisé par le personnel de soutien principal, avec le soutien de Noé
o Organisation d'un séminaire d'intégration des nouveaux secteurs bénéficiaires et des éventuels nouveaux membres du collectif (acteurs techniques ou financiers), animé par Noé et l'OFB/Noé au premier semestre 2029 : présentation des approches et méthodes envisagées, des besoins de financement, identification de la nécessité d'adapter la méthode d'appui générique, élaboration d'outils, intervention des membres du collectif, etc.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

PHASE 3 [2030-2031]
Évaluation du soutien apporté aux secteurs par Noé et les membres du collectif, communication et diffusion des résultats, des leçons apprises et des résultats :
o Organisation d'un séminaire de révision au 2ème semestre 2030 ;
o Production de la version finale de la méthodologie de soutien et des outils de réplication ;
o Diffusion d'un rapport d'étape quinquennal sur la réalisation des objectifs proposés par le Collectif ;
o Mise à jour du livre blanc du Collectif (voir T5.3.4)
o Organisation d'un colloque de clôture et production de documents écrits numériques pour transcrire les témoignages ;
o Diffusion dans les réseaux des membres du collectif et sur les réseaux sociaux.

T5.3.4.2 - Accompagner trois filières agricoles pour évaluer les services écosystémiques rendus par la biodiversité

(LPO) PHASE 1 [2024-2026]
- T3 2024, identification des groupes de 10 agriculteurs volontaires qui participeront aux expérimentations : Arboriculture, en lien avec la marque de pommes Pinklady, 3 groupes (régions PACA, Occitanie et Nouvelle Aquitaine) ; viticulture : 2 groupes en région Nouvelle Aquitaine ; élevage laitier, en lien avec la coopérative Biolait, 3 groupes (régions Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine et Ile de France) ;
- 2025-2026 : Lancement d'expérimentations : estimation de l'activité des chiroptères dans les vergers de pommiers des 3 zones cibles ; estimation du taux de prédation des insectes par les mésanges ou les chiroptères dans les vignes ; filière laitière : réalisation d'un audit (développé par la LPO Pays de Loire) impliquant l'agriculteur dans un dialogue avec un consommateur et un naturaliste afin de réfléchir aux améliorations et pratiques qui pourraient être réalisées sur l'exploitation, d'accompagner l'agriculteur dans la mise en œuvre concrète de ces améliorations et d'en assurer le suivi.

PHASE 2 [2027-2029]
- T1 2027 : Évaluation des expériences et prise en compte des résultats par les agriculteurs
- T2 et T3 2027 : Finalisation de l'accompagnement des acteurs économiques de trois filières agricoles avec la prise en compte de la biodiversité par l'adaptation et l'amélioration des cahiers des charges des opérateurs économiques de ces filières avec lesquels nous mènerons l'action et la mise en œuvre concrète d'aménagements et/ou de pratiques en faveur de la biodiversité au sein de ces 3 filières agricoles.
- T1 et T2 2028 : Rédaction de fiches techniques sur les pratiques favorables à la biodiversité pour les trois systèmes de production (arboriculture, viticulture et élevage) en collaboration avec les partenaires représentant chaque filière.
- T3 2028 - T4 2029 : Communication et promotion des expériences menées au sein de chaque filière agricole, soit auprès d'environ 800 arboriculteurs en France (2000 en Espagne et en Italie), 1400 éleveurs laitiers du groupe Biolait et des viticulteurs de la région de Cognac.

T5.3.4.3 - Accompagner les entreprises agricoles pour intégrer les enjeux de la

biodiversité (Solagro) PHASE 1 [2025-2026]
Soutien à la 1ère entreprise : Mise en place d'un groupe pilote composé d'agriculteurs sensibles aux questions de biodiversité provenant d'un peu partout dans le monde.
dix exploitations dirigées par au moins un technicien ;
- Réalisation d'un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité liée à la production de matières premières agricoles au sein de l'entreprise : ce qui est déjà fait, analyse des dépendances à la biodiversité, impacts de l'entreprise sur la biodiversité agricole ;
- Définition et mise en œuvre par Solagro, les agriculteurs du groupe pilote et les référents de l'entreprise accompagnée, d'un plan d'action réaliste, mesurable et économiquement viable pour intégrer la biodiversité dans les décisions tout au long de la chaîne de valeur, de la production de matières premières agricoles au produit, sur la base des diagnostics de biodiversité des exploitations agricoles fournissant l'entreprise. Exemples d'actions pouvant faire partie du plan d'action : allongement des rotations, couverture des sols, réduction de la taille des parcelles, augmentation des éléments paysagers, maintien des prairies naturelles, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, engagement dans des bonnes pratiques de gestion telles que le label haie.
- Suivi de la mise en œuvre du plan d'action et de l'amélioration continue grâce à la mise en place d'outils de reporting au niveau de l'entreprise et de l'exploitation (voir T.5.3.3)
- Organisation d'actions de sensibilisation et/ou de formation à la biodiversité pour les salariés de l'entreprise et les exploitations qui l'approvisionnent, en lien avec leurs métiers : organisation de réunions en bout de champs, organisation de sessions de formation. Le nombre de réunions ou de formations sera défini dans le cadre du plan d'action biodiversité de l'entreprise. Il sera adapté au cas par cas.
- Accompagnement de l'entreprise dans son engagement dans un système de reconnaissance pouvant aboutir à une certification en matière de biodiversité ou à l'intégration de la biodiversité dans les systèmes de reconnaissance existants (labels, normes, marques privées) : renforcement du cahier des charges de l'entreprise avec les agriculteurs, se traduisant par une meilleure valorisation financière.
2026 : Lancement du soutien à une deuxième entreprise

PHASES 2 ET 3 [2027-2031]

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Poursuite du soutien aux entreprises et atteinte de l'objectif de 5 entreprises soutenues sur une période de 3 ans en 2031.

T5.3.4.4 - Soutien aux exploitations agricoles dans les secteurs agricoles tests de la transition agro-écologique en Centre Val de Loire (ARB CVL)

Les initiatives de prise en compte de la biodiversité par les acteurs de la filière céréalière en Centre Val-de-Loire sont rares, et cette situation pèse sur l'état de conservation des habitats et des espèces dans les plaines céréalières aux pratiques agricoles intensives. L'expérimentation sera co-construite entre acteurs de la biodiversité et acteurs agricoles afin de faire la preuve par l'exemple.

PHASE 1 [2024-2026]
- T3 2024 : Mise en place d'un comité de pilotage de l'action, composé de l'ARB et des parties prenantes de l'expérimentation (OFB, Région, 2 associations environnementales, services de l'État (agriculture et environnement), représentants de la recherche et du conseil agricole).
- T4 2024 : Identification, par le Comité de pilotage, de la zone géographique précise retenue pour l'action. Deux zones géographiques ont été envisagées à ce stade, recouvrant en partie des zones Natura 2000 : la ZPS de la vallée de la Beauce et de la Conie et la ZPS de la Petite Beauce, représentatives des grandes plaines agricoles régionales. Le choix final dépendra de la volonté du plus grand nombre d'agriculteurs de s'engager sur un socle minimal de structures agro-écologiques, et pourra donc se situer en dehors de ces zones.
- Q1 2025 : Phase d'information des agriculteurs de la zone géographique sélectionnée : conception d'un support de communication par le coordinateur CVL de l'ARB pour inciter les agriculteurs à participer ; organisation d'une réunion de présentation du projet.
- Q2 2025 : Identification d'un groupe de 15 à 20 agriculteurs (en fonction de la taille de leurs exploitations) et début de l'animation du projet avec des présentations détaillées des conditions d'engagement.

- T3 et 4 2025 : Définition et validation des méthodes de suivi scientifique adaptées au projet par le coordinateur avec l'appui des organismes régionaux de référence en matière de biodiversité et d'agronomie, puis validation par le comité de pilotage. Il est à noter que le suivi mobilisera d'autres financements que ceux du projet.
- T3 et T4 2025 : Phase de conventionnement avec chaque agriculteur participant : le chef de projet visitera plusieurs fois chaque exploitation et organisera des réunions complémentaires avec les autorités locales. L'accord comprendra des engagements relatifs à la réduction quantifiée des produits phytopharmaceutiques, à la participation aux événements proposés, à la contribution financière au fonds de sécurité s'il est mis en place, et à la communication des résultats.
- T1 2026 : Lancement de l'expérimentation : organisation de réunions techniques proposées aux agriculteurs en moyenne 2 fois/an avec témoignages d'experts ou partage de retours d'expérience de pairs selon différents formats envisagés : Sorties de terrain (réunion de 2h sur une parcelle pour partager, par exemple, une nouvelle technique testée par un agriculteur), 2h avec démonstration de matériel tel que désherbage mécanique, machine de semis direct, etc.) ; Journée complète avec un expert : visite d'une exploitation avec une problématique particulière, présentation et échanges avec les participants ; ½ journée d'ateliers participatifs sur la recherche sociologique (par exemple, jeu de rôle sur la pollution de l'eau).

PHASES 2 ET 3 [2026-2030]
- T1 2027 - T4 2029 : Poursuite de l'expérimentation selon les mêmes modalités que celles décrites pour l'année 2026.
- T1 et T2 2030 : Synthèse de l'expérimentation pour la valorisation, la diffusion et la réplication des pratiques mises en œuvre dans d'autres plaines agricoles
- T1-T4 2031 : Publication de la synthèse finale et de l'interprétation des résultats sur le site internet de l'ARB. Organisation d'un séminaire d'une journée pour présenter les résultats, avec une session en salle le matin et une visite de terrain l'après-midi, avec une invitation à tous les acteurs impliqués dans le projet, les acteurs régionaux intéressés, l'OFB, les représentants des ministères français de l'écologie et de l'agriculture et les représentants de l'Union européenne.

T5.3.4.5 - Renforcement de la collecte et de la plantation de la marque "Végétal local" en Ile de France (IdF Nature)

La marque "Végétal Local", portée par l'OFB et le réseau des Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN), vise à produire et utiliser des semences locales afin de maintenir la diversité biologique des plantes. La marque souffre d'un manque de notoriété et de structuration au niveau régional. L'Agence des Espaces Verts d'Ile de France, en partenariat étroit avec l'OFB, l'Agence Régionale de la Biodiversité et la Région, va expérimenter une action visant à renforcer les approvisionnements en favorisant la sécurisation des débouchés, notamment via les espaces verts et les espaces naturels gérés par les collectivités territoriales. Si l'action est concluante, elle pourrait être étendue à d'autres territoires régionaux grâce au retour d'expérience de l'Ile de France et au soutien de l'OFB et du CBN.

PHASE 1 [2024-2026]
- 2024 : Mise en place de la gouvernance de l'action avec les acteurs de la biodiversité, de l'agriculture et du paysage et des espaces verts. Prise de contact avec les structures capables d'accompagner les producteurs de semences sous la

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

marque " Végétal Local " afin d'identifier les pistes d'augmentation de la production (organisation de rencontres, mise en réseau, retours d'expériences et visites de producteurs) ;
- 2025 : Identification et mise en œuvre à titre expérimental de solutions techniques ou financières pour permettre une augmentation de la production chez les producteurs déjà engagés et pour obtenir de nouveaux producteurs (introduction de conditions dans les règles d'intervention des appels à projets, développement du parrainage entre acteurs économiques, soutien public à l'installation et au démarrage des pépiniéristes avec contrats de culture) ; Analyse de la durabilité de la production et des prix, travail sur des modèles économiques alternatifs ;
- 2026 : Identification des sites pouvant accueillir la mise en place de vergers à graines ou de parcs de plantes mères pour les espèces cibles prioritaires, identification des sites ressources pour la collecte avec les acteurs du territoire en lien avec la cartographie existante.

PHASE 2 [2027-2029]
- 2027 : Identification de sites pilotes à soutenir pour l'expérimentation d'itinéraires techniques d'espèces herbacées et ligneuses non encore produites en Île-de-France (collecte, tri, multiplication, semis) ; Réalisation d'une synthèse des bénéfices des plantes locales en termes de biodiversité, de services écosystémiques et d'adaptation au changement climatique, en lien avec le Comité botanique national en charge de l'animation de la marque.
- 2028 : Expérimentations : modèles économiques alternatifs et utilisation d'espèces issues de zones biogéographiques adjacentes situées plus au sud dans la perspective du changement climatique à venir. Actions de communication auprès des propriétaires pour la collecte sur leurs parcelles, auprès des porteurs de projets et des acteurs de la filière, auprès des jardiniers amateurs pour l'utilisation de plantes locales dans les parcelles privées.
- 2029 : Lancement d'une campagne de sensibilisation des jeunes en formation (paysage, horticulture, écologie, formation agricole et forestière, urbanisme, aménagement) et des agents et élus des collectivités territoriales pour l'utilisation des semences de la marque. Actions en faveur de l'appropriation par les citoyens via des sites de collecte ou de plantation dans la nature, conférences grand public, liens avec l'observation naturaliste (Vigie Nature), liens avec la pratique des sports de nature / usages vernaculaires des plantes sauvages (culinaires, médicinales, artisanales...).

PHASE 3 [2030 - 2031]

- Création et gestion d'une plateforme de mise en relation entre porteurs de projets et producteurs, facilitant l'anticipation des besoins et le développement de contrats de culture pour sécuriser les producteurs et centraliser les ressources (guides, offres de formation).
- Valorisation du retour d'expérience : catalogue en ligne des retours d'expérience (suivi photographique, agronomique, écologique), vidéos de témoignages
- Etablissement avec les prescripteurs, les utilisateurs et les producteurs de listes d'espèces prioritaires pour orienter la production et les mélanges par type d'écosystème (prairie mésophile, haie, zone humide, etc.)
Suivi et évaluation du secteur et présentation des résultats de l'action au niveau régional mais aussi au niveau national lors des séminaires "agroécologie" du projet.

T5.3.4.6 - Territoires de soutien pour la gestion durable des haies et des complexes agroforestiers dans la Région des Pays de la Loire (Région PDL)

La Région des Pays de la Loire et les acteurs locaux sont engagés depuis plusieurs années dans la reconquête des paysages agricoles constitués de prairies et de haies. L'action vise à consolider le dispositif par une structuration régionale et une mobilisation optimale des financements disponibles.

PHASE 1 [2025-2026]
- Lancement en 2025 d'un appel à projets destiné aux territoires volontaires pour initier des innovations en faveur de la gestion collective et durable des ensembles bocagers et agroforestiers ;
- Sélection et soutien de territoires " vitrines de la gestion durable des ensembles bocagers et agroforestiers ", proposant une approche croisée entre les enjeux environnementaux (biodiversité, transfert de polluants, gestion de l'eau, érosion des sols, captation du carbone, etc.) liés au patrimoine arboré et notamment en termes de gestion durable des haies à l'échelle de territoires volontaires : charte bocagère territoriale, gestion des bords de route, fibre, plans de gestion durable des haies et Labels Bas Carbone et Haies, en lien avec les politiques associées.
- Mettre en place une charte bocagère sur le territoire de ces sites vitrines afin d'augmenter le nombre de haies gérées durablement et d'encourager le développement de filières locales de valorisation du bois bocager, en s'appuyant notamment sur les outils existants (PGDH) et les labels (Bas Carbone et Haie).

PHASE 2 [2027-2029]
- Poursuite des actions de soutien aux territoires "vitrines de la gestion durable des complexes bocagers et agroforestiers".
- Test d'outils (diagnostics et plans de gestion) et d'itinéraires techniques de gestion des haies partagées afin d'obtenir un retour d'expérience à reproduire sur d'autres territoires.
- Améliorer la connaissance des habitats et des espèces remarquables associés aux milieux bocagers : réalisation d'études

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

et de recherches pour quantifier la contribution des haies à la qualité de l'eau, l'impact sur les cultures et sur le stockage du carbone, etc.
- Évaluation des actions menées et des services rendus par ces éléments du paysage ligérien.

T5.4 - AGIR POUR ENRAYER LA DISPARITION DES PRAIRIES ET PROMOUVOIR L'ADOPTION DE PRATIQUES RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITÉ - OFB (COO), FPNRF, SIDAM (BEN)

La France possède la "plus grande prairie d'Europe" et a donc une très forte responsabilité dans la conservation des habitats et des espèces de ce milieu. Les fortes évolutions des systèmes d'élevage (en termes d'intensification ou au contraire d'abandon), couplées aux effets du changement climatique et à la baisse de la consommation de viande, fragilisent fortement les écosystèmes prairiaux. Le cadre d'actions prioritaires (CAP) de la France confirme cette situation puisque sur les 510 000 hectares d'habitats d'intérêt communautaire appartenant à des prairies, seuls 24 % sont classés en catégorie A, 56 % en B et 20 % en C, avec des situations plus défavorables dans les domaines biogéographiques atlantiques et continentaux. L'action vise à consolider et promouvoir des modèles économiques et écologiques viables, à concevoir et diffuser des outils et à mobiliser les financements de la PAC pour soutenir les agriculteurs agissant pour le maintien et la restauration du bon état écologique des prairies. L'objectif attendu est donc d'augmenter la surface de prairies permanentes bénéficiant de mesures de conservation ou de restauration et d'améliorer la qualité de la gestion de ces prairies en s'appuyant sur le couple industrie agroalimentaire/territoire et en partant du producteur jusqu'au consommateur. Compte tenu du contexte très défavorable décrit, l'ambition est de parvenir à enrayer le déclin des prairies permanentes en maintenant leur surface et leur qualité écologique d'ici 2032. L'action ciblera les prairies des domaines biogéographiques atlantique et continental.

T5.4.1 - Développement et mise en œuvre d'une campagne de communication - OFB (COO), FPNRF

(BEN) PHASE 1 [2024-2026]
2024 : Élaboration, par un prestataire sous la coordination du chef de projet OFB "Biodiversité dans les prairies", d'une stratégie et d'un plan de communication national, suite à la publication du plan d'action prairies réalisé en 2023. Le plan prendra en compte les différentes cibles (collectivités, professionnels de l'agriculture, associations, etc. organisations, établissements d'enseignement agricole) et les situations territoriales. Les réseaux des participants aux actions agroécologiques du projet (parcs naturels nationaux et régionaux, conservatoires botaniques nationaux, OFB, agences régionales de la biodiversité, chambres d'agriculture) seront fortement mobilisés pour sa diffusion.
2025 : Production via un service de sous-traitance, sous la coordination du chargé de projet OFB, des supports de communication qui auront été identifiés (plaidoyer, dossier de presse/argumentaire, brochures/flyers, film, podcast, etc.)
2025-2026 : Déploiement du plan de communication sous la direction de l'OFB :
- Organisation d'un événement national avec 150-200 participants en 2025 ;
- Organisation de six séminaires/webinaires au niveau régional, dont le thème sera défini en fonction des priorités locales, à destination des services de l'Etat, des collectivités locales, des organisations professionnelles agricoles, des gestionnaires d'espaces naturels, des établissements d'enseignement agricole
- Mobilisation des réseaux sociaux et de la presse (radio, presse régionale, magazines agricoles) ;
- Participation à des manifestations et salons régionaux et nationaux : communication ciblée auprès des élus (ex : stand de l'OFB et du CBN au salon des maires) ; communication ciblée auprès des organisations professionnelles agricoles (ex : stands au Salon international de l'agriculture, manifestations organisées par les chambres d'agriculture, Sommet de l'élevage).

PHASE 2 [2027-2029]
Les actions de communication se poursuivront entre 2027 et 2029 pour faire connaître les résultats du projet et la mise en œuvre du plan d'action.
[2027-2031] Contribution de la FPNRF à la création et au déploiement d'outils de sensibilisation dans les espaces protégés pour les agriculteurs, les collectivités et les habitants-consommateurs (ex. vidéo des agriculteurs lauréats), coordonnée par l'OFB/CBN

PHASE 3 [2030-2031] : Organisation d'un événement national en 2030.

T5.4.2 - Création et animation d'un réseau de prairies et d'aires protégées - FPNRF (BEN)

Ce réseau permettra de mutualiser et de diffuser les initiatives et de développer des critères à prendre en compte dans les futures politiques agricoles au niveau national et européen pour préserver les prairies et leur qualité écologique. Il sera animé par un chargé de mission "Prairies" recruté à temps plein pour le projet et nécessitera des prestations de service pour l'organisation des 4 séminaires.

PHASE 1 [2024-2026]
Q3 2024 : Constitution d'un Réseau Prairies & Espaces Protégés (Réseau PAP) par le porteur de projet FPNRF " Grassland " : Mise en place d'une gouvernance composée de représentants des réseaux d'espaces protégés, de l'OFB et

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

d'un acteur agronomique qui se réunira tous les six mois par visioconférence ; Diffusion d'un questionnaire en ligne auprès des réseaux d'espaces protégés, de l'OFB, des partenaires scientifiques et des organisations agricoles afin de constituer le réseau ;
2025 : Organisation du séminaire de lancement (présence en personne) (T1 2025) visant à cibler les enjeux prioritaires avec une séquence plénière et des ateliers de co-construction ; Constitution de groupes de travail thématiques (GT) chargés de capitaliser les expériences des Parcs et de produire des recommandations : se réuniront deux fois par an et feront état de leurs avancées via une lettre d'information semestrielle.
2026 : Organisation d'un 1er séminaire du Réseau dans un parc naturel régional ou national ; Identification et capitalisation des expériences des Parcs et production de recommandations puis diffusion des enseignements par l'organisation d e webinaires et la diffusion de fiches méthodes. Recours à un prestataire pour l'édition des différentes ressources créées.

PHASE 2 [2027-2029]
Poursuite de l'animation du réseau et diffusion des bonnes pratiques initiées lors de la phase 1. Rédaction de notes de plaidoyer et de propositions de mesures à destination des décideurs, par la FPNRF, pour une meilleure prise en compte des prairies dans les politiques publiques, notamment pour la future PAC et les MAEC.
2028 : Organisation du 2ème séminaire du réseau dans un parc naturel régional

PHASE 3 [2030-2032]
2030-2031 : Poursuite de la rédaction et de la diffusion des dossiers de plaidoyer auprès des décideurs (cf. phase 2) par la FPNRF 2031 : Organisation du 3ème séminaire du Réseau dans un Parc Naturel Régional
2032 : Organisation d'une journée de restitution de l'action à Paris.

T5.4.3 - Développement et diffusion d'outils de gestion durable des prairies pour les agriculteurs et les communautés locales - OFB (COO), SIDAM, FPNRF (BEN)

Des outils efficaces de gestion durable des prairies ont été développés, notamment dans le Massif central, mais leur adoption par les agriculteurs est très faible, en raison d'un manque d'appropriation des outils par les acteurs du conseil agricole et d'un manque de sensibilisation des autorités locales à la valeur écologique des prairies. L'action consistera à déployer ces outils de manière ciblée auprès des acteurs clés. Il mobilisera deux chargés de mission "prairies et biodiversité" à temps plein : un à l'OFB et un au SIDAM, ainsi que le chargé de mission "prairies" de la FPNRF.

PHASE 1 [2024-2026]
2024 : Publication par l'OFB du plan d'action pour la préservation des prairies dont la rédaction aura été finalisée en 2023 par le réseau des CBN et leurs partenaires : publication du plan d'action et diffusion auprès de 2 000 destinataires ciblés (20 par région : collectivités locales, organisations agricoles, établissements d'enseignement agricole) avec l'appui d'un prestataire. La publication a été mise en ligne sur le site de l'OFB.
T4 2024-T4 2026 : Retour d'expérience, par le chef de projet SIDAM, des actions menées par les agriculteurs suite aux diagnostics multifonctionnels du système fourrager (DIAM), ayant été réalisés dans le cadre du projet " AEOLE - Les prairies du Massif central, un atout économique pour construire des systèmes d'élevage performants (2015-2019) " : Mise en place de la gouvernance de l'action, Formation du chef de projet à l'utilisation du diagnostic via un service ; Organisation de retours d'expérience en présentiel avec les acteurs impliqués dans le financement et la réalisation des diagnostics (Département du Puy de Dôme, Chambres d'agriculture, Interprofession de Saint-Nectaire, Conservatoire botanique naturel du Massif central) avec l'appui d'un prestataire pour assurer la réalisation de certains échanges, en fonction du périmètre de l'accompagnement ; Analyse de l'impact de 40 diagnostics réalisés sur des exploitations de la zone AOP Saint-Nectaire, sur la base d'entretiens avec des conseillers accompagnant les agriculteurs (Chambres, centre fromager AOP, etc.) et avec des agriculteurs ; évaluation de l'impact des diagnostics réalisés sur les exploitations de la zone AOP Saint-Nectaire.) et avec des agriculteurs ; évaluation de l'adaptation des outils et de l'accompagnement (T4 2025-T12026), sous forme de synthèse, présentée au COPIL du projet ; Réalisation de supports de communication via une prestation de sous-traitance, dont 1 vidéo et des supports papier et numériques, objectivant les bénéfices de la biodiversité dans les prairies permanentes pour l'ensemble des acteurs de l'élevage du Massif central ; communication autour de la démarche : 2 réunions publiques par couple territoire/filière (visite d'exploitation ou journée technique par exemple) tout au long de l'année 2026, sensibilisation des agriculteurs et acteurs des territoires et filières bénéficiant du soutien du SIDAM (cf. T5.4.5).
2024-2026 : Élaboration par l'OFB d'une boîte à outils, composée de deux cahiers techniques de recueil d'expériences, l'un destiné aux collectivités locales et l'autre aux acteurs de l'enseignement agricole : mobilisation des conseillers des collectivités locales, via un questionnaire, pour recueillir des expériences en matière de mise en place de mesures foncières et d'aménagement pour préserver les prairies ; réalisation de 10 à 15 entretiens pour approfondir les réponses obtenues dans les questionnaires ; réalisation d'un état de l'art et de synthèses des outils existants, de leurs cadres d'application (atouts, freins, cibles, coûts, etc.) et des liens utiles ; mise en forme du livret technique et publication par un prestataire de service. Les acteurs de l'enseignement agricole seront mobilisés dans le cadre d'un séminaire thématique sur les retours d'expérience en matière de gestion durable des prairies, qui seront capitalisés dans un cahier technique avec l'appui d'un prestataire pour la mise en page et la diffusion.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Conception d'un dispositif de suivi pluriannuel, multi-échelle et multi-acteurs (observatoire des prairies), coordonné par l'OFB et les CBN avec l'appui de l'INRAE. Ils s'appuieront notamment sur la stratégie d'échantillonnage et le protocole de collecte de données développés dans le cadre du projet de préfiguration (PréSur) et sur le travail de cartographie des habitats (Carhab) : Organisation d'un atelier pour partager les enjeux, les besoins, les protocoles et les dispositifs existants en matière de suivi des prairies ; Recherche de financements pour des projets co-construits permettant de développer le dispositif préfiguré dans le cadre de PréSur, afin de répondre à des questions complémentaires (ex : effet du changement climatique sur la résilience des prairies...).
2025-2026 : Objectivation et communication par la FPNRF, avec l'appui d'un prestataire, sur 2 thèmes : impacts du changement climatique sur les systèmes herbagers (vulnérabilités, facteurs de résilience), performance économique des exploitations utilisant des prairies diversifiées (sur la base des exploitations lauréates du concours Prairies & Parcours).

PHASES 2 ET 3 [2027-2031]
2027-2031 : Diffusion par l'OFB des manuels techniques dans le cadre de la plateforme Agroécologie (T5.3) et promotion dans le cadre de l'initiative "Territoires engagés pour la nature" de l'OFB auprès des collectivités locales.
2027-2029 : Contribution de la FPNRF à l'observatoire national des Prairies : retour des actions de suivi des Parcs et d'identification des sites de référence et contribution à une meilleure intégration des prairies dans les cahiers des charges des labels de qualité, dont le Parc est labellisé.
2027-2029 : Sur la base des résultats de l'appui ciblé aux agriculteurs pour la mise en œuvre de la démarche " DIAM starters " (cf. T.5.4.5), le chef de projet SIDAM réalisera un retour d'expérience auprès de 80% des agriculteurs impliqués dans le processus de diagnostic, puis établira un bilan afin d'améliorer la démarche et d'en renforcer l'efficacité.

T5.4.4 - Soutien ciblé aux développeurs de projets concernant les prairies - SIDAM, FPNRF (BEN)

L'action vise à mobiliser des financements pour maintenir le bon état des prairies en soutenant les filières et les territoires. Elle mobilisera les chargés de mission "prairies" du SIDAM et de la FPNRF recrutés pour le projet. La direction régionale de l'agriculture en charge du Massif central (DRAAF AURA) sera fortement impliquée dans l'action et aura pour rôle de mobiliser les financements complémentaires prévus dans les mesures agro-environnementales européennes ainsi que dans les politiques françaises dédiées à la préservation des prairies du Massif central et d'en assurer le suivi financier annuel. Il fournira une carte détaillée des prairies permanentes d'intérêt communautaire ainsi que de celles gérées de manière biologique afin d'obtenir un premier inventaire des prairies à haute valeur écologique et le suivi des financements publics obtenus tout au long du projet. La fédération des parcs régionaux (FPNRF) assurera le suivi des financements supplémentaires consacrés aux prairies dans l'ensemble de son réseau et dans celui des parcs nationaux.

PHASE 1 [2025-2026]
2025-2026 : Soutien à 4 filières sous signes de qualité ou d'origine (SIQO) ou mentions valorisées pour une meilleure prise en compte de la biodiversité des prairies par le porteur de projet SIDAM " Prairies " :
- 2025 : Elaboration d'une stratégie d'application du diagnostic à d'autres secteurs définis suite au retour d'expérience, et amélioration des outils et méthodes, y compris son articulation avec des projets similaires ; Identification de 4 paires de secteurs/territoires susceptibles d'être soutenus en priorisant les zones appartenant au domaine biogéographique atlantique ; Accompagnement des groupes d'agriculteurs impliqués dans les diagnostics dans la mise en œuvre de leur plan d'action à travers l'organisation de 6 réunions par groupe dans les exploitations ; Recherche de financements complémentaires pour augmenter la taille des groupes de démonstration et pour que le projet s'étende.
- 2026 : mise en place d'un groupe de travail multi-partenarial (acteurs de la transformation et de la commercialisation des produits, collectivités locales, acteurs du développement agricole et rural, financeurs potentiels tels que départements, régions, secteur privé, agences de l'État, etc.) pour réfléchir à un modèle économique de sécurisation des soutiens aux agriculteurs (organisation de 5 réunions par couple territoire/filière) ;
2025-2027 : Accompagnement par le chargé de mission prairies de la FPNRF, de 5 à 10 parcs naturels régionaux ou parcs nationaux pilotes dans le montage de projets prairies : sélection des parcs sur la base d'un appel à projets ; apport d'un appui en ingénierie technique et financière (identification des besoins, choix des actions, recherche de financements, montage des dossiers) par les chargés de mission de ces parcs pilotes avec l'appui du chargé de mission " prairies ".

PHASES 2 ET 3 [2027-2030]
2026-2029 : Extension de la démarche de diagnostic par le chargé de mission " Prairie " du SIDAM à d'autres territoires et filières : réalisation de 10 diagnostics via une prestation de service, pour 4 filières et territoires non valorisés sous signes de qualité ou d'origine, multipliant ainsi les expérimentations et démonstrations dans une grande diversité de territoires et de contextes ; accompagnement des 4 groupes d'agriculteurs par l'organisation de 6 réunions pour chaque groupe ; élaboration et diffusion de supports de communication à destination des agriculteurs, des conseillers agricoles et plus largement des acteurs de la filière et des financeurs potentiels ; concertation multi-partenariale pour étoffer et rendre plus concrètes les modélisations des modèles économiques.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

2028-2030 : Extension du soutien ciblé de la FPNRF à de nouveaux Parcs (éventuellement d'autres territoires d'aires protégées) par le biais d'un appui à l'ingénierie technique et financière.

T5.5 - PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES FORESTIÈRES ADAPTATIVES PAR LES ACTEURS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS - CNPF, FPNRF, WWF (BEN)

Malgré l'augmentation de la surface forestière, l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui dépendent des milieux forestiers est considéré comme défavorable. Les principales raisons sont la jeunesse des forêts et la fragilité des peuplements face aux effets du changement climatique. L'action consistera à diffuser les pratiques de gestion favorables à la biodiversité, à identifier des solutions d'adaptation au changement climatique dans les zones présentant des enjeux majeurs pour la biodiversité et à mobiliser des financements publics et privés pour accompagner les gestionnaires et propriétaires forestiers dans le changement de leurs pratiques. L'action sera menée par des chargés de mission dédiés à chaque participant.

T5.5.1 - Capitalisation, développement et diffusion des ressources pour la préservation de la biodiversité forestière - FPNRF, CNPF (BEN)

PHASE 1 [2024-2026]
T2 2024-T2 2025 : Inventaire des actions, outils et formations mis en œuvre pour la préservation de la biodiversité forestière par le forestier de la FPNRF, appuyé par le chargé de mission biodiversité, avec le réseau des Espaces Protégés (AP), notamment le réseau des Parcs Naturels Régionaux, et avec les acteurs forestiers : Envoi d'un formulaire d'enquête à l'ensemble du réseau forestier et au réseau biodiversité des Parcs naturels régionaux, puis aux partenaires forestiers et aux réseaux d'AP ; Organisation de 5 à 10 réunions d'échanges au niveau national et local par visioconférence et sur site, avec l'appui du réseau PNRPNR pour l'organisation et l'accueil de ces réunions (1 PNR Pyrénées / Occitanie / Sud-Ouest, 1 PNR Massif Alpin, 1 PNR IPAMAC / Limousin, 1 PNRPNR Méditerranée, 1 PNRNR Nord-Ouest, 1 PNRPNR Grand Est) afin de préciser les actions, d'avoir un retour d'expérience et d'échanger sur la mise en œuvre de ces actions, la diffusion d'outils ou la mise en place de formations ; Organisation d'un séminaire d'échange technique d'une journée et demie, en présentiel dans un Parc Naturel Régional, avec l'ensemble des porteurs d'actions (70 à 100 participants attendus) : Réseau de Parcs forestiers, réseaux d'Espaces protégés, partenaires techniques et institutionnels) et un programme alternant présentations en plénière, ateliers et visites de terrain.
T3 2025 - T4 2026 : Analyse détaillée des initiatives identifiées par le forestier de la FPNRF en collaboration avec les partenaires forestiers (CNPF, ONF, FNCOFOR, etc.) et les partenaires scientifiques et techniques (GIP ECOFOR, IGN, RNF, WWF, Aires protégées, etc.) : Elaboration d'une grille d'analyse des actions et de leur impact sur la préservation de la biodiversité forestière, visant à identifier le contexte local, les publics cibles, les territoires d'action (échelle de travail), la durée/périodicité des actions menées, les groupes taxonomiques concernés, traduction opérationnelle ; Analyse des initiatives sur la base des données collectées afin d'approfondir leurs effets sur le terrain et d'alimenter les indicateurs de suivi des mesures à créer en phase 2 et ainsi mesurer leur impact sur l'état de conservation des habitats et des espèces.

PHASE 2 [2027-2029]
Q1 2027-Q1 2028 : Conception d'une gamme d'outils à destination de l'ensemble des acteurs de la forêt (propriétaires forestiers privés, communautés forestières, gestionnaires forestiers, ouvriers forestiers et exploitants forestiers, grand public) pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière dans une approche intégrée en s'appuyant sur les analyses de la phase 1 :typologie des initiatives les plus efficaces en fonction des publics concernés et des particularités géographiques et contextuelles ; conception d'outils pédagogiques pour chaque public cible et par niveau d'intégration des enjeux de biodiversité (sensibilisation/éducation, formation, outils de diagnostic, outils de gestion) ; création de modules complémentaires adaptés aux contextes et particularités régionales et locales. T2 2028-T4 2029 : Expérimentation des outils développés, au sein d'un réseau de territoires pilotes situés dans les Espaces Protégés et en particulier dans les parcs nationaux et régionaux les plus concernés, permettant ainsi de couvrir des territoires variés, mais aussi d'autres périmètres d'espaces protégés dans une logique d'emboîtement d'échelles (sites Natura 2000, Réserves Naturelles, sites du Conservatoire, etc.) Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt diffusé auprès du réseau forêt et biodiversité de la FPNRF, des réseaux d'espaces protégés et via les partenaires techniques et institutionnels, ainsi qu'auprès des régions ayant mobilisé des fonds pour soutenir des actions en faveur de la biodiversité forestière ; Analyse des candidatures et sélection des territoires ; Déploiement d'actions de conservation de la biodiversité forestière sur des sites pilotes ; Appui à la mise en œuvre technique et méthodologique des actions et au suivi (évaluation et analyse des actions, recommandations) ; Amélioration des dispositifs en partenariat avec les partenaires scientifiques et techniques du projet, en particulier le CNPF/IDF : Alimentation du contenu des outils et guides de sensibilisation/formation en intégrant des recommandations de gestion pour les habitats forestiers d'intérêt communautaire ainsi que des itinéraires de gestion permettant l'amélioration de l'état de conservation de ces HIC ; Rédaction de guides méthodologiques pour la mise en œuvre de chacun des outils développés, précisant notamment l'échelle de mise en œuvre, le public cible, le coût de la mise en œuvre, les données préalables nécessaires, les ressources humaines et matérielles à mobiliser, les acteurs à impliquer, la méthodologie mise en œuvre, les indicateurs

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

de suivi et de résultats, etc.

PHASE 3 [2029-2031]
T3 2029-T2 2031 : Sensibilisation aux enjeux liés à la conservation des habitats d'intérêt communautaire dans un contexte de changement climatique par la CNPF : Réalisation de supports de sensibilisation pour permettre la diffusion et le transfert des résultats du T5.5.2 ; Organisation de journées de transfert dans les territoires pilotes pour un large public : présentation de la méthode de diagnostic et du choix des pratiques de gestion adaptative ; présentation des outils d'identification des habitats développés par la CNPF ; Publication d'un article dans une revue forestière francophone à vocation scientifique (ex : Revue Forestière Française) ; Publication d'un dossier technique dans la revue de la CNPF (Forêt & Innovation) ; Organisation d'un webinaire national pour les acteurs de la filière forestière.
2030-2031 : Déploiement par la FPNRF des outils développés en phase 1 sur les territoires en vue de mobiliser des fonds complémentaires au programme LIFE, tels que le FEDER ou le FEADER, qui interviennent localement pour soutenir la mise en œuvre d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité forestière. Mobilisation des parcs naturels régionaux, des espaces protégés et des partenaires techniques et institutionnels.
Accompagnement par le FPNRF des Régions ayant ouvert la possibilité de soutenir des actions par des financements dédiés ou par la mobilisation de fonds européens, et des territoires souhaitant travailler à la mise en œuvre locale de ces outils : Appui à la rédaction d'appels à projets dans la Région ; Appui méthodologique à la mise en œuvre locale des outils ; Mobilisation d'autres opérateurs (Agences de l'eau, collectivités locales, etc.) afin d'augmenter les financements disponibles pour déployer ces actions.

T5.5.2 - Recommandations de gestion des habitats forestiers d'intérêt communautaire (HIC) en sylviculture adaptative - CNPF, FPNRF (BEN)

PHASE 1 [2024-2026]
T4 2024 - T2 2025 : Sélection par le chef de projet "Vulnérabilité climatique des habitats forestiers", sous la coordination d'un ingénieur forestier du CNPF, et la FPNRF d'une douzaine de territoires pilotes pour réaliser des analyses de l'état de conservation et de la vulnérabilité climatique de 12 HIC :
Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt, adressé aux forestiers des territoires préalablement identifiés par le CNPF et la FPNRF, incluant notamment les Parcs naturels régionaux (PNR) à vocation forestière, et éventuellement à quelques autres structures territoriales qui présenteraient un intérêt particulier au regard des actions menées ; sélection par les animateurs du CNPF et de la FPNRF des candidatures les plus intéressantes, en veillant à ce que l'action puisse bénéficier de l'expertise et de la dynamique déjà en place. Les PNR qui mènent ou ont déjà mené des travaux sur ce thème seront encouragés à participer à cette action. Sélection de 12 HICs afin que l'ensemble des HICs couvre la variété des grandes régions écologiques (GRECOs) et des bioclimats associés ainsi qu'une grande variété d'écosystèmes forestiers : consultation via une douzaine de réunions en visioconférence animées par la CNPF (2 à 3 réunions conjointes des GRECO avec tous les correspondants des territoires pilotes GRECO pour pré-cibler les HIC pertinents, puis une douzaine de réunions (1 par territoire) pour définir les 2 HIC étudiés dans chaque territoire) et associant des experts locaux de chaque territoire pilote.
Collecte et préparation des données préliminaires par la CNPF en prévision des analyses de l'état de conservation et de la vulnérabilité climatique : analyse des données fournies par l'IGN concernant les occurrences des HIC à partir du système de suivi temporel des habitats de l'IGN (échelle nationale) ; les peuplements permettant d'appréhender l'état de conservation des HIC (ex. présence d'espèces exotiques, attributs de maturité forestière, continuité spatiale des habitats) ; les relevés floristiques associés aux placettes HIC, permettant de calculer des modèles de bioindication et de niche pour les habitats : présence d'espèces exotiques, attributs de maturité forestière, continuité spatiale des habitats) ; les relevés floristiques associés aux placettes HIC, permettant de calculer des modèles de bioindication et de niche pour les espèces ; les relevés pédologiques sur les placettes HIC ainsi que les données édaphiques contemporaines ; les données climatiques passées, contemporaines et futures fournies par l'UMR SILVA. D'autres données locales préexistantes relatives aux habitats forestiers et à leur gestion pourront être collectées sur les territoires pilotes par la CNPF (ex : carte des HIC sur les sites Natura 2000, DOCOB). Ces informations serviront à alimenter la réflexion sur les recommandations de gestion adaptative lors des phases de terrain de l'action. Des informations sur les caractéristiques des espèces qui structurent les HIC étudiés seront également utilisées et proviendront des fiches espèces publiées sur le site ClimEssences.
Q3 2025-Q4 2026 : Évaluation et interprétation de l'état de conservation et de la vulnérabilité climatique des 12 HIC cibles via la sous-traitance, en tenant compte de l'importance des espèces indigènes/non indigènes et des espèces exotiques envahissantes ; de la santé de l'écosystème forestier ; de la continuité spatiale et temporelle des habitats ; du bois mort ; de l'altération des sols. En fonction de la résolution des données disponibles, l'état de conservation par HIC sera évalué à l'échelle nationale ou à l'échelle des grandes régions écologiques (GRECO).
Evaluation de la vulnérabilité climatique des 12 HIC cibles au niveau national et régional (GRECO, territoires pilotes) par la CNPF à l'aide du guide technique produit dans le cadre du projet "Vulnérabilité climatique et sylviculture adaptative en région Nouvelle-Aquitaine" et de la méthodologie d'évaluation de la vulnérabilité climatique des habitats forestiers développée par la CNPF avec l'appui de ses partenaires scientifiques et techniques. Production de 20

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

diagnostics croisant l'analyse de la vulnérabilité climatique avec l'analyse de l'état de conservation pour chaque HIC ;
Sur la base des 20 études de cas, une synthèse de ces questions sera élaborée par un groupe d'experts forestiers. En fonction des opportunités des territoires pilotes, d'autres acteurs forestiers locaux (gestionnaires de forêts privées ou publiques, chargés d'études habitat et animateurs de sites N2000, correspondants observateurs du service de santé des forêts, etc.) seront associés à la réflexion : réunion du groupe de travail en visioconférence ou en présentiel, selon les sujets abordés, afin de discuter de chaque étude de cas au cours d'au moins une réunion, apportant ainsi une expertise pour l'élaboration de stratégies de gestion pertinentes et répondant au mieux aux enjeux régionaux Compilation de ces analyses croisées et des stratégies associées dans un rapport d'étude centré sur les échelles régionales et territoriales et diffusion aux partenaires des territoires pilotes et au groupe de travail.
T3 2025-2026 : Evaluation de l'état de conservation et de la vulnérabilité climatique de parcelles pilotes par la CNPF : Mise en place d'un réseau de parcelles pilotes et de sylviculture adaptative : à partir de mai 2025, sélection par le groupe de travail qui aura été mis en place pour l'évaluation de l'état de conservation et de la vulnérabilité climatique des 12 HIC cibles (cf. T5.5.2), d'une centaine de parcelles pilotes réparties dans les territoires pilotes (cf. T5.5.2) qui sont partenaires de l'action. Pour chaque HIC étudié et chaque territoire pilote, sélection de 5 parcelles au regard des pratiques forestières adaptatives déjà mises en œuvre par les acteurs locaux ou de l'opportunité de mettre en œuvre de telles pratiques. Evaluation standardisée de l'état de conservation et de la vulnérabilité au changement climatique de chaque parcelle pilote, en utilisant la version " terrain " de la méthodologie développée par le CNPF et mentionnée ci-dessus : réalisation de diagnostics de terrain par des ingénieurs de l'Institut du Développement Forestier (IDF), accompagnés d'un correspondant du CRPF et d'un correspondant du territoire étudié. Utilisation de la méthodologie développée par le CNPF sur la base du guide technique issu du projet "Vulnérabilité climatique et sylviculture adaptative en région Nouvelle-Aquitaine". Évaluation de l'état de conservation sur le terrain à l'aide du guide d'évaluation du Muséum national d'histoire naturelle. Évaluation de la vulnérabilité climatique à l'aide d'indices dérivés des données fournies par les partenaires et des données collectées sur le terrain. Collecte d'informations complémentaires relatives à la capacité de charge de la biodiversité forestière (outil IBP), ou au risque de déclin des espèces forestières dû au changement climatique (outil BioClimSol).
Analyse croisée et synthèse au niveau local par le groupe de travail en lien avec les correspondants des territoires partenaires : constitution de sous-groupes selon les GRECO, les sylvoécorégions (SER) ou encore les régions administratives si nécessaire ; analyse de chaque HIC étudié dans les territoires pilotes (5 parcelles/HIC/territoire) au cours d'au moins une réunion ; diffusion, si nécessaire, d'un questionnaire par le CNPF et entretiens avec les gestionnaires forestiers afin de mieux comprendre et mettre en perspective les modes de gestion déjà mis en place sur les parcelles pilotes.

PHASE 2 [2027-2029]
T1 2027-T2 2028 : Poursuite par la CNPF de l'analyse croisée et de la synthèse de l'état de conservation et de la vulnérabilité climatique des HIC cibles sur les parcelles pilotes, ainsi que des recommandations de gestion qui en découlent : compilation dans un rapport d'étude centré sur l'échelle locale (parcelles de terrain). Diffusion de cette synthèse aux partenaires des territoires pilotes et au groupe de travail. Organisation d'une journée de restitution dans chaque territoire partenaire avec les acteurs locaux à l'issue des diagnostics : présentation des résultats des diagnostics de vulnérabilité climatique et de l'état de conservation des HIC cibles dans les territoires concernés, ainsi que des pistes de sylviculture adaptative soulevées lors de la réunion, afin d' être discutées, validées et affinées si nécessaire.
T3 2028-T2 2029 : Production d'une synthèse des propositions de gestion adaptative des HIC cibles par l'IDF avec l'appui de ses partenaires territoriaux (agents forestiers des territoires pilotes, techniciens du CRPF, etc.)) : compilation des recommandations de gestion adaptative proposées pour chacun des habitats forestiers d'intérêt communautaire traités ci-dessus, afin de donner une vision globale des options possibles d'adaptation au changement climatique pour chaque HIC, tant à l'échelle régionale que locale, en détaillant les grandes stratégies de sylviculture adaptative (résistance, résilience, transition) retenues pour chaque HIC ainsi que les pratiques à mettre en œuvre pour y parvenir ; Organisation de réunions par visioconférence si nécessaire Transmission par l'IDF de la synthèse des propositions de gestion adaptative sous format numérique à ses correspondants dans les territoires pilotes (agent forestier ou équivalent, ingénieurs du CNPF dans les délégations régionales).

T5.5.3 - Structurer les paiements pour les services écosystémiques (PSE) Biodiversité dans les

forêts - WWF (BEN) PHASE 1 [2024-2026]
Le responsable de projet du WWF, en collaboration avec les services internes concernés, dirige le projet "Nature Impact" qui vise à généraliser un outil innovant d'EPS en France métropolitaine, principalement axé sur la biodiversité forestière, en lançant deux appels à projets pour faire connaître l'opportunité d'un tel financement.
- Q2 2024 : Lancement du 2ème appel à projets : définition des modalités par un comité technique Forêt, s'appuyant notamment sur la définition de modes de sylviculture vertueux répondant aux principaux enjeux des forêts de France métropolitaine (ex : restauration des ripisylves, îlots de vieux bois et de libre évolution, réseau d'habitats arborés, etc.) et ciblant 6 thèmes ou zones géographiques (Forêt cœur de France, Est résilient, Méditerranée, Pyrénées sauvages ; Forêt en commun, Territoires à défendre) ciblant 6 thèmes ou zones géographiques (Forêt cœur de France, Est résilient, Méditerranée, Pyrénées sauvages ; Forêt en commun, Territoires à défendre) ;
- Q3 2024 : Publication de l'appel à projets sur le site internet du WWF et diffusion auprès des principaux

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

bénéficiaires cibles (propriétaires privés, gestionnaires de forêts et forestiers, gestionnaires d'espaces naturels ou d'espaces protégés, communautés forestières, associations ou groupes de citoyens mobilisés pour les forêts, etc.)
- Q4 2024 : Examen des projets par le comité technique de l'initiative (composé de 3 collèges : Experts Nature et Société ; Experts Science et Prospective ; Experts Gestion Forestière, sous un secrétariat général assuré par le porteur de projet) avec une grille d'évaluation basée sur les principes pratiques proposés par Vallauri et al. (2021), puis sélection des projets qui seront financés par des fonds privés levés par le WWF sous forme de mécénat.
- 2026 : Conception d'une communication, par exemple sous forme de motion design, par un prestataire externe, sur les actions positives pour la biodiversité en forêt et sur la logique des Paiements pour Services Environnementaux.

PHASE 2 [2027-2029] : Pérennisation de l'animation du système grâce aux fonds privés collectés.

T5.6 - DÉVELOPPER L'APPUI TECHNIQUE POUR MIEUX INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS LE DÉPLOIEMENT TERRITORIAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - OFB (COO), FPNRF (BEN)

La France a affirmé sa volonté de prendre en compte la protection de la biodiversité dans les nouveaux projets d'énergie renouvelable dans la loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023 et dans la mesure 15 de la SNB. Concrètement, cet engagement se traduit par la création d'un observatoire des énergies renouvelables, d'un centre national de ressources " énergies renouvelables, biodiversité, eau, sols et paysages " et par l'instauration d'une contribution au partage territorial de la valeur dont au moins 15 % sont dédiés à la biodiversité. Le développement massif des installations d'énergies renouvelables (EnR) en France nécessite d'accompagner le plus en amont possible l'ensemble de la chaîne d'acteurs, financeurs, collectivités et aménageurs, afin de permettre une meilleure intégration de la biodiversité dans le choix des sites et la conception des projets. L'action sera menée par i) un chef de projet OFB à temps plein basé au "Centre de ressources pour les énergies renouvelables et la biodiversité" et ii) le temps d'un chef de projet FPNRF "Biodiversité et énergie" dédié au projet.

T5.6.1 - Création et animation de communautés d'acteurs "ER et biodiversité" au niveau national et au niveau des aires protégées - OFB (COO), FPNRF (BEN)

PHASE 1 [2024-2026]
Q3 2024 : Définition puis mise en œuvre par le chef de projet OFB des modalités concrètes d'animation et d'accompagnement technique de la communauté d'acteurs, dans le cadre du centre de ressources national (CDR) multipartenarial " EnR et biodiversité " piloté par l'OFB et l'ADEME, sur la base des besoins identifiés lors de l'étude de préfiguration du CDR (2023) et regroupant l'ensemble des acteurs impliqués dans les différentes étapes du développement d'un projet d'énergie renouvelable en France (cf. figure). Contribution à la création d'un site internet du CDR. Lancement des premières actions de concertation et de médiation (capitalisation et valorisation des retours d'expérience en ligne ; test d'un premier groupe de travail technique en présentiel ; mise en place de journées de sensibilisation par visioconférence).

T3 2024-Q4 2026 : Identification et rassemblement par le chef de projet FPNRF " Biodiversité et énergie " des gestionnaires d'espaces protégés et des développeurs d'énergies renouvelables souhaitant partager et diffuser leurs expériences et méthodologies sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets. Organisation de rencontres annuelles sur le terrain (3 au total) réunissant développeurs d'énergies renouvelables, collectivités locales et acteurs de la biodiversité au sein d'espaces protégés avec l'appui de prestataires externes (logistique, appui technique, communication). Diffusion de la démarche auprès des espaces protégés européens : identification et prise de contact par e-mail avec des espaces protégés européens (Europarc, parcs naturels wallons, parcs suisses). Invitation et proposition d'intervention dans les réunions annuelles de terrain et les webinaires thématiques d'échange. Q4 2024-2026 : Déploiement, par le chef de projet OFB, du système de facilitation CDR " EnR et Biodiversité " comprenant : la création, la maintenance et l'animation de comptes spécifiques sur les réseaux sociaux afin d'informer la communauté d'acteurs précitée des publications et événements scientifiques ou techniques sur le thème des énergies renouvelables et de la biodiversité ; la création et l'animation de plusieurs groupes de travail (GT) nationaux en fonction des questions techniques ou des points de blocage identifiés par filière, dont un dédié à la filière solaire photovoltaïque et un à l'éolien terrestre ; l'organisation de deux à trois réunions par an en visioconférence par GT ; la mise en relation des différents réseaux de conseillers territoriaux contribuant au déploiement territorial des énergies renouvelables avec les réseaux régionaux et nationaux de la biodiversité et l'organisation d'ateliers locaux plus spécifiques en fonction des demandes exprimées en lien, si nécessaire, avec le chef de projet FPNRF. Développement d'une veille sur les modalités d'animation et d'appui technique des communautés d'acteurs mises en œuvre dans les autres Etats membres de la communauté européenne et à l'international afin de s'inspirer des actions mises en œuvre et d'alimenter celles du centre de ressources. Le centre de ressources sera également alimenté par les productions des tâches T.5.6.2 et T.5.6.3.

PHASES 2 ET 3 [2027-2031]
Poursuite de l'animation des communautés d'acteurs dont les modalités pourront être réorientées en 2027 et 2030 en fonction des besoins identifiés sur la base des enquêtes de satisfaction (2027 et 2030). A partir de 2027 : Appui à l'organisation d'un séminaire annuel du Centre de Ressources ; 2031 : Evaluation de l'organisation et recherche de financements pérennes pour la maintenir.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

T5.6.2 - Capitalisation et partage d'expériences au sein des espaces protégés - OFB (COO), FPNRF (BEN)

T2 2024-T2 2025 : Identification par le chargé de mission " Biodiversité et énergie " d'un ensemble de projets d'énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, hydraulique) dans les espaces protégés : lancement d'un appel à contribution auprès des gestionnaires d'espaces protégés (référents biodiversité ou énergie et directeurs de structures) par le biais d'un questionnaire en ligne et identification de retours positifs sur la conciliation des enjeux de biodiversité et de développement des énergies renouvelables. Organisation de 4 réunions d'échanges (1 par typologie d'EnR) par visioconférence avec les gestionnaires d'espaces protégés, les développeurs d'EnR et les collectivités locales de ces territoires pour analyser et échanger sur les projets issus de l'enquête.
Analyse par la chargée de mission "Biodiversité et énergie" de la FPNRF de la place des énergies renouvelables dans les stratégies des espaces protégés afin de définir des typologies, des méthodes pour prendre en compte la biodiversité et l'intégrer dans les projets de l'ensemble des acteurs concernés et pour réussir à concilier les enjeux de la biodiversité et de l'énergie.
Q3 2025 : Capitalisation de 3 retours d'expérience. Diffusion et présentation des résultats aux différentes parties prenantes (autorités locales, gestionnaires d'espaces protégés, aménageurs, etc.) et aux espaces protégés européens via le réseau Europarc.

T5.6.3 Développement et diffusion des ressources pour une bonne appropriation des innovations technologiques et des résultats de la recherche scientifique - OFB (COO), FPNRF (BEN)

PHASE 1 [2024-2026]
2024-2026 : Production de trois vidéos de 5 minutes (une par an) par un prestataire de services illustrant des exemples de projets ENR conciliant biodiversité et enjeux énergétiques dans les zones protégées.
2025-2026 : Identification et suivi à long terme de 4 sites pilotes (éolien, solaire, biomasse, hydroélectricité) au sein du réseau de zones protégées.
2025 : Développement d'un cours de sensibilisation en ligne "EnR et biodiversité" dans un format e-learning, visant à sensibiliser les parties prenantes non expertes (y compris le grand public, les acteurs financiers et les autorités locales) : création du cours par un prestataire de services externe sur la base d'un contenu préparé par des experts scientifiques et techniques dans le domaine.
2026 : Production et publication d'un guide technique et d'aide à la décision pour les développeurs d'énergie renouvelable afin de mieux intégrer les questions de biodiversité dans les projets. Service externe pour la conception graphique et l'impression.

T5.7 - DÉVELOPPER LE SOUTIEN TECHNIQUE POUR CHANGER LES PRATIQUES DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE - WWF (BEN)

La pêche côtière légale en Guyane souffre de nombreuses difficultés et notamment de la concurrence de la pêche illégale étrangère. Parallèlement, la Guyane est confrontée depuis plusieurs années au développement d'un commerce informel de vessies natatoires à destination du marché asiatique, dont le développement incontrôlé menace les ressources halieutiques du territoire. Ce point a été identifié dans la mesure 10 de l'ONB, où une action spécifique sera menée en Outre-mer, et notamment en Guyane, pour lutter contre la pêche illégale. Cette action constitue une alternative économique viable pour lutter contre la pêche illégale et renforcer l'économie locale. Elle s'inscrit également dans le cadre de la mesure NBS qui concerne le soutien à l'industrie de la pêche pour réduire son impact sur la biodiversité. Dans ce contexte, le WWF en Guyane et ses partenaires locaux mèneront une expérimentation très ciblée de soutien à la filière pêche durable pour une durée de trois ans, de 2024 à fin 2026. Cette action sera menée par un chargé de mission du WWF dédié au projet et avec l'appui important des agents du Comité national régional des pêches de Guyane. Les résultats de cette expérimentation, qui vise à identifier et tester des modèles économiques durables, seront largement diffusés dans les autres territoires d'outre-mer français et européens avec le soutien de la Direction des Outre-mer de l'OFB.

T5.7.1 - Appui à la durabilité socio-économique des pratiques de moindre impact dans le secteur de la pêche en

Guyane PHASE 1 [2024-2026]
2024 : Réalisation d'une étude de nouveaux débouchés, confiée à un prestataire, pour les produits pêchés selon la méthode dite du "moins disant" des pratiques "à impact", comme les techniques de sélectivité améliorée testées dans le cadre du projet PALICA II, avec l'appui et les conseils des experts du LEEISA (regroupant l'Ifremer, l'Université de Guyane et le CNRS), qui ont déjà réalisé des études de rentabilité par le passé :
- Réalisation d'enquêtes de terrain et d'entretiens avec les socioprofessionnels de la pêche guyanaise, ainsi qu'avec les restaurateurs et les distributeurs, situés sur le marché guyanais, mais aussi potentiellement sur les marchés caribéen et européen.
- Analyse des flux commerciaux et des secteurs existants pour les produits identifiés en Guyane et sur les marchés potentiels, volume, forme et présentation, ainsi que les prix de vente et d'achat moyens.
- Recherche de nouveaux débouchés, dont prioritairement les circuits courts de commercialisation et les marchés haut de gamme pour les produits de la mer durables à haute valeur ajoutée, en Guyane, mais aussi potentiellement à

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

- l'exportation vers la France métropolitaine.

2024-2025 : Information et sensibilisation sur les nouveaux débouchés identifiés dans l'étude auprès des armateurs par le chargé de projet du WWF et l'ingénieur des pêches du CRPMEM afin d'organiser la production de produits à meilleure valeur ajoutée et consultation des socioprofessionnels sur leurs préférences pour les différents produits et sur la faisabilité de leur production : Organisation d'une réunion de restitution de l'étude au Comité des Pêches à Cayenne, et au moins 6 déplacements sur les points de débarquement (Cayenne, Kourou, Sinnamary, Iracoubo, Awala, St Georges) pour rencontrer les armateurs, partager avec eux les résultats de l'étude et discuter de la faisabilité et de la mise en œuvre de nouveaux débouchés.

2025 : Structuration de l'offre par la mise en place de la chaîne de commercialisation par le porteur de projet WWF avec l'appui des institutions (Directions de la Mer et Collectivité territoriale), impliquant l'ensemble des acteurs de la filière (transformateurs, restaurateurs, distributeurs, etc.) afin d'assurer la mise en marché des produits sur les marchés :

- Mettre en place une gouvernance du projet réunissant le Comité des pêches et les armateurs souhaitant développer les nouveaux produits ainsi que les transformateurs, distributeurs et restaurateurs intéressés par la vente de ces nouveaux produits afin de coordonner la démarche et de s'assurer que la production et la transformation sont en adéquation avec les attentes des consommateurs.
- Lancement d'une phase de commercialisation pilote impliquant une petite quantité de production et quelques distributeurs
- Structurer et développer la chaîne de commercialisation avec d'autres producteurs et distributeurs.

2026 : Réalisation d'un travail de marketing de la demande pour promouvoir les produits développés par le porteur de projet WWF et la CRPM afin de faire connaître les produits développés auprès du public guyanais, mais aussi potentiellement auprès du public antillais et/ou européen continental, en fonction des débouchés identifiés par l'étude : fiches recettes à distribuer sur les lieux de distribution des produits, affiches de communication réalisées par le service communication du WWF pour promouvoir la pêche durable guyanaise et apposées sur les panneaux publicitaires en Guyane ou dans les régions concernées, organisation d'évènements avec les distributeurs : dégustations ponctuelles dans des points de vente locaux ou chez des restaurateurs.

T5.7.2 - Développement d'une filière légale et durable de la vessie natatoire de l'Acupus rouge de Guyane

2024 : Réalisation d'une étude d'opportunité économique du marché par un consultant externe (prestataire), sous la coordination du chef de projet du WWF France : Enquêtes de terrain en Guyane pour identifier les flux de commercialisation actuels et les routes commerciales existantes avec les pays tiers (Guyane française, Suriname et Guyane, Brésil) ainsi que le volume, la forme et la présentation, et les prix moyens de vente et d'achat des vessies, identification de points focaux au sein du WWF Guyanes au Suriname et en Guyane, du WWF Brésil et du WWF Chine pour appuyer le prestataire avec des informations sur le commerce des vessies dans les pays concernés (avec un focus sur Hong-Kong).

2025 : Sensibilisation des équipages à l'intérêt d'un marché légal des vessies natatoires par le chargé de mission du WWF, et avec l'appui du CRPMEM et de la Direction de la Mer pour initier des changements dans les pratiques de commercialisation.

2025-2026 : Appui au développement et à la formalisation d'un marché légal et durable des vessies natatoires par le chargé de mission du WWF, en s'appuyant sur le réseau existant de 5 opérateurs guyanais commercialisant légalement des vessies natatoires pêchées sur le territoire : Implication des services des douanes, de la Direction de la Mer, de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, des entreprises de transformation, du comité des pêches et du WWF pour proposer un système de contrôle aux différents niveaux de la filière, du pêcheur au consommateur ; mise en place d'une charte de transparence pour les consommateurs et la validation locale par les acteurs du secteur.

Mobilisation du réseau WWF pour initier une collaboration internationale afin de faciliter le dialogue autour du commerce durable des vessies natatoires entre le bouclier guyanais et Hong Kong : identification des acteurs clés pour encadrer le commerce légal, renforcement de la coopération régionale, élaboration de recommandations, au niveau national, régional et au niveau des organisations individuelles.

Fin 2026, l'équipe permanente du WWF Guyane réunira les acteurs impliqués dans l'action pour évaluer les résultats et identifier les besoins d'appui pouvant conduire à de nouveaux projets à financer par les programmes dédiés à la pêche et au développement de filières durables.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

WP6 - Mobilisation des citoyens

Numéro du lot de travail	WP6	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du lot de travail	Mobiliser les citoyens		
Mois de début	4	**Fin du mois**	105

Objectifs

Objectif spécifique : Sensibiliser les citoyens aux questions de protection de la biodiversité

Liens SNB
Axe 3 : Mobiliser toutes les parties prenantes
Mesure 32 Mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité
Mesure 33 Éduquer et mobiliser la jeune génération, de l'école à l'université

Sous-objectif spécifique 1 : affiner les connaissances sur le passage à l'action des citoyens Résultats en 2032
- Un résumé des mécanismes de participation des citoyens à la protection de la nature a été diffusé auprès de 15 ONG et ministères.
- Fourniture d'informations et d'outils pour faciliter l'engagement civique aux 6 bénéficiaires associés du WP6 et à toute autre structure menant des actions de mobilisation.
- Construction et suivi d'un baromètre de l'engagement citoyen
- Soutien méthodologique aux 6 bénéficiaires associés du WP6 dans leur stratégie de mobilisation des citoyens Impacts en 2032 : Evolution positive du baromètre de l'engagement citoyen entre 2027 et 2032

Sous-objectif spécifique 2 : Soutenir les acteurs de la mobilisation citoyenne
Résultats en 2032
- Engagement de 40 collectivités locales (ou de leurs groupements) dans le dispositif "J'agis pour la nature
- 4000 activités de bénévolat dans la nature publiées sur la plateforme "J'agis pour la nature" en 2032 (année de référence 2022 avec 2000 activités publiées)
- Soutien à 5 réseaux d'espaces protégés pour l'accueil de jeunes en SNU ou de personnes condamnées devant effectuer un travail d'intérêt général
Impacts en 2032
- 5 000 jeunes s'engagent chaque année dans une mission volontaire dans la nature

Sous-objectif spécifique 3 : Faciliter l'engagement civique
Résultats en 2032
- Implication de 600 000 adeptes des sports de nature grâce à des programmes de mobilisation innovants.
- Création de 5 000 espaces de biodiversité locale préservée avec les Refuges LPO de jardins écologiques
- 100 familles aidées à réduire leur empreinte sur la biodiversité grâce au programme "Familles à biodiversité positive".

Sous-objectif spécifique 4 : Changer les représentations sociales pour inciter les citoyens à agir Résultats en 2032
- 20 millions de personnes touchées dans tous les médias (audiovisuel, cinéma, presse, livres, réseaux sociaux) pour chaque campagne Impacts en 2032
- Evolution positive du baromètre de l'engagement citoyen entre 2027 et 2032

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Sous-objectif spécifique 5 : Déployer des initiatives d'éducation à la biodiversité et à l'écocitoyenneté dans les écoles
Résultats en 2032 :
- 5000 enseignants ayant bénéficié d'un accompagnement sur les espaces pédagogiques (MOOC sur les espaces pédagogiques, formation ou pack d'outils méthodologiques) entre 2028 et 2032.
- A partir de 2028, des formations mixtes " espace éducatif " (structures d'éducation à l'environnement et enseignants) seront mises en place dans 2/3 des académies, soit 20 formations par an et 600 personnes formées par an
- Financement annuel de 5 millions d'euros en 2029 pour les domaines éducatifs
Impacts en 2032 : 50 % des sites N2000 terrestres ou côtiers accessibles contiennent au moins une zone éducative.

Description

T6.1 - AFFINER LA CONNAISSANCE DE L'APPROPRIATION DES ACTIONS PAR LES CITOYENS - OFB (COO), FPNRF, ENVSN, PNRSN (BEN)

L'objectif de cette action est de partager les connaissances en sciences humaines et sociales afin de mieux comprendre les mécanismes comportementaux et les leviers de changement des citoyens et ainsi pouvoir adapter les politiques publiques de protection de la nature et renforcer l'efficacité des actions menées à leur égard.

T6.1.1 - Consolidation d'un corpus de "connaissances des citoyens et de leur rapport à la nature" - OFB (COO), FPNRF (BEN)

T6.1.1.1 - Synthèse des études, recommandations et création d'un guide de suivi

PHASE 1 [2024-2026]
Création d'un corpus par le chef de projet "étude et coordination" de l'OFB à partir de différentes sources (CGDD, DITP, laboratoires de recherche, OFB, ADEME, etc) et de documents (études, expérimentations, enquêtes, articles, entretiens, etc.) permettant d'évaluer l'état des connaissances en termes de leviers de changement individuel et collectif des citoyens dans le domaine de l'environnement. Les travaux et recherches en psychologie de l'environnement menés depuis 2022 dans le cadre du "Défi Familles à Biodiversité Positive" de la FPNRF viendront alimenter ce corpus.
- Réalisation d'entretiens avec des scientifiques de premier plan dans les domaines de la psychologie comportementale, de la psychologie environnementale, de la sociologie, de la communication engageante, etc.
- Animation d'un groupe de travail avec les partenaires travaillant avec les citoyens (LPO, FPNRF, FNH et toute autre ONG intéressée) afin de partager les résultats du corpus de connaissances et de définir les besoins pour un meilleur suivi de la mobilisation citoyenne.
- Lancement du marché pour l'élaboration d'un guide méthodologique pour le suivi des actions de mobilisation citoyenne (rédaction du cahier des charges, suivi de la procédure et choix du prestataire)
- Rédaction d'une note de synthèse avec des recommandations sur la segmentation des comportements attendus, les cibles prioritaires et les leviers à activer pour les mobiliser
- Diffusion des résultats obtenus, en particulier auprès des bénéficiaires associés et plus largement auprès des responsables de projets de mobilisation citoyenne (par exemple, interventions dans des événements, publications, etc.)

PHASE 2 [2027-2029]
- Accompagner les bénéficiaires associés du projet dans l'utilisation du guide de suivi des actions, notamment à travers les réunions annuelles des bénéficiaires associés (WP2) ou des réunions à distance.
- Contrôle et suivi des études et des résultats : Rédaction de vade-mecum thématiques pour soutenir les projets des bénéficiaires associés.
Ces vade-mecum s'appuieront sur les fiches de cadrage et les auto-évaluations réalisées dans le cadre du programme " Familles à biodiversité positive " entre 2021 et 2023 par la FPNRF, avec l'appui scientifique de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité.
- Diffusion et valorisation du suivi et des résultats auprès des bénéficiaires associés, et éventuellement de tout autre acteur de la mobilisation citoyenne en faveur de la biodiversité, via les outils de communication du projet (WP2) mais aussi grâce à des interventions lors de conférences, d'événements ou à la médiatisation des publications produites.

PHASE 3 [2030-2031]
- Banque de connaissances accumulées en lien avec la plateforme collaborative du projet (WP2) et les équipes chargées de la valorisation des connaissances scientifiques et techniques de l'OFB.

T6.1.1.2 - Évaluation du programme "Familles à biodiversité positive

Ce dispositif, conçu et mis en œuvre à titre expérimental dans 16 Parcs naturels régionaux entre 2021 et 2023, a pour objectif d'accompagner et de donner aux familles volontaires les moyens d'agir sur leur empreinte biodiversité liée à leur mode de vie et de consommation, à travers une approche ludique et donc attractive, prenant la forme de défis thématiques. Au cours de son

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

En phase expérimentale, ce dispositif a bénéficié du soutien d'une recherche en psychologie environnementale afin d'étudier les effets de la participation des familles au dispositif sur l'évolution de leurs comportements et de leurs pratiques en matière de biodiversité dans leur vie quotidienne.
L'action prévoit une évaluation du dispositif par la chargée de mission "Changements transformateurs" de la FPNRF avec l'appui d'un laboratoire de recherche travaillant sur les questions de psychologie environnementale, afin d'identifier et de mesurer les facteurs susceptibles d'influencer l'évolution des modes de vie et de consommation des citoyens (freins et leviers d'action), puis d'améliorer le dispositif en conséquence pour un accompagnement plus efficace. Le processus d'évaluation des capacités transformatrices du dispositif comprendra la construction d'une enquête avec l'appui d'un laboratoire de recherche travaillant sur les questions de psychologie environnementale via un contrat de collaboration, un appel à contribution auprès des familles préalablement impliquées, des entretiens avec un échantillon de familles, et la rédaction d'un rapport de synthèse au cours de l'année 2027.

T6.1.2 - Conception de baromètres pour suivre l'évolution des pratiques et des comportements des citoyens - OFB (COO), ENVSN, PRNSN (BEN)

Le baromètre est un outil indispensable pour suivre l'évolution des pratiques et pour communiquer avec les citoyens. En effet, il est important de pouvoir mesurer les résultats des changements de pratiques et de les communiquer pour maintenir l'intérêt des pratiquants et sensibiliser les décideurs publics et privés. Le travail entrepris par l'OFB pour les citoyens sera repris et adapté pour un suivi plus spécifique des pratiquants de sports de nature.

T6.1.2.1 - Baromètre des citoyens

PHASE 1 et 2 [2025-2029]
2025 : Lancement, par le chef de projet OFB "Coordination du WP6", d'un contrat pour la conception du baromètre (rédaction
de cahier des charges, suivi de la procédure et choix du prestataire), qui devrait s'inspirer des solutions issues d'un benchmark européen et permettre de suivre l'évolution de la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les décisions, les comportements et les pratiques des Français.
Suivi du marché
2026 : Mise en œuvre du baromètre
Mise en place d'un mécanisme de mise à jour annuelle (ou semestrielle)

T6.1.2.2 - Baromètres spécifiques pour les pratiquants de sports de nature

2025 : Définition des besoins et accompagnement par un prestataire pour la conception de 2 baromètres
(marin et terrestre) 2026 : Conception des baromètres
2027 : Campagne auprès des amateurs de sports nautiques et terrestres pour évaluer leur niveau de sensibilisation
2029 : Lancement d'une deuxième campagne à l'occasion des Journées maritimes européennes et de la Semaine verte européenne
T6.1.2.3 - Durabilité des baromètres
PHASE 3 [2030]
Suivi annuel ou bisannuel du baromètre de l'évolution des comportements, des pratiques et des niveaux de mobilisation des Français pour la biodiversité (OFB)
Fin 2030 : partage des résultats et version finale des baromètres pour les pratiquants de sports de nature. (ENVSN, PRNSN) Prévoir la pérennisation des actions.

T6.2 - SOUTENIR LES ACTEURS DE LA MOBILISATION CITOYENNE - OFB (COO), FNH, FCEN (BEN)

Cette tâche vise à mobiliser les acteurs locaux en les impliquant dans les mesures de protection de la biodiversité pour atteindre les citoyens et les inciter à agir concrètement. Il s'agira de soutenir les structures locales en leur fournissant des outils et en animant différents réseaux afin qu'elles puissent s'adresser aux citoyens et leur permettre de s'engager pour la nature.

T6.2.1 - Développement d'un programme d'engagement communautaire - FNH (BEN)

Le programme "J'agis pour la nature" implique un réseau de plus de 1000 structures réparties sur l'ensemble du territoire français, composé de grands réseaux associatifs experts, d'associations environnementales locales, d'acteurs de l'éducation populaire mais aussi de certaines collectivités territoriales. Il repose sur la mise à disposition et l'animation d'une plateforme web de bénévolat nature, www.jagispourlanature.org, qui met en relation des citoyens souhaitant agir avec des structures proposant des activités de protection de la nature. L'action vise à structurer et développer une offre spécifiquement destinée aux collectivités locales, afin qu'elles s'engagent aux côtés du mouvement associatif, dans une démarche d'implication forte des habitants et dans des activités de protection et de restauration de la biodiversité du territoire. L'action mobilisera le chargé de programme, l'administrateur de la plateforme, le chargé de communication et le directeur général (qui seront présents lors de la présentation du projet aux élus locaux et lors

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

des moments plus politiques liés aux phases de lancement (réunions publiques, conférences de presse, etc.)).

Il est important de noter que sa présence entraînera une légère augmentation du budget des ressources humaines de la FNH.
Cette mobilisation des collectivités permettra d'activer l'augmentation du nombre d'activités publiées sur la plateforme de volontariat nature par un travail d'information, de relais et d'accompagnement local en ce sens. Dans la continuité du travail d'animation de la plateforme, encourager les collectivités à s'impliquer, c'est aussi augmenter le nombre d'activités proposées sur chaque territoire engagé et donc augmenter les possibilités pour les habitants de s'impliquer concrètement.

PHASE 1 [2024-2026]
En 2024, le responsable du programme, en collaboration avec l'équipe d'action de terrain de la FNH, mettra en place le dispositif "J'agis pour la nature avec ma commune" avec pour objectif d'impliquer une dizaine de collectivités dans des actions en faveur de la protection de la biodiversité sur leur territoire.
- Des contacts ciblés dans les territoires avec l'appui de plusieurs structures relais faisant partie du consortium du projet, comme l'OFB, les Agences régionales de la biodiversité, la Fédération nationale des SCOT, la LPO, le réseau des parcs naturels régionaux...
- Identification de 10 collectivités locales (ou intercommunalités) volontaires
- Visite du responsable du programme à chaque autorité locale, explication du programme et signature de la charte d'engagement
- Mise en place d'un système de suivi avec l'organisation de réunions à distance et d'une visite sur place par an
- Conception d'une boîte à outils pour faciliter la médiation des collectivités locales vers les citoyens : outils pédagogiques et de sensibilisation pour agir auprès de différents publics : fiches d'information, outils de reconnaissance, jeux collaboratifs et immersifs
- Diffusion de la boîte à outils et des outils de communication aux autorités locales
- Cartographie des activités liées à la nature à T0 de chaque territoire engagé
- Élaboration d'une feuille de route
- Déploiement d'activités en direction des citoyens
- Évaluation de la phase d'expérimentation afin de développer la proposition et les pratiques pour la phase de déploiement.

PHASE 2 [2027-2029]
- Organisation, par le responsable du programme FNH, d'une rencontre nationale avec les autorités locales engagées pour échanger sur leurs pratiques et expériences d'engagement
- Opération de promotion du dispositif auprès du grand public, à travers les différents canaux de communication du FNH (réseaux sociaux, site internet, campagnes de communication grand public par voie d'affichage notamment).
- Prospecter de nouvelles communautés dans le cadre du programme en mettant en avant l'engagement des 10 premières communautés et leur retour d'expérience et en continuant à s'appuyer sur les membres du consortium qui travaillent avec les communautés locales.
- Déploiement de l'approche dans les 30 nouvelles collectivités locales, avec le même processus que dans les collectivités test : cartographie des activités de nature, mise en place du système, développement d'une feuille de route, soutien et promotion de la mobilisation des habitants aux côtés des collectivités

PHASE 3 [2030-2031]
Évaluation des actions en faveur de l'essaimage
- Conception, diffusion et analyse par le responsable du programme FNH d'une enquête de satisfaction auprès des habitants du territoire pour connaître leur niveau de connaissance et de satisfaction des engagements de leur collectivité locale en faveur de la protection de la biodiversité.
- Évaluation du programme et retour d'information aux autorités locales participantes et recommandations pour des engagements durables.

T6.2.2 - Déploiement de missions d'intérêt général au contact de la nature pour les jeunes et les personnes en réinsertion - FCEN (BEN)

L'action vise à amener deux types de publics à réaliser des travaux d'intérêt général en contact avec la nature au sein de structures associatives. Elle s'appuie sur deux dispositifs nationaux :
o Le Service National Universel (SNU) est ouvert à tous les jeunes Français, hommes et femmes, âgés de 15 à 17 ans. Il comprend un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement sur la base du volontariat, entre 16 et 25 ans.
o Le travail d'intérêt général (TIG), alternative à l'emprisonnement, qui consiste en un travail non rémunéré au sein d'une association, d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public.
Forte de l'expérience de son réseau dans l'organisation de chantiers nature et dans la réinsertion sociale et

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

professionnelle de personnes condamnées, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels pilote cette action phare qui s'inscrit dans la stratégie nationale pour la biodiversité. Concrètement, il s'agit d'augmenter le nombre d'acteurs de la préservation de l'environnement qui proposent des missions d'intérêt général au contact de la nature. L'action mobilisera un chargé de mission recruté par la FCEN et s'appuiera sur les réseaux d'ONG de protection des zones protégées et de la nature participant au projet, ainsi que sur les ministères des sports et de la justice, respectivement responsables des deux mécanismes.

PHASE 1 [2024-2026]
- 2024 : Mise en place de deux groupes de travail (GT) dont la mission est de développer progressivement des missions d'intérêt général au contact de la nature et de participer à la conception de toutes les actions. Les groupes se réuniront en présentiel pour la mise en p l a c e puis au rythme de 3 réunions par an, par visioconférence, par la suite. Une réunion tous les deux ans se tiendra en présentiel :
o Le GT "TIG et nature" sera composé d'un représentant de la FCEN, de l'OFB, de RNF et d'ATIGIP Justice.
o Le GT "SNU et nature" sera composé d'un représentant du CNF, de l'OFB, de RNF, du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère des forces armées.
- 2025-2026 : Réaliser une enquête auprès des organisations de protection de la nature pour identifier leur degré d'implication dans ce type de mission, les freins existants et les leviers pour favoriser leur déploiement à plus grande échelle. Présentation et diffusion des résultats à la Conférence des aires protégées au cours de l'année 2026.
- 2026 : Conception et diffusion de deux guides méthodologiques pour l'accueil des deux publics cibles des gestionnaires d'espaces protégés. Ces guides méthodologiques seront diffusés en septembre 2026 puis mis à jour en 2028 et 2031
- 2025-2026 : Mettre en place une concertation avec les ministères concernés pour intégrer et concevoir un module de formation spécifique sur la préservation de la biodiversité dans le cadre du séjour de cohésion de deux semaines constituant la 1ère étape du SNU. Il pourrait être accompagné d'une visite de sites et d'une rencontre avec un gestionnaire d'espaces naturels pour allier théorie et pratique.
- 2026 : identification des solutions de financement existantes pour soutenir l'accueil des personnes condamnées à un TIG ou effectuant leur SNU dans une structure de protection de la nature. Cette recherche inclura une pluralité de financeurs, publics et privés. Les différentes solutions de financement identifiées seront rassemblées dans un recueil qui sera diffusé en septembre 2026 et mis à jour annuellement jusqu'en 2031.

PHASE 2 et 3 [2027-2031]
- 2027 : Conception et diffusion d'une campagne de communication destinée aux structures d'accueil des 2 publics cibles. Construite à partir d'outils libres, elle sera réalisée directement par le CNF et sera composée de plusieurs outils tels que des posters, des infographies ou une base de données d'emails. Elle sera également relayée par les outils de communication du projet et par la plateforme collaborative (WP2).
- 2027 : Conception par le chef de projet CNF d'une formation pour les structures souhaitant s'engager dans la démarche, avec un volet théorique et un volet pratique sur le terrain (avec retour d'expérience des personnes ayant participé et des structures ayant accueilli ces personnes).
o 2028 : Organisation de la 1ère session de formation en face à face
o 2028-2030 : Organisation de cycles de 2 sessions par an dans un format mixte à distance et en présentiel.
- 2028-2031 : Recherche et mise en œuvre de solutions de financement avec les partenaires identifiés en phase 1 en expérimentant un système de collecte et de redistribution sous forme d'appels à projets.
2028 : Lancement de 2 appels à projets " TIG et nature " et " SNU et nature " avec une dotation prévisionnelle de 10

000 €. T6.2.3 - Accompagner les structures et entreprises liées aux sports de nature dans la prise en compte de la

biodiversité - OFB (Coo)

L'OFB et les têtes de réseau liées aux sports de nature sont régulièrement sollicités par des fédérations sportives qui souhaitent obtenir des conseils pour réduire l'impact de leur activité sur la biodiversité. En complément des actions directement destinées aux pratiquants de sports de nature (T6.3.2 et T6.3.3), l'action vise à identifier les mesures de réduction de l'impact sur la biodiversité adaptées aux différentes disciplines sportives de nature, et à travailler avec les fédérations et les entreprises en contact avec les pratiquants pour créer et diffuser des messages. L'action sera menée par un chargé de mission "Sports de nature" de l'OFB pour une durée de 4 ans afin d'établir des diagnostics par discipline, des partenariats et des messages, puis des missions de suivi seront réalisées par les permanents de l'OFB.

PHASE 1 et 2 [2024-2028]
T2-T3 2024 Cartographie des acteurs du sport et des loisirs de nature par les têtes de réseaux ou les fédérations. Recensement des demandes récurrentes adressées à l'OFB et aux partenaires et contact avec les référents des fédérations des disciplines sportives concernées. Mise en visibilité de l'action lors des événements de communication prévus sur le sport et la biodiversité, notamment à l'occasion des Jeux olympiques de Paris 2024.
T4 2024 - T3 2025 : Identifier les impacts (pratique individuelle et organisation de manifestations) sur l'environnement, les habitats et les espèces des différentes catégories d'activités sportives et de loisirs de nature (avec l'appui des gestionnaires d'espaces naturels protégés), et prioriser les actions d'accompagnement selon les secteurs et

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

les disciplines. Identifier et mobiliser les leviers par type d'acteurs et de disciplines. Mettre en place un comité de pilotage de l'action composé des Bénéficiaires sportifs et des représentants des filières pour valider la méthode de travail. Consultation d'experts en biodiversité au sein de l'OFB et de ses partenaires (ex : Muséum d'Histoire Naturelle) pour compléter les solutions de réduction voire de suppression des impacts. Rédaction de fiches de synthèse par discipline.

T4 2025 - T3 2028 : Conception de messages sur les bonnes pratiques à destination des pratiquants d'activités de pleine nature, avec l'appui de la chargée de communication du projet BIODIV'France et du groupe de suivi. Mise en place de partenariats avec les fédérations et les entreprises volontaires de vente et de location de matériel de pleine nature sur la base d'engagements concrets en lien avec les leviers identifiés, notamment en matière d'écoconception pour les vendeurs de matériel (production de recommandations par l'OFB et déploiement marketing, communication par le partenaire). Mise à jour du référentiel technique Natura 2000 pour les activités sportives et de loisirs en mer, accompagnement des partenaires dans le programme " Engagés pour la nature " porté par l'OFB (lien T.5.2) ou d'autres outils de l'OFB (ex : marque Esprit Parc national). Mise en valeur de l'action lors d'événements sportifs (au moins 3) dans lesquels les partenaires sont déjà impliqués. Rédaction de plusieurs articles et d'une fiche de retour d'expérience pour chaque discipline concernée, qui seront publiés sur la page web du projet et sur celles des PRNSN, ENVSN et CREPS AURA. Mise en valeur de l'engagement des entreprises et du secteur des sports de plein air par rapport aux actions du WP5 (T5.1 à T5.2).

T6.3 - FACILITER L'ENGAGEMENT DIRECT DES CITOYENS - OFB (COO), FPNRF, ENVSN, CREPS AURA, LPO (BEN)

Cette mission permet aux différentes communautés de citoyens visées (sportifs de nature, propriétaires de balcons et de jardins, etc.) de mieux connaître leurs espaces de biodiversité de proximité et d'agir en prenant conscience de leur pouvoir d'action collectif. L'objectif est de fournir à ces communautés de citoyens des outils pour comprendre, agir et se mobiliser. Ces outils, en valorisant les savoir-faire, les compétences et les engagements des citoyens en faveur de la préservation de la biodiversité de proximité, contribueront à renforcer leur mobilisation.

T6.3.1 - Soutenir les familles dans le changement de leur comportement en faveur de la biodiversité dans leur vie quotidienne - FPNRF (BEN)

Sur la base de l'expérimentation menée sur la période 2021-2023 au sein du réseau des Parcs naturels régionaux et en lien avec de nombreux partenaires, l'action vise à rendre accessible le dispositif " Familles à biodiversité positive " et à le déployer à l'échelle nationale (dans et hors des Parcs naturels régionaux). L'action sera déployée par le chef de projet " Changements transformateurs " de la FPNRF uniquement dans la phase 1 du projet, car le dispositif sera ensuite animé au niveau local avec d'autres types de financements.

PHASE 1 [2024-2026]
Structuration du dispositif : lancement d'une communication ciblée sur les structures susceptibles d'investir dans le dispositif et de s'appuyer sur un programme de financement existant (programme européen LEADER, programmes d'intervention régionaux, financement participatif, etc.) Les réseaux existants tels que les "Territoires engagés pour la nature", animés par l'OFB et les Agences régionales de la biodiversité, le dispositif "J'agis pour la nature" de la FNH et le réseau des Espaces protégés seront particulièrement ciblés.
Identification et accompagnement des structures porteuses du projet : les structures ayant manifesté leur intérêt seront invitées à rejoindre le réseau en répondant à un appel à manifestation d'intérêt. Organisation de webinaires et d'échanges autour du thème de l'engagement civique, sur la base des résultats obtenus dans le cadre du projet et en faisant appel à des experts (T6.1).
Conception et diffusion d'informations sur le programme via deux outils numériques :
- Une interface web pour l'appareil qui contiendra :
o Une boîte à outils : elle sera conçue sur la base des outils développés pour la période 2021-2023 et s'adressera à quatre publics différents : " les animateurs ", à destination des structures animatrices, où ils pourront trouver des éléments utiles à l'animation du dispositif et à l'accompagnement des familles engagées ; " les familles ", avec des informations et des outils utiles pour les aider à réduire leur empreinte sur la biodiversité dans leur vie quotidienne (s'alimenter, se déplacer, prendre soin de soi et de son logement, s'éclairer, jardiner, pratiquer un sport dans la nature, etc.) ; " les jeunes ", à destination des enseignants du primaire et du secondaire, avec des ressources utiles pour leurs programmes d'éducation au développement durable ; " les partenaires et financeurs ", avec des documents de communication sur le dispositif.
o Une plateforme numérique qui permettra à chacun d'évaluer son empreinte biodiversité individuelle, inspirée de l'outil produit par l'association Envol vert sur l'empreinte forestière (https://empreinte-foret.org/quizz/).
- Une application mobile destinée aux animateurs et aux familles accompagnées pour échanger facilement entre eux et qui contiendra des outils informatifs et pratiques pour réduire son empreinte biodiversité. Ces deux outils seront réalisés par un prestataire externe d'ici mi-2027, en lien avec la FPNRF, le PNR et les partenaires du dispositif (pour la construction de l'architecture et des contenus).

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

T6.3.2 - Reconnaître les aptitudes, les compétences et les engagements des pratiquants de sports de nature en faveur de la protection de la nature par le biais de "badges ouverts" - ENVSN, CREPS AuRA (BEN)

L'objectif est de développer un système innovant de reconnaissance de l'engagement des pratiquants de sports de nature et de créer une communauté "Sports et Biodiversité" de citoyens sportifs engagés en faveur de la biodiversité. L'action s'appuiera sur le développement de " Open badges " qui permettent de reconnaître et de certifier des savoir-faire, des compétences et des engagements d'un individu qui ne peuvent être reconnus par un diplôme ou une certification formelle. Ce dispositif a déjà bénéficié d'une phase d'expérimentation en 2022 et 2023, en lien avec le projet préparatoire LIFE " Biodiversité intégrée dans les territoires et les politiques ". Les résultats très encourageants de l'expérimentation ont conduit au déploiement du dispositif à un large public de pratiquants de sports nautiques et terrestres. Deux types de public sont visés : les pratiquants et les encadrants sportifs (professionnels ou bénévoles). L'action nécessitera le travail de deux chefs de projet (l'un recruté par l'ENVSN et l'autre par le CREPS AuRA) ainsi que des frais de sous-traitance. Un large réseau de partenaires sera mobilisé (OFB, CREPS AURA -PRNSN, fédérations sportives, FPNRF, Réseau Canopé, Confédération du nautisme et de la Plaisance, union Sport et Cycle, Education Nationale, UNCPIE, réseaux d'éducation à l'environnement, formations sportives universitaires, laboratoires de recherche, fédérations sportives, Fédération des Parcs naturels Régionaux de France, Confédération du nautisme et de la Plaisance). Il est à noter que le concept "Open Badge" nécessite l'implication de membres fondateurs et d'un réseau de concepteurs, qui a déjà été mis en place lors de la phase expérimentale, mais qui devra être structuré davantage.

PHASE 1 [2024-2026]
Déploiement national des collections de badges "Sports et biodiversité
- Consolidation du démonstrateur (développé sur la période 2022 et 2023)
- Identification et conception de nouvelles collections de badges citoyens et professionnels/bénévoles : mise en place d'un atelier de conception, création graphique des badges, développement des badges sur la plateforme de création, animation du groupe de concepteurs ;
- Mise en œuvre d'un plan de déploiement spécifique pour les publics scolaires ;
- Plan de communication sur les collections de badges : conception du plan de communication et de promotion, développement d'un kit de communication (vidéos, tutoriels...) et consolidation du kit de médiation pour les ambassadeurs ;
- Organisation de la formation et du soutien des ambassadeurs et des concepteurs ;
- Administration et animation des collections d'insignes et de la communauté avec l'organisation de temps forts pour promouvoir les actions menées par les membres de la communauté ;
- Organisation d'un séminaire annuel "Open badges Sports & Biodiversité" ;
- Identification des ressources à développer afin de les promouvoir auprès de la communauté ;
- Mise en place d'un système de gouvernance ouvert pour les collections de badges sur la base d'une charte des fondateurs ;
- Rapport annuel d'analyse des collections.

PHASE 2 et 3 [2027-2031]
Création et animation de communautés de sportifs de nature engagés
- Organisation d'événements annuels de développement communautaire "Sports et biodiversité maritime" et "Sports et biodiversité terrestre".
- Organisation annuelle de formations, soutien aux 3 communautés (fondateurs, designers et ambassadeurs)
- Animation spécifique de la communauté des fondateurs pour définir les éléments garantissant la pérennité du système

T6.3.3 - Renforcer l'éco-responsabilité des pratiquants de sports de nature terrestres et maritimes - ENVSN, CREPS AuRA (BEN)

Il existe de nombreuses applications numériques destinées aux amateurs de sports de nature. Certaines sont largement utilisées mais leur contenu en biodiversité est très faible, tandis que d'autres ont un contenu en biodiversité très important mais leur nombre d'utilisateurs est assez faible. L'action vise à améliorer, selon les besoins, le contenu ou la diffusion de trois applications terrestres (Biodiv'sportSuricate, Outdoorvision) et de deux applications nautiques (C-Mon-Spot, Nav&Co). L'action sera menée par deux chefs de projet recrutés par l'ENVSN et le CESN. Ces deux organismes mobiliseront le réseau sportif et territorial (OFB, partenaires institutionnels, gestionnaires d'espaces protégés, ONG outdoor et environnementales, industriels et acteurs de la distribution, services de l'Etat, partenaires institutionnels, Union Sports et Cycle, fédérations nautiques) comme relais pour l'amélioration et le déploiement de ces outils.

PHASE 1 [2024-2026]
- Expertise technique et appui au déploiement dans les territoires et dans les différentes régions côtières françaises : appui technique sur l'adaptation des messages et des supports de communication pour sensibiliser et informer les pratiquants de sports terrestres et nautiques sur les pratiques respectueuses de la biodiversité

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

- Conseils techniques sur la mise au point d'outils
- Soutien à l'élaboration du plan de communication et à sa diffusion auprès du mouvement sportif, des acteurs territoriaux, du secteur de l'industrie de plein air et du réseau des services déconcentrés du ministère des sports.

PHASE 2 [2027-2029]
Promotion des 5 applications numériques
- Conception d'un plan de communication et de médias adapté.
- Mise en œuvre des recommandations et déploiement de messages communs dans les campagnes de communication 2027
- 2027 : Suivi des campagnes de communication et évaluation en vue de la campagne 2028
- 2028 : Suivi des campagnes de communication et évaluation en vue de la campagne 2029

T6.3.4 - Développement du réseau de jardins écologiques Refuges et soutien aux citoyens participants - LPO (BEN)

L'action vise à soutenir les citoyens déjà sensibilisés à la biodiversité pour qu'ils aillent plus loin et agissent concrètement à travers le dispositif des "jardins-refuges écologiques". Ce dispositif, qui compte déjà 40 000 Refuges, consiste à créer un espace favorable à la biodiversité locale par les citoyens. L'action sera animée par un chargé de mission LPO et s'appuiera sur l'ensemble du réseau des associations locales et des délégations territoriales de la LPO, et plus particulièrement sur les 130 animateurs de refuges (salariés et bénévoles) ainsi que sur les animateurs des communautés de refuges. Certaines actions seront axées sur le soutien aux animateurs et d'autres directement sur les citoyens. L'action durera 4 ans, période nécessaire pour renforcer le réseau qui continuera ensuite à se développer grâce à l'action des salariés et des bénévoles de la LPO.

PHASE 1 [2024-2026]
Facilitation et renforcement des capacités des groupes de volontaires locaux :
- 2024 : Information du réseau LPO afin de sélectionner un échantillon de 1 groupe local par région (soit une quinzaine au total)
- 2024-2025 : Conception et mise en œuvre de 15 sessions de formation de deux jours sur les méthodes d'animation et de mobilisation des communautés pour les coordinateurs des refuges.
- 2025 : Création et diffusion d'un kit d'engagement communautaire auprès de 13 à 15 groupes de volontaires locaux : rappel et formation sur les éléments fondamentaux du système défini par 15 gestes, sur les leviers pédagogiques et les leviers de transmission, identification d'autres actions à mettre en œuvre pour mobiliser de nouveaux citoyens (plaidoyer, conférences, participation à des événements).
- 2026-2027 : Expansion des sessions de formation pour les bénévoles et les citoyens intéressés dans les territoires participants avec un objectif de 30 sessions de formation par an.
Conception, production et distribution d'un kit "acteur citoyen" :
- Sélection du contenu des bases de connaissances à partir de ressources documentaires (descriptions, résumés d'études scientifiques, vidéos)
- Rédaction d'un guide d'action en faveur de la biodiversité locale et de ses outils de mise en œuvre (dans l'esprit de la publication "la Démarche Refuges LPO pas à pas")
- Diffusion de ce kit de personne à personne à travers le réseau des coordinateurs Refuges sur l'ensemble du territoire métropolitain). Il sera téléchargeable sur le site de la LPO.
- Campagne de communication (presse, médias sociaux) pour soutenir l'approche

PHASE 2 [2027]
En 2027, les groupes locaux LPO constitués auront pour rôle de diffuser le déploiement du dispositif dans chaque région en s'appuyant sur les événements et réunions régionales régulières de l'association. Leur retour d'expérience sera également exploité par les autres acteurs du projet (OFB, Agences régionales de la biodiversité, réseau des parcs naturels régionaux, etc.)

T6.4 - MODIFIER LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES POUR INCITER LES CITOYENS À AGIR - OFB (COO)

Cette action vise à informer et sensibiliser les citoyens afin de les inciter à agir en faveur de la biodiversité, en modifiant leurs modes de vie et leurs engagements en faveur de la biodiversité. L'objectif est de fournir aux citoyens des informations utiles pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées. En d'autres termes, cette action vise à mobiliser massivement la société sur des enjeux identifiés collectivement pour provoquer des changements transformateurs qui auront un impact positif sur la biodiversité. Elle s'appuiera sur des campagnes de communication, de sensibilisation ou d'impact ainsi que sur la mobilisation d'acteurs relais (médias et personnalités notamment) qui agiront à leur tour sur les influenceurs. Les campagnes d'impact impliqueront plusieurs types d'acteurs afin de bénéficier d'une expertise en matière de protection de la biodiversité, d'outils d'information et de communication et de production de messages et de supports pertinents. L'objectif sera d'assurer la cohérence des messages sur un thème identifié collectivement et de concentrer leur diffusion sur une période définie afin d'avoir un impact maximal sur le grand public.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

PHASE 1 [2024-2026] : Préparation des campagnes
Recruté par l'OFB dans l'équipe permanente de mobilisation des citoyens de l'établissement, le chef de projet "Campagne" de l'OFB :
- Rédiger une note d'intention précisant les attendus de ces campagnes d'impact (fin 2024 / 1er trimestre 2025).
- Identifie et consulte les partenaires potentiels, rassemble un premier cercle restreint de partenaires (par exemple KONBINI, On est prêt, Sparknews, LPO, FNH...). Organise des réunions de travail avec les partenaires concernés pour affiner une stratégie (fin 2024 / 1er trimestre 2025).
- Rédiger une première version d'une stratégie et d'une méthode de travail pour la création de campagnes. Ces deux premiers documents s e r v i r o n t de base à l'établissement de partenariats. Cette rédaction se fera en collaboration avec les partenaires du premier cercle et avec l'appui de prestataires (agences de stratégie et d'influence). (Entre fin 2024 et fin 2025)
- Rédiger les documents cadres et mettre en place un contrat " campagne d'impact ", avec l'appui des services de l'OFB, permettant de faire appel à un ou plusieurs nouveaux prestataires (fin 2025).

- Développer une méthode d'identification et de sélection des thèmes de la campagne. Le choix des thèmes se fera en tenant compte des objectifs relatifs à l'amélioration de la biodiversité d'une part, et des changements visés d'autre part dans les représentations sociales et les comportements des citoyens. Cette méthode sera développée au regard des travaux menés dans le cadre de la tâche 6.1.
- Conçoit et dirige une coalition d'acteurs et développe avec eux une gouvernance par thème et pour l'ensemble de l'action. L'objectif est de créer une alliance agile avec un grand nombre d'acteurs concernés par l'action. L'action sera menée avec une plus grande intensité la première année et jusqu'en 2029.
- Animer des réunions de travail avec les partenaires pour élaborer (avec l'appui d'un prestataire de services) la stratégie globale des campagnes (objectifs, cibles, méthodes, autres partenariats, lignes éditoriales, canaux de diffusion, choix des supports, événements, budget, types de relais, définition d'indicateurs de résultats, etc.)
- Dirige la co-construction de la première campagne avec les partenaires sélectionnés et les prestataires du marché (animation de groupes de travail de mi-2026 à fin 2026.

PHASE 2 [2027-2029] : Coordination des deux premières
campagnes Le responsable de la campagne de l'OFB :
- Coordonne le lancement de la première campagne au début de l'année 2027, qui se déroulera tout au long de l'année.
- Mesurer et analyser les résultats, rédiger une note de retour d'expérience (début 2028).
- Mener la co-construction de la deuxième campagne avec les partenaires et prestataires du marché début 2028.
- Coordonner le lancement de la deuxième campagne en 2028
- Mesurer et analyser les résultats, rédiger une note de retour d'information (début 2029)
- Diriger la co-construction de la troisième campagne avec les partenaires et les fournisseurs du marché à la suite de l'analyse.

PHASE 3 [2030-2032] : Coordination de la campagne 3 et analyse de l'approche globale Sur
le modèle de la phase 2, le chargé de campagne dirige la dernière campagne d'impact :
- Coordonne le lancement de la troisième campagne au début de l'année 2030 et suit son évolution tout au long de l'année.
- Mesurer et analyser les résultats, rédiger une note de feedback sur cette campagne (fin 2031)
- Rédaction d'une note d'analyse de l'approche complète et d'un guide méthodologique pour la réalisation d'une campagne d'impact en partenariat (2032).
- Elle assure la promotion du projet auprès des partenaires impliqués et plus largement via les réseaux sociaux et lors de conférences pertinentes. Il organise le transfert de compétences vers les équipes permanentes de l'OFB, et plus largement.

T6.5 - DÉPLOYER DES INITIATIVES D'ÉDUCATION À LA BIODIVERSITÉ ET À L'ÉCOCITOYENNETÉ DANS LES ÉCOLES - OFB (COO)

Le dispositif des "espaces éducatifs", développé par l'OFB et le ministère français de l'éducation nationale, permet aux élèves (du primaire au lycée) de développer des compétences scolaires et éco-citoyennes en s'impliquant dans la gestion d'un petit territoire naturel avec les acteurs locaux (enseignants, associations, scientifiques, gestionnaires de sites protégés, élus, acteurs socio-économiques, etc.) Cette mobilisation des élèves et des communautés environnantes renforce la connaissance des territoires (par exemple via des programmes de sciences participatives pour connaître les sites), et in fine la protection de la biodiversité de ces territoires. Ce programme touche actuellement plus de 1 000 écoles (62 500 élèves par an) et est très populaire. L'action vise à le généraliser par la construction de nouveaux outils pour les enseignants, la formation des acteurs à tous les niveaux et l'identification de financements. Un lien sera fait avec le volet "jeunes" de la boîte à outils numérique réalisée dans le cadre du dispositif "Familles engagées pour la nature", à destination des enseignants du primaire et du secondaire (voir T6.2 FPNRF). L'action est réalisée par un chargé de mission "espaces éducatifs" de l'OFB recruté pour le projet avec l'appui du chargé de mission déjà en poste à l'OFB. Le territoire régional Auvergne Rhône Alpes sera le territoire pilote de l'action grâce à l'investissement de la

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

direction régionale de l'OFB et de ses partenaires (Groupe régional aires éducatives (GRAE) et Espace régional de concertation sur l'éducation à l'environnement et le développement durable ERCEEDD).

PHASE 1 [2024-2026] : Synergie des acteurs et ciblage des besoins
- 2024 : Création d'un groupe de travail avec l'ensemble des acteurs des espaces éducatifs en France (ministère de l'éducation nationale au niveau des académies), RNF, FCEN, LPO, CFEEDD, FRENE, GRAINEs, kits de projets, scientifiques. Ce groupe se réunira deux fois par an pour piloter l'action.
- 2025 : Conception, réalisation et analyse des résultats d'une enquête auprès des écoles participantes afin d'identifier les besoins et les solutions pour les principaux aspects du programme, et d'évaluer leur effet sur l'apprentissage des élèves et sur les territoires.
- 2026 : Identification du besoin de soutien à la sous-traitance pour déployer massivement les espaces éducatifs

PHASE 2 [2027-2029]
- 2027 : Lancement et suivi de contrats de services externes sur 3 thèmes :
o Élaboration d'outils méthodologiques et pédagogiques (fiches de séances et outils correspondants) pour les enseignants et les référents, à déployer dans 10 académies avec les formateurs de l'éducation nationale et création d'une formation en ligne en lien avec le service formation de l'OFB.

o Recherche de solutions de financement possibles à différentes échelles en se concentrant sur 2 territoires pilotes. Rédaction d'un guide dédiée à la recherche et à la mise en œuvre opérationnelle de solutions de financement.
o Promouvoir le lien entre le réseau Natura 2000, le réseau des espaces protégés français et le réseau des espaces éducatifs (le contenu exact sera défini en fonction des résultats de l'enquête).
- Diffusion de la formation en ligne aux porteurs de projets inscrits dans l'approche des espaces éducatifs via la plateforme d'enregistrement et de labellisation (https://sagae.ofb.fr), qui permet de contacter tous les utilisateurs.
- Contrôler la bonne diffusion de l'apprentissage en ligne auprès des partenaires (éducation nationale et ses organismes de formation) aux niveaux national et régional.
- Interventions au sein du réseau des correspondants régionaux de l'espace éducatif. Cette animation consiste en une réunion trimestrielle à distance ainsi qu'en l'organisation de groupes de travail spécifiques si nécessaire. L'appui des réseaux d'espaces éducatifs des espaces protégés gérés par la FCEN et RNF sera mobilisé.
- 2028 : Organisation d'un séminaire national sur les espaces éducatifs auquel seront conviés tous les membres des groupes régionaux des espaces éducatifs (Académies, DR OFB, DREAL, ARB, espaces protégés, etc.) afin de permettre l'appropriation des outils développés (le kit de formation des enseignants et des référents, les solutions de financement, les solutions pour développer le lien entre espaces protégés et espaces éducatifs).

WP7 - Développement des compétences

Numéro du lot de travail	WP7	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du lot de travail	Développement des compétences		
Mois de début	4	**Fin du mois**	96

Objectifs

Objectif spécifique : Faciliter l'accès aux emplois liés à la biodiversité et promouvoir le développement des compétences

pour toutes les parties prenantes Liens SNB
Axe 1 : Réduire les pressions sur la biodiversité
Mesure 16 Accompagner le secteur de la construction dans la réduction de son
impact sur la biodiversité Axe 3 : Mobiliser l'ensemble des acteurs
Mesure 33 Éduquer et mobiliser les jeunes générations, de l'école à l'université Mesure
34 Promouvoir les emplois qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation
tout au long de la vie

Sous-objectif spécifique 1 : Structurer les métiers de la
biodiversité Résultats en 2032
- Un observatoire des emplois et des métiers de la biodiversité accessible à tous
- 2 à 4 compétences spécifiques en matière de biodiversité reconnues (par tous les acteurs de l'emploi et de la formation)
- 50 formations aux métiers de base de la biodiversité labellisées

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

- 160 cours de formation initiale dans les professions clés de la biodiversité répertoriés
Impacts en 2032 : Les professions liées à la biodiversité sont visibles dans tous les médias liés à l'orientation.

Sous-objectif spécifique 2 : Création de nouvelles filières de formation aux métiers de la biodiversité Résultats en 2032
Création de 70 cours de formation en ingénierie écologique et de 30 sessions de formation continue (voir détails ci-dessous) :
- Mise en place de 17 formations de techniciens en génie écologique (TGE) : 12 en France métropolitaine et 5 en France d'outre-mer ;
- 9 certificats de spécialisation en génie écologique (CS GE) ont été mis en place : GE : 6 en France métropolitaine et 3 dans les DOM-TOM ;
- 9 formations de techniciens en génie écologique (TGE) : 6 en France métropolitaine et 3 dans les territoires français d'outre-mer ;
- 17 diplômes professionnels : 12 en métropole et 5 en outre-mer ;
- 9 ingénieurs écologues spécialisés dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage : 6 en France métropolitaine et 3 dans les DOM-TOM ;
- 9 Ingénieurs en maîtrise d'œuvre en génie écologique (MOE GE) : 6 en métropole et 3 en outre-mer
- 30 sessions de formation continue dédiées aux opérateurs de travaux d'ingénierie écologique sur des thèmes spécialisés et pour différents niveaux, 25 dans des plateformes techniques.
Catalogue d'experts en biodiversité mis à jour annuellement et disponible en ligne
Expérimentation de la formation par le biais du mentorat et de la formation en cours d'emploi dans les zones protégées

Sous-objectif spécifique 3 : Intégrer les questions relatives à la biodiversité dans les formations destinées aux professions qui interagissent avec la biodiversité
Résultats en 2032
- Cartographie des formations en urbanisme et aménagement et prise en compte de la biodiversité
- 100 sessions de formation pour les acteurs du développement, soit un millier de personnes formées
- 14 cours de formation pour naturalistes/agriculteurs, soit environ 300 personnes formées
- Construction d'outils pédagogiques sur la biodiversité intégrés dans les formations initiales et continues du secteur de la pêche
- Construction et déploiement de 4 modules de formation à la biodiversité pour les éducateurs sportifs dans le secteur des sports de nature
- Déploiement de 60 jours de formation pour les agriculteurs et les entreprises de la région Sud
- Création d'une plateforme en ligne pour les formations à la biodiversité dans la région Bourgogne Franche-Comté
- Construction et déploiement de 4 modules de formation/sensibilisation pour les élus de la Région Occitanie
- 10 formations de formateurs, soit 150 formateurs formés aux enjeux de la biodiversité en Occitanie
- 12 sessions de formation pour les décideurs publics, soit 180 décideurs en Occitanie
- Des élus et des techniciens de 4 territoires locaux (quelle taille ?) qui ont participé à une action de formation innovante dans le cadre d'Aura
Impacts en 2032 :
- 8 secteurs impactés bénéficient de formations pour limiter leurs impacts spécifiques sur la biodiversité et le climat, et pour adapter leurs pratiques et leurs modèles économiques.

Description

T7.1 - STRUCTURATION DES PROFESSIONS DE LA BIODIVERSITÉ - OFB (COO), A-IGECO (AE), RNF (BEN)

Les métiers de la biodiversité en France sont peu structurés et donc difficiles à appréhender et à développer. Les besoins des secteurs de la gestion des espaces naturels, du génie écologique et de l'ingénierie écologique évoluent fortement, notamment pour prendre en compte les nouvelles réglementations et l'adaptation au changement climatique. L'action vise à mieux connaître les métiers et les formations, à les structurer et à les qualifier afin de répondre à la nécessité de mettre en adéquation les formations et les besoins des professionnels. L'amélioration de la visibilité et de la reconnaissance de ces métiers sera également nécessaire pour attirer les jeunes talents et assurer l'excellence des filières visées.

T7.1.1 - Identification des métiers de la biodiversité et formation - OFB (COO), A-IGEco (AE), RNF (BEN)

Cette action constitue une phase préliminaire aux actions suivantes. Elle sera coordonnée par le coordinateur du WP7 OFB avec le soutien des membres d'A-IGECO et du référent formation de RNF.
Étude sur le marché de l'emploi dans le domaine de la biodiversité et l'évolution des emplois

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

PHASE 1 [2026-2026]
Q3 2024-Q4 2024 : Le coordinateur OFB du WP7, soutenu par le chef de projet RNF, établira les termes de référence de l'étude, qui devra prendre en compte les éléments suivants
- Préciser l'évolution des métiers et des pratiques professionnelles de la biodiversité à moyen et long terme
- Proposer une vision prospective des besoins de demain et des réponses à y apporter
- Décrire les parcours professionnels, les forces et les faiblesses, les points à améliorer
- Identifier l'impact des changements dans la législation et les bonnes pratiques en matière de formation professionnelle
- Intégrer un volet économique en vue de fournir des pistes concrètes et exploitables pour développer les moyens dédiés à la valorisation des compétences dans les métiers de la biodiversité
L'étude sera réalisée par un prestataire de services sélectionné par l'OFB via la procédure de marché public.
T1 2025- T2 2025 : Suivi de l'étude
- Assistance technique ou conseils et fourniture de contenu au fournisseur désigné.
- Mise en place d'un comité de suivi des résultats avec un réseau d'acteurs se référant aux métiers concernés ainsi qu'aux bénéficiaires associés du projet WP Sectors.
- Valorisation de l'étude par une publication de synthèse et des présentations à des publics ciblés
Identification d'emplois et de formations dans le domaine de la biodiversité
T1 2024-T4 2024 : Le porteur de projet A-IGEco recensera et documentera les formations initiales en biodiversité, en lien avec les métiers ciblés et le cœur de métier, afin d'affiner l'information sur les métiers et d'augmenter l'employabilité des jeunes.
Création d'un portail des métiers et des formations associées
T1 2025-T2 2025 : Mobilisation par l'OFB, avec l'appui de RNF et A-IGEco, d'un réseau d'acteurs autour du portail à travers des temps d'interconnaissance des rôles et attentes de chacun (Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la transition écologique, Enseignement supérieur, Enseignement agricole, filières spécialisées, fédérations nationales, Régions, OPCO, fonds de formation, Pôle Emploi, branches professionnelles, organismes de formation à la biodiversité, têtes de réseaux de gestionnaires d'espaces protégés, agences régionales de la biodiversité).

Q3 2025-T4 2025 : Définition par le coordinateur OFB du WP7 et RNF du cahier des charges pour la création du portail internet des métiers et de la formation. Animation de la réflexion sur la construction de l'architecture du site. Lancement par l'OFB du marché public pour la réalisation du portail.
T1 2026-Q4 2026 : Déploiement de la phase de test de l'outil et gestion du portail par l'OFB avec l'appui de RNF sur un volet thématique (forêt, pollinisateurs). A l'issue de la phase de test, le portail sera géré via un service de sous-traitance. L'offre de formation à la biodiversité sera régulièrement mise à jour par l'OFB, ainsi que les nouveaux métiers et blocs de compétences. Un lien sera assuré avec l'observatoire national des métiers de la biodiversité et avec la plateforme collaborative de ressources (T5.2.).
T7.1.2 - Promotion des métiers et formations de la biodiversité - OFB (COO), A-IGEco (AE) Coordination et déploiement d'une campagne d'information sur les métiers de la biodiversité

PHASE 2 et 3 [2027-2031]
2026-2027 : A-IGEco coordonnera le développement d'une campagne de communication ambitieuse sur les métiers de la biodiversité à destination du grand public. Le financement de cette campagne reposera sur des financements hors LIFE, qui seront recherchés auprès d'institutions françaises (ministères de l'écologie et de l'enseignement supérieur, fondations, mécénat, appels à projets). Cette campagne s'appuiera sur des échanges avec l'ensemble des acteurs concernés : professionnels, formateurs, structures d'expertise, ministères et OFB. Le contenu de la communication s'appuiera sur le travail préalable de caractérisation des métiers mais aussi de leurs évolutions, notamment celles liées au numérique. La campagne sera déployée à travers une participation régulière à des événements liés à la formation des jeunes et à des événements professionnels (Salons de l'étudiant, Educ@tech, Salon du lycéen et de l'étudiant, Forum post-bac, Salon de l'enseignement supérieur, Salon des métiers de l'aventure). Les professionnels (réseaux membres d'A- IGEco, responsables de formation, OFB) seront fortement impliqués dans les activités de coordination afin de structurer et de renforcer les liens avec les acteurs de la formation.
L'OFB contribuera à cette action jusqu'en 2031 par la mobilisation des organismes qu'il soutient, notamment le salon des professionnels de la biodiversité et de l'écologie. Avec l'appui des agences régionales de la biodiversité, il mobilisera le réseau des conseillers des Services Publics Régionaux de l'Orientation et de la Formation afin qu'ils puissent mieux informer le public sur les formations aux métiers de la biodiversité.
Elle participera, à travers le portail formation/emploi, à la diffusion d'informations sur les métiers de la biodiversité et en organisant des webinaires sur les métiers de la biodiversité adaptés aux cibles visées (étudiants, personnes en reconversion professionnelle, etc.)

T7.1.3 - Assurer la qualité et l'adéquation emploi/compétences des parcours de formation - OFB (COO), A-IGEco (AE)

L'action sera menée par un chargé de mission OFB "Métiers de la biodiversité" dédié au projet ainsi que par les membres de l'A-IGECO.
Création d'un observatoire des métiers de la biodiversité

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

PHASE 1 [2024-2026]
- Mise en place d'un groupe de pilotage de l'action composé des parties prenantes à la création de cet observatoire (OFB, A-IGEco, représentants des ministères de l'écologie et de l'emploi, CGDD, CNFPT, ARB, etc.)
- Mise en place d'un comité élargi composé des utilisateurs potentiels de cet observatoire avec des représentants de l'administration, des collectivités locales, des associations et des acteurs socio-économiques.
- Mise en place d'une méthode de quantification des emplois de la biodiversité en France, actuellement répartis sur l'ensemble des activités en France regroupées dans la Nomenclature d'Activités Française (codes NAF).
- Construction de l'outil "Observatoire" à partir des observatoires régionaux lorsqu'ils existent.
- Implication du comité d'utilisateurs élargi pour la création d'un code NAF
Biodiversité. Création et déploiement d'un label pour la formation initiale au
génie écologique PHASE 1 [2025]
Le chef de projet AI-GEco a mis en place un comité de pilotage composé d'un panel de professionnels des métiers du génie écologique et d'organismes de formation. Identification et sélection par le Co-pil des critères de labellisation des formations du niveau CAP à Bac +5 et des critères de durée de labellisation, en fonction de l'expertise de chacun et du travail préalable d'identification et de caractérisation des formations. Définition des modalités de suivi des formations labellisées. Définition de la stratégie de communication auprès des formations et du public (principalement les étudiants).

PHASE 2 et 3 [2026-2032]
Déploiement de la labellisation volontaire des formations initiales, notamment lors des renouvellements de formation : contact avec les formations, audit, validation des formations candidates par un comité de sélection composé de professionnels et de responsables de formation. Déploiement de la stratégie de communication et de promotion du label.

T7.1.4 - Identification et certification des blocs de compétences pour les métiers de la biodiversité - OFB (COO), A-IGEco (AE), RNF (BEN)

PHASE 1 [2024-2026]
- T2 2024-4 2024 : Identification, par le chef de projet RNF, de l'ensemble des structures concernées par le projet (organismes de formation, opérateurs de compétences, partenaires sociaux, etc.) et consultation des interlocuteurs à impliquer dans la démarche, puis partage de la méthode de construction avec les acteurs identifiés. Réalisation d'un état des lieux d e s compétences déposées et mise en place d'un groupe de travail dédié à la démarche pour présenter le contexte et partager des objectifs communs.
- T1 2025-T2 2025 : Dans un second temps, RNF élaborera un référentiel de compétences spécifiques aux métiers de la biodiversité. L'A-IGEco et l'OFB seront associés pour guider la caractérisation des blocs de compétences spécifiques aux blocs décrits par les organismes de formation initiale. Il s'agira ensuite de développer, toujours avec l'appui des professionnels, une méthode de certification de ces blocs de compétences. Cette action bénéficiera à l'ensemble du secteur, des étudiants qui seront mieux formés aux professionnels qui disposeront d'un personnel plus qualifié.
- T3 2025-Q4 2026 : RNF produit une description de chaque bloc de compétences à intégrer dans les répertoires nationaux (RNCP ou RS). Présentation des travaux au groupe de travail avant soumission aux organismes de référence (entre 2 et 4 blocs spécifiques aux métiers du cœur de la biodiversité).
- Q3 2026-Q4 2026 : Documentation par RNF de la méthode afin qu'elle puisse être répliquée à grande échelle dans les domaines de compétence Biodiversité. Ce travail constituera une base méthodologique réutilisable qui sera mise à disposition pour une utilisation effective dans le futur pour toutes les autres certifications " Biodiversité ".

PHASE 2 et 3 [2027-2032]
Lancement par le chef de projet OFB avec l'appui de France Compétences du processus de création d'un code NAF Biodiversité dans le répertoire des métiers, animation et suivi de la procédure en s'appuyant sur les résultats des travaux menés sur l'observatoire des métiers (7.1.3.).

T7.2 - CRÉATION DE NOUVELLES FILIÈRES DE FORMATION AUX MÉTIERS DE LA BIODIVERSITÉ - UPGE, RNF (BEN)

Les métiers au cœur de la biodiversité doivent s'adapter et assurer la montée en compétence des professionnels pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes. Les actions se concentreront sur les gestionnaires d'espaces protégés et les professionnels du génie écologique, une filière composée de nouveaux métiers exerçant dans les bureaux d'études (génie écologique) et les entreprises de construction (chantiers de génie écologique). Ce secteur, en cours de structuration, représente plus de 30 000 emplois.

T7.2.1 - Déploiement de nouvelles voies dans le domaine de l'ingénierie écologique - UPGE (BEN)

Le secteur est en tension depuis plusieurs années en raison de difficultés de recrutement. Le principal défi actuel est de répondre au manque de compétences, notamment pour les métiers de terrain : naturalistes, ingénieurs écologues, chefs

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

de projet, ouvriers, chefs de chantier, conducteurs d'engins. Les premières réponses ont été apportées ces dernières années avec l'émergence de nouvelles formations conçues avec les entreprises et adaptées à leurs attentes :
- Titre professionnel Ouvrier du génie écologique (OGE) créé en 2021 ;
- Certificat de spécialisation en génie écologique mécanisé (CS GE) créé en 2022 ;
- Le titre de technicien en génie écologique (TGE) a été créé en 2017 ;
- Création d'un mastère spécialisé en ingénierie écologique (MOE GE) en 2022 ;
- Cours de formation continue avec les premières sessions en novembre 2022.

Les centres de formation rencontrent des difficultés importantes dans la mise en œuvre de ces formations du fait de la nécessité de déployer des plateaux techniques pour acquérir les compétences liées aux travaux de génie écologique. L'action menée par l'UPGE avec le soutien ponctuel de l'A-IGEco visera à mettre en place en France métropolitaine et dans les territoires ultramarins des écoles d'application du génie écologique, adaptées aux enjeux du territoire, aux spécificités des zones biogéographiques concernées, et délivrant des spécialités qui n'existent pas aujourd'hui.

PHASE 1 [2025-2026]
- 2025-2026 : Animation, au sein des groupes de travail régionaux de l'UPGE (9, en métropole et outre-mer), de rencontres entre prestataires de formation et professionnels pour permettre à chaque type d'acteur d'exprimer ses besoins et ses attentes en matière d'élaboration de parcours de formation.
- 2025-2027 : Identification des plateaux techniques nécessaires au soutien des formations à créer sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les territoires d'outre-mer et facilitation de la mise en place de partenariats entre les différents acteurs (formateurs et professionnels) pour la mise à disposition d'espaces.

PHASE 2 et 3 [2027-2030] : Appui à la mise en place de formations par le réseau professionnel des PUGS
- Suivi et interventions dans les cours de formation
- Mise en place de chantiers adaptés à l'accueil de promotions d'étudiants pour effectuer des stages en entreprises
- Accueil de stagiaires et d'apprentis dans les entreprises du réseau
- Soutien à la création de plateformes identifiées dans la phase 1

T7.2.2 - Animation d'un réseau d'experts en biodiversité - RNF(BEN)

Les organismes de formation ont des difficultés à trouver des experts en biodiversité capables de dispenser des formations. RNF propose de remédier à ce problème en créant et en animant un réseau national d'experts mobilisables régionalement par thème mais aussi reconnus pour leurs compétences pédagogiques. Un travail préalable de spécification des différents champs d'expertise devra être réalisé puis un système de financement de la mobilisation de ces expertises et compétences sera étudié et testé.
Q3 2024-Q2 2025 : Identification des compétences nécessaires par niveau de formation
- Définition et qualification des différents niveaux d'expertise dans le domaine de la biodiversité (en lien avec T.1)
- Identification de la nécessité d'accroître les compétences dans de nouveaux domaines. Ce système sera mis en place pour toute la durée du projet LIFE et testé dans deux ou trois domaines d'expertise.
- Identification des compétences pédagogiques nécessaires pour que ces experts puissent se qualifier en tant que formateurs et acquérir la capacité de transmettre ces connaissances et ce savoir-faire de différentes manières.
- Cartographier ces compétences et vérifier l'adéquation entre les difficultés et l'expertise existante et disponible en matière de formation.
- Proposition d'un plan d'action pour remédier à d'éventuelles lacunes en
matière d'expertise T1 2025-T4 2026 : Création d'un catalogue d'experts
en biodiversité
- Inventaire et catalogage des formateurs experts en biodiversité en associant chacun d'entre eux aux compétences décrites pour le domaine de la biodiversité. Cet exercice se concentrera sur le domaine de la gestion des aires protégées.
- Mise à jour régulière de la liste de ces experts.
Q1 2025-Q4 2027 : Animation et formation du réseau d'experts
- Organisation de formations à la pédagogie et expérimentation du mentorat afin de favoriser la transmission de pair à pair

T7.2.3 - Soutenir le développement des compétences des gestionnaires d'aires

protégées - RNF (BEN) 2024-2027 : Conception de modalités et d'outils de

formation adaptés (RNF)
- Expérimentation d'une formation en cours d'emploi (AFEST) sur un sujet spécifique aux professionnels de la biodiversité (contexte des espaces protégés).
domaines)
- Création d'un réseau dédié au tutorat (expérimentation de compétences adaptées à cette modalité afin d'en tirer des enseignements à l'échelle territoriale)
- Publication d'une note de recommandation et de documents types pour permettre à tout acteur de reproduire cette

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

modalité)

T7.3 - INTEGRATION DES QUESTIONS DE BIODIVERSITE DANS LES COURS DE FORMATION POUR LES PROFESSIONS INTERAGISSANT AVEC LA BIODIVERSITE - OFB (COO), FCEN, LPO, CNPMEM, ENVSN, CREPS AURA, ARB OCC, ARB BFC, ARB PACA (BEN)

Selon le rapport 2019 de l'IPBES, les pressions sur la biodiversité sont principalement dues à des pratiques humaines défavorables entraînant des pollutions, la perte ou la détérioration d'habitats, et l'artificialisation des terres. En lien direct avec les actions menées dans le WP5, cette action vise à développer des partenariats avec des acteurs de plusieurs secteurs d'activité afin d'intégrer des contenus de formation liés à la biodiversité dans l'enseignement. Le projet ne pourra pas travailler sur l'ensemble des secteurs impactés, mais s'efforcera de consolider les liens avec les grands secteurs (aménagement et urbanisme, agriculture et pêche) en ciblant également les décideurs, souvent représentés par les collectivités locales et les services de l'Etat. Le secteur des sports de nature sera également représenté en raison de l'augmentation du nombre de pratiquants et de leur impact sur l'environnement. D'autres secteurs impactants (tourisme, agroalimentaire, chimie) pourront être couverts si l'avancement du projet le permet, sinon ils bénéficieront du retour d'expérience et de la méthodologie développée dans le projet, en vue d'une reproductibilité.

T7.3.1 - Renforcer l'intégration de la biodiversité dans les programmes des grandes écoles et des écoles d'agronomie - FCEN (BEN)

Les demandes pour présenter les questions de biodiversité dans les cours de l'enseignement supérieur ont augmenté ces dernières années. Par exemple, une soixantaine d'établissements d'enseignement supérieur sont partenaires des Conservatoires d'espaces naturels.
Cependant, contrairement aux questions climatiques, la biodiversité reste un sujet largement méconnu dans les grandes écoles (telles que les écoles de commerce et les instituts de sciences politiques). De même, alors que l'agriculture intensive est l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité, les étudiants des écoles d'agronomie sont peu formés aux questions de conservation de la biodiversité, tant en théorie qu'en pratique. L'action vise à élargir l'offre de formations et d'événements sur les questions de biodiversité dans ces établissements afin que les étudiants puissent s'engager en faveur de la biodiversité dans leurs futures fonctions professionnelles. L'action bénéficiera du réseau du groupe de travail sur l'agroécologie et des contenus de formation issus des actions menées par l'OFB, Solagro et Noé (T5.3).

PHASE 1 [2025-2026] : Sensibilisation des institutions ciblées
- Le FCEN créera et animera un groupe de travail pour intégrer la biodiversité dans les formations ciblées. Des contacts seront établis avec 8 réseaux représentants les grandes écoles françaises (réseau des 30 écoles d'agronomie, des 10 Instituts d'études politiques, des écoles de commerce, la Conférence des grandes écoles qui regroupe 230 établissements, l e réseau étudiant pour une société écologique et solidaire (RESES) ; le réseau " Pour un réveil écologique ", les Universités via la Conférence des Présidents d'Université " France Université " et son comité de la transition écologique. Ce groupe de travail s'inscrira dans la dynamique existante, notamment celle du groupe de travail national "Enseigner la transition écologique dans l'enseignement supérieur" piloté par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESRI).
- Création d'un répertoire des initiatives existantes et capitalisation des retours d'expérience les plus fructueux à diffuser largement au sein des institutions et acteurs ciblés. Le chargé de projet du CNF prendra contact avec chaque institution ciblée et rencontrera un certain nombre d'entre elles. Il/elle concevra et mènera une enquête sous forme de questionnaire qui permettra non seulement d'inventorier et de comprendre les initiatives entreprises mais aussi de mieux identifier les besoins et les éventuels facteurs de blocage rencontrés par les institutions.
- Un modèle d'accord de partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur et les organisations de formation à la conservation de la nature et à l'éducation à l'environnement sera élaboré afin de faciliter et d'accélérer la collaboration entre les parties prenantes, en leur fournissant un modèle pré-rempli et une base juridique sûre. Le responsable du projet rassemblera autant de contrats existants que possible et concevra le modèle en collaboration avec les parties prenantes.

PHASES 2 ET 3 [2027-2031]
2026-2027 : Lancement d'une campagne de communication auprès des grandes écoles
Publication et diffusion de supports de communication par le chef de projet CNF auprès des acteurs de l'enseignement supérieur en France, afin de les sensibiliser à l'importance de l'intégration de la biodiversité dans les cursus, et de les encourager à établir des partenariats avec des associations de protection de la nature et d'éducation à l'environnement. Un kit contenant un ensemble d'outils pourrait être constitué et envoyé aux acteurs ciblés par cette action.
Présence aux salons de l'étudiant : Salons de l'étudiant, de l'enseignement supérieur, etc. 2027-2031 : Soutien aux projets de formation
Sur la base des contacts pris dans le cadre des tâches précédentes, il s'agira d'aider les acteurs à développer des partenariats concrets pendant toute la durée de LIFE en les accompagnant notamment dans la recherche éventuelle de

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

financements et la construction de contenus de formation spécifiques. Le chargé de projet du CNF contactera et rencontrera des financeurs potentiels (MESRI, MASA, OFB, entreprises privées...), et évaluera avec eux les possibilités de financement des projets de formation.
Elle assurera également une veille sur l'ensemble des appels à projets entrant dans le cadre de cette action et communiquera ces informations aux institutions et structures de formation potentielles. Il contribuera à la préparation des candidatures à ces appels à projets et au suivi de leur mise en œuvre.
Plus généralement, il identifiera, voire suscitera des projets au sein des institutions, contribuera à la mise en relation des porteurs de projets avec des financeurs potentiels, concevra des projets, les suivra dans le temps et en mesurera l'impact.

T7.3.2 - Intégration de la biodiversité dans la formation à la planification et au développement urbain - OFB (COO), LPO (BEN)

Structurer la prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les formations initiales en aménagement, urbanisme et architecture
Le secteur de l'urbanisme et de l'aménagement est un facteur important de pression sur la biodiversité. Les enjeux de biodiversité sont intégrés dans un certain nombre de formations, mais souvent uniquement sous l'angle de la réglementation. L'intégration de la biodiversité dans la formation initiale et continue des professionnels et futurs professionnels de ce secteur est un levier efficace pour limiter ces pressions. L'action sera portée par un chef de projet OFB "Biodiversité et urbanisme" recruté pour le projet. L'association des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement (APERAU) sera étroitement associée aux travaux.

PHASE 1 [T4 2024- T4 2026]
- Cartographie des acteurs du secteur cible (branches professionnelles, organismes de formation initiale et continue, opérateurs de compétences, etc.)
- Création d'un groupe de travail pour piloter les travaux avec les acteurs cibles (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, universités, OPCO en lien avec les branches professionnelles, etc.)
- Dresser un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité dans les formations initiales et continues et identifier les lacunes, les leviers et les blocs de compétences à mobiliser
- Conception et construction de ressources de formation et d'outils pédagogiques en collaboration avec les acteurs cibles

PHASE 2 et 3 [2027-2030]
- Construction et expérimentation de parcours éducatifs
- Mise en place et gestion d'un réseau d'experts pour dispenser ces cours
- Diffusion des parcours pédagogiques sur la plateforme de formation à la biodiversité qui sera mise en place dans le cadre de ce projet et mobilisation de tous les canaux de diffusion des partenaires et acteurs concernés

Promotion de la nature dans la formation en ville à l'échelle nationale
La LPO, forte de son expérience dans le domaine de la nature en ville et de son partenariat avec les acteurs de l'aménagement urbain, a développé un module de formation. Composée de 3 parcours, cette formation s'adresse à différents cœurs de métiers de l'aménagement urbain (urbanisme, architecture, paysage, projet de construction et gestion des espaces végétalisés). L'artificialisation des terres est l'une des principales menaces pour la biodiversité. Dans ce contexte, l'action proposée vise à soutenir le déploiement généralisé et accéléré de la formation "Nature en ville", en identifiant les acteurs prioritaires, avec comme spécialisation la formation dédiée à la préservation des sols vivants.
PHASE 1 [T3 2024- T4 2026]
Le chef de projet LPO, appuyé par le service communication, élaborera un plan de communication et de diffusion de la promotion, ainsi que des supports de communication qui seront diffusés via le catalogue des formations de la LPO, lors d'événements organisés par la LPO (ex : club U2B), via des partenaires publics (OFB, Ademe) et associatifs, par des encarts et des articles dans la presse spécialisée, ainsi que par des webinaires à destination des fédérations de professionnels et des entreprises. L'action s'adressera en priorité aux architectes, promoteurs immobiliers et enseignants en aménagement du territoire ainsi qu'à leurs réseaux (ordre des architectes, fédération des promoteurs immobiliers, etc.)
Le chef de projet LPO, appuyé par le personnel LPO des délégations, procédera au déploiement de la formation sur le territoire national avec un objectif de 30 sessions de formation de 2 jours par an. Il mettra en place une démarche qualité et formera de nouveaux formateurs (1 session par an), et actualisera la formation en fonction des évolutions juridiques et des retours des formateurs et des stagiaires, pour ensuite la transmettre aux référents/formateurs.
Une campagne de sensibilisation aux enjeux de la protection des sols et de la biodiversité associée sera également menée dans les écoles ciblées (ENSA, instituts d'urbanisme et d'aménagement du territoire, universités) avec l'instauration d'un dialogue pour pérenniser l'étude de ces sujets dans les formations initiales de ces métiers.

T7.3.3 - Intégration de la biodiversité dans la formation agricole - OFB (COO), LPO, SIDAM

Création d'un réseau de naturalistes et d'agriculteurs engagés dans la préservation de la biodiversité en milieu agricole

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

L'action consiste à faire progresser la prise en compte des enjeux de la biodiversité en milieu agricole et à permettre aux naturalistes de comprendre la réalité du travail des agriculteurs en favorisant les rencontres et les échanges entre les naturalistes (salariés et bénévoles actifs) du réseau LPO (et d'autres réseaux naturalistes mobilisés par les membres du consortium du projet LIFE BIODIV'France) et les agriculteurs.

PHASE 1 [T3 2024-T4 2026]
Développement d'une formation de 2 jours pour les naturalistes sur les bases de l'agriculture, le fonctionnement d'une exploitation agricole et les liens entre agriculture et biodiversité. Le chargé de mission LPO analysera les besoins en partenariat avec le réseau des associations locales LPO et les réseaux et filières agricoles partenaires, puis il formalisera le contenu de la formation et identifiera, avec les bénévoles LPO participant au programme "Des terres et des ailes", les agriculteurs acceptant d'accueillir la formation et les naturalistes souhaitant être formés. La formation sera limitée à 30 participants. Le contenu sera systématiquement adapté au milieu agricole et aux enjeux locaux de biodiversité, grâce à un travail entre le porteur de projet, les associations locales de la LPO, les autres associations de protection de la nature, les partenaires locaux et l'agriculteur accueillant la formation. Une phase test de 7 formations sera déployée dans 7 régions (ou anciennes régions) différentes (Ile de France, Poitou-Charentes, Limousin, Aquitaine, Bretagne, Pays de Loire et PACA). Un système d'évaluation des formations sera mis en place pendant la phase de test, par le biais d'un questionnaire remis à chaque participant.
Parallèlement à la formation des naturalistes, et sur le même principe, une formation courte d'une journée sera mise en place pour les agriculteurs. Cette formation sera assurée par le réseau des associations locales de la LPO. Les agriculteurs susceptibles de participer à la formation seront approchés via les réseaux locaux existants (groupements de producteurs par exemple) ou via les filières agricoles partenaires (en lien avec le WP5). Elle sera coordonnée de la même manière par le chef de projet LPO. La phase de test visera également à déployer 7 formations.
A la suite des formations réalisées dans une même région, les deux groupes de formation (naturalistes et agriculteurs) se rencontreront sur une exploitation agricole afin de s'écouter et d'échanger sur les acquis, les besoins, les attentes, voire les incompréhensions de chacun. Les rencontres seront organisées sur une demi-journée sur l'exploitation d'un agriculteur ayant participé à la formation ou sur une exploitation "neutre" engagée dans la préservation de la biodiversité, appartenant par exemple au programme de la LPO Des Terres et des Ailes. Les petits groupes seront privilégiés, les groupes de formation seront donc scindés pour faciliter les échanges.

PHASE 2 [T1 2027-T4 2029]
Déploiement de 14 formations (naturalistes et agriculteurs, puis rencontres entre les 2 groupes) dans d'autres régions françaises. Cette action fera l'objet d'un rapport d'évaluation sur le contenu des formations, leur intérêt (ont-elles répondu aux attentes des naturalistes et des agriculteurs ?) et sur le changement de perception qu'elles ont pu induire (les naturalistes sur l'agriculture et les agriculteurs, et les agriculteurs sur la biodiversité et sa prise en compte sur l'exploitation...). Un retour d'expérience sur cette action (sous forme d'interviews et d'autres supports à définir avec les partenaires) sera également réalisé auprès des naturalistes d'autres associations de protection de la nature, d'autres agriculteurs des réseaux et filières partenaires (en lien avec le WP5) mais aussi vers d'autres réseaux et d'autres partenaires. La LPO pourra également diffuser ces expériences de formation et de rencontres croisées auprès de ses homologues européens, membres de Birdlife, lors d'échanges spécifiques et de groupes de travail.
Formation des acteurs agricoles à la préservation et à la conservation des prairies naturelles (lien T5.4)

PHASES 1, 2 ET 3 [2024-2032]
T3 2024-2029 : Co-construire une stratégie avec l'enseignement agricole pour former les étudiants aux enjeux de la biodiversité dans les prairies naturelles.
- Mise en place par le chargé de mission Herbages du Sidam-MC d'un groupe d'échange d'acteurs de la formation agricole (lycées professionnels, enseignement supérieur agricole, VIVEA, SRFD) ;
- Élaboration collective d'une stratégie de travail, définition des objectifs et des méthodes, identification des moyens : organisation de 4 réunions de travail par an ;
- Production de matériel, événements, expérimentation avec les professionnels concernés.
2025-2032 : Création d'une formation en agronomie et économie agricole, inscrite au catalogue de l'OFB, à destination des naturalistes des CBN et autres structures naturalistes. Formation produite et dispensée par un prestataire agronome à 15 personnes à profil naturaliste par an.
2026-2032 : Développement de partenariats entre le CBN et les établissements d'enseignement agricole volontaires pour mobiliser des ressources et des financements pour les formations de l'enseignement agricole.
- Poursuite de la mise en œuvre par le SIDAM de l'action de co-construction avec l'enseignement professionnel agricole d'une stratégie de formation des étudiants aux enjeux de la biodiversité
- Élargissement et approfondissement des actions de formation. Mise en place d'un partenariat avec l'APCA pour permettre d' étendre la formation à d'autres chambres d'agriculture.
- Développement de la formation pour les établissements d'enseignement agricole (par exemple, les collèges agricoles et les universités).

T7.3.4 - Intégration des questions environnementales dans les formations initiales et continues en matière de pêche maritime - CNPMEM (BEN)

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

La formation initiale aux métiers de la mer est assurée par les lycées professionnels maritimes (LPM), au nombre de 12 en France métropolitaine. Suite aux différentes réformes, le baccalauréat professionnel CGEM (Conduite et Gestion des Entreprises Maritimes) et le brevet technique PGEM (Pêche et Gestion de l'Environnement Marin) intègrent désormais des modules d'enseignement sur le développement durable et les enjeux environnementaux. Cependant, hormis quelques ressources documentaires, les lycées maritimes manquent d'outils pédagogiques pour enseigner les enjeux de la biodiversité dans les pratiques de pêche (zones réglementées, techniques et gestion de la pêche, par exemple).
Pour y répondre, l'action s'articule autour de deux objectifs majeurs, l'approfondissement de l'intégration de ces enjeux dans tous les modules de la formation initiale selon le référentiel par la création de supports pédagogiques et l'intervention de professionnels ; l'identification des besoins d'intégration des enjeux de la biodiversité en formation continue et la recherche de solutions co-construites. Ce projet débutera en septembre 2024 et durera jusqu'en novembre 2026. Un chef de projet dédié sera chargé de coordonner, d'animer et de mettre en œuvre les différentes actions. Les outils pédagogiques qui seront développés seront réutilisés après 2026 avec une mise à jour à réaliser par les équipes pédagogiques en charge de l'enseignement dans les lycées maritimes.

PHASE 1 ET 2
Volet formation initiale
Animer un groupe de travail national composé de l'ensemble des lycées professionnels maritimes, de la DGAMPA, de l'OFB et des organismes partenaires du CNPMEM, qui se réunira cinq fois au cours des 27 mois du projet.
2024/2025 : Identification des besoins et des attentes des acteurs de la formation en matière d'environnement, en s'appuyant sur les enseignements tirés du diagnostic réalisé en amont du projet.
2025/2026 : Recours à un prestataire pour créer des outils pédagogiques permettant d'intégrer la biodiversité dans les programmes scolaires 2026 : Présentation des nouveaux outils pédagogiques lors d'un séminaire national en début d'année
Identification de partenaires locaux susceptibles d'accueillir les lycéens en dehors de la salle de classe et de développer des méthodes d'enseignement pratiques
Volet formation continue
La formation continue est la principale méthode de formation dans le secteur de la pêche. Il existe de nombreux types de formation, allant de la formation minimale obligatoire (certificat de matelot de pont) à des formations plus poussées permettant d'accéder à des responsabilités plus importantes, comme les formations de capitaine 200 ou de patron de pêche. Les professionnels qui se forment par le biais de la formation continue sont soit des personnes qui changent de carrière, soit des professionnels en activité qui souhaitent se former pour faire évoluer leur carrière. 2025 : Diagnostic de l'intégration des enjeux environnementaux liés aux activités de pêche dans les formations continues 2026 : Création d'outils (module optionnel) sur les interactions entre les activités de pêche et le milieu marin. Ce module pourrait être enseigné dans le cadre de la certification pêche durable. Dans cette hypothèse, le projet visera en 2025 et 2026 à rédiger le référentiel et les supports pédagogiques de ce nouveau module.

T7.3.5 - Sensibilisation des éducateurs sportifs aux enjeux de la transition écologique et de la biodiversité - CREPS AuRA, ENVSN (BEN)

L'action vise à promouvoir un changement de culture pour que les apports liés à l'éducation à l'environnement soient valorisés lors des séances de sport encadrées. Elle vise également à accompagner la Direction des Sports du Ministère de la Jeunesse et des Sports dans l e travail de renforcement des contenus environnementaux dans la réglementation relative à la délivrance des diplômes d'encadrement des sports de nature. L'action vise les publics suivants : les fédérations sportives, le mouvement sportif, les opérateurs de formation, les écoles nationales, les enseignants universitaires impliqués dans les masters d'éducation sportive. Les CREPS AuRA et ENVSN s'appuieront sur leurs réseaux pour mettre en œuvre l'action (Ministère des Sports, AFDAS (branche sport de l'OPCO), UNCPIE, ONG Outdoor et Environnement, Réseau Eco-naviguer et Universités). Une attention particulière sera portée aux échanges d'expériences à travers des projets de coopération et l'utilisation des outils développés, notamment ceux créés dans le cadre du projet Erasmus+ SEE (Sustainability in Outdoor education). Les actions seront menées par les 2 chefs de projet (CREPS AuRA et ENVSN) dédiés au projet LIFE BIODIV'France en lien avec les actions qu'ils mèneront dans le WP3.

PHASE 1 [T3 2024- T4 2026]
- Traduction et adaptation du contenu de la boîte à outils du projet SEE www.see-project.eu par le biais de séminaires pédagogiques auxquels seront invités des coordinateurs de formation de différentes disciplines de sports de nature.
- Enquête auprès des centres de formation et des fédérations sportives sur les besoins en matière de transitions environnementales (ETE) dans la continuité des travaux entrepris dans le cadre du projet préparatoire LIFE Biodiversité intégrée dans les territoires et les politiques mené par l'OFB entre 2021 et 2022.
- Lancement d'une étude d'analyse et de recommandations pour mieux prendre en compte les enjeux de la transition écologique de manière globale dans les sports de nature (en distinguant les activités nautiques et terrestres) en partenariat avec un laboratoire de recherche ou une université.
- 2025 : Présentation et co-construction des thèmes à intégrer dans les formations existantes pour les nouveaux

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

diplômés en sports de nature
- 2026 : Conception de 2 nouvelles ressources de formation (1 sur le milieu terrestre et 1 sur le milieu marin) sur une thématique de biodiversité, par les ingénieurs de formation de l'ENVSN et du CREPS AURA, et avec l'appui des centres de formation de plein air. Etapes de création : identification des thèmes prioritaires, conception et ingénierie du module de formation, production et numérisation, et éventuellement prestations de production vidéo. Mise à disposition gratuite de ces ressources aux organismes de formation grâce au format de conception commun avec un système communautaire d'amélioration des contenus.
- 2025 à 2029 : Publication d'un aperçu annuel de la recherche sur le thème des questions de développement durable dans les sports de plein air

PHASE 2 [2027- 2029]
- Poursuite de la conception et du déploiement de ressources de formation avec un objectif total de création de 2 modules par environnement (terrestre et marin) et leur diffusion dans les centres de formation des disciplines concernées.
- Diffusion et formation des cadres, création et animation d'un réseau de formateurs
- Lancement d'une consultation des acteurs de la formation en vue d'une évolution de la réglementation et de l'intégration de contenus expérimentés dans les formations.

T7.3.6 - Structuration et mise en œuvre des enjeux de la biodiversité dans la formation continue et auprès des décideurs locaux au niveau régional - ARB Occitanie, ARBE PACA, ARB BFC, Région AuRA (BEN)

Le travail d'intégration de la biodiversité dans les formations aux métiers en lien avec la biodiversité, mené au niveau national, permettra d'améliorer les formations initiales et de produire des ressources pédagogiques. Les actions qui seront déployées par trois agences régionales de la biodiversité et l'OFB en région Auvergne Rhône Alpes viseront à établir des partenariats avec les acteurs locaux de la formation continue et la mise en œuvre concrète d'actions de formation pour certains publics (élus, chefs d'entreprises, agriculteurs). La compétence des Régions dans le domaine de la formation continue et leur expérience de travail avec les organismes de formation offrent une grande opportunité d'avancer concrètement sur les questions de biodiversité dans la formation.

Développer les compétences en biodiversité des acteurs socio-économiques en Occitanie

(ARB Occitanie) PHASE 1 [2025-2027]
2025-2026 : Identification et mise en réseau des organismes de formation
Cette première étape consistera à identifier les organismes de formation les plus impliqués dans les secteurs d'activité en interaction avec la biodiversité. Deux secteurs d'activité seront ciblés : l'agriculture et l'aménagement-construction.
Les antennes régionales des opérateurs de compétences (OPCO), chargées de soutenir la formation professionnelle dans ces deux secteurs, seront particulièrement impliquées.
Mise en réseau des acteurs de la formation professionnelle dans les secteurs d'activité ciblés : OPCO, branches professionnelles, organismes de formation, SPO, CARIF-OREF, etc.

Le réseau sera mis en place lors d'un séminaire régional organisé au premier semestre 2025, dans un lieu central de la région Occitanie.
Identification de l'existant et des besoins concernant l'offre de formation sur les questions de biodiversité dans les secteurs d' activité ciblés
Une enquête sera réalisée au cours du premier semestre 2024 par la chargée de mission formation de l'ARB auprès des membres du réseau et sera présentée lors du séminaire régional. Cette enquête aura pour objectif d'identifier l'offre de formation existante en région Occitanie ainsi que les besoins des organismes de formation
Le réseau créé en Occitanie sera étroitement lié au réseau mis en place au niveau national par l'OFB et s'appuiera, pour son animation, sur la plateforme collaborative mise en place par le projet (WP2).
2025-2026 : Sensibilisation des organismes de formation et des opérateurs de compétences
- Diffusion de l'offre de formation existante
- Création de supports relatifs aux enjeux de la biodiversité et aux interactions avec les secteurs d'activité ciblés : diaporama, kit pédagogique, quiz, etc.
- Identification des entreprises, fédérations professionnelles, développeurs économiques prenant en compte les questions de biodiversité dans leurs activités
- Organisation de 4 réunions sectorielles sur les impacts commerciaux de la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs d'activité ciblés

PHASE 2 [2027-2028]
2026-2027 : Déploiement d'un programme expérimental de formation des formateurs
Outre la sensibilisation des organismes de formation, le projet permettra d'expérimenter la mise en place de modules de formation pour les formateurs de la formation professionnelle.
- Sélection d'un secteur d'activité ayant une forte interaction avec les questions de biodiversité
- Identification des organismes de formation professionnelle dans le secteur cible

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

- Création de matériel de formation adapté aux besoins du secteur cible
- Contacter les responsables pédagogiques des organismes de formation pour l'organisation de sessions de formation des formateurs
- Déploiement de sessions de formation
- Retour d'information et évaluation de la formation par les formateurs

T2 2024-Q4 2028 : Sensibilisation des décideurs publics aux questions de biodiversité mondiale

Afin de renforcer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les secteurs d'activité ciblés, des actions de sensibilisation et de formation seront développées à destination des décideurs publics. Un programme de formation spécifique sera développé pour les élus locaux (communes et intercommunalités). Cette offre de formation pourra utilement s'appuyer sur des expérimentations menées en partenariat avec le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux de l'Hérault en 2021, 2022 et 2023.

- Identification des structures habilitées à dispenser des formations aux élus locaux (association des maires du département, ATD, etc.) et mise en place de conventions de partenariat
- Développement de modules de formation et de sensibilisation : 1 module "découverte", 3 modules d'approfondissement en adéquation avec les compétences des collectivités locales ; ces modules s'appuieront à la fois sur des connaissances scientifiques adaptées aux enjeux régionaux de biodiversité et sur des retours d'expérience, si possible sur site, avec l'appui d'associations locales pour identifier des possibilités d 'action opérationnelles.
- Identification des structures et des experts pouvant intervenir localement dans le cadre des modules de formation
- Analyse des mécanismes mobilisables pour la formation des élus locaux afin de construire un modèle économique durable
- Mise en œuvre de sessions de formation à raison de 4 départements par an
- Retour d'information et évaluation de la formation

Élargir les compétences des élus, des agriculteurs et des chefs d'entreprise en matière de biodiversité (ARBE PACA)

PHASE 1 [T3 2024 - T4 2025] : Co-construction avec les partenaires locaux de visites d'agriculteurs et d'entreprises et de modules de formation pour les élus et les entreprises.

- Réaliser une enquête auprès des associations environnementales et des gestionnaires d'espaces naturels et des bureaux d'études spécialisés pour identifier l'offre de formation existante et les participants potentiels, puis diffuser l'offre existante sur la préservation de la biodiversité via les canaux de diffusion de l'ARBE (base de données 5000 contacts/ communauté Territoires Engagés pour la Nature/ réseaux de gestionnaires...) et de ses partenaires (CCIR, Chambre d'Agriculture...).
- Septembre 2024 - juin 2025 :

o Elaborer avec les acteurs de l'agriculture (DRAAF, chambre d'agriculture...) 3 visites d'agriculteurs pour les sensibiliser à l'agroécologie

o Développer avec les représentants des acteurs économiques (chambres régionales de commerce et d'industrie et chambre régionale des métiers) 3 visites et 1 module de formation à destination des entreprises pour les sensibiliser au volet biodiversité de leur démarche RSE en lien avec la LPO (MOOC Entreprises et biodiversité).

o Construire le processus pédagogique de la visite et les modules de sensibilisation à la formation

o Déployer des accords de partenariat avec les hôtes des visites

o Produire du matériel de communication pour faire connaître l'offre

o Créer un fichier de contacts

- Novembre 2025 : lancement des visites pour les agriculteurs et les entreprises

PHASES 2 ET 3 [T1 2026 - T4 2030] : Mise en œuvre de l'offre de formation

Le déploiement des nouvelles formations impliquera la gestion des inscriptions et des demandes, l'organisation des visites et des modules, l'élaboration d'un questionnaire de satisfaction et la promotion de l'action par la diffusion des rapports de visites et d'un communiqué de presse.

Le déploiement se fera ensuite au rythme d'au moins 4 visites et 3 modules par an, qui seront systématiquement réajustés en fonction du retour d'expérience des participants.

Une présentation des résultats de l'action sera organisée à mi-parcours au réseau des ARB afin de permettre sa reproductibilité.

Structuration et déploiement de l'intégration de la biodiversité dans les formations dans les secteurs à enjeux (agriculture, collectivités locales)

L'agence régionale de la biodiversité de Bourgogne Franche Comté est fortement engagée dans la sensibilisation et la formation aux enjeux de la biodiversité. Grâce aux partenariats établis avec les acteurs de l'enseignement secondaire, de l'agriculture et des collectivités locales, elle souhaite aujourd'hui accélérer le processus et faciliter l'accès à l'information sur les formations disponibles en les mettant à disposition sur son site internet.

PHASE 1 [T4 2024- T4 2027]

Le chef de projet recruté pour le projet sera chargé d'animer l'action en lien avec les référents des structures

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

collaboratrices du projet.
- Lancer la réflexion et la structuration des formations avec les têtes de réseaux (EMFOR, CNFPT, DRAAF, réseau MFR, Région). Il s'agira d'élaborer un premier cadre d'accompagnement des établissements (recensement des formations existantes sur la biodiversité, définition des objectifs, élaboration des cadres pédagogiques et techniques, etc,)
- Travail en amont à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté avec les Rectorats, la Région, les Académies (représentants), la DRAAF, les experts pédagogiques des réseaux d'éducation durable, les conseillers pédagogiques de l'EN, etc.
- Adapter le système éducatif au contexte, gérer sa mise en œuvre et assurer le suivi des projets,

PHASE 2 [T1 2028- T4 2030]
- - Lancer la plateforme régionale de formation par la création d'un réseau de référents et de spécialistes identifiés (représentants, formateurs, enseignants),
- - Réaliser des actions de communication et déployer un outil d'information dématérialisé partagé à partir du site web de l'Agence,
- Évaluer le régime.

Outils utilisés : recensement de l'offre de formation, sensibilisation des acteurs de la formation par secteur, création de groupes de travail, élaboration et envoi de questionnaires d'identification des besoins, mise à jour des contenus de formation sur les questions de biodiversité, création d'une plateforme régionale de formation et mise en ligne des formations (catalogue) sur la biodiversité en guichet unique/centralisé via un module dédié sur le site de l'ARD, alimenté notamment par des bases de données d'organismes de formation, promotion de l'action et de ses résultats, évaluation.

Sensibilisation et formation des élus aux enjeux de la biodiversité en région Auvergne-Rhône-Alpes PHASE 1 [T3

2024-T4 2026]
Le référent OFB Auvergne-Rhône-Alpes mettra en place un partenariat structurant avec le centre de formation de l'OFB territorial.
fonction publique (CNFPT) pour informer et sensibiliser les élus et les techniciens. Le travail portera sur le contenu des formations, mais aussi sur les formats (ex : tester des formats combinant une journée de sensibilisation élus/techniciens, suivie de sessions plus techniques pour les techniciens uniquement). La dynamique locale pourrait s'appuyer sur la convention nationale OFB/CNFPT prévue pour 2024. Un travail de contact et d'approfondissement sera mené à partir de 2025 pour permettre le déploiement des formations à partir de 2026. Un travail sur l'état des lieux (veille, retour d'expérience d'autres régions...) et des propositions méthodologiques (cibles, terrains d'étude...) seront réalisés en 2026.

PHASES 2 ET 3 [Q1 2027-T4 2030]
Déploiement de nouvelles formes de mobilisation des élus locaux et des cadres des collectivités territoriales sur le thème de la biodiversité (jumelages, voyages d'études, etc.), à raison d'un territoire local par an (préciser la taille du territoire).

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

WP8 - Suivi, coordination et mobilisation des fonds complémentaires

Objectifs

Objectif spécifique : Stimuler davantage de projets grâce à un effet de levier sur les fonds structurels européens, nationaux et régionaux afin d'assurer la mise en œuvre complète de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB).

Liens SNB
Axe 4 : Garantir les outils pour réaliser ces ambitions
Mesure 36 Mobiliser les financements publics en faveur de la biodiversité et réduire les dépenses publiques néfastes à la biodiversité, en s'appuyant sur l'approche du "budget vert" Mesure 39 Mettre en place une gouvernance pleinement interministérielle pour le suivi de la Stratégie nationale pour la biodiversité

Sous-objectif spécifique 1 : aider les membres du consortium à mobiliser des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre des résultats du NBS en 2032
- 10 outils didactiques disponibles en ligne sur la mise en place d'un projet financier pour la biodiversité en lien avec les objectifs de la BNS
- 50 sessions de formation et 800 personnes formées au montage financier d'un projet de biodiversité en lien avec les objectifs de la SNB
- 50 projets soutenus dans leur phase de définition et d'identification des programmes de financement appropriés

Sous-objectif spécifique 2 : Contrôler l'utilisation des fonds complémentaires aux niveaux national et régional Résultats en 2032
- Suivi annuel de la consommation des fonds complémentaires du projet
- 2 conférences organisées pour mettre en réseau les autorités de gestion en charge du financement national et européen de la biodiversité
- Diffusion de recommandations aux autorités de gestion des programmes nationaux et européens pour améliorer le financement de la biodiversité

Impact en 2032
- 283 M€ de fonds complémentaires mobilisés pour la mise en œuvre de la SNB

Numéro du lot de travail	WP8	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du lot de travail	Suivi, coordination et mobilisation des fonds complémentaires		
Mois de début	1	**Fin du mois**	108

Description

La recherche d'un effet de levier sur les autres programmes de financement, y compris les fonds dédiés aux politiques sectorielles, est un objectif essentiel et transversal du projet LIFE BIODIV'France. Pour ce faire, l'OFB recrutera un chef de projet " fonds complémentaires " à temps plein, qui sera chargé de suivre la consommation des fonds complémentaires du projet auprès des différentes autorités de gestion.
Budgets et programmes français :
- Budget national du ministère de l'écologie pour la biodiversité, dont une partie est gérée par l'OFB,
- Budget des agences de l'eau pour la qualité et les ressources en eau,
- Budget du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour la transition agroécologique,
- Programmes d'intervention régionaux pour l'environnement, la biodiversité et l'agriculture ; budgets et programmes européens :
- Mesures en faveur de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique (OS 2.7, OS 5.2) du Fonds européen de développement régional (FEDER) ;
- Mesures en faveur de l'agroécologie (indiquer les mesures du PSN données par la MASA), de l'agroforesterie (73.02) et de la restauration du patrimoine forestier (73.04) du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- le programme LIFE et en particulier le sous-programme "Nature et biodiversité
- Programme Horizon Europe pour les projets de recherche sur la biodiversité
Elle fournira également des conseils et une expertise aux bénéficiaires associés, afin de les aider à mettre en place ou à soutenir les dispositifs financiers pour les projets de biodiversité.

T8.1 - AIDER LES MEMBRES DU CONSORTIUM A MOBILISER DES FONDS COMPLEMENTAIRES POUR LA BIODIVERSITE - OFB (COO)
Cette action sera mise en œuvre par le chargé de mission "fonds complémentaires" de l'OFB, en lien avec le

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

"coordinateur WP3" et avec le soutien du chargé de mission "Europe" de la Direction des Relations Européennes et Internationales de l'OFB.

PHASE 1 [2024-202026]

Q2 2024-Q4 2024 : Constitution d'un fonds documentaire et création d'une série d'outils didactiques (fiches synthétiques, diaporama, tutoriels) pour le montage financier des projets biodiversité selon les spécificités de chaque outil financier identifié pour la mise en œuvre de la SNB. Mise à jour et amélioration des outils conçus par l'OFB dans le cadre du projet préparatoire LIFE BTP. Ces outils seront mis à disposition gratuitement sur la page du site de l'OFB dédiée au projet BIODIV'France.
T1 2025-T4 2026 : Mise en place de sessions de formation de 2 à 3 heures, (format présentiel ou visioconférence), pour les agents de l'OFB et les bénéficiaires associés. Les agents de l'OFB animant des centres de ressources ou des programmes spécifiques et les chefs de projets recrutés dans les Agences Régionales de la Biodiversité et les Régions dans le cadre du projet BIODIV'France (T.3.2) pourront solliciter des sessions de formation " sur mesure " en fonction de leurs besoins et des types de financements recherchés. Un minimum de 5 sessions par an sera organisé.
T12025-T4 2026 : Fourniture de conseils personnalisés aux membres du consortium en charge du montage de projets faisant appel aux fonds européens (structurels ou sectoriels). Ce conseil visera à aider le porteur de projet à préciser ses besoins et à identifier les financements et cofinancements européens adaptés à son projet. Le porteur de projet sera ensuite orienté vers des contacts locaux (ex : Régions, agences régionales de la biodiversité, agences de l'eau) ou vers le point de contact national pour les projets LIFE.

PHASE 2 [2027-2029]
Une évaluation des trois premières années de l'action permettra d'ajuster les conseils et l'expertise fournis aux membres du consortium en matière de financement complémentaire.
PHASE 3 [2030-2032]

La mission visera à diffuser l'expertise sur le financement de la biodiversité au sein de l'OFB et des bénéficiaires associés, notamment au sein des agences régionales de la biodiversité. En 2031, le bilan de l'action déterminera si la mission développée dans le cadre du projet BIODIV'France aura permis un niveau d'appropriation satisfaisant de l'utilisation des financements pour la mise en œuvre complète de la SNB ou si un accompagnement sera encore nécessaire.

T8.2 - SUIVI NATIONAL ET REGIONAL DE LA CONSOMMATION DES FONDS COMPLEMENTAIRES
- OFB (COO)

En partenariat étroit avec les autorités de gestion des fonds structurels européens (Régions, ANCT, MASA) et avec les autorités de gestion des programmes nationaux pour l'eau et la biodiversité (MTECT, Agences de l'eau, MASA), le chef de projet "Fonds complémentaires", appuyé par le "coordinateur WP3", sera responsable du suivi individuel de chaque institution ayant déclaré des fonds complémentaires ainsi que de la mise en place progressive d'une dynamique collective au niveau national pour le suivi et la recherche d'une amélioration continue des financements pour la biodiversité.

Le suivi des fonds supplémentaires doit être étroitement lié au suivi financier de la mise en œuvre de la SNB. La coordination de ces deux types de suivi permettra d'avoir une vision complète des efforts financiers consentis pour la conservation et la restauration de la biodiversité. Cela sera possible en assistant chaque année à la présentation annuelle de la mise en œuvre de la SNB au Comité national de la biodiversité, au cours de laquelle l'état d'avancement de LIFE BIODIV'France sera également présenté.
Le rapport de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable intitulé " Financer la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2030 " publié en novembre 2022, a identifié les budgets annuels mobilisés par les financeurs publics en faveur de la biodiversité, en distinguant deux périmètres, les " politiques de la biodiversité " (aires protégées, protection des espèces, etc.) et les " politiques connexes à la biodiversité " (transition agro-écologique, lutte contre l'artificialisation des sols, etc.) Selon le rapport, les principaux financeurs de ces politiques sont l'Etat (via le programme 113 "Paysages, eau et biodiversité" du MTECT) et ses opérateurs, dont l'OFB et les Agences de l'eau, tandis que les collectivités locales (Région, Départements, Communes et intercommunalités) arrivent en deuxième position, suivies par les fonds européens, notamment le FEDER. Le rapport recommande une augmentation des budgets nationaux pour la mise en œuvre de l'ONB et une meilleure mobilisation des fonds européens, notamment via les programmes LIFE et FEDER. Le suivi des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre complète de la SNB prendra en compte les méthodes d'analyse du financement des mesures de la SNB utilisées dans le rapport ainsi que les budgets réels dépensés par les différentes institutions sur la période 2024-2030. Les montants des plans stratégiques nationaux de la France pour la PAC consacrés à l'agriculture respectueuse de la biodiversité et le FEAMPA consacré aux pratiques de pêche durables et à la conservation des ressources seront également pris en compte.

Focus sur le rôle des agences de l'eau

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a élargi le champ d'intervention des agences de l'eau au soutien d'actions ou de travaux contribuant à la gestion équilibrée et durable du milieu marin et de la biodiversité. Cet élargissement, amorcé dans les 11èmes programmes (2019-2023) dans le domaine

des écosystèmes aquatiques (restauration des cours d'eau, des zones humides, des populations migratrices amphihalines, etc.) sera renforcé dans les 12èmes programmes (2024-2029) pour soutenir les projets de planification écologique, dont la préservation et la restauration de la biodiversité est l'un des enjeux. De nouvelles ressources seront allouées à ces projets, notamment par une augmentation des recettes du Fonds pour l'environnement mondial.des agences de l'eau de près de 500 M€ d'ici 2025, dans le cadre d'une réforme des redevances, et le déplafonnement des dépenses à partir de 2024, ce qui leur permettra de mieux répondre aux besoins des territoires.
Dans ce contexte, les programmes d'intervention des agences de l'eau contribueront directement au financement de plusieurs mesures de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB 2030), notamment pour la transition du secteur agricole (mesure 12), les réseaux écologiques terrestres et aquatiques (mesure 20), la restauration de la nature en ville (mesure 21), le pacte de la haie (mesure 23) et la restauration des zones humides (mesure 24). L'émergence et la qualité des projets éligibles au soutien des 12èmes programmes de l'Agence de l'Eau dans ces domaines bénéficieront certainement des approches et des résultats des actions du projet LIFE BIODIV'France. En particulier, les WP2.1 (Plateforme collaborative de ressources), WP3.1.4 (intégration des enjeux de biodiversité dans les documents d'urbanisme, avec la FNSCOT), WP3.3 (restauration de la continuité aquatique, avec l'ANEB), WP4.2.2 (outils pour les espaces protégés, dont les zones humides autour du projet MHéO initié par les agences de l'eau, avec la FCEN) ou WP5.3 (secteur agricole, avec Noé, SOLAGRO, LPO, ARB Occitanie et CVL et la Région PdL).

PHASE 1
T3-T4 2024 : Prise de contact avec les référents des institutions en charge du suivi des fonds complémentaires et construction d'un outil de suivi annuel de la consommation des fonds complémentaires compatible avec les outils déjà utilisés par les institutions participantes.
Q1-Q2 2025 : Préparation et organisation de la 1ère conférence des fonds complémentaires du projet BIODIV'France : tour de table des contributeurs, analyse de la consommation de l'année 2024, problèmes éventuels rencontrés par les porteurs de projet, et solutions à porter à leur connaissance, ou à porter à la connaissance des autorités nationales ou européennes compétentes.
Q3 2025-Q4 2026 : Mise en place d'un mécanisme clair pour l'utilisation des fonds complémentaires et le suivi de tous les fonds complémentaires (au niveau régional et national) et focalisation sur les politiques sectorielles (agriculture, forêt, pêche, développement, etc.). Mettre en place des groupes de travail spécifiques avec les financeurs et les chargés de mission de BIODIV'France en charge de la coordination de ces thématiques (WP5, toutes tâches).

PHASE 2
Poursuivre le suivi de la consommation des fonds complémentaires au niveau individuel et collectif avec l'organisation d'une 2ème conférence sur le sujet en 2027 ou 2028. Rédaction d'une note de recommandations pour améliorer les financements nationaux et européens en faveur de la biodiversité. La recherche de synergies ou de complémentarités entre les différents types de financements, les mécanismes innovants mis en place au niveau territorial (avances de trésorerie, accompagnement personnalisé, etc.) ainsi que l'identification systématique des contreparties financières nationales aux fonds européens seront particulièrement analysés

PHASE 3
Poursuite du suivi de la consommation des fonds complémentaires et appui aux organisations volontaires pour travailler à l'adaptation de leurs programmes de financement, en tenant compte des recommandations formulées à l'issue de la phase 2. Préparation d'un bilan et diffusion des résultats lors du séminaire de clôture du projet LIFE BIODIV'France.

WP9 - Durabilité et réplicabilité des résultats

Numéro du lot de travail	WP9	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du lot de travail	Durabilité et réplicabilité des résultats		
Mois de début	1	**Fin du mois**	108

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Objectifs

Sous-objectif spécifique 1 : Actions de mise en réseau et de diffusion
Résultats en 2032
- Participation à au moins 20 événements nationaux et 10 événements européens ou internationaux sur les thèmes du projet (1500 personnes touchées en France et 600 personnes à l'international).
- Mise en réseau avec d'autres projets européens/LIFE : échanges mis en place avec au moins 5 projets LIFE SNAP et 5 projets européens sur un des thèmes du projet, au moins 5 porteurs de projets européens participent aux événements LIFE BIODIV'France Impact en 2032 (nouvel ICP à ajouter)
Participation et présentation des résultats de LIFE BIODIV'France à 30 événements nationaux ou européens

Sous-objectif spécifique 2 : Reproduction et diffusion des résultats du projet
- Réplication des thèmes spécifiques de 2 projets en Corse
Impact en 2032 (nouvel ICP à ajouter)
30 organisations ont bénéficié d'actions de reproduction ou de diffusion

Sous-objectif spécifique 3 : Conférences thématiques et conférence sur le projet
final Résultats en 2032
- 6 conférences sur les résultats du projet (500 participants) : 5 conférences thématiques et une conférence finale
- 2 séminaires interLIFE et 1 réunion de plateforme

Sous-objectif spécifique 4 : Gérer et conserver les données
relatives aux projets Résultats en 2032
- Les données produites par LIFE BIODIV'France sont accessibles au public et intégrées dans des systèmes d'information et des bases de données de référence.
- Une base de données documentaire des produits livrables du projet est mise en place.

Sous-objectif spécifique 5 : Élaboration d'un plan After-LIFE
Résultats en 2032
- 1 plan de recommandations pour la prochaine stratégie nationale pour la biodiversité

Sous-objectif spécifique 6 : Résultats du plan de
renforcement des capacités en 2032
- 1 plan de renforcement des capacités

Description

Les actions seront mises en œuvre par l'équipe de projet de l'OFB, en particulier par le chef de projet, le responsable de la communication et le responsable du suivi de l'impact, dont les coûts de personnel sont inclus dans les WP1 et WP2.

T9.1 - ACTIONS DE MISE EN RESEAU/DISSEMINATION - OFB (COO) et tous les bénéficiaires associés

Les membres du consortium participeront à des événements nationaux, européens et internationaux en dehors du projet LIFE BIODIV'France sur les thèmes abordés par le projet. La participation à au moins 20 événements nationaux et 10 événements européens ou internationaux sera visée. La participation en ligne (visioconférence) plutôt qu'en présentiel sera privilégiée dans la mesure du possible. Le projet LIFE BIODIV'France sera présenté lors de présentations et/ou par la mise en place de stands dédiés au projet. Liste indicative d'événements nationaux pré-identifiés :
o Symposium national sur les aires marines protégées (tous les 5 ans)
o Forum des gestionnaires de zones protégées (annuel)
o Congrès commun des Conservatoires d'espaces naturels et des Réserves naturelles de France (tous les 2 ans)
o Congrès des parcs naturels régionaux (tous les 2 ans)
o Réunions sur la biodiversité et les territoires (tous les 2 ans)
o Forum sur la biodiversité et l'économie (tous les 2 ans)
o Salon international de l'agriculture (annuel)
o Sommet de l'élevage (annuel dans le Massif central)
o Salon des Maires et des collectivités locales (annuel)

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

o Convention nationale des intercommunalités françaises (annuelle)
o Colloque sur les sports de mer et côtiers, tous les 2
ans Liste indicative d'événements internationaux pré-
identifiés :
o Congrès international sur les aires marines protégées (2026 ou 2029)
o Congrès mondial de l'UICN (2028)
o Rencontre européenne des sports de plein air EURO'MEET (tous les 2 ans)
Par ailleurs, LIFE BIODIV'France assurera la diffusion de ses résultats à l'échelle européenne, notamment au travers des réunions qui seront dédiées à LIFE SNAP. Les données acquises par le projet seront également valorisées à travers des collaborations avec des universitaires, pour des publications et des communications lors de conférences scientifiques, notamment avec les réseaux de recherche ayant participé aux échanges mis en place dans les espaces protégés (T4.3 et T4.5). Enfin, le travail qui sera entrepris avec les multiplicateurs d'influence, dans les campagnes d'impact (T6.4), permettra également de diffuser les résultats des politiques en faveur de la biodiversité. Par ailleurs, les livrables de chaque WP seront tous disponibles, pendant et après le projet, sur la plateforme de ressources collaboratives de l'OFB (T2.5).
Des échanges seront organisés avec d'autres chefs de projet européens/LIFE par le biais de :
o Identification de projets présentant des synergies avec LIFE SNAP : contacts avec la Belgique et l'Allemagne pendant la construction du projet
o Organisation d'échanges bi/trilatéraux (courrier électronique, vidéoconférences)

o Invitation des porteurs de projets aux événements de LIFE BIODIV'France : séminaires, réunion de la plateforme, conférences thématiques, conférence finale.

T9.2 - REPRISE ET EXPLOITATION DES RÉSULTATS DU PROJET - OFB (COO) et tous les documents associés bénéficiaires

Un groupe de travail dédié à la reproduction et à l'exploitation des résultats sera mis en place au cours de l'année 2 sous la direction du chef de projet et avec tous les coordinateurs des WP thématiques et la personne en charge du suivi de l'impact du projet. Il se réunira au moins deux fois par an et sera responsable de :
- Établir les sujets précis des actions à reproduire, leurs cibles (type de partie prenante et lieu) et les pilotes au sein du consortium.
- Définir les outils de réplication à utiliser (guides techniques, visites de terrain, présentations lors de séminaires, etc.)
- Établir un tableau de bord de suivi, détaillé pour chaque programme de travail et comprenant le pilote, l'action ou le résultat à reproduire et l'objectif.
- Réaliser un bilan annuel des actions menées depuis l'année 3 jusqu'à la fin du projet.
- Produire un rapport de synthèse des actions à la fin de la phase 1 et à la fin de la phase 2.
Une action spécifique de diffusion et de réplication des résultats aura lieu en Corse. Elle sera menée par la direction régionale de l'OFB et par l'Office de l'Environnement de la Corse sur des thèmes prioritaires pour cette région hautement touristique, tels que la mobilisation des élus locaux en faveur de la protection de la biodiversité, la mobilisation citoyenne, la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités de sports de nature et de tourisme, ainsi que dans les secteurs de la construction et de l'urbanisme. L'action débutera au début de la deuxième phase pour une durée de 3 ans et sera animée par un chef de projet recruté par l'OFB et basé en Corse. Les thèmes et solutions à déployer devront être convenus avec les acteurs locaux corses et faire l'objet d'une feuille de route. Au moins deux échanges avec des acteurs d'autres régions seront organisés, sous forme de visites de terrain sur les thèmes retenus.

T9.3 - PLAIDOYER : ENCOURAGER LES POLITIQUES SECTORIELLES NATIONALES ET EUROPÉENNES À PRENDRE DES MESURES POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION.
BIODIVERSITÉ MIEUX COMPTÉE - OFB (COO) et tous les bénéficiaires associés

Les autorités nationales et européennes jouent un rôle clé dans la gestion des activités sectorielles qui ont un impact négatif sur la biodiversité. Les membres du consortium du projet LIFE BIODIV'France fourniront des recommandations pour plusieurs thèmes ou secteurs impactants.
Dans le domaine de l'agriculture, LIFE BIODIV'France mènera des actions de plaidoyer pour une future PAC plus respectueuse de la biodiversité. Ces actions assureront la transmission régulière aux décideurs politiques des connaissances acquises et des progrès réalisés dans le cadre du projet, avec la production de notes de recommandations, comme décrit dans le WP5 (T5.3). Ceci afin de s'assurer qu'ils sont bien informés et que les décisions politiques en faveur de l'agroécologie et de la réduction des pesticides sont basées sur les dernières connaissances disponibles et adaptées au contexte national.
Des actions de plaidoyer pour d'autres cibles économiques (sur le thème de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, sur les acteurs des énergies renouvelables, sur la planification et le développement urbain) seront également menées et seront identifiées plus précisément suite à l'évaluation de la première phase du projet.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

T9.4 - CONFÉRENCES ET RÉUNIONS ORGANISÉES PAR LIFE BIODIV'FRANCE - OFB (COO) et toutes les réunions associées
bénéficiaires

6 conférences LIFE BIODIV'France, 1 réunion de la plateforme et 2 réunions InterLIFE seront organisées au cours du projet. Ces événements permettront de présenter les résultats du projet et de transmettre les outils créés à un public plus large comprenant des représentants des élus locaux, des socioprofessionnels ciblés par le projet, des associations environnementales, des gestionnaires d'espaces protégés, des services de l'Etat et des agences.

Conférence sur l'engagement des collectivités locales en faveur de la biodiversité (année 5) : Présentation des actions menées dans le WP3 et des résultats obtenus à mi-parcours à un public plus large d'élus locaux et de personnels des collectivités locales, ainsi que des services de l'Etat et des acteurs de la protection de l'environnement. La conférence pourrait être organisée en lien avec un événement majeur dédié aux collectivités locales (Salon des Maires et des collectivités locales ou Rencontres Territoires et Biodiversité). Objectif : 80 participants

Conférence sur l'efficacité de la gestion des zones protégées (année 7) : Présentation des résultats des expériences et des systèmes standardisés pour la mise en banque des données de gestion dans les zones protégées à un public plus large (gestionnaires de zones protégées, acteurs de la restauration écologique, scientifiques, départements gouvernementaux, décideurs). Objectif : 80 participants

Conférence sur l'intégration de la biodiversité dans les chaînes de valeur (année 6) : Présentation des actions et résultats du WP5, en particulier sur la question de la prise en compte de la biodiversité dans les labels et les normes, à un public plus large réunissant des acteurs de tous les secteurs ciblés (agriculture, sylviculture, pêche et agroalimentaire, développement et urbanisme, énergies renouvelables) ainsi que les services gouvernementaux et les acteurs de la protection de l'environnement. La conférence pourrait être organisée en conjonction avec un événement majeur dédié aux entreprises (par exemple, le Forum sur l'économie et la biodiversité). Objectif : 80 participants

Conférence sur l'engagement des citoyens (année 6) : Présentation des résultats des actions menées dans le WP6 en termes de facilitation de l'engagement citoyen en faveur de la protection de la nature à un public plus large (ONG, autorités locales, fédérations et acteurs du sport et des loisirs, décideurs, services de l'Etat, chercheurs en sciences sociales). La conférence sera l'occasion de faire le point sur les actions directes ou indirectes de soutien aux citoyens et de mettre en avant les résultats qui ont démontré leur efficacité. Objectif : 80 participants

Conférence sur le développement des compétences en biodiversité dans la formation (année 8) : Présentation des actions et des résultats du WP7 à un public plus large comprenant les acteurs de la formation de tous les secteurs ciblés (conservation de la biodiversité, ingénierie écologique, aménagement et urbanisme, agriculture et agroalimentaire, commerce, sports et loisirs) ainsi que les services de l'Etat et les acteurs de la protection de l'environnement. La conférence pourrait être organisée en parallèle d'un événement majeur dédié aux entreprises (ex : Forum économie et biodiversité). Objectif : 250 participants, dont la moitié par visioconférence.

Réunion de la plateforme en France pour les partenaires nationaux européens et internationaux (année 7) sur la mise en œuvre des stratégies nationales pour la biodiversité. Les représentants des projets LIFE SNAP, des gouvernements nationaux, des institutions européennes, des autorités locales, des organismes d'expertise, de la société civile et du secteur privé discuteront des leviers mobilisés et des résultats des politiques publiques en faveur de la biodiversité, en ciblant les 5 thèmes centraux de LIFE BIODIV'France. La réunion de la plateforme comprendra des sessions sur l'implication des autorités locales dans la gestion des aires protégées et des continuités écologiques, sur l'efficacité de la gestion des aires protégées basée sur l'évaluation et sur l'implication des acteurs du secteur (en particulier les agriculteurs, les forestiers et les pêcheurs) pour réduire la pression sur la biodiversité. Des sessions de travail seront organisées pour intégrer les leçons tirées de la mise en œuvre des projets LIFE SNAP sur ces questions dans des recommandations politiques. Le deuxième jour de la réunion de la plateforme sera consacré à une visite sur le terrain et à des réunions avec des représentants des principales cibles du projet. Les résultats de la réunion de la plateforme seront disponibles en ligne en anglais et en français. Les recommandations seront transmises aux décideurs politiques et en particulier à la Commission européenne. La DG ENV, NEEMO et CINEA seront invités à participer. Objectif : 130 participants

2 séminaires Inter-LIFE (années à déterminer avec CINEA et NEEMO en fonction des besoins) en France pour les chefs de projet LIFE français
Les séminaires Inter-LIFE ont pour but de réunir tous les coordinateurs des projets LIFE Nature en cours afin d'échanger des informations sur leurs projets et de partager les bonnes pratiques pour une gestion efficace de LIFE. Les Inter-LIFE sont des événements annuels majeurs pour la bonne mise en œuvre des projets en France. Les séminaires seront organisés sur 2,5 jours et comprendront des ateliers, des présentations et des visites de terrain. Des activités de promotion de l'événement sur les réseaux de tous les participants seront également proposées. A l'issue des échanges, des recommandations seront faites aux Points de Contact Nationaux afin d'améliorer la gestion conjointe des projets LIFE en France.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Conférence finale (année 9) : Présentation des résultats du projet sur la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité. La conférence finale du projet permettra une présentation transversale des actions menées par LIFE BIODIV'France et des résultats obtenus. La conférence finale réunira un large cercle d'experts et de parties prenantes et permettra un temps d'échange sur la pérennisation des actions menées et la réplication des actions ayant prouvé leur efficacité. Le Plan After-LIFE sera basé sur les conclusions de ces échanges (T.9.4.). Objectifs : 150 participants

T9.5 - ÉLABORATION D'UN PLAN APRÈS-VIE DE L'OFB (COO) - L'OFB (COO) et tous les bénéficiaires associés

Un "Plan après-vie" sera préparé afin de poursuivre et d'étendre les résultats du projet en lien étroit avec les travaux qui seront entrepris par le Ministère de la Transition écologique (MTECT) sur l'évaluation de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) et la préparation de la nouvelle stratégie pour la décennie 2030-2040. Ce plan identifiera les actions supplémentaires à mener afin d'ancrer des pratiques plus respectueuses de la biodiversité vers les 5 cibles principales du projet (correspondant aux 5 WP thématiques). Des recommandations seront faites pour poursuivre les actions qui ont obtenu les meilleurs résultats. Le suivi de LIFE BIODIV'France a été envisagé dès le début du projet avec le Ministère de la Transition écologique en charge de la mise en œuvre de la SNB.
Le plan AfterLIFE sera produit en format papier et électronique, en anglais et en français. Il précisera les dispositions mises en œuvre par l'OFB et les partenaires du projet pour soutenir les activités initiées et les résultats obtenus à long terme.
L'élaboration du "plan d'après-vie" impliquera tous les membres du consortium, ainsi que toutes les parties prenantes avec lesquelles ils interagissent. L'équipe de projet organisera un atelier avec tous les partenaires du projet et les principales parties prenantes (lors de la conférence finale) afin de définir la structure et le contenu du plan. Le plan sera finalisé et envoyé avec le rapport final.

T9.6 - PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS - OFB (COO) et tous les bénéficiaires associés

Ce plan doit viser à améliorer le fonctionnement organisationnel de l'OFB et des membres du consortium. Pour le développer, il sera nécessaire d'analyser les capacités de l'OFB et du consortium et d'identifier :

- celles qui sont nécessaires pour assurer la durabilité des actions et pour parvenir à une mise en œuvre à 100 % de la stratégie nationale pour la biodiversité,
- ceux qui manquent et qui doivent être acquis,
- celles qui existent mais qui doivent être renforcées/améliorées.

Ce travail sera entrepris au milieu de la 2e phase (2028) afin de disposer d'un recul et d'une évaluation à mi-parcours du projet. Les résultats des travaux entrepris par l'OFB sur l'analyse prospective des emplois et des compétences en 2023 fourniront également des informations pertinentes. Le recours à un prestataire spécialisé dans le domaine des emplois et des compétences sera nécessaire.
On peut d'ores et déjà analyser que le projet LIFE BIODIV'France, tant pour l'OFB que pour les bénéficiaires associés, s'inscrit dans les thématiques prioritaires déjà soutenues par les institutions participantes. Cela signifie que les personnes qui seront recrutées pour le projet rejoindront des équipes déjà formées aux thématiques ciblées. Néanmoins, le caractère très transversal et intersectoriel de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité suggère que les acteurs de la biodiversité devront être mieux à même, à l'avenir, de travailler avec des acteurs qui ne relèvent pas strictement de la sphère de la biodiversité et de la protection de la nature. Le projet LIFE BIODIV'France a permis un grand nombre d'actions et le recrutement de ces acteurs sectoriels. Il est probable qu'un renforcement des capacités dans le domaine du dialogue avec les acteurs économiques sera nécessaire.

EFFORT DU PERSONNEL

Effort du personnel par participant

Préparation de la subvention (Paquets de travail - écran Effort) - Saisir les informations.

Participant	WP1	WP2	WP3	WP4	WP5	WP6	WP7	WP8	WP9	Total des mois-personnes
1 - OFB	624.50	308.00	517.00	740.00	341.50	262.00	226.00	92.00	36.00	3147.00
2 - ABB			60.00							60.00
3 - ANBDD			90.00							90.00
4 - ANEB			55.72							55.72
5 - ARB BFC			84.00				74.00			158.00
6 - ARB CVL					84.00					84.00
7 - ARB NA			128.19							128.19
8 - ARB OCCITANIE	9.10		147.42		54.85		54.85			266.22
9 - ARBE PACA	12.00	4.00	84.00				50.00			150.00
10 - CNPF					81.61					81.61
11 - CNPMEM							30.00			30.00
12 - CREPS AURA	23.60	6.00				50.49	5.61			85.70
13 - ENRx			72.00							72.00
14 - ENVSN	16.63					58.90	4.30			79.83
15 - FCEN	26.58			57.68		37.89	44.42			166.57
15.1 - CENMP				29.50						29.50
16 - FédéSCoT			72.00							72.00
17 - FNH	18.64	13.98				66.99				99.61
18 - FPNRF	45.00		45.00	72.00	131.40	36.00				329.40

Effort du personnel par participant

Préparation de la subvention (Paquets de travail - écran Effort) - Saisir les informations.

Participant	WP1	WP2	WP3	WP4	WP5	WP6	WP7	WP8	WP9	Total des mois-personnes
18.1 - PNR Brière					10.00					10.00
18.2 - PNR LF					12.00					12.00
18.3 - PNR Lorraine					9.50					9.50
18.4 - PNR Pilat					12.00					12.00
19 - IdF Nature					90.00					90.00
20 - IA	0.20		2.10							2.30
21 - LPO	3.50			19.70	51.80	43.20	69.82			188.02
22 - Noé					87.30					87.30
23 - PN Pyrénées	6.00			74.62						80.62
23.1 - PN Calanques				2.67						2.67
23,2 - PN Cévennes				5.05						5.05
23.3 - PN Forêts				2.90						2.90
23,4 - PN Guadeloupe				2.24						2.24
23,5 - PN Mercantour				2.67						2.67
23,6 - PN Réunion				25.57						25.57
23,7 - PN Vanoise				2.00						2.00
24 - Région AuRA			72.00							72.00
25 - Région PDL			94.00							94.00
26 - RNF	19.57			237.38			61.70			318.65
26.1 - CEN Guyane				4.32						4.32
26,2 - NEP Mayotte				4.32						4.32

Effort du personnel par participant

Préparation de la subvention (Paquets de travail - écran Effort) - Saisir les informations.

Participant	WP1	WP2	WP3	WP4	WP5	WP6	WP7	WP8	WP9	Total des mois-personnes
26.3 - SEPANGUY				4.32						4.32
26.4 - Titè				4.40						4.40
27 - SIDAM					63.48					63.48
28 - SMBS-GLP	1.50			38.00						39.50
29 - SOLAGRO	13.61				44.02				4.21	61.84
30 - UPGE							162.00			162.00
30.1 - AIGEco							30.00			30.00
31 - WWF France				20.61	78.78					99.39
Total des mois-personnes	820.43	331.98	1523.43	1349.95	1152.24	555.47	812.70	92.00	40.21	6678.41

LISTE DES PRODUITS LIVRABLES

Produits à livrer

Préparation de la subvention (écran Livrables) - Saisir les

informations. Les étiquettes utilisées signifient :

Public - entièrement ouvert (⚠ automatiquement mis en ligne)

Sensible - limité dans les conditions de la convention de subvention

classifié UE -RESTREINT-UE/EU-RESTRICTED, CONFIDENTIEL-UE/EU-CONFIDENTIAL, SECRET-UE/EU-SECRET en vertu de la décision 2015/444

Produit livrable No	Nom du produit	Paquet de travail no	Bénéficiaire principal	Type	Niveau de diffusion	Date d'échéance Date (mois)
D1.1	Rapports sur les indicateurs de performance (KPI) (prévus et effectivement atteints) via la plateforme web LIFE KPI, ainsi qu'une base de référence complète du projet et des objectifs pour tous les indicateurs (à l'exception des indicateurs non disponibles à ce moment-là).	WP1	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	9
D1.2	Rapports sur les indicateurs de performance (KPI) (prévus et effectivement atteints) via la plateforme web LIFE KPI.	WP1	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	54
D1.3	Rapport sur les indicateurs de performance (KPI) (prévus et effectivement atteints) via la plateforme web LIFE KPI à la fin du projet.	WP1	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	108
D1.4	Réalisations en matière de gestion de projets et de politique d'achat écologiques	WP1	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	108
D1.5	Rapport final	WP1	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	108
D1.6	Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 1	WP1	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	14
D1.7	Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 2	WP1	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	26

Produits à livrer

Préparation de la subvention (écran Livrables) - Saisir les

informations. Les étiquettes utilisées signifient :

Public - entièrement ouvert (automatiquement mis en ligne)

Sensible - limité dans les conditions de la convention de subvention

classifié UE -RESTREINT-UE/EU-RESTRICTED, CONFIDENTIEL-UE/EU-CONFIDENTIAL, SECRET-UE/EU-SECRET en vertu de la décision 2015/444

Produit livrable No	Nom du produit	Paquet de travail no	Bénéficiaire principal	Type	Niveau de diffusion	Date d'échéance Date (mois)
D1.8	Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 3	WP1	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	38
D1.9	Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 4	WP1	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	50
D1.10	Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 5	WP1	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	62
D1.11	Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 6	WP1	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	74
D1.12	Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 7	WP1	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	86
D1.13	Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 8	WP1	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	98
D2.1	Création de pages web dédiées à LIFE BIODIV'France	WP2	1 - OFB	DEC - Sites web, dépôts de brevets, vidéos, etc.	PU - Public	12
D2.2	Mise en place d'une base de données	WP2	1 - OFB	DONNÉES - ensembles de données, microdonnées, etc.	PU - Public	18
D2.3	Création d'une collection iconographique	WP2	1 - OFB	DEC - Sites web, dépôts de brevets, vidéos, etc.	PU - Public	96
D3.1	Méthode standardisée d'identification des sites stratégiques de frai et principaux types de solutions techniques disponibles	WP3	20 - IA	R - Document, rapport	PU - Public	18

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Produits à livrer

Préparation de la subvention (écran Livrables) - Saisir les

informations. Les étiquettes utilisées signifient :

Public - entièrement ouvert (⚠ automatiquement mis en ligne)

Sensible - limité dans les conditions de la convention de subvention

classifié UE -RESTREINT-UE/EU-RESTRICTED, CONFIDENTIEL-UE/EU-CONFIDENTIAL, SECRET-UE/EU-SECRET en vertu de la décision 2015/444

Produit livrable No	Nom du produit	Paquet de travail no	Bénéficiaire principal	Type	Niveau de diffusion	Date d'échéance Date (mois)
D3.2	Outils de plaidoyer	WP3	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	46
D3.3	Cartographie et caractéristiques des principaux obstacles hydrauliques et rapports de diagnostic sur leur impact	WP3	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	48
D3.4	Conception d'un outil d'autodiagnostic	WP3	1 - OFB	DEM - Démonstrateur, pilote, prototype	PU - Public	52
D3.5	Récits territoriaux	WP3	1 - OFB	DEC - Sites web, dépôts de brevets, vidéos, etc.	PU - Public	58
D3.6	Capitalisation des travaux des 60 SCoT sur la biodiversité	WP3	16 - FédéSCoT	R - Document, rapport	PU - Public	72
D3.7	Collecte d'informations en retour auprès des autorités locales qui ont mis en place des projets de démonstration	WP3	9 - ARBE PACA	R - Document, rapport	PU - Public	102
D4.1	Rapport d'audit sur l'examen des bases de données relatives à la gestion des zones protégées	WP4	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	20
D4.2	Plan opérationnel pour la mise en place d'une structure ou d'un service au niveau national pour soutenir le déploiement de projets PSE marins	WP4	31 - WWF France	R - Document, rapport	PU - Public	22
D4.3	Boîte à outils pour l'adaptation au changement climatique à l'intention des gestionnaires de zones protégées d'outre-mer	WP4	26 - RNF	DEC - Sites web, dépôts de brevets, vidéos, etc.	PU - Public	48

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Produits à livrer

Préparation de la subvention (écran Livrables) - Saisir les

informations. Les étiquettes utilisées signifient :

Public - entièrement ouvert (automatiquement mis en ligne)

Sensible - limité dans les conditions de la convention de subvention

classifié UE -RESTREINT-UE/EU-RESTRICTED, CONFIDENTIEL-UE/EU-CONFIDENTIAL, SECRET-UE/EU-SECRET en vertu de la décision 2015/444

Produit livrable No	Nom du produit	Paquet de travail no	Bénéficiaire principal	Type	Niveau de diffusion	Date d'échéance Date (mois)
D4.4	Rapport d'analyse sur l'efficacité du réseau terrestre et maritime Natura 2000 comprenant des recommandations politiques	WP4	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	60
D4.5	Guide de recommandations pour limiter la pollution lumineuse à l'attention des acteurs publics et privés	WP4	23 - PN Pyrénées	R - Document, rapport	PU - Public	66
D4.6	Boîte(s) à outils pour l'amélioration de la coordination entre les zones protégées	WP4	1 - OFB	DEC - Sites web, dépôts de brevets, vidéos, etc.	PU - Public	69
D4.7	Rapport final des mesures de gestion N2000 en mer traduites en règlements	WP4	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	78
D4.8	Rapport d'analyse sur l'adaptation du logiciel EVA à la gestion des espaces protégés	WP4	18 - FPNRF	R - Document, rapport	PU - Public	94
D5.1	Plaidoyer pour la prise en compte de l'agroécologie dans les futures réformes de la PAC en 2027 ou 2033	WP5	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	36
D5.2	Baromètre des labels et normes en fonction de leur niveau d'intégration de la biodiversité	WP5	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	32
D5.3	Guide de prise de décision - Biodiversité et ER dans les zones protégées	WP5	18 - FPNRF	R - Document, rapport	PU - Public	36

D5.4	Proposition documentée d'un panel de critères d'éco-conditionnalité pour le soutien aux entreprises	WP5	7 - ARB NA	R - Document, rapport	PU - Public	96

Produits à livrer

Préparation de la subvention (écran Livrables) - Saisir les

informations. Les étiquettes utilisées signifient :

Public - entièrement ouvert (⚠ automatiquement mis en ligne)

Sensible - limité dans les conditions de la convention de subvention

classifié UE -RESTREINT-UE/EU-RESTRICTED, CONFIDENTIEL-UE/EU-CONFIDENTIAL, SECRET-UE/EU-SECRET en vertu de la décision 2015/444

Produit livrable No	Nom du produit	Paquet de travail no	Bénéficiaire principal	Type	Niveau de diffusion	Date d'échéance Date (mois)
D5.5	Étude sur l'état des prairies dans les parcs naturels régionaux	WP5	18 - FPNRF	R - Document, rapport	PU - Public	54
D5.6	Rapport sur l'étude de la vulnérabilité climatique des pays à revenu intermédiaire ciblés à l'échelle locale et recommandations associées en matière de gestion adaptative	WP5	10 - CNPF	R - Document, rapport	PU - Public	60
D6.1	Kit du citoyen "acteur" de la protection de la biodiversité	WP6	21 - LPO	R - Document, rapport	PU - Public	20
D6.2	Note d'intention sur la conception d'une campagne d'impact sur les questions de biodiversité	WP6	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	26
D6.3	Badges sport et biodiversité	WP6	12 - CREPS AURA	DEC - Sites web, dépôts de brevets, vidéos, etc.	PU - Public	26
D6.4	Boîte à outils pour l'application la mise en œuvre des espaces éducatifs	WP6	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	27
D6.5	Matériel de formation pour les gestionnaires de zones protégées afin de répondre aux besoins du SNU et du TIG	WP6	15 - FCEN	R - Document, rapport	PU - Public	48
D6.6	Rapport final des baromètres	WP6	14 - ENVSN	R - Document, rapport	PU - Public	96

D7.1	Étude prospective sur l'emploi et la formation	WP7	26 - RNF	R - Document, rapport	SEN - Sensible	26

Produits à livrer

Préparation de la subvention (écran Livrables) - Saisir les

informations. Les étiquettes utilisées signifient :

Public - entièrement ouvert (⚠ automatiquement mis en ligne)

Sensible - limité dans les conditions de la convention de subvention

classifié UE -RESTREINT-UE/EU-RESTRICTED, CONFIDENTIEL-UE/EU-CONFIDENTIAL, SECRET-UE/EU-SECRET en vertu de la décision 2015/444

Produit livrable No	Nom du produit	Paquet de travail no	Bénéficiaire principal	Type	Niveau de diffusion	Date d'échéance Date (mois)
D7.2	Règles d'étiquetage des formations initiales	WP7	30.1 - AIGEco	R - Document, rapport	PU - Public	30
D7.3	Rapport sur la mise en œuvre des plates-formes techniques pour l'ingénierie écologique	WP7	30 - UPGE	R - Document, rapport	PU - Public	34
D7.4	Observatoire des métiers de la biodiversité	WP7	1 - OFB	DEC - Sites web, dépôts de brevets, vidéos, etc.	PU - Public	36
D7.5	Documentation sur la méthode de classement et de certification des blocs de compétences Biodiversité	WP7	26 - RNF	R - Document, rapport	PU - Public	36
D7.6	Module de sensibilisation à la biodiversité et livret de formation pour les formateurs	WP7	8 - ARB OCCITANIE	DEC - Sites web, dépôts de brevets, vidéos, etc.	PU - Public	52
D7.7	Formations spécifiques au secteur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	WP7	21 - LPO	R - Document, rapport	PU - Public	56
D8.1	1er rapport sur l'utilisation des fonds complémentaires et sur la mise en œuvre du NBS	WP8	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	34
D8.2	2e rapport sur l'utilisation des fonds complémentaires et sur la mise en œuvre du GSN	WP8	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	70

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

D8.3	Rapport sur les recommandations visant à améliorer le financement de la biodiversité	WP8	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	98
D9.1	1er rapport sur la reproduction et l'exploitation des résultats des projets, y compris l'extrait de l'outil web life KPI	WP9	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	34
D9.2	2ème rapport sur la reproduction et l'exploitation des résultats du projet, y compris l'extrait de l'outil web Life KPI	WP9	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	70
D9.3	Plan de développement des capacités	WP9	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	102
D9.4	Plan d'après-vie BIODIV'France	WP9	1 - OFB	R - Document, rapport	PU - Public	108

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Produit D1.1 - Rapport sur les indicateurs de performance (KPI) (prévus et effectivement atteints) via la plateforme web LIFE KPI, ainsi qu'une base de référence complète du projet et des objectifs pour tous les indicateurs (à l'exception des indicateurs qui ne sont pas disponibles à ce moment-là).

Numéro du produit livrable	D1.1	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Rapports sur les indicateurs de performance (KPI) (prévus et effectivement atteints) via la plateforme web LIFE KPI, ainsi qu'une base de référence complète du projet et des objectifs pour tous les indicateurs (à l'exception des indicateurs non disponibles à ce moment-là).		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	9	**Paquet de travail no**	WP1

Description
Tableaux, format numérique, anglais et français

Résultat D1.2 - Rapport sur les indicateurs de performance (KPI) (prévus et effectivement atteints) via la plateforme web LIFE KPI.

Numéro du produit livrable	D1.2	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Rapports sur les indicateurs de performance (KPI) (prévus et effectivement atteints) via la plateforme web LIFE KPI.		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	54	**Paquet de travail no**	WP1

Description
Tableaux, format numérique, anglais et français

Résultat D1.3 - Rapport sur les indicateurs de performance (KPI) (prévus et effectivement atteints) via la plateforme web LIFE KPI à la fin du projet.

Numéro du produit livrable	D1.3	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Rapport sur les indicateurs de performance (KPI) (prévus et effectivement atteints) via la plateforme web LIFE KPI à la fin du projet.		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	108	**Paquet de travail no**	WP1

Description
Tableaux, format numérique, anglais et français

Produit D1.4 - Réalisations en matière de gestion écologique des projets et de politique de passation de marchés

Numéro du produit livrable	D1.4	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Nom du produit	Réalisations en matière de gestion de projets et de politique d'achat écologiques		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	108	**Paquet de travail no**	WP1

Description
50 pages en format numérique, français

Produit livrable D1.5 - Rapport final

Numéro du produit livrable	D1.5	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Rapport final		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	108	**Paquet de travail no**	WP1

Description
150 pages en format numérique et en anglais

Produit D1.6 - Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 1

Numéro du produit livrable	D1.6	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 1		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	14	**Paquet de travail no**	WP1

Description
Format numérique ; français

Produit D1.7 - Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 2

Numéro du produit livrable	D1.7	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 2		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	26	**Paquet de travail no**	WP1

Description
Format numérique ; français

Produit D1.8 - Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 3

Numéro du produit livrable	D1.8	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 3		

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	38	**Paquet de travail no**	WP1

Description
Format numérique ; français

Produit D1.9 - Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 4

Numéro du produit livrable	D1.9	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 4		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	50	**Paquet de travail no**	WP1

Description
Format numérique ; français

Produit D1.10 - Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 5

Numéro du produit livrable	D1.10	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 5		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	62	**Paquet de travail no**	WP1

Description
Format numérique ; français

Produit D1.11 - Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 6

Numéro du produit livrable	D1.11	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 6		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	74	**Paquet de travail no**	WP1

Description
Format numérique ; français

Produit D1.12 - Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 7

Numéro du produit livrable	D1.12	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 7		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public

Date d'échéance (mois)	86	**Paquet de travail no**	WP1

Description
Format numérique ; français

Produit D1.13 - Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 8

Numéro du produit livrable	D1.13	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Rapport annuel sur les dépenses cumulées - Année 8		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	98	**Paquet de travail no**	WP1

Description
Format numérique ; français

Livrable D2.1 - Création de pages web dédiées à LIFE BIODIV'France

Numéro du produit livrable	D2.1	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Création de pages web dédiées à LIFE BIODIV'France		
Type	DEC - Sites web, dépôts de brevets, vidéos, etc.	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	12	**Paquet de travail no**	WP2

Description
Format web en français (et en anglais pour le site de l'OFB)

Livrable D2.2 - Mise en place d'une base de données

Numéro du produit livrable	D2.2	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Mise en place d'une base de données		
Type	DONNÉES - ensembles de données, microdonnées, etc.	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	18	**Paquet de travail no**	WP2

Description
Plate-forme Augure

Livrable D2.3 - Création d'une collection iconographique

Numéro du produit livrable	D2.3	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Création d'une collection iconographique		

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Type	DEC - Sites web, dépôts de brevets, vidéos, etc.	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	96	**Paquet de travail no**	WP2

Description
Format .jpeg sur la médiathèque de l'OFB

Délivrable D3.1 - Méthode standardisée d'identification des sites stratégiques de frai et des principaux types de solutions techniques disponibles

Numéro du produit livrable	D3.1	**Bénéficiaire principal**	20 - IA
Nom du produit	Méthode standardisée d'identification des sites stratégiques de frai et principaux types de solutions techniques disponibles		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	18	**Paquet de travail no**	WP3

Description
Rapport d'étude Format numérique ; français ; nombre de pages ;

Produit D3.2 - Outils de plaidoyer

Numéro du produit livrable	D3.2	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Outils de plaidoyer		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	46	**Paquet de travail no**	WP3

Description
Les outils seront utilisés par le personnel des autorités locales et les représentants élus pour argumenter en faveur des actions à entreprendre en faveur de la biodiversité.

Résultat D3.3 - Cartographie et caractéristiques des principaux obstacles hydrauliques et rapports de diagnostic sur leurs impacts

Numéro du produit livrable	D3.3	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Cartographie et caractéristiques des principaux obstacles hydrauliques et rapports de diagnostic sur leur impact		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	48	**Paquet de travail no**	WP3

Description
Rapport d'étude ; Format numérique ; Français ; 100 pages.

Délivrable D3.4 - Conception d'un outil d'autodiagnostic

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Numéro du produit livrable	D3.4	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Conception d'un outil d'autodiagnostic		
Type	DEM - Démonstrateur, pilote, prototype	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	52	**Paquet de travail no**	WP3

Description
Outil d'identification des actions déjà menées en faveur de la biodiversité et des champs d'action non encore investis Format numérique, Fr, 10 p

Livrable D3.5 - Récits territoriaux

Numéro du produit livrable	D3.5	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Récits territoriaux		
Type	DEC - Sites web, dépôts de brevets, vidéos, etc.	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	58	**Paquet de travail no**	WP3

Description
Récits prospectifs fictifs, travaillés avec des artistes, donnant une trajectoire aux communautés en faveur de la biodiversité, Fr, format numérique, 30 p.

Livrable D3.6 - Capitalisation des travaux des 60 SCoT sur la biodiversité

Numéro du produit livrable	D3.6	**Bénéficiaire principal**	16 - FédéSCoT
Nom du produit	Capitalisation des travaux des 60 SCoT sur la biodiversité		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	72	**Paquet de travail no**	WP3

Description
Rapport d'étude ; Format numérique ; Français ; 40 pages

Résultat D3.7 - Collecte des réactions des autorités locales qui ont mis en place des projets de démonstration

Numéro du produit livrable	D3.7	**Bénéficiaire principal**	9 - ARBE PACA
Nom du produit	Collecte d'informations en retour auprès des autorités locales qui ont mis en place des projets de démonstration		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	102	**Paquet de travail no**	WP3

Description
Rapport, 30 pages, Fr, distribution numérique

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Produit livrable D4.1 - Rapport d'audit sur l'examen des bases de données de gestion des zones protégées

Numéro du produit livrable	D4.1	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Rapport d'audit sur l'examen des bases de données relatives à la gestion des zones protégées		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	20	**Paquet de travail no**	WP4

Description
Rapport ; Format numérique ; Français ; 60 pages

Résultat D4.2 - Plan opérationnel pour la mise en place d'une structure ou d'un service au niveau national pour soutenir le déploiement de projets PSE marins

Numéro du produit livrable	D4.2	**Bénéficiaire principal**	31 - WWF France
Nom du produit	Plan opérationnel pour la mise en place d'une structure ou d'un service au niveau national pour soutenir le déploiement de projets PSE marins		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	22	**Paquet de travail no**	WP4

Description
Rapport ; Format numérique ; Français ; 40 pages

Produit D4.3 - Boîte à outils d'adaptation au changement climatique pour les gestionnaires de zones protégées à l'étranger

Numéro du produit livrable	D4.3	**Bénéficiaire principal**	26 - RNF
Nom du produit	Boîte à outils pour l'adaptation au changement climatique à l'intention des gestionnaires de zones protégées d'outre-mer		
Type	DEC - Sites web, dépôts de brevets, vidéos, etc.	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	48	**Paquet de travail no**	WP4

Description
Outils sous forme de fiches thématiques ; Format numérique ; Français

Résultat D4.4 - Rapport d'analyse sur l'efficacité du réseau terrestre et maritime Natura 2000, y compris des recommandations politiques

Numéro du produit livrable	D4.4	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Rapport d'analyse sur l'efficacité du réseau terrestre et maritime Natura 2000 comprenant des recommandations politiques		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public

Date d'échéance (mois)	60	**Paquet de travail no**	WP4

Description
Rapport d'étude ; Format numérique ; Français ; 100 pages

Livrable D4.5 - Guide de recommandations pour limiter la pollution lumineuse pour les acteurs publics et privés

Numéro du produit livrable	D4.5	**Bénéficiaire principal**	23 - PN Pyrénées
Nom du produit	Guide de recommandations pour limiter la pollution lumineuse à l'attention des acteurs publics et privés		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	66	**Paquet de travail no**	WP4

Description
Guide ; Format numérique ; Français ; 30 pages

Produit D4.6 - Boîte(s) à outils pour améliorer la coordination entre les zones protégées

Numéro du produit livrable	D4.6	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Boîte(s) à outils pour améliorer la coordination entre les zones protégées		
Type	DEC - Sites web, dépôts de brevets, vidéos, etc.	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	69	**Paquet de travail no**	WP4

Description
Guides et fiches méthodologiques, langage communicatif.

Résultat D4.7 - Rapport final sur les mesures de gestion N2000 en mer traduites en réglementations

Numéro du produit livrable	D4.7	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Rapport final des mesures de gestion N2000 en mer traduites en règlements		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	78	**Paquet de travail no**	WP4

Description
Rapport avec évaluation qualitative des mesures proposées et des questions couvertes/restant à couvrir ; Format numérique ; Français ; 20 pages

Livrable D4.8 - Rapport d'analyse sur l'adaptation du logiciel EVA à la gestion des zones protégées

Numéro du produit livrable	D4.8	**Bénéficiaire principal**	18 - FPNRF
Nom du produit	Rapport d'analyse sur l'adaptation du logiciel EVA à la gestion des espaces protégés		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	94	**Paquet de travail no**	WP4

Description
Rapport ; Format numérique ; Français ; 40 pages

Livrable D5.1 - Plaidoyer pour la prise en compte de l'agroécologie dans les futures réformes de la PAC en 2027 ou 2033

Numéro du produit livrable	D5.1	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Plaidoyer pour la prise en compte de l'agroécologie dans les futures réformes de la PAC en 2027 ou 2033		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	36	**Paquet de travail no**	WP5

Description
Synthèse des critères et conditions d'identification des pratiques favorables à l'agroécologie Format : Numérique et imprimé Langue : Français Pages : 25

Livrable D5.2 - Baromètre des labels et normes en fonction de leur niveau d'intégration de la biodiversité

Numéro du produit livrable	D5.2	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Baromètre des labels et normes selon leur niveau d'intégration de la biodiversité		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	32	**Paquet de travail no**	WP5

Description
Guide (baromètre) Format : numérique Langue : Français Publication : Site de [illegible]

Délivrable D5.3 - Guide de prise de décision - Biodiversité et ER dans les zones protégées

Numéro du produit livrable	D5.3	**Bénéficiaire principal**	18 - FPNRF
Nom du produit	Guide de prise de décision - Biodiversité et ER dans les zones protégées		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	36	**Paquet de travail no**	WP5

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Description
Format : numérique et 100 copies imprimées ; Nombre de pages : 80 Langue : Français et anglais

Résultat D5.4 - Proposition documentée d'un panel de critères d'éco-conditionnalité pour le soutien aux entreprises

Numéro du produit livrable	D5.4	**Bénéficiaire principal**	7 - ARB NA
Nom du produit	Proposition documentée d'un panel de critères d'éco-conditionnalité pour le soutien aux entreprises		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	96	**Paquet de travail no**	WP5

Description
Format : numérique Nombre de pages : 40 Langue : Français

Délivrable D5.5 - Étude sur l'état des prairies dans les parcs naturels régionaux

Numéro du produit livrable	D5.5	**Bénéficiaire principal**	18 - FPNRF
Nom du produit	Étude sur l'état des prairies dans les parcs naturels régionaux		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	54	**Paquet de travail no**	WP5

Description
Format : numérique Nombre de pages : 80 Langue : Français

Résultat D5.6 - Rapport sur l'étude de la vulnérabilité climatique des pays à revenu intermédiaire ciblés à l'échelle locale et recommandations associées en matière de gestion adaptative

Numéro du produit livrable	D5.6	**Bénéficiaire principal**	10 - CNPF
Nom du produit	Rapport sur l'étude de la vulnérabilité climatique des pays à haut risque ciblés à l'échelle locale et recommandations associées en matière de gestion adaptative		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	60	**Paquet de travail no**	WP5

Description
Format : numérique Langue : Français

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Livrable D6.1 - Kit pour le citoyen "acteur" de la protection de la biodiversité

Numéro du produit livrable	D6.1	**Bénéficiaire principal**	21 - LPO
Nom du produit	Kit du citoyen "acteur" de la protection de la biodiversité		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	20	**Paquet de travail no**	WP6

Description
Numérique, Fr, 20p.

Produit D6.2 - Note d'intention sur la conception d'une campagne d'impact sur les questions de biodiversité

Numéro du produit livrable	D6.2	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Note d'intention sur la conception d'une campagne d'impact sur les questions de biodiversité		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	26	**Paquet de travail no**	WP6

Description
PDF ; Fr ; 30 pages.

Produit à livrer D6.3 - Badges de sport et de biodiversité

Numéro du produit livrable	D6.3	**Bénéficiaire principal**	12 - CREPS AURA
Nom du produit	Badges sport et biodiversité		
Type	DEC - Sites web, dépôts de brevets, vidéos, etc.	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	26	**Paquet de travail no**	WP6

Description
Description de la collection de badges, attestant de compétences liées à la biodiversité pour les amateurs de sports de nature ; Format numérique ; En

Délivrable D6.4 - Boîte à outils pour la mise en œuvre des espaces éducatifs

Numéro du produit livrable	D6.4	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Boîte à outils pour la mise en œuvre des espaces éducatifs		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	27	**Paquet de travail no**	WP6

Description
Format (numérique) ; français ; 5 outils

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Livrable D6.5 - Matériel de formation pour les gestionnaires d'aires protégées afin de répondre aux besoins du SNU et du TIG

Numéro du produit livrable	D6.5	**Bénéficiaire principal**	15 - FCEN
Nom du produit	Matériel de formation pour les gestionnaires de zones protégées afin de répondre aux besoins de la SNU et de la TIG		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	48	**Paquet de travail no**	WP6

Description
Format (numérique) ; français ; 30 pages

Délivrable D6.6 - Rapport final des baromètres

Numéro du produit livrable	D6.6	**Bénéficiaire principal**	14 - ENVSN
Nom du produit	Rapport final des baromètres		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	96	**Paquet de travail no**	WP6

Description
Format numérique, PDF ; Fr ; 50 pages.

Produit D7.1 - Étude prospective sur l'emploi et la formation

Numéro du produit livrable	D7.1	**Bénéficiaire principal**	26 - RNF
Nom du produit	Étude prospective sur l'emploi et la formation		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	SEN - Sensible
Date d'échéance (mois)	26	**Paquet de travail no**	WP7

Description
Étude sur l'état actuel des professions et des formations dans le domaine de la biodiversité et sur les perspectives

Résultat D7.2 - Règles de labellisation des formations initiales

Numéro du produit livrable	D7.2	**Bénéficiaire principal**	30.1 - AIGEco
Nom du produit	Règles d'étiquetage des formations initiales		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	30	**Paquet de travail no**	WP7

Description
Règles de labellisation des formations initiales avant la mise en œuvre de la labellisation volontaire - format numérique en français

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Résultat D7.3 - Rapport sur la mise en œuvre des plates-formes techniques pour l'ingénierie écologique

Numéro du produit livrable	D7.3	**Bénéficiaire principal**	30 - UPGE
Nom du produit	Rapport sur la mise en œuvre des plates-formes techniques pour l'ingénierie écologique		

Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	34	**Paquet de travail no**	WP7

Description
Rapport sur la mise en œuvre des plates-formes techniques nécessaires pour soutenir les cours de formation en génie écologique avec une description de leur spécificité.

Livrable D7.4 - Observatoire des métiers de la biodiversité

Numéro du produit livrable	D7.4	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Observatoire des métiers de la biodiversité		
Type	DEC - Sites web, dépôts de brevets, vidéos, etc.	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	36	**Paquet de travail no**	WP7

Description
Un observatoire pour suivre l'évolution quantitative et qualitative des métiers de la biodiversité

Produit D7.5 - Documentation sur la méthode de classement et de certification des blocs de compétences Biodiversité

Numéro du produit livrable	D7.5	**Bénéficiaire principal**	26 - RNF
Nom du produit	Documentation sur la méthode de classement et de certification des blocs de compétences Biodiversité		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	36	**Paquet de travail no**	WP7

Description
Rapport 25 pages, format numérique

Produit livrable D7.6 - Module de sensibilisation à la biodiversité et livret de formation pour les formateurs

Numéro du produit livrable	D7.6	**Bénéficiaire principal**	8 - ARB OCCITANIE
Nom du produit	Module de sensibilisation à la biodiversité et livret de formation pour les formateurs		
Type	DEC - Sites web, dépôts de brevets, vidéos, etc.	**Niveau de diffusion**	PU - Public

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Date d'échéance (mois)	52	**Paquet de travail no**	WP7

Description
Module de sensibilisation à la biodiversité pour les formateurs professionnels - format numérique Manuel du module de sensibilisation -

Produit D7.7 - Cours de formation spécifiques au secteur de la planification et du développement urbains

Numéro du produit livrable	D7.7	**Bénéficiaire principal**	21 - LPO
Nom du produit	Formations spécifiques au secteur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	56	**Paquet de travail no**	WP7

Description
Description des formations initiales et continues et des modules pour les acteurs du secteur. Rapport de 40 pages, format numérique

Résultat D8.1 - 1er rapport sur l'utilisation des fonds complémentaires et sur la mise en œuvre du NBS

Numéro du produit livrable	D8.1	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	1er rapport sur l'utilisation des fonds complémentaires et sur la mise en œuvre du NBS		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	34	**Paquet de travail no**	WP8

Description
40 pages, format numérique, français

Délivrable D8.2 - 2ème rapport sur l'utilisation des fonds complémentaires et sur la mise en œuvre du BNS

Numéro du produit livrable	D8.2	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	2e rapport sur l'utilisation des fonds complémentaires et sur la mise en œuvre du GSN		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	70	**Paquet de travail no**	WP8

Description
40 pages, format numérique, français

Résultat D8.3 - Rapport sur les recommandations visant à améliorer le financement de la biodiversité

Numéro du produit	D8.3	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

livrable			
Nom du produit	Rapport sur les recommandations visant à améliorer le financement de la biodiversité		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	98	**Paquet de travail no**	WP8

Description
35 pages, format numérique, français

Produit D9.1 - 1er rapport sur la reproduction et l'exploitation des résultats du projet, y compris l'extrait de l'outil web Life KPI

Numéro du produit livrable	D9.1	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	1er rapport sur la reproduction et l'exploitation des résultats du projet, y compris l'extrait de l'outil web Life KPI		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	34	**Paquet de travail no**	WP9

Description
Format numérique, versions anglaise et française

Produit D9.2 - Deuxième rapport sur la reproduction et l'exploitation des résultats du projet, y compris l'extrait de l'outil web Life KPI

Numéro du produit livrable	D9.2	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	2ème rapport sur la reproduction et l'exploitation des résultats du projet, y compris l'extrait de l'outil web Life KPI		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	70	**Paquet de travail no**	WP9

Description
Format numérique, versions anglaise et française

Produit D9.3 - Plan de développement des capacités

Numéro du produit livrable	D9.3	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Plan de développement des capacités		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	102	**Paquet de travail no**	WP9

Description
Format numérique, versions anglaise et française, 30 p

Livrable D9.4 - Plan après-vie BIODIV'France

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Numéro du produit livrable	D9.4	**Bénéficiaire principal**	1 - OFB
Nom du produit	Plan d'après-vie BIODIV'France		
Type	R - Document, rapport	**Niveau de diffusion**	PU - Public
Date d'échéance (mois)	108	**Paquet de travail no**	WP9

Description
Format numérique et papier disponible en anglais et en français

LISTE DES ÉTAPES

Jalons

Préparation de la subvention (écran Jalons) - Saisissez les informations.

Jalon No	Nom du jalon	Paquet de travail no	Bénéficiaire principal	Moyens de vérification	Date d'échéance Date (mois)
1	Séminaire de lancement	WP1	1 - OFB	Publication de l'invitation sur les réseaux sociaux et du compte-rendu sur l'espace web du projet	6
2	Kit de communication	WP2	1 - OFB	Envois dédiés	12
3	Lancement du deuxième appel à projets forestiers de PSE	WP5	31 - WWF France	Mandat de l'appel à propositions	12
4	Définition du tableau de bord pour chaque impact	WP1	1 - OFB	Transmission d'une première version du tableau de bord à tous les membres du consortium via l'espace de travail collaboratif	15
5	1ère conférence des fonds complémentaires	WP8	1 - OFB	Publication de l'événement et du rapport sur l'espace web du projet	18
6	Ouvrir Badges Séminaire "Le sport et la biodiversité	WP6	14 - ENVSN	Invitation postée sur les réseaux sociaux et rapport du séminaire	20
7	Lancementde l'initiative Observatoire Observatoire des prairies	WP5	1 - OFB	Plateforme en ligne et accessible	22
8	Mise en place d'un mécanisme clair pour l'utilisation des fonds complémentaires	WP8	1 - OFB	Rapport sur l'espace web du projet	22
9	Portail de formation continue sur la biodiversité	WP7	1 - OFB	Article web annonçant le lancement et capture d'écran du portail	24
10	Stratégie 2026-2030 des élus Natura 2000	WP3	18 - FPNRF	Publication de la stratégie et d'un article dédié sur la page web du projet	28
11	1ère formation initiale certifiée	WP7	30.1 - AIGEco	Communication en réseau, rapports	35

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

12	Séminaire de restitution des travaux sur les continuités écologiques aquatiques	WP3	4 - ANEB	Publication du compte-rendu du séminaire de retour d'information sur la page web du projet	36

Jalons

Préparation de la subvention (écran Jalons) - Saisissez les informations.

Jalon No	Nom du jalon	Paquet de travail no	Bénéficiaire principal	Moyens de vérification	Date d'échéance Date (mois)
13	Cartographie de l'engagement en faveur de la nature	WP6	17 - FNH	Publication d'un communiqué de presse et d'un document en ligne	36
14	Retour d'expérience d'Occitanie	WP3	8 - ARB OCCITANIE	Publication du retour d'information sur la page web du projet	40
15	Lancement de la plateforme de ressources collaboratives	WP2	1 - OFB	Captures d'écran de la plateforme	42
16	2ème conférence des fonds complémentaires	WP8	1 - OFB	Publication de l'événement et du rapport sur l'espace web du projet	42
17	Correspondance paire à paire	WP3	1 - OFB	Publication de l'initiative sur le site web du projet	48
18	Finalisation des tableaux d'affichage de l'AMP au niveau de chaque façade	WP4	1 - OFB	Publication sur la page web du projet et sur les pages web des PIN	48
19	Lancement de la 1ère campagne d'impact	WP6	1 - OFB	Communiqué de presse et revue de presse du lancement	50
20	Lancement du travail de renforcement des capacités pour les membres du consortium	WP9	1 - OFB	Courriel d'invitation à la première séance de travail collective et publication de l'événement sur la plateforme collaborative	50
21	Inauguration de la première plateforme technique	WP7	30 - UPGE	Communication en réseau, procès-verbaux, photos	52
22	Présentation du projet lors d'un événement européen	WP9	1 - OFB	Photographie de la présentation et publication du diaporama de la présentation sur la page web du projet	52
23	Lancement de la campagne de communication "Alimentation et biodiversité	WP5	22 - Noé	Visuels de la campagne et stratégie de diffusion	54
24	Séminaire national sur les espaces éducatifs	WP6	1 - OFB	Feuille de présence, rapports d'ateliers	54

25	Séminaires de retour d'expérience du réseau de sites pilotes Natura 2000	WP4	1 - OFB	Publication de l'événement sur le calendrier du centre de ressources N2000	58
26	2ème séminaire national "EnR et biodiversité".	WP5	1 - OFB	Invitation au séminaire publiée sur le site Centre de ressources "ER, sols et paysages" et rapport sur l'espace partagé	63
27	Événements et opérations de presse à la fin de la phase 2	WP2	1 - OFB	Revue de presse, participation à des événements, rapports	72
28	Essais de multi-sites suivi et et d'évaluation pour les zones protégées	WP4	26 - RNF	Information diffusée sur la page web du projet et sur la liste de diffusion	94
29	Poursuite de la cartographie de l'engagement en faveur de la nature	WP6	17 - FNH	Publication d'un communiqué de presse et d'un document en ligne	96
30	Comité de pilotage final	WP1	1 - OFB	Rapport sur l'espace web du projet et envoi du plan "After LIFE" à la CE	101
31	Diffusion du bilan de la consommation des fonds complémentaires	WP8	1 - OFB	Rapport sur l'espace web du projet	101
32	Conférence finale de LIFE BIODIV'France	WP9	1 - OFB	Information sur les réseaux sociaux Rapport de la conférence finale	105

LISTE DES RISQUES CRITIQUES

Risques critiques et stratégie de gestion des risques

Préparation de la subvention (écran Risques critiques) - Saisir les informations.

Numéro de risque	Description	Numéro(s) de lot de travail	Mesures d'atténuation proposées
1	Taille du partenariat : dans un tel projet multipartite, la gestion est essentielle et des dispositions doivent être prises pour faire face à des situations exceptionnelles (retrait d'un membre, conflits éventuels, problèmes financiers)	WP7, WP9, WP1, WP2, WP3, WP4, WP8, WP5, WP6	Un chef de projet, deux gestionnaires administratifs et financiers à temps plein et un gestionnaire à mi-temps. Un coordinateur pour chaque WP thématique est prévu à l'OFB, ce qui permettra à la problématique d'être prise en compte. La situation doit être prise en compte très rapidement et des solutions doivent être proposées. La majorité des membres du consortium ont déjà eu un partenariat avec l'OFB et ont développé des habitudes de travail, ce qui devrait réduire le risque de conflit ou de retrait.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

			Les travaux préparatoires ont permis de vérifier les capacités d'autofinancement des membres du consortium et de mobiliser le cofinancement public national. Le risque et les incidences sont considérés comme faibles.
2	Les délais : Un projet LIFE peut connaître des retards et des difficultés pour finaliser sa mise en œuvre, en particulier lorsqu'il travaille avec un grand nombre de partenaires institutionnels.	WP7, WP9, WP1, WP2, WP3, WP4, WP8, WP5, WP6	Ce risque a été pris en compte : un tampon de 6 mois a été inclus à la fin du projet pour compenser tout retard supplémentaire en cas d'événement imprévu. La plupart des actions seront achevées d'ici la fin de l'année 2031 afin d'assurer le déploiement et la reproduction des résultats par le biais d'actions de communication et de mobilisation. Le risque et ses conséquences sont considérés comme faibles.
3	Manque de mobilisation des publics cibles et des acteurs essentiels au projet	WP7, WP9, WP1, WP2, WP3, WP4, WP8, WP5, WP6	Le travail préparatoire et l'approche "bottom-up" qui a été privilégiée ont permis aux membres du consortium de concevoir des actions en phase avec les dynamiques de terrain qu'ils avaient déjà initiées et d'obtenir un avis favorable des acteurs essentiels et des représentants des publics cibles, comme en témoignent la cinquantaine de lettres de soutien reçues. Le risque et ses impacts sont considérés comme faibles.
4	Risque d'opposition aux projets de la part de certaines parties prenantes (agricoles, industrielles, lobbies, etc.),	WP5	Le travail préparatoire effectué pendant 18 mois a permis aux membres du consortium de présenter les actions du projet aux parties prenantes et de minimiser ainsi les risques de non-adhésion ou de blocage. Le risque et ses conséquences sont considérés comme faibles.
5	Non-obtention de certains fonds complémentaires en raison de la réaffectation des ressources	WP3, WP4	Les fonds complémentaires, et en particulier les fonds européens, sont normalement préservés dès lors que les programmes ont été adoptés par la CE. Un dialogue avec les institutions concernées sera engagé en cas de diminution envisagée afin de trouver d'autres fonds pour permettre la mise en œuvre complète de la stratégie. Le risque et ses conséquences sont considérés comme faibles.
6	Risques météorologiques aggravés par les effets du changement climatique (inondations, sécheresses) empêchant la mise en œuvre de certaines actions	WP3, WP4, WP5	Une stratégie d'adaptation rassemblera les participants aux actions concernées et choisira des mesures compatibles avec la situation (par exemple, la mise en œuvre d'actions de conservation qui n'ont pas d'impact négatif sur les ressources fourragères des agriculteurs en cas de sécheresse estivale). Le risque et ses conséquences sont considérés comme faibles.
7	Risque de ne pas réussir à mobiliser ou à utiliser des fonds complémentaires pour soutenir suffisamment les SNB	WP8	Un forum de dialogue sera mis en place avec l'autorité chargée du suivi des SNB afin d'être informé annuellement du niveau de mise en œuvre des actions. Des rappels seront adressés aux autorités en charge des fonds complémentaires pour les actions ayant pris du retard, afin de traiter les éventuels arriérés. Les fonds des agences de l'eau seront pris en compte même s'ils ne font pas officiellement partie des fonds complémentaires.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

ANNEXE 1



Programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE)

Description de l'action (DoA)

Partie B

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

DESCRIPTION TECHNIQUE (PARTIE B)

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION TECHNIQUE (PARTIE B) **2**
RÉSUMÉ DU PROJET **3**
1. PERTINENCE **3**
1.1 Contexte et objectifs généraux du projet 3
1.2 Objectifs spécifiques du projet 9
1.3 Conformité avec les objectifs du programme LIFE et les thèmes de l'appel *(s.o. pour la note succincte de présentation)* 15
1.4 Concept et méthodologie 17
1.5 Diffusion des résultats d'autres projets financés par l'UE *(s.o. pour la note succincte de présentation)* 19
1.6 Synergies et avantages connexes avec d'autres sous-programmes LIFE *(s.o. pour la note succincte de présentation)* 22
1.7 Synergies et avantages connexes avec d'autres domaines d'action de l'UE *(s.o. pour la note succincte de présentation)* 23
2. IMPACT **23**
2.1 Impact et ambition 23
2.2 Durabilité et exploitation des résultats du projet *(n/a pour la note conceptuelle)* 30
2.3 Potentiel catalytique : Reproduction et mise à l'échelle *(s.o. pour la note succincte de présentation)* 33
3. MISE EN ŒUVRE **34**
3.1 Plan de travail 34
3.2 Paquets de travail et activités 41
3.3 Engagement des parties prenantes 45
3.4 Suivi et évaluation de l'impact *(s.o. pour la note succincte de présentation)* 46
3.5 Communication, diffusion et visibilité *(s.o. pour la note succincte de présentation)* 47
4. RESSOURCES **52**
4.1 Mise en place du consortium 52
4.2 Gestion du projet *(s.o. pour la note conceptuelle)* 55
4.3 Gestion écologique *(s.o. pour la note succincte)* 57
4.4 Budget (s.o. pour la note succincte de présentation) 57
5 FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE **58**
6. AUTRES **60**
6.1 L'éthique 60
6.2 Sécurité 60
7. DÉCLARATIONS **60**
ANNEXES **62**
TABLEAU WP 1 ..... **62**
INFORMATIONS SUR LES PARTICIPANTS **70**
LETTRES DE SOUTIEN **121**
DÉCLARATION DE COFINANCEMENT **202**
PLAN DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE **203**
DÉCLARATIONS DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE **206**
APERÇU DE LA MISE EN ŒUVRE **228**
STRATÉGIE CIBLÉE **237**

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

RÉSUMÉ DU PROJET

Résumé du projet
Voir le résumé (partie A du formulaire de demande).

1. RELEVANCE

***Ne remplissez que** les rubriques 1.1, 1.2 et 1.4 à l'étape 1 (note succincte de présentation). Remplir **toutes les rubriques** à l'étape 2 (proposition complète).*

1.1 Contexte et objectifs généraux du projet

Contexte et objectifs généraux du projet

Expliquez le problème et les besoins auxquels le projet doit répondre. Fournissez les informations suivantes sur votre projet :

- *Plan/stratégie/plan d'action ciblé(e) comprenant la date (prévue) d'adoption, la période couverte, l'état d'avancement de la mise en œuvre (principaux goulets d'étranglement/manques). Veuillez noter qu'il doit s'agir d'un des plans/stratégies/plans d'action listés comme éligibles dans le document de l'appel.*
- *Portée géographique du projet (le projet couvre-t-il l'ensemble du pays, une ou plusieurs régions, des villes, etc.)*

Décrire le contexte, le point de départ/la base quantifiée du projet, en expliquant le niveau actuel de mise en œuvre du plan/stratégie/plan d'action ciblé.

Expliquer les principales lacunes et les principaux obstacles à la mise en œuvre complète du plan/stratégie/plan d'action et les principaux besoins en termes d'investissements, de mesures concrètes, de renforcement des capacités, etc.

Indiquez l'objectif général et expliquez où se dérouleront les principales activités du projet. Expliquez les raisons de votre choix.

Une biodiversité remarquable en déclin

La France bénéficie d'une biodiversité exceptionnelle grâce à la diversité géographique de la France métropolitaine et des nombreux territoires d'outre-mer.

La France métropolitaine comprend quatre des cinq régions biogéographiques terrestres européennes (atlantique, continentale, méditerranéenne et alpine) et abrite près des 2/3 des habitats d'intérêt communautaire. Plus de 80 % des écosystèmes européens y sont représentés, dont

- Les milieux marins et côtiers en France, avec une superficie de 349 000 km² sous juridiction française et 5 853 km de côtes ;

- Les écosystèmes urbains, au cœur des grandes agglomérations où vivent plus des ¾ de la population française ;

- Écosystèmes agricoles, principalement cultivés, sur 54 % du territoire ;

- Écosystèmes forestiers sur 1/3 du territoire

- Zones humides et milieux aquatiques sur 22% du territoire

- Les zones rocheuses, en particulier les hautes montagnes, qui couvrent 1 % du territoire.

La richesse de la biodiversité de l'outre-mer français confère à la France une forte responsabilité au niveau mondial, notamment en ce qui concerne les récifs coralliens et les lagons, ainsi que la forêt tropicale de Guyane.

Les éléments du réseau Natura 2000 et le rapport 2018 sur la directive Habitat permettent d'établir un inventaire de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et des principales pressions à l'origine de leur dégradation. (Bensettiti, F. et

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Gazay, C. 2019. La biodiversité d'intérêt communautaire en France : un bilan qui reste préoccupant. UMS Patrinat (AFB/CNRS/MNHN)

https://inpn.mnhn.fr/docs/N2000_EC/Note_synthese_2019_DHFF.pdf Rouveyrol, P., Leroy, M., 2020, L'efficacité du réseau Natura 2000 terrestre en France, UMS PatriNat, Paris, 254 p., https://inpn.mnhn.fr/docs-web/docs/download/356850)

Chiffres clés par type d'habitat pour les écosystèmes métropolitains :

Type d'habitats		Favourable	Défavorable Insuffisant	Défavorable mauvais	Unknown	Total non favorable parmi les personnes connues
Forêts	habitats	17%	45%	33%	5%	82%
	espèces	36%	33%	19%	13%	59%
Agroécosystèmes et terres cultivées	habitats	22%	37%	39%	2%	77%
	espèces	34%	37%	20%	9%	63%
Zones humides et écosystèmes d'eau douce	habitats	6%	50%	44%	1%	94%
	espèces	19%	37%	36%	8%	79%
Écosystèmes côtiers	habitats	7%	52%	37%	4%	92%
	espèces	26%	21%	43%	11%	71%

Écosystèmes boisés et forestiers : 82 % des habitats dans un état défavorable. Les deux paramètres les plus défavorables sont la faible proportion de stades matures et sénescents dans la sylviculture et la vulnérabilité des peuplements forestiers au changement climatique.

Prairies, landes et fourrés : 77 % des habitats sont dans un état défavorable. Les deux pressions les plus importantes sont la conversion des prairies et l'utilisation de pesticides et d'engrais, toutes deux résultant de l'intensification de l'agriculture.

Les écosystèmes cultivés : En l'absence d'évaluation directe, l'indicateur utilisé est l'évolution de l'abondance des oiseaux en milieu agricole entre 1999 et 2019, qui a chuté de 39% sur cette période. Les deux pressions les plus impactantes sont l'augmentation des pesticides et des engrais et la perte d'habitats semi-naturels (haies, arbres et mares) (https://www.vigienature.fr/sites/vigienature/files/atoms/files/syntheseoiseauxcommuns2020_final.pdf).

Écosystèmes humides et aquatiques : 94 % des habitats sont dans un état défavorable. La pression la plus importante est due à l'intensification de l'agriculture, suivie par l'urbanisation.

Écosystèmes côtiers : 92 % des habitats sont dans un état défavorable. L'urbanisation et la

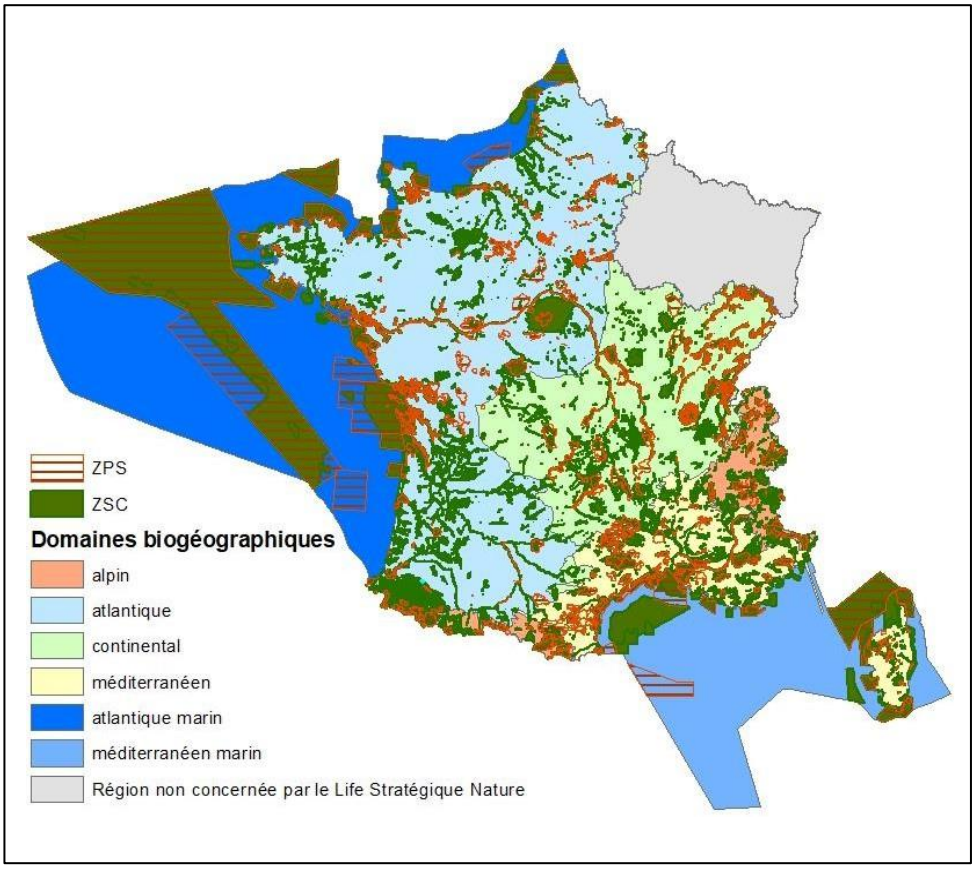
Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

surexploitation sont les deux principales causes de dégradation des habitats côtiers.

Écosystèmes marins : 12 % des habitats sont dans un état favorable, 37 % dans un état défavorable ou inadéquat, 38 % dans un état défavorable et 13 % dans un état inconnu. Les pressions qui ont le plus d'impact sont l'abrasion (par la pêche), la destruction (par des aménagements de type digue) et la pollution.

Géographiquement, la dégradation est observée sur l'ensemble de la France métropolitaine, bien que l'état de conservation soit nettement moins bon dans les plaines agricoles de la côte atlantique et du domaine continental. Les écosystèmes des secteurs méditerranéens et alpins restent mieux préservés.

Réseau Natura 2000 couvert par le projet LIFE BIODIV'France



Chiffres clés des régions ultrapériphériques (RUP)

La Guadeloupe, la Guyane, Mayotte, la Martinique et la Réunion forment les 5 RUP françaises. Leur biodiversité se caractérise par un fort taux d'endémisme insulaire ainsi que par plusieurs types d'habitats remarquables (savanes littorales en Guyane, récifs coralliens et lagons, forêts sèches de plaine et forêts humides d'altitude, mangroves et herbiers).

Ces quelques chiffres illustrent la richesse de la biodiversité et les pressions qu'elle subit :

17 846 espèces sont endémiques, 546 nouvelles espèces sont décrites chaque année ; 60 % des espèces considérées comme les plus envahissantes sont présentes, 20 % des espèces sont considérées comme éteintes ou menacées ; 29 % des récifs coralliens sont en déclin.

Les cinq pressions identifiées sont similaires à celles de la France métropolitaine mais dans un ordre d'importance légèrement différent : les espèces exotiques envahissantes, la pollution par les eaux usées et les produits phytosanitaires, la destruction des habitats, la surexploitation des ressources et le changement climatique.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

En conclusion, ces données montrent que les pressions anthropiques sont à l'origine du mauvais état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en France. Ces pressions s'exercent soit directement sur ces habitats, soit indirectement (par exemple pour les milieux aquatiques et marins). L'intensification de l'agriculture apparaît comme la pression la plus impactante, suivie par l'artificialisation des terres.

Les indicateurs fournis par l'Observatoire national de la biodiversité (https://naturefrance.fr/indicateurs) montrent également que les activités humaines sont à l'origine de pressions qui, prises séparément mais aussi par leurs effets cumulés, sont responsables de la dégradation des habitats et du déclin de la vie. Ces pressions ne sont pas sur une trajectoire de réduction, et s'aggravent même. En France métropolitaine, les changements d'usage des terres et des mers (destruction et fragmentation des habitats) constituent la principale menace. Entre 1990 et 2018, les prairies ont été le milieu le plus touché par l'artificialisation (plus de 55 000 hectares détruits). La fragmentation touche également les milieux aquatiques : en moyenne, on compte un obstacle pour 6 kilomètres de cours d'eau en France.

Le prélèvement direct d'espèces sauvages et les dommages qui en découlent constituent une autre pression anthropique majeure, les écosystèmes marins étant particulièrement touchés. La pollution est également très répandue. Par exemple, l'utilisation des pesticides ne diminue pas : les ventes de produits phytosanitaires en agriculture ont augmenté de 15 % sur la période 2017-2019 par rapport à la période 2009-2011, et 85 % du territoire métropolitain est exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse. Le changement climatique est une pression à laquelle la biodiversité sera de plus en plus confrontée. L'aggravation des étiages en termes de durée et d'intensité peut perturber gravement les écosystèmes aquatiques. Enfin, depuis 1983, un département français compte en moyenne 11 espèces exotiques envahissantes supplémentaires tous les dix ans.

Face à cette situation, les spécialistes français recommandent d'agir à différents niveaux et de différentes manières :

- Contrôler et limiter les sources de pression : intensification agricole (-> perte d'habitats semi-naturels et impact des intrants : produits phytosanitaires et engrais) et urbanisation (perte d'habitats agricoles et naturels) et pratiques forestières inadaptées.

- Restaurer les zones dégradées : en particulier pour rétablir la continuité écologique terrestre et aquatique, limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes et renaturer des sites clés, notamment dans les plaines atlantiques et continentales qui ont été relativement négligées par les politiques de biodiversité jusqu'à présent.

- Penser à une échelle spatiale plus large que celle des zones protégées pour mieux répondre à certaines pressions ;

- Poursuivre les efforts de gestion et de prévention de la dégradation des zones protégées.

Le mauvais état de la biodiversité française a été confirmé par les travaux de l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE 2020). Les recommandations de l'EFESE confirment les analyses précédentes et mettent l'accent sur l'intégration durable et bénéfique de la société française dans les écosystèmes, ce qui implique notamment une gestion allant au-delà des zones protégées, un changement des modes de production et de consommation, un renforcement de l'éducation à la nature ainsi que de la capacité d'évaluation des écosystèmes et de leurs services. Ces recommandations ont été fortement reprises et traduites dans la troisième stratégie nationale pour la biodiversité, qui constituera la base du projet LIFE SNaP de la France.

La stratégie nationale pour la biodiversité à l'horizon 2030 (NBS2030)

Depuis 2004, la France s'appuie sur une stratégie nationale dédiée à la biodiversité pour conduire sa politique de protection de la biodiversité. La version "pré-COP 15" de la troisième stratégie nationale pour la biodiversité (SNB2030) pour la période 2022-2030 a été adoptée en mars 2022. Une seconde version, conforme au nouveau cadre mondial défini lors de la COP 15 en décembre 2022, a été publiée en juillet 2023 suite aux annonces du Premier ministre.

L'évaluation de la deuxième stratégie nationale pour la biodiversité a permis d'identifier quatre lacunes majeures auxquelles la SNB2030 vise à remédier :

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

- Réduire de manière significative les pressions affectant la biodiversité, dont les origines sont liées aux politiques sectorielles ;
- Mettre en cohérence l'action publique pour qu'elle contribue à la protection de la biodiversité ;
- Influencer la mise en œuvre de cette stratégie au niveau régional par le biais de stratégies régionales en matière de biodiversité ;
- Mobiliser toutes les parties prenantes sur le long terme grâce à un soutien politique et à une gouvernance solide.

La NBS2030 a trois objectifs principaux :

- Protéger la biodiversité
- Restaurer la biodiversité
- Vivre avec la nature en promouvant ses bienfaits

Les leviers d'action pour mettre en œuvre cette stratégie sont multiples : réglementaires, fiscaux, financiers ou incitatifs, et prévoient également une forte implication des acteurs publics et privés, aux niveaux national et local.

Elle s'articule autour de quatre axes structurels qui visent à atteindre un ou plusieurs objectifs de la stratégie :

1. Réduire les pressions sur la biodiversité
2. Restaurer la biodiversité dégradée dans la mesure du possible
3. Mobiliser toutes les parties prenantes
4. Garantir les outils nécessaires à la réalisation de ces ambitions

La France dispose de nombreuses ressources pour mettre en œuvre cette stratégie :

- Le pilotage interministériel, qui implique bien sûr le ministère en charge de la biodiversité mais aussi tous les ministères qui pourront faire évoluer les choses en profondeur.
- L'Office français de la biodiversité (OFB), un établissement public dédié à la protection de la biodiversité qui emploie 2 700 personnes.
- Réseaux d'espaces protégés comprenant 11 parcs nationaux, 56 parcs naturels régionaux, 24 conservatoires d'espaces naturels et 350 réserves naturelles
- 6 agences de l'eau avec des budgets liés à la qualité et aux ressources en eau et à la biodiversité
- Mobilisation efficace des autorités locales, notamment via les programmes d'intervention régionaux des régions et des départements français
- Mobilisation des fonds européens (LIFE, FEADER, EMFF et FEDER) pour réaliser des projets locaux de conservation et de restauration de la biodiversité ainsi que des actions de connaissance et de suivi.

Obstacles à la mise en œuvre de la NBS2030

Le cadre français et les financements nationaux et européens actuellement mobilisés permettent une bonne couverture des actions de connaissance et une couverture correcte mais non optimale des actions directement dédiées à la conservation et à la restauration. En revanche, ce cadre ne permet pas d'intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles ni de coordonner l'action nationale avec le niveau régional. Enfin, les moyens nécessaires à la mobilisation et à l'éducation des citoyens sont nettement insuffisants.

Les principales lacunes sont liées à une politique de restauration de la biodiversité trop sectorielle qui n'est pas soutenue de manière synergique par toutes les politiques pouvant avoir un impact, ce qui entraîne un manque de ressources financières et humaines pour réaliser le changement d'échelle et de paradigme visé par la NBS2030. A titre d'exemple :

- Les services rendus par les écosystèmes en bon état sont encore peu pris en compte dans les projets de territoire ou le développement des filières. L'OFB et ses partenaires ont développé un outil pour accompagner les entreprises dans la prise en compte de la biodiversité (*Entreprises engagées pour la nature*) mais les moyens sont

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

insuffisants pour mobiliser davantage d'entreprises et les accompagner dans le changement de leurs pratiques.

- Le nombre d'étudiants suivant une formation liée à la biodiversité a augmenté au cours des dernières années.
  10 ans, mais toutes les formations ne sont pas adaptées à l'évolution des enjeux de la biodiversité.
- La mise en œuvre des objectifs de restauration et de préservation de la biodiversité repose sur des budgets nationaux ou européens dédiés, qui restent limités malgré leur croissance constante.
- Les données sur la biodiversité : inventaires, état de conservation, efficacité de la gestion et enjeux pour les sociétés sont peu diffusées au-delà des cercles de spécialistes et donc beaucoup moins bien comprises que celles sur le climat en comparaison. Par exemple, les gestionnaires de sites Natura 2000 ont concentré leurs actions sur la mise en place d'une gouvernance locale, l'établissement de documents d'objectifs et d'actions de gestion sans avoir la possibilité d'acquérir une méthode de travail basée sur l'évaluation, de travailler à d'autres échelles, de mutualiser les résultats et de construire une stratégie plus globale et plus efficace ;
- En dépit de les résultats de a enquête (https://www.statistiques.developpement- durable.gouv.fr/les-francais-et-la-nature-en-2020-frequentation-representations-et- opinions) montrant que la préservation de la biodiversité est une préoccupation importante des Français, le passage à l'action est rendu difficile par ce manque de données ou de perception des actions possibles. Les sciences participatives apportent une réponse (le nombre de participants a u x activités de sciences participatives liées à la biodiversité a fortement augmenté, passant de 20 000 en 2011 à 120 000 en 2021) mais il est important d'envisager d'autres types de solutions pour permettre aux citoyens d'agir, de mieux comprendre les enjeux de la biodiversité et ainsi d'influencer les décisions politiques.

Le rôle de LIFE BIODIV'France dans la mise en œuvre de la NBS2030

Le projet vise donc à doter la France d'une véritable "task force" au niveau national et régional, dont le rôle sera de coordonner, d'assurer le développement des compétences des acteurs publics et privés et d'optimiser les financements pour impulser et contribuer à la mise en œuvre de la NBS2030. Le projet doit avoir un puissant effet de levier dans plusieurs domaines :

- Implication des autorités locales ;
- Mobilisation des entreprises et des citoyens ;
- Efficacité de la gestion des zones protégées et exportation des bonnes pratiques évaluées sur le reste du territoire ;
- Formation et diffusion ;

Le calendrier du projet pour la période 2024-2032 est parfaitement conforme à la période de mise en œuvre effective de la stratégie.

Le projet sera déployé sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin, sur terre et en mer. Les différentes actions seront mises en œuvre soit par l'OFB, soit par les Agences Régionales de la Biodiversité, soit par les Régions. A noter que la Région Grand Est ne sera pas directement impliquée dans le projet, compte tenu de son implication dans le projet LIFE BIODIV'Est intégré, et que l'OFB agira directement sur le littoral et le milieu marin corse à travers les actions déployées par sa direction de la façade méditerranéenne. Une partie des actions concernera les espaces protégés et le réseau Natura 2000 dans le but d'améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, y compris en dehors des espaces protégés, tandis qu'une autre partie sera plus globale et s'adressera à l'ensemble des acteurs de la société française afin de les aider à prendre en compte la biodiversité et à réduire les pressions qu'ils exercent.

Organisation et acteurs concernés

Afin de pouvoir agir avec les deux principaux acteurs partageant des compétences en matière de biodiversité en France, le projet sera structuré autour de deux institutions et de deux

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

niveaux géographiques :

- Le ministère de la Transition écologique via l'Office français de la biodiversité pour piloter la démarche, coordonner l'ensemble des partenaires et assurer la mise en œuvre de la stratégie ;

- Les régions agissent avec les autorités locales et les acteurs économiques sur les territoires et mobilisent des fonds pour la biodiversité en tant que chef de file pour la biodiversité et autorité de gestion des fonds structurels européens.

Les agences régionales pour la biodiversité (ARB) sont créées en partenariat entre ces deux institutions et soutiennent les parties prenantes au niveau régional.

Ce système d'acteurs sera complété par les têtes de réseau françaises des espaces protégés, les organisations non gouvernementales (ONG) pour la biodiversité et les acteurs nationaux des politiques sectorielles (notamment agricoles) qui auront un lien direct avec le niveau local par l'intermédiaire de leurs membres (voir la liste et la description des parties prenantes au point 3.3 et le consortium au point 4.1).

Cohérence du projet avec le Cadre d'Action Prioritaire (CAP) français

Le PAF de la France, transmis à la Commission européenne dans sa version finale en mai 2022, identifie les besoins en fonds structurels européens pour financer les actions nécessaires au réseau Natura 2000 et à l'amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Le projet LIFE BIODIV'France sera construit en parfaite cohérence avec le PAF puisqu'il s'appuie sur la même analyse des habitats et des espèces et les mêmes priorités d'action (présentées au début de ce formulaire). Certains milieux prioritaires, comme les zones humides (en mauvais état de conservation) et les prairies (en perte de surface) feront l'objet d'actions d'envergure dans la SNaP avec une mobilisation prioritaire de fonds complémentaires.

Cohérence du projet avec la stratégie européenne pour la biodiversité à l'horizon 2030 et la loi sur la restauration de la nature

Le projet est également très en phase avec les deux documents européens, étant donné le fort alignement de la stratégie française sur celle de l'Europe et l'engagement fort de la France aux côtés de l'UE pour faire avancer la loi sur la restauration de la nature. Voici les éléments les plus convaincants :

- Pilier 1 : Protéger la nature dans l'UE - Le projet contribuera à l'identification et à la classification en tant que zone hautement protégée au sein du réseau Natura 2000 en mer, et plus particulièrement en Méditerranée (WP4.5). Il soutiendra également le développement de corridors écologiques entre les sites protégés (WP3) et mettra pleinement en œuvre l'objectif "Gérer efficacement toutes les zones protégées" tel que décrit dans le WP4, qui découle du désir des gestionnaires de zones protégées d'améliorer les résultats de la gestion et donc l'état de conservation des habitats et des espèces prioritaires.
- Pilier 2 : Restaurer la nature dans l'UE - Le projet LIFE BIODIV'France aura un effet de levier sur la loi de restauration de la nature en orientant les acteurs du projet vers les mesures de restauration promues par la loi. Le projet utilisera les indicateurs de restauration de la loi pour les principaux types d'écosystèmes (milieux agricoles, prairies permanentes, forêts, cours d'eau, milieux littoraux et marins) et s'alignera sur les valeurs cibles lorsqu'elles auront été fixées pour la France. Le projet contribuera également fortement au développement de l'agroécologie (WP5.3 et WP5.4), conformément à l'objectif de l'UE de "ramener la nature sur les terres agricoles". En ce qui concerne la sylviculture, et étant donné que la surface forestière française augmente, le projet se concentrera sur l'objectif d'amélioration de la résilience et de la santé des forêts (WP5.5). Le projet est également en parfaite adéquation avec les objectifs de restauration des cours d'eau (WP3.3), de création de solutions gagnantes pour la production d'énergie (WP5.6) et de restauration des écosystèmes marins (WP4.4, WP4.5 et WP5.7).
- Pilier 3 Permettre un changement transformateur - Le projet est basé sur une approche globale et sur l'implication de tous les acteurs de la société pour atteindre ses objectifs, qui sont directement liés à l'objectif "Construire sur une approche intégrée et globale de la société". La prise en compte de la biodiversité par les

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

entreprises fera l'objet de 2 actions (WP5.1 et WP5.2). Il s'appuiera également sur les fonds nationaux et européens dédiés à la protection de la nature dans le cadre du Green Deal comme expliqué dans le WP8 et détaillé dans le document des fonds complémentaires. Le projet facilitera également les liens entre les chercheurs et les gestionnaires des zones protégées afin d'améliorer les solutions de gestion des écosystèmes (WP4.3.1) comme le préconise l'objectif de l'UE "Améliorer les connaissances et la recherche". Enfin, le projet fournira un cadre pour l'éducation et la formation afin que la biodiversité y soit mieux intégrée (WP6.5 et WP7).

- Quatrième pilier : Action de l'UE en faveur de la biodiversité au niveau mondial - Cette priorité ne sera pas mise en œuvre par le projet, car elle concerne essentiellement des mesures et des engagements politiques qui dépendent des pouvoirs souverains de l'Europe et de ses États membres.

1.2 Objectifs spécifiques du projet

Objectifs spécifiques du projet

Décrire les objectifs spécifiques (clairs, mesurables, réalistes et réalisables pendant la durée du projet).

***Note :** Gardez à l'esprit que l'objectif global du projet SIP/SNAP doit être de contribuer à la mise en œuvre complète du plan/stratégie/plan d'action ciblé.*

L'objectif général du projet est de mettre pleinement en œuvre la NBS2030 afin d'enrayer le déclin de la biodiversité et d'améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces (notamment d'intérêt communautaire) en France métropolitaine et dans les territoires français d'outre-mer. Il se décline en 6 objectifs spécifiques directement liés aux objectifs de la SNB. L'action combinée du projet et des moyens financiers consacrés à la biodiversité par l'Etat français, soit près d'un milliard d'euros, dont 264 millions de moyens supplémentaires en 2024, permettent d'envisager une mise en œuvre complète de la stratégie d'ici la fin du projet. Il est à noter que le projet n'investira pas directement dans 12 des 39 mesures de la SNB, étant donné que ces mesures relèvent de compétences régaliennes et sont pilotées directement par les ministères concernés (voir annexe 7).

1. Veiller à ce que les questions de biodiversité soient systématiquement prises en compte dans les projets locaux en soutenant les autorités locales

Les collectivités locales sont un vecteur très important pour la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements et pour le maintien ou la restauration des continuités écologiques terrestres et aquatiques. Leurs politiques locales peuvent également inciter les entreprises à prendre en compte la biodiversité. L'objectif est de passer d'une attitude purement réglementaire à une attitude proactive et d'obtenir de réels changements dans la manière dont elles exercent leurs responsabilités. Pour cela, elles seront accompagnées notamment par l'Office français de la biodiversité, les Régions et les Agences régionales de la biodiversité sur les points techniques qu'elles peuvent mettre en œuvre sur leur territoire.

Actions du projet contribuant directement au sous-objectif 1

WP3.1 : Actions d'envergure nationale visant à concevoir et diffuser des outils pour que les collectivités locales comprennent mieux les enjeux de la biodiversité et disposent de solutions opérationnelles pour intégrer la biodiversité dans les projets. Plus précisément, le WP3.1.1 qui vise à créer et diffuser des outils, et plus particulièrement sur les continuités écologiques dans le WP3.1.3 ; le WP3.1.5 qui coordonne et anime les cellules régionales du projet pour assurer la diffusion des messages et ajuster les outils en fonction des retours du terrain ; le WP3. 1.1 qui soutient les élus locaux en charge des sites Natura 2000 afin d'accroître leurs compétences et leur permettre de devenir des ambassadeurs de la biodiversité pour leur collectivité locale ; WP3.1.4 sur la prise en compte de la biodiversité dans les responsabilités de planification et d'aménagement urbain des collectivités locales.

WP3.2 dans son ensemble, car il s'agit d'actions de soutien aux autorités locales au niveau

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

régional, pour tous les types d'autorités (WP3.2.4, WP3.2.6, WP3.2.8, WP3.2. 10) ou pour un type spécifique d'autorité locale (grandes villes et régions WP3.2.2, petites autorités locales WP3.2.3 et WP3.2.9), ou sur un thème spécifique (politiques d'aménagement WP3.2.5, haies et bocage WP3.2.7).

WP7.2.1 sur le déploiement de nouvelles formations en ingénierie écologique et WP7.3.2 sur l'intégration de la biodiversité dans les formations en construction et en urbanisme, répondant aux besoins des régions et dont les effets seront visibles dans les projets mis en œuvre par les autorités locales.

Mesures connexes des SNB

N°2 Prévenir l'artificialisation des terres. Cette mesure s'appuie sur la loi " climat et résilience " du 22 août 2021, qui vise à diviser par deux l'artificialisation des sols au cours de la décennie 2020-2030 par rapport à 2010-2020. Les collectivités territoriales et les acteurs de la construction seront fortement soutenus pour réduire les emprises foncières des nouveaux projets, pour réhabiliter les friches industrielles soit pour de nouvelles constructions, soit pour retrouver leur état naturel, et pour inciter les élus locaux à repenser leurs plans d'occupation des sols et à renoncer à certains projets d'aménagement dont l'opportunité n'a pas été démontrée.

20 Renforcer les actions en faveur des continuités écologiques et lever les principaux obstacles. Les continuités écologiques sont encore très peu prises en compte au niveau local et régional. Un appui technique est prévu par le MTECT et l'OFB pour cartographier les points noirs de chaque région et élaborer des solutions de restauration des continuités. Le rôle du centre de ressources "infrastructures vertes et bleues" de l'OFB sera central, tant en termes de remédiation (suppression des principaux obstacles) que de prévention (prise en compte des continuités dans les nouveaux aménagements).

21 Ramener la nature en ville pour s'adapter aux conséquences du changement climatique et améliorer le bien-être des citadins. Cette mesure aura des effets bénéfiques sur la biodiversité et contribuera également à une meilleure compréhension des services écosystémiques fournis par la nature. Il servira de levier pour encourager les autorités locales à s'emparer des questions liées au climat et à la biodiversité.

26 Renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, en particulier dans les territoires d'outre-mer. La contribution de cette mesure au sous-objectif 1 concerne plus particulièrement les collectivités locales d'Outre-mer, qui sont tenues de prendre des mesures de protection des espèces emblématiques menacées et d'obtenir des financements dédiés dans le cadre des Plans d'action nationaux.

29 Développer la planification territoriale et renforcer les outils d'accompagnement des collectivités territoriales dans leur mobilisation. Cette mesure s'inscrit pleinement dans le sous-objectif 1, puisqu'elle vise à massifier le soutien apporté aux collectivités territoriales en faveur de la biodiversité, notamment à travers un dispositif national de contrats de reconquête et de transition écologique (CRTE). Le MTECT, l'OFB et l'ANCT seront mobilisés.

2. Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les zones protégées, y compris les sites Natura 2000

Les espaces protégés français, dont font partie les zones Natura 2000, disposent d'une palette d'outils pour maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats et des espèces recensés. Si la quasi-totalité des espaces protégés dispose d'une gouvernance et d'un document de gestion basé sur un inventaire initial, trop peu de gestionnaires travaillent sur la base de tableaux de bord modulables en fonction des résultats de l'évaluation et intégrant des échelles territoriales supérieures. Cette façon de travailler ne permet pas de remettre en cause une mesure inefficace ou d'adapter la gestion en fonction des résultats. L'objectif est de systématiser la gestion par l'évaluation en mettant en place un organisme collectif national pour structurer l'analyse des données de gestion, en diffusant des outils efficaces et standardisés utilisables par statut ou pour l'ensemble des espaces protégés français en réseau.

Actions du projet contribuant directement au sous-objectif 2

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Les actions du WP4 mettront en place tous les prérequis nécessaires pour améliorer l'efficacité de la gestion des zones protégées : Le WP4.1 vise à créer un système d'information pour la gestion des zones protégées en standardisant les données produites dans les différents réseaux de zones protégées, le WP4.2 vise à développer des outils standardisés pour le suivi, la planification et l'évaluation des zones protégées, le WP4.3 vise à développer des réseaux de partenariat sur des questions clés afin d'améliorer les protocoles de gestion, le WP4.4 vise à mettre en œuvre une gestion intégrée à différentes échelles, le WP4.5 vise à améliorer la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la biodiversité au sein des zones marines protégées.

Mesures connexes des BNS

1 Renforcer la stratégie en matière d'aires protégées pour atteindre l'objectif de 10% d'aires sous protection forte et assurer une gestion efficace de 30% des aires protégées. L'engagement de la France dans l'extension du réseau d'aires protégées et des zones sous protection forte représente une contribution majeure au sous-objectif 2 du projet.

9 Réduire la pollution lumineuse. Cette mesure est importante pour la conservation de la biodiversité, en particulier dans les zones clés (zones humides, littoraux proches des zones urbaines). Elle bénéficie d'un centre de ressources dédié et d'un financement important. Elle est fortement soutenue par les autorités locales.

10 Limiter l'introduction et lutter contre les espèces exotiques envahissantes. L'objectif est de réduire le taux d'établissement des EEE d'au moins 50 %, en mettant l'accent sur les territoires d'outre-mer où le problème est le plus important.

20 Renforcer les actions en faveur des continuités écologiques et lever les principaux obstacles. Cette mesure a déjà été décrite (sous-objectif 1). De nombreuses espèces d'intérêt communautaire sont concernées par la restauration des continuités écologiques, notamment les poissons migrateurs.

24 Restaurer les zones humides. Une mesure très ambitieuse qui vise à restaurer 50 000 hectares de zones humides d'ici 2026 et à créer un parc national dédié à ces écosystèmes.

35 Développer et promouvoir la connaissance de la biodiversité dans l'ensemble de la société. Cette mesure permettra d'améliorer les initiatives de conservation et de restauration par un soutien financier à des programmes de recherche ciblés.

38 Mobiliser les financements privés en faveur de la biodiversité. Cette mesure sera déployée en renforçant les financements privés innovants en faveur de la biodiversité, tels que le label bas carbone et les sites de restauration naturelle et de renaturation. Elle contribue donc au sous-objectif en apportant des solutions de financement.

3. Encourager les changements de pratiques intégrant la biodiversité par les acteurs des principaux secteurs ayant un impact sur la biodiversité

La nécessité d'intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles, en particulier dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche, est reconnue depuis longtemps. Nous pensons avoir atteint un niveau de connaissance satisfaisant des solutions techniques pour intégrer la biodiversité. Le problème réside dans leur mise en œuvre par les secteurs concernés en agissant sur les points clés des chaînes de valeur. L'objectif est donc d'agir au cœur des filières (en promouvant les normes et labels, les contrats de filière, l'engagement des entreprises) et de développer l'accompagnement technique. Cet objectif est très étroitement lié aux objectifs 4 et 5 de mobilisation des citoyens et d'accroissement des compétences.

Actions du projet contribuant directement au sous-objectif 3

Toutes les actions du WP5 contribueront directement au sous-objectif 3 : Un travail important sera mené avec 8 grands secteurs de production pour définir des trajectoires collectives de réduction de l'empreinte sur la biodiversité (WP5.1.2) et pour intégrer des critères liés à la biodiversité dans les principaux labels et normes utilisés par les acteurs économiques (WP5.1.1). Elle sera complétée par des actions directes auprès des maîtres d'ouvrage publics et des entreprises, avec un focus sur la Nouvelle Aquitaine et 5 parcs naturels régionaux. Les actions à destination des acteurs agricoles seront déployées dans les WP5.3 et WP5.4, en ciblant tous les maillons de la chaîne de valeur, de la production au consommateur. De nombreuses actions concrètes avec des groupements de producteurs et des entreprises

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

agroalimentaires seront menées, en mettant l'accent sur la promotion et la diffusion des solutions auprès du plus grand nombre. Une approche similaire sera adoptée pour les zones forestières (WP5.5) et les installations d'énergie renouvelable (WP5.6), avec la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques et le soutien aux acteurs concernés pour qu'ils modifient leurs pratiques tout en maintenant un modèle économique viable. L'action sur la pêche durable, centrée exclusivement sur la Guyane mais à forte valeur de reproductibilité en Outre-mer, permettra de mettre en place ou de renforcer des pratiques respectueuses de l'environnement tout en garantissant la viabilité économique des pêcheurs.

Mesures connexes de la SNB

6 Réduire les pollutions agricoles diffuses. Cette mesure s'inscrit dans l'objectif promu au niveau européen de réduire de 50 % l'utilisation et l'exposition aux produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture d'ici 2030, et sera soutenue par le plan Ecophyto 2030, piloté par l'OFB.

11 Améliorer la lutte contre les pollutions et les atteintes à l'environnement, notamment en améliorant l'efficacité des opérations de police. Cette action complète les actions de soutien et de promotion des pratiques juridiques durables, notamment en Outre-mer et en Guyane.

12 Soutenir la transition du secteur agricole. Cette action est un élément majeur de l'atteinte du sous-objectif 3 et sera mise en œuvre par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) dans le cadre du Plan stratégique national de la PAC (2023-2027). Des travaux seront également menés sur la prise en compte de la biodiversité dans les labels agricoles.

13 Soutenir l'industrie de la pêche dans la réduction de son impact sur la biodiversité. Cette action complétera l'action ponctuelle menée par le projet LIFE BIODIV'France. Elle se concentrera sur le développement et l'adoption par les pêcheurs de techniques de pêche moins impactantes pour les espèces et les écosystèmes marins.

15 Renforcer la prise en compte de la protection de la biodiversité dans les projets d'infrastructures énergétiques. Cette action se traduira par la création d'un observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité et l'instauration d'une contribution au partage territorial de la valeur, dont au moins 15 % seront consacrés à la biodiversité.

16 Soutenir le secteur de la construction dans la réduction de son impact sur la biodiversité. Cette action se concentrera sur la formation, la promotion des chaînes d'approvisionnement courtes et le recyclage des matériaux, ainsi que sur l'intégration de la biodiversité dans les labels du secteur.

18 Soutenir les secteurs du tourisme, de la culture et du sport pour réduire leur impact sur la biodiversité. Cette action couvrira les secteurs du tourisme et de la culture, tandis que le projet BIODIV'France se concentrera sur les sports de plein air. Des partenariats importants sont prévus avec les acteurs de ces secteurs.

22 Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et les services fournis par les forêts. L'action vise à planter 1 milliard d'arbres d'ici 2030 et à mettre en place un plan d'action pour les forêts anciennes et sous-naturelles.

23 Promouvoir les haies, en particulier dans les zones agricoles : un "Pacte en faveur des haies". L'objectif est d'inverser le déclin en replantant au moins 50 000 km de haies d'ici à 2030.

30 Accompagner les entreprises dans le renforcement de leurs engagements et la transparence de leurs actions en faveur de la biodiversité. Cette action complète celle menée par LIFE BIODIV'France en agissant sur l'aspect réglementaire. L'obligation de reporting prévue par la loi sur l'énergie et le climat représente une opportunité pour amener les entreprises à agir et à adopter des pratiques permettant de réduire leur empreinte sur la biodiversité.

31 Pour éclairer les choix des consommateurs, mieux prendre en compte la biodiversité dans les différents labels. Là encore, l'action est complémentaire de celle de LIFE BIODIV'France, avec le déploiement de l'étiquetage environnemental pour les produits textiles et alimentaires, et la vérification des labels existants en faveur de la protection de l'environnement.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

38 Mobiliser des fonds privés en faveur de la biodiversité. Mesure déjà décrite dans le sous-objectif
2. L'engagement du secteur privé en faveur de la protection de la biodiversité est également l'un des changements de pratiques souhaités qui pourrait entraîner des modifications dans les chaînes de valeur des entreprises.

4. Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la protection de la biodiversité

Face à la perte désormais visible de la biodiversité, les citoyens veulent agir, mais ne savent pas vraiment vers qui se tourner ni quelles actions entreprendre. De plus, la biodiversité est connue pour être un concept scientifique difficile à comprendre et à traduire en actions concrètes que chaque citoyen peut mener à son échelle et de manière généralisée, en dehors des cercles de spécialistes. L'objectif du projet est de rendre les enjeux de la biodiversité plus accessibles, de permettre aux citoyens de s'impliquer à leur niveau et de mobiliser les citoyens pour qu'ils agissent en tant que "prescripteurs" auprès des décideurs. En étant mieux informés et en agissant directement et indirectement pour la biodiversité, les citoyens seront mieux à même de comprendre l'importance des enjeux, de modifier leurs comportements pour réduire leur impact sur la biodiversité et d'influencer les choix de société.

Actions du projet contribuant directement au sous-objectif 4

L'ensemble du WP6 est dédié à la mobilisation des citoyens avec des actions préparatoires visant à affiner les connaissances sur la relation entre les citoyens et la nature (WP6.1), des actions sur la mobilisation des acteurs relais qui peuvent ensuite atteindre efficacement les citoyens (WP6.2 avec 3 cibles, les autorités locales, les gestionnaires d'espaces protégés et les organisations et entreprises liées aux sports de pleine nature), des actions ciblant directement les citoyens (WP6. 3 visant les familles (WP6.3.1), les riverains (WP6.3.4) et les amateurs de sports de nature (WP6.3.2 et WP6.3.3), des actions visant le grand public avec la mise en place de 3 campagnes d'impact sur des sujets à fort enjeu (WP6.4) et une action visant le public scolaire avec le développement massif d'espaces éducatifs (WP6.5).

Mesures connexes des SNB

32 Mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité. Des initiatives annuelles à l'échelle nationale, telles que la Fête de la Nature et les Journées européennes du patrimoine, mettront la biodiversité à l'honneur et permettront de diffuser des messages ciblés auprès du grand public.

33 Eduquer et mobiliser les jeunes générations, de l'école à l'université. Cette action est essentielle pour atteindre le sous-objectif, notamment en renforçant l'éducation et la sensibilisation au développement durable dans les écoles, sous l'impulsion du ministère français de l'éducation nationale, et en renforçant les services civiques écologiques pour les personnes âgées de 16 à 30 ans.

5. Faciliter l'accès aux emplois liés à la biodiversité et promouvoir le développement des compétences pour toutes les parties prenantes

Les compétences disponibles en matière de biodiversité sont nettement insuffisantes. Or, de nombreuses personnes seront amenées à prendre en compte la protection de la biodiversité dans leur vie professionnelle. L'objectif du projet est donc de former massivement aux enjeux de la biodiversité les professions qui ont un impact sur la biodiversité et de faire des métiers de la biodiversité un secteur de recrutement et de reconversion qui monte en puissance.

Actions du projet contribuant directement au sous-objectif 5

L'ensemble du WP7 contribuera à cet objectif avec un volet majeur sur la promotion des professions liées à la biodiversité (WP7.1), l'amélioration de la qualité et de l'adéquation de la formation aux besoins (WP7.1.2, WP7.1.4, WP7.2) et un autre axé sur la formation pour les professions qui interagissent étroitement avec la biodiversité, afin d'améliorer la façon dont les questions de biodiversité sont prises en compte et traitées (WP7.3 avec 5 cibles : agriculture, urbanisme et aménagement du territoire, pêche en mer, sport et décideurs locaux).

Mesures connexes de la SNB

16 Aider le secteur de la construction à réduire son impact sur la biodiversité. Voir description dans le sous-objectif 3. Une action nationale de formation sera lancée dans le secteur de la construction en lien étroit avec l'action LIFE BIODIV'France pour la formation des acteurs de la

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

construction et de l'urbanisme.

33 Éduquer et mobiliser la jeune génération, de l'école à l'université. Voir la description du sous-objectif 4. Le lien avec le sous-objectif 5 concernera la promotion de la formation universitaire aux métiers de la biodiversité.

34 Promouvoir les emplois qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation tout au long de la vie. Cette action de la SNB sera directement mise en œuvre dans le cadre de LIFE BIODIV'France avec un pilotage par l'OFB et un engagement de nombreux acteurs du monde de la formation.

6. Encourager davantage de projets en utilisant les fonds structurels européens, nationaux et régionaux pour financer la biodiversité.

Cet objectif concernera un très grand nombre d'actions du projet. Afin de répondre aux ambitions du Pacte vert européen, chaque Etat membre a dû intégrer plus fortement les enjeux de la transition écologique dans les programmes opérationnels 2022-2027. Il nous semble essentiel d'accompagner cette intensification en établissant un dialogue constant avec les autorités de gestion en charge de ces fonds. L'effet de levier sur ces fonds est recherché à deux niveaux : les projets dont l'objectif est la conservation ou la restauration de la biodiversité et ceux pour lesquels la prise en compte de la biodiversité est essentielle. Les financements français (nationaux, régionaux et locaux) seront également ciblés afin de mettre en cohérence l'action publique nationale avec les engagements européens.

1.3 Conformité avec les objectifs du programme LIFE et les thèmes de l'appel *(s.o. pour la note succincte de présentation)*

Conformité avec les objectifs du programme LIFE et les thèmes de l'appel *(s.o. pour la note succincte de présentation)*

Expliquez comment le projet contribue aux objectifs spécifiques du programme LIFE et du sous-programme visé par l'appel (Nature et biodiversité, Économie circulaire et qualité de vie, Atténuation du changement climatique ou Transition énergétique propre).

Expliquez comment le projet proposé répond au champ d'application de la description du sujet dans le document de l'appel.

Le projet LIFE BIODIV'France s'inscrit dans les **3 objectifs** du programme **Nature et Biodiversité.**
sous-programme :

1. Développer, démontrer, promouvoir et contribuer à l'intensification des techniques, méthodes et approches innovantes pour atteindre les objectifs de la législation européenne et des politiques de protection de la nature et contribuer à la connaissance et à la mise en œuvre des meilleures pratiques, y compris pour les sites Natura 2000.

Le projet LIFE BIODIV'France développera de nouvelles approches pour presque tous les thèmes majeurs identifiés :

- Collectivités locales (WP3) : mise en œuvre d'une approche plus positive basée sur la co-construction et la conception de services, en rupture avec l'approche strictement réglementaire, pour amener les collectivités locales à changer leur regard sur la biodiversité et à modifier volontairement leurs pratiques. Intégration des enjeux de biodiversité à ceux du changement climatique et de la transition énergétique.
- Gestion des zones protégées (WP4) : approche dynamique par une gestion basée sur l'évaluation et la priorisation des actions les plus efficaces. Expérimentation de protocoles de gestion sur l'adaptation au changement climatique, à la pollution lumineuse et aux pressions liées aux activités anthropiques. Large diffusion des méthodes et des résultats auprès de tous les gestionnaires d'espaces protégés, y compris Natura 2000, et des acteurs locaux. **2 700** gestionnaires de **zones protégées** auront participé aux activités du réseau (webinaires, échanges, formation) sur des questions clés ; **6 réseaux** regroupant **230 sites pilotes** transféreront leur expérience aux gestionnaires de zones protégées sur des questions clés. **Au total, 2/3 des sites terrestres et marins N2000 auront bénéficié des actions de LIFE BIODIV'France.**
- Agriculture et alimentation (T5.3) : développement de pratiques au niveau de groupes

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

d'agriculteurs et d'entreprises, en rupture avec les approches conventionnelles de conseil individuel aux agriculteurs. Prise en compte des attentes des consommateurs pour modifier les cahiers des charges des entreprises, qui seront ensuite répercutés sur les exploitations. Conception et mise en place d'outils simplifiés de suivi de la biodiversité au niveau des groupes et des exploitations. **10 secteurs agricoles soutenus.**

2. Promouvoir le développement, la mise en œuvre, le suivi et le renforcement de la législation européenne et des politiques de protection de la nature en améliorant la gouvernance à tous les niveaux, et en particulier en permettant l'implication des parties prenantes publiques et privées et la participation de la société civile, en tenant compte de la contribution des sciences participatives.

Le projet LIFE BIODIV'France jouera un rôle clé dans :

- Renforcer la gouvernance de la biodiversité au niveau régional en confortant le rôle des Agences Régionales de la Biodiversité qui sont un lieu de dialogue entre l'Etat, les Régions et leurs acteurs économiques (**2 Régions**, **9 Agences Régionales**)
- Renforcer la participation des citoyens aux actions de protection de la nature en encourageant le bénévolat dans la nature et en menant des campagnes d'impact pour toucher le plus grand nombre de citoyens possible (objectif de **5 000 jeunes** participant à des actions de **bénévolat dans la nature** par an et de **20 millions de personnes** touchées par des **campagnes d'impact**).
- Encourager les sciences participatives dans le domaine du sport et de la biodiversité en incitant les amateurs de sports de nature à créer des communautés de passionnés éco-responsables grâce au développement d'Open Badges et d'applications numériques participatives (**100 000 amateurs de sports de nature touchés**).
- Encourager les acteurs privés à financer la biodiversité par des projets de mobilisation citoyenne

3. Catalyser l'extension de solutions efficaces de conservation de la nature en reproduisant les résultats, en intégrant les questions de biodiversité dans d'autres politiques publiques et dans le secteur privé, en mobilisant des investissements et en facilitant l'accès au financement.

Le projet LIFE BIODIV'France a fondé sa candidature sur l'ingénierie de projet, l'ouverture des enjeux de la biodiversité aux politiques sectorielles et la mobilisation d'une large gamme de financements pour la biodiversité :

- L'ingénierie de projet déployée sur les territoires et la diffusion massive d'outils de montage de projets de conservation ou de restauration de la biodiversité permettront le changement d'échelle des actions. **20 ETP** dédiés à l'**ingénierie de projet pour les territoires** dans le **WP3**, dont **15 au niveau régional** (y compris l'outre-mer) et **283 M€** de **fonds complémentaires** pour la biodiversité **gérés par les Régions ;**
- Les actions d'agroécologie menées avec les acteurs agricoles et agroalimentaires visent à mettre en œuvre des solutions de réduction des intrants et de restauration des infrastructures agroécologiques dont l'efficacité a été largement documentée. En outre, elles visent à faire financer la restauration de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles par les fonds dédiés à l'agriculture et identifiés dans le Plan stratégique national de la PAC 2023-2027 ;
- Les actions concernant le secteur privé visent à intégrer des critères de biodiversité dans les labels et les normes et à intégrer la biodiversité dans les programmes de formation afin d'apporter des changements transformateurs dans les secteurs économiques les plus impactés. **8 secteurs économiques concernés ;**
  Encourager les acteurs privés à financer la biodiversité sur des projets de protection de zones clés via des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) en forêt et en mer. Lancement d'**un appel à projets pour les milieux forestiers** et d'**un appel à projets en Méditerranée.**

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Les SNAP doivent mettre en œuvre le **cadre d'action prioritaire** (PAF) et d'**autres plans ou stratégies** avec des objectifs mesurables clairs, un calendrier et un budget. LIFE BIODIV'France mettra en œuvre la **PAC de la France, soumise et approuvée par la CE en mai 2022**, et la **Stratégie nationale pour la biodiversité 2030, publiée en mars 2022,** avec l'implication du **ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**, porteur de la stratégie, ayant délégué la coordination à **l'Office français de la biodiversité** et cofinançant le projet. Le projet rassemble **30 bénéficiaires associés** et une **quinzaine d'entités affiliées** garantissant la participation des acteurs de la SNB au projet. Le **soutien apporté** au **projet** par près de **50 organisations** (voir lettres de soutien en annexe), témoigne du travail de co-construction de la candidature et du large soutien au projet. Par ailleurs, LIFE BIODIV'France coordonnera plus de **6 sources de financement complémentaires** pour un total de **283 millions d'euros**.

La mise en œuvre d'actions de **gestion du réseau Natura 2000** par le développement, l'essai, la démonstration et l'application de méthodes et de pratiques de conservation, l'amélioration de la base de connaissances sur les valeurs naturelles des sites, la sensibilisation et l'amélioration des capacités administratives des bénéficiaires et des autorités de gestion aboutira aux résultats suivants

- Protocoles de suivi de gestion communs aux espaces protégés français (T4.1.1 et T4.1.2)
- Des bases de données de suivi de gestion compatibles entre les différents espaces protégés français (T4.1.3 et T4.1.4)
- Qualification des pressions terrestres et maritimes par type de zone (zones biogéographiques, régions, types de milieux, types d'aires protégées) et analyse de l'efficacité des réponses et des éventuelles lacunes dans les données (T4.2.1)
- Développement de sites pilotes axés sur **30 zones humides** et **50 sites Natura 2000** (T4.2.2)
- Développement d'outils méthodologiques pour l'évaluation multi-échelle (T4.2.3)
- Développement et mise à disposition d'un logiciel de suivi de gestion pour les gestionnaires des **8 parcs naturels marins**, **11 parcs nationaux** et **58 parcs naturels régionaux** (T4.2.4)
- Expérimentation de méthodes de gestion pour l'adaptation au changement climatique **dans 4 réserves naturelles et 1 parc national dans les territoires français d'outre-mer** (T4.3.2)
- Améliorer les connaissances et tester des outils sur la **pollution lumineuse** et ses impacts sur la biodiversité dans **8 parcs** nationaux
- Soutien à **50 jumelages** entre **espaces protégés français et européens**

- Renforcement des politiques publiques réglementaires dans la **moitié du réseau Natura 2000 en mer**
  (T4.5)
- Finalisation du référencement des obstacles à la continuité terre-mer en **8** Méditerranée **marais.** (T4.5.1)

En outre, **le projet mettra directement en œuvre 27** des **39 mesures de la stratégie nationale pour la biodiversité** et **aura un effet de levier sur d'autres mesures**. (Voir section 2.1 Impact et ambition)

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

1.4 Concept et méthodologie

Concept et méthodologie

Décrivez la logique d'intervention globale du projet, y compris l'idée principale et les hypothèses (c'est-à-dire comment les activités et les étapes proposées de votre projet devraient conduire aux changements prévus en termes de résultats et d'impacts).

*Vous devez diviser votre projet en **phases**, chacune durant si possible au moins 3 ans (ce n'est pas obligatoire, mais fortement recommandé pour réduire la charge administrative). La première phase doit être clairement décrite, les autres phases de votre projet peuvent comporter moins de détails mais, dans l'ensemble, vous devez être en mesure de démontrer comment l'objectif du projet sera atteint une fois que toutes les phases auront été mises en œuvre. Vous serez en mesure d'apporter les ajustements nécessaires aux phases suivantes au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet.*

Expliquez la méthodologie, c'est-à-dire les principaux outils, techniques, méthodes et procédures que vous utiliserez pour mettre en œuvre la partie technique de votre projet. Justifiez pourquoi la méthodologie proposée est la plus appropriée pour atteindre les objectifs du projet.

Le projet vise, conformément à la stratégie, à changer d'échelle et à impliquer beaucoup plus largement les parties prenantes afin d'enrayer le déclin de la biodiversité. Différents types d'outils seront déployés :

Des outils numériques pour mettre en réseau les parties prenantes et diffuser des contenus de manière beaucoup plus massive qu'aujourd'hui (WP2 et WP6). Des interfaces numériques puissantes sont désormais nécessaires pour diffuser des contenus développés par différents acteurs, pour obtenir des informations pratiques très rapidement et pour favoriser les échanges au sein de communautés qui deviennent auto-apprenantes. Les acteurs français de la biodiversité sont en retard sur ce point par rapport aux acteurs français de la transition énergétique par exemple. Il est donc difficile pour les acteurs locaux de s'approprier les enjeux de la biodiversité et de contacter les organismes compétents pour les aider à monter des projets. LIFE SNaP vise à résoudre ce problème en concevant un outil multipartenarial à grande échelle.

Le développement de la gestion basée sur l'évaluation pour tous les gestionnaires d'espaces protégés (WP4). La gestion par l'évaluation, fortement préconisée au niveau international bien que relativement récente, n'a pas encore été mise en œuvre de manière généralisée en France. Les gestionnaires français d'espaces protégés ont concentré leurs efforts sur la mise en place d'une gouvernance locale et la production de documents de gestion, mais n'ont pas encore systématisé le suivi des sites avec des outils adaptés, tels que des tableaux de bord standardisés et des données pouvant être conservées de manière pérenne. L'impact du changement climatique et la difficulté d'obtenir des financements rendent d'autant plus importante l'adoption d'outils utilisables à différentes échelles géographiques (comme les régions biogéographiques européennes) et permettant de modifier, si nécessaire, les pratiques de gestion pour s'adapter à l'évolution de la situation.

Relier les questions de biodiversité à d'autres questions environnementales et économiques (WP3 et 5). Les questions de protection de la biodiversité ont souvent été traitées en tant que telles, alors que l'efficacité des politiques publiques nécessite des solutions globales aux problèmes environnementaux. Ainsi, les questions de biodiversité peuvent être associées à la santé, au changement climatique et à des modèles économiques viables. Cette approche sera utilisée en particulier avec les autorités locales et les acteurs des politiques sectorielles (agriculture, pêche, forêt, sports de nature, énergies renouvelables). L'objectif est de changer la perception de la biodiversité afin qu'elle soit considérée comme une réponse aux problèmes environnementaux et économiques globaux et non comme un secteur à part, géré de manière externe par le secteur public.

Intégrer la biodiversité au cœur même des secteurs et des compétences des autorités locales (WP3, 5 et 7). En lien avec l'outil précité, la biodiversité doit dépasser les seuls espaces protégés, qui doivent être considérés comme des laboratoires et des pourvoyeurs de solutions exportables, et faire partie des préoccupations de tous les secteurs qui en bénéficient. Un travail de co-construction sera systématiquement établi avec les acteurs des secteurs. Par exemple, l'intégration souhaitée de la biodiversité dans les labels de qualité se fera, avec l'appui de l'Agence européenne pour l'environnement,

l'accord des parties prenantes, dans des labels existants et déjà reconnus par le secteur et les consommateurs.

L'utilisation de campagnes d'éducation, de communication et d'impact pour atteindre un maximum de parties prenantes et de citoyens (WP6). Plusieurs indicateurs montrent que les citoyens réclament des actions en faveur de la biodiversité, mais leurs connaissances se limitent souvent à quelques grandes questions très médiatisées (les grands mammifères marins, par exemple). L'utilisation de l'éducation à travers les espaces éducatifs ou le service national universel, et la communication encourageant l'action dans la vie quotidienne des citoyens ou des parties prenantes pourraient fournir des éléments plus concrets de la protection de la biodiversité. Cette approche renvoie au concept de changement transformateur préconisé par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), qui stipule que le partage des grands enjeux de la protection de la nature avec les citoyens est essentiel pour parvenir à un changement d'échelle et à une prise en compte beaucoup plus forte par les pouvoirs publics.

Formation et amélioration des compétences pour tous les acteurs concernés par les questions de biodiversité (WP7). L'inclusion de la biodiversité dans les programmes de formation sera un outil essentiel du projet car il permettra sa mise en œuvre à long terme. La mise en place de partenariats durables avec les organismes de formation des secteurs ciblés sera fondamentale. LIFE BIODIV'France servira de déclencheur et de catalyseur pour l'intégration de la biodiversité dans de nombreux programmes de formation initiale et continue, avec une demande d'engagement sur la pérennité des actions après le projet.

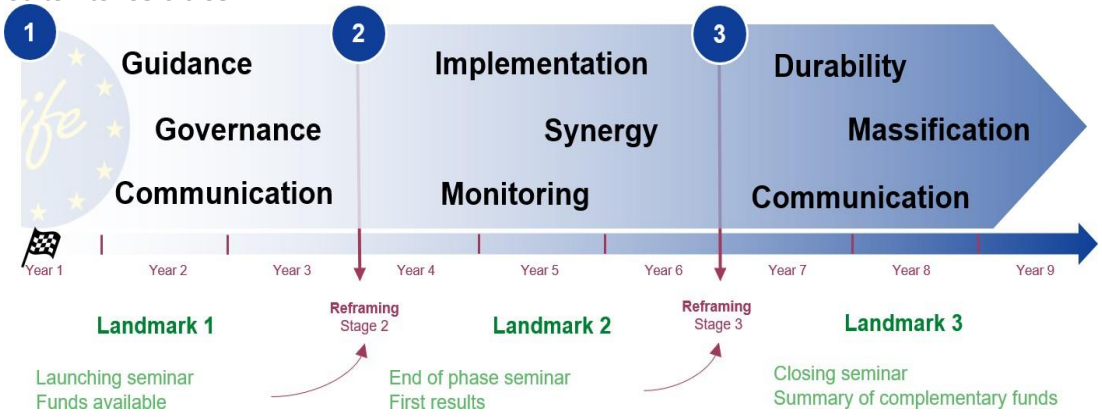
Le projet vise, conformément à la stratégie, à changer d'échelle et à impliquer beaucoup plus largement les parties prenantes afin d'enrayer le déclin de la biodiversité. Différents types d'outils seront déployés :

Le projet sera structuré en **trois phases de trois ans chacune :**

Phase 1 : mise en place de la gouvernance des actions, réalisation d'études pour affiner les besoins, mobilisation des réseaux ciblés, déploiement d'une première série d'actions sur des sites pilotes.

Phase 2 : déploiement des actions dans tous les territoires et acteurs ciblés, création de synergies entre les actions et acteurs du projet, identification des projets structurants à financer par les fonds complémentaires

Phase 3 : finalisation des actions, capitalisation et visibilité, reproductibilité dans les secteurs ou territoires ciblés.



Phase 1 : Planification

Mise en place de la gestion du projet : Le projet débutera par la constitution de l'équipe chargée de la gestion globale du projet, qui sera composée du chef de projet, de deux responsables administratifs et financiers et d'un responsable de la communication. Après la

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

phase de recrutement, l'équipe commencera à rédiger les accords avec tous les membres du consortium. Les outils de suivi du projet seront mis en place et transmis aux bénéficiaires associés.

Information et communication : la communication sur le projet commencera par une information destinée aux cibles du projet, présentant le projet, ses objectifs et ses parties prenantes. Une autre partie de la communication ciblera les membres du projet afin qu'ils aient facilement accès à toutes les informations relatives au démarrage du projet.

Mise en place de la gouvernance : une première réunion du comité de pilotage du projet formalisera le démarrage du projet. Le rôle du comité et la fréquence des réunions seront réaffirmés.

Mise en place du projet dans son ensemble : le même processus que celui décrit pour l'équipe de gestion du projet devra être mis en place pour tous les WP, avec le recrutement du personnel, la mise en place de la gouvernance des actions et l'information des partenaires sur le démarrage du projet.

Séminaire de lancement : un séminaire réunissant l'ensemble du consortium et les partenaires associés permettra de rencontrer toutes les parties prenantes du projet et rappellera les objectifs, le séquençage du projet et les premières actions.

Démarrage des actions : cette phase sera caractérisée par la réalisation des études préliminaires identifiées, par la mise en œuvre des méthodes et, pour un certain nombre d'actions, par le processus d'identification des sites pilotes et la mise en œuvre des premières actions sur les sites.

Vérification de l'engagement des programmes pour les fonds complémentaires : des contacts seront pris avec toutes les organisations qui ont identifié la mobilisation de fonds complémentaires afin de vérifier les montants estimés et de mettre en place le système de rapport.

Phase 2 : Mise en œuvre

Déploiement : toutes les actions du projet seront déployées d'abord sur les sites pilotes, puis sur toutes les cibles identifiées.

Mobilisation de fonds complémentaires : les projets identifiés grâce au soutien en ingénierie de LIFE BIODIV'France seront également accompagnés dans la phase de levée de fonds.

Synergies : des actions telles que des visites de terrain, des symposiums, des séminaires et des publications entre les différents chefs de projet permettront de développer des synergies entre les actions, en particulier entre les différentes échelles du projet.

Communication des premiers résultats : les résultats du projet et les fonds complémentaires seront fortement promus par le biais de différents outils (publications, participation à des conférences, diffusion dans les médias).

Suivi : une évaluation à mi-parcours du projet permettra de vérifier la bonne exécution du projet et d'identifier les points de blocage afin d'apporter des mesures correctives pour la dernière phase du projet**.**

Phase 3 : Finalisation

Mise à l'échelle : elle sera facilitée par une collaboration étroite avec les autorités en charge des fonds complémentaires afin que les processus mis en place par le projet puissent être déployés de manière durable dans l'ensemble des territoires régionaux participant au projet.

Reproductibilité : des fiches de synthèse et de retour d'expérience des actions les plus structurantes seront publiées pour faciliter leur reproductibilité. Des informations sur les acteurs clés à réunir, sur le séquençage de l'action, sur les fonds à mobiliser et sur les écueils à éviter seront collectées et mises à disposition des territoires et de leurs porteurs de projets.

Communication : Un plan de communication des résultats sera déployé afin d'atteindre les acteurs des politiques sectorielles ciblées par le projet. Les résultats et les effets multiplicateurs du projet seront mis en valeur en donnant la parole aux autorités de financement et aux bénéficiaires du projet.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

1.5 Mise à l'échelle des résultats d'autres projets financés par l'UE *(n/a pour la note conceptuelle)*

Mise à l'échelle des résultats d'autres projets financés par l'UE *(s.o. pour la note succincte de présentation)*

Expliquez si et comment la proposition s'appuie sur les résultats d'autres projets financés par l'UE ou les met à l'échelle.

Le projet utilisera principalement les résultats des projets LIFE en cours ou récemment achevés.

Le projet préparatoire **LIFE BTP mené par** l'OFB sur 2 ans (2021-2022) a joué un rôle majeur dans l'identification et l'orientation des thématiques, en particulier

- Intégrer la biodiversité dans les actions menées par les collectivités locales : LIFE BTP a montré que les collectivités locales ont du mal à comprendre et à s'approprier les enjeux de la biodiversité, ce qui rend difficile la mise en œuvre de mesures relevant de leurs compétences (ex : intégration de la trame verte et bleue dans les projets d'aménagement et d'urbanisme). L'étude de design de services menée auprès d'élus locaux et d'agents des collectivités a montré la nécessité d'adapter le discours sur la biodiversité et de le relier à des enjeux quotidiens (santé et bien-être, adaptation au changement climatique, etc.) C'est ce que LIFE BIODIV'France se propose de faire (T3.1.)
- Un besoin d'accompagnement renforcé pour permettre aux acteurs publics et privés des territoires ultramarins de mener à bien des projets en faveur de la biodiversité : le rapport sur les enjeux de la biodiversité dans les RUP a montré un déficit de consommation des budgets alloués à la biodiversité en raison d'un manque d'ingénierie très important. Pour y remédier, l'OFB a conçu une offre d'accompagnement personnalisée des acteurs ultramarins dans le cadre du LIFE BIODIV'France, avec la mise à disposition de chargés de mission dans chaque RUP et une adaptation des programmes financiers français pour qu'ils soient complémentaires des programmes européens, notamment le programme BEST, dans la gestion duquel l'OFB intervient également.
- L'étude de benchmarking sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'énergies renouvelables en Europe a permis à l'OFB et à son partenaire l'Ademe de transposer un certain nombre de solutions en France et de préparer la création d'un centre de ressources dédié au sujet dans lequel LIFE BIODIV'France apportera une ingénierie de médiation et de formation entre les acteurs des EnR et de la biodiversité.
- L'action sur l'étude de l'intégration de la biodiversité dans les sports de nature a permis de renforcer le partenariat de l'OFB avec les acteurs institutionnels des sports de nature et d'identifier les besoins de formation des pratiquants. Cet axe sera développé dans le projet LIFE BIODIV'France à travers plusieurs actions : le développement de communautés d'auto-apprentissage, l'identification de recommandations pour chaque discipline à fort impact sur la biodiversité, la diffusion de messages sur les enjeux de protection de la biodiversité via les canaux existants et notamment par la mise en place de partenariats avec les grandes enseignes de distribution d'articles de sport.
- Pendant 18 mois, ce projet préparatoire a permis de construire collectivement LIFE BIODIV'France avec l'ensemble des acteurs nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie (dans une approche bottom up). Il a également permis d'engager un important travail d'identification de fonds complémentaires au niveau régional, grâce aux échanges avec les comités régionaux des financeurs de la biodiversité.

Le **LIFE IP MarHa**, soutenu par l'OFB pour 8 ans (2018-2025), vise à identifier et préserver les habitats marins et côtiers d'intérêt communautaire, dans le cadre de la mise en œuvre de Natura 2000 en mer. Les échanges avec l'équipe du projet ont porté sur les aspects méthodologiques et la valorisation des résultats. Sur le plan méthodologique, LIFE BIODIV'France a adopté le modèle d'organisation de l'équipe projet en l'intégrant très étroitement aux différentes directions et services de l'OFB en charge des mêmes sujets : c'est dans ce contexte que le projet peut réellement apporter une valeur ajoutée à l'établissement et aux services de l'Etat. Les résultats à mi-parcours du projet ont également mis en évidence la

nécessité de travailler sur l'évitement des impacts plutôt que sur la restauration de zones dégradées qui n'ont pas été protégées à temps. Ce constat a guidé la rédaction du volet marin du WP4, avec de nombreuses actions sur l'accompagnement de la mise en œuvre des politiques publiques de N2000 en mer. On peut citer l'appui des services de l'Etat pour mettre en place des politiques d'impact dans les zones N2000, l'appui des usagers de la mer (pêcheurs et pratiquants de sports nautiques) pour respecter la réglementation (T4.5.4) et l'expérimentation de nouveaux outils financiers, comme les Paiements pour Services Environnementaux en Méditerranée pour protéger les herbiers de posidonies (T4.5.5).

L'**IP LIFE ARTISAN**, qui fait partie du sous-programme "Adaptation au changement climatique" dirigé par l'OFB, contribue à la mise en œuvre du deuxième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2) et du plan français pour la biodiversité.

Le projet ARTISAN est donc dédié à :

- Démontrer et renforcer le potentiel des solutions d'adaptation fondées sur la nature ;
- Sensibiliser les acteurs à cette question et accroître leurs compétences ;
- Soutenir et développer les projets de solutions d'adaptation fondées sur la nature dans l'ensemble du pays (y compris les territoires d'outre-mer).

LIFE BIODIV'France s'est inspiré de la structure de LIFE ARTISAN pour combiner des actions aux niveaux national et régional, au sein de l'OFB, des Régions ou des Agences Régionales de la Biodiversité. Il a également repris le concept de territoire d'expérimentation en encourageant les entités affiliées ou les territoires locaux à tester des méthodes innovantes au bénéfice de tous les participants au WP. Ces expérimentations se retrouvent dans les Work Packages 3, 4 et 5. Enfin, le projet LIFE BIODIV'France s'est appuyé sur les résultats de différentes études LIFE ARTISAN mettant en évidence le fait que les enjeux de biodiversité devaient impérativement être reliés à d'autres enjeux environnementaux et climatiques pour être entendus par les autorités locales, les entreprises et les citoyens. Ces résultats ont fortement orienté les actions menées dans le WP3 auprès des élus locaux (T3.1) et dans le WP5 en matière d'agroécologie et de dialogue avec les acteurs agricoles (T.5.3 et T5.4). En particulier, l'action menée par l'Ademe et Solagro auprès des collectivités locales et des coopératives sur les solutions d'adaptation fondées sur la nature en agriculture dans le bassin Adour-Garonne permettra à Solagro, dans le projet LIFE BIODIV'France, d'objectiver et d'argumenter auprès d'acteurs comparables sur l'intérêt des solutions fondées sur la nature face au double défi de la préservation de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique.

Le **LIFE IP BIODIV'EST** porté par la Région Grand Est depuis 2022 a été une source d'inspiration pour LIFE BIODIV'France : La Région Grand Est a eu l'opportunité de candidater en 2021 alors que l'OFB menait son projet de BTP préparatoire à LIFE. Des échanges réguliers ont eu lieu pendant la phase de candidature de LIFE BIODIV'Est pour partager les problématiques et les solutions. Les problématiques d'implication et de formation des élus locaux (T3.1, T3.2 et T7.3), de maintien de la qualité des prairies permanentes (T5.4) et des espaces forestiers (T5.5), de mobilisation des citoyens du WP6 et d'appui à l'ingénierie de proximité (T3.2) sont communes aux deux projets. Les deux projets ont prévu des échanges réguliers pour analyser les résultats des thématiques communes, pour permettre aux acteurs de la Région Grand'Est de participer à une dynamique nationale et aussi pour transférer les actions menées dans LIFE BIODIV'France. C'est dans ce cadre que le Parc Naturel de Lorraine, situé en Région Grand Est, participera, en tant que territoire pilote, à l'action sur l'intégration de la biodiversité dans la chaîne de valeur des entreprises (T5.2.2).

LIFE Natur'Adapt est un projet coordonné par Réserves Naturelles de France aux côtés de 9 autres partenaires sur la période 2018-2023. Son objectif est de produire des outils pour favoriser l'adaptation des espaces protégés en France et en Europe, notamment : un guide méthodologique pour engager une démarche d'adaptation à l'échelle d'un espace protégé (diagnostic de vulnérabilité et plan d'adaptation) ; une formation en ligne pour les gestionnaires ; une plateforme d'échange pour animer une communauté d'acteurs autour de ce sujet.

LIFE BIODIV'France développera (WP4) des outils pour aider les gestionnaires d'aires protégées en France métropolitaine et en outre-mer à intégrer le changement climatique sur la base des résultats du projet LIFE Natur'Adapt.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Ce soutien prendra plusieurs formes complémentaires :

- Expérimentation et co-développement d'outils dédiés avec des sites pilotes/de référence, pour les territoires d'outre-mer et pour les sites Natura 2000
- Mise à disposition des outils et ressources existants via une boîte à outils opérationnelle et évolutive à l'usage des gestionnaires
- Mise en place et fonctionnement d'une gouvernance inter-réseaux multi-niveaux dédiée à l'adaptation au changement climatique dans les zones protégées
- Diffusion et transfert de messages et d'outils, notamment par l'animation de la communauté "aires protégées et changement climatique".

Le projet **LIFE Alimentation et Biodiversité** ou " Biodiversity in Standards and Labels for the Food Industry " (2016-2020) a permis de comprendre comment améliorer la biodiversité dans les normes de production agricole, en incitant les responsables de signes de qualité, les industriels et les distributeurs à introduire des critères relatifs à la biodiversité dans leurs cahiers des charges d'approvisionnement et en accompagnant les organismes de certification et les autres parties prenantes dans ce processus d'évaluation. Le bénéficiaire Solagro utilisera les résultats de ce projet pour développer des méthodologies adaptées aux entreprises agroalimentaires et à leurs fournisseurs agricoles pour prendre en compte la biodiversité (5.3).

Le projet **LIFE Biodiv'Paysanne** (2021-2027) permettra de mieux comprendre les pratiques d'amélioration de la biodiversité dans les exploitations agricoles d'Occitanie. Ses résultats seront directement utilisés par ARB Occitanie et Solagro dans leurs actions sur l'agroécologie (T5.3).

1.6 Synergies et avantages connexes avec d'autres sous-programmes LIFE *(s.o. pour la note succincte de présentation)*

Synergies et avantages connexes avec d'autres sous-programmes LIFE *(s.o. pour la note succincte de présentation)*

Décrivez les synergies avec d'autres sous-programmes LIFE (Nature et biodiversité, Économie circulaire et qualité de vie, Changement climatique ou Transition énergétique propre). Décrivez les retombées (co-bénéfices) en plus de celles visées par le projet. Si possible, quantifiez la contribution.

Identifier les activités/tâches planifiées qui répondent à ces objectifs politiques d'autres sous-programmes LIFE.

LIFE Économie circulaire et qualité de vie

LIFE BIODIV'France contribue parfaitement au ***thème 3.2 : Gestion des eaux marines et côtières*** *:* "Application de solutions innovantes (outils, technologies ou pratiques) pour assurer la protection et la conservation des mers, des océans et de leurs côtes, en favorisant des activités humaines durables dans le milieu marin. LIFE BIODIV'France met en œuvre des actions visant à réduire la pression des activités humaines sur le milieu marin et notamment les problématiques suivantes : dégradation des habitats d'herbiers de posidonies (T4.5), perturbation ou destruction des habitats causée par les activités de loisirs nautiques ou de pêche (T4.5).

Il agira également sur le ***thème 4 "Sol" : "Mise en œuvre d'actions visant à protéger la qualité des*** **sols de *l'UE***, y compris des actions innovantes : - encourager la transition vers des pratiques durables de gestion des sols et des terres, [...] et les impacts négatifs sur les services écosystémiques fournis par les sols La lutte contre l'imperméabilité des sols sera abordée dans les actions avec le secteur du développement et de la planification urbaine comme critère d'intégration de la biodiversité dans le secteur (T5.1) et dans l'action sur la formation dans ce secteur (T7.3.2).

La lutte contre le gaspillage par le réemploi, l'utilisation de matériaux durables et la limitation de l'utilisation du plastique constitueront un co-bénéfice de l'action de LIFE BIODIV'France auprès des entreprises et des secteurs économiques (T5.1 et T5.2). Les actions en faveur de la biodiversité dans les entreprises sont souvent liées à l'origine des matières premières utilisées et à leur nocivité pour l'environnement. Les entreprises examinent également leur capacité à limiter leur empreinte environnementale en luttant contre le gaspillage et en favorisant la réutilisation, par exemple en privilégiant la location à l'achat. Ainsi, les entreprises

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

qui s'engagent dans le programme "Entreprise Engagée pour la Nature" et les travaux qui seront menés avec les labels de qualité pourront prendre en compte ces critères doublement respectueux de l'environnement. L'engagement à ne plus utiliser de plastique à usage unique et l'engagement à limiter l'utilisation de plastique dans la chaîne de production en sont deux exemples.

LIFE Action pour le climat

Le sous-programme LIFE Action pour le climat, Atténuation du changement climatique, vise à **réduire les émissions et à promouvoir le piégeage des gaz à effet de serre. Les** forêts, les tourbières, les zones humides, les mers et les océans sont des puits de carbone et la conservation ou la restauration des espaces et des espèces qui les peuplent contribuent au stockage du carbone (et évitent sa remobilisation). LIFE BIODIV'France agira dans le cadre des actions de maintien de la **biodiversité forestière (T5.5) et marine (T4.5)** et notamment des appels à projets de **Paiements pour Services Environnementaux** pour la protection des **espaces forestiers et des herbiers de posidonies.**

Ces actions correspondent exactement aux "solutions polyvalentes sans regret" décrites dans l'appel à projets en ce qu'elles offrent simultanément des avantages environnementaux, sociaux et économiques et contribuent à renforcer la résilience climatique sans freiner les activités humaines dans ces domaines.

Le thème 3 "Sensibilisation aux besoins d'adaptation et d'atténuation, notamment dans les RUP" sera abordé dans l'action sur l'adaptation au changement climatique des espaces protégés dans les RUP (T4.3.2) afin de former les gestionnaires et de les sensibiliser aux solutions de gestion de la nature prenant en compte cette problématique.

De plus, LIFE BIODIV'France a pris en compte la réduction de son empreinte carbone en suivant la charte décrite dans le Green management form, notamment la limitation du nombre d'impressions et l'utilisation de papier recyclé et FSC uniquement, la limitation des déplacements (événements en ligne et événements en face à face regroupés), et l'engagement à 0 avion de moins de 500 km pour le projet. L'impact environnemental du projet sera limité par la définition d'un plan pour un projet éco-responsable afin d'assurer un bilan carbone positif du projet (T.1.2.).

1.7 Synergies et avantages connexes avec d'autres domaines politiques de l'UE *(s.o. pour la note succincte de présentation)*

Synergies et avantages connexes avec d'autres domaines politiques de l'UE *(s.o. pour la note succincte de présentation)*

Décrivez les synergies et les retombées positives (co-bénéfices) avec d'autres domaines politiques de l'UE (par exemple l'agriculture, la santé, la protection civile, l'emploi et la croissance, etc.) Si possible, quantifiez la contribution.

Identifier les activités/tâches qui répondent à ces autres objectifs politiques de l'UE.

Agriculture - Politique agricole commune

La synergie la plus importante du projet avec les stratégies composant le Green Deal européen est sans doute celle de "From Farm to Fork", dont les deux mesures phares sont la réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides et l'augmentation des terres agricoles consacrées à l'agriculture biologique pour atteindre 25 % en 2030.

Les actions relatives à l'agroécologie (T5.3) et au maintien des prairies (T.5.4) du projet LIFE BIODIV'France s'inscrivent pleinement dans cette stratégie en mettant en œuvre un soutien au conseil agricole et aux entreprises agroalimentaires pour faire évoluer les pratiques. La diffusion massive de bonnes pratiques sera également un élément de portage de cette stratégie et de lutte contre les oppositions. La somme des actions et leur effet de levier permet d'estimer que **40 000 (10%) exploitations agricoles françaises auront** bénéficié de mesures

agroécologiques grâce au projet LIFE BIODIV'France.

Formation, développement des compétences et emploi

Les volets "mobilisation des citoyens" et "développement des compétences" de LIFE BIODIV'France s'inscrivent parfaitement dans la proposition de la Commission européenne sur la création d'un espace européen de l'éducation à l'horizon 2025 et la stratégie européenne des compétences. Le premier document préconise six orientations, dont l'une est consacrée à la transition verte et numérique. Il appelle à l'amélioration des compétences des Européens dans le domaine de la transition verte afin d'augmenter le nombre de professionnels travaillant pour une économie neutre sur le plan climatique et efficace en termes de ressources. Le second document promeut l'acquisition des compétences nécessaires à la double transition (numérique et écologique). Les actions du projet en matière d'éducation à l'environnement dans les écoles (T6.5) et l'ensemble des actions du WP7 sur la montée en compétences des métiers de la biodiversité et l'intégration de la biodiversité dans les emplois des secteurs en interaction avec la biodiversité vont tout à fait dans ce sens. **Le nombre total d'étudiants qui seront formés à la biodiversité chaque année en France peut être estimé à 250 000**, dont **100 000 étudiants en sciences de la vie et de la terre** et **150 000 étudiants en disciplines non scientifiques qui auront** bénéficié des actions du projet LIFE BIODIV'France, soit **250 000 étudiants et 8% de la population étudiante en France**.

2. IMPACT

*Remplir **uniquement** la section 2.1 à l'étape 1 (note succincte de présentation). Remplir **toutes les sections** à l'étape 2 (proposition complète).*

2.1 Impact et ambition

Impact et ambition

Définir les effets du projet (pendant la mise en œuvre et jusqu'à 5 ans après sa fin).

Soyez précis et fournissez des informations sur les impacts résultant de votre projet et, séparément, sur les impacts des mesures et actions complémentaires.

Outre les résultats spécifiques attendus, indiquez le niveau ou le degré de mise en œuvre du plan/stratégie/plan d'action ciblé qui sera atteint grâce au projet SIP/SNAP.

Dans la mesure du possible, utilisez des indicateurs et des objectifs quantifiés. Montrez les étapes de votre calcul et basez-vous sur les activités mentionnées dans votre plan de travail. Justifiez et étayez les bases de référence, les points de repère et les hypothèses que vous avez utilisés, en vous référant à des publications, des études ou des statistiques pertinentes. Essayez d'utiliser les mêmes méthodologies pour calculer les impacts (pas de méthodologies différentes pour chaque partenaire, région ou pays). Les extrapolations doivent de préférence être préparées par un seul partenaire. (n/a pour la note de concept)

Note : En plus *de la description ci-dessus, pour l'étape 2 (propositions complètes), inclure des indicateurs quantifiés dans la partie C des formulaires de candidature (à la fois les ICP horizontaux pour le programme LIFE et tout ICP spécifique pertinent pour la proposition). Assurer la correspondance entre la partie B et la partie C.*

Les impacts du projet seront identifiés à partir des objectifs spécifiques fixés :

1. **Veiller à ce que les questions de biodiversité soient systématiquement prises en compte dans les projets locaux en soutenant les autorités locales**

KPI à la fin du projet et maintenus 5 ans après la fin du projet

- **KPI La consommation foncière est réduite de moitié sur la période 2021-2031 par rapport à la période 2011-2021** (indicateur issu de la loi " Climat et résilience " du 22/08/2021 et produit par l'Observatoire de l'artificialisation à partir des fichiers fonciers). Il ne sera peut-être pas possible de disposer de données non actualisées 5 ans après la fin du projet. Activités du projet directement liées : WP3.1 et plus particulièrement WP3.1.2 et WP3.1.4. Actions de sensibilisation des élus locaux à la préservation des espaces non bâtis et à la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement urbain ; WP7.3.2. Formation des professionnels de la construction pour construire plus efficacement, en utilisant moins d'espace et en prenant en compte la biodiversité. Effet de levier attendu du budget NBS dédié au recyclage foncier et à la renaturation des villes et villages. Action pilotée par la DHUP (MTECT) basée sur 3 types de solutions : construire

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

moins, construire mieux et déconstruire avec obligation de respecter la loi de 2021.

- **KPI Diminution de 20% de la fragmentation des milieux naturels** (Nouvel indicateur à produire et à suivre par l'opérateur du MTECT, le CEREMA, à partir de 2024 et pour les années de référence 2018, 2024 et 2030). Diminution de 25% 5 ans après le projet. Activités du projet directement liées : WP3.1.3 Soutien aux autorités locales sur les infrastructures vertes et bleues et l'identification de projets de restauration de la continuité écologique, WP3.3 et WP4.5.1.2 directement liés à la restauration de la continuité aquatique. Effet de levier attendu du budget NBS dédié à la continuité écologique, des Agences de l'Eau et du FEDER.
- **KPI 13 structures prioritaires entravant la continuité écologique de l'eau**, identifiées dans LIFE BIODIV'France, restaurées à la fin du projet et les 12 restantes, 5 ans après la fin du projet (indicateur directement lié au WP3.3 avec une possibilité de suivi facile via une enquête auprès des propriétaires concernés). Financement attendu des Agences de l'Eau et du FEDER.
- **KPI (à ajouter) Augmentation de la longueur des cours d'eau à écoulement libre (objectif à ajouter et à aligner sur la future réglementation en matière de restauration).** Activités du projet directement liées : WP3.1.3 Soutien aux autorités locales sur les infrastructures vertes et bleues et identification des projets de restauration de la continuité écologique, WP3.3 et WP4.5.1.2 directement liés à la restauration de la continuité aquatique. Effet de levier attendu des fonds NBS, des Agences de l'eau et du FEDER.

Impacts directs du projet en 2032

- 2/3 des autorités locales ont intégré les enjeux de biodiversité dans au moins un document stratégique (Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)). (Indicateur qui nécessitera une compilation d'informations à réaliser par un recensement entre les bénéficiaires associés du WP3 avant la fin du projet). WP3.1.2 et WP3.1.4
- Evolution positive du baromètre de l'engagement des élus locaux en faveur de la protection de la biodiversité entre 2024 et 2032. (Le baromètre sera créé par l'OFB en 2024 et rempli tous les 5 ans.) WP3.1 et WP3.2
- Augmentation des dépenses par région des budgets nationaux et européens dédiés aux projets de biodiversité sur la période 2024-2030 par rapport à la période 2014-2020. (Données régionales à compiler ; mise en place d'un système de suivi dès le début du projet avec les Régions) WP3.2, WP8.1 et WP8.2

Impact des mesures complémentaires : financement de projets de rétablissement des continuités écologiques, de préservation de la biodiversité et de travaux de restauration (FEDER OS 2.7 " Préserver la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution " et partiellement OS 2.4 " Renforcer l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes "). Financement d'actions d'accompagnement des territoires et des acteurs dans le domaine de la biodiversité et du patrimoine naturel.

Impact des mesures NBS : Soutien de l'État à la restauration des continuités écologiques prioritaires identifiées par les Régions et Restauration de l'hydromorphologie sur 5 000 ouvrages prioritaires par bassin versant (N°20) ; 500 M€ dédiés aux politiques de verdissement urbain (N°21) ; Plan ambitieux de formation des élus locaux aux enjeux de la biodiversité ; La nouvelle génération de CRTE comportera systématiquement un volet biodiversité. (N°29).

2. Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les zones protégées, y compris les sites Natura 2000 (certains indicateurs devront être mis à jour en fonction de la loi sur la restauration de la nature).

- **KPI Diminution de 82% à 70%** (et 65% 5 ans après la fin du projet) **de l'état de conservation défavorable des habitats forestiers d'intérêt communautaire** (Synthèse de l'état de conservation réalisée tous les 6 ans pour les rapports Natura 2000. Appui scientifique de l'unité Patrinat, participant au projet, requis. Année de référence : 2018). Activités du projet directement liées : WP5.5, qui vise à promouvoir des pratiques de gestion forestière respectueuses de la biodiversité par le biais de conseils et d'un accès facilité aux financements publics et privés.

- **KPI Diminution de 77% à 70%** (et 65% 5 ans après la fin du projet) **de l'état de conservation défavorable des agroécosystèmes et des habitats des terres cultivées d'intérêt communautaire** (même méthodologie que ci-dessus). Activités du projet directement liées : WP5.3 se concentre sur la massification des pratiques agro-écologiques à travers la coordination des réseaux professionnels agricoles et agro-alimentaires, la diffusion de solutions différenciées par secteur et une communication ciblée auprès des consommateurs ; WP5.4 sur les prairies permanentes avec un focus sur le Massif central et sur le réseau des Parcs naturels régionaux et des Parcs nationaux afin d'identifier des modèles économiques viables pour chaque territoire qui permettent de maintenir la qualité écologique des prairies et de s'adapter au changement climatique. Un financement est attendu des mesures agro-environnementales pour les prairies dans les zones Natura 2000 et des fonds nationaux spécifiques dans le Massif central.
- **KPI Diminution de 94% à 70%** (et 65% 5 ans après la fin du projet) **de l'état de conservation défavorable des zones humides d'intérêt communautaire** (même méthodologie que ci-dessus). Activités du projet directement liées : WP4.2.2.1 pour tirer le meilleur parti de l'expérience du réseau national de sites de démonstration des zones humides MhéO. Indicateur très étroitement lié aux opérations de restauration des zones humides prévues dans le NBS et dans le règlement de restauration.
- **KPI Diminution de 92% à 70%** (et 65% 5 ans après la fin du projet) **de l'état de conservation défavorable des habitats côtiers d'intérêt communautaire** (même méthodologie que ci-dessus). Activités du projet directement liées : WP4.5 dédié aux actions dans les aires marines protégées, avec un accent particulier sur la réduction de la pression des activités humaines (WP4.5.4) et de nouvelles sources de financement pour protéger les herbiers de posidonies en Méditerranée grâce au déploiement des paiements pour services environnementaux (WP4.5.5).
- **KPI 5% des eaux méditerranéennes françaises sous protection forte** (données publiées chaque année par l'Observatoire National de la Biodiversité). Activités du projet directement liées : soutien aux services de l'Etat dans la définition et la mise en œuvre de mesures réglementaires de gestion contribuant à l'objectif de protection forte (WP4.5.2). Impact des mesures complémentaires : financement de projets de restauration de la continuité écologique. Ces actions de préservation et de restauration auront un impact direct sur l'état de conservation des habitats et des espèces dans les zones protégées. Les régions Bretagne, Normandie, Occitanie et Pays de la Loire ont ciblé leur financement sur des projets situés dans des zones protégées. Dans certaines régions, des actions seront également menées dans le cadre de l'intervention 73.04 du FEADER, via le financement de contrats Natura 2000.

Impact des mesures NBS : au moins 1 milliard d'arbres seront plantés au cours de la décennie, en utilisant une variété d'espèces d'arbres adaptées au climat futur. Un plan d'action préservera les vieilles forêts et les forêts subnaturelles (n°22) ; au moins 50 000 km de haies seront replantés au cours de la décennie, en particulier dans les zones agricoles (n°23) ; création d'un nouveau parc national consacré aux zones humides, et au moins 50 000 ha de zones humides auront été restaurés d'ici 2026, et les efforts se poursuivront jusqu'à la fin de la décennie (N°24).

3. Faire évoluer les pratiques qui intègrent la biodiversité auprès des acteurs des principaux secteurs ayant un impact sur la biodiversité

- **KPI Maintien du nombre d'oiseaux communs spécialisés dans les zones agricoles** (et augmentation de 10 % 5 ans après la fin du projet). Données issues du programme STOC de Vigie Nature et traitées par l'unité Patrinat. Activités du projet directement liées : se référer à l'ICP "état de conservation des agroécosystèmes et des habitats des terres cultivées d'intérêt communautaire".
- **KPI Augmentation de 20 % du nombre d'oiseaux communs spécialisés dans les zones forestières (**et augmentation de 30 % 5 ans après la fin du projet). Objectif à aligner sur **la réglementation en matière de restauration** Activités du projet directement liées : se référer à l'ICP "état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire".
- **KPI (à ajouter) Amélioration de la densité des très grands arbres et du bois mort dans les forêts (indicateur susceptible d'évoluer pour s'adapter à celui définitivement choisi par la réglementation en matière de restauration, ce qui rend impossible dans ce contexte de donner des objectifs à atteindre)** Activités du projet

directement liées : se référer à l'ICP "état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire".
- **KPI (à ajouter) Augmentation de 50 000 km de la longueur des haies et des bocages** (objectif 5 ans après la fin du projet non encore défini). Activités du projet directement liées : se référer à l'ICP "état de conservation des agroécosystèmes et des habitats d'intérêt communautaire des terres cultivées".
- **KPI (à ajouter) Inversion de la tendance à la baisse de l'indice (= maintien des populations)** (et tendance à la hausse 5 ans après la fin du projet) des populations de papillons des prairies, espèces considérées comme caractéristiques des prairies européennes et présentes dans une grande partie de l'Europe, couvertes par la majorité des programmes de surveillance des papillons, **(objectif à ajouter et à aligner sur la réglementation en matière de restauration).** Activités du projet directement liées : WP5.4 sur les prairies permanentes (voir la description incluse dans l'ICP "état de conservation des habitats d'intérêt communautaire des agroécosystèmes et des terres cultivées").

Impacts directs du projet en 2032

- 5000 entreprises ayant pris en compte la biodiversité dans leur chaîne de valeur (Compilation des entreprises ayant des labels de qualité prenant en compte la biodiversité et celles faisant partie du programme "Committed to Nature" géré par l'OFB)
- 18% de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique (Indicateur suivi par l'Agence Bio via les données du recensement agricole)
- Maintien de la surface de prairies permanentes en France par rapport à 2020 (Indicateur suivi par l'OFB à partir des données du recensement agricole)
- 100 projets en faveur de la biodiversité forestière mis en œuvre (Compilation des projets générés par les actions LIFE BIODIV'France)
- Réduction des impacts des projets d'énergie renouvelable sur les espèces et les habitats naturels (Synthèse des études et observations de terrain à produire par l'Observatoire de la biodiversité et des énergies renouvelables à créer en 2024).
- Réduction significative de la pression sur les ressources halieutiques en Guyane (Analyse de la répartition des débarquements en fonction de l'état des stocks halieutiques en Guyane, indicateur annuel)

Impact des mesures complémentaires : Financement des conversions à l'agriculture biologique, des pratiques favorables à l'agroécologie via les éco-régimes et les MAEC (infrastructures de type haies, réduction des pesticides, maintien des prairies permanentes), financement des pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité, financement de la pêche durable et de la lutte contre les captures accidentelles.

Impact des mesures des SNB : La transition écologique de l'agriculture résultera de l'application du plan stratégique national de la PAC 2023-2027 (N°12) ; Soutenir les entreprises dans la mise en œuvre de leurs obligations de transparence et de reporting (article 29 de la loi sur l'énergie et le climat).

4. Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la protection de la biodiversité

Impacts directs du projet en 2032

- Évolution positive du baromètre de l'engagement citoyen entre 2027 et 2032 (indicateur créé par LIFE BIODIV'France et opérationnel à partir de 2027 et suivi tous les 2 ans).
- 5 000 jeunes s'engagent annuellement dans une mission de volontariat nature (statistiques annuelles des jeunes ayant effectué leur mission de volontariat dans le cadre du Service National Universel ou du Service Civique dans une association de protection de la nature, suivies par le Ministère de l'Education et de la Jeunesse).
- 50% des sites terrestres ou côtiers N2000 accessibles contiennent au moins une zone éducative (contrôle annuel du nombre de zones éducatives par l'OFB).

Impact des mesures complémentaires : Financement de 3 campagnes d'impact sur les questions de protection de la biodiversité par l'OFB.

Impact des mesures NBS : Soutien national à l'organisation de grands événements de promotion de la biodiversité à travers la Fête de la nature au printemps et les Journées européennes du patrimoine qui incluront le patrimoine naturel, notamment le plus remarquable en septembre (N°32).Renforcement de l'éducation et de la sensibilisation au développement

durable dans les écoles, les collèges et les formations initiales et Les services civiques écologiques seront renforcés, avec un objectif de dix fois plus de jeunes concernés d'ici 2030 (N°33) ;

5. Faciliter l'accès aux emplois liés à la biodiversité et promouvoir le développement des compétences pour toutes les parties prenantes

Impacts directs du projet en 2032

- Les métiers de la biodiversité sont visibles dans tous les médias liés à l'orientation (identification des médias concernés en début de projet, tableau de suivi annuel par l'OFB, puis enquête externe en fin de projet pour évaluer les résultats).
- 8 secteurs impactants bénéficient de formations pour limiter leurs impacts spécifiques sur la biodiversité et le climat, et pour adapter leurs pratiques et leurs modèles économiques (tableau de bord par secteur à mettre en place et à suivre par l'OFB. Données directement issues des actions du projet LIFE BIODIV'France)

Impact des mesures complémentaires : non concerné par cet objectif

Impact des mesures de l'ONB : Une cartographie des métiers liés à la biodiversité et des formations initiales et continues associées sera élaborée et diffusée, notamment via "Parcoursup", afin de renforcer ces secteurs.

6. Tirer parti des fonds structurels européens, nationaux et régionaux pour financer la biodiversité

Impacts directs du projet en 2032

- 283 M€ provenant de fonds complémentaires mobilisés pour la mise en œuvre du NBS (action de suivi de la consommation des fonds complémentaires prévue dans le WP8 en partenariat avec les Régions).

Impact des mesures complémentaires : non concerné par cet objectif

Impact des mesures NBS : Augmentation de 264 millions d'euros du budget de l'État en 2024.

7. Reproduire et diffuser les résultats du projet au niveau national et européen

(nouvel ICP à ajouter) : Participation et présentation des résultats de LIFE BIODIV'France à 30 événements nationaux ou européens. Activités du projet directement liées : Nombreuses activités de dissémination prévues en France, avec une participation active à des séminaires et événements nationaux (WP9.1) et européens (WP9.4).
(nouvel ICP à ajouter) : 30 organisations ont bénéficié d'actions de reproduction ou de diffusion. Activités du projet directement liées : plan de diffusion (WP9.3) mis en place au niveau national et régional.

Impacts directs du projet en 2032

- Réplication des thèmes spécifiques du projet en Corse par le biais d'une action spécifique dans le WP9.3

Impact du projet sur la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Le projet LIFE BIODIV'France contribuera directement à la mise en œuvre de **27 mesures de la SNB sur un total de 39 mesures, comme le montre le plan ci-dessous.**

WP 2 : Communication et mise en réseau

Sous-objectif 1 : Promouvoir et valoriser les actions du projet LIFE BIODIV'France

Sous-objectif 2 : Définir et mettre en œuvre les campagnes de communication de LIFE BIODIV'France

Sous-objectif 3 : Produire des outils de communication pour LIFE BIODIV'France

Sous-objectif spécifique 4 : développer et gérer une plateforme de ressources collaboratives

Mesure 29. Développer la planification territoriale et renforcer les outils pour soutenir les autorités locales et régionales dans leur mobilisation.

Mesure 32. Mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité.

WP 3 : Soutien aux territoires

Sous-objectif 1 : Informer, sensibiliser et équiper les autorités locales

Sous-objectif 2 : Promouvoir les projets et soutenir les initiatives régionales

Sous-objectif 3 : Soutenir la mise en œuvre de projets visant à restaurer la continuité et la fonctionnalité des milieux aquatiques

Mesure 2. Prévenir l'artificialisation des terres

Mesure 20. Renforcer les actions en faveur des continuités écologiques et lever les principaux obstacles

Mesure 21. Ramener la nature en ville pour s'adapter aux conséquences du changement climatique et améliorer le bien-être des habitants.

Mesure 26. Renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, en particulier dans les territoires d'outre-mer

Mesure 29. Développer la planification territoriale et renforcer les outils pour soutenir les autorités locales et régionales dans leur mobilisation.

WP 4 : Améliorer l'efficacité des zones protégées

Sous-objectif 1 : Normaliser les données sur la gestion des zones protégées

Sous-objectif 2 : développer des outils pour le suivi, la planification et l'évaluation des zones protégées

Sous-objectif 3 : développer des réseaux de partenariat entre les zones protégées sur des questions clés

Sous-objectif 4 : Soutenir les gestionnaires pour une gestion intégrée des zones protégées à différentes échelles

Sous-objectif 5 : Renforcer la contribution des aires marines protégées à la mise en œuvre des politiques publiques

Mesure 1. Renforcer la stratégie relative aux zones protégées pour atteindre l'objectif de 10 % de zones bénéficiant d'une protection forte et assurer la gestion efficace de 30 % des zones protégées.

Mesure 9. Réduction de la pollution lumineuse

Mesure 10. Limiter l'introduction et lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Mesure 20. Renforcer les actions en faveur des continuités écologiques et lever les principaux obstacles

Mesure 24. Restaurer les zones humides

Mesure 35. Développer et promouvoir la connaissance de la biodiversité dans l'ensemble de la société

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

WP 5 : Soutien aux secteurs

Sous-objectif 1 : Établir un dialogue sur la biodiversité au sein des chaînes de valeur

Sous-objectif 2 : Massifier l'engagement des entreprises et des collectivités dans les territoires

Sous-objectif 3 : Faire évoluer les pratiques du secteur agricole vers l'agroécologie

Sous-objectif 4 : Agir pour enrayer la perte des prairies et maintenir la biodiversité

Sous-objectif 5 : Préserver la biodiversité des forêts

Sous-objectif 6 : Intégrer la biodiversité dans le déploiement territorial des ER

Sous-objectif 7 : Faire évoluer le secteur de la pêche vers des pratiques durables

Mesure 6. Réduire la pollution agricole diffuse

Mesure 11. Améliorer la lutte contre la pollution et les atteintes à l'environnement, notamment en améliorant l'efficacité des opérations de police

Mesure 12. Soutenir la transition du secteur agricole

Mesure 13. Soutenir l'industrie de la pêche dans la réduction de son impact sur la biodiversité

Mesure 15. Renforcer la prise en compte de la protection de la biodiversité dans les projets d'infrastructures énergétiques

Mesure 16. Soutenir le secteur de la construction dans la réduction de son impact sur la biodiversité

Mesure 18. Soutenir les secteurs du tourisme, de la culture et du sport pour réduire leur impact sur la biodiversité

Mesure 22. Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et les services fournis par les forêts

Mesure 23. Promouvoir les haies, en particulier dans les zones agricoles : "un pacte en faveur des haies"

Mesure 30. Soutenir les entreprises dans le renforcement de leurs engagements et l'amélioration de la transparence de leurs actions en faveur de la biodiversité

Mesure 31. Pour éclairer les choix des consommateurs, mieux prendre en compte la biodiversité dans les différents labels

Mesure 38. Mobiliser des fonds privés en faveur de la biodiversité

WP6 : Mobilisation des citoyens

Sous-objectif 1 : affiner les connaissances sur le passage à l'action des citoyens

Sous-objectif 2 : Soutenir les acteurs relais de la mobilisation citoyenne

Sous-objectif 3 : faciliter l'engagement civique

Sous-objectif 4 : Modifier les représentations sociales pour inciter les citoyens à agir

Sous-objectif 5 : Déployer des initiatives d'éducation à la biodiversité et à l'écocitoyenneté dans les écoles

Mesure 32. Mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité.

Mesure 33. Éduquer et mobiliser la jeune génération, de l'école à l'université.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

WP7 : Développement des compétences

Sous-obiectif 1 : Structurer les

Sous-objectif 2 : Créer de nouvelles filières de formation aux métiers de la

Sous-objectif 3 : Intégrer les questions de biodiversité dans les formations aux métiers en interaction avec la

Mesure 16. Soutenir le secteur de la construction dans la réduction de son impact sur la biodiversité

Mesure 33. Éduquer et mobiliser la jeune génération, de l'école à l'université.

Mesure 34. Promouvoir les emplois contribuant à la biodiversité et mobiliser la formation tout au long de la vie.

WP 8 : Coordination et mobilisation de fonds

Sous-objectif 1 : Coordination et suivi administratif des fonds complémentaires

Sous-objectif 2 : Mobilisation de fonds complémentaires

Mesure 36. Mobiliser les financements publics en faveur de la biodiversité et réduire les dépenses publiques néfastes à la biodiversité, en utilisant l'approche du "budget vert".

Mesure 39. Mettre en place une gouvernance pleinement interministérielle pour le suivi de la stratégie nationale pour

2.2 Durabilité et exploitation des résultats du projet *(n/a pour la note conceptuelle)*

Durabilité et exploitation des résultats du projet *(n/a pour la note conceptuelle)*

Décrivez votre stratégie pour maintenir et exploiter les résultats du projet après la fin du financement de l'UE. Tenez compte des aspects suivants :

- *Comment la durabilité de l'impact du projet sera-t-elle assurée ? Quelles tâches accomplirez-vous au cours du projet pour vous en assurer ?*
- *Quelles parties du projet doivent être poursuivies ou maintenues ? Comment cela sera-t-il réalisé et quelles ressources seront nécessaires ?*

Prévoyez-vous d'autres façons d'exploiter les résultats du projet, par exemple en les utilisant dans des recherches ultérieures, en développant ou en créant de nouveaux produits ?
/ la commercialisation d'un produit ou d'un processus, la création / la fourniture d'un service, les activités de normalisation, etc. Qui sont les utilisateurs ciblés ?

Comment assurerez-vous la mise en œuvre à long terme du plan/stratégie/plan d'action ciblé et au-delà ? Le personnel recruté/formé pendant le projet continuera-t-il à travailler à la mise en œuvre du plan/stratégie/plan d'action ?

***Remarque :** n'oubliez pas d'inclure les activités du module de travail obligatoire pour la durabilité, la reproduction et l'exploitation des résultats du projet.*

L'inscription du projet LIFE BIODIV'France dans les politiques nationales prioritaires et au sein d'organismes publics permanents tels que l'Office français de la biodiversité est déjà un gage de pérennité des actions. L'organisation du projet lui-même, pleinement intégré aux directions et services de l'OFB, a été conçue pour permettre la valorisation des résultats du projet par les membres permanents de l'établissement. Le renforcement en ressources humaines et en développement de compétences que le projet LIFE BIODIV'France aura permis devrait conduire l'OFB à procéder à des réorganisations avant la fin du projet afin de maintenir ses compétences au sein de l'établissement.

Les résultats du projet seront reproduits à plusieurs niveaux :

- Au niveau national, le rôle de l'OFB sera de concevoir et de publier des guides dédiés à la réplication des résultats les plus probants (voir WP9.2) et de diffuser les résultats lors des séminaires et conférences du projet (décrits dans WP9.4) en invitant les publics cibles des thèmes du projet.

- Les réseaux nationaux d'associations de protection de l'environnement mettront en œuvre une stratégie de diffusion des résultats auprès de leurs membres, dans le cadre de leurs propres outils médiatiques et de leurs principaux événements annuels, ainsi que dans le cadre des outils médiatiques du projet, qui seront diffusés par l'OFB.

- Les agences régionales de la biodiversité et les régions utiliseront leurs propres canaux de diffusion pour élargir le cercle de diffusion des résultats et permettre une réplication optimale. Les retours d'expérience des projets financés par des fonds européens complémentaires et des fonds nationaux seront résumés dans des fiches d'information et mis à disposition sur la plateforme de ressources collaboratives (WP2.4). Des visites de terrain seront également prévues dans les phases 2 et 3.

De plus, la durée de LIFE BIODIV'France coïncide parfaitement avec la durée de la Stratégie Nationale visée. Le plan *post-LIFE* (T9.4) et le plan de renforcement des capacités (T9.5), qui commenceront à être définis 2 ans avant la fin du projet, permettront aux membres du consortium, en accord avec le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion territoriale (MTECT), en charge de la mise en œuvre de la Stratégie, d'identifier précisément les actions à pérenniser et celles à développer. Voici le détail des actions qui seront pérennisées :

WP2 : Communication et mise en réseau

- La plateforme de ressources collaboratives (T2.4) sera maintenue par l'OFB avec du personnel permanent après la fin du projet.

WP3 : Soutien aux territoires

- Les outils de communication et de médiation (T3.1.2), tels que les boîtes à outils, les guides et les vidéos, destinés aux agents et aux élus des collectivités locales seront mis à jour après la fin du projet par les agents permanents de l'OFB et des Agences Régionales de la Biodiversité (ARB).
- Le soutien aux autorités locales dans la mise en œuvre de la ceinture verte et bleue (T3.1.3) sera poursuivi par le centre de ressources "ceinture verte et bleue" géré par l'OFB.
- L'accompagnement des territoires pour l'intégration de la biodiversité dans les documents de planification sera poursuivi par la FNSCOT et avec l'appui de l'OFB dans le cadre de leurs missions permanentes.

- Les actions de soutien menées par les ERS et les Régions (T3.2) visent à accroître les compétences des personnels des collectivités locales sur les questions de biodiversité : l'évaluation permettra de décider s'il est nécessaire de poursuivre les actions ou si le niveau de développement des compétences des collectivités locales soutenues est jugé satisfaisant
- Les actions de soutien à la mise en œuvre des projets de restauration des continuités aquatiques prioritaires (3.3) seront suivies de travaux de restauration des continuités financés par les agences de l'eau et les fonds structurels européens.

WP4 : Améliorer l'efficacité des zones protégées

- Le système d'information homogène pour le suivi de la gestion des Aires Protégées, développé dans le projet (T4.1.1) sera pérennisé et régulièrement mis à jour par la cellule Patrinat sur financement public du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion Territoriale.
- Le logiciel de gestion des parcs naturels régionaux, nationaux et marins développé par la FPNRF (4.2.4) continuera à être administré et mis à jour par la FPNRF avec le soutien financier de l'OFB.
- L'animation de réseaux partenariaux visant à améliorer la connaissance des enjeux et à transférer les bonnes pratiques au plus grand nombre de gestionnaires d'espaces protégés (T4.3) fait partie des missions de l'OFB, qui continuera à les mener tout en recherchant des cofinancements français et européens pour mettre en place d'autres dispositifs innovants.
- Les actions visant à renforcer la contribution des aires marines protégées aux politiques publiques (T4.5) continueront à être menées par du personnel permanent. Le développement de la gestion multi-sites devrait permettre de gagner en efficacité et de dégager du temps de travail pour la protection des habitats et des espèces marines.

WP5 : Soutien aux secteurs

- Massifier l'engagement des entreprises en faveur de la biodiversité (T5.1 et T5.2) : l'OFB et les bénéficiaires associés ne disposent pas actuellement de moyens suffisants pour accompagner les filières et les acteurs économiques. Seule l'évaluation de l'action permettra de décider si l'OFB et les Agences Régionales de la Biodiversité mettront en place des moyens supplémentaires pour y parvenir à l'issue du projet.
- La mise en réseau des acteurs de l'agroécologie (T5.3.1) et la capitalisation des ressources scientifiques et techniques relatives à l'agroécologie (T5.3.3) seront pérennisées grâce au financement de l'OFB. Ce besoin a été identifié lors de la phase d'écriture de l'action et constitue une priorité. La Région Pays de la Loire poursuivra son action en faveur du maintien et de la restauration du bocage (T.5.3.4) via les fonds structurels européens gérés à l'échelle régionale. Les agriculteurs pourront également bénéficier des financements de l'agence de l'eau Loire Bretagne.
- Les actions visant à maintenir la surface et la qualité écologique des prairies permanentes (T5.4) seront financées par la Politique Agricole Commune. Des actions de plaidoyer en faveur du maintien des prairies permanentes seront menées afin que ce thème soit encore plus présent dans le futur Plan Stratégique National et que l'appui et le conseil aux agriculteurs puissent également être financés.
- La capitalisation des bonnes pratiques en faveur de l'intégration de la biodiversité dans la gestion forestière réalisée par la FPNRF (T5.5.1) sera mise à jour annuellement par le porteur de projet " forêt ". La structuration des PSE forestiers initiée par le WWF (T5.5.3) a vocation à être financée par le secteur privé à partir de la quatrième année de LIFE BIODIV'France.
- Des actions de médiation et de formation pour l'intégration de la biodiversité dans les installations d'énergie renouvelable (T5.6) seront prises en charge par les agents permanents de l'OFB et de l'ADEME. Un modèle économique de financement du centre de ressources "EnR et biodiversité" avec la contribution d'acteurs privés sera exploré.
- Les actions sur le secteur de la pêche durable en Guyane (T5.7) et plus généralement dans les territoires d'outre-mer seront poursuivies via le financement du FEAMPA, déjà

mobilisé par le WWF en Guyane pour lutter contre les captures accessoires.

WP6 : Mobilisation des citoyens

- La conception et le suivi annuel d'un baromètre de l'engagement des citoyens en faveur de la protection de la nature (T6.1.2) seront poursuivis après la fin du projet par l'OFB.Les actions de mobilisation des relais de l'engagement citoyen (T6.2) s'inscrivent toutes dans des programmes qui ont vocation à être pérennisés (" J'agis pour la Nature " de la FNH, " Programme Engagé pour la Nature " de l'OFB, développement de l'accueil des bénévoles au sein des CEN). La mobilisation de fonds privés est une piste qui sera explorée par la FCEN pour assurer la pérennité du dispositif.
- L'animation d'une communauté d'auto-apprentissage sur le sport et la biodiversité à travers les Open Badges est prévue pour être auto-facilitante après 5 ans avec l'implication des membres de la communauté et des deux bénéficiaires qui en sont à l'origine (ENVSN, CREPS AURA).
- Le réseau de jardins et de refuges continuera d'être animé par les salariés et les bénévoles de la LPO après leur phase de déploiement au sein de LIFE BIODIV'France.
- La conception de campagnes d'impact (T6.4), inédites en France sur le thème de la biodiversité, sera reconduite par l'OFB en cas de retombées positives.
- La recherche d'un financement durable pour maintenir un large réseau d'espaces éducatifs (T6.5) en France sera l'une des actions de LIFE BIODIV'France.

WP7 : Développement des compétences

- Les outils de structuration des emplois et des formations pour la biodiversité (T7.1), comprenant un observatoire des emplois et des métiers et une plateforme de formation, seront maintenus après la fin du projet et animés par l'OFB dans le cadre de sa mission permanente.
- Les cours techniques en ingénierie écologique (T7.2.1) développés dans le projet seront pérennisés par les fonds français de formation continue.
- Le déploiement d'un contenu de formation visant à accroître les compétences des gestionnaires de zones protégées sera capitalisé au sein de l'OFB, en tant qu'organisme de formation accrédité dans le domaine de la biodiversité.
- Les actions d'intégration de la biodiversité dans les formations qui interagissent avec la biodiversité devront certainement être poursuivies après la fin du projet. La qualité des partenariats qui seront mis en place avec les acteurs des secteurs concernés déterminera le niveau d'ambition qui pourra être atteint.

WP8 : Mobilisation de fonds complémentaires

La synergie des financements pour la biodiversité au niveau national et régional est une des mesures prioritaires de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. La mise en place d'un "comité des financeurs de la biodiversité" dans chaque région et la coordination au niveau national (par le MTECT ou l'OFB) assureront la pérennité de l'action entreprise dans LIFE BIODIV'France.

2.3 Potentiel catalytique : Reproduction et élargissement *(s.o. pour la note de concept)*

Potentiel catalytique : Reproduction et mise à l'échelle *(s.o. pour la note succincte de présentation)*

Décrivez la stratégie et les tâches visant à multiplier l'impact du projet (pendant la mise en œuvre ou après). Comment les principales actions et les principaux résultats seront-ils reproduits ailleurs ?

Décrivez la possibilité de reproduire les résultats dans le même secteur ou dans d'autres secteurs ou lieux. Quels sont les facteurs susceptibles de favoriser ou de limiter la reproduction ?

Décrivez le potentiel de transposition des résultats à plus grande échelle par des acteurs publics/privés ou par la mobilisation d'investissements ou de ressources financières plus importants. Quelle est la couverture et la taille du marché ? Qui sont les utilisateurs potentiels des résultats ?

***Remarque :** n'oubliez pas d'inclure les activités du module de travail obligatoire pour la durabilité, la reproduction et l'exploitation des résultats du projet.*

Le potentiel catalytique du projet LIFE BIODIV'France est important en termes de massification des actions.

L'action en direction des collectivités locales, et notamment l'appui à la conception, au financement et à la mise en œuvre de projets favorables à la biodiversité (T3.2) sera déployée sur l'ensemble du territoire, via les Agences Régionales de la Biodiversité, les Régions ou l'OFB. Cette action sera couplée au **plan de formation des agents des collectivités locales** que l'OFB a déjà mis en place avec le Centre National de Fonction Publique Territoriale massivement. Les **comités régionaux des financeurs de la biodiversité**, présents uniquement dans certaines Régions, **seront étendus à toutes les Régions, y compris l'outre-mer.**

L'action vers les gestionnaires d'aires protégées sur la gestion basée sur l'évaluation (T4.3) touchera directement **2700 gestionnaires d'aires protégées** (webinaires, échanges techniques, formations) sur les thèmes à enjeux ; **6 réseaux** regroupant **230 sites pilotes** transféreront leur expérience aux gestionnaires d'aires protégées sur les thèmes à enjeux. Au total, **2/3 des sites terrestres et marins N2000** auront bénéficié des actions de LIFE BIODIV'France. La portée de l'action sera étendue à l'ensemble des gestionnaires d'espaces protégés après la fin du projet grâce aux actions en cours des centres de ressources " Natura 2000 " et " gestion des espaces protégés " animés par l'OFB, et un travail plus spécifique de transmission des méthodologies aux référents régionaux en charge du réseau Natura 2000 sera également entrepris.

L'action envers les acteurs économiques se concentre sur le travail avec les représentants de **8 secteurs** et l'intégration de la biodiversité dans les **labels et les normes** (T5.1). La méthodologie du projet sera répliquée pour d'**autres secteurs impactants (notamment les produits chimiques**). Le travail sur le **secteur des sports de nature** pourrait facilement être reproduit dans le **secteur du tourisme**. L'action sur l'accompagnement des entreprises dans la prise en compte de la biodiversité dans leur chaîne de valeur (T5.2) sera étendue au cours du projet à la Région Grand Est par la diffusion des enseignements de l'expérience menée dans le Parc Naturel Régional de Lorraine auprès des acteurs de LIFE BIODIV'Est.

Les **méthodologies** utilisées pour intégrer la biodiversité dans la formation des secteurs impactants (T7.3) (agriculture et agroalimentaire, urbanisme et développement, pêche, sports de nature) **seront reproduites dans d'autres secteurs (tourisme, chimie) en coordination avec l'action du WP5.**

(CNFPT) et permettra ainsi à l'action de s'inscrire dans la durée.

L'approche française, déployée dans LIFE BIODIV'France, qui **vise à transformer les secteurs économiques ayant un impact sur la biodiversité,** sera largement diffusée dans les autres États membres de l'Union européenne grâce à la participation à dix événements européens (T9.1).

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

3. MISE EN ŒUVRE

__Ne remplissez que les__ rubriques 3.1 et 3.3 à l'étape 1 (note succincte de présentation). Remplir __toutes les rubriques__ à l'étape 2 (proposition complète).

3.1 Plan de travail

Plan de travail

Fournir une brève description de la structure globale du plan de travail, ainsi qu'une présentation graphique des éléments montrant leur interdépendance (diagramme de Pert ou similaire).

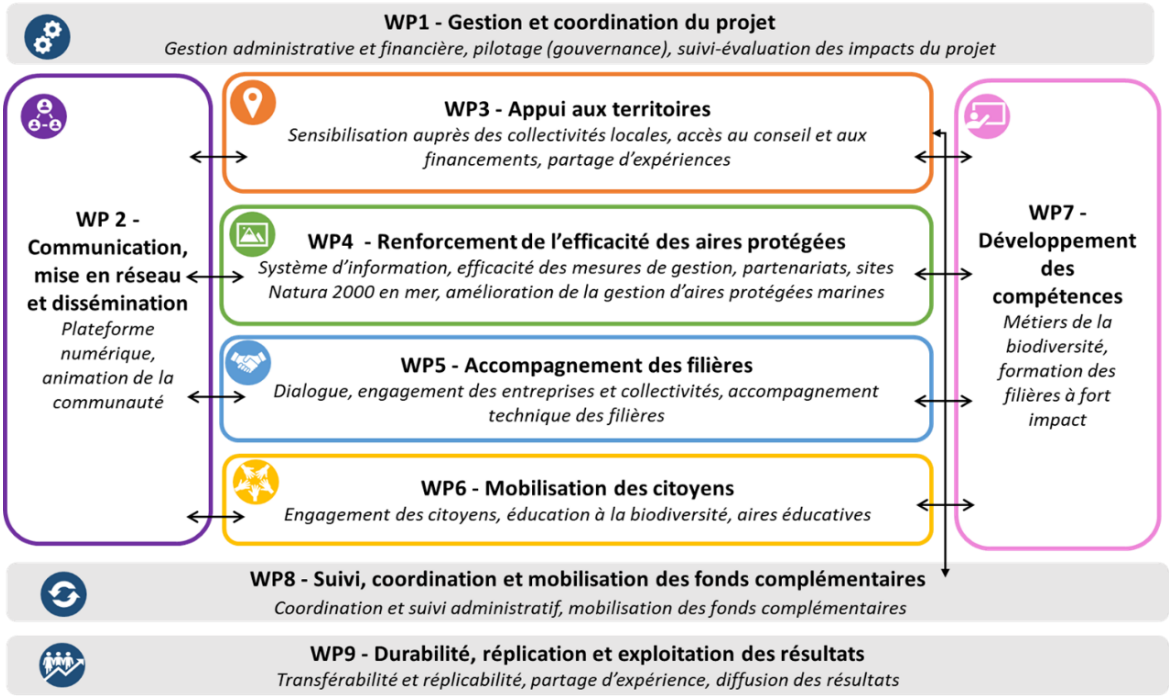
*Envisagez de diviser votre projet en **phases**, chacune d'entre elles devant durer au moins trois ans (ce qui est fortement recommandé pour réduire la charge administrative). N'oubliez pas que le suivi du projet et les paiements intermédiaires sont liés aux phases achevées du projet.*

Présenter le travail effectué par phase. Le lecteur doit avoir une idée générale de la chronologie des lots de travaux et de leurs principales activités.

Un lot de travaux (PT) est une subdivision majeure du projet. Le nombre de lots de travail doit être proportionnel à l'ampleur et à la complexité du projet. Le WP1 devrait couvrir les activités de gestion et de coordination du projet. Le WP2 (et les WP suivants) doit être utilisé pour les autres activités du projet. Vous pouvez prévoir autant de lots de travail que nécessaire.

Les lots de travaux doivent être conçus de manière à suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan/stratégie/plan d'action ciblé (liens biunivoques autant que possible entre les lots de travaux et les composantes/piliers du plan/stratégie/plan d'action).

Remplissez le tableau de mise en œuvre du plan/stratégie/plan d'action ciblé (annexe). Vous pouvez adapter le tableau, à condition qu'il donne une vue d'ensemble de la manière dont le plan/stratégie/plan d'action sera mis en œuvre.



WP1 : Gestion et coordination du projet (durée 0-108 mois)

T1.1 - GESTION GLOBALE DU PROJET - OFB (COO) et tous les bénéficiaires associés

T1.2 - SUIVI DES RÉSULTATS, ÉVALUATION DE L'IMPACT ET BANQUE DE DONNÉES - OFB
(COO) et tous les bénéficiaires associés

(Mise en place de la gouvernance : comité de pilotage, comité technique, conseil scientifique,

etc. T1.2.1 - Suivi des résultats et des impacts

T1.2.2 - Banque de données

T1.2.3 - Évaluation de l'impact environnemental et socio-économique du projet - OFB (COO)

T1.3 - LIMITATION DE L'IMPACT DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT - OFB (COO) et tous les bénéficiaires associés

WP2 : Communication et mise en réseau (durée 0-108 mois)

T2.1 - PROMOUVOIR ET VALORISER LES ACTIONS DE BIODIV'FRANCE - OFB (COO) et tous bénéficiaires associés

T2.2 - DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION POUR LE LIFE BIODIV'FRANCE - OFB (COO) et tous les bénéficiaires associés

T2.3 - DEVELOPPER DES OUTILS DE COMMUNICATION POUR LIFE BIODIV'FRANCE - OFB (COO) et tous les bénéficiaires associés

T2.4 - DÉVELOPPER ET GÉRER UNE PLATEFORME DE RESSOURCES COLLABORATIVES - OFB (COO) et tous les bénéficiaires associés

WP3 : Soutien aux territoires (durée 0 à 108 mois)

T3.1 - INFORMER, SENSIBILISER ET ÉQUIPER LES CHEFS DE PROJET - OFB (COO), FPNRF, FNSCOT (BEN)

T3.1.1 - Soutenir les élus locaux en charge des sites Natura 2000 - OFB (COO), FPNR (BEN)

T3.1.2 - Conception et diffusion d'outils méthodologiques, de médiation et de communication pour les autorités locales - OFB (COO)

T3.1.3 - Développement de l'accompagnement des collectivités sur la trame verte et bleue - OFB

(COO) T3.1.4 - Intégration de la biodiversité dans les documents de planification - FNSCOT

(BEN)

T3.1.5 - Coordination et animation des cellules régionales - OFB (COO)

T3.2 - CONDUIRE DES PROJETS ET SOUTENIR DES INITIATIVES REGIONALES - OFB (COO), ENRX, PDL ET REGION AURA, ARB OCC, BFC, ARBE, ANBDD, ABB (BEN)

T3.2.1- Formation des acteurs du programme "Territoire engagé pour la nature" (TEN) en Occitanie - ARB Occ (BEN)

T3.2.2 - Expérimentation d'un conseiller en écologie partagé (CEP) en Occitanie - ARB Occ (BEN)

T3.2.3 - Identification et soutien des territoires sans projets de biodiversité dans la région des Hauts de France - ENRx (BEN)

T3.2.4 - Consolidation du système d'appui et de suivi des porteurs de projets biodiversité - ARB BFC (BEN)

T3.2.5 - Soutenir les autorités locales dans la prise en compte des questions de biodiversité dans leurs politiques d'aménagement - ARBE PACA (BEN)

T3.2.6 - Renforcement des capacités des acteurs locaux et soutien au développement de projets dans les régions d'outre-mer - OFB (COO)

T3.2.7 - Soutien aux acteurs locaux pour le montage de projets en faveur de la biodiversité du bocage en Pays de la Loire - Région PDL (BEN)

T3.2.8 - Renforcer la prise en compte de la biodiversité et accompagner les porteurs de projets en Auvergne- Rhône-Alpes - OFB (COO), Région AURA (BEN)

T3.2.9 - Soutien aux petits projets de biodiversité en Normandie - ANBDD (BEN)

T3.2.10 - Soutien aux porteurs de projets de biodiversité en Bretagne **-** ABB

(BEN)

T3.3 - APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ET DE LA FONCTIONNALITÉ AQUATIQUES - OFB (COO), ANEB, Institution Adour (BEN)

T3.3.1 - Identification des structures clés et faisabilité financière, technique et sociale du rétablissement de la continuité - OFB (COO), ANEB (BEN)

T3.3.2 - Identification des secteurs stratégiques de frai pour différentes espèces potamotoques - Institution Adour (BEN)

WP4 : Renforcer l'efficacité de la gestion des zones protégées (durée 0-108 mois)

T4.1 - VERS UN SYSTEME D'INFORMATION SUR LA GESTION DES ZONES PROTEGEES (SI GAP) - OFB (COO), RNF, FCEN, LPO (BEN)

T4.1.1 - Architecture générale et mise en œuvre de la gouvernance - OFB (COO)

T4.1.2 - Bancarisation et harmonisation des suivis naturalistes dans les espaces protégés - RNF, LPO (BEN)

T4.1.3 - Variables de réponse : Banque de données sur les opérations de gestion et les mesures réglementaires - CNF, RNF (BEN)

T4.1.4 - Variables d'état : Banque de données sur les questions naturelles - CNF, RNF (BEN)

T4.2 - DÉVELOPPER DES OUTILS ET DES ANALYSES POUR LE SUIVI, LA PLANIFICATION ET L'ÉVALUATION DES ZONES PROTÉGÉES - OFB (COO), RNF, FCEN, LPO, FPNRF (BEN)

T4.2.1 - Analyse Pression-État-Réponse à l'échelle intersites - OFB (COO), RNF (BEN)

T4.2.2 - Développement de sites pilotes axés sur les zones humides et les sites Natura 2000 - OFB (COO), FCEN (BEN)

T4.2.3 - Développement d'outils méthodologiques pour l'évaluation multi-échelle - OFB (COO), RNF, LPO (BEN)

T4.2.4 - Développement du logiciel EVA dans NRP, PNx et NIP - FPNRF (BEN)

T4.2.5 - Valoriser les enjeux et la gestion des zones protégées grâce à un outil de visualisation dynamique

T4.2.6 - Mieux prendre en compte les enjeux N2000 en mer dans l'instruction des projets via un outil de cartographie dynamique des habitats marins

T4.2.7 - Améliorer la planification et l'évaluation de la gestion à l'échelle des zones protégées - OFB (COO)

T4.3 - DEVELOPPER DES RESEAUX DE PARTENARIAT DES ESPACES PROTEGES SUR LES ENJEUX ET MOBILISER - OFB (COO), PNX, RNF, FCEN (BEN)

T4.3.1 - Renforcer les liens entre gestionnaires et chercheurs - OFB (COO), PNx (BEN/EA)

T4.3.2 - Développer des réseaux de sites de démonstration et des outils pour les gestionnaires - OFB (COO), PNx, RNF (BEN)

T4.3.3 - Développer les échanges et les transferts entre aires protégées et avec les partenaires - OFB (COO), PNx, RNF, FCEN (BEN)

T4.4 - SOUTIEN AUX GESTIONNAIRES POUR UNE GESTION INTÉGRÉE DES ZONES PROTÉGÉES TERRESTRES ET MARITIMES À DIFFÉRENTES ÉCHELLES - OFB (COO), SMBS-GLP (BEN)

T4.4.1 - Développement d'outils pour faciliter la coordination entre les zones protégées - OFB (COO)

T4.4.2 - Expérimentation d'une gestion intégrée des espaces protégés sur le périmètre du Grand Site de France de la Baie de Somme - SMBS-GLP (BEN)

T4.5 - RENFORCER LA CONTRIBUTION DES AIRES MARINES PROTÉGÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES - OFB (COO), CEN OCC (AE)

T4.5.1 - Soutien à l'émergence et au déploiement de projets inter-AMP

T4.5.2 - Soutien à l'émergence de mesures de gestion réglementaires dans les AMP, contribuant à l'objectif de zones de protection forte - OFB (COO)

T4.5.3 - Rapport sur la mise en œuvre des documents de gestion et la contribution des AMP aux politiques nationales et européennes - OFB (COO)

T4.5.4 - Sensibilisation et accompagnement des gestionnaires d'AMP, des services de l'Etat, des collectivités locales et des acteurs des principales filières pour une meilleure prise en compte de N2000 en mer dans les projets - OFB (COO)

T4.5.5 - Structuration des PSE marins, y compris les projets de carbone bleu - WWF (BEN)

WP5 : Soutien aux chaînes de valeur (durée 0 à 108 mois)

T5.1 - ÉTABLIR UN DIALOGUE SUR LA BIODIVERSITÉ AU SEIN DE L'INDUSTRIE - OFB (COO), ARB NA (BEN)

T5.1.1 - Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les labels et les normes - OFB (COO)

T5.1.2 - Développement de partenariats stratégiques avec des comités sectoriels pour inclure la biodiversité dans les contrats sectoriels - OFB (COO), ARB NA (BEN)

T5.2 - MASSIFIER L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES ET DES COLLECTIVITÉS DANS L E S TERRITOIRES - OFB (COO), FPNRF, ARB NA (BEN)

T5.2.1 - Soutien à l'augmentation des exigences des autorités locales en matière de marchés publics - OFB (COO)

T5.2.2 - Massification de l'engagement des entreprises dans les territoires - OFB (COO), FPNRF,

ARB NA (BEN)

T5.3 - DEVELOPPER L'APPUI TECHNIQUE POUR FAIRE EVOLUER L E S PRATIQUES DU SECTEUR AGRICOLE - OFB (COO), Noé, SOLAGRO, LPO, ARB CVL, ARB Occitanie, Région PDL (BEN)

T5.3.1 - Mise en réseau et animation des acteurs de la transition agroécologique et climatique - OFB (COO), Noé, Solagro, LPO, ARB CVL, ARB Occitanie, Région PDL (BEN)

T5.3.2 - Capitalisation, conception et diffusion de ressources scientifiques et techniques pour la transition agro-écologique et climatique - ARB Occ (BEN)

T5.3.3 - Capitalisation et valorisation des offres d'appui des acteurs en faveur de la transition agroécologique et climatique et conception d'offres complémentaires - OFB (COO), Noé, Solagro, ARB CVL, ARB Occ (BEN)

T5.3.4 - Soutien ciblé aux filières, aux entreprises agricoles et agroalimentaires et aux territoires expérimentaux - OFB (COO), Noé, LPO, Solagro, ARB CVL, IdF Nature, PDL Région (BEN)

T5.4 - AGIR POUR ENRAYER LA DISPARITION DES PRAIRIES ET PROMOUVOIR L'ADOPTION DE PRATIQUES RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITÉ - OFB (COO), FPNRF, SIDAM (BEN)

T5.4.1 - Développement et mise en œuvre d'une campagne de communication - OFB (COO), FPNRF (BEN)

T5.4.2 - Création et animation d'un réseau de prairies et d'aires protégées - FPNRF (BEN)

T5.4.3 - Développement et diffusion d'outils d e gestion durable des prairies pour les agriculteurs et les communautés locales - OFB (COO), SIDAM, FPNRF (BEN)

T5.4.4 - Soutien ciblé aux développeurs de projets concernant les prairies - SIDAM, FPNRF (BEN)

T5.5 - PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES FORESTIÈRES ADAPTATIVES PAR LES ACTEURS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS - CNPF, FPNRF, WWF (BEN)

T5.5.1 - Capitalisation, développement et diffusion des ressources pour la préservation de la biodiversité forestière - FPNRF, CNPF (BEN)

T5.5.2 - Recommandations de gestion des habitats forestiers d'intérêt communautaire (HIC) en sylviculture adaptative - CNPF, FPNRF (BEN)

T5.5.3 - Structurer les paiements pour les services écosystémiques (PSE) Biodiversité dans les forêts - WWF (BEN)

T5.6 - DÉVELOPPER L'APPUI TECHNIQUE POUR MIEUX INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS LE DÉPLOIEMENT TERRITORIAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - OFB (COO), FPNRF (BEN)

T5.6.1 - Mise en place et animation de communautés d'acteurs "ER et biodiversité" au niveau national et au niveau des aires protégées - OFB (COO), FPNRF (BEN)

T5.6.2 - Capitalisation et partage d'expériences au sein des espaces protégés - OFB (COO), FPNRF (BEN)

T5.6.3 Développement et diffusion des ressources pour une bonne appropriation des innovations technologiques et des résultats de la recherche scientifique - OFB (COO), FPNRF (BEN)

T5.7 - DÉVELOPPER LE SOUTIEN TECHNIQUE POUR AMÉLIORER LES PRATIQUES DE L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE
WWF (BEN)

T5.7.1 - Appui à la durabilité socio-économique des pratiques de moindre impact dans le secteur de la pêche en Guyane française

T5.7.2 - Développement d'une filière légale et durable de la vessie natatoire de l'Acupus rouge de Guyane

WP6 : Mobilisation des citoyens (durée 0-102 mois)

T6.1 - AFFINER LES CONNAISSANCES SUR LE PASSAGE À L'ACTION DES CITOYENS - OFB (COO), FPNRF, ENVSN, PNRSN (BEN)

T6.1.1 - Consolidation d'un corpus de "connaissances des citoyens et de leur rapport à la nature" - OFB (COO), FPNRF (BEN)

T6.1.2 - Conception de baromètres pour suivre l'évolution des pratiques et des comportements des citoyens - OFB (COO), ENVSN, PRNSN (BEN)

T6.2 - SOUTENIR LES ACTEURS DE LA MOBILISATION CITOYENNE - OFB (COO), FNH, FCEN (BEN)

T6.2.1 - Développement d'un programme d'engagement communautaire - FNH (BEN)

T6.2.2 - Déploiement de missions d'intérêt général au contact de la nature pour les jeunes et les personnes en réinsertion - FCEN (BEN)

T6.2.3 - Soutenir les organisations et entreprises impliquées dans les sports de nature dans la prise en compte de la biodiversité - OFB (Coo)

T6.3 - FACILITER L'ENGAGEMENT DIRECT DES CITOYENS - OFB (COO), FPNRF, ENVSN, CESN, LPO (BEN)

T6.3.1 - Soutenir les familles dans le changement de leur comportement en faveur de la biodiversité dans leur vie quotidienne - FPNRF (BEN)

T6.3.2 - Reconnaître les aptitudes, les compétences et les engagements des pratiquants de sports de nature en faveur de la protection de la nature par le biais de "badges ouverts" - ENVSN, CESN (BEN)

T6.3.3 - Renforcer l'éco-responsabilité des pratiquants de sports de nature terrestres et maritimes - ENVSN, CESN (BEN)

T6.3.4 - Développement du réseau de jardins écologiques Refuges et soutien aux citoyens participants - LPO (BEN)

T6.4 - MODIFIER LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES POUR INCITER LES CITOYENS À AGIR - OFB (COO)

T6.5 - DÉPLOYER L'ÉDUCATION À LA BIODIVERSITÉ ET À L'ÉCOCITOYENNETÉ DANS LES ÉCOLES - OFB (COO)

WP7 : Développement des compétences (durée 0-102 mois)

T7.1 - STRUCTURE DES PROFESSIONS DE LA BIODIVERSITE - OFB (COO), A-IGEco (AE), RNF (BEN)

T7.1.1 - Identification des métiers de la biodiversité et formation - OFB (COO), A-IGEco (AE), RNF (BEN)

T7.1.2 - Promotion des métiers et des formations de la biodiversité - OFB (COO), A-IGEco (AE)

T7.1.3 - Assurer la qualité et l'adéquation emploi/compétences des parcours de formation - OFB (COO), A-IGEco (AE)

T7.1.4 - Identification et certification des blocs de compétences pour les métiers de la biodiversité - OFB (COO), A-IGEco (AE), RNF (BEN)

T7.2 - CRÉATION DE NOUVELLES FORMATIONS AUX MÉTIERS DE LA BIODIVERSITÉ UPGE, RNF (BEN)

T7.2.1 - Déploiement de nouvelles filières dans le domaine de l'ingénierie écologique - UPGE

(BEN) T7.2.2 - Animation d'un réseau d'experts en biodiversité - RNF (BEN)

T7.2.3 - Soutenir le développement des compétences des gestionnaires de zones protégées - RNF (BEN)

T7.3 - INTEGRATION DES QUESTIONS DE BIODIVERSITE DANS LES COURS DE FORMATION POUR LES PROFESSIONS INTERAGISSANT AVEC LA BIODIVERSITE - OFB

(COO), FCEN, LPO, CNPMEM, ENVSN, CREPS AURA, ARB OCC, ARB BFC, ARB PACA (BEN)

T7.3.1 - Renforcer l'intégration de la biodiversité dans les programmes des grandes écoles et des écoles d'agronomie - FCEN (BEN)

T7.3.2 - Intégration de la biodiversité dans la formation à la planification et au développement urbain - OFB (COO), LPO (BEN)

T7.3.3 - Intégration de la biodiversité dans la formation agricole - OFB (COO), LPO, SIDAM

T7.3.4 - Intégration des questions environnementales dans les formations initiales et continues en matière de pêche maritime - CNPMEM (BEN)

T7.3.5 - Sensibilisation des éducateurs sportifs aux enjeux de la transition écologique et de la biodiversité - CREPS AURA, ENVSN (BEN)

T7.3.6 - Structuration et mise en œuvre des enjeux de la biodiversité dans la formation continue et auprès des décideurs locaux au niveau régional - ARB Occitanie, ARBE PACA, ARB BFC, Région AuRA (BEN)

WP8 : Coordination, mobilisation et suivi des fonds complémentaires (durée 0 à 108 mois)

T8.1 - AIDER LES MEMBRES DU CONSORTIUM A MOBILISER DES FONDS SUPPLEMENTAIRES POUR LA BIODIVERSITE - OFB (COO)

T8.2 - SUIVI NATIONAL ET REGIONAL DE LA CONSOMMATION DES FONDS SUPPLEMENTAIRES - OFB (COO)

WP9 : Durabilité, reproductibilité, exploitation des résultats et diffusion (durée 0- 108 mois)

T9.1 - ACTIONS DE MISE EN RESEAU/DISSEMINATION - OFB (COO) et tous les documents associés bénéficiaires

T9.2 - REPRISE ET EXPLOITATION DES RÉSULTATS DU PROJET - OFB (COO) et tous les bénéficiaires associés

T9.3 - PLAIDOYER : ENCOURAGER LES POLITIQUES AGRICOLES NATIONALES ET EUROPEENNES A MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITE - OFB (COO), SOLAGRO, NOÉ, FPNRF (BEN)

T9.4 - CONFERENCES ET REUNIONS ORGANISEES PAR LIFE BIODIV'FRANCE - OFB (COO) et tous les bénéficiaires associés

T9.5 - ÉLABORATION D'UN PLAN D'APRÈS-VIE DE L'OFB (**COO) -** L'OFB (COO) et tous les éléments associés à l'OFB (COO).
bénéficiaires

T9.6 - PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS - OFB (COO) et tous les bénéficiaires associés

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

3.2 Paquets de travail et activités

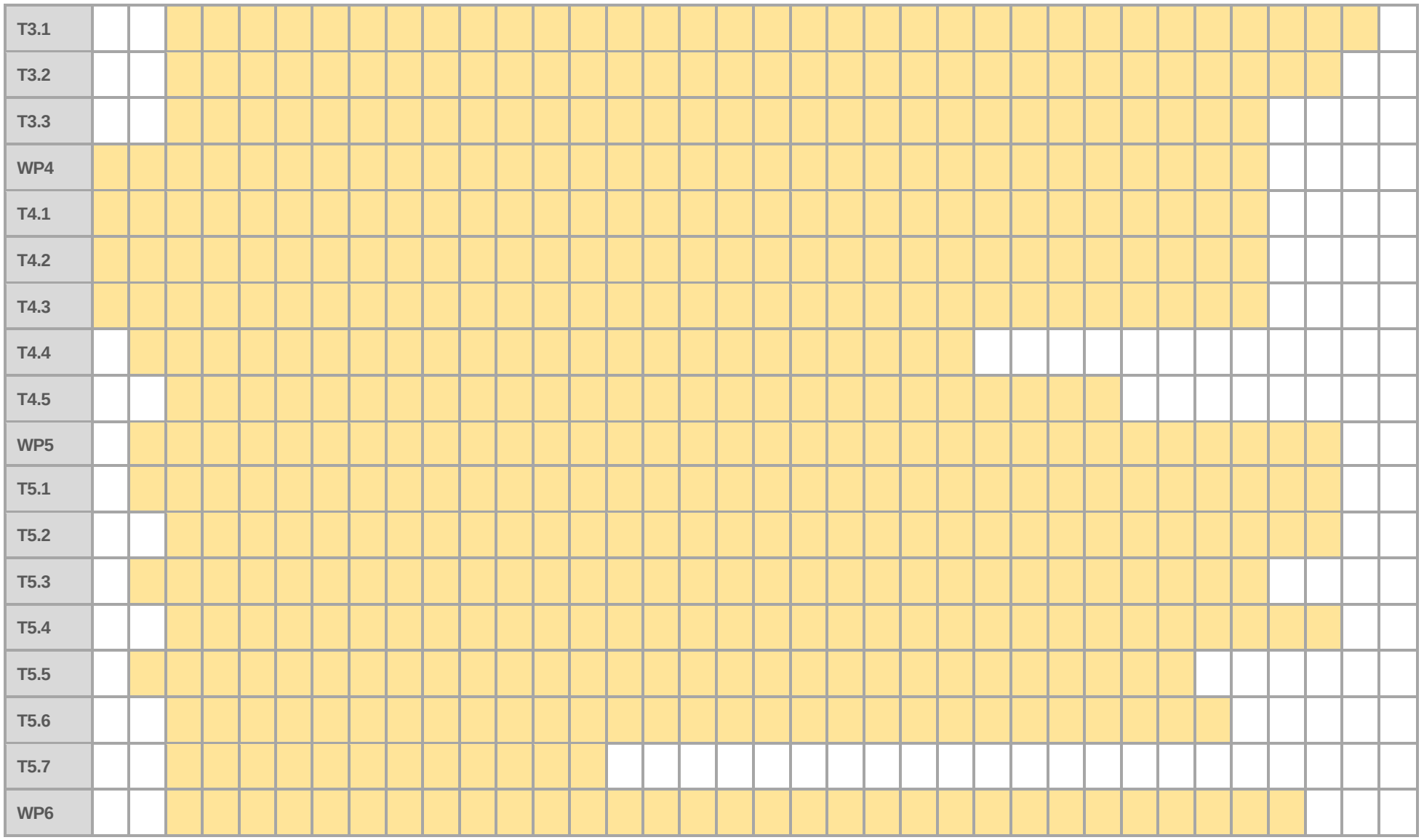
Calendrier (s.o. pour la note succincte de présentation)

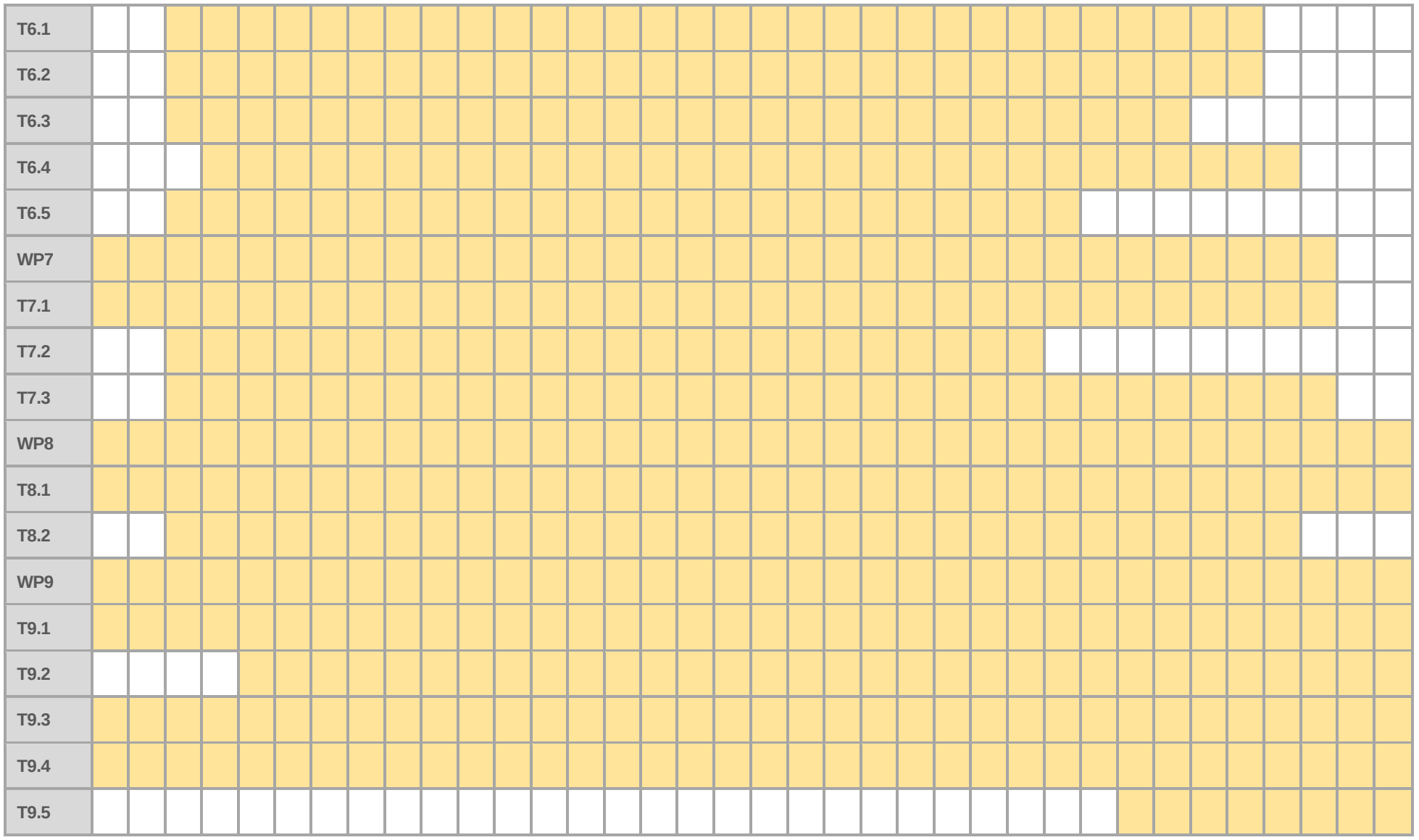
Calendrier (projets de plus de 2 ans) *(n/a pour note conceptuelle)*

Remplissez les cellules en beige pour indiquer la durée des activités. Répétez les lignes/colonnes si nécessaire.

***Note :** Utilisez les mois/années du projet plutôt que les mois/années du calendrier. Le mois 1 marque toujours le début du projet. Dans le calendrier, vous devez indiquer le calendrier de chaque activité par WP. Vous pouvez ajouter des colonnes supplémentaires si votre projet dure plus de 6 ans.*

ACTIVITY	ANNÉE 1 (2024)				ANNÉE 2 (2025)				ANNÉE 3 (2026)				ANNÉE 4 (2027)				5E ANNÉE (2028)				6E ANNÉE (2029)				7E ANNÉE (2030)				8E ANNÉE (2031)				9E ANNÉE (2032)			
	M1	M4	M7	M10	M13	M16	M19	M22	M25	M28	M31	M34	M37	M40	M43	M46	M49	M52	M55	M58	M61	M64	M67	M70	M73	M76	M79	M82	M85	M88	M91	M94	M97	M100	M103	M106
WP1																																				
T1.1																																				
T1.2																																				
T1.3																																				
WP2																																				
T2.1																																				
T2.2																																				
T2.3																																				
T2.4																																				
WP3																																				


T3.1
T3.2
T3.3
WP4
T4.1
T4.2
T4.3
T4.4
T4.5
WP5
T5.1
T5.2
T5.3
T5.4
T5.5
T5.6
T5.7
WP6


T6.1
T6.2
T6.3
T6.4
T6.5
WP7
T7.1
T7.2
T7.3
WP8
T8.1
T8.2
WP9
T9.1
T9.2
T9.3
T9.4
T9.5

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

| T9.6 | | |

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

3.3 Engagement des parties prenantes

Engagement des parties prenantes

Identifiez les principales parties prenantes extérieures au consortium qui sont nécessaires pour assurer la réussite du projet. Comment allez-vous les mobiliser pour qu'elles contribuent ou participent aux activités de votre projet ?

Annexer les lettres de soutien pour démontrer le type et le niveau d'engagement déjà obtenu (le cas échéant).

Le projet impliquera cinq types d'acteurs dont les représentants ont participé à la préparation de la candidature. En effet, depuis le début de l'année 2021, le projet préparatoire LIFE FR19 " Biodiversité intégrée dans les territoires et les politiques " a permis une très large consultation sur LIFE SNaP.

1) Les autorités locales et leurs groupements (WP3)

En France, les collectivités locales, seules ou organisées en groupements, sont compétentes pour

- La gestion d'un grand nombre de sites Natura 2000
- Gestion des ressources en eau
- Gestion de la planification urbaine, des documents de planification au développement urbain
- Gestion des espaces verts publics.

Leur participation au projet sera donc essentielle. De nombreux échanges ont eu lieu en 2022 lors de la phase préparatoire de la construction du LIFE SNaP, comme par exemple la participation de l'OFB au colloque national " La biodiversité dans mon mandat d'élu " le 8 mars 2022, au cours duquel les élus locaux ont témoigné de leur engagement en faveur de la préservation de la biodiversité et affirmé leur besoin d'accompagnement sur le sujet. Un travail important a également été mené avec les représentants des élus locaux et régionaux sur la prise en compte de la biodiversité dans les contrats territoriaux qu'ils signent avec l'État ou les Régions. Les associations d'élus locaux ont été informées du projet, certaines feront partie du consortium et d'autres auront le statut de partenaires associés.

2) Gestionnaires de zones protégées (WP4)

Les espaces protégés emblématiques français sont nombreux et de statuts diversifiés en réponse aux enjeux locaux. Ils sont représentés par une douzaine de réseaux nationaux. Cinq d'entre eux participeront au projet : La Fédération des parcs naturels régionaux, la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, les Réserves naturelles de France, le Réseau des parcs nationaux et le réseau Natura 20000, pour coordonner et encourager le collectif national à améliorer l'efficacité de la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les actions porteront sur

- La mise en place d'une gestion basée sur l'évaluation à l'aide de tableaux de bord partagés pour caractériser l'impact des espaces protégés,
- Accroître les compétences des managers sur ces sujets par le leadership, la formation et le développement d'outils communs,
- Le déploiement de solutions partenariales facilitant l'intégration de la biodiversité à d'autres échelles et au-delà des périmètres des aires protégées : gestion intégrée entre sites, solutions d'adaptation au changement climatique, sites de référence sur les liens entre activités et biodiversité, etc.

Les représentants des espaces protégés sont réunis au sein d'un collectif appelé "Conférence des espaces protégés", animé par l'OFB. Ce groupe a suivi tout le processus de mise en place du projet et a pu donner son avis à chaque grande étape.

3) Acteurs économiques (WP5)

La biodiversité française rend de nombreux services écosystémiques aux entreprises, principalement dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture. Les gestionnaires d'infrastructures d'énergies renouvelables et d'activités de loisirs sportifs et touristiques en bénéficient également. Le projet préparatoire a conduit à la création de groupes de travail sur cinq politiques sectorielles :

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

- Agriculture, avec des recommandations pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans le Plan stratégique national, ainsi que des échanges réguliers avec le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et les acteurs travaillant dans le domaine de l'agroécologie ;
- L'OFB a réalisé une étude sur les pratiques forestières respectueuses de la biodiversité, avec un inventaire des pratiques favorables à la biodiversité et une analyse des conditions de réussite. Un groupe de travail composé d'acteurs de la forêt publique et privée s'est réuni pendant un an et a validé le travail produit par l'OFB. Ce travail préparatoire a permis l'émergence de plusieurs actions sur ce thème dans le LIFE SNaP qui seront directement soutenues par les acteurs forestiers ;
- Les énergies renouvelables ont mobilisé une trentaine d'acteurs autour d'une étude européenne sur les leviers et solutions pour intégrer la biodiversité. Elle a débouché sur la programmation d'un centre de ressources dédié à cette thématique, auquel LIFE SNaP contribuera grâce à la mobilisation de l'OFB, de l'ADEME et du réseau des parcs naturels régionaux. Un travail important a également été mené sur le volet des barrages hydroélectriques avec les gestionnaires de ces ouvrages, les représentants des élus locaux et les experts de la protection de la biodiversité ;
- Les sports de plein air ont fait l'objet d'un travail mené avec le ministère des Sports sur l'analyse de solutions pour une meilleure prise en compte de la biodiversité, notamment à travers la formation des encadrants et la mobilisation des pratiquants et des équipementiers. Le travail entrepris sera poursuivi dans le LIFE SNaP avec des objectifs plus ambitieux.
- Les acteurs de la pêche et de la conchyliculture se sont également mobilisés. Ils ont exprimé leur volonté de mieux prendre en compte la biodiversité et ont identifié des actions dans le domaine de la formation initiale et professionnelle et de l'intégration de critères liés à la biodiversité dans leurs labels de qualité.

4) Citoyens (WP6)

Conformément aux lignes directrices de la NBS2030, les citoyens sont une cible majeure pour réaliser les changements transformateurs nécessaires à la reconquête de la biodiversité. Parce que les citoyens sont aussi des électeurs, des consommateurs et des parents, ils ont une influence sur les politiques publiques, sur les décisions des entreprises et sur les valeurs transmises aux jeunes. L'OFB, qui anime un groupe de travail régulier avec les ONG de protection de la nature, les a informées du projet. Certaines d'entre elles mèneront directement des actions, d'autres les soutiendront. Voici les 3 grands thèmes qui ont émergé :

- Éducation et sensibilisation aux questions de préservation de la biodiversité
- Participation directe à des actions de sauvegarde de la biodiversité
- Campagnes d'impact ciblant des thèmes sur lesquels ils peuvent agir directement (consommation alimentaire, respect de la nature lors de la pratique de sports en milieu naturel, préservation de la nature autour de la maison, etc.)

5) Formation et compétences (WP7)

Les représentants français des formations liées à la biodiversité sont regroupés dans deux groupes de travail animés par l'OFB. Ils ont participé à la partie "formation et compétences" du projet en identifiant les besoins et les acteurs pouvant mener les actions. Par ailleurs, les Régions ont également été impliquées dans le processus en raison de leurs compétences en matière de formation professionnelle et d'insertion des jeunes.

L'OFB a également pris contact avec les représentants des Etats membres de l'Union européenne qui devront mettre en œuvre une SNAP LIFE. Des échanges de courriels avec les représentants de la Belgique et de l'Allemagne, ainsi que des échanges lors de séminaires européens organisés en 2022, ont permis à l'OFB de consolider son réseau. Le réseau européen des espaces protégés auquel participe l'OFB permettra également l'échange des résultats obtenus par chaque Etat membre et la diffusion des bonnes pratiques.

3.4 Suivi et évaluation de l'impact *(s.o. pour la note succincte de présentation)*

Stratégie de suivi et d'évaluation de l'impact *(s.o. pour la note succincte de présentation)*

Décrivez votre approche globale du suivi et de l'évaluation des indicateurs d'impact au cours de votre projet. Veillez à inclure dans le plan de travail des tâches spécifiques de suivi, d'évaluation et de compte rendu des impacts.

Le suivi des impacts et de l'évaluation de la stratégie a été pris en compte dans le projet par l'attribution d'**un poste à temps plein au sein de l'équipe de projet**. Le chargé de projet " Suivi des impacts et évaluation de la SNB " sera d'abord chargé d'élaborer un tableau de bord pour le suivi des indicateurs, en distinguant les indicateurs déjà disponibles de ceux qui nécessiteront une collecte spécifique ou la réalisation d'une enquête, comme spécifié dans le tableau du WP1 (T1.2).

Les indicateurs d'impact environnemental et socio-économique seront contrôlés, conformément aux cibles et objectifs du projet. Les indicateurs peuvent être divisés en **trois catégories** :

- Indicateurs relatifs à la **limitation de la consommation d'espace et de sa fragmentation**, touchant principalement les activités des collectivités locales en matière de **continuités écologiques** ;
- Indicateurs directement **liés à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire au sein du réseau N2000**. Ils concernent en particulier les habitats côtiers et marins, les zones humides, les prairies, les habitats liés aux écosystèmes agricoles et forestiers.
- Indicateurs mesurant **le niveau d'engagement des cibles du projet**. Certains sont nouveaux (baromètre de l'engagement citoyen) et d'autres seront mesurés dans le cadre du suivi de la **stratégie nationale pour la biodiversité**.

Le porteur de projet peut être appuyé par l'agent permanent de l'OFB en charge de l'évaluation des stratégies de biodiversité, qui sera responsable de la collecte des indicateurs de la stratégie nationale de biodiversité.

Un soutien méthodologique externe est également prévu pour valider les indicateurs identifiés et aider les membres du consortium à les renseigner sans difficulté. Il sera important de commencer ce travail très tôt afin de collecter les données dès le début du projet. Si un indicateur n'est pas disponible, un autre indicateur sera identifié.

La **majorité des indicateurs d'impact** du projet seront **identiques à ceux retenus dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité** (voir tableau T2.1). De plus, les **indicateurs** directement liés à l'**état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire** sont renseignés tous les six ans par la France dans le cadre de **son rapportage obligatoire à la Commission européenne**. Le champ d'application du projet s'étendant à l'ensemble du territoire français, des synthèses de l'état de conservation par type d'habitat (terrestre et marin) et par région biogéographique seront nécessaires. Ce travail est régulièrement réalisé par l'unité Patrinat, rattachée à l'OFB et associée à LIFE BIODIV'France. Enfin, certains **indicateurs plus spécifiques**, liés à la **mobilisation des collectivités locales, des entreprises, des citoyens ou des acteurs de la formation,** seront **directement construits et suivis par les équipes du projet** (chef de projet dédié au suivi et coordinateur des work packages concernés sous la direction du chef de projet).
La **collecte d'informations** sera alors nécessaire (par le biais d'enquêtes ou de compilation de données) et sera réalisée soit en interne lorsque les données sont facilement accessibles, soit avec l'aide d'un prestataire de services externe lorsqu'elles sont plus complexes.

Des rapports intermédiaires à la fin de chaque phase pourraient être établis avec les données disponibles afin de vérifier la capacité du consortium à fournir des informations et d'ajuster les procédures de collecte en cas de difficultés avérées.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

3.5 Communication, diffusion et visibilité *(s.o. pour la note succincte de présentation)*

Communication, diffusion et visibilité du financement *(s.o. pour la note succincte de présentation)*

Définissez votre/vos public(s) cible(s). Décrivez les activités de communication et de diffusion prévues pour promouvoir l'action et ses résultats et en maximiser l'impact (à qui, sous quelle forme, en combien d'exemplaires, etc.) Précisez comment vous avez l'intention d'atteindre chaque public cible, les parties prenantes concernées, les décideurs politiques et le public, et expliquez le choix des canaux de diffusion. Décrivez les méthodes et les indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) permettant de contrôler et d'évaluer la portée et la couverture des activités de communication et de diffusion ainsi que les résultats.

Décrivez comment la visibilité du financement de l'UE sera assurée.

La stratégie de communication du projet et de diffusion des résultats sera affinée au cours de la première année de LIFE BIODIV'France par l'établissement d'un plan de communication/diffusion (T.2.1.) coordonné par le chargé de communication de l'OFB dédié au projet et avec l'ensemble des membres du consortium.

Des actions de communication ont été définies pour l'ensemble des work packages 3 à 8. La stratégie de communication assurera la cohérence globale des actions prévues, leur donnera une identité visuelle afin d'assurer la visibilité de LIFE BIODIV'France et du programme LIFE, et précisera les modalités opérationnelles de mise en œuvre de ces actions pour garantir un impact maximal et assurer la cohérence avec les autres actions de communication relatives à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB).

Avant cette stratégie, les partenaires du consortium ont déjà défini les publics cibles et plusieurs actions de communication nécessaires pour atteindre les objectifs du projet.

Sélection des cibles prioritaires et secondaires

Les objectifs prioritaires du projet en termes de communication correspondent aux objectifs principaux de chaque WP thématique.

Principaux objectifs de communication et de diffusion du projet

- Les élus et les agents des collectivités locales (via le journal "La Gazette des Communes", les salons dédiés aux collectivités locales)
- Gestionnaires de zones protégées (site web de l'OFB, centre de ressources Natura 2000)
- Acteurs économiques
    - Représentants des normes et labels de qualité
    - Acteurs du conseil aux entreprises (Chambres de Commerce et d'Industrie) - (page web "Entreprises engagées pour la nature", journal Les Echos, magazine Challenges)
    - Acteurs du conseil agricole (Chambres d'agriculture, représentants de l'enseignement agricole) - (sites France agricole et Météo Agricole)
    - Entreprises agroalimentaires
    - Agriculteurs et éleveurs (sites France agricole et Météo Agricole)
    - Concepteurs et installateurs d'énergies renouvelables
    - Pêcheurs (magazine Chasse & Pêche, journal Le Marin, Lettre Aire marine)
- Citoyens (site web de l'OFB, réseaux sociaux, presse quotidienne nationale et régionale, Konbini)
- Praticiens de sports de nature, fédérations, clubs, détaillants d'équipements sportifs (foires sportives)
- Influenceurs
- Les médias régionaux, nationaux et européens ainsi que la presse spécialisée
- Acteurs de la formation initiale et continue (CNFPT, AFPA, France Compétences)
- Services de l'État (DREAL, DRAAF)

Des **objectifs secondaires** ont été définis pour **diffuser les connaissances acquises** auprès des **acteurs académiques et associatifs.**

- Communauté scientifique : Centres de recherche, universités, réseaux scientifiques (centres de ressources de l'OFB et site web de l'OFB)
- Associations et organisations non gouvernementales pour la protection de l'environnement (site web de l'OFB, réseaux sociaux

Activités de communication et de diffusion prévues par LIFE BIODIV'France :

T1.1	Séminaire de lancement	Ensemble des parties prenantes et publics cibles du LIFE BIODIV'France	200 participants
	Séminaire de fin de phase 1	Ensemble des parties prenantes et publics cibles du LIFE BIODIV'France	100 participants
	Séminaire de fin de phase 2	Ensemble des parties prenantes et publics cibles du LIFE BIODIV'France	100 participants
T2.1.	Page internet du projet	Ensemble des parties prenantes et publics cibles du projet Grand public	20 000 visiteurs/an soit 180 000 visiteurs en tout
	Publication d'articles	Publics cibles du projet Grand public	1 000 vues/article
	Diffusion sur les réseaux sociaux du projet et des bénéficiaires associés	Publics cibles du LIFE BIODIV'France Grand public	50 000 personnes atteintes
	15 communiqués de presse	Médias nationaux et régionaux	45 articles générés
T2.4	Conception et mise en ligne d'une plateforme collaborative de ressources	Ensemble des parties prenantes et publics cibles du LIFE BIODIV'France	2 000 utilisateurs en 2032
T3.1	Actions nationales d'information et de sensibilisation des élus locaux	Élus locaux	10 000 élus locaux touchés
T3.2	Actions régionales d'information et de sensibilisation des élus locaux	Élus locaux	10 000 élus locaux touchés
T3.3	Séminaire national sur les continuités écologiques des cours d'eau	Élus locaux Acteurs socioprofessionnels du domaine	75 participants
T4.2	Large diffusion de recommandations pour améliorer la gestion des aires protégées	Gestionnaires d'AP Services de l'État	500 participants à des webinaires
T4.3	Organisation d'échanges entre gestionnaires d'AP	Gestionnaires d'AP	2 700 participants

T5.2	Diffusion d'un guide sur l'intégration de la biodiversité dans la commande publique des collectivités locales	Agents des collectivités locales	3 000 agents touchés
T5.3	Large diffusion des apports de l'agroécologie	Agriculteurs Coopératives agricoles Entreprises agroalimentaire Services de l'État	3 000 personnes touchées
	Campagne de sensibilisation aux enjeux agroécologiques et climatiques	Grand public	1 000 000 personnes touchées
T5.4	Campagne de communication sur les prairies permanentes	Agriculteurs Élus locaux Grand public	500 000 personnes touchées
T5.5	Diffusion de ressources sur la biodiversité forestière	Acteurs du monde forestier	2 000 personnes touchées
T5.6	Diffusion d'outils sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'EnR	Aménageurs d'EnR Acteurs de la biodiversité	1 000 personnes touchées
T5.7	Promotion des produits de la pêche durable guyanaise	Consommateurs (Guyane)	10 000 personnes touchées
T6.2	Campagnes locales de promotion du dispositif « J'agis pour la nature » de la FNH	Grand public	40 intercommunalités visées et 320 000 personnes touchées
	Campagne en faveur de l'accueil de jeunes bénévoles dans les AP	Gestionnaires d'AP	500 gestionnaires d'AP touchés
T6.3	Campagne d'adhésion à des communautés apprenantes « Sports & biodiversité »	Pratiquants de sports de nature Fédération et clubs de sports	600 000 pratiquants touchés
	Campagne de promotion de l'écoresponsabilité	Pratiquants de sports de nature Fédération et clubs de sports	600 000 pratiquants

	des pratiquants de sports de nature		touchés
	Promotion du dispositif « Refuges » de la LPO	Grand public	500 000 personnes touchées
T6.4	Mise en œuvre de 3 campagnes d'impact	Grand public	20 000 000 de personnes touchées par campagne
T6.5	Diffusion d'outils pour la création d'aires éducatives	Enseignants	5 000 enseignants touchés
T7.1	Campagne d'information sur les métiers de la biodiversité	Étudiants	100 000 étudiants touchés
T7.3	Campagne de communication à destination des Grandes Écoles en faveur de la biodiversité	Enseignants Étudiants	2 000 étudiants touchés
T8.2	2 conférences sur l'utilisation des fonds complémentaires	Autorités de gestion des fonds complémentaires	20 autorités de gestion participantes
	Diffusion de recommandations pour mieux financer la biodiversité	Autorités de gestion des fonds complémentaires Commission européenne	Envoi à 20 autorités de gestion + CE
T9.1.	Participation à des évènements nationaux européens et internationaux	Acteurs impliqués sur les thématiques du projet au-delà du cercle des parties prenantes : Acteurs socio-professionnels Gestionnaires d'AP Scientifiques Élus locaux	Au moins 20 événements nationaux et 10 événements internationaux
	Mise en réseau avec d'autres projets LIFE	États-membres de l'UE ou leurs représentants	Au moins 5 projets LIFE SNAP
T9.2	Plaidoyer auprès des décideurs	Élus et décideurs locaux, nationaux et européens	5 rapports sur les politiques et financements concernés
	5 conférences thématiques	Gestionnaires d'AP	400 participants

	(correspondant aux WP 3 à 7)	Collectivités locales Services de l'État Acteurs économiques ONG environnementales Scientifiques	(5 x 80)
T9.3	Platform meeting	Porteurs de projets LIFE Décideurs européens, nationaux et locaux Représentants de l'UE (dont DG ENV, NEEMO et CINEA) Experts et scientifiques Associations environnementales Représentants socioprofessionnels des activités concernées par le projet	250 participants (125 présentiel, 125 distanciel)
	2 séminaires InterLIFE	Porteurs de projets LIFE français	100 participants (2 x 50)
	Conférence finale	Ensemble des parties prenantes Représentants de l'UE (dont DG ENV, NEEMO et CINEA)	200 participants

Évaluation de la portée et de la couverture des actions de communication et de diffusion

Plusieurs mécanismes de suivi permettront d'évaluer l'efficacité des actions de communication et de diffusion. Tous ces mécanismes sont présentés dans les WP2 et WP9.

Le suivi portera sur l'efficacité des actions de communication et de diffusion (liste non exhaustive) :

L'impact de la communication auprès des élus locaux et des fonctionnaires des autorités locales sera mesuré par une enquête conçue par l'OFB et les bénéficiaires associés du WP3 et diffusée aux réseaux d'autorités locales de chaque membre du consortium impliqué.

L'impact des campagnes d'impact sera mesuré par une agence indépendante.

Les indicateurs de suivi des événements du projet (nombre de participants, nombre de vues, etc.) seront systématiquement renseignés.

Visibilité du programme LIFE et du financement de l'UE

En raison de son lien étroit avec la stratégie nationale pour la biodiversité et de sa durée, LIFE BIODIV'France est destiné à s'inscrire durablement dans la politique nationale de conservation de la nature. La visibilité du programme LIFE et du financement de l'UE en tant que mécanisme opérationnel essentiel pour la mise en œuvre d'actions de conservation concrètes sera renforcée.

Pour assurer cette visibilité (Art 17.2 + Annexe 5), les logos LIFE, "Cofinancé par l'Union européenne" et Natura 2000 seront apposés sur tous les équipements et supports de communication (site internet, réseaux sociaux, panneaux d'affichage, imprimés, présentations, etc.) Les hashtags suivants seront automatiquement utilisés pour plus de visibilité #LIFEprogramme, #LIFEproject, #EUbiodiversity et #Natura2000.

La visibilité du programme LIFE sera maintenue tout au long du projet et pendant au moins 10 ans. Les pages web seront maintenues et régulièrement mises à jour pendant 5 ans après le projet.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

4. RESSOURCES

*Remplir **uniquement** la rubrique 4.1 à l'étape 1 (note succincte de présentation). Remplir **toutes les rubriques** à l'étape 2 (proposition complète).*

4.1 Mise en place du consortium

Coopération au sein du consortium et répartition des rôles (le cas échéant)

Décrivez la composition du consortium. Comment l'ensemble des partenaires apportera-t-il l'expertise nécessaire ?

De quelle manière chacun des participants contribue-t-il au projet ? Montrez que chacun a un rôle valable et des ressources adéquates pour remplir ce rôle.

Le bénéficiaire coordinateur est-il une autorité responsable de la mise en œuvre du plan/stratégie/plan d'action ciblé ? Si ce n'est pas le cas, l'autorité responsable fait-elle partie du consortium du projet et a-t-elle mandaté le coordinateur pour mettre en œuvre le projet SIP/SNAP en son nom ?

Pour l'étape 2 (proposition complète), remplissez les informations sur les participants (annexe) en donnant plus de détails sur les participants et leurs équipes de projet (personnel clé).

Le consortium sera composé du coordinateur, de 30 bénéficiaires associés et de 17 entités affiliées. La composition du consortium reflète la volonté du ministère de la Transition écologique et solidaire et de l'OFB d'inclure un grand nombre d'acteurs français œuvrant pour la protection de la biodiversité ainsi que des acteurs non spécialisés dans la biodiversité mais essentiels à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité dans les territoires.

Coordinateur (COO) : OFB

Créé en 2020, cet établissement public dépend du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il est issu de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Ses 2 800 agents assurent les missions suivantes :

- **Appui à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la biodiversité** : l'OFB est mandaté par le ministère de la Transition écologique et solidaire pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie française pour la biodiversité ainsi que d'autres stratégies telles que la stratégie nationale pour les espaces protégés.
- **Connaissances, recherches et expertises sur les écosystèmes et les espèces,** avec une responsabilité particulière dans la collecte, la structuration et la mise à disposition des données sur l'eau et la biodiversité en **France.**
- **Police de l'environnement et de la faune**
- **Gestion et appui aux aires protégées**, avec la gestion directe de 9 aires marines protégées et de 26 réserves naturelles et l'appui au financement des 11 parcs nationaux français.
- **Mobilisation des acteurs et des citoyens,** en agissant comme tête de réseau pour faciliter l'engagement des autorités locales, des citoyens, des entreprises et des acteurs de la société civile en faveur de la protection de la biodiversité, à travers un grand nombre de **programmes.**

L'OFB dispose d'une grande expérience dans la mise en place, la coordination et la gestion de projets européens. L'OFB a été impliqué dans une trentaine de projets européens ces dernières années (LIFE, INTERREG, Horizon).

Bénéficiaires (BEN) et entités affiliées (AE) Agences régionales pour la biodiversité (RBA) et régions

Agence Bretonne de la Biodiversité (ABB), ARB de Bourgogne Franche-Comté (ARB BFC), ARB Centre-Val de Loire (ARB CVL), ARB des Hauts-de-France (ENRx), Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) ARB Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), ARB d'Occitanie (ARB Occ) et l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement de

Provence-Alpes Côte d'Azur (ARBE Sud), ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), l'Agence des Espaces verts de la Région Ile-de-France (IdF Nature) et la Région Pays de la Loire (PDL) seront des bénéficiaires associés au projet, permettant ainsi une couverture quasi-

totale du territoire métropolitain français (à l'exception de la Région Grand Est, déjà bénéficiaire du projet LIFE intégré "Biodiv'Est").

Les Agences régionales de la biodiversité rassemblent tous les acteurs locaux volontaires (collectivités, associations, acteurs socio-économiques, usages) pour agir en faveur de la biodiversité. Elles sont créées à l'initiative de la Région et de l'OFB, en lien avec les services de l'État en région, les agences de l'eau et l'ensemble des acteurs concernés. Ce réseau local permet de déployer de nouvelles actions communes et de renforcer l'efficacité des politiques publiques.

Les EBR ont pour objectif d'optimiser les actions et les projets sur les territoires et d'en augmenter le nombre grâce à une meilleure efficacité des ressources et des acteurs. Elles permettent une meilleure coordination des politiques nationales, régionales et locales en matière de biodiversité, mais aussi une meilleure prise en compte des enjeux de préservation et de reconquête de la biodiversité dans les projets liés à l'aménagement et au développement des territoires, à la sensibilisation, à l'agriculture, aux transports et à l'énergie.

Les Régions sont responsables d'un grand nombre de compétences, parmi lesquelles les transports, la formation professionnelle, l'aménagement du territoire et l'environnement, le développement économique et la gestion des fonds européens (FEDER, FEADER et FSE). Leur compétence en matière d'environnement les amène à gérer des parcs naturels régionaux, à garantir une gestion économe de l'espace, à gérer le réseau Natura 2000 et à coordonner le maintien des continuités écologiques.

Les EBR et les Régions agiront en priorité dans le WP3 "Soutien aux territoires" ainsi que dans le WP5 "Secteurs" et le WP7 "Développement des compétences". Ils joueront un rôle crucial en apportant un soutien en ingénierie pour générer plus de projets de biodiversité et en mobilisant des fonds supplémentaires grâce à des outils financiers gérés au niveau régional.

Autres représentants des autorités locales

L'Association Nationale des Elus de Bassin (ANEB) rassemble tous les acteurs qui souhaitent aujourd'hui contribuer au déploiement d'une gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant, sur l'ensemble du territoire. (WP3 - T3.4)

L'Institution Adour est un établissement public territorial de bassin (EPTB) visant à gérer le fleuve Adour et ses affluents de leur source à leur embouchure. (WP3 - T3.4)

La Fédération Nationale des SCoT (FNSCoT) vise à rassembler tous les SCoT avec un double objectif : travailler en réseau, capitaliser sur l'expérience de chacun et participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire. (WP3 - T3.1).

Le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBS-GLP) est un établissement public financé principalement par le Conseil départemental de la Somme, dont la mission est de développer le territoire de la Baie de Somme, du littoral picard et de son avant-pays, par la gestion et l'aménagement des espaces bâtis et naturels et la valorisation de toutes leurs potentialités (WP4
- T4.3)

ONG, fondations et fédérations de zones protégées

Les organisations non gouvernementales engagées dans la protection de la biodiversité sont nombreuses en France et ont participé à l'élaboration de la stratégie nationale pour la biodiversité. Il semblait donc logique de les inviter à participer à sa mise en œuvre dans le cadre de LIFE BIODIV'France, en utilisant leur champ d'intervention privilégié.

La Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) a pour objectif de contribuer à une métamorphose de nos sociétés en modifiant les comportements individuels et collectifs. Pour ce faire, la Fondation s'appuie sur une information scientifique la plus complète et la plus objective possible, notamment sur l'état écologique de notre planète. Elle s'appuie sur la pédagogie pour faire le lien entre la connaissance et l'action auprès de tous les publics. Elle participe au débat public en proposant des solutions à mettre en œuvre pour transformer nos sociétés et en s'engageant aux côtés des acteurs du changement. (WP6 - T6.2)

Noé est une association de protection de la nature qui mène des actions en France et à l'international pour sauvegarder la biodiversité au bénéfice de toutes les espèces vivantes, y compris l'espèce humaine. Pour ce faire, Noé

Enfin, Noé met en œuvre des programmes de conservation d'espèces menacées, de gestion d'espaces naturels protégés, de restauration de la biodiversité ordinaire et des milieux naturels, et de reconnexion de l'Homme à la Nature. (WP5 - T5.3)

Solagro est né de la volonté d'agriculteurs, de chercheurs et de professionnels de promouvoir l'émergence et le développement, dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture et de la forêt, de pratiques et de procédés contribuant à une gestion économe, solidaire et à long terme des ressources naturelles depuis 40 ans (WP5 - T5.3).

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) œuvre au quotidien pour la protection de la nature, en menant trois grandes missions : la connaissance et la conservation de la biodiversité, la préservation et la gestion des espaces naturels, l'éducation à l'environnement et la mobilisation de la société. (WP4 / WP5 - T5.3 / WP6 - T6.3 / WP7 - T7.3)

Le Fonds mondial pour la nature (WWF) s'efforce d'enrayer la dégradation des écosystèmes naturels de la planète et de construire un avenir dans lequel les êtres humains vivront en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique du monde, en garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables et en préconisant la réduction de la pollution et des déchets. (WP4 - T4.5 / WP5 - T5.4 - T5.7)

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) regroupe 24 Conservatoires d'espaces naturels (CEN), associations d'intérêt général à but non lucratif dans le domaine de la protection des espaces naturels et des espèces qu'ils abritent. Le réseau des CEN préserve un ensemble cohérent et fonctionnel de 3 800 sites naturels couvrant 145 000 ha en France métropolitaine et outre-mer, répartis sur plus de 4 000 communes (soit 1 commune sur 8). Ils sont des gestionnaires reconnus, référents pour leur expertise scientifique et technique, et accompagnent également la mise en œuvre des politiques contractuelles (ex : Natura 2000) (WP4 / WP7 - 7.3)

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie (CEN Occitanie) a pour objectifs la connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine naturel d'Occitanie. Il développe le dialogue entre tous les partenaires pour assurer la préservation des espaces naturels et la promotion de leurs valeurs culturelles et économiques. Le CEN Occitanie agit comme un "Pôle-relais lagunes méditerranéennes", et permet une approche interrégionale dans ses actions sur ces milieux (WP4 - T4.5). Le CEN Occitanie agira en tant qu'entité affiliée à la CNF.

L'association **Réserves naturelles de France** (RNF), fédère un réseau national de plus de 700 professionnels de la nature (gardes, conservateurs, animateurs, etc.), qui travaillent dans près de 350 réserves naturelles. Ambassadrice des réserves naturelles, elle anime un réseau d'échange d'expériences et de mise en œuvre de projets communs qui ont valeur d'exemple en dehors des réserves naturelles elles-mêmes. (WP4 / WP7 - T7.1 - T7.2)

La **Réserve naturelle nationale du Mont Grand Matoury** en Guyane française gérée par la SEPANGUY, la **Réserve naturelle nationale de Kaw-Roura** en Guyane française gérée par le Conservatoire des espaces naturels de Guyane, la **Réserve naturelle nationale de l'Ilot Mbouzi** à Mayotte gérée par Les Naturalistes, Environnement et Patrimoine de Mayotte et la **Réserve Naturelle Nationale des Iles de Petite Terre** en Guadeloupe gérée par l'Association Titè participeront en tant qu'entités affiliées à RNF pour tester des méthodes de gestion pour l'adaptation au changement climatique dans les territoires d'outre-mer (WP4 - T4.3).

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) a pour vocation d'assurer le développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant les patrimoines naturels, culturels et paysagers. La richesse des Parcs réside dans la transversalité dont ils font preuve en intégrant les enjeux de la biodiversité dans leurs projets de territoire. (WP3 - T3.1 / WP4 - T4.2 / WP5 - T5.2 -T5.4 - T5.5 -T5.6 / WP6 - T6.1 - T6.3)

Les **parcs naturels régionaux de Brière, de Lorraine, du Livradois-Forez, des Baronnies provençales et du Pilat** mèneront une expérience sur l'intégration de la biodiversité dans les entreprises et seront des entités affiliées à la FPNRF (WP5 - T5.2).

Les parcs nationaux français sont des espaces naturels protégés, terrestres et marins, dont le statut de "territoires d'exception" est internationalement reconnu. Leur mode de gouvernance et de gestion original leur permet de préserver leur richesse. Afin de renforcer l'action de la France en matière de préservation et de restauration de la biodiversité, leur réseau est rattaché à l'Office français de la biodiversité. Le Parc national des Pyrénées mènera l'action sur la pollution

lumineuse en tant que Bénéficiaire associé et les Parcs nationaux de la Vanoise, du Mercantour, des Cévennes, de la Guadeloupe, de la Réunion, des Calanques et des Forêts agiront en tant qu'entités affiliées (WP4 - T4.3).

Représentants des politiques sectorielles

Le Centre européen des sports de nature (CESN), situé au sein de l'établissement public CREPS AuRA, a pour objectif de renforcer l'intégration de la dimension européenne dans les missions générales de l'établissement, notamment pour en faire un facteur de développement de son domaine d'expertise, celui de la formation aux sports de nature. Avec l'appui du Pôle ressources national des sports de nature, ce pôle associe les compétences des différents services de l'établissement pour, entre autres : construire et entretenir des partenariats stratégiques solides et durables avec des acteurs européens, développer des formations en sports de nature en lien avec les orientations françaises et/ou européennes (biodiversité, développement durable, éthique, etc.) et accompagner la mobilité professionnelle. (WP6 - T6.3, WP7 - T7.3)

L'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVSN) s'est fixée 4 missions : organiser une formation professionnelle adaptée aux besoins des acteurs du nautisme ; accompagner les projets de performance des fédérations et contribuer à la préparation des sportifs de haut niveau aux épreuves olympiques et internationales ; co-construire l'innovation et l'expertise au service du développement du nautisme dans toutes ses dimensions ; offrir un site exceptionnel pour la pratique du nautisme et un lieu d'accueil pour les grands événements sportifs, les voyages scolaires, les séminaires, les colloques, les rencontres et les stages sportifs (WP6 - T6.3
/ WP7 - T7.3)

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) est l'établissement public chargé de développer la gestion durable des forêts privées : quelque 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares, soit environ 23% du territoire.

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, ses principales missions sont : orienter la gestion des forêts privées ; conseiller et former ; regrouper la propriété privée (WP5 - T5.5).

Le Service interdépartemental pour l'animation du Massif central (SIDAM) est un organisme inter-établissements du réseau des Chambres d'agriculture du Massif central. Il regroupe 16 Chambres d'agriculture départementales du Massif central et la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne pour le Morvan. Il travaille au développement économique des filières à partir des ressources propres du Massif. Le SIDAM réalise également un travail d'observatoire des évolutions agricoles et une veille réglementaire permanente pour adapter les politiques publiques favorables au Massif central (WP5 - T5.4).

L'Union professionnelle du génie écologique (UPGE) regroupe les professionnels du génie écologique (entreprises de construction et bureaux d'études) qui œuvrent à la restauration des fonctions des systèmes vivants. Les démarches d'ingénierie écologique sont mises en œuvre par un secteur professionnel composé de nouveaux métiers, nécessitant des compétences spécifiques. L'UPGE propose donc de renforcer l'offre de formation du secteur du génie écologique, à tous les niveaux (WP7
- T7.2).

A-IGÉco est l'association fédératrice des acteurs du Génie écologique et de l'Ingénierie. Elle promeut le développement de l'ingénierie écologique et de l'ingénierie écologique de qualité technique et scientifique (WP7 - T7.1 et T7.2). L'A-IGÉco agira en tant qu'entité affiliée à l'UPGE.

Le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNPMEM) regroupe l'ensemble des pêcheurs professionnels et des aquaculteurs marins. Il représente et défend leurs intérêts généraux auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. Il participe à la gestion des ressources halieutiques dans le cadre d'une pêche responsable et d'un développement durable. (WP7 - T7.3).§CON-SOR-CS§# #@PRJ-MGT-PM@#

4.2 Gestion du projet ***(s.o. pour la note conceptuelle)***

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Gestion du projet, assurance qualité et suivi des progrès *(n/a pour la note conceptuelle)*

Décrire les structures de gestion et les mécanismes de prise de décision au sein du consortium. Expliquez comment les décisions seront prises et comment une communication régulière et efficace sera assurée.

Décrire les mesures et les méthodes prévues pour assurer la qualité, le suivi, la planification et le contrôle de la mise en œuvre du projet.

Les rôles de chacun (coordinateur, bénéficiaires associés, entités affiliées) seront décrits dans un **accord de consortium** qui sera préparé par le service juridique de l'OFB et soumis aux membres pour information et échange avant la signature de la convention de subvention. Les règles relatives aux éléments nécessaires au reporting, les conditions d'archivage des pièces justificatives et les modalités de résolution d'éventuels conflits seront clairement définies. La convention sera signée dans les 3 premiers mois suivant le démarrage du projet.

Le projet sera **géré** par une équipe de l'OFB composée d'un chef de projet, de coordinateurs pour chaque module de travail thématique, d'un responsable administratif et financier et de son adjoint, ainsi que d'un chef de projet chargé de contrôler les résultats et les impacts du projet par rapport à la stratégie nationale pour la biodiversité. Tous les bénéficiaires associés au projet ont également consacré du temps à la gestion du projet. L'allocation de ressources importantes pour la gestion du projet devrait donc permettre un suivi régulier et efficace des actions.

Les organes de gouvernance, dirigés par l'OFB, ont été planifiés à deux niveaux :

- Au niveau global, le rôle du **Comité de Pilotage** (COPIL) sera de coordonner l'ensemble des partenaires, d'assurer le bon déroulement du projet, de prendre les décisions d'ordre général et de veiller à l'atteinte des objectifs du projet. Il sera composé de tous les bénéficiaires associés et du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion territoriale (MTECT) en tant que co-financeur et référent de la stratégie nationale pour la Biodiversité avec un rythme de réunion annuel ;
- Au niveau du programme de travail, le rôle des **comités techniques (CoTech)** sera de coordonner tous les partenaires, de s'assurer que les actions du programme de travail sont menées correctement, de proposer si nécessaire des adaptations au cours du programme de travail, de s'assurer que les objectifs du programme de travail sont atteints. Ils seront composés d'un délégué par bénéficiaire impliqué dans le programme de travail et de deux délégués pour le coordinateur et se réuniront deux fois par an.

Les décisions relatives aux actions collectives seront prises à la majorité des voix au sein des deux organes de gouvernance. Il est néanmoins rappelé que chaque bénéficiaire associé et chaque entité affiliée sera responsable de la bonne mise en œuvre des actions qu'il mènera. Des réunions thématiques regroupant plusieurs workpackages pourront également être organisées lorsque des actions sont proches et méritent des temps d'échanges spécifiques (par exemple sur l'implication des collectivités territoriales et des élus locaux dans les questions de biodiversité qui concernent les WP3, 4 et 6).

Le contrôle de la qualité des livrables sera effectué par le chef de file de chaque action, par les comités techniques et le coordinateur de chaque WP et enfin par le comité de pilotage. Le contrôle portera sur la qualité scientifique et technique des livrables, le respect des engagements, notamment en termes de visibilité du programme LIFE et des fonds européens, et le respect des procédures administratives. Si nécessaire, des amendements et des corrections seront demandés à la personne responsable du livrable et un nouveau processus de validation sera mis en place. Ce contrôle de qualité nécessitera l'analyse des livrables un mois avant la date limite de soumission à la Commission européenne.

L'OFB, coordinateur général de LIFE BIODIV'France, est le validateur final de tous les livrables et en garantit la qualité.

Le suivi des progrès est de la responsabilité du référent de chaque tâche. L'OFB, en tant que coordinateur de chaque WP, demandera aux référents des rapports réguliers sur l'avancement des actions par le biais d'un système de rapports financiers continus et de rapports intermédiaires sur la mise en œuvre des actions.

Le COPIL annuel dressera un bilan des actions menées, des éventuelles difficultés rencontrées et des ajustements proposés pour y remédier. La période d'évaluation des actions sera également l'occasion de réanalyser la programmation des projets et de procéder aux ajustements nécessaires afin de les proposer à la validation de la Commission européenne.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Des rapports d'activité (rapports intermédiaires et finaux) seront préparés à la fin de chaque phase, avec un rapport supplémentaire à fournir dans la phase 3 (fin 2026, fin 2029, fin 2031, fin mars 2033, soit 4 rapports au total). Tous les rapports administratifs et financiers seront transmis en anglais, conformément à la demande de la Commission européenne.

4.3 Gestion verte (*n/a pour la note conceptuelle*)

Gestion verte *(n/a pour la note conceptuelle)*

Décrivez les mesures proposées pour réduire l'impact environnemental de votre projet, par exemple en recourant à des marchés publics écologiques, à des systèmes de gestion environnementale, etc.

Conformément au **Green New Deal**, la boîte à outils de l'UE sur les marchés publics **écologiques** sera appliquée et la priorité sera donnée aux entreprises respectueuses de l'environnement, en conformité avec les dispositions du code français des marchés publics. Au-delà de la question des marchés publics, les bénéficiaires du projet ont décidé de s'engager dans la conception et la mise en œuvre d'un **plan de développement durable**. Par ailleurs, l'OFB étant sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, il doit se conformer à une directive ministérielle relative au plan d'action interministériel " Administration exemplaire pour l'environnement ", qui prévoit la planification et la mise en œuvre de mesures spécifiques en faveur de la transition écologique et énergétique.

Les engagements du projet en matière de **gestion durable** ont été décrits dans le WP1 (T1.3) :

- **Utilisation systématique de la stratégie d'achats verts dans le contexte des marchés publics pour la mise en œuvre des actions du projet** (augmentation de la part des produits biologiques, promotion d'une offre accrue de menus végétariens ; prévention des déchets et de l'utilisation d'articles à usage unique, etc.)
- **Limitation des émissions de gaz liées aux déplacements quotidiens et événementiels**
  (organisation de réunions à distance, voyages en train, mutualisation des événements)
- **Limiter les déchets et la consommation de ressources naturelles lors des** événements (vaisselle lavable uniquement, repas du soir végétarien pour tous les participants, événement sans papier, pas d'articles promotionnels non durables...)
- **Limiter la consommation d'énergie liée à l'empreinte numérique** (utilisation responsable des courriels, utilisation d'un outil de transfert de fichiers économe en énergie, procédures de gestion durable des données, etc.)

Evaluation de l'impact du projet et partage des bonnes expériences (partage des bonnes pratiques, évaluation du potentiel de séquestration du carbone des actions de conservation et de l'empreinte carbone pour identifier les points d'amélioration et mise à jour de la "Mise en œuvre d'une démarche éco-responsable au sein d'un projet européen" (réalisée par LIFE ARTISAN).

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

4.4 Budget (s.o. pour la note succincte de présentation)

Budget prévisionnel - Ressources *(s.o. pour la note succincte de présentation)*

Voir le tableau/calculateur budgétaire détaillé (annexe 1 de la partie B).

Le projet LIFE BIODIV'France mènera des actions sur les sites Natura 2000 marins dans la continuité des actions menées dans le cadre du LIFE IP MarHa (fin du projet en 2025). Afin d'éviter un double financement des actions côtières et marines en 2024 et 2025, un plan d'action semestriel sera transmis au chef de projet LIFE MarHa afin de vérifier qu'aucune action déjà mise en œuvre ou programmée par LIFE MArHa n'a été identifiée dans LIFE BIODIV'France. Il est important de noter que le projet BIODIV'France utilisera les données et les outils méthodologiques développés par le projet MarHa chaque fois que cela sera pertinent.

Le projet LIFE BIODIV'France permettra aux agences régionales de développer leurs compétences et d'harmoniser leurs pratiques afin de mettre en œuvre la SNB.Elles apparaissent comme les plus à même d'agir sur le long terme au niveau régional, grâce à l'implication de l'OFB et des Régions dans leur gouvernance. Par ailleurs, la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 précise le rôle que les agences régionales devront jouer en tant que catalyseurs d'énergies et de compétences pour diffuser les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité. Les budgets annuels des agences, constitués de contributions financières des Régions et de l'OFB, ainsi que de financements liés à des appels à projets, devraient leur permettre de développer leur capacité de diffusion et de réplication sur le long terme.

5 FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE

Remplissez cette section à l'étape 1 (note succincte de présentation) et à l'étape 2 (proposition complète).

Mesures complémentaires

Dressez la liste des actions et mesures complémentaires au projet SIP/SNAP qui sont nécessaires à la mise en œuvre du plan/stratégie/plan d'action ciblé. Pour chacune de ces actions ou mesures, indiquer la source potentielle de financement et préciser si elle a déjà été confirmée.

Indiquez les mesures et actions complémentaires qui seront étroitement liées au projet et celles qui sont plus générales et qui faciliteront simplement la mise en œuvre du plan/stratégie/plan d'action ciblé. Fournissez des détails sur les mesures qui seront étroitement liées.

Décrire les mécanismes de coordination avec les gestionnaires des différents instruments de financement afin de garantir l'utilisation la plus efficace possible des fonds pour les mesures complémentaires.

Décrire les activités du projet visant à mobiliser des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre du plan/stratégie/plan d'action ciblé (le cas échéant).

Annexer le plan de financement complémentaire.

***Note :** Le projet SIP/SNAP et les mesures et actions complémentaires doivent conduire à la mise en œuvre complète du plan/stratégie/plan d'action ciblé. Par conséquent, la liste des mesures complémentaires doit être exhaustive et inclure également les activités ou mesures futures pour lesquelles il n'existe pas encore de sources de financement.*

La mobilisation de fonds complémentaires est au cœur du projet à travers les actions prévues dans le WP3 "Soutien aux territoires" et le WP8 "Coordination, mobilisation et suivi des fonds complémentaires".

Le WP3 aura un rôle concret à jouer en soutenant le montage de projets et en **mobilisant des fonds complémentaires gérés par les Régions. L'**optimisation de l'ensemble des financements régionaux pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité reposera sur la coordination d'un réseau consolidé de cellules régionales dédiées à l'ingénierie. Ce travail sera réalisé par le coordinateur du WP3 et les chefs de projet recrutés dans les ARB, les Régions et les délégations de l'OFB dans les territoires français d'outre-mer. La coordination entre les gestionnaires des différents instruments de financement se fera au travers des instances régionales de gouvernance " biodiversité " déjà mises en place dans les territoires et dénommées " comité régional des financeurs ", " conférence régionale des financeurs " ou " réunion collective régionale ". Ces comités réunissent les principaux financeurs de la biodiversité, à savoir la Région, l'Agence régionale pour la biodiversité, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les agences de l'eau concernées et l'OFB. Leur objectif est de mettre en synergie les financements nécessaires aux projets de

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

biodiversité. Ainsi, cette coordination permettra de mobiliser les fonds nationaux de ces financeurs même s'ils n'ont pas fait l'objet de fiches dédiées.

Le rôle du WP8, dirigé par un chef de projet dédié aux fonds complémentaires, sera de réunir régulièrement, au niveau national, les autorités de gestion des fonds complémentaires, de mettre en place un système de suivi et de vérifier l'adéquation entre les projets financés et les objectifs de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité afin de parvenir à sa pleine mise en œuvre en 2032, à la fin du projet.

Ce rôle de coordination concernera les fonds structurels (FEADER, FEDER), les fonds sectoriels (LIFE, HORIZON Europe) et les fonds nationaux afin d'assurer une cohérence nationale globale pour optimiser l'utilisation des fonds financiers en faveur de la biodiversité.

Ainsi, l'objectif de LIFE BIODIV'France sera de financer l'ingénierie nécessaire pour faire levier sur les fonds complémentaires qui financeront des actions concrètes de conservation et de restauration de la biodiversité.

Dans ce contexte, il convient de noter les aspects suivants :

Le projet est étroitement lié à d'autres projets :

→ **Allocation de fonds FEDER**, à travers les objectifs spécifiques 2.4 " Renforcer l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes ", l'OS 2.5 " Soutenir les mesures de gestion durable des ressources, de l'eau et de son accès permanent aux populations ", et l'OS 2.7 " Préserver la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution " pour le cofinancement d'actions liées à la mise en place de conditions favorables à la conservation et à la restauration de la biodiversité.

Selon chaque stratégie régionale de mobilisation des fonds européens, des appels à projets seront ouverts pour financer des actions visant à améliorer la connaissance du fonctionnement des écosystèmes, améliorer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, maintenir et augmenter les espaces protégés et restaurés, limiter l'artificialisation des terres et augmenter les comportements favorables à la préservation et au développement de la biodiversité. Ces stratégies de mobilisation des programmes opérationnels FEDER et FEADER sont cohérentes avec les stratégies régionales pour la biodiversité (SRB) lorsqu'elles existent et avec la stratégie nationale pour la biodiversité. La probabilité d'une mobilisation effective de ces fonds structurels est très élevée, les Régions ayant consommé la totalité de leurs fonds structurels pour la biodiversité lors de la précédente période de programmation 2014-2020.

Les 11 régions métropolitaines impliquées dans le projet (Hauts de France, Ile de France, Centre Val de Loire, Pays de la Loire, Normandie, Bretagne, Bourgogne Franche Comté, Occitanie, Sud, Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine) ont identifié **246 090 000 €** de fonds **FEDER** pour financer des actions complémentaires à celles du projet LIFE (telles que des actions de connaissance, le suivi de la biodiversité, la gestion et la valorisation des sites naturels, la restauration écologique des habitats et des espèces des milieux terrestres, marins et aquatiques, la restauration des continuités écologiques et la protection de la faune et de la flore menacées, le soutien à la lutte contre les espèces exotiques, la requalification et/ou la renaturation des friches, etc.).

Outre le FEDER national, la France est couverte par 18 programmes géographiques INTERREG (+ 4 communs à l'ensemble de l'UE) dont les projets lauréats pourront contribuer à la dimension transfrontalière de LIFE BIODIV'France, à l'instar des projets financés lors de la période précédente. En particulier, les projets visant la protection transfrontalière d'une espèce ou d'un habitat sont identifiés :

- CRICETUS (2021-2023, Interreg Rhin supérieur) sur la préservation du hamster commun entre la France et l'Allemagne.
- CARIMAM (2018-2020, Interreg Caraïbes), soutenu par l'OFB, sur la mise en place d'un réseau de protection et de suivi des mammifères marins dans les Caraïbes.

Ou proposer une approche transfrontalière intégrée des principales questions liées à la biodiversité dans une zone géographique donnée :

- PITEM Biodiv'Alp (2019-2023, Interreg Alcotra) pour la protection et l'amélioration de la biodiversité dans les zones alpines.
- MPA-Networks (2019-2022, Interreg Med) pour la coordination d'un réseau d'aires marines protégées en Méditerranée

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

→ **Allocation de fonds FEADER** à travers l'objectif spécifique F, pour le cofinancement d'actions visant à contribuer à la protection de la biodiversité, à améliorer les services écosystémiques et à préserver les habitats et les paysages ; et en particulier à travers l'intervention 73.04 qui financera, dans les Régions ayant retenu cette intervention, des projets de préservation et de restauration du patrimoine naturel et forestier, à l'intérieur et à l'extérieur des sites Natura 2000.

Ainsi, les régions Centre-Val-de-Loire, Pays de la Loire et Occitanie ont identifié **14 370 000 €** de fonds **FEADER** pour financer des actions (non récurrentes) complémentaires à celles du projet LIFE.

Plus généralement, le **PSN de la PAC** en vigueur depuis le 1er janvier 2023, permettra de financer des actions agricoles favorables à la biodiversité et en particulier :

- ICHN et MAEC-Bio (8,36 milliards d'euros d'aides en 2023)
- Régime écologique (1,7 milliard d'euros en 2023)
- Aide à la conversion à l'agriculture biologique (340M€/an)

En rapport avec le projet d'une manière plus générale :

→ **L'affectation des fonds FEAMPA** au titre des objectifs spécifiques (OS) 1.6 "Contribuer à la protection et à la restauration des écosystèmes aquatiques" et 4.1 "Renforcer la gestion durable des mers et des océans en favorisant la connaissance du milieu marin [...]", qui sont complémentaires des actions prévues dans LIFE BIODIV'France, fera l'objet d'un suivi et d'un rapport.

- Le projet LIFE Mobile Marine Species coordonné par l'OFB, déposé en octobre 2022 et actuellement en liste d'attente, a été construit en complémentarité avec le projet LIFE BIODIV'France.

- Les projets LIFE IP Artisan (2020-2027) et LIFE MarHa (2017-2025) portés par l'OFB, dont les résultats et recommandations sont pleinement pris en compte par LIFE BIODIV'France.

- Le projet LIFE IP Biodiv'Est (2022-2032) porté par la Région Grand Est, qui mène notamment des actions à l'échelle régionale complémentaires à celles prévues dans le WP3 "Soutien aux territoires" pour les autres régions métropolitaines. LIFE BIODIV'France a pris en compte cette complémentarité lors de sa conception.

- Les projets LIFE français obtenus en 2020 tels que le projet LIFE Biodiv'paysanne (2021-2027) porté par le CEN Occitanie, le projet LIFE SOS Crau Grasshopper (2021-2025) porté par le CEN PACA, et le projet LIFE SeaBil (2021-2024) porté par la LPO.

- Le partenariat européen Biodiversa+ (2021-2028) financé par le programme Horizon Europe, dont l'OFB est partenaire et impliqué dans le WP " Promoting and supporting transnational biodiversity monitoring ". Les thématiques prioritaires de ce volet suivi (aires protégées dont Natura 2000, habitat, biodiversité marine, espèces exotiques envahissantes, pollinisateurs, sols, etc.) alimenteront directement LIFE BIODIV'France, avec des recrutements spécifiques prévus dans le cadre de Biodiversa+ pour renforcer les activités de l'OFB en matière de suivi de la biodiversité

- Autres projets Horizon, y compris pour l'OFB :

  - CSA BISON (2021-2023) sur l'intégration de la biodiversité dans les politiques de transport
  - CSA 2022 - Actions pour la mise en œuvre de la mission Restaurer nos océans et nos eaux d'ici 2030 sur l'éducation à l'environnement et au développement durable (aires marines éducatives) dans le milieu marin.

En conclusion, le projet LIFE BIODIV'France, les fonds complémentaires identifiés dans le projet ainsi que les fonds nationaux identifiés par l'Inspection Générale des Finances pour le financement de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (T8.1) permettront sa mise en œuvre complète.

6. AUTRES

6.1 L'éthique

L'éthique
Sans objet

6.2 Sécurité

Sécurité
Sans objet

7. DÉCLARATIONS

Double financement	
Informations concernant d'autres subventions de l'UE pour ce projet ⚠ *Veuillez noter qu'il existe une interdiction stricte de double financement par le budget de l'UE (sauf dans le cadre des actions Synergies de l'UE).*	**OUI/NON**
Nous confirmons qu'à notre connaissance, ni le projet dans son ensemble ni aucune de ses parties n'a bénéficié d'une autre subvention de l'UE *(y compris les financements de l'UE gérés par les autorités des États membres de l'UE ou par d'autres organismes de financement, par exemple les Fonds régionaux de l'UE, les Fonds agricoles de l'UE, etc.*) Si la réponse est NON, veuillez expliquer et fournir des détails.	OUI
Nous confirmons qu'à notre connaissance, ni le projet dans son ensemble ni aucune de ses parties n'est (ni ne sera) soumis à une autre subvention de l'UE *(y compris les financements de l'UE gérés par les autorités des États membres de l'UE ou par d'autres organismes de financement, par exemple les Fonds régionaux de l'UE, les Fonds agricoles de l'UE, etc.*) Dans la négative, veuillez expliquer et fournir des détails.	OUI

Soutien financier à des tiers (le cas échéant) *Si, dans votre projet, le montant maximum par tiers est supérieur au seuil fixé dans le document d'appel à propositions, justifiez et expliquez pourquoi le montant plus élevé est nécessaire pour atteindre les objectifs de votre projet.*
Insérer un texte

Sceau d'excellence (le cas échéant) *(s.o. pour la note conceptuelle)* *Si le document de l'appel le prévoit, les propositions qui passent l'évaluation mais sont en dessous du seuil budgétaire (c'est-à-dire qui passent les seuils minimums mais ne sont pas classées suffisamment haut pour recevoir un financement) se verront attribuer un sceau d'excellence.* *Dans ce contexte, il peut nous être demandé de partager des informations sur votre proposition avec d'autres organismes de financement nationaux ou de l'UE.*	
Acceptez-vous que votre proposition (y compris les données et la documentation de la proposition) soit partagée avec d'autres organismes de financement nationaux et de l'UE afin de trouver des financements dans le cadre d'autres programmes ?	*[*OUI*]* *[*NON*]*

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

ANNEXE

TABLEAU WP 1

Identification des données acquises par le projet et des données issues des évaluations nationales qui seront utilisées pour renseigner les indicateurs d'impact des objectifs spécifiques de LIFE BIODIV'France avec la base de référence de l'indicateur.

Objectif spécifique	Titre des impacts de LIFE BIODIV'France	Base de l'indicateur	Raison d'être	Méthode d'acquisition des données par LIFE BIODIV'France	Données acquises en dehors de LIFE BIODIV'France
1	2/3 de territoires intercommunaux français ont intégré la biodiversité dans leurs documents contractuels ou de planification (CRTE, SCOT). (Tâche T.3..et 3.2)	Sera identifié au début du projet par la FNSCOT par le biais d'une enquête spécifique	Indicateur clé de la mesure 29 des SNB, projet de circulaire imposant la prise en compte de la biodiversité par la nouvelle génération de CRTE.	Suivi du SCOT développements en matière d'intégration de la biodiversité par la FNSCOT (en notamment dans le plan de développement durable et dans le document d'orientation et d'objectifs)	Partenariat du MTECT (CGDD) avec l'ANCT pour le suivi de l'intégration de la biodiversité dans les CRTE
1	Evolution positive du baromètre de l'engagement des élus locaux pour la protection de la biodiversité entre 2024 et 2032 (T.3.1., T.3.2., T3.3.)	État initial à fin 2024 car données non disponible avant	Conformément à la mesure 29 de la SNB.		Le baromètre sera créé par l'OFB en 2024 et rempli tous les 5 ans. années.

6	Augmentation des dépenses par région des budgets nationaux et européens consacrés aux projets de biodiversité sur la période 2024-2030 par rapport à la période 2014-2020. (T.3.2)	A réaliser par le chef de projet dédié au début du projet, à partir des données collectées par l'ANCT.	Le Green Deal soutenu par les politiques régionales	Contrôle de la consommation des fonds supplémentaires consacrés à la biodiversité dans chaque région (T.8.2)	Suivi de la consommation des fonds structurels européens dans le cadre du Pacte vert par l'ANCT
1	La consommation de terres est réduite de moitié sur la période 2021-2031 par rapport à la période 2011-2021 (T.3.1 et 3.2. ainsi que T.7.3.2)	Base 100	Exigé par la loi sur le climat et la résilience et le décret. Indicateur pour la mesure 2 du SNB. Mobilisation du Fonds national pour le recyclage des terres et la renaturation des villes et villages. Action pilotée par la DHUP (MTECT), sur la base de sur 3 types de solutions : construire moins, construire mieux et déconstruire.		Exigé par la loi Climat et résilience et le décret https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045727061 Produit par l'Observatoire de l'artificialisation à partir de fichiers fonciers

1	Réduction (20%) de la fragmentation des milieux naturels (T.3.1, T3.2 et T3.3) T.4.5.1.2.)	Base 100	Indicateur de la mesure 20 de la SNB, montrant l'amélioration de la fonctionnalité des écosystèmes, dans le but d'inverser la tendance. Estimation justifiée par le fort engagement des Régions et des grands opérateurs de transport français (autoroutier, ferroviaire et fluvial) dans la SNB. Estimation susceptible d'être revue à la baisse pour s'assurer que l'objectif soit identique à celui de la SNB (pas encore fixé)		Indicateur "Fragmentation des milieux naturels", fourni par le CEREMA pour les années 2018, 2024 et 2030
1	Les 25 ouvrages prioritaires pour la continuité écologique de l'eau identifiés dans LIFE BIODIV'France sont restaurés. (T.3.3.)	0 ouvrages restaurés	Une partie de l'indicateur de la mesure 20 de la SNB visant à restaurer 5000 continuités aquatiques. Action sur les 25 structures incluses dans le Plan National de Migrations Amphihalines.	Identification des 25 structures en 2025. Estimation des travaux en 2026. Enquête pour vérifier la mise en œuvre en 2031.	Indicateur disponible auprès de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) "Fragmentation des cours d'eau", tous les 3 ans
1	Augmentation de la longueur des cours d'eau à écoulement libre (objectif à ajouter et à aligner sur la loi sur la restauration de la nature)	Sera identifié par l'OFB L'équipe de la loi sur la restauration dès que sa définition sera validée au niveau de	Conformément à l'engagement de la France dans la loi sur la restauration de la nature et à l'objectif de la SNB de restaurer l'hydromorphologie sur 5 000 ouvrages prioritaires par bassin versant (mesure 21).		L'indicateur n'est pas encore disponible et les méthodes de calcul ne sont pas encore connues. Ne peut être suivi dès le début du projet. Impossible de fournir une valeur initiale.

		l'UE			
2	Amélioration globale de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire terrestres en France et par zone biogéographique (T.4.2.)	4 écosystèmes de CI référencés avec des valeurs initiales données par N2000 rapport cité à la section 1.1	Conformément à l'engagement pris par la France dans la loi sur la restauration de la nature		État de conservation des habitats terrestres de l'IC mis à jour en 2024 et 2030 dans le cadre du rapportage de la France à la Commission européenne (avec un focus sur les habitats forestiers, les habitats des agroécosystèmes et les zones humides).
2	5% des eaux méditerranéennes françaises sous protection forte (T.4.5.)	2%	Indicateur clé du NBS pour la mesure 1		Indicateur "Territoire en aire protégée sous protection forte" disponible dans la base de données de l'INPN et mis à jour tous les 3 ans
2	Amélioration de l'état de conservation des habitats côtiers d'intérêt communautaire (objectif de 70%) (T.4.5.).	92% dans un état défavorable	Conformément à l'engagement pris par la France dans la loi sur la restauration de la nature		État de conservation des habitats côtiers de l'IC mis à jour en 2024 et 2030 dans le cadre du rapportage de la France à la Commission européenne

3	5000 entreprises ont pris en compte la biodiversité dans leur chaîne de valeur (T.5.1. et T.5.2.)	211 Entreprises participant au programme "Committed to Nature" en 2023	Indicateur clé du NBS pour la mesure 30	Mise en place d'un groupe de travail national sur l'intégration de critères de biodiversité dans les labels ou les normes du monde économique.	Mise à jour annuelle par l'OFB du nombre d'entreprises dans le cadre du programme "Entreprise engagée pour la nature". Nombre d'entreprises détentrices des labels pertinents délivrés par l'AFNOR
3	Réduction des pressions sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire liés aux zones agricoles. Objectif d'inversion de la tendance (T.5.3.)	100			Évolution de l'abondance des populations d'oiseaux communs spécialisés dans les zones agricoles (données issues du programme STOC de Vigie Nature, traitées par l'UMS Patrinat et diffusées par l'Observatoire National de la Biodiversité)
3	18% de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique (T.5.3.)	10,3 %	Indicateur du PSN de la France pour 2027		Recensement agricole de 2030, données traitées par l'Agence Bio. Valeur de référence : 10,3 % de la SAU en 2021
3	50 000 km l'augmentation de la longueur des haies et bocage (T.5.3.)	740 000 km en 2020	dans les zones agricoles ouvertes. Action pilotée par le ministère de l'agriculture (MASA) avec le soutien financier de fonds nationaux.		DEB/IGN/INRAE/CNRS

3	Maintien de la surface des prairies permanentes en France par rapport à 2020 (T.5.4.)	Superficie : en attente des données du recensement agricole 2020 Qualité : en attente via le projet "PréSur" et via l'enquête sur les papillons			Recensement agricole 2030
3	Inversion de la tendance à la baisse de l'indice des populations de papillons des prairies, (objectif à ajouter)	22 des 28 espèces ou groupes d'espèces associés aux prairies sont en déclin			Espèces considérées comme caractéristiques des prairies européennes et présentes dans une grande partie de l'Europe, couvertes par la majorité des programmes de surveillance des papillons et incluses dans le programme de surveillance de la biodiversité des terres françaises.
3	Réduction des pressions sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire liés aux zones forestières. Objectif d'augmentation de +20% (T.5.5.)	100	Devra être adapté à l'engagement de la France dans la loi sur la restauration de la nature.		Évolution de l'abondance des populations d'oiseaux communs spécialistes des milieux forestiers (données issues du programme STOC de Vigie Nature, traitées par l'UMS Patrinat et diffusées par l'Observatoire National de la Biodiversité)

3	Améliorer la densité des très grands arbres et du bois mort dans les forêts (T.5.5.)	A préciser au début du projet	Indicateur susceptible d'évoluer pour s'adapter à celui définitivement choisi par la réglementation sur la restauration rendant impossible dans ce contexte de donner des objectifs à atteindre		Inventaire forestier national (par l'IGN), données traitées par l'INRAE et ECOFOR
3	100 projets de biodiversité forestière mis en œuvre (T.5.5.)	0	En ligne avec la mesure 22 de l'ONB. L'objectif sera atteint grâce à la très forte mobilisation du réseau des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux.	Identification des projets réalisés grâce à la mobilisation de fonds régionaux et comptabilisation des PSE forestiers	
3	Réduction des impacts des projets SER sur les espèces et les habitats naturels (T.5.6.)	A préciser au début du projet	En ligne avec la loi du 10 mars 2023 sur l'accélération de la production d'énergie renouvelable.		Suivi des impacts des projets d'ER par l'Observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité (à créer en 2023) à partir de 2024 à travers des synthèses de publications de suivi et d'enquêtes.
3	Réduction significative de la pression sur les ressources halieutiques en Guyane française (T.5.7.)	A préciser au début du projet	Forte implication du WWF en Guyane, avec le soutien des autorités locales et des pêcheurs, et la capacité à mobiliser la FEAMPA.		Répartition des débarquements français selon l'état des stocks halieutiques évalués [% des poids]/indicateur annuel en Guyane
4	Évolution positive du baromètre de l'engagement des citoyens entre 2027 et 2021 2032 (T.6.2. et T.6.4.)	État initial à partir de 2027, les données n'étant pas disponibles avant cette date	Conformément à la mesure 32 du BNS et au budget supplémentaire de l'OFB pour ce thème.	Le baromètre créé dans le cadre du projet en 2027 sera rempli chaque année.	

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPANTS

(A remplir par les participants et à télécharger dans le cadre de la candidature. Pour ajouter des informations pour d'autres participants, copiez le tableau autant de fois que nécessaire. Cette section n'est pas limitée en nombre de pages.)

PROJET	
Nom et acronyme du projet :	BIODIV'France - BIODIVFR

PARTICIPANT 1 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*	
Nom légal (nom abrégé) :	Office Français de la Biodiversité (OFB)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

Créé en 2020, cet établissement public dépend du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il est issu de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Ses 2 800 agents exercent les missions suivantes :

- Appui à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la biodiversité : l'OFB est mandaté par le ministère de la Transition écologique et solidaire pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie française pour la biodiversité ainsi que d'autres stratégies telles que la stratégie nationale pour les espaces protégés.

- Connaissances, recherches et expertises sur les écosystèmes et les espèces, avec une responsabilité particulière dans la collecte, la structuration et la mise à disposition des données sur l'eau et la biodiversité en France.

- Police de l'environnement et de la faune

- Gestion et soutien des aires protégées, avec la gestion directe de 9 aires marines protégées et de 26 réserves naturelles et le soutien au financement des 11 parcs nationaux français.

- Mobilisation des parties prenantes et des citoyens, en jouant le rôle de tête de réseau pour faciliter l'engagement des autorités locales, des citoyens, des entreprises et des acteurs de la société civile en faveur de la protection de la biodiversité, à travers un très grand nombre de programmes.

L'OFB dispose d'une grande expérience dans la mise en place, la coordination et la gestion de projets européens. L'OFB a été impliqué dans une trentaine de projets européens ces dernières années (LIFE, INTERREG, Horizon).

Le projet sera dirigé par la direction du soutien à la stratégie en matière de biodiversité (DASB), qui est responsable de quatre tâches principales

- soutien aux politiques et stratégies consacrées à l'eau et à la biodiversité
- soutien aux politiques et stratégies sectorielles et territoriales visant à intégrer la biodiversité
- l'élaboration de doctrines internes et de cadres stratégiques pour les actions de l'OFB
- la création ou la mise en œuvre de projets intégrés et innovants.

PERSONNEL CLE

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

François GAUTHIEZ, M, agent permanent, Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Docteur en Biométrie et Ingénieur de l'Ecole Polytechnique

Directeur de l'appui aux stratégies de biodiversité, il supervisera le projet LIFE BIODIV'France pour l'OFB. Spécialiste des politiques publiques en faveur de la biodiversité, il a également une grande expérience de la gestion des ressources halieutiques, des aires marines protégées et des politiques européennes en faveur de l'environnement. L'équipe du projet sera placée sous sa direction. Il sera le référent du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et participera aux réunions importantes du projet avec les autorités nationales et européennes.

Gael THEVENOT, F, agent permanent, docteur en médecine vétérinaire et docteur en droit

Directrice adjointe du soutien aux citoyens, Gael est une spécialiste des sciences de la vie et plus particulièrement des liens entre l'agriculture, l'alimentation, la santé et l'environnement. Elle sera en charge de la supervision globale des work packages 3, 5, 6 et 7 pour l'OFB et sera la référente pour les relations avec le Ministère de l'Agriculture.

Julien TOUROULT, M, agent permanent, ingénieur forestier

Directeur du centre de données et d'expertise sur le patrimoine naturel (PatriNat), Julien est un spécialiste du rapport sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire pour la France métropolitaine et des habitats et espèces remarquables en outre-mer. L'unité PatriNat accueillera les agents qui travailleront sur les systèmes d'information et sur les analyses de l'efficacité de la gestion des espaces protégés, en lien avec le règlement restauration dont les aspects scientifiques sont également gérés par PatriNat.

Anne CAZIN, F, agent permanent, docteur en géographie et agro-économiste

Chef de projet du projet préparatoire LIFE Biodiversité intégrée dans les territoires et les politiques (BTP) de 2021 à 2023, elle a coordonné la préparation et la rédaction du projet LIFE BIODIV'France à l'OFB et avec l'ensemble des Bénéficiaires associés. Spécialiste des politiques rurales européennes, elle a une longue expérience de terrain en France et à l'étranger (Pays de Galles, Canada). Elle sera en charge de la gestion globale du projet.

François OMNES, M, agent permanent, ingénieur agronome

Chef du Département Utilisation et Gestion de la Biodiversité, François a passé toute sa carrière à travailler sur les questions entre l'agriculture et la protection de la nature. Il sera en charge de la supervision des actions sur l'agroécologie et les prairies et jouera un rôle dans la structuration du réseau agroécologique du projet (WP5).

Sébastien FLORES, M, agent permanent, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts

Chef du service Mobilisation et accompagnement des entreprises et des territoires, Sébastien est le référent pour la mise en œuvre des politiques de biodiversité dans les territoires. Son service accueillera l'équipe en charge du WP3 "Appui aux territoires" et celle en charge de l'intégration de la biodiversité dans les entreprises dans le WP5.

Thomas DELAGE, M, permanent, Master en politiques et stratégies publiques pour l'environnement

Chef du département Mobilisation citoyenne pour la biodiversité, Thomas est un spécialiste des questions d'engagement citoyen et possède également une expérience dans l'économie sociale. Son département accueillera l'équipe en charge du WP6 "Mobilisation citoyenne". Thomas supervisera notamment la conception des campagnes d'impact.

Hassan SOUHEIL, M, permanent, docteur en biologie

Directeur adjoint des acteurs et des citoyens, Hassan est en charge de la formation des acteurs sur les questions de biodiversité. Il a mobilisé son réseau dans le domaine de la formation et de l'environnement pour construire le WP7 "Développement des compétences" qu'il supervisera pour l'OFB en accueillant les porteurs de projets qui seront recrutés.

Katia HERARD, F, agent permanent, Master en écologie et biologie des populations

Responsable de l'équipe Espaces et partenariats à PatriNat, Katia est spécialiste de l'évaluation de la qualité écologique des milieux et a supervisé de nombreuses études sur les espaces protégés et en particulier sur la suffisance et l'efficacité du réseau Natura 2000. Elle supervisera la conception de

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

protocoles de suivi des données de gestion des espaces protégés dans le cadre du WP4 "Efficacité des espaces protégés".

Anne-Sophie RASCLE, F, agent permanent, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts

Directrice adjointe des aires protégées, Anne-Sophie est spécialisée dans la gestion des aires protégées avec une forte dimension marine depuis 10 ans. Elle a coordonné la construction des actions sur l'environnement marin du WP 4 "Efficacité de la gestion des aires protégées" et contribuera à leur bonne mise en œuvre.

Véronique BOUSSOU, F, agent permanent, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts

Chef du service des réseaux des parcs nationaux et des espaces protégés, Véronique a coordonné la rédaction du WP4 "Efficacité de la gestion des espaces protégés" et son service accueillera le coordinateur du WP4 ainsi que l'agent en charge de l'animation des réseaux thématiques et des échanges entre les espaces protégés et les chercheurs. Véronique assure également le suivi des partenariats avec les réseaux nationaux d'espaces protégés (parcs nationaux, parcs naturels régionaux, RNF, FCEN...) et son service contribue à l'animation de la Conférence des espaces protégés, instance nationale de concertation et d'échanges stratégiques de l'OFB.

PROJETS OU ACTIVITES

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

LIFE16 IPE/FR/000001 - LIFE IP Habitats marins (2017-2025) - Contribution de l'UE : 13 M €. OFB : Coordinateur. Le LIFE MARHA, projet ambitieux qui a activement contribué à la gestion des habitats marins en France, est une expérience solide pour l'OFB, notamment en termes de création de protections fortes (T.3.3), de sensibilisation des plaisanciers (T.3.4), et de restauration d'habitats fonctionnels (T.2.3).

LIFE18 IPC/FR/000007 ARTISAN (Achieving Resiliency by Triggering Implementation of nature-based Solutions for climate Adaptation at a National scale - 2020-2027) - Contribution de l'UE : 10 M €. OFB : Coordinateur. Le Life Artisan, autre projet ambitieux, a permis la mise en place d'actions concrètes dans les territoires et la mobilisation des acteurs (notamment les autorités locales). Cette expérience sera également mise à profit pour la mise en œuvre du plan d'action Life MMS dans les territoires).

ENTITES AFFILIEES / PARTENAIRES ASSOCIES

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 2 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Agence Bretonne de la Biodiversité (ABB)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

Lancée début 2020 par un réseau de partenaires sous l'impulsion de la Région Bretagne et de l'Office français de la biodiversité, l'Agence bretonne de la biodiversité contribue à relever le défi de la reconquête de la biodiversité. Membre du réseau des agences régionales de la biodiversité, l'Agence bretonne de la biodiversité fédère la communauté #biodiversitéBZH des acteurs qui agissent - ou souhaitent agir - en faveur de la nature en Bretagne.

Elle organise des réseaux pour soutenir le montage de projets en faveur de la biodiversité, faciliter la recherche de financements, développer et partager les connaissances pour une meilleure compréhension

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

de la biodiversité par la société. L'Agence a également pour mission de sensibiliser et de mobiliser le monde professionnel sur cet enjeu majeur.

Le soutien d'ABB aux parties prenantes repose sur deux activités principales :

- L'animation/mobilisation est un facteur clé de succès pour un soutien à long terme, afin que les acteurs puissent accroître leurs compétences (événements), recevoir la bonne information au bon moment (communication) et être plus efficaces ensemble (conduite de projets collectifs).
- L'ingénierie de projet est le travail indispensable pour qu'un projet voie le jour, selon une méthodologie ABB en trois étapes : accès aux bonnes ressources documentaires / mise en relation avec un réseau d'accompagnement structuré / accès à un financement approprié.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Mathilde LEFRANC, F, Chef de projet montage et financement de projets biodiversité

Mathilde Lefranc sera chargée du suivi administratif, financier et technique du projet LIFE. Elle sera en charge du reporting financier et administratif du projet. Elle sera également responsable de la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de LIFE.

Anne-Hélène LE DU, F, Responsable de l'ingénierie de projet

Anne-Hélène Le Du a pour mission d'accompagner les acteurs bretons dans la construction de leurs projets de préservation et de restauration de la biodiversité. Anne-Hélène Le Du sera en charge de la coordination des projets.

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

FEDER 00057156 : "Offre d'accompagnement de l'Agence bretonne de la biodiversité au bénéfice des acteurs du territoire breton". Contribution UE 323 232,89 € 2022-2025 COO : ABB

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 3 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

L'Agence normande pour la biodiversité et le développement durable a pour objectif de contribuer à la reconquête de la biodiversité normande. Elle a trois missions principales :

- **Améliorer les connaissances sur la biodiversité**

L'ANBDD anime l'Observatoire normand de la biodiversité, dont l'objectif est de fournir des outils d'aide à la décision, notamment le système d'information de l'inventaire régional du patrimoine (SINP) "Outil de

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Diffusion de l'Information Naturaliste" (ODIN). L'Agence publie de nombreuses listes rouges, des inventaires régionaux et un recueil d'indicateurs régionaux territorialisés à l'échelle des EPCI.

- **Soutenir et conseiller les parties prenantes**

L'Agence anime différents réseaux d'acteurs et mène des actions adaptées à chacun d'entre eux. Elle travaille avec les collectivités locales, les entreprises et les gestionnaires d'espaces naturels pour progresser collectivement. L'Agence accompagne les porteurs de projets complexes et partenariaux dans l'émergence, le montage et la recherche de financements pour leurs opérations. Cette mission d'accompagnement ne s'adresse pas aujourd'hui aux petits porteurs de projets, faute de temps et de moyens disponibles, alors que la demande est forte. C'est pour cette raison que l'émergence d'un tel service d'accompagnement constitue la contribution de l'ANBDD à la proposition.

- **Valoriser et partager les réussites**

L'ANBDD produit de nombreux supports qui permettent de vulgariser ses travaux et ceux de ses partenaires ou de promouvoir des actions vertueuses et de contribuer à leur généralisation. Qu'il s'agisse de supports papier ou numériques, l'Agence dispose des équipements et des compétences pour produire en interne l'ensemble de ses contenus.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Romain DEBRAY, M, directeur de l'Agence de la Biodiversité de Normandie

Le gestionnaire de l'Agence encadrera le projet dans le contexte de l'élaboration de la proposition LIFE et organisera ensuite le recrutement d'un responsable de projet chargé de la mission d'appui. Il participera au reporting financier de LIFE.

Carine DOUVILLE, F, chef de projet pour l'émergence de projets complexes

Carine apporte déjà son soutien à l'émergence de projets, mais cette offre se concentre uniquement sur les projets complexes et multipartenaires. Cela occupe déjà un poste à temps plein. La proposition de l'ANBDD consiste à doubler ce poste et à le rendre complémentaire, notamment en concentrant l'accompagnement sur les petits porteurs de projets. Elle permettra d'harmoniser les approches, les outils de travail et les méthodes d'intervention.

À recruter : chef de projet pour l'émergence et le développement de projets

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

- Soutien à la mise en place de projets complexes depuis 2020 (Climate Sentinels, Road Fauna, etc. sont le résultat de ce soutien)
- Soutien à l'amélioration des projets dans le cadre de l'appel à projets Biodiversité de l'Agence de l'eau Seine Normandie en 2022.
- Animation et soutien aux collectivités locales lauréates "Territoires Engagés pour la Nature".
- Animation du réseau des gestionnaires d'espaces naturels en Normandie et organisation d'ateliers de recherche de financements

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 4 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Nom légal (nom abrégé) :	Association Nationale des Elus des Bassins (ANEB)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

L'Association Nationale des Elus de Bassin (ANEB) est une fédération d'élus et d'acteurs institutionnels qui défendent la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire d'une gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques par bassin versant, au cœur des enjeux d'aménagement du territoire, de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique.

Ses objectifs sont les suivants

- défendre les principes fondateurs de la gestion intégrée des bassins hydrographiques et représenter ses acteurs
- soutenir ses membres dans le développement d'une approche globale et intégrée de l'eau au niveau des bassins hydrographiques et des synergies entre la politique de l'eau et les autres politiques publiques.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Cyrielle BRIAND, F, Directrice de projet, cadre, docteur en hydrologie

Julie SENDZIK, F, chef de projet, ingénieur

À recruter : Responsable de production ; responsable de projet

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

L'ANEB mène de nombreux projets visant à capitaliser et à transférer les connaissances existantes, notamment par le biais de :

- son site web qui comprend 7 centres de ressources, des lettres et des courriels au réseau pour diffuser des nouvelles et des ressources ;
- Ateliers lors des colloques et séminaires (un séminaire annuel avec plus de 15 ateliers, les derniers colloques avec ateliers : Colloque sur l'eau, l'aménagement et l'urbanisme à Toulouse en septembre 2021, Ateliers de prévention des inondations au Grand Bornand en juin 2022, Gestion des ressources à Orléans en décembre 2022).
- Des vidéoconférences pour échanger les expériences, les outils et les méthodes utilisés.

En 2020, l'ANEB a développé un outil de transfert sur la continuité écologique avec la FNCCR, dans le cadre du plan national sur ce thème piloté par le Comité national de l'eau.

Enfin, ANEB participe de diverses manières à des projets européens, notamment :

- Partenaire du projet Life rivière Dordogne "Conservation et restauration écologique de la rivière Dordogne et de son patrimoine naturel" mené par l'EPTB Dordogne - EPIDOR
- Valorisation du travail de nos membres (EPTB) dans le cadre du projet iLfe Eau&Climat - supporting long-term local decision-making for climate-adapted Water Management réalisé par l'OIeau
- Diffusion des travaux du projet Life ARTISAN - Accroître la résilience des territoires face au changement climatique en encourageant les solutions d'adaptation fondées sur la nature, soutenu par l'OFB

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Non

PARTICIPANT 5 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*	
Nom légal (nom abrégé) :	Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté (ARB BFC)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

L'Agence régionale pour la biodiversité Bourgogne-Franche-Comté est un établissement public de coopération environnementale fondé en 2019 par la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'Office français de la biodiversité par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité et des paysages.

L'Agence vise à renforcer l'action publique en matière de connaissance, de préservation, de restauration et de valorisation de la biodiversité, à améliorer la coordination des initiatives publiques.

Les principaux objectifs confiés à l'Agence sont les suivants
- la mise en réseau des acteurs de la biodiversité pour faciliter les synergies,
- l'organisation, la mutualisation et la valorisation des dispositifs et des outils de la connaissance,
- assurer la cohérence des politiques publiques, l'efficacité des actions et la transversalité,
- l'interaction avec l'économie pour faire de la biodiversité un enjeu de développement et d'emploi,
- la mobilisation des différents acteurs et citoyens.

Ainsi, en étroite collaboration avec l'ensemble des réseaux d'acteurs de Bourgogne-Franche-Comté, l'ARB s'appuie sur des outils d'accès aux données pour contribuer à la connaissance et à la sensibilisation du plus grand nombre, comme avec les outils Sigogne et l'ORB en place depuis 2022.

L'observation des espèces, grâce à la collecte de données par les naturalistes, est le premier lien pour comprendre l'évolution de l'état de la biodiversité et les actions à entreprendre pour la conserver ou la restaurer. La plateforme de géoservices Sigogne permet de consulter des informations géographiques sur la faune, la flore, les habitats naturels et les zones humides présents sur le territoire. Cette infrastructure offre des services de diffusion de données adaptés aux différents utilisateurs : grand public, associations, collectivités, services instructifs, entreprises ? Le géovisualisateur est également la plateforme régionale du système d'information sur la nature et les paysages (SINP) piloté par la DREAL et, à ce titre, il fournit des données publiques au niveau national.

L'Observatoire régional de la biodiversité (ORB) est l'une des actions phares de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB). Il a pour objectif de fournir des outils pour :
- Mesurer l'état et l'évolution de la biodiversité dans la région, ses interactions avec la société et les réponses apportées pour la préserver ;
- Apporter au public des informations sur la biodiversité et les services qu'elle rend ;
- Aider les acteurs locaux (collectivités locales, entreprises, associations, etc.) à prendre des décisions pour mettre en œuvre des politiques ou des actions en faveur de la transition socio-écologique.

Avec les outils et les connaissances techniques mis à disposition, l'Agence souhaite également travailler au déploiement de systèmes de connaissances sur la biodiversité, notamment en promouvant et en structurant des offres de formation autour de la biodiversité, participant ainsi au développement des connaissances professionnelles des individus. Une meilleure connaissance de son environnement devrait également contribuer à une meilleure sensibilisation du public et à une plus grande mobilisation, grâce notamment à la mise en place d'actions spécifiques qui permettront aux financeurs d'amplifier leurs actions sur leurs financements dédiés, et aux porteurs de projets de capter ces financements pour mener à bien leurs projets sur le terrain.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Audrey DEBIEZ, F, gestionnaire administrative et financière

Responsable de l'organisation et de la coordination des services administratifs de l'Agence, elle est en charge du suivi financier et administratif des projets LIFE de l'ARB BFC. Audrey DEBIEZ a contribué au montage administratif et financier du projet LIFE SN et connaît bien les enjeux, les objectifs et les résultats attendus du projet. Elle suivra le bon déroulement du projet et participera au feedback financier. Les chefs de projet seront placés sous sa supervision et son autorité.

Amélie MAGNIN-FEYSOT, F, Chargée de communication

En charge de l'ensemble de la communication de l'Agence, elle pilote l'évolution des visuels de l'Agence, la production d'outils de communication quotidiens pour l'ensemble de l'équipe, et gère et produit des contenus pour le site internet et les réseaux sociaux. Amélie MAGNIN-FEYSOT sera le relais de communication pour diffuser et promouvoir les actions menées dans le cadre du projet sur les supports de communication de l'Agence. Elle promouvra les actions du projet en assurant sa communication via les vecteurs que sont le site internet de l'Agence, les newsletters, les réseaux sociaux. Elle assurera également l'élaboration de supports de communication spécifiques (flyers, affiches). Elle contribuera à l'organisation de réunions ou d'événements spécifiques dédiés à la promotion du projet.

Bruno DORBANI, M, chef du service territoire

Chef du service Territoire, il est chargé des actions en direction des collectivités locales et de leurs élus. Il fera remonter et formalisera certains des besoins des collectivités locales, des élus et des agents. Il participera avec les chefs de projet à l'inventaire des outils et programmes existants pour ces deux cibles. Il mettra à disposition l'ensemble des contacts référencés par la Direction du Territoire. Il alimentera les demandes avec les retours de la plateforme Sigogne Geoservice et les prestations passées dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Antoine DERVAUX, M, Chef du Service Mobilisation

Chef du service Mobilisation, il est responsable des actions auprès des entreprises et du secteur agricole. Il fera remonter et formalisera une partie des besoins des entreprises. Il participe avec les chargés de mission à l'inventaire des outils et programmes existants pour ces deux cibles. Il mettra à disposition l'ensemble des contacts référencés par le service Mobilisation. Il alimentera les besoins avec les retours d'expérience des programmes " Entreprises engagées pour la Nature " et " Bus du Vivant ".

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

- **"L'Aventure du Vivant, le Tour" avec le camion et le village de stands**

En 2022, l'Agence a parcouru 4 villes (Lons-le-Saunier, Châlons-sur-Saône, Besançon, Nevers), pendant 6 jours, rencontrant une quinzaine d'établissements scolaires et plusieurs centaines d'élèves pour les sensibiliser à l'enseignement agricole. Elle a présenté au public un élément clé de l'agriculture : le sol et sa faune. Cette animation a permis d'exposer les atouts d'un sol "vivant" dans le milieu agricole. Cet événement a été organisé par la DRAAF, l'un des principaux partenaires du projet de structuration de la formation. La collaboration se poursuivra pour l'événement de 2023.

- **L'Agence dans les jurys de sélection**

L'Agence a participé en tant qu'instructeur et membre du jury aux côtés de la SNCF et des Agences de l'eau à l'ABC (Atlas de la biodiversité communale) en 2021 et 2022, et aux côtés de la Région BFC au Festival des solutions écologiques (2022), qui valorise les porteurs de projets BFC qui agissent au quotidien pour accélérer la transition écologique. Ces interventions favorisent la connaissance et le rapprochement avec les collectivités locales, qui seront des cibles privilégiées du projet LIFE.

- **Le soutien de l'Agence à l'ingénierie de projet**

L'Agence s'est positionnée dans le Collectif régional pour la biodiversité en tant que porteur d'ingénierie de projet depuis 2020 (l'État, la Région, l'OFB et l'Agence de l'eau sont présents dans ce collectif). A ce titre, l'ARB a lancé une réflexion pour intégrer et mettre à disposition une synthèse des projets et des programmes de financement régionaux sur son site internet. Cette démarche sera poursuivie avec le recrutement d'un chef de projet dédié.

- **Lancement d'une étude sur l'inventaire des formations**

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Un inventaire des formations liées à la biodiversité a été initié avec EMFOR (Emploi - Formation - Orientation). Il sera poursuivi avec le recrutement du chef de projet dédié.

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 6 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val de Loire (ARB CVL)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

Créée en 2019 conjointement par l'État, la Région Centre-Val de Loire et l'Office français de la biodiversité, l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire est le fruit d'une volonté régionale forte.

Composé d'un groupe de 22 organisations membres issues d'horizons divers (organismes publics, collectivités territoriales, organismes de recherche, associations, acteurs socio-économiques), son rôle et ses missions s'inscrivent dans une dynamique de partenariat et de coopération. Il vise à apporter des solutions concrètes et cohérentes favorables à la biodiversité, répondant aux besoins de multiples acteurs (collectivités locales, élus, acteurs agricoles, entreprises, etc.) et aux enjeux des territoires.

Partager les connaissances sur l'état de la biodiversité, sensibiliser et former à la biodiversité et à ses enjeux, accompagner les acteurs en partageant des idées d'actions et des retours d'expériences... autant d'axes de travail opérationnels déployés par l'ARB pour favoriser le passage à l'acte.

Les projets de l'Agence sont toujours co-construits avec ses membres. C'est dans ce contexte que le projet de filière test agricole a été envisagé, à partir du double constat des enjeux de préservation de la biodiversité dans les vastes espaces agricoles régionaux et de la nécessité de réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Il devrait être reproductible dans les plaines agricoles de la région et au-delà. Ce projet a été unanimement soutenu par les membres, qui ont souhaité que l'ARB le porte et l'anime, en raison de son rôle fédérateur.

PERSONNEL CLE

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Catherine BERTRAND, F, Directrice de l'Agence, Ingénieur territorial

Directeur de l'Agence depuis sa création en 2019, je suis en charge de l'animation de ce projet depuis sa conception dans les grandes lignes lors du séminaire interne " agriculture et biodiversité " avec les 22 structures membres. J'anime le groupe de travail mis en place en 2022 pour définir plus précisément ce projet et je suis responsable du budget de l'ARB qui sera fortement influencé par ce projet ambitieux.

À recruter : Le coordinateur du projet sera recruté en 2024 pour animer et gérer le secteur agricole test retenu. Outre cette animation territoriale (accompagnement des agriculteurs engagés dans cette expérimentation, réunions techniques de partage d'expérience, éventuel fonds de sécurisation, etc.), il/elle sera chargé(e) de rechercher des financements pour les suivis naturalistes et agronomiques complémentaires nécessaires, de participer aux travaux nationaux du LIFE SN, et d'assurer le suivi et le reporting du projet. Très expérimenté, il aura une connaissance fine du monde agricole, des jeux d'acteurs et des enjeux liés à la production agricole et à la préservation de la biodiversité.

PROJETS OU ACTIVITES

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

LIFE18 IPC/FR/000007-LIFE IP ARTISAN (ARTISAN : Augmenter la résilience des territoires en encourageant les solutions fondées sur la nature 2019-2027).

ENTITES AFFILIEES / PARTENAIRES ASSOCIES

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 7 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

L'ARB NA exerce une mission d'intérêt général structurée en trois volets :
1) Valorisation et diffusion des connaissances
2) Soutien aux politiques et projets publics
3) Communication, sensibilisation et mobilisation des citoyens

La contribution de l'Agence Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) vise à faciliter, sur son territoire, la mise en œuvre de la " Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) " par la déclinaison de celle-ci en " Stratégie Régionale pour la Biodiversité ". Plus précisément, le projet vise à mettre en œuvre les axes suivants de la BRT :

- Fiche C25 - Soutenir l'agroécologie, qui favorise la biodiversité
- Fiche C26 - Maintenir et restaurer les éléments du bocage
- Fiche C28 - Soutenir le développement des filières locales dans le secteur primaire
- Fiche C29 - Valoriser et promouvoir les pratiques de conservation de la biodiversité par les acteurs socio-économiques
- Fiche C31 - Mise en place d'un accompagnement des entreprises pour l'intégration des enjeux de biodiversité et la préservation de la biodiversité
- Fiche C32 - Développer l'innovation technologique et sociale à partir de la nature et au service de la nature (biomimétisme)

L'objectif est d'identifier les leviers de transformation et d'adaptation des secteurs économiques pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans leurs activités et de faciliter leur mise en œuvre dans les territoires.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Le projet sera principalement mené par la direction et le chef du département "appui aux porteurs de projets" dans leurs fonctions d'encadrement des deux chefs de projet :

Franck TROUSLOT, M, Directeur, PhD en économie de l'environnement

Baptiste REGNERY, M, Manager, Docteur en écologie

A recruter : Chef de projet "Biodiversité et agriculture" (action 1)

A recruter : Chef de projet "Biodiversité et entreprises" (action 2)

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

- Élaboration du diagnostic et des actions de la stratégie régionale pour la biodiversité
- Soutien aux collectivités locales en matière d'ingénierie technique et financière en faveur de la biodiversité ; Portage du dispositif "Territoires engagés pour la nature (TEN)".
- Expérimentation avec le soutien de 10 entreprises en faveur de la biodiversité
- État d'avancement de la stratégie régionale pour l'eau

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 8 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie (ARB Occitanie)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

À l'issue d'un processus dynamique de large concertation régionale, l'ARB Occitanie a été cofondée par la Région Occitanie et l'Office français de la biodiversité (OFB). Officiellement créée le 21 septembre 2018 sous le statut d'établissement public de coopération environnementale (EPCE), elle est la première ARB à disposer d'un tel statut, ce qui fait de l'Occitanie une région pionnière en la matière.

L'Agence régionale de la biodiversité est un outil opérationnel de mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SrB) d'Occitanie, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, aquatiques continentaux et marins.
Dans ce contexte, l'Agence régionale de la biodiversité a trois missions principales

- Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire régional
Cette mission correspond à la création et à l'animation de l'Observatoire régional de la biodiversité d'Occitanie ainsi qu'à l'élaboration et à la diffusion de supports de communication pour permettre au grand public et aux élus de mieux comprendre les enjeux de la biodiversité.

- Mise en réseau des acteurs de la biodiversité au niveau régional
Cette mission vise à créer et animer le réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.

- Soutien aux chefs de projet
Notre mission est d'encourager et d'accompagner les porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socioprofessionnelles et permettre la mise en œuvre d'actions concrètes. Pour cela, une feuille de route est élaborée conjointement avec nos partenaires techniques et institutionnels.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

En appui aux gestionnaires de projet recrutés spécifiquement pour l'opération, les agents suivants peuvent être mentionnés :

Cécile BEDEL, F, en charge des questions liées à l'accompagnement des parties prenantes

Apporter un soutien technique et financier aux chefs de projet et, plus largement, aux parties prenantes de la région.

Pierre BIEUZEN, M, en charge des questions liées à l'ERC et à l'urbanisme opérationnel

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Impliqué dans l'accompagnement des acteurs, notamment pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement et la préservation/restauration de la nature en ville.

Véronique VENTRE, F, chargée de l'ERC et de l'aménagement du territoire

S'impliquer dans l'accompagnement des acteurs, notamment pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les documents de planification et les projets d'aménagement.

Bénédicte GOFFRE, F, en charge des questions liées à la transition agro-écologique, au développement des compétences et à la communication

Impliqué dans l'appropriation des enjeux de la biodiversité et l'évolution des pratiques des acteurs socioprofessionnels et territoriaux de la région.

Marie LAFAYE, F, chargée de la gestion administrative et financière

Participe à la programmation et au suivi du budget.

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

LIFE18 IPC/FR/000007-LIFE IP ARTISAN (ARTISAN : Augmenter la résilience des territoires en favorisant les solutions fondées sur la nature 2019-2027) porté à l'échelle nationale par l'OFB et déployé en Occitanie par l'ARB Occitanie.

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 9 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARBE PACA)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

L'ARBE est une agence publique créée il y a 40 ans pour favoriser la mise en œuvre des politiques publiques et accompagner les collectivités territoriales de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans leur démarche et leurs actions en faveur de la préservation de la biodiversité et de la transition écologique.

L'ARBE est actuellement un syndicat mixte qui devrait se transformer en établissement public de coopération environnementale d'ici le 1er juillet 2023. Cette agence est à la fois :
- Une plateforme partenariale et collaborative qui met en relation les partenaires régionaux sur les thèmes de la biodiversité et de la transition écologique et mutualise les actions.
- Un opérateur qui porte des messages au plus près des territoires et met en œuvre des actions complémentaires à celles de ses membres dans une logique de démultiplication.

Ses domaines d'intervention sont les suivants :
1. Soutenir les collectivités et les acteurs locaux dans leurs efforts pour préserver la biodiversité, l'eau et la transition écologique ;
2. Améliorer et renforcer les connaissances sur la biodiversité et l'eau (gestion d'observatoires et contribution aux stratégies régionales) ;
3. Sensibiliser et former les différents publics aux enjeux de la biodiversité et de l'eau ;
4. Animation de réseaux d'acteurs et développement de projets européens et internationaux.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

ARBE a déjà une expérience dans la mise en œuvre de projets européens à travers des projets passés ou actuels qu'elle soutient et conduit (LIFE Vipère d'Orsini, LIFE Tortue d'Hermann, LIFE Habitat Calanques), ou auxquels elle participe en tant que partenaire ou prestataire de services (PITEM Biodiv'ALP, Nature 4 City LIFE).

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Audrey MICHEL, F, Directrice, Ingénieur en environnement

Coordination de projets régionaux, soutien de projets de transition écologique et de préservation de la biodiversité, Connaissance des programmes européens, Management d'une équipe et d'une structure publique.

Agnès HENNEQUIN, F, Chef de projet, Ingénieur environnement/urbanisme

Accompagner les collectivités dans l'intégration de la biodiversité et de l'eau dans leurs projets d'urbanisme (PLU, SCOT) et dans l'analyse des continuités écologiques et de la trame verte et bleue

Lisa SALVATI, F, Chef de projet, Visites de formation/adaptation au changement climatique

Construction et animation de visites et de formations sur les thèmes de la nature en ville et de l'adaptation au changement climatique

Estelle LOMBARDO, Femme, Responsable administratif et financier

Suivi des dossiers financiers et des dépenses et réalisation des états financiers dans le cadre des financements nationaux et des programmes européens

Alexandra ACCA, Femme, Chargée de communication, Support de communication et presse

Suivi de la réalisation des publications, préparation des communiqués et des dossiers de presse

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

1. Construction et animation du Biodiv'tour pour les communautés - lien
2. Réalisation de 2 publications de référence : PLUI et biodiversité Concilier nature et développement 2017 et Mémento "Aménager nos villes et villages avec l'eau et la biodiversité".
3. Appui collectif aux intercommunalités pour la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques - lien
4. Action Formation des élus du projet LIFE "Nature for city" **- Ref :** LIFE16/GICFR/000099 | **Acronyme :** Life " Nature 4 City Life " - Nature en ville : gouvernance pour l'adaptation au changement climatique des métropoles côtières de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Budget total éligible : 3 353 251 € - Contribution de l'UE : 1.990.000 € - COO : Région Sud - Date de début : 01/09/2017 / Date de fin : 31/12/2022 (📎).
5. Coordination ou partenaires de projets européens sur la biodiversité
   - **Ref :** LIFE06 NAT/F/000143 | **Acronyme :** Life Vipère d'Orsini - Conservation des populations françaises de vipère d'Orsini (*Vipera ursinii)* - Budget total éligible : 1 492 540 € - Contribution de l'UE : 746 270 € : - COO : ARPE-ARB - Date de début : 01/08/2006 / Date de fin : 30/04/2011 (📎)
   - **Ref :** LIFE08 NAT/F/000475 | **Acronyme :** Life+ Tortue d'Hermann - Vers une gestion intégrative en faveur des tortues terrestres du Var - Création d'outils pour les gestionnaires d'habitats naturels en Europe - Budget total éligible : 2 768 438 € - Contribution de l'UE : 1 384 219 € - COO : ARPE-ARB - Date de début : 01/01/2010 / Date de fin : 31/12/2014 (📎)
   - **Ref :** LIFE16 NAT/FR/000593 | **Acronyme :** Life Habitats Calanques - Gestion intégrée en Méditerranée des habitats côtiers remarquables de la banlieue des Calanques en relation avec l'Europe du Sud - Budget total éligible : 3 862 925 € - Contribution UE : 2 317 755 € - COO : ARPE-ARB - Date de début : 01/07/2017 / Date de fin : 31/12/2022 (📎).

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

- **Ref :** PC INTERREG V A France - Italie, Projet n°2983 **| Acronyme :** PITEM Biodiv'ALP - Protéger et promouvoir la biodiversité et les écosystèmes alpins à travers un partenariat et un réseau de connectivité écologique transfrontalier - COO : Région SUD - - Date de début : 15/01/2019 / Date de fin : 31/03/2023 ().

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 10 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

Le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) est un établissement public qui contribue au développement des forêts françaises par des activités de conseil et d'animation, de recherche, de formation et de diffusion des connaissances. Il a pour mission d'orienter et de développer la gestion forestière dans les forêts privées, au travers de 10 centres régionaux (CRPF) et d'un service de recherche et développement, l'Institut pour le développement forestier (IDF), rattaché à l'Institut technique agricole.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Thomas BRUSTEN, homme, chef de projet, ingénieur forestier

Thomas est un ingénieur forestier spécialisé en écologie forestière qui sera en charge du pilotage technique et de la coordination de l'action proposée par la CNPF. Le projet bénéficiera de son expérience dans plusieurs projets LIFE antérieurs liés à la question de la gestion des habitats forestiers et de leur vulnérabilité au changement climatique.

Thomas FEISS, homme, directeur adjoint de la CNPF-IDF, docteur en écologie forestière

Thomas soutiendra l'équipe impliquée dans le projet et apportera son expertise en écologie forestière si nécessaire.

Bruno SIRY, homme, chargé de mission, gestionnaire financier et administratif

Bruno sera chargé du suivi administratif et financier du projet et sera responsable de l'exhaustivité des données transmises dans le cadre des différentes justifications.

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

LIFE15 CCA/FR/000021 - **LIFE FORECCAsT** - Forêt : Adaptation au changement climatique

LIFE17 GIE/IT/000561 - **GOProFOR LIFE** - Réseau de mise en œuvre des bonnes pratiques pour la conservation de la biodiversité de FORest

LIFE17 NAT/ES/000568 - **LIFE BIORGEST** - Stratégies innovantes de gestion forestière pour améliorer la biodiversité dans les forêts méditerranéennes. Incitations et outils de gestion.

LIFE18 IPC/FR/000007 - **LIFE IP ARTISAN** - Atteindre la résilience en déclenchant la mise en œuvre de solutions basées sur la nature pour l'adaptation au climat à l'échelle nationale.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

LIFE21-NAT-IT-LIFE GOPROFOR MED/101074738 - **LIFE GOPROFOR MED** - Amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers dans la région biogéographique méditerranéenne par l'application de techniques de restauration et de conservation et par une gestion proche de la nature

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 11 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

Le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) est le niveau national de l'organisation professionnelle.

Organisme privé, chargé de missions de service public, le CNPMEM est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il regroupe l'ensemble des professionnels impliqués dans la production des produits de la pêche et des cultures marines. Interlocuteur des pouvoirs publics et des élus, il est composé de professionnels élus et de représentants des syndicats patronaux de tous les types de pêche.

Selon l'article L. 912-2 du code rural et de la pêche maritime, les missions du CNPMEM sont les suivantes
- Assurer la représentation et la promotion des intérêts généraux des professionnels ;
- Participer à l'élaboration des réglementations relatives à la gestion des ressources halieutiques et à la récolte des plantes marines ;
- Participer à la mise en œuvre d'actions économiques et sociales en faveur de ses membres ;
- Participer à la mise en œuvre des politiques de protection et de développement de l'environnement ;
- Exercer, dans le secteur de la pêche maritime et des cultures marines, les fonctions d'un centre technique industriel ;
- Emettre des avis sur les questions qui peuvent lui être soumises dans le cadre de l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires applicables aux équipages et aux salariés du secteur de la pêche maritime et des cultures marines, notamment en matière de sécurité, de formation et de promotion des métiers ;
- Promouvoir la consultation sur la gestion des ressources halieutiques ;
- Défendre les particularités et les problèmes de l'outre-mer lors de l'élaboration de ses avis et de sa participation à la rédaction des règlements.

Au regard de ces missions, le CNPMEM, très impliqué dans la formation professionnelle, contribuera à ce projet en améliorant la prise en compte des questions relatives à la préservation du milieu marin en lien avec les activités de pêche dans la formation professionnelle dispensée aux pêcheurs.

PERSONNEL CLE

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Julie MAILLET, F, Juriste, chargée des affaires sociales et de la sécurité

Julie Maillet, chargée des affaires sociales et de la formation, sera responsable du projet.

Pascal NGUYEN, M, Chef du service comptable

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Responsable administratif et financier, en charge du suivi financier des projets du CNPMEM. Pascal NGUYEN est habitué au suivi administratif et financier de projets sous financement européen et suivra le bon déroulement du projet. Il participera au reporting financier de LIFE SN**.**

À recruter, LIFE SN Chargé de mission

L'employé à recruter sera responsable de l'ensemble du projet à temps plein.

PROJETS OU ACTIVITES

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

Accord de coopération avec l'OFB sur l'amélioration de l'intégration de la politique de gestion de la pêche et des cultures marines et des politiques environnementales maritimes

INVERSE : Adaptation des panneaux de chaluts pour économiser l'énergie et réduire l'impact sur les habitats.

ESENROC 2000 : Eco-SENsibilisation ROChebonne Site Natura 2000

PIFIL : Réalisation de tests sur les moteurs permettant de réduire les captures accidentelles de dauphins communs dans le golfe de Gascogne par la flotte de filets maillants.

STURIO : Sensibilisation du secteur de la pêche - Plan d'action national pour l'esturgeon européen

ENTITES AFFILIEES / PARTENAIRES ASSOCIES

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 12 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives Auvergne-Rhône-Alpes - Centre Européen des Sports de Nature (CREPS AuRA / CESN)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

Le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) Auvergne-Rhône-Alpes Vallon-Pont-d'Arc - Voiron - Lyon est un établissement public du ministère des Sports chargé de former les professionnels de l'encadrement sportif, de développer des actions dédiées aux jeunes et à l'éducation populaire, à la pratique du sport de haut niveau et au développement de la pratique pour le plus grand nombre.

L'activité de l'établissement est organisée autour de 3 sites à Vallon Pont d'Arc (site historique et principal), Voiron et Lyon. Le CREPS compte 78 agents affectés à des tâches pédagogiques, stratégiques, de développement, d'accueil, de gestion, administratives et techniques.

Depuis sa création, le CREPS a développé une expertise autour des sports de nature. Il est le premier opérateur national de formation dans le domaine des sports de nature et héberge le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN), qui est la mission d'appui du ministère des Sports pour mettre en œuvre sa politique en faveur d'une pratique responsable de ces activités. L'établissement développe également des projets de coopération et d'échanges de pratiques au niveau international, notamment à travers le Réseau européen des sports de nature (ENOS) qui rassemble les acteurs du développement de la pratique des sports de nature au niveau européen.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Pour mener à bien son action, le CREPS a développé un savoir-faire en matière d'animation de réseaux, notamment dans le domaine des sports de nature.

La mission nationale confiée aux CREPS AuRA à travers le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN) consiste à diffuser les savoir-faire, à valoriser les bonnes pratiques et les actions innovantes, à mutualiser et à mettre à disposition des outils adaptés aux besoins des acteurs du développement des sports de nature. Il constitue un service de mise en relation, de conseil et d'expertise à la disposition des agents du ministère et de tous les acteurs locaux du sport.

Orientations stratégiques

- Renforcer le rôle majeur des sports de nature dans leur contribution au développement et à la valorisation des territoires, sur la base d'un accès durable et raisonnable aux espaces de pratique ;
- Favoriser la pratique des sports et des loisirs de nature pour le plus grand nombre, en accordant une attention particulière à la pratique sportive des jeunes et à l'emploi lié à l'encadrement des activités sportives ;
- Développer et gérer un observatoire commun dont les données contribueront à une meilleure compréhension de l'importance des sports de nature ;
- Rassembler et partager les expériences et les innovations pour tous les acteurs de la politique nationale et territoriale ;
- Enrichir et promouvoir le modèle français de développement maîtrisé des sports de nature en le comparant à d'autres modèles européens. Faire bénéficier les acteurs et territoires français des actions européennes.

Au cours des dernières années, le CREPS a développé un savoir-faire en matière de prise en compte des enjeux de la transition écologique, notamment à travers le Réseau européen des sports de nature, a introduit des méthodes pédagogiques innovantes dans les contenus de formation et a participé à la production de ressources pédagogiques en partenariat avec les acteurs de la protection de la nature. Elle a également développé et soutenu des dispositifs innovants tels que les projets Outdoor Vision et Suricate

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Florence Giraud, F, Directrice par intérim du CREPS AuRA et responsable du PRNSN

Juriste et inspecteur de la Jeunesse et des Sports, expérience dans la gestion d'établissements publics, d'écoles nationales, de services déconcentrés du ministère des Sports. Chargé de l'ancrage et de la coordination générale du projet avec les partenaires institutionnels du projet.

Benjamin Billet, M, Chef du service de coopération internationale du CREPS

Professeur de sport spécialisé dans la problématique des sports de nature, les politiques publiques de développement des sports de nature, la formation à l'encadrement des sports de nature, les programmes européens, le réseau européen des sports de nature. Coordination du projet et coordination générale

Frédéric Tomczac, M, chargé de communication du PRNSN

Graphiste, design graphique, communication institutionnelle, image de marque et identités, publicités sur tous supports ; conception de dépliants, catalogues et affiches ; créations sur tous supports ; iconographie ; packaging ; journaux d'entreprise, newsletters, et flyers dans tous les domaines, web design, animation et maintenance de sites internet, référencement, spécialiste de la communication institutionnelle en lien avec les sports de nature, des politiques publiques pour le développement des sports de nature. En charge de la définition de la stratégie de communication des CREPS AuRA et de l'ENVSN.

Frédéric Minier, M, Chargé de coopération internationale et coordinateur de la formation à l'escalade

Professeur de sport, formation forestière, entraîneur d'escalade, expert en éducation. Vaste expérience dans la mise en place d'actions de coopération avec les acteurs de la conservation de la nature, impliqué dans le projet SEE

Alberto Robles Garcia, M, chargé de la coopération internationale

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Spécialiste de l'environnement et de la gestion des sports de nature européens, représentant du CREPS dans le groupe de travail environnement du réseau ENOS, liens avec Europarc, PNUE, UICN.

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

Projet SEE

Le projet SEE (Sustainability and environmental education in Outdoor Sports) est un projet de coopération mené par le Réseau européen des sports de nature ENOS et financé par le programme Erasmus+. Coordonné par l'organisation Leave No Trace, il vise à valoriser et renforcer le rôle des éducateurs sportifs en tant que médiateurs de l'éducation à l'environnement et à prendre en compte les enjeux de la transition écologique par les pratiquants de sports de nature. Le projet permet également de développer des contenus pédagogiques à diffuser auprès des formateurs d'éducateurs de sports de nature.

Vision extérieure

La plateforme Outdoorvision est le fruit d'un partenariat innovant entre des territoires, des fédérations sportives et des marques dans le cadre d'un programme à but non lucratif dont l'objectif est de fournir des données objectives (des centaines de milliers de traces GPS) pour alimenter les réflexions et les décisions des pouvoirs publics et des services de l'Etat en matière de développement, d'aménagement et de préservation des sites de pratique. La plateforme - actuellement testée en Auvergne-Rhône-Alpes - est basée sur l'engagement volontaire des sportifs, qui alimentent la plateforme en partageant leurs traces GPS.

Le système Suricate

Porté par le ministère des Sports, avec l'appui du Centre national de ressources des sports de nature, Suricate est un dispositif qui s'appuie sur le rôle du pratiquant de sports de nature en tant que citoyen qui alerte un réseau centralisé de gestionnaires composé de collectivités locales, de fédérations de sports de nature, de services de l'État, de gestionnaires d'espaces naturels qui peuvent intervenir en cas de problèmes liés à des questions environnementales (décharges sauvages, problèmes de pollution, etc.).

Partenariats locaux avec les acteurs locaux de la conservation de la nature

Depuis plus de 15 ans, le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes site de Vallon Pont d'Arc mène une politique ambitieuse qui vise à coordonner les pratiques et à sensibiliser les praticiens à travers des labels d'éducation à l'environnement, des actions communes de préservation de l'environnement et des publications communes. Pour les professionnels, les bénévoles, les prestataires et les participants.

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 13 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Espaces Naturels Régionaux (ENRx)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

Espaces naturels régionaux (ENRx) est un établissement public régional de la région Hauts-de-France, dont les parcs naturels régionaux sont partenaires, impliqué dans l'accompagnement des territoires ruraux et des collectivités locales sur différents sujets : biodiversité, aménagement du territoire, développement de l'agro-écologie, éducation à la biodiversité, médiation scientifique et mobilisation citoyenne.

En 2023, ENRx soutiendra les principales nouvelles missions de l'Agence régionale de la biodiversité (coordination, observatoire de la biodiversité, mobilisation des acteurs locaux).

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

PERSONNEL CLE

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Anthony JOUVENEL, homme, président, conseiller régional

Président d'ENRx et également président du comité de pilotage de l'agence régionale de la biodiversité

Michel MARCHYLLIE, homme, réalisateur, écologiste

plus de 30 ans d'expérience dans la gestion de la nature et de la biodiversité à travers les politiques locales d'agriculture et d'aménagement du territoire, notamment dans un parc régional en tant que directeur et dans la conservation régionale des ressources génétiques].

Pascal DELBECKE, homme, gestionnaire administratif et financier, comptabilité

Plus de 30 ans d'expérience dans la gestion administrative et financière d'un organisme public régional, y compris la responsabilité financière d'importants projets européens Interreg.

Gérald DUHAYON, homme, chef de projet développement durable territorial, écologiste

Plus de 30 ans d'expérience dans la gestion de la nature et de la biodiversité au travers des politiques locales de l'agriculture, de la forêt, de l'aménagement du territoire, notamment dans un parc régional en tant que chef de service ressources et milieux naturels et directeur adjoint. Une longue expérience de la gestion de projets Interreg et plus récemment d'un projet Life Nature.

PROJETS OU ACTIVITES

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

ENRx accompagne les collectivités locales dans la mise en œuvre de politiques publiques et d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité à travers l'aménagement du territoire, l'agriculture de conservation des variétés et races locales, l'éducation et la mobilisation des publics scolaires, des élus et des habitants, le soutien aux projets de restauration des continuités écologiques et l'implication des entreprises dans le mécénat en faveur de la nature.

Citons par exemple l'opération "Plantons le Décor", les projets Interreg "Partons 2.0" et Bluester, l'élaboration de manuels techniques "agir en faveur de la biodiversité" pour les écoliers, le soutien à l'éco-pâturage sur des sites naturels par des races locales, etc.

ENTITES AFFILIEES / PARTENAIRES ASSOCIES

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 14 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	École Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVSN)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

L'École nationale de voile et des sports nautiques est un établissement public national, dont la vocation est de participer au développement de la voile et des sports nautiques sur l'ensemble du territoire français. Les 3 missions principales de l'ENVSN sont :

- Promouvoir, créer et mettre en œuvre des formations originales et adaptées aux besoins des professionnels dans le domaine des diplômes professionnels et de la formation continue "jeunesse et sport", "universités" et "autres administrations".

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

- Contribuer à la réussite du double projet des athlètes en conciliant la recherche de la performance avec la réussite scolaire, universitaire et professionnelle ; plus particulièrement les athlètes basés en France et préparant de grands événements sportifs (Jeux Olympiques et Paralympiques, Coupe de l'America, Jeux Olympiques de la Jeunesse).
- Développer une expertise scientifique, technique, sportive, juridique, environnementale et culturelle dans le domaine de la formation, du sport de haut niveau et de la sécurité de la voile et des activités nautiques.

Le ministère des Sports a mis en place au sein de l'ENVSN, dans le cadre des pôles ressources nationaux sports de nature (PRNSN), une mission Sport Mer Littoral qui vise à renforcer et à accompagner les politiques sportives du ministère, par une approche raisonnée et agile de leur champ d'activité des sports de nature sur le littoral et l'espace maritime français.

Depuis 2011 et suite au Grenelle de la Mer, la Direction des Sports et la Direction (DS) de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) ont initié un partenariat entre l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), devenue l'Agence Française pour la Biodiversité (OFB), l'ENVSN et le PRNSN pour contribuer au développement maîtrisé des sports de nature sur le littoral. Cette collaboration entre opérateurs de l'Etat porte principalement sur la gestion intégrée des aires marines protégées et la mise en œuvre des politiques publiques concernant le milieu marin, notamment en partenariat avec l'Agence.

La mission Sport, Mer et Littoral (GRL) a pour objectifs de renforcer les capacités d'expertise et de conseil des agents du ministère des Sports dans le domaine des sports nautiques en mer et sur le littoral et de favoriser, au niveau national, l'expérimentation, le partage, la valorisation et la mutualisation des expériences. A cette fin, elle mène des actions de conseil, d'échange et d'information, et produit des outils et des formations au niveau national.

Depuis 2016, la Direction des Sports (DS) avec la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) ont missionné l'ENVSN dans le cadre de Sport Mer Littoral pour accompagner la mise en œuvre des mesures relatives aux sports nautiques inscrites dans les plans nationaux d'action pour le Milieu Marin de France.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

David RONTET, M, chargé de la mission Sports de mer côtiers

Chef de la mission Sports de mer côtiers ; mission qui portera les actions du projet LIFE BiodivFrance. Il coordonne l'ensemble des actions de la mission et veille à la coopération avec les autres opérateurs de l'État - OFB, CEREMA, PRNSN, Réseau Canopé.... Il est le référent du service des sports sur les politiques maritimes et marines. David sera chargé de piloter les actions Vie menées par l'ENVSN ; il suivra plus particulièrement l'action vision du monde.

Tiphaine AUGER, F, Responsable des finances et des ressources humaines

Chef du service financier de l'ENVSN. Tiphaine est en charge de la programmation financière de l'ENVSN, du suivi financier des coopérations, des partenariats, des marchés publics et des projets européens.... Tiphaine participera au reporting financier.

Gary MAILLARD, M, Directeur adjoint et chef du service formation de l'ENVSN

Lenaick GUEGAN, F, Assistance administrative et financière

Assistante administrative et financière des missions d'expertise de l'ENVSN. Lenaïck sera en charge du suivi financier du projet et du support administratif sur le projet. Lenaïck participera au reporting financier.

Céline JOVIADO-DELHAYE, F, Responsable e-learning

Formatrice à l'ENVSN spécialisée dans le développement de modules de formation en e-learning. Céline est impliquée dans le développement de modules de formation.

A recruter : Responsable LIFE

Le chargé de mission a pour mission de suivre les actions menées par l'ENVSN et de rendre compte du projet. Il/elle sera responsable de l'animation de la communauté Sport et Biodiversité, de la mise en place du panorama des sensibilités et des actions liées à la campagne de communication.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

Pilotage de l'analyse sur la transition écologique des métiers d'éducateurs nautiques - Action inscrite au CYcle 1 du plan d'action national DSCMM France - 2021 https://www.sportsdenature.gouv.fr/publications/transition-ecologique-metiers-educateurs-sportifs/introduction

Participation au développement de la plateforme https://www.c-monspot.fr/ pilotée par l'OFB 2016-2022

Organisation du séminaire Sport Mer Littoral 2018 https://www.sportsdenature.gouv.fr/sport-mer-littoral-2018 et 2020 - https://www.sportsdenature.gouv.fr/sport-mer-littoral-2020

Rédaction du guide de bonne gestion des sports nautiques dans les aires marines protégées - 2015

Participation à la rédaction du Référentiel loisirs et sports en mer - Natura 2000, Guide de bonnes pratiques de gestion

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 15 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

Depuis plus de 40 ans, les Conservatoires d'espaces naturels préservent et valorisent le patrimoine naturel et paysager autour de projets de territoire et d'une méthode basée sur la concertation. Au total, elles gèrent 4 100 espaces naturels, dont plus de 1 600 sites ouverts au public, fréquentés chaque année par 6 millions de visiteurs. Les 24 Conservatoires d'espaces naturels sont des associations d'intérêt général à but non lucratif, ils sont membres de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

Les 1 000 salariés travaillent sur 270 000 hectares d'espaces naturels et sur plus d'une commune sur 8 en France, avec le soutien de milliers d'adhérents et de bénévoles, réunis autour d'un objectif : Agir pour la nature dans les territoires.

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels a pour mission de favoriser les échanges entre ses membres afin de renforcer leurs actions sur le terrain. Elle anime également des programmes tels que le Pôle-relais Tourbières, le plan national d'actions sur les chauves-souris ou les actions sur la Loire et le Rhône.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Matthieu VIALLEFONT, M, Chef de projet animation de réseau, Master en sciences politiques, spécialisation politiques environnementales

Matthieu Viallefont est titulaire d'un master de Sciences Po Toulouse en sciences politiques, avec une spécialisation en politiques environnementales. Il a effectué deux stages au cours de ses études, l'un dans une ONG australienne travaillant au développement de la vie associative du bureau de Brisbane, et l'autre

au ministère français de la Transition écologique. Ce stage au Ministère de la Transition écologique lui a permis d'avoir une vision précise des différentes politiques et acteurs aux niveaux local, national, européen et international dans le domaine de la protection des espaces naturels.
Dans le cadre de ses fonctions professionnelles, il a développé des compétences et des connaissances en matière de coopération internationale dans le domaine de la conservation de la nature, et il est le référent du réseau des Conservatoires d'espaces naturels pour Natura 2000. Plus généralement, Matthieu développe dans le cadre de son travail des compétences en matière d'animation de réseaux, de montage de projets, de recherche de financements, de suivi de partenariats et d'organisation d'événements.

François SALMON, M, Directeur de l'animation du réseau, Ingénieur agronome

François Salmon est ingénieur agronome, spécialisé en écologie. Il est titulaire d'une licence en biochimie et génétique. Après avoir travaillé pendant 3 ans dans un organisme de conseil agricole, il a rejoint le réseau des Conservatoires d'espaces naturels en 1992, d'abord en région Rhône-Alpes puis à l'île de la Réunion, région française d'outre-mer. Il a développé et conduit de nombreux projets de conservation, de gestion et de restauration d'espaces naturels. Il a une longue expérience de l'implication des acteurs dans les projets de conservation de la nature. Dans le cadre de ses fonctions professionnelles, il a également développé des compétences en matière de gestion des ressources humaines et de développement des compétences.

Cannelle Moinardeau, F, Responsable des plans de gestion et de l'animation scientifique, Docteur en biologie de la conservation

Cannelle Moinardeau est titulaire d'un doctorat de l'Université d'Avignon en biologie de la conservation. Sa thèse de doctorat portait sur l'impact du pâturage sur la végétation des digues artificielles du Rhône, réalisée dans un laboratoire de recherche en écologie de la restauration. Sa carrière scientifique s'est poursuivie par un post-doctorat en écologie urbaine dans une école d'ingénieurs agronomes.
Forte de son expérience en recherche appliquée, elle s'est naturellement tournée vers la gestion des milieux naturels, tout en conservant un aspect scientifique à ses missions. Cannelle travaille actuellement sur la planification et l'évaluation de la gestion des espaces naturels en collaboration avec l'Office français de la biodiversité et la création d'un centre de ressources.

Elodie MUSZKIETA, F, Animation de réseau Chef de projet, Master en développement local avec une spécialisation en gestion durable des territoires

Elodie Muszkieta est titulaire d'un master de l'Université d'Orléans en environnement et développement local, avec une spécialisation en gestion durable des territoires. Lors de son stage de fin d'études et de son premier emploi, elle s'est familiarisée avec le milieu associatif et l'économie sociale et solidaire ; elle a coordonné des projets avec de multiples acteurs publics et privés.
Dans le cadre de ses fonctions professionnelles actuelles, elle a développé des compétences et des connaissances dans le domaine de la préservation de la biodiversité, et elle est la référente du réseau des Conservatoires d'espaces naturels sur la thématique "animation nature / sensibilisation / éducation au développement durable" et l'interlocutrice nationale auprès du Ministère de la Justice et du Ministère de l'Education Nationale. Plus généralement, Elodie développe dans le cadre de son travail des compétences en matière d'animation de réseaux, de montage de projets, de recherche de financements, de suivi de partenariats et d'organisation d'événements.
Elodie suivra le bon déroulement de l'action "Déployer des missions d'intérêt général au contact de la nature dans le cadre du Service National Universel et du Travail d'Intérêt Général".

Manon JOUVE, F, chef de projet système d'information géographique et informatique, master en aménagement et développement local

Titulaire d'un double diplôme en aménagement et développement local et en système d'information géographique, Manon a une première expérience professionnelle dans une agence d'urbanisme à Lyon où elle s'occupe de sujets tels que l'alimentation locale et les circuits courts. Elle a ensuite travaillé sur les SIG dans une entreprise privée à Londres.

Souhaitant donner un sens à son métier à travers la gestion et la protection de la nature, elle a rejoint la CNF. Manon travaille aujourd'hui en étroite collaboration avec les géomaticiens du réseau CEN.

François MICHEAU, M, Directeur de programme, Ingénieur en environnement

François Micheau est ingénieur en chimie de l'environnement, titulaire d'un master en gestion de l'environnement. Après avoir travaillé pour un grand groupe sidérurgique, François a rejoint les services régionaux du ministère de l'Environnement où il a travaillé pendant 12 ans, d'abord sur les impacts industriels, puis sur les politiques de biodiversité. Il a rejoint la Fédération des Conservatoires d'espaces

naturels en 2021, où il est directeur des programmes, en charge des questions liées aux rivières, aux zones humides, aux espèces exotiques et à la gestion des habitats naturels.

Maîtrisant les politiques de conservation de la nature et l'intégration des différentes problématiques liées aux habitats naturels, François apporte une vision stratégique pour guider le réseau des aires protégées vers une gestion plus efficace face aux défis de demain.

Grégory GARANDEAU, M, Coordinateur administratif et financier, Brevet de technicien supérieur en comptabilité

Grégory est actuellement responsable du suivi financier des projets LIFE de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Fort de ses 15 ans d'expérience sur plus d'une vingtaine de projets LIFE, il veillera au bon déroulement du projet en produisant et en analysant le reporting financier du LIFE Nature Stratégique pour le compte de la FCEN et de ses bénéficiaires affiliés. Grégory pourra également, si nécessaire, partager son expérience et ses connaissances avec les équipes de l'OFB en charge de la coordination de LIFE.

Nathalie BARRE, F, Chef de projet animation de réseau, Master en écologie des écosystèmes aquatiques continentaux

Nathalie Barré est chargée de projet à l'Unité de Transfert Lagunes Méditerranéennes pour la Région Occitanie. Elle a vingt ans d'expérience professionnelle dans le transfert de connaissances dans le domaine de la recherche et de la gestion des zones humides. Elle contribue à la mise en œuvre des politiques de biodiversité, en travaillant en partenariat étroit avec l'OFB et les autres services de l'État. Elle participe à la recherche de financements, à la mise en place de projets et à l'organisation d'événements pour les parties prenantes. Elle soutient une base de données de suivi des zones humides et le développement d'outils pour les gestionnaires, met en œuvre des sessions de formation pour l'acquisition de compétences par les gestionnaires. Nathalie est impliquée dans le projet LIFE MARHA (MARine HAbitats) qui vise à mettre en place des méthodes nationales d'évaluation et de rapportage de l'état de conservation des lagons.

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

1-Protection et gestion de 4 100 sites naturels

Le cœur de métier des Conservatoires d'espaces naturels est la protection et la gestion de 4 100 sites naturels sur l'ensemble du territoire français, ce qui représente 270 000 ha de nature préservée.

2-Partenariat avec le ministère de la justice

Les Conservatoires d'espaces naturels sont des acteurs engagés dans l'insertion et la réinsertion. A ce titre, les structures d'insertion professionnelle interviennent sur plus de 600 sites pour la mise en œuvre d'actions de gestion écologique. Par ailleurs, le réseau des Conservatoires d'espaces naturels a récemment conclu un partenariat avec le ministère de la Justice pour favoriser l'accueil des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général au contact de la nature.

3-Partenariat avec le monde universitaire

Les Conservatoires d'espaces naturels sont partenaires de 60 établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Les formes que prennent ces partenariats sont nombreuses : thèses, interventions en classe et sur le terrain dans le cadre de cours, mobilisation d'étudiants dans le cadre de la gestion de sites, organisation de colloques, mise en place de chaires universitaires, etc.

4-MheO

Le projet MheO coordonné par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels porte sur la mutualisation et l'harmonisation des outils de suivi et d'évaluation des fonctions des zones humides. Ces outils conçus pour et par des gestionnaires d'espaces naturels avec des chercheurs, allient robustesse scientifique et opérationnalité. Ils permettent le suivi des fonctions hydrologiques, biogéochimiques et biologiques des zones humides et leur évaluation.

5-Collecte centralisée de données standardisées

Les Conservatoires d'espaces naturels produisent de nombreuses données sur et en dehors des sites qu'ils gèrent : observation des espèces, cartographie des habitats, opérations de gestion, données environnementales diverses pour suivre l'efficacité de la gestion, etc.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

La collecte centralisée de données standardisées est un axe de travail fort pour la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. L'objectif est de faciliter le reporting, le suivi de la biodiversité, les échanges d'expériences, etc. et d'une manière générale, la réalisation de diverses analyses au regard du volume important de données générées.

En particulier, la Fédération des conservatoires d'espaces naturels développe des projets pour la mise en banque des documents de gestion ou la création d'une base de données plus efficace pour faciliter la mise en banque des données foncières du CEN.

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie (CEN Occitanie) a pour objectif de connaître, conserver et valoriser le patrimoine naturel d'Occitanie. Il est membre du réseau des Conservatoires d'espaces naturels et donc membre de la Fédération.

Il s'attache à développer la concertation entre tous les partenaires pour assurer la préservation des espaces naturels et la promotion de leurs valeurs culturelles et économiques. Il met en œuvre une politique de protection des espaces naturels remarquables en assurant la maîtrise foncière ou d'usage et contribue à la connaissance des espaces naturels et des espèces présentes sur le territoire. Il œuvre également à l'information et à la sensibilisation de tous les publics.

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie est l'une des trois structures porteuses de la *Cellule de transfert des lagunes méditerranéennes* qui travaille spécifiquement sur l'ensemble des lagunes méditerranéennes françaises. Elle travaille en étroite collaboration avec les deux autres structures (Tour du Valat et Office de l'Environnement de la Corse) pour mener ses actions à l'échelle interrégionale. Ainsi, elle animera l'action intitulée "Effet de levier des aires marines protégées dans la mise en œuvre des politiques publiques et des stratégies de biodiversité par leur coordination à des échelles appropriées".

PARTICIPANT 17 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Fédération Nationale des SCoT (FédéSCoT)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

La Fédération nationale des SCoT (FédéSCoT) est une association de collectivités publiques créée en juin 2010. Elle a pour objet de fédérer, représenter et assister les établissements publics compétents en matière de Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). A ce jour, 353 établissements publics de SCoT sont membres de la FédéSCoT, et ce nombre augmente régulièrement. Au total, 447 schémas de cohérence territoriale (SCoT) ont été définis en France.

Le SCoT repose sur trois piliers : les activités économiques, dont les activités agricoles et commerciales ; certains éléments majeurs de structuration des bassins de vie : habitat, mobilité, équipements, services et densification ; la transition écologique et énergétique, notamment la gestion économe des espaces naturels, agricoles et forestiers, et la valorisation des paysages et de la biodiversité.

L'une des missions du SCoT est de déterminer les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques (art. L141-10 du code de l'urbanisme).

Le SCoT articule la biodiversité avec les autres enjeux territoriaux qu'il aborde (gestion économe de l'espace et lutte contre l'artificialisation des terres, climat, paysage, ressource en eau, économie, mobilité,

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

etc.) Il est devenu un levier essentiel pour rendre lisible la stratégie globale du territoire et adopter une démarche active de reconquête de la biodiversité et de restauration des continuités écologiques.

Les enjeux liés à la biodiversité sont amenés à prendre une place de plus en plus importante dans les travaux de la Fédération des SCoT et de son réseau : définition des réservoirs de biodiversité et des corridors (TVB), application de la stratégie ERC, évaluation environnementale, renaturation dans le cadre de la mise en œuvre des ZAN, etc.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Baptiste GAUTIER, M, chef de projet, urbaniste

Baptiste Gautier sera chargé de mettre en œuvre et de coordonner les actions proposées par la FédéSCoT dans le cadre de LIFE SN.

Stella GASS, F, Directrice de la FédéSCoT

Stella Gass a l'habitude de suivre les programmes européens et veillera au bon déroulement du projet. Elle participera ponctuellement à la mise en œuvre des actions.

Cécile GONDAD, M, Directrice des études de la FédéSCoT, urbaniste

Cécile Gondad assurera le suivi de la rédaction des publications, des synthèses et des études relatives à LIFE SN.

Noémie GOUBET, F, assistante administrative

Noémie Goubet sera chargée du suivi financier de LIFE SN.

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

1. Mise en place et animation d'un " Club trame verte et bleue ". L'objectif général de ce groupe de travail est de stimuler la mise en commun des connaissances et des expériences au sein des SCoT, permettant aux membres de la FédéSCoT de développer une culture commune sur le thème de la trame verte et bleue, et plus généralement sur la biodiversité.

Signature d'une convention de partenariat avec l'Office français de la biodiversité pour la période 2022-2023.

Par cet accord, la FédéSCoT réalise quatre projets de travaux structurants pour l'année 2023 :

2. Construction d'une méthodologie d'atlas des sols pour la planification territoriale.
3. Partager les pratiques des SCoT qui sont en avance sur les questions de biodiversité.
4. Réalisation d'une étude comparative entre la cartographie des zones à enjeux pour la préservation de la biodiversité réalisée dans le cadre du programme CARHAB et les données relatives aux continuités écologiques de l'état initial de l'environnement des territoires du Grand Vendômois.
5. Contribution aux réflexions sur le déploiement d'une stratégie "éviter-réduire-compenser" dans le cadre de la planification territoriale. Rédaction d'un document à destination des techniciens et des élus.

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

PARTICIPANT 18 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

La Fondation pour la Nature et l'Humanité, créée en 1990, est une structure reconnue d'utilité publique, apolitique et non-confessionnelle. Nous oeuvrons pour que des solutions conciliant les impératifs écologiques et humains soient déployées dans tous les aspects de notre vie quotidienne. Si aujourd'hui ces solutions sont encore l'exception dans de nombreux domaines, notre ambition est d'en faire la norme, pour nous permettre collectivement de vivre mieux, tout simplement.

Pour cela, nous démontrons qu'agir pour le climat et la biodiversité est le seul choix possible. Avec nos partenaires, notre Conseil scientifique et nos experts, nous identifions et levons les freins psychologiques, économiques et sociaux aux changements à opérer, en proposant des solutions crédibles et efficaces à ceux qui ont le pouvoir d'agir - décideurs, citoyens, jeunes. Notre méthode repose sur l'exigence de l'action, le dialogue avec tous et la co-construction pour réussir.

Parmi nos 6 défis clés : Faire de la restauration et de la préservation de la nature la norme dans notre relation avec la biodiversité.

Depuis plus de 10 ans, nous œuvrons pour permettre à chaque citoyen d'agir concrètement pour la protection de la biodiversité en mettant à disposition du grand public et des associations environnementales de terrain une plateforme de bénévolat dans la nature qui permet à chacun de trouver des activités de plein air près de chez lui. Aujourd'hui, cette plateforme rassemble plus de 1 000 organisations et plus de 30 000 citoyens engagés.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Sébastien GALY, M, Directeur du département des actions nationales et internationales

Le département de Sébastien Galy comprend le programme "J'agis pour la nature", dans le cadre duquel des actions sont proposées pour LIFEBIODIV'France. Sébastien suivra le bon déroulement des actions.

Anna ROINÉ, F, responsable du programme "J'agis pour la nature

Anna Roiné sera chargée de mettre en œuvre et de coordonner les actions proposées pour LIFEBIODIV'France, en collaboration avec le reste de l'équipe concernée.

Maxime ANDRÉ, M, Responsable de la plateforme Volontariat nature

Maxime André sera chargé de l'animation et de la maintenance de la plateforme web du bénévolat de nature.

Bérengère MICHEL, F, Chargée de communication

Bérengère Michel sera en charge de la partie communication des actions dans le cadre de LIFE BIODIV'France : production d'outils, création graphique, diffusion.

Marianne ROZIER, F, Responsable administrative et financière

Responsable administrative et financière, chargée du suivi financier des projets européens de la FNH. Marianne Rozier suivra l'avancement du projet. Elle participera au reporting financier de LIFE BIODIV'France.

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

- La plateforme des volontaires de la nature, créée en 2010 : elle rassemble plus de 1 200 structures organisant des actions de protection de la biodiversité, environ 5 500 volontaires inscrits et plus de 2 000 actions proposées sur l'ensemble du territoire français pour l'année 2022.

- La formation "J'agis, je plante" : formation en ligne gratuite et accessible à tous pour apprendre à planter des haies, des mini forêts, des murs verts et des bosquets comestibles et ainsi ramener la biodiversité partout où c'est possible. Elle vise à encourager les citoyens à organiser leurs propres chantiers de plantation.

- L'appel à projets jeunes Génération Nature en 2021 : encourager et soutenir les projets des jeunes (18-35 ans) pour la protection de la biodiversité. Au total, 170 candidatures ont été reçues, parmi lesquelles 26 projets ont été financés pour un montant total de 28 000 €.

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 19 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) représente l'ensemble des Parcs naturels régionaux (PNR) français. Elle est l'outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, et elle est chargée de défendre leurs intérêts auprès des instances nationales et internationales.

Il y aura 58 PNR en 2023, couvrant 19 % du territoire national. Ils sont créés par décret pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités, dans le cadre d'un projet concerté de développement durable, formalisé dans une charte. Ils se distinguent notamment par leur approche concertée et intégrée de la préservation de la biodiversité.

Grâce à son expertise, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pilote différentes actions dans l'inter-réseau "espaces protégés", ce qui l'amène à proposer la mise en œuvre de 7 actions dans le cadre de ce projet :

- Action 1 : Renforcer l'intégration de la politique Natura 2000 dans les territoires en s'appuyant sur une stratégie d'accompagnement des élus Natura 2000 : Depuis 2019, la FPNRF assure, avec trois autres têtes de réseau, une mission d'animation nationale destinée à mobiliser le réseau des élus Natura 2000. L'action " Renforcer l'intégration de la politique Natura 2000 dans les territoires en s'appuyant sur une stratégie d'accompagnement des élus Natura 2000 " s'inscrit donc pleinement dans le rôle de mobilisation des acteurs territoriaux et de mise en œuvre de démarches collectives assuré par la mission inter-réseaux.

- Action 2 : Doter les espaces protégés d'un logiciel commun de suivi et d'évaluation : le logiciel EVA (EVA) : Depuis 2007, la FPNRF pilote le développement d'une application centrée sur l'évaluation et le suivi des chartes de territoire et des plans de gestion. Aujourd'hui piloté conjointement par la FPNRF et l'OFB, le logiciel EVA est utilisé par le réseau des parcs naturels régionaux, des parcs nationaux et des parcs naturels marins. L'objectif de cette action est de pérenniser l'utilisation du logiciel EVA dans les trois réseaux actuels et d'en faire un outil de consolidation multi-échelle des données sur les espaces protégés.

- Action 3 : Prairies et espaces protégés (PAP) : Les parcs naturels français travaillent depuis de nombreuses années à la préservation des prairies permanentes et des pâturages ainsi qu'à l'ensemble des services qu'ils rendent : production agricole, biodiversité et paysage, régulation des cycles de l'eau et du carbone, etc. Les actions des parcs portent sur l'accompagnement des agriculteurs, le développement des filières, la conservation et la restauration des prairies naturelles, la consolidation des connaissances sur ces agroécosystèmes et leur évolution. En travaillant en étroite collaboration avec les parcs nationaux français et d'autres réseaux d'espaces protégés, la FPNRF est bien placée pour construire un réseau sur la préservation des prairies au sein et au-delà des espaces protégés.

- Action 4 : Familles engagées pour la nature (FEN) : Les parcs naturels régionaux français sont des territoires habités (4,4 millions d'habitants). La FPNRF travaille depuis de nombreuses années sur les thèmes de l'éco-citoyenneté et de la biodiversité. Travaillant en étroite collaboration avec de nombreux acteurs dans ces domaines, la FPNRF utilisera ses partenariats et en construira de nouveaux. La FPNRF est donc bien placée pour mener le projet.

- Action 5 : Soutenir la prise en compte de la biodiversité par les entreprises dans les parcs naturels régionaux : 300 000 entreprises sont présentes sur les territoires des 58 parcs naturels régionaux (PNR) français. La FPNRF travaille depuis de nombreuses années sur les thèmes du développement durable des entreprises et de la biodiversité. Travaillant déjà avec différents acteurs dans ces domaines et animant en permanence le réseau des PNR, la FPNRF est donc bien placée pour mener le projet.

- Action 6 : Energies renouvelables, biodiversité et espaces protégés (EBAP) : La FPNRF travaille depuis de nombreuses années sur les thèmes de l'énergie et de la biodiversité. Travaillant en étroite collaboration avec de nombreux acteurs dans ces domaines, la FPNRF utilisera ses partenariats et en construira de nouveaux. La FPNRF est donc bien placée pour diriger le projet.

- Action 7 : Outils d'amélioration de la conservation de la biodiversité en forêt : La FPNRF anime le réseau " Forêt " des Parcs, organise plusieurs fois par an une Commission Forêt réunissant élus, maîtres d'œuvre et partenaires techniques et institutionnels, et mène un programme d'actions couvrant différentes thématiques autour de la gestion forestière, de la biodiversité, des services écosystémiques, des relations forêt-société, etc. La forêt joue un rôle important dans les territoires des Parcs, puisque le taux de boisement au sein de ces Espaces Protégés est nettement supérieur à la moyenne nationale (45% dans les Parcs contre 31% à l'échelle nationale). Territoires d'innovation et d'expérimentation, les Parcs sont attachés à la mise en œuvre d'une sylviculture exigeante permettant à la fois de produire du bois de qualité capable d'approvisionner les filières locales, de préserver la biodiversité forestière et plus largement d'assurer les nombreux services écosystémiques rendus par ces espaces. Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs des Parcs en matière de sylviculture et vise ensuite à être déployée sur l'ensemble des territoires à partir de ces expérimentations.

PERSONNEL CLE

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Action 1 : **Aurélie PHILIPPEAU, F, chargée de mission Natura 2000**. Aurélie Philippeau est salariée de la FPNRF depuis 2019. Elle coordonne actuellement la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires, dont l'objectif est de fédérer un réseau national d'élus Natura 2000. Elle assurera la coordination et l'animation de l'action 1.

Action 2 : **Léa ROUMAZEILLES, F, Executive, PhD, Product Owner** : en charge du projet EVA depuis janvier 2022. Elle dispose d'une expertise technique en matière de logiciels et d'animation inter-réseaux (FPNRF, OFB, PNR, PNM, PNx). Elle coordonnera et animera l'action 2 (EVA).

Action. 3 : **Florence MOESCH, F, Chargée de mission transition agroécologique, Agronome, Master en politiques publiques**. Employée à la FPNRF depuis septembre 2020, Florence travaille sur les politiques et outils de la transition agroécologique mobilisables par les Parcs naturels régionaux ainsi que les Parcs nationaux. Elle assurera la coordination et l'animation de l'action 3.

France DRUGMANT, F, chargé de la politique agricole et alimentaire. Ingénieur agronome. Employée à la FPNRF depuis 1994, chargée de l'agriculture et de l'alimentation. Elle contribuera à l'action 3.

Action 4, 5, 6 : **Léa JURET, F, Chargée de mission biodiversité et énergie, ingénieure Master en écologie**. Employée à la FPNRF depuis septembre 2021 en charge du " Défi famille biodiversité positive "

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

et de la co-animation des réseaux biodiversité et énergie. Elle coordonnera et animera les actions 4, 5 et 6.

Action 4, 5 : **Thierry MOUGEY, M, Responsable Biodiversité et aménagement du territoire ; Ecologue et ingénieur agronome**. Salarié de la FPNRF depuis 2008. Salarié d'un parc naturel régional (PNR) français entre 1996 et 2008. Il contribuera aux actions 4 et 5.

Action 5 : **Stéphane ADAM, M, Chargé de mission Economie et tourisme ; Deuxième année de master en analyse et développement de projets et administration des entreprises**. Salarié de la FPNRF depuis 1995. Salarié d'un parc naturel régional (PNR) français de 1989 à 1995. Il contribuera à l'action 5.

Action 6 : **Philippe MOUTET, M, Chargé de mission énergie, adaptation et climat, licencié en géographie**. Salarié de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France depuis avril 1999 en charge de l'énergie, du climat et du carbone. Il travaille sur le développement durable, les énergies renouvelables et le carbone. Il contribuera à la coordination et à la stratégie de ce projet (action 6).

Action 7 : **Julien CHESNEL, M, chargé de mission, master de géographie**. Julien CHESNEL est chargé de la mission de référent forêt à la Fédération des Parcs depuis mars 2021. Il est également chargé de mission forêt et filière bois au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande depuis janvier 2016 et travaille sur des missions liées à la forêt depuis novembre 2006. A travers ces missions actuelles, il travaille au niveau local et national à la mise en œuvre d'actions en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts et du développement de la filière bois dans une logique de respect des écosystèmes et de travail en circuits courts. Il contribuera à la coordination de l'action 7.

Actions 1 à 7 : **Sylvie GAUCHET, F, Secrétaire générale, Gestion administrative, juridique et financière**. Au sein de la FPNRF depuis 1994. Assure la coordination administrative et financière du développement du projet. Elle coordonnera la mise en œuvre administrative et financière du projet, en lien avec un responsable administratif et financier qui sera recruté à cet effet.

PROJETS OU ACTIVITES

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

Action 1 :
- Organisation du Congrès national des élus Natura 2000 (2022)
- Organisation de la réunion nationale des élus Natura 2000 (2021)

Action 2 :
- Déploiement d'outils et de méthodes d'évaluation des chartes des Parcs

Action 3 :
- Animation de groupes de travail et de formations sur les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) avec les Parcs, en particulier sur la gestion des prairies et des surfaces pastorales (2020-2023).
- Gestion, animation et transfert du " Concours Pairies fleuries " devenu " Concours général agricole des pratiques agroécologiques ". Gestion du projet dans sa phase expérimentale au sein du réseau des PNR, entre 2010 et 2014 : animation du Comité de pilotage, recherche de soutiens financiers, gestion du budget, actions de communication, etc. Transfert en 2015 à "Chambres d'agriculture France" pour favoriser le développement du concours au-delà du réseau des PNR et le pérenniser. https://www.concours-general-agricole.fr/concours-general-agricole/les-concours/le-concours-des-pratiques-agro-ecologiques/
- Entre 1994 et 2000, la Fédération a piloté un milieu de vie (réseau ESPACE) sur la réouverture des paysages et le maintien ou la restauration de la biodiversité par le pastoralisme, qualifié de "success story" par la Commission européenne. Partenariat avec la recherche et les gestionnaires d'espaces protégés

Action 4 :
- Création du "Défi Familles à Biodiversité Positive" et animation du comité national de suivi et d'un comité scientifique en lien avec le projet (2020-2023).
- Organisation de plusieurs séminaires sur le thème de l'implication des habitants et de l'éco-citoyenneté dans les territoires de PNR en réponse aux enjeux de la transition. Le dernier en date : 22-23 mars 2022 dans le PNR du Golfe du Morbihan, 70 participants.

Action 5 :

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

- Mise en place d'une marque nationale "Valeurs des Parcs Naturels Régionaux" permettant de promouvoir les produits, services et savoir-faire des entreprises, déclinés par chacun des Parcs.
- Organisation d'une formation sur "l'évaluation de l'empreinte des entreprises sur la biodiversité" pour les agents du PNR. Formation en deux sessions (17 décembre 2020 et 12 janvier 2021). 20 stagiaires ;
- Organisation, animation et intervention dans l'atelier "Entreprises, biodiversité et dynamiques locales" du forum national Biodiversité et économie 2022 (atelier A18) https://www.ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Evénements/FBE/DOSSIER-PARTICIPANT-FBE-2022.pdf

Action 6 :
- Organisation d'une session dédiée au photovoltaïque dans le cadre de la commission urbanisme, paysage, climat et énergie de la FPNRF le 13 septembre 2022
- Organisation du séminaire annuel sur l'urbanisme, le paysage, le climat et l'énergie du 7 au 9 décembre 2022
- Animation d'un atelier lors des assises nationales de la biodiversité "Infrastructures de transport d'énergie linéaires et biodiversité" - 8 septembre 2022 - 1h30 - 91 participants.

Action 7 :
- Travaux sur les paiements pour services environnementaux dans les forêts
- Développement d'actions en faveur d'une sylviculture préservant la biodiversité (Sylvotrophées, etc.)
- Participation à la révision des systèmes de certification de la gestion forestière afin d'améliorer la prise en compte de la biodiversité et des attentes sociétales dans la gestion forestière

ENTITES AFFILIEES / PARTENAIRES ASSOCIES

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Dans le cadre de l'action 5, quatre parcs naturels régionaux deviendront des entités affiliées :
- Parc de la Brière (participant 20)
- Parc du Livradois-Forez (participant 21)
- Lorraine Park (participant 22)
- Parc du Pilat (avec le Parc des Baronnies provençales) (participant 23)

Les 4 Parcs naturels régionaux affiliés au programme d'action ont vocation à expérimenter une démarche d'animation territoriale auprès des entreprises pour les aider à comprendre et améliorer leur empreinte biodiversité tout au long de la chaîne de valeur de leur activité. Cela sera rendu possible par la mise en place d'une équipe projet interne (transversale entre écologues et développeurs) et la mise en place de partenariats sur leur territoire.
Les 4 PNR couvrent des territoires différents, notamment en termes de nature du tissu économique et des secteurs présents.

Ils seront accompagnés par la Fédération des Parcs dans la création d'un outil commun de sensibilisation et d'évaluation des entreprises en matière de prise en compte de la biodiversité, suivi d'une formation à l'utilisation de cet outil. Cet outil sera mis en place dans une dizaine d'entreprises de leur territoire.
L'action des Parcs, accompagnés par la Fédération et l'OFB, consistera également à valoriser les pratiques engagées aux niveaux local et national.

PARTICIPANT 24 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France (Idf Nature)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

L'Agence des espaces verts est un établissement public régional créé en 1976. Elle met en œuvre la politique régionale en matière d'espaces verts, de forêts et de promenade, dans la lignée des grandes orientations et dispositifs régionaux. Elle acquiert, aménage et gère les espaces naturels régionaux regroupés au sein de 56 périmètres régionaux d'intervention foncières définis en lien avec les collectivités locales. Elle gère aujourd'hui (2022) près de 15 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers, propriétés de la Région. Selon la convention quinquennale (2020-2024) qui la lie à la Région Ile-de-France, l'Agence des espaces verts :

- accompagne les projets territoriaux pour préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers

- aménage et gère les espaces naturels et forestiers régionaux

- reconquiert des espaces et crée de grandes continuités écologiques.

Dans le cadre de sa mission d'aménagement et de gestion des propriétés régionales, l'Agence des espaces verts peut être amenée à gérer des espaces agricoles impropres aux cultures alimentaires (terrains pollués) et recherche des porteurs de projet en capacité de s'installer avec des productions de pépinières locales. Par ailleurs, l'Agence a régulièrement besoin de plants pour les aménagements qu'elle réalise en tant que maître d'ouvrage sur les espaces naturels régionaux.

Depuis novembre 2022, sous le nom d'Île-de-France Nature, l'Agence a été renforcée et a vocation à embrasser des missions sur l'ensemble du périmètre régional et sur une typologie d'espaces plus vaste, afin d'accélérer la renaturation des zones urbanisées et rendre les villes plus accueillantes, de restaurer les continuités écologiques, de protéger davantage les espaces naturels tout en améliorant leur accessibilité, de valoriser les friches urbaines et de favoriser le retour de la nature en ville, de créer de nouveaux espaces verts

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Thomas FRANCOUAL, M, Directeur de l'expertise technique, Ingénieur territorial

Directeur de l'expertise technique : Encadrement de la direction compétente en matière de paysage, de biodiversité, d'agriculture et de bâtiments. Cette direction conçoit et réalise des projets paysagers pour l'accueil du public dans les espaces naturels et forestiers régionaux ; elle supervise la gestion de 5 réserves naturelles régionales, anime 3 sites Natura 2000, et assure la prise en compte de la biodiversité dans la gestion et les projets de l'Agence ; elle mène une action de facilitation pour l'installation d'agriculteurs dans le cadre de la politique régionale ; elle gère et maintient un parc de bâtiment d'une centaine d'unités.

[À recruter]

Chargé-e de mission développement de la filière Végétal local en Ile-de-France : Animation de la filière autour d'un réseau d'acteurs à constituer comprenant les producteurs, les utilisateurs et les prescripteurs, les institutions de recherche et de formation pertinentes, les associations environnementales compétentes. Analyse économique de la filière actuelle et proposition de modèles économiques alternatifs. Structuration d'actions à partir de l'analyse prospective des besoins, de l'identification d'outils de financement et d'opportunités foncières, de la mise en place d'expérimentations pilotes. Suivi : étude des bénéfices du Végétal local en termes de coût carbone, de gestion et d'entretien, de résilience et d'adaptation au changement climatique. Mise en place d'actions de sensibilisation et de formation à l'utilisation, par les maîtres d'œuvre et les gestionnaires, de végétaux sauvages d'origine locale. Actions de communication et de suivi-évaluation de la filière.

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

Ile-de-France Nature peut agir à différents niveaux pour accompagner le développement du projet :

1. Au sein des périmètres régionaux d'intervention foncière, elle acquiert, aménage et gère des espaces naturels, agricoles et forestiers. Dans les sites agricoles, elle met du foncier à disposition de porteurs de projet, participant ainsi au renouvellement des générations d'agriculteurs et au maintien et à la diversification de l'agriculture francilienne dans la lignée du Pacte agricole régional . D'autres sites, naturels et/ou forestiers, recèlent une biodiversité typique et parfois exceptionnelle ; acquis et gérés par

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Ile-de-France Nature, ils pourront s'avérer des sites de collecte, dans le respect des règlements qui s'y appliquent. Enfin, Ile-de-France Nature est maître d'ouvrage d'opérations de plantation, soit dans une perspective de repeuplement forestier, soit dans le cadre d'aménagements paysagers et d'ouverture au public.

2. Auprès des collectivités franciliennes, Ile-de-France Nature accompagne les projets d'aménagement dans le cadre du Plan vert régional et élargit ses compétences aux opérations de renaturation avec l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé en novembre 2022.

3. En raison de ses nombreuses activités dans les domaines de l'agriculture, de la forêt, du paysage, de la conservation et de la gestion d'espaces naturels, Ile-de-France Nature s'appuie sur un réseau important de partenaires : collectivités, entreprises, organismes professionnels et de formation, associations, réseaux professionnels. Elle est ainsi particulièrement bien positionnée pour animer le projet « Structuration d'une filière Végétal local en Ile-de-France » auprès des parties prenantes.

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 24 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Institution Adour

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

L'Institution Adour est un établissement public territorial de bassin (EPTB) créé en 1978 par les quatre Départements du bassin de l'Adour (Hautes-Pyrénées, Gers, Landes et Pyrénées-Atlantiques) pour gérer le fleuve Adour et ses affluents de leur source à l'embouchure. Après plusieurs évolutions, l'Institution Adour est maintenant constituée en syndicat mixte ouvert à la carte, composé des quatre Départements, membres fondateurs, de syndicats mixtes de sous-bassins versants, d'EPCI à fiscalité propre et de la Région Nouvelle-Aquitaine. Elle est en charge de la coordination et de la mise en cohérence de la gestion du grand cycle de l'eau ainsi que de la maîtrise d'ouvrage et de l'animation de démarches dans ce cadre, et ce, à l'échelle de l'intégralité du bassin versant de l'Adour. Elle intervient, dès lors, sur des problématiques telles que la ressource en eau, la prévention des inondations, la préservation de la biodiversité, et plus généralement à la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau.

Depuis 1999, l'Institution Adour assure une mission d'animation des travaux du comité de gestion des poissons migrateurs (Cogepomi) du bassin de l'Adour et cours d'eau côtiers et de la mise en œuvre du plan de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi) de ce territoire, en collaboration avec des acteurs institutionnels et des structures techniques. Un contrat de partenariat a établi pour la période 2020-2027. Cette période correspond à celle de l'achèvement du Plagepomi Adour-côtiers alors en vigueur (2015-2021) et à celle de mise en œuvre du Plagepomi suivant (2022-2027). Les signataires de l'accord sont l'agence de l'eau Adour-Garonne, l'État (DREAL), l'Office français de la biodiversité (OFB), la région Nouvelle-Aquitaine, l'Institution Adour, et l'association Migradour.

Sa participation au programme « LIFE Stratégique Nature » s'appuiera sur son expérience dans le domaine de la gestion des poissons migrateurs et dans les relations avec les partenaires de cette gestion.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Fr.-Xavier CUENDE [homme], responsable du service « Biodiversité » de l'Institution Adour, animateur du Plagepomi Adour-côtiers

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

34 ans d'expérience dans le domaine des poissons migrateurs, dont la mission d'animation du Plagepomi Adour-côtiers depuis 1999.

Réjane DEHAIBE, responsable du service « Administration – Finances »

Expérimentée dans le suivi administratif et financier des opérations menées par l'Institution Adour (dont des opérations ayant reçu des aides européennes : FEDER, Leader), elle suivra le bon déroulé administratif et financier du projet, et participera au rapportage financier.

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 26 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

Avec plus de 64 000 adhérents, 8 000 bénévoles actifs, 600 salariés et un réseau d'associations locales actives dans plus de 80 départements, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) est la première association de protection de la nature en France. La LPO œuvre pour la préservation des espèces et de leurs habitats et pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

La LPO participe activement aux plans nationaux d'actions en faveur des espèces d'oiseaux menacées et à la réintroduction d'espèces d'oiseaux prioritaires. Chaque année, la LPO prend en charge des milliers d'oiseaux blessés, trouvés ou mazoutés dans ses centres de sauvegarde.

La LPO est le partenaire officiel français du réseau BirdLife International (120 représentants et près de 2,8 millions de membres dans le monde). Depuis 30 ans, la LPO participe à différents projets européens pour la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Cela inclut plus de 30 projets LIFE ainsi que des projets Interreg et H2020. Actuellement, elle participe activement à 9 projets LIFE gérés par une équipe dédiée à plein temps.

Avec son réseau de délégations dans 21 régions françaises, la LPO est l'un des principaux protecteurs des espaces naturels. Elle gère plus de 20 000 ha de milieux naturels, dont 15 000 ha de réserves naturelles (27 réserves naturelles : 13 nationales et 14 régionales), ce qui en fait un partenaire de choix pour la restauration et la gestion des espaces naturels. La LPO est également très active dans le domaine de l'agriculture et a développé un programme et un réseau, Des Terres et Des Ailes, qui rassemble les agriculteurs désireux d'améliorer leurs pratiques pour mieux accueillir la biodiversité sur leurs terres, notamment par le biais de formations leur permettant d'acquérir des compétences clés. Elle travaille directement avec les filières pour faire évoluer les pratiques. La LPO œuvre également pour la protection de la biodiversité en ville et à la campagne à travers son réseau de Refuges et vise également à mieux intégrer l'accueil de la biodiversité dans la construction des bâtiments.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Guillaume ROY, H, responsable administratif et financier

Responsable administratif et financier, chargé du suivi financier des programmes LIFE de la LPO. Guillaume Roy est habitué au suivi administratif et financier des programmes LIFE et suivra le bon déroulement du projet. Il participera au reporting financier de LIFE BIODIV'France.

Julie COURTEMANCHE, F, responsable du service nature et médiation

Le service de Julie comprend les programmes Refuges LPO et Nature en Ville, dans le cadre desquels des actions sont proposées pour LIFE SN. Julie suivra la réussite des actions "formation des professionnels de l'urbanisme" et "création d'une communauté de citoyens engagés dans la protection de la biodiversité locale".

Alexis MARTINEAU, H, chef du service "espaces protégés"

Le service d'Alexis comprend les espaces naturels gérés par la LPO, principalement les réserves naturelles. Ils seront le support de l'action "Evaluation et planification de la gestion sur les espaces protégés de la LPO pour alimenter le rapportage national et les Observatoires" proposée pour le LIFE BIODIV'France. Alexis suivra le bon déroulement du projet.

Paméla LAGRANGE, F, référente scientifique du service "espaces protégés

Référente scientifique du SEP, Paméla sera en charge de la mise en œuvre et de la coordination des actions proposées dans le cadre du LIFE BIODIV'France, principalement pour les projets "Evaluation et planification de la gestion sur les espaces protégés de la LPO pour alimenter les rapports nationaux et les Observatoires" portés par la LPO et "Climat" porté par RNF.

Thierry MICOL, H, chef du service "Etudes, développement durable, international et outre-mer".

Le département de Thierry comprend l'équipe "Agriculture" qui mène des projets au sein de la LPO sur le thème "Agriculture et Biodiversité", projets dans le cadre desquels des actions sont proposées pour le LIFE BIODIV'France. Thierry suivra le bon déroulement des actions "Former un réseau de naturalistes et d'agriculteurs engagés dans la préservation de la biodiversité en agriculture" et "Créer une communauté de citoyens engagés dans la protection de la biodiversité locale".

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

LIFE14 NAT/FR/000669 LIFE Baie de L'aiguillon - Préservation, restauration et valorisation des habitats côtiers d'intérêt européen de la baie de l'Aiguillon. Contribution UE: 1 390 636,84 € - 2016-2020 - COO: PARC NATUREL REGIONAL MARAIS POITEVIN

LIFE17 CCA/FR/000089 LIFE Adaptation au changement climatique - Adapter la protection de la nature aux défis du changement climatique en Europe : les bases d'un apprentissage collectif dynamique. Contribution UE: 2 526 456 € - 2018-2023 - COO: RESERVES NATURELLES DE FRANCE

LIFE16 NAT/FR/000872 LIFE Vison. Contribution UE: 2 918 688,00 € - 2017-2022 - COO: LPO (actions de restauration de l'environnement)

LIFE21NATFR/004131 LIFE GYPACT Renforcement du programme de réintroduction pour restaurer la métapopulation de Gypaetus barbatus entre les Alpes et les Pyrénées. Contribution UE: 10 074 747€ - 2022-2028 - COO: LPO (des actions fortes avec les agriculteurs et le monde de l'élevage)

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 27 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Nom légal (nom abrégé) :	Noé

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

Noé est une association de protection de la nature, d'intérêt général, à but non lucratif, qui déploie en France et à l'international des actions de sauvegarde de la biodiversité.

Pour cela, Noé met en œuvre des programmes de conservation d'espèces menacées, de gestion d'espaces naturels protégés, de restauration de la biodiversité ordinaire et des milieux naturels, de reconnexion de l'Homme à la Nature et de soutien aux activités économiques et aux organisations de la société civile favorables à la biodiversité.

L'association Noé s'est engagée depuis 10 ans dans la préservation de la biodiversité des milieux agricoles : sa mission Biodiversité agricole a pour ambition d'accélérer la transition agroécologique des acteurs des filières agricoles et des territoires, en redonnant sa place à la biodiversité et en valorisant les services écosystémiques qu'elle fournit. Noé défend un modèle agroécologique fondé sur le respect des équilibres écologiques au sein des écosystèmes agricoles, faisant de la biodiversité une alliée de l'agriculture.

Convaincue qu'il faille entraîner le plus grand nombre de producteurs dans cette transition, Noé travaille majoritairement sur des systèmes de production conventionnels, voire industriels, qui occupent plus de 90 % des surfaces agricoles françaises. Ainsi les producteurs fournissant des acteurs tels que Mondelez, Barilla, Agromousquetaires, etc. sont les bénéficiaires de nos travaux depuis plusieurs années. Pour cela, nous inscrivons nos activités dans les modes de collaborations qui organisent les chaînes de valeurs aujourd'hui, intégrant ainsi l'enjeu économique et de valorisation des productions essentiel à la transition agroécologique. Ces activités s'inscrivent autour de 3 objectifs : accompagner et outiller les acteurs des filières, mobiliser les acteurs à grande échelle, sensibiliser et guider les consommateurs.

En support transversal à ces activités, Noé anime depuis 2018 le Club Agata (Agroalimentaire et Transition agroécologique). Depuis sa création, 8 acteurs agroalimentaires y ont adhéré, 10 groupes de travail ont été organisés, rassemblant jusqu'à 40 participants et une quarantaine d'experts ont été sollicités. Au total l'écosystème Agata rassemble plus d'une centaine de personnes (experts, représentants des coopératives et négoces, institutions publiques…).

C'est forte de cette expérience dans l'accompagnement des filières agroalimentaires et de sa capacité à fédérer des acteurs dans la co-constructions de projet et outils en faveur de la préservation de la biodiversité et de la transition agroécologique, que Noé co-animera avec l'OFB le collectif d'acteurs dédié à l'accompagnement des filières. En accord avec ses ambitions et objectifs, Noé entend ainsi permettre la mise en synergie des initiatives des acteurs et pouvoir proposer des accompagnements plus transversaux et ambitieux aux acteurs des filières agroalimentaires.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Christina Loison, Responsable gestion financière

Christina Loison assure le suivi administratif et financier des projets chez Noé. Elle a une bonne maîtrise des financements européens et suivra le bon déroulé du projet. Elle participera notamment à la revue et validation du reporting financier du LIFE SN, à la validation des documents de gestion et de suivi interne ainsi qu'à la validation des dossiers d'achat.

Natalya Goncalves, Comptable siège

Natalya Goncalves assurera la comptabilité du projet. Elle est garante de l'exhaustivité des données comptables. Elle est également en charge des transferts de fonds aux partenaires et aux fournisseurs du projet.

Marion Mauuarin, Responsable de la communication

Marion Mauuarin assurera certaines activités liées à la communication (élaboration et routage de mailings à large diffusion, conception de supports de communication / de plans de communication, conseils sur

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

l'élaboration de livrables et d'actions de communication, participation à l'organisation d'événements, etc.) et appuiera l'équipe projet dans les relations avec les prestataires liés à ses activités (graphistes, consultants en communication, équipes vidéos, traiteur / catering…)

Sarah Pecas, Directrice des programmes nationaux

Ingénieur agronome et diplômée de Sciences-Po Bordeaux, Sarah Pecas assure le management des équipes du Pôle national de Noé, dont fait partie la Mission Biodiversité agricole. Elle appuiera en particulier l'équipe projet dans le développement des partenariats et la contractualisation autour de l'offre d'accompagnement du collectif.

Pauline Lavoisy, Responsable de Mission Biodiversité agricole

Ingénieure agronome, diplômée d'AgroParistech, évoluant depuis 6 ans au sein de l'association Noé, Pauline pilote la mission Biodiversité agricole, composée de 3 personnes mettant en œuvre les activités visant à accélérer la transition agroécologique des filières agroalimentaires en donnant une place forte à la biodiversité. Elle suivra le bon déroulé des actions liées au Collectif d'acteurs dédié à l'accompagnement des filières dans le volet "Agroécologie".

Enzo Armaroli, Chargé de programme Biodiversité agricole

Ingénieur Agronome, spécialisée dans l'évaluation des impacts de l'agriculture sur la santé et l'environnement, avec une première expérience dédiée au déploiement de la stratégie d'agriculture durable d'une enseigne de grande distribution, Enzo anime chez Noé un Club d'acteurs agroalimentaires engagées dans la transition agroécologiques (Club Agata). Il appuiera le/la Chargé.e de programme, en charge du Life SN, en particulier pour la mobilisation des membres du Collectif et des bénéficiaires ainsi que les activités liées à la communication envers le grand public et les consommateurs.

EN COURS DE RECRUTEMENT, Chargé de programme Biodiversité agricole

Noé recrute actuellement un 3ème membre dans l'équipe de la Mission Biodiversité agricole. Avec un profil agro-écologue, il sera en charge des projets d'évaluation et de suivi des impacts sur la biodiversité des démarches de l'agroalimentaire, et du développement de collaborations entre mondes agricole et naturaliste. Il appuiera le/la Chargé.e de programme, en charge du Life SN, en particulier dans les activités liées à l'accompagnement technique et à l'évaluation de l'impact biodiversité des filières bénéficiaires.

À RECRUTER, Chargé.e de programme Biodiversité agricole

Dans le cadre de ce projet, Noé entend ouvrir un nouveau poste et recruter un profil ingénieur agronome avec une expérience dans l'accompagnement d'acteurs économiques dans l'agriculture durable, en bureau d'études par exemple. Il sera en charge de la mise en œuvre et de la coordination liées au Collectif d'acteurs dédié à l'accompagnement des filières dans le volet "Agroécologie".

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

- **Club Agata (Agroalimentaires et Transition Agroécologique)** depuis 2018 : Animé par Noé, ce Club rassemble experts et représentants de filières agricoles et agroalimentaires, pour développer outils, méthodes et projets en faveurs d'une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les filières agroalimentaires

- **Agroécologie et industries agroalimentaires**, 2017-2018 : financé notamment par le Plan Ecophyto II+, il a aboutit à la publication de "6 recommandations pour la Transition agroécologique des filières agroalimentaires"

- **Programme Harmony**, depuis 2008 : Accompagnement du groupe Mondelez International pour l'inclusion d'actions pour la préservation de la biodiversité dans la démarche de transition de sa filière d'approvisionnement en blé des marques de biscuits européennes (1700 agriculteurs, 20 coopératives et négoces, sur 7 pays).

- **Indicateurs de biodiversité pour les filières agroalimentaires**, depuis 2018. : Chantier toujours en cours, et s'appuyant notamment sur la mobilisation du Club Agata, il a déjà abouti à deux publications techniques à destination des responsables RSE, filières, agroécologie etc., et 4 projets pilotes avec des

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

filières (industriel et coopératives agricoles) accompagnés par Noé pour la mise en application des indicateurs de biodiversité.

- **Baromètre Biodiversité & Alimentation** - 2021-2022 : Étude ayant aboutit à un rapport faisant état des perceptions et attentes des consommateurs concernant les intéractions de leur alimentation avec la biodiversité.

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 28 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Parc national des Pyrénées

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

Le Parc national des Pyrénées est le troisième parc national français à avoir vu le jour par décret du 23 mars 1967. En aire d'adhésion, le Parc national des Pyrénées est un partenaire permanent de la vie locale. Une charte, projet concerté de territoire, a été élaboré par le Parc national des Pyrénées et les acteurs des vallées. Elle définit les objectifs de protection du cœur du Parc national et les orientations de mise en valeur et de développement durable des vallées. A ce titre, le parc national œuvre au quotidien pour le maintien de la qualité paysagère et la conservation des patrimoines naturel et culturel notamment. Soixante-cinq communes ont choisi d'adhérer à la charte du territoire du Parc national des Pyrénées et composent l'aire d'adhésion.

Dès 2013, le Parc national a contribué à la labellisation de la sixième Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) dans le monde et première RICE française. Il en est aujourd'hui co-gestionnaire avec Le Syndicat Mixte pour la Valorisation Touristique du Pic du Midi et le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées. La RICE du Pic du Midi regroupe 247 communes et couvre 65 % du département des Hautes-Pyrénées.

En 2016, le Parc national s'est engagé dans une amélioration des connaissances liées aux réseaux écologiques et à la pollution lumineuse visant notamment à identifier une trame sombre. Le territoire du Parc national a ainsi pu bénéficier d'un premier état des lieux de la pollution lumineuse et identifier des pistes d'action.

Plus récemment (2020 et 2021), le Parc national en partenariat avec 4 autres parcs nationaux français (Mercantour, Cévennes, Réunion et Port-Cros) et grâce au soutien financier de l'Office français de la biodiversité, a précisé le diagnostic de son territoire vis-à-vis de la pollution lumineuse. Des Indicateurs visant à évaluer et suivre son évolution dans le temps ont été produits. Par ailleurs, les impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité ont été précisé tout comme les secteurs prioritaires où des actions de gestion (rénovation, extinction ...) sont engagées.

La perspective du programme LIFE interparcs permettrait de consolider le rôle des parcs nationaux français dans la lutte contre les pollutions lumineuses et de les positionner en tant que têtes de pont de la mise en œuvre des trames noires en France, voire en Europe. Les huit parcs candidats ont vocation à être des territoires pilotes afin que les expériences menées soient ensuite diffusées auprès du territoire national dans son ensemble et des collectivités qui le compose, dans le but de faire de la France le pays du ciel étoilé.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Olivier JUPILLE, homme, agent de catégorie A, chargé de mission action pour la biodiversité

Olivier Jupille travaille au sein du service “connaissance et gestion des patrimoines”. du Parc national des Pyrénées depusi 12 ans. Il développe et met en oeuvre des programmes et des actions en lien avec les réseaux écologiques et la trame noire. A ce titre, il a initié le premier diagnostic de la pollution lumineuse sur le territoire du Parc national des Pyrénées en 2014. Il a depuis conduit plusieurs programmes axés sur la preservation de la biodiversité nocturne y compris dans le cadre d’un travail interparcs. Ses compétences et connaissances dans le domaine le conduisent à intervenir régulièrement dans des formations de portée nationale, à la demande de l’OFB.

Marie HERVIEU, femme, Agent de catégorie A, cheffe du service valorisation des patrimoines et du territoire

Marie HERVIEU, pilote le service valorisation des patrimoines et du territoire du Parc national des Pyrénées. A ce titre, elle pilote la stratégie de valorisation des connaissances acquises et assure le lien avec les habitants et les collectivités du territoires. Sa connaissance des acteurs locaux et de leurs besoins est un atout essentiel au bon déroulé du programme.

Par ailleurs, dans l’hypothèse ou le projet serait accepté, il sera procédé au recrutement d’un agent de catégorie A qui aura pour tâche la mise en oeuvre du programme sous la responsabilité conjointe de Marie HERVIEU et Olivier JUPILLE.

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

2015 Etudes des trames écologiques à l’échelle du territoire du Parc national des Pyrénées integrant le 1er diagnostic de la pollution lumineuse

2018 et 2019 Etude sur le seuil de sensibilité à la lumière artificielle du groupe des chiroptères

2020 et 2021 Etudes interparcs (5 parcs nationaux impliqués) intitulée “Accompagnement des collectivités de cinq parcs nationaux dans la reduction de la pollution lumineuse et ses impacts sur la biodiversité”

2022 Organisation de la première manitestation territoriale dédiée à la nuit “fête de la nuit” à Payolle (Hautes-Pyrénées)

2023 Diagnostic de la pollution lumineuse étendu à l’ensemble du réseau des 11 parcs nationaux français

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Le programme proposé sera porté par sept autres parcs nationaux en complément de l’implication du Parc national des Pyrénées désigné chef de file. Ces parcs sont les suivants :

Le Parc national des Calanques (participant 29)

Le Parc national des Calanques est le seul parc national péri-urbain d’Europe. Créé en 2012, il est situé entre la seconde plus grande ville de France, Marseille et s’étend sur les communes de Cassis et La Ciotat. Parc national marin, continental et insulaire, cet espace naturel protégé sensible est composé d’un cœur terrestre de 8 500 hectares qui présente près de 70km de frange urbaine et d’un cœur marin de 43 500 hectares avec des îles et des archipels qui peuvent être habités (îles du Frioul).

La pollution lumineuse générée par les éclairages publics et privés est donc une menace qui concerne ce Parc national en contexte périurbain. C’est un enjeu d’interdépendance entre ville et Nature qui est intégré dans sa charte et qui a été clairement identifié lors d’une étude sur la trame verte et bleue de ce territoire en 2021. Le Parc national des Calanques souhaite donc s’associer aux autres Parcs nationaux sur ce projet LIFE afin de réaliser des diagnostics et un état des lieux de cet enjeu sur ce territoire singulier. L’objectif est également de contribuer à l’élaboration des outils d’aide à la décision qui permettront d’accompagner les acteurs publics et privés sur l’adaptation d’éclairages afin de mieux concilier les besoins sociétaux avec la préservation de la biodiversité.

Le Parc national des Cévennes (participant 30)

Le Parc national des Cévennes est engagé depuis plusieurs années sur la thématique de la pollution lumineuse et de la qualité du ciel étoilé. La première action menée sur le sujet a été de s'engager dans le label de Réserve Internationale de Ciel Etoilé, décerné en 2018 par l'association IDA. Grâce à ce label, un travail de fond a été engagé par l'établissement public sur plusieurs sujets. Tout d'abord sur la pollution lumineuse, où un important programme de rénovation du parc d'éclairage public a été engagé avec les syndicats d'énergie et les communes afin de réduire la puissance lumineuse, l'impact sur la biodiversité et les coûts financiers et énergétiques. En parallèle, des actions de sensibilisation des habitants, élus, et acteurs touristiques a été réalisé, par le biais d'animations, d'aménagements touristiques, de supports pédagogiques, de réunions publiques. Différentes approches ont été utilisées pour toucher les publics (biodiversité, astronomie, contes, énergie et finances publiques...).

A travers ce projet de LIFE qui concerne plusieurs parcs nationaux, le PNC souhaite continuer a travailler sur la pollution lumineuse et en particulier sur le lien entre l'éclairage public et la biodiversité, afin de documenter sur notre territoire ces effets et de fournir d'avantage d'arguments pour les élus, décideurs et acteurs impliqués dans la réserve de ciel étoilé.

Le Parc national de Forêts (participant 31)

Le Parc national de Forêts, créé fin 2019, est le plus récent des 11 parcs nationaux français et le seul situé dans la partie nord de la France. Ce Parc national est dédié à la préservation de la forêt feuillue de plaine - qui couvre plus de la moitié de son périmètre - et à la valorisation des riches patrimoines naturels, culturels et paysagers d'un territoire avant tout rural. Le périmètre d'intervention du Parc national s'étend sur plus de 220 000 ha, avec 110 communes adhérentes et un cœur de plus de 56 000 ha couvert à près de 95% de forêts.

Territoire parfois qualifié d'hyper rural du fait d'une densité d'habitants à peine supérieure à 10 habitants au km2 et d'un relatif éloignement par rapport à des grandes agglomérations, le Parc national de forêts est moins exposé aux pollutions lumineuses que les territoires voisins. De fait, la charte du Parc national 2019-2034 ambitionne à terme que son cœur puisse être labellisé réserve internationale de ciel étoilé. La participation à l'action Pollutions lumineuses du LIFE offre l'opportunité au Parc national d'agir plus rapidement à la réduction des pollutions lumineuses résiduelles sur son périmètre, d'appréhender des problématiques plus difficiles à résoudre comme la pollution générée par les autoroutes qui traversent son périmètre, ou encore une meilleure caractérisation des impacts sur la biodiversité de certains aménagements (les éoliennes et leur clignotement...).

Le Parc national de la Guadeloupe (participant 32)

Le Parc national de la Guadeloupe, septième parc national français et le premier en milieu tropical, a été créé le 20 février 1989. Le Parc national de la Guadeloupe regroupe une zone cœur de parc (zone de protection maximale) de 21 000 hectares ainsi qu'une aire maritime adjacente de 130 000 hectares et une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Localement, les cœurs terrestres de parc sont tous naturellement éloignés des sources de pollutions lumineuses. Mais le sujet de la pollution lumineuse est important localement, notamment en aire d'adhésion et au niveau de l'aire marine adjacente. Les pontes de tortues en subissent les conséquences ainsi que l'ensemble des milieux aquatiques marins du littoral. Les travaux engagés pour une modernisation de l'éclairage public, sous pilotage du syndicat départemental, avec des fonds européens, devraient sans nul doute améliorer la situation.

Cependant, le parc ne dispose pas d'information indiquant que les enjeux portant sur la biodiversité aient été pris en compte dans ce dossier. Le territoire fait face à de nombreuses contraintes qui peuvent paralyser certaine politique publique sur plusieurs parties du territoire. Si la volonté est bien de travailler sur ce sujet au niveau du parc national, les enjeux de sécurités multiples sont placés comme prioritaires localement. Les travaux ne sont pas encore portés sur les éclairages privatifs, et les études portant sur le comportement des populations face à ces enjeux, devra tenir compte de cet aspect sécuritaire important. L'open data est un sujet en développement, et la question de l'accès aux données sur cette thématique devra être vérifiée. Il n'empêche que plusieurs espaces et espaces localisés sur nos littoraux et pas que ceux-ci, sont les plus impactés par cette pression lumineuse. Le PNG souhaite donc s'investir sur ce sujet et contribuer ainsi à la mobilisation de l'interparc.

Le Parc national du Mercantour (participant 33)

Créé en 1979, le Parc national du Mercantour possède une partie de son territoire dans la Réserve internationale de ciel étoilé « Alpes Azur Mercantour ». Il est engagé, depuis plusieurs années, dans la

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

lutte contre la pollution lumineuse et attaché à la préservation de la biodiversité nocturne. Ainsi, sur l'ensemble du territoire du Parc national du Mercantour, de nombreuses actions ont été menées avec les communes et les gestionnaires de l'éclairage public pour diminuer l'impact de celui-ci sur la biodiversité. A ce titre, le Mercantour s'était déjà engagé dans le précédent travail collectif sur la pollution lumineuse et ses impacts, mené en partenariat avec l'OFB et 4 autres parcs nationaux en 2020.

Le Parc national de la Réunion (participant 34)

Créé en 2007, le Parc National de La Réunion est un espace d'exception reconnu au niveau international pour la beauté de ses paysages et la richesse de sa biodiversité. Son cœur, couvre 42% de la surface de l'île. L'établissement public du Parc national a pour missions de connaître, faire connaître et protéger ce patrimoine unique et d'accompagner le développement durable des Hauts.

Le Parc National de La Réunion, à travers le programme des Jours de la Nuit, porte depuis de nombreuses années un fort intérêt aux problématiques liées à la lumière artificielle nocturne.

Ce programme ayant pour objectifs de comprendre, valoriser et améliorer les environnements nocturnes de La Réunion. C'est donc avec la cohérence de ses actions sur le territoire réunionnais que le Parc national de la Réunion a décidé de s'impliquer dans le LIFE BIODIV'France dans l'action portant sur l'évolution des éclairages nocturnes aux besoins des populations et à la biodiversité.

Le Parc national de la Vanoise (participant 35)

Le Parc national de la Vanoise partage les mêmes enjeux que les autres parcs alpins. Il a cependant la particularité d'être entouré de plusieurs stations de sport d'hiver d'envergure internationale, et donc de zones fortement urbanisées et éclairées. Au-delà du diagnostic à mener pour évaluer la situation et identifier d'éventuelles problématiques, l'établissement s'interroge sur les leviers d'action mobilisables pour une démarche positive et collective avec le territoire dans le but de préserver la biodiversité nocturne.

PARTICIPANT 36 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*	
Nom légal (nom abrégé) :	Région Auvergne Rhône-Alpes

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

Auvergne-Rhône-Alpes est une région administrative française créée par la réforme territoriale de 2015. Elle se compose de 12 départements et d'une métropole à statut de collectivité territoriale, sa superficie est de 69 711 km2 et sa population s'élève à près de 8 millions d'habitants. Elle héberge des écosystèmes et une biodiversité animale et végétale d'une grande richesse.

Les réformes engagées par les dernières lois (MAPTAM, NOTRE, Loi Biodiversité) ont fait des Régions des acteurs essentiels de l'articulation et de la mise en cohérence des interventions locales avec les enjeux nationaux et internationaux de préservation de la biodiversité.

Les compétences exercées en matière de planification (chef de filât biodiversité, responsabilité du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - SRADDET) et via leurs outils d'intervention (Parcs Naturels Régionaux, Réserves Naturelles Régionales) légitiment les interventions en matière de biodiversité.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Cécile BERNARD, Responsable du Service Programmation Etudes à la Direction de l'Environnement et de l'Ecologie Positive

David SOUVESTRE, Chargé de mission chargé des dossiers Biodiversité au sein du Service Programmation Etudes à la Direction de l'Environnement et de l'Ecologie Positive

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

Chef de file du projet BIODIV'CONNECT mené dans le cadre du PITEM ALCOTRA Biodiv'ALP

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 37 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Conseil Régional des Pays de la Loire (Région PDL)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

La Région des Pays de la Loire est une collectivité territoriale française (32 080 km², 3,8 millions d'habitants) créée en 1955. La Région est autorité de gestion des fonds structurels européens. Plusieurs dispositifs, du FEDER et du FEADER, concourent à la conservation des complexes bocagers et de la biodiversité associée.

La Région copréside également avec l'Etat : la Commission Régionale pour l'Agri-Environnement et le Climat (CRAEC), instance de concertation sur les Mesures Agro- Environnementales et Climatiques (MAEC), le Comité régional Biodiversité qui pilote la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité et les initiatives territoriales associées. La Région a engagé depuis plusieurs années une politique volontariste dans le domaine de la biodiversité qui s'appuie sur ses compétences en la matière (chef de file pour les collectivités, réserves naturelles régionales, parcs naturels régionaux, gestion des sites terrestres natura 2000, etc.) avec des outils financiers dédiés mais également sur un collectif d'acteurs mobilisés.

Elle a renforcé depuis 2021 son action autour des complexes bocagers et agroforestiers en initiant un dispositif conjoint intitulé « Liger bocage et agroforesterie » permettant de mutualiser les expertises et les capacités d'intervention (techniques comme financières) au profit de projets locaux structurants de conservation de ces écosystèmes arborés.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi NOTRe, le rôle de la Région a également été renforcé :

- Dans le domaine de l'aménagement du territoire avec l'élaboration du Schéma Régional de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) ; l'eau sera intégrée comme un enjeu majeur du SRADDET en cours d'écriture.
- En tant que chef de file dans le domaine de la biodiversité et dans le domaine économique.
- À travers une stratégie ambition maritime qui intègre un volet préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité.
- En développant en 2019 une politique d'adaptation et de réduction des effets du changement climatique.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Cyril BELLOUARD, Chef du pôle "Biodiversité et Littoral" – Direction Transition énergétique et environnement (DT2E)

Le pôle de Cyril BELLOUARD pilote la Stratégie régionale Biodiversité (1ère région à avoir élaboré une stratégie partenariale avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les 5 Départements ligériens, la DREAL et l'Office français de la biodiversité), la gestion des parcs naturels et réserves naturelles régionaux, des contrats Natura 2000, etc. Il suivra le bon déroulé du projet et encadrera Elisabeth NOGUES et le/la futur(e) personne recruté(e).

Elisabeth NOGUES, Chargée de programme "Liger Bocage" – Pôle « Biodiversité et Littoral » – Direction Transition énergétique et environnement (DT2E)

Elisabeth NOGUES est en charge de l'animation du dispositif « Liger Bocage » et de la mise en œuvre, à travers de dispositif, d'actions en faveur des complexes bocagers et agroforestiers dans une dynamique partenariale (DREAL, DRAAF, DR OFB, Départements, …) : formations, outils, communication, etc. Pour l'instruction des dossiers Liger Bocage, elle s'appuie sur l'expertise du pôle « Coordination et fonds européens ».

Emilie DELAPRE, Gestionnaire – Pôle « Biodiversité et Littoral » – Direction Transition énergétique et environnement (DT2E)

En charge du suivi administratif et financier du dispositif Liger Bocage, Emilie DELAPRE opère le suivi financier de plusieurs programmes régionaux depuis de nombreuses années. Les financements FEADER du dispositif Liger Bocage sont assurés par une équipe de gestionnaires au sein du pôle « Coordination et fonds européens ».

Charlotte NOBLOT, Chargée de projets européens

Chargée de projets européens au sein du Service Action européenne (Direction des politiques européennes), elle suit la thématique environnementale et accompagne les agents de la DT2E dans leurs démarches de montage de projet européen. Dans le cadre du projet LIFE, elle participe à la relecture du dossier de candidature et apporte un soutien à la rédaction et à la construction du budget. Elle pourra également contribuer au travail de dissémination du projet grâce aux réseaux européens auxquels la Région prend part. Elle pourra enfin apporter un appui sur le volet administratif et financier lors des phases de reporting à la Commission Européenne.

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

Dispositif régional « Liger Bocage et agroforesterie »

La Région Pays de la Loire et ses partenaires ont proposé en 2020 un cadre régional intégré « Liger Bocage et agroforesterie » afin de coordonner les financeurs publics sur la thématique de la haie et de l'arbre bocager. Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation y a intégré son aide Plan de relance « Plantons des haies » en 2021. En complément des aides apportées par les Départements mobilisés, et en articulant les programmes de plusieurs financeurs de niveau régional (Région, Agence de l'Eau, FEADER...), Liger Bocage couvre un large champ d'intervention.

Ce dispositif permet de soutenir avec un taux d'aide important des projets de plantation, de réhabilitation, de préservation et de reconquête des complexes bocagers et agroforestiers en Pays de la Loire, valorisant le savoir-faire et le végétal local. Les crédits du Plan de relance de l'Etat s'éteignent à la fin de l'année 2022. Les crédits de la Région, du FEADER et de l'Agence de l'Eau prennent la relève en 2023 en complément des crédits apportés par les Départements.

Life intégré Revers'eau - LIFE19 IPE/FR/000007 : Reconquête de la qualité de l'eau en région Pays de la Loire / Contribution UE : 7 120 584 € / 2020-2027 / COO : Région Pays de la Loire

En effet les enjeux de reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité sont intrinsèquement liés. Le projet LIFE REVERS'EAU, qui vise la reconquête du bon état de la ressource en eau en Pays de la Loire, intègre également des actions sur le bocage et sur les haies en raison de leur co-bénéfices pour la qualité de l'eau (limitation des pollutions diffuses, lutte contre l'érosion et amélioration du stockage de l'eau dans les parcelles). Le.la chargé.e de mission recrutée travaillera en lien avec l'équipe du projet LIFE REVERS'EAU pour développer des synergies entre les deux projets et pour partager et valoriser leurs résultats. Les chargés de mission régionaux du LIFE REVERS'EAU et du LIFE stratégique pour la Nature, travailleront ainsi de concert dans le cadre du suivi de l'action complémentaire Q4 « Liger bocage ».

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 38 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Réserves naturelles de France (RNF)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

L'association Réserves naturelles de France (RNF), fédère un réseau national de plus de 200 organismes gestionnaires de réserves naturelles et plus de 700 professionnels de la nature (gardes, conservateurs, animateurs, etc.), qui travaillent dans près de 350 réserves naturelles. Ambassadrice des réserves naturelles, elle anime un réseau d'échanges d'expériences et de mise en œuvre de projets communs dont les apports bénéficient souvent, au-delà du réseau des réserves naturelles, à l'ensemble des gestionnaires d'espaces protégés.

L'une des missions essentielles de RNF est de favoriser le développement collectif des compétences des gestionnaires et de leur fournir les outils nécessaires à la bonne gestion des espaces qui leur sont confiés. Les actions menées par RNF dans le cadre du programme LIFE stratégique nature (climat, observatoire, formation) s'inscrivent dans cet objectif.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Cécilia RUINET, F, responsable administrative et financière

Responsable du suivi financier des accords financiers de RNF. Cécilia participera au reporting financier de LIFE SN.

Christine COUDURIER, F, chargée de mission Climat

Dans le cadre de LIFE Natur'Adapt, Christine a été au cœur du développement méthodologique et de l'accompagnement des sites pilotes et tests. Elle dispose donc d'une solide expérience technique sur le sujet de l'adaptation des espaces protégés au changement climatique, avec un lien fort avec les enjeux de terrain. Christine sera en charge de la coordination de l'action "Climat" menée par RNF.

Zacharie MOULIN, H, Chef de mission chargé des bases de données

Zacharie travaille depuis deux ans à la refonte des systèmes d'information de RNF. Il est en charge du déploiement de l'outil GeoNature à RNF et dans le réseau des réserves naturelles, et de la mise en place d'un système d'information sur les données administratives et socio-économiques des réserves naturelles. Zacharie sera impliqué dans toutes les activités de l'action "Observatoire" menées par RNF qui nécessitent des développements et des bases de données.

Antoine SCHLEGEL, H, développeur web

Antoine soutient l'ensemble de l'équipe pour les travaux nécessitant des développements avancés : portails, interfaces de saisie, gestion des droits, etc. Dans le cadre des actions "Observatoire" et "Climat" menées par RNF, Antoine sera impliqué dans la production de plusieurs livrables.

Alexis RONDEAU, H, chargé de formation

Spécialisé dans l'ingénierie pédagogique et de formation depuis 4 ans à RNF, Alexis est en charge de la montée en compétence des gestionnaires d'espaces protégés au sein de l'OFB à travers l'identification des besoins de formation, la programmation et la mise en œuvre d'une offre de formation adaptée aux

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

difficultés techniques rencontrées par les professionnels de la biodiversité. Il sera impliqué dans le pilotage des actions du pilier compétences du projet.

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

LIFE17 CCA/FR/000089 | LIFE #CC #Naturadapt | Adaptation de la protection de la nature aux défis du changement climatique en Europe : base d'un apprentissage collectif dynamique | Contribution de l'UE : 2 526 456 € | 2018-2023 (action climat)

Convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 | Convention RNF-MTES | 3 800 000 € (action "observatoire")

Accord de coopération sur le développement de compétences communes entre gestionnaires de réserves naturelles et d'espaces protégés | Accord RNF-OFB | Coût total 1 538 332 € | 2019-2021 (action "formation")

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Les entités affiliées suivantes seront mobilisées dans le cadre de l'action " climat ", en tant que sites tests pour l'adaptation de la méthodologie Natur'Adapt aux contextes ultramarins :

- Conservatoire des espaces naturels de Guyane (participant 39) : organisme gestionnaire de la RNN des marais de Kaw-Roura
- Les Naturalistes, Environnement et Patrimoine de Mayotte (participant 40) : organisme gestionnaire de la RNN de l'île de M'bouzi
- Sepanguy (participant 41) : organisme gestionnaire de la RNN du Mont Grand Matoury
- Association Titè (participant 42) : organisme gestionnaire de la RNN de Petite-Terre

Ces entités mobiliseront leurs ressources humaines pour réaliser l'évaluation de la vulnérabilité et le plan d'adaptation dans leurs aires protégées, en lien avec RNF qui apportera un appui méthodologique et capitalisera les leçons apprises.

PARTICIPANT 43 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Organisme Inter-Etablissements du Réseau des Chambres d'Agriculture - Service interdépartemental pour l'animation du Massif central (SIDAM)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

Le Service interdépartemental pour l'animation du Massif central (SIDAM) est un organisme inter-établissement du réseau des Chambres d'Agriculture du Massif central. Il regroupe 16 Chambres départementales d'Agriculture du Massif central et la Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne pour le Morvan. Sous l'impulsion des responsables professionnels agricoles du Massif central, le SIDAM œuvre au développement économique des filières basées sur les ressources propres du Massif. Le SIDAM effectue également un travail d'observatoire des évolutions de l'agriculture et une veille réglementaire continue pour l'adaptation des politiques publiques favorables au Massif central.

Depuis sa création en 1974, le SIDAM est un acteur majeur des projets visant au développement des élevages à l'herbe du Massif central. Le SIDAM fut de plus, un partenaire central dans les différents projets (Atous, AEOLE…) ayant conduit à l'élaboration de la typologie multifonctionnelle des prairies du

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Massif central et du Diagnostic multifonctionnel du système fourrager. Il s'agit d'outils de référence notamment dans la prise en compte de l'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité des prairies permanentes du Massif, et en retour, des services fournies par une prairies diversifiées. Le projet se basera largement sur ces outils.

Outre son expertise dans le domaine des élevages herbager de moyenne montagne, le SIDAM jouit d'une expérience très reconnue dans la conduite de projets multi-partenariaux entre l'ensemble des acteurs impliqués dans l'agriculture du Massif central. Ce réseau et cette capacité de dialogue sera indispensable dans les phases de diffusion des enseignements du projet et l'implication des acteurs socio-économiques et du territoire.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Nicolas MULLENBACH, Chargé de mission développement économique Territoire et filières

Animateur du Cluster Herbe, une plateforme collaborative entre les secteurs agricoles, agro-alimentaires, de la recherche, de la formation et du développement territorial, au service des filières agricoles et agroalimentaire valorisant les ressources herbagères et pastorales du Massif central. Le Cluster Herbe crée une habitude d'échanges facilités entre les structures impliquées dans l'élevage à l'herber de montagne afin de conduire des projets de développement adaptés au territoire et en interaction forte avec les autres acteurs présents et les projets qu'ils conduisent.

Léa GENEIX, Cheffe de service SIDAM

Léa Geneix coordonne les actions mises en œuvre au sein du Sidam, et suivra le bon déroulé des actions.

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

- Projet AEOLE, 2015-2019, qui a abouti à la conception d'outils de classification et de diagnostics multifonctionnel des prairies du Massif central, intégrant leur qualité environnementale, patrimoniale, fourragère, de résilience etc et l'intégrant dans une gestion cohérente avec le fonctionnement du système de production. Ces outils seront mobilisés dans le cadre de ce projet. https://www.sidam-massifcentral.fr/developpement/aeole/

- Cluster Herbe, 2016-2023. Le Cluster Herbe est une plateforme collaborative entre les secteurs agricoles, agroalimentaires, recherche, formation, développement et territoires, en interaction avec les politiques publiques et les financeurs. Ensemble, les membres du Cluster Herbe œuvrent au développement des filières agricoles et agroalimentaires qui valorisent les produits et services issus des ressources herbagères et pastorales du Massif central. Cette plateforme servira d'appui pour élargir l'intégration des problématiques de biodiversité prairiales auprès des différents acteurs de la recherche, la transformation etc, et notamment leur intégration dans la chaine de valeur des productions par les acteurs aval. https://www.clusterherbe.fr/

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 44 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBS-GLP)

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

Depuis 1975, le Syndicat Mixte a pour objet de développer la Baie de Somme, le littoral Picard et son arrière-pays, par l'aménagement des espaces et la valorisation de toutes leurs potentialités. Pour atteindre cet objectif, le Syndicat Mixte intervient notamment dans le domaine environnemental en assurant la gestion des propriétés du Conservatoire du littoral et de sites réglementairement protégés Au regard de ses compétences et de son expertise en matière de gestion des espaces naturels, l'Etat a désigné, dès 1994, le Syndicat Mixte comme gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale Baie de Somme. Il est également le gestionnaire de plusieurs aires protégées (APPB, RNR, RCFS) au sein du territoire du Grand Site de France Baie de Somme. Il est par ailleurs animateur du site Ramsar de la Baie de Somme, de deux sites Natura 2000 et d'un programme de maintien de l'élevage en zones humides.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Yann DUFOUR, Directeur du service Environnement

Le service Environnement comprend notamment la gestion des aires protégées. Avec son équipe, Yann suivra le bon déroulement des actions. Le personnel recruté fera partie de ce service et pourra s'appuyer sur l'expertise des différents chargés de mission.

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

Mise en oeuvre des plans de gestion de différentes aires protégées

Mise en oeuvre des plans de gestion des sites du Conservatoire du littoral

Mise en oeuvre du plan de gestion du site Ramsar Baie de Somme

Mise en oeuvre des documents d'objectifs Natura 2000 "marais arrière-littoraux picards" et "estuaires et littoral picards"

Mise en oeuvre du Life + Anthropofens (LIFE18 NAT/FR/000906)

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 45 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	SOLAGRO

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

Solagro est une entreprise associative qui soutient l'agroécologie, les transitions énergétiques et alimentaires. Elle se caractérise par une approche systémique des enjeux qui pèsent sur le vivant et l'environnement. Forte de 40 ans d'expérience, avec son équipe pluridisciplinaire, Solagro allie des compétences en ingénierie, en recherche appliquée, en animation et en formation. Elle propose également une vision prospective agricole et alimentaire à long terme - Afterres2050. SOLAGRO a été

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

créée en 1981. En tant qu'ONG, SOLAGRO est indépendante de tout mouvement politique et de tout groupe industriel ou financier.

Avec une équipe permanente de 40 experts - ingénieurs en agriculture, environnement et énergie, économistes - et 200 membres, SOLAGRO a pour objectif d'élargir le champ des possibles dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture et de l'environnement, ce qui inclut la biodiversité.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Catherine LE ROHELLEC, F, Ingénieur en agronomie, Chargée de mission "agriculture et biodiversité"

Caroline GIBERT, F, Ingénieur agronome et docteur en sciences agronomiques, Chargée de mission "agriculture et biodiversité

Frédéric Coulon, H, ingénieur paysagiste, chef de projet : agroforesterie, paysages agricoles

Annabelle Richard, F, Ingénieur Agronome et Docteur en Sciences Agronomiques, Chargée de mission "agriculture et biodiversité

Aurélien Chayre, H, Ingénieur agronome, Chef de projet "agriculture et biodiversité"

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

L'association est particulièrement engagée, avec les agriculteurs et les acteurs territoriaux, dans le double défi de l'adaptation des exploitations au changement climatique (LIFE Artisan et LIFE AgriAdapt) et de la préservation de la biodiversité dans les exploitations (LIFE Biodiv' Farmer, LiFE Food & Biodiversity, OSAE, HERBEA...).

SOLAGRO est un leader en France dans la conception d'outils d'évaluation et d'indicateurs qui aident les agriculteurs et les entreprises à modifier leurs méthodes de production afin de servir la viabilité économique, l'environnement et la biodiversité.

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

PARTICIPANT 46 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*

Nom légal (nom abrégé) :	Union professionnelle du génie écologique (UPGE)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

Les professionnels du génie écologique sont chargés de mettre en œuvre les réponses opérationnelles aux enjeux écologiques actuels (érosion de la biodiversité, artificialisation des sols, dérèglements climatiques…) afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de politiques publiques :

• zéro perte nette de biodiversité (loi Biodiversité de 2016) ;

• stratégie nationale pour la biodiversité : préserver, restaurer, valoriser la biodiversité ;

• zéro artificialisation nette (loi Climat résilience de 2021).

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

La filière du génie écologique grandit rapidement pour répondre à ces enjeux. Elle représente 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2021, elle est constituée de plus de 30 000 emplois représentant des métiers d'avenir non délocalisable et non substituables.

L'Union professionnelle du génie écologique (UPGE) est la fédération des entreprises de la filière du génie écologique. Elle regroupe une centaine d'entreprises œuvrant à gérer, favoriser ou restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques.

L'UPGE a pour mission de structurer la filière du génie écologique au service de l'Homme et de la biodiversité. Pour cela la fédération travaille avec ses adhérents (bureaux d'études et entreprises travaux) à développer le marché du génie écologique en conciliant création de valeur et service du Bien commun, accompagnant les acteurs économiques pour réintégrer les activités humaines dans le fonctionnement du vivant.

Cette mission de structuration se décline en quatre axes :

• réunir les entreprises qui œuvrent dans le domaine du génie écologique et animer le réseau ;

• élaborer et piloter une stratégie de structuration ;

• représenter la filière aux niveaux national et régional ;

• mettre en œuvre les actions pour développer et valoriser les compétences des professionnels.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

MARTIN Alexandra, Déléguée Générale adjointe

Responsable de la mission "Plan d'action Filière et Compétence" qui a pour objectifs de répondre au besoin en recrutement des professionnels de la filière en mettant en place diverses actions ciblées autour de la promotion des métiers et la montée en compétence au niveau des personnes, des structures et des formations. Elle supervise également les groupes de travail régionaux de l'UPGE, instances réunissant les adhérents présents dans une même région pour la structuration de la filière à l'échelle locale. Elle en anime d'ailleurs 5, ainsi que certains groupes de travail nationaux dont elle est en charge de la coordination. Enfin, elle s'occupe de la communication de la fédération : lettre d'information, site internet, réseaux sociaux… Ce sera la personne chargée du pilotage de l'action et managera l'équipe opérationnelle (à recruter)

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

• Etude de marché de la filière du genie écologique en 2020

• Rédaction des référentiels de compétences des métiers du genie écologique – avec AFIE, Syntec ingénierie, CINOV TEN, UNEP, FTP, FNEDT….

• Réalisation d'un Diagnostic emplois-compétences pour la filiere du genie écologique – en cours (fin juin 2023)

• Réalisation d'une enquête auprès des adherents UPGE pour l'identification des formations les plus professionnalisantes => liste

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Les domaines du génie et de l'ingénierie écologiques sont depuis plusieurs années en plein essor, en lien avec le développement des problématiques de restauration et de conservation de la biodiversité et des services écosystémiques ou encore de compensation écologique. Cet essor s'accompagne d'une complexification des procédures et des pratiques ainsi que d'une multiplication des acteurs impliqués. Dans ce contexte il est apparu important d'accompagner le développement de ces activités qui ne doit pas être que quantitatif mais aussi qualitatif afin qu'il se fasse in fine au bénéfice de la biodiversité et de

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

chacun. Ceci passe notamment par un renforcement des liens et échanges entre les acteurs du domaine: entreprises de natures différentes, scientifiques, gestionnaires, décisionnaire, etc. Liens indispensables à la compréhension mutuelle et au travail collectif.

C'est dans cet objectif et suite aux travaux du groupe de travail « génie écologique » du ministère de l'écologie (2011-2012) qu'a été créé en 2014 l'A-IGÉco : Association Fédérative des Acteurs de l'Ingénierie et du Génie Écologiques, à l'initiative de quatre réseaux existants (REVER, UPGE, AGéBio et GAIÉ).

L'A-IGÉco est un réseau fédératif indépendant qui vise à regrouper les associations et groupements d'acteurs de l'ingénierie et du génie écologiques, réunissant les chercheurs, formateurs, praticiens, experts, entrepreneurs, décideurs et gestionnaires concernés par cette thématique.

Ses objectifs sont de :

• Promouvoir le développement d'une ingénierie écologique et d'un génie écologique de qualité technique et scientifique, reposant sur des bases déontologiques communes :

• Regrouper les réseaux existants dans les domaines de l'ingénierie écologique et du génie écologique, afin de favoriser les échanges entre tous les acteurs français concernés par cette thématique ;

• Renforcer et valoriser le niveau de compétences de ces acteurs et faire connaître leur niveau d'expertise et leur savoir-faire ;

• Accompagner le développement des marchés et la structuration de la filière.

L'UPGE est donc membre fondateur et administrateur de ce reseau fédératif.

En tant que réseau, l'A-IGEco fédère et anime l'ensemble des acteurs de l'ingénierie écologique : non seulement les entreprises (via des réseaux comme l'UPGE, l'Unep, CINOV-TEN ou Syntec-Ingénierie), mais également les scientifiques, chercheurs et formateurs, experts, décideurs et gestionnaires d'espaces naturels (via des réseaux comme l'AFIE, REVER, l'AGéBio ou l'Astee).

Le travail de structuration des métiers et des formations de la biodiversité nécessitera la vision de l'ensemble des acteurs du domaine de l'ingénierie écologique, et non uniquement celle des entreprises du génie écologique, qui en sont l'une des composantes. En ce sens et puisqu'elle fédère l'ensemble des acteurs du domaine, l'A-IGEco est la plus à même de travailler sur cette problématique et de fournir une vision complete et globale des enjeux. Elle pourra par ailleurs compter sur l'expertise de l'UPGE, en tant que réseau membre, sur les sujets relatifs aux entreprises du génie écologique.

PARTICIPANT 47 *(utiliser le même numéro de partenaire que sur les écrans du système de soumission).*	
Nom légal (nom abrégé) :	Fonds Mondial pour la Nature (WWF France)

DESCRIPTION DU PARTICIPANT

Fournissez une brève description du participant, en expliquant en quoi il correspond à son rôle et à ses tâches principales dans la proposition.

Le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde, avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de près de 6 millions de membres. Le WWF France, Fondation reconnue d'utilité publique, œuvre pour une planète vivante depuis Paris, Marseille, les Alpes, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie.

Forêts

Le WWF se mobilise pour lutter contre la dégradation des forêts, sanctuariser celles qui ont une valeur inestimable, encourager une gestion forestière durable et une consommation responsable des produits forestiers, et restaurer les forêts malheureusement dégradées.

Notre mission: Des paysages forestiers résilients au profit de la nature et des humains.

Océans

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 27/11/2023

Océans et mers sont au centre des priorités du WWF France. Le WWF parvient à protéger nos mers et océans en accompagnant les filières de la pêche et de l'aquaculture vers des pratiques plus responsables, en travaillant à développer les Aires Marines Protégées (AMP) ou encore en accompagnant distributeurs et consommateurs de produits de la mer vers plus de durabilité.

Notre mission: Assurer une productivité pérenne des pêcheries et une résilience des écosystèmes marins en améliorant la subsistance des communautés côtières et le maintien de la biodiversité.

Guyane

Le WWF a fait de la Guyane une de ses priorités géographiques, en considérant la nécessité de protéger ce patrimoine d'exception tout en permettant un développement soutenable et inclusif de ses populations. L'antenne permanente du WWF en Guyane depuis 1999 permet à l'organisation de contribuer, aux côtés des acteurs guyanais et au plus près de la réalité du terrain, à la preservation, la restauration et la valorisation économique de ce territoire unique. La filière de la pêche est priorisée par le WWF pour actionner une demarche de valorisation socio-économique en considérant les projets déjà développés avec les socio-professionnels pour orienter la pratiques de pêche vers la durabilité. .

Notre mission: Engager la Guyane dans une démarche de développement économique inclusif et à soutenabilité forte.

PERSONNEL CLÉ

Fournir une brève description du profil des personnes qui seront principalement responsables de l'exécution des activités proposées.

Anaïs GENTIT, F, Responsable de l'Initiative Nature Impact

Ingénieure en agronomie et experte en gestion environnementale des écosystèmes et forêts tropicales, Anaïs est responsable de l'Initiative Nature Impact pour le développement des PSE forestiers (T.5.5.3).

Luce-Eline DARTEYRON, F, Chargée de programme Gestion durable des forêts

Ingénieure en agronomie et développement rural, spécialisée en gestion durable des forêts tropicales et tempérées, Luce-Eline est chargée du programme de gestion durable des forêts au WWF-France, sur les sujets de développement de la certification et des PSE forestiers en France métropolitaine. Elle accompagnera le développement du projet sur les PSE forestiers (T.5.5.3).

Catherine PIANTE, F, Expert Océans

Experte sur les sujets oceans et notamment Posidonie, Catherine sera responsable du développement du projet sur les PSE marins.

Marie TREMOLET, F, Chargée de Projet, Chargée d'appui aux filières durables

Experte en gestion de projet et en développement économique durable, Marie sera responsable du développement du projet d'appui à la pêche durable en Guyane (T.5.7.).

PROJETS OU ACTIVITÉS

Liste de cinq projets ou activités antérieurs au maximum, en rapport avec l'objet de la présente proposition.

Activités du WWF pour le développement des PSE forestiers :

• Analyse critique des systèmes, des projets et des acteurs des PSE : réflexion de fonds sur les paiements pour services écosystémiques , critiques des premiers systèmes se mettant en place, essentiellement sur le carbone (Label Bas Carbone) mais également sur un approche multi-services (procédure FSC, première analyse en 2021 et sa révision en 2022)

• Actions pilote sur le sujet des PSE forestiers orienté sur la biodiversité : plaidoyer, site pilotes (4 projets pilotes en France métropolitaine, pour un budget compris entre 50 et 370 k€ par projet), développement d'outils (boîte à outils biodiversité ou carbone - en cours d'élaboration) et test d'outils juridiques (ORE par exemple)

Projets WWF pour la protection des posidonies:

• Projet Blue Forest. Ce projet vise à la mise en place d'actions de protection de l'herbier de Posidonie, par la mise en place de Zones de Mouillage et d'Equipements Légers ou de Zones d'Interdiction de Mouillage et l'étude du déploiement de projets Carbone Bleu.

Projets WWF d'appui à la pêche durable en Guyane:

• Projet Label RUP pour la pêche côtière guyanaise: Ce premier projet d'appui à la filière pêche par le WWF en Guyane, menée en 2022-2024, permettra de structurer la filière par une démarche collective de valorisation de la production, grâce à la mise en place d'une labellisation pour la restauration collective. Le label facilitera l'approvisionnement local de poissons en diversifiant les espèces pêchées mais peu valorisées. Mobilisés autour de l'opportunité qu'offre la loi EGAlim pour l'approvisionnement local de la restauration collective, les acteurs locaux collaboreront en faveur d'une production et d'une alimentation durable, ainsi que pour la souveraineté alimentaire du territoire.

• Palica 2: Le projet Palica 2 fait suite aux recommandations exprimées par les pêcheurs dans le cadre de Palica 1. Dans ce cadre, des dispositifs de réduction des captures accidentelles dans la pêche côtière sont actuellement testés en Guyane par les professionnels de la pêche. Le projet est soutenu par les fonds FEAMP et actuellement en phase de finalisation par le WWF, le Comité Régional des Pêches et le CNRS, à tester.

ENTITÉS AFFILIÉES / PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le participant envisage-t-il qu'une partie de son travail soit effectuée par des entités affiliées ou des partenaires associés ? Dans l'affirmative, veuillez décrire l'entité/le partenaire, son lien avec le participant, et décrire et justifier les tâches qu'il est prévu qu'il exécute.

Non

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

LETTERS OF SUPPORT

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 28 MARS 2023

Le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité

A Monsieur le Directeur général de l'Office Français de la Biodiversité
« Le Nadar » Hall C
5 Square Felix Nadar
93300 Vincennes

Objet : Soutien au projet LIFE BIODIV'France

Le projet LIFE BIODIV'France, coordonné par l'OFB à la demande du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des stratégies nationale et européenne pour la biodiversité sur la période 2024-2032.

La stratégie nationale pour la biodiversité à l'horizon 2030 marque un tournant pour la France en matière de politique publique de protection de la nature. Elle a été conçue à un niveau interministériel afin de pouvoir agir sur les leviers qui peuvent entraîner des changements transformateurs : la connaissance, l'éducation, la formation, ainsi que l'engagement des secteurs ayant un fort impact sur la biodiversité. Publiée dans une première version pré-COP15 en mars 2022, des ajustements lui sont apportés pour prendre en compte le cadre mondial de Kunming à Montréal et préciser les financements mobilisés pour sa mise en œuvre. La version ainsi finalisée de la SNB sera publiée dans les prochaines semaines.

Le projet LIFE BIODIV'France va jouer un rôle majeur pour la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité puisqu'il apportera les moyens humains et les outils en ingénierie technique et financière pour accompagner ceux qui seront amenés à porter des projets pour protéger et restaurer la biodiversité.

Le projet a également pu fédérer un très grand nombre d'institutions et d'associations (30 bénéficiaires associés et une quinzaine d'entités affiliées), à l'échelle nationale comme à l'échelle régionale, qui ont, pendant près de 18 mois, co-construit la candidature. Ce travail a notamment permis de proposer des solutions opérationnelles au déclin de la biodiversité, en veillant à la cohérence entre le projet LIFE et la stratégie nationale pour la biodiversité.

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

La qualité de la candidature a encouragé le Ministère à contribuer à hauteur de 4,22 millions d'euros en tant que co-financeur, en plus de la participation financière de l'OFB estimée à 12 millions d'euros, soit un total de 16,22 millions d'euros d'apport de la part de l'Etat sur un budget total de 50 millions d'euros.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Ministère de de la transition écologique et de la cohésion des territoires apporte son soutien au projet LIFE BIODIV'France et s'engage à prendre part activement à sa gouvernance s'il est retenu.

Veuillez agréer l'expression de ma considération la meilleure.



Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la performance économique
et environnementale des entreprises

Paris, le 28 MARS 2023

Dossier suivi par : Carla Midena
Chargée de mission/Biodiversité/
SCPE/SDPE/BCCB
Réf. : 2023336
Tél. : 01 49 55 45 58
Mèl. : carla.midena@agriculture.gouv.fr

P/Le Directeur Général

à

Monsieur le Directeur général
de l'Office Français de la Biodiversité
« Le Nadar » Hall C
5 Square Felix Nadar
93300 VINCENNES

Objet : **Soutien au projet LIFE BIODIV'France**

Le projet LIFE BIODIV'France, coordonné par l'OFB, a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des stratégies nationale et européenne pour la biodiversité sur la période 2024-2032.

Dans un contexte général d'appauvrissement de la biodiversité, les acteurs du monde agricole et forestiers ont les clés pour faire évoluer leurs pratiques tout en garantissant leur viabilité économique.
Le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) est profondément engagé sur la voie de la transition agro-écologique. Ainsi, à travers le plan stratégique national de la Politique agricole commune (PSN PAC) en vigueur depuis le 1er janvier 2023, l'ambition environnementale de la PAC a été renforcée pour répondre aux grands enjeux que constituent la lutte contre le changement climatique, l'adaptation à ses effets, ainsi que la protection des ressources naturelles et de la biodiversité. Plusieurs dispositifs et mesures du PSN contribuent à renforcer la contribution de l'ensemble des aides de la PAC à l'objectif "Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages" (OS-F). La conditionnalité des aides, qui s'applique notamment sur toutes les aides du premier pilier, les ICHN et les MAEC-bio (8,36 Mds€ d'aides en 2023) a ainsi été renforcée, notamment sur des enjeux biodiversité (infrastructures agro-écologiques comme les haies et les terres en jachères). L'écorégime (1,7 Mds€ en 2023) a été construit en y intégrant les enjeux biodiversité (voie "certification" pour l'agriculture biologique et les exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale, voie des éléments favorables à la biodiversité, bonus "haies"). D'autres interventions du PSN PAC contribuent aux enjeux biodiversité avec en premier chef les mesures agrienvironnementales et climatiques (MAEC) et les aides à la conversion à l'agriculture biologique.

.../...

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Le projet BIODIV'France s'inscrit utilement dans cette même perspective et est complémentaire aux dispositifs du PSN PAC dont le MASA est l'autorité de gestion : le volet consacré à l'accompagnement des entreprises des secteurs agricoles et forestiers permettra de développer des outils nouveaux et d'accompagner des agriculteurs, propriétaires forestiers et des entreprises agro-alimentaires pour qu'ils puissent associer protection de la biodiversité, adaptation au changement climatique et performance économique. Ces actions apporteront une contribution notable à la poursuite des objectifs susmentionnés.

Pour ces raisons, le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire apporte son soutien au projet LIFE BIODIV'France.

Le chef du service compétitivité
et performance environnementale

Serge LHERMITTE

3, rue Barbet de Jouy, 75 349 PARIS 07 SP
agriculture.gouv.fr

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de l'enseignement scolaire

Haute fonctionnaire au développement durable
Coralie NOËL
01.55.55.17.81
coralie.noel@education.gouv.fr
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 24 mars 2023

A l'attention de Monsieur le directeur général

Office français de la biodiversité

Objet : Lettre de soutien au projet LIFE BIODIV'France.

Le projet LIFE BIODIV'France, coordonné par l'OFB, a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des stratégies nationale et européenne pour la biodiversité sur la période 2024-2032.

Certains travaux envisagés dans ce projet visent à élaborer des outils et des ressources qui pourront être diffusés dans le cadre des dispositifs ministériels du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse.

En effet, dans un contexte d'enjeux environnementaux croissants (biodiversité, climat) et plus largement dans le contexte de la transition écologique et du développement durable, le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse renforce ses politiques publiques d'éducation et d'accompagnement des jeunes générations.

Dans le cadre de l'éducation formelle, dans l'enseignement scolaire, le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse est responsable de l'éducation à l'environnement et au développement durable et donc de son déploiement dans les écoles, collèges et lycées. Cette politique éducative est actuellement en cours de renforcement. En particulier, les aires éducatives est un dispositif copiloté par les ministères de l'Education nationale, de la Transition écologique et des Outre-mer et animé par l'Office français de la biodiversité ; le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse apporte un soutien renforcé à l'OFB et un accord-cadre de partenariat est en cours de rédaction pour expliciter les activités de collaboration qui seront développées.

Dans le cadre des politiques destinées à la jeunesse, le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse soutient la sensibilisation et l'engagement des jeunes dans des activités environnementales, notamment en lien avec la biodiversité. Il soutient à cet effet des structures d'éducation informelle. Il intègre également les enjeux environnementaux et de biodiversité dans le service national universel qui est actuellement développé avec le ministère des Armées.

Ces actions du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse s'intègrent dans la nouvelle stratégie nationale biodiversité qui sera prochainement adoptée par le gouvernement.

Le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse soutient donc le projet LIFE BIODIV'France porté par l'OFB et ses partenaires. Il serait le cas échéant nécessairement partie prenante de ces travaux et serait favorable à en exploiter les résultats par la diffusion des livrables et leur valorisation lors de séminaires au sein de son réseau.

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Sports

SOUS-DIRECTION DU PILOTAGE ET DE
L'EVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES
DU SPORT

MISSION SPORT & DEVELOPPEMENT DURABLE
MDD – D-23-002988

AFFAIRE SUIVIE PAR
MEL :laure.batalla@sports.gouv.fr

Paris, le 29 mars 2023

Madame, Monsieur,

Avec plus de 28,8 millions de pratiquants en France, les sports de nature connaissent un important développement qui se traduit par une augmentation de la fréquentation des sites et un impact renforcé sur les milieux naturels terrestres, littoraux et marins.

Le ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques (MSJOP) s'inscrit dans une dynamique ambitieuse d'éco-responsabilité et de développement maîtrisé des sports de nature depuis près de 20 ans avec pour objectif de sensibiliser et d'accompagner les acteurs du sport dans la prise en compte des préoccupations sociales et environnementales. Il s'est engagé aux côtés du ministère chargé de la transition écologique et de son établissement public, l'Office Français de la Biodiversité, dans la préparation de la candidature française au programme LIFE « Strategic *Nature* Projects".

Biodiv'France, qui s'inscrit dans le cadre de ce programme, est un projet intersectoriel innovant qui doit permettre d'une part, d'agir sur les pressions directes et indirectes des activités sur les milieux naturels et les espèces et, d'autre part, de promouvoir des pratiques respectueuses de la nature.

Ce projet représente une opportunité pour le secteur sportif de participer activement à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030 de la France. Il croise notre ambition de placer le respect de l'environnement au cœur de toutes les pratiques sportives et d'accompagner l'engagement environnemental citoyen des pratiquants sportifs, en particulier sur les enjeux larges de la transition écologique.

Deux actions de Biodiv'France portent sur les sports de nature qui jouent un rôle particulier dans le lien à l'environnement et au milieu naturel : *Filières sports de nature terrestres* et *sports nautiques engagés pour la biodiversité*. Ces actions sont portées par le Pôle Ressources national des sports de nature (CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vallon Voiron Lyon) et la Mission Sport Mer Littoral (Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautique) du MSJOP, qui disposent de l'expertise et de la capacité d'ingénierie nécessaires à la conduite de ce projet.

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

A l'approche des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024, la France a une responsabilité particulière en tant que pays hôte et se doit de contribuer à la prise de conscience des enjeux de la transition écologique tout en agissant pour laisser un héritage durable et respectueux des générations futures.

Le ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques confirme ainsi son soutien aux deux projets *Filières sports de nature terrestres* et *sports nautiques engagés pour la biodiversité* dans le cadre du Life Biodiv'France, qui marquent une nouvelle étape pour engager le plus largement possible citoyens, sportifs et professionnels, acteurs économiques du sport et territoires dans la préservation des milieux et des espèces.

La directrice des sports

Fabienne BOURDAIS

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Président-Directeur général

M. Denis Charissoux
Directeur général par interim
Office Français de la Biodiversité
« Le Nadar » Hall C
5 square Félix Nadar
93 300 Vincennes

Objet : Soutien au projet LIFE BIODIV'France

Monsieur le Directeur général,

Le projet LIFE Biodiv'France, coordonné par l'OFB, a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des stratégies nationale et européenne pour la biodiversité sur la période 2024-2032. L'érosion de la biodiversité, ajoutée au réchauffement climatique et à la dégradation des ressources, nous obligent collectivement à concevoir un modèle de développement plus résilient et plus sobre.

L'ADEME accompagne les collectivités locales, les entreprises et les citoyens à mettre en œuvre la transition écologique. A ce titre, deux thématiques du projet BIODIV'France intéressent particulièrement l'Agence :

- L'accompagnement des collectivités locales pour qu'elles puissent mieux comprendre les enjeux biodiversité et ainsi les inclure dans leurs compétences et dans les projets qu'elles portent ;
- La conciliation des enjeux liés au développement des énergies renouvelables avec ceux de la protection de la biodiversité.

L'ADEME et l'OFB travaillent ensemble depuis de nombreuses années et ont consolidé leur partenariat en 2022 en signant une convention qui détaille les thématiques et les engagements de chacun. Deux programmes en direction des collectivités locales, « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » porté par l'ADEME et « Territoire Engagé pour la Nature » porté par l'OFB, ont vocation à trouver des synergies afin de renforcer leur efficacité vis-à-vis des collectivités locales et leur permettre de prendre en compte toutes les facettes de la transition écologique.

Le projet LIFE BIODIV'France se concentrera sur l'accompagnement de différents types d'acteurs pour qu'ils prennent mieux en compte la biodiversité tandis que l'ADEME maintient son leadership sur l'accompagnement des acteurs à la transition énergétique et la préservation des ressources.

Dans ce contexte, l'ADEME apporte son soutien au projet LIFE BIODIV'France porté par l'OFB et ses partenaires.

Boris RAVIGNON

ADEME PARIS
155 bis avenue Pierre Brossolette
CS 50065
92541 MONTROUGE Cedex
www.ademe.fr

ADEME
Siège social : 20 avenue du Grésillé – BP 90 406 49 004
ANGERS Cedex 01
N° de Siret 38529030900454 - RCS ANGERS 358 290 309
Code APE : 8413 7
www.ademe.fr

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Présidence de l'Association Internationale pour la Promotion et la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU)

Lille, le 27 mars 2023

Le Président de l'APERAU Internationale

à

Monsieur le Directeur Général
Office Français de la Biodiversité
« Le Nadar » Hall C
5 Square Felix Nadar
93300 Vincennes

Objet : Soutien au projet LIFE BIODIV'France

Madame, Monsieur,

Le projet LIFE BIODIV'France, coordonné par l'OFB, a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des stratégies nationale et européenne pour la biodiversité sur la période 2024-2032. La perte constante de la biodiversité, ajoutée aux questions relatives au dérèglement climatique, obligent les aménageurs et les urbanistes à réinterroger leurs pratiques et à concevoir des projets cherchant à diminuer leur empreinte sur l'environnement.

L'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme structure depuis quatre décennies une communauté académique francophone (scientifique et pédagogique) autour des enjeux de l'urbanisme et de l'aménagement des villes et des espaces urbanisés, de leur enseignement comme de leur conception.

Les activités de l'APERAU s'organisent autour plusieurs priorités, dont :

- développer une démarche qualité appliquée aux formations, avec une labellisation de formations conçue en étroite collaboration avec le monde socio-économique, sur la base d'une charte et d'indicateurs, intégrant les différences régionales et de contextes académiques, et visant à les adapter de façon croissante aux enjeux environnementaux (transition socio-écologique, biodiversité…)

- soutenir des groupes d'expertises ciblés, constituant des communautés de recherches et de pratiques pédagogiques, renouvelant les savoirs autant que les formes d'enseignement en urbanisme et aménagement, également en lien étroit avec les nouveaux défis environnementaux ;

- fédérer une communauté d'enseignement et de pratiques autour de Rencontres annuelles internationales de l'urbanisme conçues comme un espace de renouvellement thématique et d'inter-professionnalité, dont les deux dernières portaient sur la transition écologique et l'urbanisme du vivant

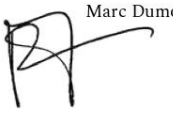
Le projet BIODIV'France a prévu un important volet sur l'intégration de la biodiversité dans la filière de l'aménagement et de l'urbanisme, d'une part en sensibilisant et formant les agents et les élus des collectivités locales et d'autre part en travaillant sur la formation initiale et continue des métiers de l'aménagement. L'APERAU se réjouit de cette action car elle correspond à un besoin émergent qui n'est pas encore bien pris en compte dans les formations. Afin d'y contribuer, l'APERAU propose de mobiliser, à différents moments du

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

projet, des experts qui pourront par exemple, animer des groupes de travail ou relire et amender les propositions relatives à l'intégration de la biodiversité dans les formations.
L'APERAU apporte donc son soutien au projet LIFE BIODIV'France porté par l'OFB et ses partenaires.

Veuillez bien agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées,

Marc Dumont



APERAU Internationale - Marc Dumont - Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de de Lille, Cité scientifique, F- 59655 Villeneuve d'Ascq

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

CONFERENCE DES AIRES PROTEGEES

La présidente,

Le 28 mars 2023

A Monsieur le directeur général p.i.
Office Français de la Biodiversité
12 cours Louis Lumière

94 300 VINCENNES

Déclaration de soutien au projet LIFE BIODIV'France

Le projet LIFE BIODIV'France, coordonné par l'OFB à la demande du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des stratégies nationale et européenne pour la biodiversité sur la période 2024-2032.

La Conférence des Aires Protégées rassemble les réseaux d'aires protégées françaises, et a pour mission de relayer la parole des aires protégées dans toutes les instances où cela est nécessaire.

Les aires protégées vont jouer un rôle majeur dans le projet LIFE BIODIV'France. En effet, elles seront présentes dans toutes les grandes thématiques du projet (appui aux territoires, efficacité des aires protégées, accompagnement des filières, appui aux citoyens et développement des compétences) en tant que zones à enjeux de préservation, de territoires d'expérimentation ou d'accueil de bénévolat nature et aussi pour transférer des compétences aux secteurs ayant besoin de se former sur la biodiversité.

L'essentiel des réseaux membres de la Conférence des Aires Protégées se sont engagés dans la candidature, en proposant des actions complémentaires, notamment sur le volet de l'efficacité de la gestion des Aires Protégées. Leur présence à un échelon national mais aussi local grâce à l'implication de nombreuses entités affiliées issues des réseaux d'aires protégées, nous laisse penser que ce projet sera en mesure de traiter les questions prioritaires de protection de la biodiversité.

C'est pourquoi la Conférence des Aires Protégées apporte tout son soutien au projet LIFE BIODIV'France porté par l'OFB, et s'engage à prendre part activement au suivi des actions en découlant.

Charlotte MEUNIER

Présidente de la Conférence des Aires Protégées



La Conférence des Aires Protégées (CAP) réunit en son sein les réseaux nationaux de gestionnaires d'aires protégées en France. Instance de concertation placée auprès de l'OFB, la CAP joue plus largement le rôle de « forum » des aires protégées, dont elle constitue le lieu fédérateur inter-réseaux.
La présidence de la CAP est actuellement exercée par Charlotte Meunier, membre de la CAP au titre du réseau Réserves Naturelles de France qu'elle préside.

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique
40 rue de Malte,
75011 Paris

Office Français de la Biodiversité
5 Square Félix Nadar,
94300 VINCENNES

Objet : Soutien au projet BIODIV'France

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du projet porté par l'Office français pour la biodiversité, BIODIV'France, dans le cadre du sous-programme « Nature et Biodiversité » du programme européen LIFE. Ce projet a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030 en activant plusieurs leviers.

La Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique est engagée, depuis plusieurs années, pour la promotion et la mise en œuvre de pratiques mieux-disantes pour la biodiversité en agriculture biologique. Chaque année, la FNAB accompagne les agriculteurs bio et son réseau dans l'amélioration des pratiques et la promotion de celles-ci.

Aussi, par la présente, nous souhaitons apporter notre soutien à la démarche portée par l'Office français de la biodiversité. Cette démarche pourra accompagner davantage de projets en faveur de la biodiversité à différents niveaux, et pourra toucher divers acteurs, et permettre une réelle prise en compte de ces enjeux en France.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos sincères salutations.

Philippe CAMBURET,

Président,



Pour un développement cohérent et solidaire du mode de production biologique

www.fnab.org

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

acta
LES INSTITUTS TECHNIQUES AGRICOLES#

LETTRE DE SOUTIEN

Projet LIFE Stratégique Nature

Dans le cadre du programme LIFE, l'Office Français de la Biodiversité soumet le projet LIFE Stratégique Nature. Par cette lettre, **l'ACTA apporte son soutien à cette candidature**.

En tant que structure de rechercher et développement agricole, l'ACTA s'intéresse particulièrement au pilier 4 « Accompagnement des acteurs de la transition agricole agroécologique et climatique ». Contribuer à faire interagir les acteurs des filières agricoles et alimentaires et les outiller pour concevoir et mettre en place des systèmes de production favorables à la biodiversité, objectifs de ce pilier, rejoignent des enjeux au cœur des actions de l'ACTA.

Fait à Paris,
Le 20 mars 2023



Jean-Paul BORDES,
Directeur Général de l'ACTA

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE

Monsieur le Directeur Général
Office Français de la Biodiversité
« Le Nadar » Hall C
5 Square Félix Nadar
93 300 Vincennes

Objet : Soutien au projet LIFE BIODIV'France
Nos réf. : SM/FB/OC - 2023054

Paris, le 21 février 2023

Monsieur,

Le projet LIFE BIODIV'France, coordonné par l'OFB, a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des stratégies nationale et européenne pour la biodiversité sur la période 2024-2032. La perte constante de la biodiversité, ajoutée aux questions relatives au dérèglement climatique, obligent les collectivités locales à réinterroger les modes de vie et d'habiter autant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Dans ce contexte, les collectivités locales et particulièrement les intercommunalités, vont jouer un rôle majeur pour tendre vers des territoires plus résilients, moins énergivores et plus respectueux de la nature.

Les intercommunalités exercent de nombreuses compétences qui nécessitent de prendre en compte les enjeux de la biodiversité : aménagement et urbanisme, développement économique, eau potable et assainissement, Gemapi, etc. Pour autant, les élus locaux et les agents des intercommunalités en charge de ces sujets manquent d'outils pour répondre concrètement aux enjeux de biodiversité.

Le projet BIODIV'France a prévu de déployer un accompagnement très important envers les intercommunalités afin qu'elles soient en mesure de s'emparer des enjeux de biodiversité et d'aboutir à des résultats concrets de protection de la nature.

C'est pourquoi Intercommunalités de France est tout à fait favorable à valoriser les actions dédiées aux collectivités locales du projet BIODIV'France au sein de son réseau. Cela pourrait prendre la forme d'interventions lors de séminaires ou de mise en valeur de territoires exemplaires.

Ainsi, pour l'ensemble des raisons énoncées, Intercommunalités de France soutient pleinement le projet LIFE BIODIV'France porté par l'OFB et ses partenaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, mes salutations les meilleures,

Floriane Boulay
Directrice générale d'Intercommunalités de France

22, rue Joubert - 75009 Paris - T. 01 55 04 89 00 - adcf@adcf.asso.fr - **www.adcf.org**
SIRET : 389 062 639 000 56 - Code APE : 9499Z

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE

Le Président

Madame Sylvie Gustave dit Duflo
Présidente
Office français de la biodiversité
5, square Félix Nadar
94300 VINCENNES

Paris, le 16 mars 2022

Objet : courrier de soutien au projet LIFE BIODIV' France

Madame la Présidente,

Vous nous avez informés de votre candidature au sous-programme *« Strategic Nature Projects »* du programme LIFE.

Ce projet contribuera à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030 et vise plusieurs objectifs, notamment :

- Assurer une prise en compte systématique des enjeux de préservation de la biodiversité dans tous les projets locaux,
- Améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les aires protégées,
- Encourager et accompagner des changements de pratiques intégrant la préservation de la biodiversité,
- Faciliter la montée en compétence de l'ensemble des acteurs dans le domaine de la préservation de la biodiversité,
- Rechercher des synergies avec des programmes européens, nationaux et régionaux, afin d'augmenter l'impact des projets.

Ces objectifs s'intègrent parfaitement dans la stratégie générale des Chambres d'agriculture visant à accompagner la transition des exploitations agricoles vers des systèmes durables et multi-performants.

Chambres d'agriculture France apporte son plein soutien à votre candidature, ainsi qu'à la mise en œuvre du volet agricole du projet LIFE BIODIV' France. Nous veillerons à informer tout le réseau des Chambres d'agriculture de ce projet et à favoriser les échanges avec nos équipes pour contribuer à son succès.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Sébastien Windsor

Signé par
Sébastien WINDSOR
Date : 21-03-2023 12:49
Lieu : VIEUX MANOIR
63333535376239362d303832632d3465313…

Siège social
Chambres d'agriculture France
9 avenue George V
75008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
Siret 180070047 00014
APE 9411 Z
www.chambres-agriculture.fr

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

afnor
NORMALISATION

Le Directeur
Franck LEBEUGLE

Monsieur le Directeur Général
Denis CHARISSOUX
Office Français de la Biodiversité
« Le Nadar » Hall C

5 Square Felix Nadar
93300 Vincennes

Objet Soutien au projet LIFE BIODIV'France

La Plaine, Saint-Denis le 9 mars 2023

Monsieur le Directeur,

Le projet LIFE BIODIV'France, coordonné par l'OFB a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des stratégies nationale et européenne pour la biodiversité sur la période 2024-2032. La perte constante de la biodiversité, observée depuis plusieurs décennies, oblige notamment à réinterroger nos façons de produire, de consommer et notre rapport à la nature.

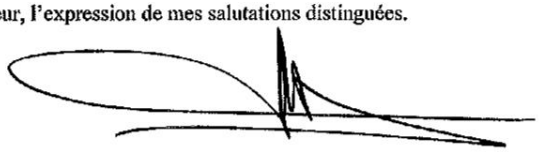
Dans ce contexte, les entreprises et plus largement les filières économiques ont un rôle majeur à jouer pour penser l'avenir de leurs chaînes de valeur en laissant de la place à la nature et à la biodiversité, quel que soit leur secteur d'activité.

A travers les normes volontaires qu'elle publie, l'Afnor accompagne les organisations dans leur transition écologique. L'AFNOR pourrait donc jouer un rôle important, aux côtés des acteurs économiques des filières, en lien avec la mesure de la Stratégie nationale pour la biodiversité intitulée *« Renforcer la dimension biodiversité des labels ou normes dans les secteurs économiques »* qui sera mise en œuvre au sein du projet LIFE BIODIV'France.

C'est pourquoi l'AFNOR est disposé à échanger avec l'OFB et les représentants des filières économiques afin d'envisager les synergies à créer autour de ce projet pour permettre d'avancer sur ces questions.

Ainsi, l'AFNOR soutient pleinement le projet LIFE BIODIV'France porté par l'OFB et ses partenaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Franck LEBEUGLE

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
AFNOR, Association reconnue d'utilité publique - N° SIRET 775 724 818 00205 www.afnor.org

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence nationale de la cohésion des territoires

Le Directeur général

Monsieur le directeur général
Office Français de la Biodiversité
« Le Nadar » Hall C
5 Square Felix Nadar
93300 Vincennes

Paris, le 27 mars 2023

Objet : Soutien au projet LIFE BIODIV'France

Le projet LIFE Biodiv'France, coordonné par l'OFB, a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des stratégies nationale et européenne pour la biodiversité sur la période 2024-2032. La perte constante de la biodiversité, observée depuis plusieurs décennies, oblige à réinterroger nos façons de vivre et notre rapport à la nature.

Dans ce contexte, les collectivités locales et particulièrement les territoires de projets, constitués d'intercommunalités ou de groupement d'intercommunalités, vont devoir jouer un rôle majeur pour penser l'avenir de leurs territoires en laissant de la place à la nature et à la biodiversité.

A travers son appui sur-mesure, les programmes d'appui tels que « Petites villes de Demain », « Avenir Montagne » ou encore « Action Cœur de Ville », ainsi que les « Contrats de Relance et de Transition Ecologique » qu'elle coordonne au niveau national, l'ANCT accompagne les territoires de projet à préparer leur transition écologique. Les agents et les élus participant à ces contrats bénéficient à la fois de conseils individuels et collectifs, dans lesquels la biodiversité est prise en compte. L'OFB est d'ailleurs intervenu à plusieurs occasions en 2021 et 2022 dans des événements organisés par l'ANCT, pour apporter des éclairages sur les enjeux de biodiversité et des conseils pour mieux la protéger.

C'est pourquoi l'ANCT est tout à fait favorable à valoriser les actions dédiées aux collectivités locales du projet BIODIV'France au sein de ses programmes et de ses outils d'accompagnement. Cela pourrait prendre la forme d'interventions lors de séminaires ou de diffusion de programmes de formation aux animateurs en poste dans les territoires.

Ainsi, pour l'ensemble des raisons énoncées, l'ANCT soutient pleinement le projet LIFE BIODIV'France porté par l'OFB et ses partenaires.

Le Directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires
Stanislas BOURRON

Stanislas BOURRON

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Direction du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité
Service patrimoine naturel et biodiversité
Personne chargée du dossier : Florian Lebeau, chef du service patrimoine naturel et biodiversité
Tél. : 02 22 93 98 92
Courriel : florian.lebeau@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : 20230316_LSN_ABB

Agence Bretonne de la Biodiversité
A l'attention de Madame la Présidente
Immeuble le Grand large
2ème Eperon
29200 Brest

Rennes, le 16 mars 2023

Objet : Courrier de soutien à la candidature au Life Stratégique Nature de l'Agence Bretonne de la Biodiversité

Madame la Présidente,

Vous nous avez informé de votre candidature au Life Stratégique Nature ouvert auprès de l'Office Français pour la Biodiversité.

Vos objectifs nous ont été exposés :

- Appuyer et favoriser la mobilisation des acteurs
- Accompagner à la recherche de financement
- Faciliter le montage et le déploiement de projets en faveur de la biodiversité en Bretagne
- Augmenter le volume et la qualité des projets biodiversité
- Renforcer la cohésion et la capacité du comité des financeurs à structurer des programmes d'interventions prioritaires et à faciliter les modalités de coordination des financements

Ces objectifs seront axés sur la valorisation et la dissémination des enseignements tirés des projets développés sur la période 2023/2027. Il s'agit pour l'ABB de prolonger son investissement et consolider l'appui aux territoires au-delà de 2027 en intégrant spécifiquement la dynamique du Life Stratégique Nature jusqu'à son terme et ce en renforçant et améliorant les actions de mobilisation et d'animation territoriales menées par l'ABB.

En conséquence, la Région Bretagne apporte son soutien à cette candidature et se positionne à vos côtés en cohérence avec notre partenariat concernant la Stratégie Régionale Biodiversité.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

La directrice,

Catherine YERLES

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

RÉGION NORMANDIE

MONSIEUR DIDIER PERALTA
PRESIDENT DE L'ANBDD
115 Boulevard de l'Europe
76100 Rouen

Objet du dossier : Déclaration de soutien au LIFE Stratégique pour la Nature (LIFE SN)
Votre dossier est suivi par : Emmanuelle Martin
emmanuelle.martin@laregionnormandie.fr
Direction Energies, Environnement, Développement Durable

Monsieur le Président,

Tout d'abord, je tiens à adresser mes sincères remerciements à l'Agence Normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD), qui s'est positionnée au côté de l'OFB dans le Life Stratégique pour la Nature.

La Région Normandie a cofondé avec l'Etat, l'OFB et les départements normands, l'ANBDD, dans l'objectif de renforcer et de coordonner les réseaux d'acteurs normands de la biodiversité. Une des premières missions permises par cette dynamique collective est l'accompagnement au montage de projets ambitieux et multi partenariaux. Le projet de Life s'inscrit en parfaite complémentarité avec cette mission en ciblant l'accompagnement de catégories d'acteurs normands actuellement les plus éloignés des dispositifs de financement existants en faveur de la biodiversité.

Dans le cadre de la récente validation de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, Normandie 2030 (SRB), la Région Normandie s'attache à accélérer la reconquête de la biodiversité. Les actions identifiées dans le cadre du projet « Apporter une ingénierie technique et financière aux petits porteurs de projets en faveur de la biodiversité » constituent une opportunité pour concrétiser et démultiplier les actions en matière de biodiversité dans les 8 années à venir.

En effet, l'obtention de ce financement Life permettra de répondre directement à plusieurs objectifs de la SRB en lien avec le renforcement des financements favorables à la biodiversité. Les projets concrets de restauration de la biodiversité qui émergeront grâce à cet accompagnement renforcé, pourront ensuite être soutenus par des financements locaux, régionaux, nationaux et européens (en particulier les financements FEDER 21-27 sur lequel la Région, autorité de gestion, a validé avec la Commission européenne d'affecter 24 M€ sur la période à cet enjeu). Ainsi, pour la Région Normandie, l'appui aux porteurs de projet, au plus près des territoires, constitue un préalable indispensable à la réussite de l'atteinte des objectifs de reconquête de la biodiversité.

C'est donc naturellement que nous soutenons très favorablement votre initiative et resterons à vos côtés dans le suivi et la mise en œuvre du projet, au travers de notre implication technique et financière dans l'ANBDD et, plus particulièrement, par notre implication dans la conférence des financeurs de la biodiversité en Normandie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT ECONOMIE

Alain DIDILLON

Signature numérique de Alain DIDILLON
Date : 2023.02.07 18:03:04 +01'00'

ALAIN DIDILLON

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté

Direction

Dijon, le 21 février 2023

Affaire suivie par Blandine Aubert
blandine.aubert@agriculture.gouv.fr

Monsieur le président,

Suite aux échanges avec M. Luc Terraz, directeur de l'ARB, nous avons pris connaissance du projet que vous portez de structuration de la formation en matière de biodiversité à destination des professionnels des secteurs privés ou publics et des établissements scolaires agricoles, dans le cadre du programme LIFE stratégie pour la Nature 2024-2032.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs portés par la convention de partenariat signée au plan national entre le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (DGER) et l'Office français de la biodiversité. Il permettra de conforter et de renforcer les dynamiques déjà en place en Bourgogne-Franche-Comté, en particulier dans le cadre du programme « Enseigner à produire autrement ».

Aussi, je vous confirme que la DRAAF s'impliquera dans ce projet, dans la limite des moyens humains dont elle pourra disposer, à la fois pour participer à la réflexion et à la structuration des formations, et pour mobiliser les établissements d'enseignement agricole sur ce programme.

Restant à votre écoute pour participer aux prochaines étapes de ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sincères salutations.

Monsieur Stéphan Woynaroski
Président de l'Agence régionale de la biodiversité
4 square Castan
25 031 Besançon Cedex

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
région Bourgogne Franche-Comté

Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER
Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
Tél : 03 39 59 40 56 – direction.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Besançon, le 16 FEV. 2023

La Vice-Présidente
Transition écologique

Direction de l'environnement
Nadine ENDERLIN
Tél : 03 81 61 62 34
nadine.enderlin@bourgognefranchecomte.fr

Ref. : Envt-biodiv-NE-L2302-126

Objet : Soutien à la candidature au Life Stratégique Nature de l'Agence Régionale Biodiversité

MONSIEUR STÉPHANE WOYNAROSKI
PRÉSIDENT DE L'AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ
4 SQUARE CASTAN
CS 51857
25031 BESANCON CEDEX

Monsieur le Président,

Par courriel du 30 janvier 2023, vous m'avez informée de votre candidature au Life Stratégique Nature ouvert auprès de l'Office Français pour la Biodiversité.

Les objectifs de votre candidature sont les suivants :

- Développer une mission d'ingénierie financière afin d'accompagner des collectivités au dépôt de demandes de financements pour agir en faveur de la biodiversité ;
- Développer une mission de structuration de la formation dans le domaine de la biodiversité, à destination des professionnels des secteurs publics et privés et des établissements scolaires agricoles.

Ces missions sont en totale cohérence avec la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) de la Région qui a pour ambition notamment de structurer l'action collective en faveur de la biodiversité, de créer des synergies, mais aussi de former les professionnels. (Objectifs stratégiques D, E et F de la SRB).

La Région Bourgogne-Franche-Comté est engagée activement dans la préservation de la biodiversité notamment au travers de ses appels à projets, des soutiens financiers qu'elle octroie ou encore du classement d'espaces naturels sous protection forte (Réserves Naturelles Régionales).

En conséquence, la Région Bourgogne-Franche-Comté apporte son soutien à votre candidature à l'appel à projets du LIFE stratégique nature en cohérence avec notre partenariat au titre de la SRB.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Stéphanie MODDE

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Affaire suivie par Nathalie FRANCOIS
✆ : 02.38.70.35.79

@ : nathalie.francois@centrevaldeloire.fr

Nos réf. : NF/JN/020_2023

AGENCE REGIONALE DE LA
BIODIVERSITE CENTRE-VAL DE LOIRE
Madame Catherine Bertrand, Directrice
3 rue de la Lionne
45000 ORLEANS

Orléans, le 24 janvier 2023

Objet : Soutien au projet LIFE Stratégique Nature – volet filières

Madame, Monsieur,

Le projet LIFE Stratégique Nature coordonné par l'Office Français de la Biodiversité, a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des stratégies nationales permettant de contribuer de façon significative à l'amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ainsi qu'à la réduction des pressions sur ces habitats, espèces et écosystèmes dégradés.

Nous souhaitons plus précisément soutenir les actions du pilier 4 et 5 de ce projet, consistant à engendrer des changements de pratiques agricoles intégrant la biodiversité de la part des acteurs des filières économiques et à favoriser leur montée en compétence dans le domaine de la protection de la biodiversité.

En effet, le Conseil Régional Centre-Val de Loire a l'ambition forte dans sa politique agricole d'accélérer la transition agroécologique et climatique des exploitations agricoles, réaffirmée comme une priorité dans le Schéma de Développement Economique et d'Innovation et d'Internationalisation.

Le projet que vous portez pourra s'articuler avec les actions soutenues par le Conseil Régional et ses résultats pourront nourrir la réflexion sur les moyens innovants de massifier l'engagement des exploitations agricoles dans la préservation de la biodiversité, tout en conservant leur compétitivité.

Nous nous engageons à suivre le projet et à le soutenir financièrement dans son animation.

Ainsi pour l'ensemble des raisons énoncées, le Conseil Régional Centre-Val de Loire, soutient pleinement le projet LIFE Stratégique Nature en tant que structure partenaire associée au projet.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleures salutations.

Pour le Président du Conseil régional,
et par délégation,
la Vice-Présidente

Temanuata GIRARD

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE
9, RUE SAINT-PIERRE LENTIN – CS 94117 - 45041 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18 - www.regioncentre-valdeloire.fr

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

N/Réf. : AM/PHP/CAV/CL/DMRS
V/Réf. : Int. 03684

Affaire suivie par : Cathy-Anna VALENTINI
☎ : 04 26 22 30 51
✉ : cathy-ana.valentinipoirier@eaurmc.fr

Madame Anne CLAUDIUS PETIT
Présidente de l'ARBE
22 rue Sainte Barbe
CS 80573
13205 MARSEILLE CEDEX 01

Marseille, le 3 mars 2023

Objet : Courrier de soutien à la candidature au Life Stratégie Nature de l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur

Madame la Présidente,

L'ARBE a déposé sa candidature en tant que bénéficiaire associé dans le cadre du Life Stratégie Nature, coordonné par l'Office Français pour la Biodiversité. Dans ce cadre, et en lien avec la Région, l'OFB délégation régionale, la DREAL et l'Agence de l'eau, il a été proposé que l'ARBE porte 2 actions :

- l'accompagnement des collectivités dans l'intégration des enjeux de préservation de la biodiversité dans leur stratégie d'aménagement du territoire,
- la sensibilisation/formation à la préservation de la biodiversité à destination de 3 publics : collectivités, agriculteurs et entreprises.

Les objectifs sont :

- d'accompagner 6 à 12 collectivités (élus, techniciens) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans la prise en compte de la biodiversité dans leurs projets de territoire, à travers un accompagnement de type « formation-action ». Des outils et retours d'expériences seront créés afin de transférer vers d'autres territoires et ainsi démultiplier les démarches territoriales en faveur de la prise en compte de la biodiversité.
- De créer une offre de visites et de formation-sensibilisation (modules courts, ateliers thématiques) sur les sujets de la biodiversité pour les collectivités et les entreprises sur l'ensemble de la région.

Ces actions s'intègrent en partie dans les objectifs du 11ème programme de l'Agence de l'eau et dans la démarche pilote de la Région Sud de planification écologique, lancée par le gouvernement le 14 novembre dernier. Elles sont aussi en cohérence avec le lancement de la nouvelle stratégie régionale pour la biodiversité.

Imprimé sur du papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement.
ISO 9001

SAUVONS L'EAU !

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

Par conséquent, l'Agence de l'eau apporte son soutien à cette candidature et se positionnera aux côtés de l'ARBE dans la mise en œuvre des actions.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice de la Délégation PACA et Corse,

Annick MIEVRE

2

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

République française

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction de la Biodiversité et de la Mer
Service Biodiversité, Parcs et
Territoires Ruraux
Dossier suivi par :
Jean-Paul MARIANI poste 5858

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT
Présidente Agence Régionale pour
la Biodiversité et l'Environnement de
Provence-Alpes-Côte d'Azur
22 rue Sainte Barbe
13002 MARSEILLE

Marseille, le 28 février 2023

N/Réf : SBPTR-D23-00559

Objet : Courrier de soutien à la candidature au Life Stratégie Nature de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur

Madame la Présidente,

L'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE) a déposé sa candidature en tant que bénéficiaire associé dans le cadre du Life Stratégie Nature coordonné par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Dans ce cadre et en lien avec la Région, la délégation régionale de l'OFB, la DREAL et l'Agence de l'eau, il a été proposé que l'ARBE porte 2 actions :

- L'accompagnement des collectivités dans l'intégration des enjeux de préservation de la biodiversité dans leur stratégie d'aménagement du territoire,

- La sensibilisation/formation à la préservation de la biodiversité à destination de trois publics : collectivités, agriculteurs et entreprises.

Les objectifs sont :

- D'accompagner 6 à 12 collectivités (élus, techniciens) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans la prise en compte de la biodiversité dans leurs projets de territoire, à travers un accompagnement de type « formation-action ».
  Des outils et retours d'expériences seront créés afin de transférer vers d'autres territoires et ainsi démultiplier les démarches territoriales en faveur de la prise en compte de la biodiversité.

…/…

Hôtel de Région
27, place Jules-Guesde
13481 Marseille Cedex 20
Téléphone : 04 88 73 60 57
Télécopie : 04 91 57 50 57
www.maregionsud.fr

Application du Règlement général de protection des données personnelles : la Région dispose d'un traitement informatisé de gestion du courrier, dont le fondement est l'intérêt légitime. Les informations collectées pourront donner lieu à actions de communication institutionnelle, reposant sur sa mission d'intérêt public.
Pour plus d'informations sur le cadre juridique et l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter sur Internet la page : https://www.maregionsud.fr/donnees-personnelles

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

- De créer une offre de visites et de formation-sensibilisation (modules courts, ateliers thématiques) sur les sujets de la biodiversité pour les collectivités et les entreprises sur l'ensemble de la région

Ces actions s'intègrent dans le Plan climat régional « Gardons une COP d'avance » et dans la démarche pilote de la Région Sud de planification écologique lancée par le gouvernement le 14 novembre dernier. Elles sont aussi en cohérence avec le lancement de la nouvelle stratégie régionale pour la biodiversité.
Par conséquent, la Région Sud apporte son soutien à cette candidature et se positionnera aux côtés de l'ARBE dans la mise en œuvre des actions.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil régional et
par délégation,

RAIMONDINO Valérie

Signature numérique de RAIMONDINO Valérie
Date : 2023.03.06 11:47:11 +01'00'

Valérie RAIMONDINO
Directrice

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Direction de l'Environnement

Vice-Président :
Guillaume Riou

Directeur Général des Services :
François Poupard

Pôle Développement Economique et Environnemental
Directrice Générale Adjointe :
Marion Gust
Directeur de l'Environnement :
Arnaud Guéguen
Cheffe de service :
Anne-Sophie Chaplain

Affaire suivie par :
Catherine Ménard
0549557747

Réf. : S-BIODIV-17

Monsieur DUTARTRE
Président de l'ARB-NA
Téléport 4 Antarès
BP50163
86962 Futuroscope Chasseneuil Cedex

Bordeaux, le 15 MARS 2023

Monsieur le Président,

Par ce courrier, nous vous informons du soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine à la participation de l'ARB Nouvelle-Aquitaine au programme Life Stratégique Nature porté par l'Office Français de la Biodiversité.

La Région est le financeur principal de l'ARB-NA, qu'elle contribue à faire évoluer vers un Etablissement Public de Coopération Environnementale, financièrement et juridiquement plus pérenne que l'actuelle association. Ce statut permettra d'inclure dès 2023 de nouveaux partenaires œuvrant pour la protection et la restauration de la biodiversité, au premier rang desquels l'Etat, via son opérateur l'Office Français de la Biodiversité.

Parallèlement, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) qui a été finalisée fin 2022 appelle une mobilisation multipartenariale pour sa mise en œuvre. Cette stratégie co-pilotée par la Région et l'Etat comporte plusieurs volets à destination des entreprises, acteurs le plus souvent éloignés des enjeux relatifs à la biodiversité, hormis sur Les champs en lien avec les volets réglementaires. Il s'agit donc De développer un accompagnement des entreprises volontaires en s'inscrivant dans l'orientation C de la SRB « La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique ». En s'inscrivant dans le cadre de ce programme Life, l'ARB-NA deviendrait un acteur clé pour la mise en œuvre de cette orientation.

D'autre part, en complément de son soutien annuel au programme d'actions de l'agence, en particulier en rapport avec le projet déposé pour ce Life, la Région s'engage, en tant qu'autorité de gestion, à soutenir la prise en compte de la biodiversité via des financements FEDER complémentaires sur le PO 2021-2027, à la hauteur de 32 M€ affectés sur cette période.

De plus, le nouveau conseil d'administration de cette agence renforcée accueillera un nouveau membre représentant les entreprises volontaires et innovantes pour la transition écologique : l'association SOLTENA, forte de 200 adhérents.
L'ARB-NA a d'ores et déjà construit avec ce cluster soutenu par la Région une première feuille de route Biodiversité à destination des entreprises, qui a vocation à être complétée et mise en œuvre.

Hôtel de Région
14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 49 38 49 38

nouvelle-aquitaine.fr

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Enfin, notez que ce projet répond également aux objectifs de la feuille de route Neoterra de la Région, et en particulier l'ambition 1 « Garantir l'avenir : reconquérir nos ressources naturelles » et l'ambition 4 « Innover pour une économie responsable et décarbonée ».

Vous avez ainsi tout le soutien de la Région qui s'engage à vos côtés pour la mise en œuvre de cette initiative, à travers son implication financière comme technique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président du Conseil Régional,
Et par délégation,
Le Directeur de l'Environnement



Arnaud GUEGUEN

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Toulouse, le 15 MARS 2023

Monsieur Simon WOODSWORTH
Directeur de l'Agence Régionale
de la Biodiversité Occitanie
Site de Montpellier
201 Avenue de la Pompignane
34000 MONTPELLIER

N/Réf : DIE-BAMAC/SJ-JD/2023-16387
Contact : Xavier PICOT
05.65.75.56.12 - xavier.picot@eau-adour-garonne.fr

Objet : lettre de soutien au projet Life Stratégique Nature - action de l'ARB Occitanie

Monsieur le directeur,

L'ARB Occitanie a candidaté auprès de l'OFB, pour le compte d'un collectif régional de partenaires publics (DRAAF, DREAL, Région Occitanie) afin d'être retenu comme bénéficiaire associé du projet LIFE « Strategic Nature » (Life SN), porté par la sphère Etat en réponse à une opportunité présentée par la Commission européenne.

L'objectif de l'action est de contribuer à l'accélération de la transition agro-écologique en Occitanie, en valorisant et en favorisant le déploiement des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et/ou s'appuyant sur les services rendus par les milieux naturels, notamment dans un contexte de changement climatique. L'ambition est d'aller encore plus loin dans la mobilisation des acteurs en faveur de la transition agro-écologique, que ce soit au niveau des filières ou dans les territoires.

Les grandes finalités de ce projet sont cohérentes et complémentaires avec nos propres principes d'actions :

- valorisation, capitalisation des bonnes pratiques, des références techniques et des outils existants, animation inter-réseaux ;
- accélération de la transition agro-écologique en agissant à l'échelle des filières, en menant notamment une étude d'opportunité et de faisabilité préalable à l'expérimentation d'une caisse de sécurisation ;
- prise en compte de la biodiversité dans le conseil agricole, et déploiement de pratiques s'appuyant sur les services rendus par les milieux naturels, en lien avec les Solutions fondées sur la Nature (SfN).

L'agence de l'eau, s'inscrivant elle-même dans la mise en œuvre d'un Pacte d'engagement pour soutenir la transition agro-écologique et des territoires pour l'eau du Grand Sud-Ouest, dont le projet Life SN rejoint les objectifs et les ambitions, est intéressée pour suivre ce projet et vous assure de son soutien pour cette initiative.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Guillaume CHOISY
Directeur général

www.eau-grandsudouest.fr

SIÈGE
90, rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 61 36 37 38

ATLANTIQUE-DORDOGNE
Départements :
16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
4, rue du Pr. André-Lavignolle
33049 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 11 19 99

Départements :
15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87
94, rue du Grand Prat
19600 St-Pantaléon-de-Larche
Tél. 05 55 88 02 00

ADOUR ET CÔTIERS
Départements :
40 • 64 • 65
7, passage de l'Europe
BP 7 503 - 64075 Pau cedex
Tél. 05 59 80 77 90

GARONNE AMONT
Départements :
09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse cedex 4
Tél. 05 61 43 29 80

Départements :
12 • 30 • 46 • 48
Rue de Bruxelles - Bourran
BP 3 510 - 12035 Rodez cedex 9
Tél. 05 65 75 56 00

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OCCITANIE

Madame Zina BOURGUET
Présidente de l'Agence Régionale de la Biodiversité
201, Avenue de la Pompignane
34000 MONTPELLIER

Auzeville, le 13 mars 2023

Objet : Lettre de soutien à la candidature Life Strategic Nature

Madame la Présidente,

Vous nous avez informés de votre candidature auprès de l'Office Français pour la Biodiversité pour un projet LIFE Strategic Nature visant à accompagner les évolutions de pratiques agricoles en faveur de la transition agroécologique et de la biodiversité.

Dans ce cadre, vous avez structuré un groupe de travail régional, auquel la Chambre d'agriculture Occitanie a œuvré, qui a contribué à préciser les objectifs opérationnels du projet, parmi lesquels :

- Accélérer la transition agroécologique en Occitanie, à travers la capitalisation et la valorisation de démarches, initiatives et outils innovants mais également de références techniques locales,
- Mettre en réseau les acteurs du développement agricole et les acteurs de la préservation de la biodiversité au bénéfice de la résilience des activités agricoles et des milieux naturels,
- Sécuriser tant sur le plan technique que financier les projets de transition agroécologique,
- Faire connaitre auprès de la société civile, et plus particulièrement des collectivités territoriales, les enjeux et les démarches de transition agroécologique en Occitanie.

Aussi, j'ai le plaisir de vous annoncer que la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie apporte son soutien à votre candidature, en cohérence avec les travaux conduits en partenariat dans le cadre de la Stratégie régionale pour la biodiversité.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées

Le Président,

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE OCCITANIE

Denis CARRETIER

Siège et site d'Auzeville
24, chemin de Borde Rouge
BP 22107 - Auzeville
31321 Castanet Tolosan Cedex
Tél : 05 61 75 26 00
Fax : 05 61 73 16 66
Siret : 130 021 603 00019
Email : accueil@occitanie.chambagri.fr

Site de Lattes
Mas de Saporta
Maison des agriculteurs
CS 30012
34875 Lattes Cedex
Tél : 04 67 20 88 63
Fax : 04 67 20 88 73
Siret : 130 021 603 00027

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 3/01/1924
Siren : 130 021 603
APE 9411Z

https://occitanie.chambre-agriculture.fr

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Tour du Valat
Institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes

Arles, le 3 février 2023

Monsieur Arnaud Martin,

Président du Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie

Immeuble le Thèbes, 26 Allée de Mycènes

34000 Montpellier

Ref : JJAAN0072023

Dossier suivi par : Virginie Mauclert, mauclert@tourduvalat.org, 04 90 97 29 67

Objet : Courrier de soutien à l'action portée par le Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie au titre du Pôle-relais lagunes méditerranéennes, au sein du projet LIFE BIODIV'France

Monsieur le Président,

Vous nous avez informés, par l'intermédiaire de Nathalie Barré, chargée de mission Occitanie du Pôle-relais lagunes méditerranéennes, de votre candidature au projet LIFE BIODIV'France coordonné par l'Office Français pour la Biodiversité.

Cette candidature s'inscrit au sein des actions du Pôle-relais lagunes méditerranéennes, consortium coordonné par la Tour du Valat, aux côtés du CEN Occitanie et de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC). Vos objectifs nous ont été exposés pour :

- faciliter la coordination interrégionale auprès du réseau de gestionnaires des lagunes, dans l'application des politiques publiques favorisant la continuité écologique entre terre et mer pour les espèces piscicoles amphihalines,

- renforcer les capacités de ce réseau dans la priorisation et le référencement national des obstacles à ces continuités entre les lagunes et leurs marais littoraux,

- promouvoir la restauration des continuités en créant des outils en appui à la gouvernance des marais littoraux,

- communiquer sur le suivi des marais littoraux à l'échelle inter-façade et au profit notamment des Plans de gestion des poissons migrateurs de bassins.

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Ces objectifs ont été exposés lors du Comité de pilotage du Pôle-relais lagunes méditerranéennes le 9 décembre 2022, dans la continuité des travaux menés ensemble depuis plusieurs années par notre consortium Tour du Valat-CEN Occitanie-OEC.

En conséquence, la Tour du Valat, institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes, apporte son soutien à cette candidature et se positionne à vos côtés, en cohérence avec la Stratégie Nationale pour la Biodiversité et ses actions portées auprès des acteurs de la préservation et la gestion conservatoire des milieux humides et littoraux méditerranéens.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos sentiments les meilleurs.



Jean JALBERT
Directeur Général

FONDATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Tour du Valat - Le Sambuc 13200 Arles – France I Tel : +33 (0)4 90 97 20 13 I www.tourduvalat.org

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Réf. : 2023-086-LS

Amiens, le – 9 MARS 2023

Le directeur

Service Eau et Nature
Affaire suivie par : Lou SURREAUX
Tél. : 03 22 82 91 00
lou.surreaux@developpement-durable.gouv.fr

Objet : courrier de soutien à la candidature d'Espaces naturels régionaux au projet Life Stratégique

Monsieur le Président,

Dans le cadre des échanges que nous menons au titre de l'animation et de la coordination de l'Agence régionale de la Biodiversité confiées à Espaces naturels régionaux, vous nous avez informé de votre candidature au projet Life Stratégique Nature ouvert auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

C'est avec un grand intérêt que nous avons étudié les objectifs de votre participation :

- porter un diagnostic sur les freins et leviers à l'action des collectivités locales en faveur de la biodiversité ;
- compléter l'offre d'ingénierie présente sur le territoire et améliorer son accessibilité ;
- former les porteurs de projets et des acteurs relais sur le montage de dossiers et la recherche de financements ;
- développer la visibilité sur les bonnes pratiques et les échanges d'expérience pour mettre en lumière et de façon concrète « le champ des possibles » ;
- accompagner les porteurs de projet pour le montage de leurs dossiers.

Ces objectifs correspondent à l'enjeu de consolidation de l'Agence régionale de la Biodiversité, comme point d'entrée pour les acteurs du territoire qui souhaitent s'engager en faveur de la biodiversité, fixé par ses membres fondateurs.

En tant que chef du Service Eau et Nature de la DREAL des Hauts-de-France, nous souhaitons donc vous faire part de notre soutien à cette candidature déposée dans le cadre du Life Stratégique Nature, qui renforcera notre partenariat collectif autour du sujet de la déclinaison régionale de la Stratégie nationale Biodiversité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, à nos sincères salutations.

Pour le directeur,
Le chef du Service Eau et Nature,

Marc GREVET

Monsieur Anthony Jouvenel
Président d'Espaces naturels régionaux,
6 rue du Bleu Mouton - BP 70073
59028 LILLE cedex

56, rue Jules Barni - 80040 AMIENS Cedex
Tél. : 03 22 82 25 00- Fax : 03 22 91 73 77

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Région
Hauts-de-France

La Vice-Présidente

Réf : DBIO-2023-004838
Dossier suivi par : Isabelle PUGLISI
Tél : +33374271600
Mail : Isabelle.PUGLISI@hautsdefrance.fr

Monsieur Anthony JOUVENEL
Président
Espaces Naturels Régionaux
6 rue du Bleu Mouton
BP 70073
59028 LILLE Cedex

Lille, le - 7 MARS 2023

Objet : Courrier de soutien à la candidature d'Espaces Naturels Régionaux au projet Life Stratégique

Monsieur le Président, Cher Anthony

Dans le cadre des échanges que nous menons au titre de l'animation et de la coordination de l'Agence régionale de la Biodiversité confiées à Espaces Naturels Régionaux, vous m'avez informée de votre candidature au projet Life Stratégique Nature auprès de l'Office français de la Biodiversité.

Les objectifs de ce projet sont de :

- Compléter l'offre d'ingénierie présente sur le territoire et d'améliorer son accessibilité ;
- Porter un diagnostic sur les freins et leviers d'actions des collectivités locales en faveur de la biodiversité ;
- Former les porteurs de projets et les acteurs relais sur le montage de dossiers et la recherche de financements ;
- Développer la visibilité sur les bonnes pratiques et les échanges d'expériences ;
- Accompagner les porteurs de projet pour le montage de leurs dossiers.

Ces objectifs correspondent aux attentes fixées pour l'action de l'Agence régionale de la Biodiversité.

Aussi, je vous fais part du soutien de la Région à cette candidature de nature à renforcer le partenariat en faveur de la mise en œuvre des stratégies nationale et régionale de biodiversité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à toi

Véronique TEINTENIER
Vice-Présidente en charge de biodiversité

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Monsieur le Président de la Fédération des
Conservatoires d'espaces naturels
Christophe Lépine
199 rue de la Juine
45160 Olivet

Objet : Courrier de soutien à la candidature au Life Stratégique pour la Nature de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Orléans, le 21 février 2023

Affaire suivie par : Frédéric Breton, Directeur

Conservatoire
d'espaces naturels
Centre-Val de Loire

Antenne
Indre-et-Loire/Loir-et-Cher
Parc d'activités Granges Galand
3, rue de la Tuilerie
37 550 Saint-Avertin
Tel. : 02 47 27 81 03
E-mail : antenne37-41@
cen-centrevaldeloire.org

Antenne
Cher/Indre
8 rue Blanche Baron
18100 Vierzon
Tel. : 02 48 83 00 28
Fax : 09 74 19 29 30
E-mail : antenne18-36@
cen-centrevaldeloire.org

Antenne Loiret
3, rue de la Lionne
45000 Orléans
Tel. : 02 38 59 97 13
E-mail : antenne45@
cen-centrevaldeloire.org

Antenne Eure-et-Loir
21, rue de Loigny-La-Bataille
28000 Chartres
Tél. : 02 37 28 54 48
Fax : 09 72 12 64 29
E-mail : antenne28@
cen-centrevaldeloire.org

Monsieur le président,

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels a informé le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire de sa candidature au Life Stratégique pour la Nature porté par l'Office français de la biodiversité.

Les objectifs de votre projet nous ont été exposés :

- améliorer la collecte de données descriptives des aires protégées pour faciliter la surveillance de la biodiversité ainsi que la visibilité des données naturalistes ;

- mettre en place un système d'information (SI) mutualisé et créer un outil qui permette les échanges d'expérience entre les gestionnaires de ces espaces ;

- accompagner le déploiement de politiques publiques portant sur les aires protégées et contribuer au rapportage européen des données portant sur les habitats naturels et espèces patrimoniales.

Ces objectifs correspondent à notre besoin de mieux évaluer l'efficacité de la gestion des espaces protégés, en permettant le partage de données naturalistes et la mutualisation des expériences sur les aires protégées. Ces actions représentent en outre une suite logique au travail préparatoire de recensement des plans de gestion réalisé avec la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels en 2022. Le Conservatoire d'espaces naturels attend avec intérêt les livrables qui sont proposés par ce projet.

En conséquence, le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire apporte son soutien à cette candidature et se positionne à vos côtés en cohérence avec notre adhésion au réseau des Conservatoires d'espaces naturels.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de notre considération distinguée.

Le président,
Michel Prévost

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

ATIGIP
AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

ATIGIP- Ministère de la Justice

13 Place Vendôme

75042 Paris cedex 01

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

A l'attention de Monsieur Christophe Lépine

199, rue de la Juine

45160 Olivet

Dossier suivi par :

Mélanie Leduc, Cheffe du service TIG

Paris, le 09 mars 2023

melanie.leduc@justice.gouv.fr

Objet : Participation de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels au projet Life Stratégie pour la Nature.

Monsieur le Président,

Créée le 7 décembre 2018, l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (ATIGIP) est un service à compétence nationale rattaché au garde des sceaux ayant pour mission de développer et de diversifier l'offre de postes de travail d'intérêt général (TIG) sur l'ensemble du territoire national. Elle assure pour cela :

- la promotion du TIG et le développement des partenariats au niveau national et au niveau local grâce à un réseau de référents territoriaux
- le recensement et le suivi de l'offre de postes par le développement d'une plateforme numérique
- l'animation du réseau de partenaires, l'accompagnement des structures d'accueil et la valorisation des personnels encadrants (tuteurs de TIG)

L'agence a également pour rôle de mettre en place toute action pour faciliter l'engagement de partenaires nationaux à encourager leurs structures déconcentrées à accueillir des personnes devant exécuter un TIG en leur sein et participer ainsi à une société plus inclusive.

C'est dans ce cadre que la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) nous a fait connaître sa participation au développement du programme Life Stratégie pour la Nature, dont les objectifs sont en adéquation avec nos orientations stratégiques.

En effet, l'accord national de partenariat entre le ministère de la justice et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels détermine les principales actions de partenariat que sont susceptibles de mettre conjointement en œuvre, d'une part, l'agence, les juridictions, les services déconcentrés de l'administration pénitentiaire et les services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse placés et, d'autre part, la Fédération des Conservatoires

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

ATIGIP
AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

d'espaces naturels, les Conservatoires d'espaces naturels qui en sont adhérents, et tout Conservatoire d'espaces naturels nouvellement créé.

Grâce à l'engagement de la FCEN dans le développement de l'accueil de personnes placées sous main de justice en exécution de leurs heures de travail d'intérêt général, ce public fragile peut également bénéficier des actions clés des Conservatoires des espaces naturels « *Connaitre, protéger, gérer, valoriser et accompagner* ». Cet accueil spécifique au sein des espaces naturels participe donc concrètement à la sensibilisation aux enjeux écologiques, l'information sur les changements de comportement à mettre en œuvre et, dans le prolongement, le renforcement de la citoyenneté. L'engagement de la FCEN comporte notamment :

- le développement au sein de son réseau de chantiers collectifs liés à la valorisation des territoires au travers de nouveaux postes de TIG répondant à des enjeux écologiques spécifiques.
- la formation des structures gestionnaires / d'éducation à l'environnement de son réseau et la valorisation du rôle de leurs personnels encadrant les personnes accueillies en TIG (« tuteurs » de TIG) comme un engagement citoyen ;
- le développement d'action pédagogique auprès d'un public moins informé et moins sensibilisé aux enjeux de préservation de la biodiversité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Mélanie LEDUC

Cheffe du Service du TIG – ATIGIP

Mélanie LEDUC
Cheffe du service TIG – ATIGIP
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ATIGIP

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Eurosite

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN)
To the attention of Mr. President,
Christophe Lepine
199 rue de la Juine
45160 Olivet
FRANCE

Subject: Letter of support for the application for LIFE Strategic Nature from the Federation of Conservancies of natural spaces (FCEN)

Tilburg, 08. February 2023

Dear Mr. Lepine,

You have informed us, through Francois Salmon, of your application for a LIFE Strategic Nature project by the French Office for Biodiversity.

Your goals have been presented:

- to develop the sharing of information and experiences between protected areas through information systems,
- to set up a national network of MhéO demonstration sites to improve management effectiveness for wetlands,
- to develop exchanges between protected area managers in Europe, by implementing inter-protected area Twinning,
- to deploy missions of general interest in contact with nature within the framework of the Universal National Service (SNU) and the Work of General Interest (TIG),
- to strengthen the integration of biodiversity into the curricula of institutions of higher education, especially within the network of the « Grandes Ecoles » and the agronomy universities.

The Eurosite network fully supports this application and positions itself alongside the Federation of Conservancies of natural areas and all the partners of the consortium.

Eurosite is particularly interested in the action dedicated to Twinning between protected areas, which strongly contributes to our network's objective of strengthening exchanges between managers of protected areas on a European scale. We are ready to support you in the implementation of this project and look forward to hearing from you about next steps.

Yours sincerely,

Dr. Tilmann Disselhoff
President of Eurosite

Eurosite – the European Land Conservation Network | *Connecting competence in conservation*
EUROSITE: Hart van Brabantlaan 12-14, 5038 JL Tilburg, The Netherlands; Tel.+31 (0)85 086 13 63; E-mail: info@eurosite.org
INTERNET: www.eurosite.org DUTCH CHAMBER OF COMMERCE: 18090918

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

TOULOUSE INP Ensat
L'AgroToulouse

À l'attention de Monsieur le Président de la Fédération
des Conservatoires d'espaces naturels
Christophe LÉPINE
199 Rue de la Juine
45 160 Olivet

Auzeville-Tolosane, le 16 mars 2023

Objet : Courrier de soutien à la candidature au Life Stratégique pour la Nature de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Monsieur le Président,

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels a informé l'Ecole nationale supérieure d'Agronomie de Toulouse (Toulouse INP-ENSAT) de sa candidature au Life Stratégique Nature, porté par l'Office Français de la Biodiversité.

Les objectifs de votre projet nous ont été exposés :

- Renforcer la dynamique d'intégration de la biodiversité dans les cursus universitaires, notamment les cursus des Grandes Ecoles et des Ecoles d'agronomie

- Faire en sorte que tous les étudiants des grandes écoles et des écoles d'agronomie aient pu, dans le cadre de leur cursus, acquérir un certain nombre de connaissances, afin qu'ils soient toutes et tous conscients de la nécessaire préservation de la biodiversité

- Faire en sorte que l'offre de formations autour de la biodiversité dans ces établissements s'étoffe, que les évènements autour de la préservation du vivant s'y multiplient afin que les étudiants s'engagent en faveur de la biodiversité.

Ces objectifs correspondent à notre volonté de mieux sensibiliser et former nos étudiants aux enjeux de préservation du vivant, notamment en développant les enseignements autour de la biodiversité dans notre Ecole. Ces objectifs poursuivent le travail que nous avons engagé en ce sens, et qui s'est par exemple concrétisé récemment par la signature d'une convention avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie.

TOULOUSE INP-ENSAT • Avenue de l'Agrobiopole - BP 32607 - Auzeville-Tolosane 31326 CASTANET-TOLOSAN Cedex , France• +33 (0)5 34 32 39 00 • **www.ensat.fr**

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

TOULOUSE INP Ensat L'AgroToulouse

En conséquence, l'Ecole nationale supérieure d'agronomie de Toulouse (Toulouse INP-ENSAT) apporte son soutien à cette candidature et se positionne à vos côtés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos sentiments les meilleurs.

Pascal LAFFAILLE
Directeur



TOULOUSE INP-ENSAT • Avenue de l'Agrobiopole - BP 32607 - Auzeville-Tolosane 31326 CASTANET-TOLOSAN Cedex , France• +33 (0)5 34 32 39 00 • www.ensat.fr

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Christel COURNIL
Professeure des Universités en droit public
Responsable du Parcours Transition écologique,
Risques, Santé (TERS)
Chargée de mission sur la transition écologique
Directrice du Comité de la transition écologique
Tel : 06 61 40 30 53 christel.cournil@sciencespo-toulouse.fr

À l'attention de Monsieur le Président de la
Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
Christophe LÉPINE
199 Rue de la Juine
45 160 Olivet

Toulouse, le 16 mars 2023

Objet : Courrier de soutien à la candidature au Life Stratégique pour la Nature de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Monsieur le Président,

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels m'a informé de sa candidature au Life Stratégique Nature, porté par l'Office Français de la Biodiversité.

Les objectifs de votre projet m'ont été exposés :

- Renforcer la dynamique d'intégration de la biodiversité dans les cursus universitaires, notamment les cursus des Grandes Ecoles et des Ecoles d'agronomie
- Faire en sorte que tous les étudiant.e.s des grandes écoles et des écoles d'agronomie puissent, dans le cadre de leur cursus, acquérir un certain nombre de connaissances, afin qu'ils soient toutes et tous conscients de la nécessaire préservation de la biodiversité
- Faire en sorte que l'offre de formations autour de la biodiversité dans ces établissements s'étoffe, que les évènements autour de la préservation du vivant s'y multiplient afin que les étudiants s'engagent en faveur de la biodiversité.

Sciences Po Toulouse
21, allée de Brienne, 31685 Toulouse Cedex 6

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Ces objectifs correspondent à ma volonté de mieux sensibiliser et former nos étudiants aux enjeux de préservation du vivant, notamment en développant les enseignements autour de la biodiversité dans notre École ou des évènements dédiés durant les moments forts de sensibilisation au sein de nos établissements (semaine de l'écologie, rentrée climat et biodiversité, etc.).

Ces objectifs poursuivent le travail que nous avons engagé en ce sens, et qui s'est par exemple concrétisé récemment par la mise en place d'un partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Ariège avec nos étudiant.e.s de 4eme année.

En conséquence, j'apporte mon soutien à cette candidature et me positionne à vos côtés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos sentiments les meilleurs.

Christel COURNIL
Professeure de droit public - Sciences Po Toulouse
Responsable du Parcours Transition écologique, Risques, Santé (TERS)



Sciences Po Toulouse
21, allée de Brienne, 31685 Toulouse Cedex 6

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Ana
Conservatoire
d'espaces naturels
Ariège

À l'attention de Monsieur le Président de la
Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
Christophe LÉPINE
199 Rue de la Juine
45 160 Olivet

Alzen, le 21/02/2023

Objet : Courrier de soutien à la candidature au Life Stratégique pour la Nature de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Monsieur le Président,

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels a informé l'ANA-Conservatoire d'espaces naturels Ariège de sa candidature au Life Stratégique pour la Nature porté par l'Office Français de la Biodiversité.

Les objectifs de votre projet nous ont été exposés :

- Améliorer la collecte de données descriptives des aires protégées pour faciliter la surveillance de la biodiversité ainsi que la visibilité des données naturalistes ;

- Mettre en place un système d'information (SI) mutualisé et créer un outil qui permette les échanges d'expérience entre les gestionnaires de ces espaces ;

- Accompagner le déploiement de politiques publiques portant sur les aires protégées et contribuer au rapportage européen des données portant sur les habitats naturels et espèces patrimoniales.

Ces objectifs correspondent à notre besoin de mieux évaluer l'efficacité de la gestion des espaces protégés, en permettant le partage de données naturalistes et la mutualisation des expériences sur les aires protégées. Ces actions représentent en outre une suite logique au travail préparatoire de recensement des plans de gestion réalisé avec la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels en 2022. Le Conservatoire d'espaces naturels attend avec intérêt les livrables qui sont proposés par ce projet.

En conséquence, l'ANA-Conservatoire d'espace naturel Ariège apporte son soutien à cette candidature et se positionne à vos côtés en cohérence avec notre adhésion au réseau des Conservatoires d'espaces naturels.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos sentiments les meilleurs.

La Directrice Anne Tison



Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Avenir
Conservatoire
d'espaces naturels
Isère

CEN Isère

Maison Borel
2, rue des Mails
38120 SAINT-ÉGRÈVE
Tél. 04 76 48 24 49
Fax 04 76 48 24 26
www.cen-isere.org

SIRET 338 045 776 000 55

VOTRE INTERLOCUTRICE

Anne BRUN
Directrice
anne.brun@cen-isere.org

Mr le Président de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Christophe LEPINE

199 rue de la Juine
45160 Olivet

Objet : Courrier de soutien à la candidature au Life Stratégique pour la Nature de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

Nos réf. : ABR23-021

Saint-Egrève, le 21 février 2023

Monsieur le Président,

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels a informé le Conservatoire d'espaces naturels Isère de sa candidature au Life Stratégique pour la Nature porté par l'Office Français de la Biodiversité.

Les objectifs de votre projet nous ont été exposés :
- Améliorer la collecte de données descriptives des aires protégées pour faciliter la surveillance de la biodiversité ainsi que la visibilité des données naturalistes ;
- Mettre en place un système d'information (SI) mutualisé et créer un outil qui permette les échanges d'expérience entre les gestionnaires de ces espaces ;
- Accompagner le déploiement de politiques publiques portant sur les aires protégées et contribuer au rapportage européen des données portant sur les habitats naturels et espèces patrimoniales.

Ces objectifs correspondent à notre besoin de mieux évaluer l'efficacité de la gestion des espaces protégés, en permettant le partage de données naturalistes et la mutualisation des expériences sur les aires protégées. Ces actions représentent en outre une suite logique au travail préparatoire de recensement des plans de gestion réalisé avec la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels en 2022. Le Conservatoire d'espaces naturels attend avec intérêt les livrables qui sont proposés par ce projet.

En conséquence, le Conservatoire d'espace naturel Isère apporte son soutien à cette candidature et se positionne à vos côtés en cohérence avec notre adhésion au réseau des Conservatoires d'espaces naturels.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos sentiments les meilleurs.

Anne Brun
Directrice

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France

À l'attention de Monsieur le Président de la
Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
Christophe LÉPINE
199 Rue de la Juine
45 160 Olivet

Dury, le 21 février 2023

Objet : Courrier de soutien à la candidature au Life Stratégique pour la Nature de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Monsieur le Président,

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels a informé le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France de sa candidature au Life Stratégique pour la Nature porté par l'Office Français de la Biodiversité.

Les objectifs de votre projet nous ont été exposés :

- Améliorer la collecte de données descriptives des aires protégées pour faciliter la surveillance de la biodiversité ainsi que la visibilité des données naturalistes ;
- Mettre en place un système d'information (SI) mutualisé et créer un outil qui permette les échanges d'expérience entre les gestionnaires de ces espaces ;
- Accompagner le déploiement de politiques publiques portant sur les aires protégées et contribuer au rapportage européen des données portant sur les habitats naturels et espèces patrimoniales.

Ces objectifs correspondent à notre besoin de mieux évaluer l'efficacité de la gestion des espaces protégés, en permettant le partage de données naturalistes et la mutualisation des expériences sur les aires protégées. Ces actions représentent en outre une suite logique au travail préparatoire de recensement des plans de gestion réalisé avec la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels en 2022. Le Conservatoire d'espaces naturels attend avec intérêt les livrables qui sont proposés par ce projet.

En conséquence, le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France apporte son soutien à cette candidature et se positionne à vos côtés en cohérence avec notre adhésion au réseau des Conservatoires d'espaces naturels.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos sentiments les meilleurs.

Vincent Santune
Directeur

IMPRIM'VERT® Imprimé sur papier 100% recyclé

Conservatoires d'espaces naturels
Le Conservatoire est reconnu d'intérêt général et membre du réseau des Conservatoires d'espaces naturels

1, Place Ginkgo - Village Oasis 80044 Amiens Cedex 1
Tel. 03 22 89 63 96 - Fax. 03 22 45 35 55
contact@cen-hautsdefrance.org - www.cen-hautsdefrance.org
Association agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement, et au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire

EMAS
Réserves Naturelles de France

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Paris, le 10 février 2023

Michel HEINRICH
Président de la Fédération des SCoT
22 rue Joubert
75020 PARIS

Monsieur le président,

Vous nous avez informés, par l'intermédiaire de Stella GASS, de votre candidature au Life Stratégique Nature ouvert auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

Vos objectifs nous ont été exposés :

- développer et favoriser la montée en compétence de l'ensemble des acteurs des structures porteuses de SCoT sur les sujets liés à la biodiversité avec un double objectif : déployer une offre de formation sur la biodiversité en lien avec les SCoT (447 structures de SCoT en France) et encourager sa prise en compte systématique ;
- générer et accompagner techniquement les projets dans les territoires de SCoT pour mieux intégrer la biodiversité (ingénierie, AMO, etc.) ;
- capitaliser, partager et diffuser des publications, synthèses ou exemples, notamment un document de capitalisation des expériences de travail sur la biodiversité dans les SCoT pour faire essaimer les pratiques inspirantes dans tout le réseau des SCoT.

Ces actions correspondent à notre manière d'appréhender et de favoriser le sujet de la biodiversité dans la planification stratégique. Le programme Life constituera un appui majeur dans la mise en œuvre de ces actions.

En conséquence, la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages apporte son soutien à cette candidature et se positionne à vos côtés pour la mise en œuvre de vos objectifs.

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma parfaite considération.

P/ Le directeur de l'habitat de l'urbanisme et des paysages,

Vincent MONTRIEUX vincent.montrieux

Signature numérique de Vincent MONTRIEUX vincent.montrieux
Date : 2023.02.10 20:43:39 +01'00'

Vincent Montrieux,

Sous-directeur de la qualité du cadre de vie

ecologie.gouv.fr

Tour Séquoia
92005 La Défense cedex – Tél. : 33(0)1 40 81 95 32

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

LGP
AVOCATS

Brest, le 1er février 2023

AVOCATS ASSOCIES

Loïc Prieur
Spécialiste droit public
et droit de l'urbanisme
Maître de conférences
à Sorbonne Université

Loïg Gourvennec
Spécialiste droit public
et droit de l'urbanisme

AVOCATS COLLABORATEURS

Clémence Maccario
Pauline Riou
Gaïdig Plunier
Alix Voisin
Caroline Guil
Sarah Moreau-Verger
Chloé Trémouilles
Elma Cugny-Larrey
Elizabeth Durieux
Alexandra Jincq--Le Bot
Lucie Le Baron
Anne Quéré
Florent Bouvier

JURISTES

Maÿlis Fustec
Prescillia Grégoire
Maëliss L'arvor
Marie Van de Velde
Élise Morel

À l'attention de Monsieur le Président,
Michel HEINRICH
22 rue Joubert
75020 PARIS

Objet : Courrier de soutien à la candidature au Life Stratégique Nature de la Fédération nationale des SCoT

Nos Réf. : 23-0137 LP/

Monsieur le Président,
Vous nous avez informés, par l'intermédiaire de Stella GASS, de votre candidature au Life Stratégique Nature ouvert auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

Vos objectifs nous ont été exposés :

- Développer et favoriser la montée en compétence de l'ensemble des acteurs des structures porteuses de SCoT sur les sujets liés à la biodiversité avec un double objectif : déployer une offre de formation sur la biodiversité en lien avec les SCoT (447 structures de SCoT en France) et encourager sa prise en compte systématique ;

- Générer et accompagner techniquement les projets dans les territoires de SCoT pour mieux intégrer la biodiversité (ingénierie, AMO, etc.) ;

- Capitaliser, partager et diffuser des publications, synthèses ou exemples, notamment un document de capitalisation des expériences de travail sur la biodiversité dans les SCoT pour faire essaimer les pratiques inspirantes dans tout le réseau des SCoT.

Ces actions correspondent à notre manière d'appréhender et favoriser le sujet de la biodiversité dans la planification stratégique.

En conséquence, LGP Avocats apporte son soutien à cette candidature et se positionne à votre côté pour la mise en œuvre de vos objectifs.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos sentiments les meilleurs.

Loïc PRIEUR



Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

SCoT Bergeracois
SYNDICAT DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Réf. : CA/2
Objet : Courrier de soutien à la candidature au Life Stratégique Nature de la Fédération

Monsieur Michel HEINRICH,
Président de la Fédération Nationale des SCoT
22 rue Joubert
75020 PARIS

Bergerac, le - 2 FEV. 2023

Monsieur le Président,

Vous nous avez informés, par l'intermédiaire de Stella GASS directrice de la Fédération, de votre candidature au Life Stratégique Nature ouvert auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

Vos objectifs nous ont été exposés :

- Développer et favoriser la montée en compétence de l'ensemble des acteurs des structures porteuses de SCoT sur les sujets liés à la biodiversité avec un double objectif : déployer une offre de formation sur la biodiversité en lien avec les SCoT (447 structures de SCoT en France) et encourager sa prise en compte systématique ;
- Générer et accompagner techniquement les projets dans les territoires de SCoT pour mieux intégrer la biodiversité (ingénierie, AMO, etc.) ;
- Capitaliser, partager et diffuser des publications, synthèses ou exemples, notamment un document de capitalisation des expériences de travail sur la biodiversité dans les SCoT pour faire essaimer les pratiques inspirantes dans tout le réseau des SCoT.

Ces actions correspondent à notre manière d'appréhender et favoriser le sujet de la biodiversité dans la planification stratégique.

Vous le savez, le dérèglement climatique augmente le risque d'extinction pour de nombreuses espèces animales et végétales, en raison du déplacement des aires climatiques, de la modification des chaînes alimentaires et de la structure des habitats.

L'un des principaux leviers pour renforcer la résilience des espèces est bien de protéger les écosystèmes, puisque plus un écosystème est fragile moins il a de capacité à s'adapter aux changements climatiques. Or sur notre territoire, s'il existe de nombreux espaces naturels de qualité identifiés dans la Trame Verte et Bleue du SCoT, assez peu sont protégés ou font l'objet de plans de gestion.

En conséquence, le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois apporte son soutien à cette candidature et se positionne à votre côté pour la mise en œuvre de vos objectifs.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos sentiments les meilleurs.

SYNDICAT de COHERENCE TERRITORIALE du BERGERACOIS

Le Président,

Pascal DELTEIL

Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois
« Domaine de la Tour » - 24100 Bergerac
Tel : 05 53 74 59 38
Courriel : secretariat@sycoteb.fr

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Rives du Rhône

Syndicat Mixte des Rives du Rhône
À l'attention de Monsieur le Président, Michel HEINRICH
22 rue Joubert
75020 PARIS

Vienne, le 27 janvier 2023

Objet : Courrier de soutien à la candidature au Life Stratégique Nature de la Fédération nationale des SCoT
Référence : PDL/JL/27 01 C005

Monsieur le Président,

Vous nous avez informés, par l'intermédiaire de Stella GASS, de votre candidature au Life Stratégique Nature ouvert auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

Vos objectifs nous ont été exposés :

- Développer et favoriser la montée en compétence de l'ensemble des acteurs des structures porteuses de SCoT sur les sujets liés à la biodiversité avec un double objectif : déployer une offre de formation sur la biodiversité en lien avec les SCoT (447 structures de SCoT en France) et encourager sa prise en compte systématique ;
- Générer et accompagner techniquement les projets dans les territoires de SCoT pour mieux intégrer la biodiversité (ingénierie, AMO, etc.) ;
- Capitaliser, partager et diffuser des publications, synthèses ou exemples, notamment un document de capitalisation des expériences de travail sur la biodiversité dans les SCoT pour faire essaimer les pratiques inspirantes dans tout le réseau des SCoT.

Ces actions correspondent à notre manière d'appréhender et favoriser le sujet de la biodiversité dans la planification stratégique. En effet, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a développé, depuis le début des années 2010, un réseau de veille sur la biodiversité à l'échelle du SCOT. Ce réseau de veille a donné naissance fin 2019 à la création d'une association, Rives Nature la plateforme de Biodiversité des Rives du Rhône. De nombreuses actions ont été engagées par cette structure depuis sa création, permettant notamment d'obtenir en 2021 la labélisation « Territoire Engagé pour la Nature ».

SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE
Espace Saint Germain • Bâtiment l'Orion
30, av. du général Leclerc 38200 VIENNE
T +33 (0)4 74 48 64 71
contact@scot-rivesdurhone.com

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Rives du Rhône

En conséquence, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône qui porte le SCOT apporte son soutien à cette candidature et se positionne à votre côté pour la mise en œuvre de vos objectifs.

Restant, avec mes équipes, à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Philippe DELAPLACETTE

Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE S.M. Rives du Rhône

SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE
Espace Saint Germain • Bâtiment l'Orion
30, av. du général Leclerc 38200 VIENNE
T +33 (0)4 74 48 64 71
contact@scot-rivesdurhone.com

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

195 rue Saint Jacques, 75005 Paris
Tél : +33 (0)1 80 05 89 10
contact@fondationbiodiversite.fr

FRB
FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITÉ

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)
À l'attention de M. Éric BRUA
27, rue des Petits Hôtels
75010 PARIS

Réf. Courrier : 13-2023

Objet : Lettre de soutien à la candidature de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNR) au projet *LIFE Stratégique Nature*

Monsieur,

Vous nous avez informé de votre candidature au projet *LIFE Stratégie Nature* ouvert auprès de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB).

Vos objectifs relatifs nous ont été exposés :

- Mettre à disposition un dispositif permettant l'accompagnement, avec une approche ludique et attractive, de familles souhaitant contribuer à enrayer l'érosion de la biodiversité de manière durable en agissant sur leur « empreinte biodiversité », liée à leur mode de vie et de consommation ;
- Faire connaître le dispositif et animer une communauté nationale d'utilisateurs du dispositif ;
- Favoriser la réduction de l'empreinte biodiversité des familles dans le temps ;
- Évaluer les effets du dispositif sur les comportements et les pratiques des familles vis-à-vis de la biodiversité ;
- Augmenter la connaissance citoyenne sur les liens d'impact entre mode de vie/consommation et biodiversité.
- Faire évoluer le dispositif en continu, en fonction des nouvelles connaissances scientifiques et des retours de la communauté d'utilisateurs du dispositif.

En conséquence, la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), déjà engagée dans l'appui scientifique du « *Défi Familles à biodiversité positive* », apporte son soutien à cette candidature.
En se positionnant à vos côtés, la FRB pourra :

- Mobiliser son réseau et ses partenaires ;
- Participer à des temps de travail collectif (groupes de travail, ateliers, comités de pilotage...) ;
- Suivre l'actualité du projet et faire part de ses retours aux porteurs des actions concernées.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, nos sentiments les meilleurs.

Hélène SOUBELET
Directrice de la FRB

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Humanité et biodiversité
94 rue La Fayette
75010 Paris
Tel. 01 43 36 04 72
Fax. 01 43 36 06 18
contact@humanite-biodiversite.fr
www.humanite-biodiversite.fr

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)
À l'attention de M. Eric Brua, Directeur
27 rue des Petits Hôtels
75010 PARIS

Objet : Courrier de soutien à la candidature de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France au LIFE Stratégique Nature

Paris le 23 février 2023

Monsieur le Directeur

Vous nous avez informé de votre candidature au projet LIFE Stratégie Nature ouvert auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Lors de notre réunion du 14 février dernier, vous nous avez exposé votre action intitulée "Familles à biodiversité positive - Accompagner les changements de comportements du quotidien en faveur de la biodiversité" et les objectifs de votre action, à savoir notamment :

- Mettre à disposition un dispositif permettant l'accompagnement, avec une approche ludique et attractive, de familles souhaitant contribuer à enrayer l'érosion de la biodiversité de manière durable en agissant sur leur « empreinte biodiversité », liée à leur mode de vie et de consommation ;
- Faire connaître le dispositif et animer une communauté nationale d'utilisateurs du dispositif ;
- Favoriser la réduction de l'empreinte biodiversité des familles dans le temps ;
- Évaluer les effets du dispositif sur les comportements et les pratiques des familles vis-à-vis de la biodiversité ;
- Augmenter la connaissance citoyenne sur les liens d'impact entre mode de vie/consommation et biodiversité.
- Faire évoluer le dispositif en continu, en fonction des nouvelles connaissances scientifiques et des retours de la communauté d'utilisateurs du dispositif.

Humanité et Biodiversité étant engagée dans des démarches de sensibilisation des familles depuis 2020 en partenariat avec l'UNAF et le soutien de l'Office Français de la Biodiversité (Plaquettes et spots vidéos « Famille engagée pour la biodiversité »), **notre association souhaite apporter son soutien à votre candidature.**

A vos côtés pour ce projet, Humanité et Biodiversité pourra :

- Mobiliser son réseau et ses partenaires ;
- Participer à des temps de travail collectif (groupes de travail, ateliers, comités de pilotage…) ;
- Suivre l'actualité du projet et faire part de ses retours aux porteurs des actions concernées.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le directeur, mes cordiales salutations

Sandrine Bélier
Directrice



Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Monsieur Eric Brua
Directeur de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
27 rue des petits hôtels
75 010 Paris

Hyères, le 17 février 2023

Objet : Courrier de soutien à la candidature au Life Stratégie Nature concernant l'action « Doter les aires protégées d'un logiciel de pilotage et de suivi-évaluation commun : le logiciel EVA »

Monsieur le Directeur,

Le logiciel EVA est devenu extrêmement important pour le pilotage de nos établissements, et pour le rapportage, la communication et l'évaluation de nos actions aux services de la protection de la Biodiversité et de la transition écologique des territoires. Nous pensons que l'action « Doter les aires protégées d'un logiciel de pilotage et de suivi-évaluation commun : le logiciel EVA » que vous portez afin de renforcer l'animation et la performance de ce logiciel sera extrêmement utile à nos réseaux respectifs.

Aussi, le collectif des parcs nationaux vous soutient pleinement dans votre candidature au Life Stratégie Nature.

Veuillez agréez, Monsieur le Directeur, nos sentiments les meilleurs.

Marc Duncombe
Directeur du Parc national de Port-Cros
Président du collège des directions de parcs nationaux

CELLULE INTER-PARCS NATIONAUX
141, avenue du Prado - Bâtiment A, 13008 Marseille
contact@parcnational.fr - parcsnationaux.fr

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Conservatoire National
des Plantes à Parfum, Médicinales,
Aromatiques et Industrielles

Dossier suivi par Agnès Le Men
Directrice du CNPMAI
Route de Nemours
91490 Milly-la-Forêt
agnes.lemen@cnpmai.net

A l'attention de Madame Sophie Deschiens présidente d'Île-de-France Nature,
90-92 avenue du Général Leclerc - 93500 Pantins

Milly-la-Forêt, le 14/03/2023

Objet : Courrier de soutien à la candidature au Life Stratégie Nature d'Ile-de-France Nature

Madame la Présidente,

Vous nous avez informés de votre candidature au Life Stratégie Nature ouvert auprès de l'Office Français pour la Biodiversité.

Votre ambition de structurer et développer la filière Végétal local en Île-de-France nous a été exposée à travers les objectifs ci-dessous :
- Renforcer la collecte et production de végétaux d'origine locale,
- Favoriser la plantation de végétaux d'origine locale,
- Coordonner de manière transversale et développer la filière,
- Favoriser l'installation de nouveaux porteurs de projets en capacité de développer et commercialiser des végétaux d'origine locale sur les espaces naturels régionaux
- Expérimenter et innover,
- Communiquer et sensibiliser,

Ce travail d'animation et mobilisation des acteurs permettra de coconstruire le projet, gage de la bonne atteinte des objectifs cités et en cohérence avec les premières études menées sur le sujet. En effet, nous avons mené en lien avec Astredhor Seine Manche des expérimentations entre 2018 et 2021 de production de semences selon le cahier des charges Végétal local. Puis en 2021, nous avons étudié la faisabilité du développement d'une filière Végétal local en Ile-de-France, en impliquant une vingtaine d'acteurs de l'amont à l'aval dans notre réflexion. Enfin, nous avons réalisé en 2021 une étude de la demande en Végétal Local en Ile-de-France, en vue de favoriser l'émergence de cette filière. Les objectifs de votre projet correspondent tout à fait aux pistes d'actions identifiés lors de notre étude de faisabilité.

Siret - 351 183 033 00015 / APE - 7219 Z
Route de Nemours - 91490 MILLY-LA-FORET - France - +33 (0)1 64 98 83 77 - 01 64 98 88 63
www.cnpmai.net - contact@cnpmai.net

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Conservatoire National
des Plantes à Parfum, Médicinales,
Aromatiques et Industrielles

En conséquence, le CNPMAI apporte son soutien à cette candidature. Nous sommes prêts à participer à d'éventuels comités de pilotage afin de partager avec vous l'expérience acquise à l'issue de nos travaux de recherche et expérimentation autour du développement d'une filière Végétal local en Ile-de-France.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, nos sentiments les meilleurs.

Agnès Le Men



Siret - 351 183 033 00015 / APE - 7219 Z
Route de Nemours - 91490 MILLY-LA-FORET - France - +33 (0)1 64 98 83 77 - 01 64 98 88 63
www.cnpmai.net - contact@cnpmai.net

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

ASTREDHOR
VEGETAL - EXPERTISE - INNOVATION

A Mont Saint Aignan, le 15 mars 2023

ILE DE FRANCE NATURE
Madame Sophie Deschiens, Présidente
90-92 avenue du Général Leclerc
93500 Pantins

Dossier suivi par :
- *Agnès LANGLOIS,*
Directrice Territoriale d'ASTREDHOR Seine-Manche
Tél : +33 (0)2 35 97 69 99 ; Mail : agnes.langlois@astredhor.fr
- *Camille SOULARD ;*
Responsable du site de Saint Germain en Laye
Tél : +33 (0)1 34 51 37 72

Objet : Courrier de soutien à la candidature au Life Stratégie Nature d'Ile-de-France Nature

Madame la Présidente,

Vous nous avez informés de votre candidature au Life Stratégie Nature ouvert auprès de l'Office Français pour la Biodiversité.

Votre ambition de structurer et développer la filière Végétal local ® en Île-de-France nous a été exposée à travers les objectifs ci-dessous :

- Renforcer la collecte et production de végétaux d'origine locale,
- Favoriser la plantation de végétaux d'origine locale,
- Coordonner de manière transversale et développer la filière,
- Favoriser l'installation de nouveaux porteurs de projets en capacité de développer et commercialiser des végétaux d'origine locale sur les espaces naturels régionaux
- Expérimenter et innover,
- Communiquer et sensibiliser

Ce travail d'animation et mobilisation des acteurs permettra de coconstruire le projet, gage de la bonne atteinte des objectifs cités et en cohérence avec les premières études menées sur le sujet. ASTREDHOR conduit depuis 2019 des programmes d'expérimentation en lien avec la thématique du Végétal Local notamment dans le cadre du Contrat de Filière Horti/Pépi d'Île de France. ASTREDHOR – institut technique des professionnels du Végétal est l'institut technique Agricole qualifié par le Ministère de l'Agriculture pour les professionnels de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Ses missions sont d'assurer une veille scientifique et technique, de co-élaborer de nouvelles connaissances, de construire de nouvelles solutions et de produire des références technico-économiques pour les professionnels de la filière.

En conséquence, ASTREDHOR apporte son soutien à cette candidature et se positionne à vos côtés en cohérence avec le projet de développement de cette filière végétal local.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, nos sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil Territorial ASTREDHOR Seine-Manche
Didier ANQUETIL

ASTREDHOR
ASTREDHOR SEINE-MANCHE
32 rue Alfred Kastler • 76130 MONT-SAINT-AIGNAN
☎ 02 35 97 69 99
Siret : 414 912 725 00077 • N°TVA : FR43 414 912 725

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE

Adresse postale :
19 rue d'Anjou
75008 PARIS

Paris, le 14 mars 2023

Ile-de-France Nature
90-92 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN

A l'attention de Madame Sophie DESCHIENS
Présidente

Objet : Courrier de soutien à la candidature au Life Stratégie Nature d'Ile-de-France Nature

Dossier suivi par
Isabelle VANDERNOOT et
Alexis BONNEAUD

Isabelle VANDERNOOT -
Conseillère Pépinière –
Animatrice du Contrat de Filière Horti-Pépi
06 86 08 05 87 –
isabelle.vandernoot@idf.chambagri.fr

Alexis BONNEAUD –
Conseiller Horticole
06 18 95 08 10 –
alexis.bonneaud@idf.chambagri.fr

Madame la Présidente,

Vous nous avez informés de votre candidature au Life Stratégie Nature ouvert auprès de l'Office Français pour la Biodiversité.
Votre ambition de structurer et développer la filière Végétal Local® en Île-de-France nous a été exposée à travers les objectifs ci-dessous :

- Renforcer la collecte et production de végétaux d'origine locale,
- Favoriser la plantation de végétaux d'origine locale,
- Coordonner de manière transversale et développer la filière,
- Favoriser l'installation de nouveaux porteurs de projets en capacité de développer et commercialiser des végétaux d'origine locale sur les espaces naturels régionaux
- Expérimenter et innover,
- Communiquer et sensibiliser.

Ce travail d'animation et de mobilisation des acteurs permettra de coconstruire le projet, gage de la bonne atteinte des objectifs cités et en cohérence avec les premières études menées sur le sujet.
La Chambre d'Agriculture de Région IDF, dans le Cadre du Contrat de Filière Horti-Pépi, et en soutien/relation avec les producteurs Horticulteurs et Pépiniéristes d'Ile de France, est pleinement impliquée dans le développement de cette nouvelle filière. Ainsi ces agents ont pu participer à différentes rencontres sur le sujet du Végétal Local, ou même organiser des actions de communication/échanges sur cette filière en construction.

En conséquence, la Chambre d'Agriculture de Région IDF apporte son soutien à cette candidature et se positionne à vos côtés en cohérence avec le projet de développement de cette filière Végétal Local.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, nos sentiments les meilleurs.

Le Président de la Chambre d'Agriculture de Région IDF
Monsieur Christophe HILLAIRET

Signé par Christophe HILLAIRET
Signed and certified by yousign

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Agir pour la biodiversité

LIFE STRATEGIQUE POUR LA NATURE 2024-2032

LETTRE D'ENGAGEMENT

Nom et statut légal :

Association Pink Lady® Europe

Adresse : 145 avenue de Fontvert – 84 130 LE PONTET

Tel : 0624750155

E-mail : stephanie.roguet@pinkladyeurope.com

Référent(e) (nom et fonction) :

Stéphanie ROGUET – Cheffe de projet RSE

Soutien au projet :

Madame, Monsieur,

Pink Lady® Europe soutient la proposition de projet LIFE Stratégique pour la Nature (LIFE SN) 2024-2032 de la France, portée par la LPO, qui vise à accompagner et former les filières agricoles au développement de pratiques favorables à la biodiversité.

Les objectifs du projet Life SN sont en adéquation avec la transition écologique dans laquelle sont engagés les arboriculteurs Pink Lady.

Les actions du Life SN présentent un fort intérêt pour nous, et convergent avec les travaux que nous menons à l'échelle de notre réseau. Nous avons donc prévu d'unir nos efforts, afin d'améliorer les connaissances sur l'action de prédation des chiroptères en vergers et plus globalement, d'améliorer les pratiques

En conséquence, nous exprimons notre soutien à la candidature de la Ligue de Protection des Oiseaux au sein de la candidature portée par l'Office français de la biodiversité.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments les meilleurs .-

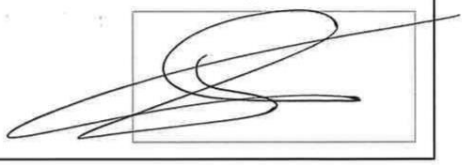
Signature and date :

Fait à LE PONTET le 7/03/2023

Nom et fonction du signataire :

Thierry MELLENOTTE - DG

Signature



Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Réserves Naturelles DE FRANCE

Date : 10/02/2023
N/Réf : CM/MT/23-32
V/Réf :
Objet : Courrier de soutien à la candidature de la LPO au LIFE Stratégique Nature
Suivi par : Marie Thomas

LPO France – Siège social national
A l'attention de M. Cédric MARTEAU
Les Fonderies Royales,
1 Rue Toufaire
CS90263
17305 ROCHEFORT CEDEX

Monsieur le directeur,

Vous nous avez informé de votre participation, en tant que bénéficiaire associé, dans la candidature LIFE stratégique nature portée par l'Office français de la biodiversité.

Les actions que vous comptez porter comprennent, entre autres :

- La création d'outils de bancarisation des protocoles et des indicateurs à destination des gestionnaires des réserves naturelles et la révision de ces protocoles, en positionnant huit réserves gérées par la LPO comme zone pilote (tâche 4.1),
- Le retour d'expérience, le partage des outils et la démarche scientifique d'optimisation des suivis via les réseaux des aires protégées (tâche 4.1) ;
- L'intégration du changement climatique dans les plans de gestion des réserves naturelles pilotes, gérées par la LPO, dans un contexte multisite (tâche 4.3) ;
- Des actions en faveur de la montée en compétences (pilier 7 du projet).

Ces actions présentent un fort intérêt pour Réserves Naturelles de France, et convergent avec les travaux que nous avions programmés à l'échelle du réseau des aires protégées. Nous avons donc prévu d'unir nos efforts, pour les trois premières actions listées ci-dessus.

Le partage de nos compétences et de nos outils communs permettra aux réserves naturelles françaises, d'avoir les clés et les outils pour optimiser leur gestion.

En conséquence, nous exprimons notre soutien à la candidature de la Ligue de Protection des Oiseaux au sein de la candidature portée par l'Office français de la biodiversité.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, nos sentiments les meilleurs.

Marie THOMAS
Directrice de Réserves Naturelles de France

CS 67524
21075 Dijon Cedex
Téléphone :
03 80 48 91 00
Télécopie :
03 80 48 91 01

rnf@espaces-naturels.fr
www.reserves-naturelles.org

Association Loi 1901
Code NAF 9499 Z
SIRET 42843483100031

Aujourd'hui, la terre de demain

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Barilla France SAS
1, rue de la Manufacture Royale
36000 Châteauroux

Noé,
à l'attention de Arnaud Greth, Président
47 rue Clisson
75013 PARIS

Le 16 février 2023

Objet : Lettre de soutien à la contribution de Noé au Life Stratégie Nature

Le Groupe Barilla a depuis toujours à cœur de proposer des produits alimentaires issus des pratiques agricoles et de processus de transformation respectueux de l'environnement et de la santé. Le Groupe conduit depuis plusieurs années des démarches de progrès sur les productions du blé dur et des tomates en Italie, ainsi que sur le cacao et la filière papier-carton. En France également, Barilla a généralisé depuis début 2017 l'utilisation d'œufs de poules élevées au sol et nourries de manière 100% végétale.

Depuis 2018, la filiale Barilla France et sa marque Harrys (pains de mie et viennoiseries), qui s'appuient sur une production de blé tendre française, se sont engagées dans une démarche agroécologique. Le parti pris a été de développer une filière propriétaire afin d'avoir un cahier des charges spécifique, totalement transparent (publié sur le site internet du groupe), et de développer des contrats de long terme (3 ans) assurant un engagement pérenne des fournisseurs. Trois objectifs sont définis afin de pouvoir s'inscrire dans la voie agroécologique : diminuer les intrants chimiques, promouvoir les démarches favorables dans la biodiversité dans le végétal et l'animal, et améliorer le revenu des agriculteurs. Le comité d'experts, auquel participe votre organisation (représentée par Pauline Lavoisy, Responsable de la Mission Biodiversité agricole), a été constitué afin de challenger notre démarche et assurer une veille sur les nouveaux enjeux qu'elle peut adresser.

Fort de trois premières années d'existence, le cahier des charges est actuellement en révision dans une démarche de simplification mais aussi d'intégration de nouvelles ambitions au vu de la progression des connaissances et des démarches agroécologiques en France. Au-delà de ce cahier des charges, les moyens d'accompagner notre filière dans cette démarche de progrès nous questionnent : quelles méthodes d'évaluation, quels outils d'aide à la décision, quels types de

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

formations, quels financements existent et pourraient être déployés de manière efficaces ?

L'innovation et le développement de ces leviers d'action est aujourd'hui très dynamique en France, en particulière dans la recherche de solutions pour une meilleure préservation de la biodiversité, mais engendre une grande multiplicité. Faire le tri, identifier les leviers les plus efficaces et s'entourer des meilleurs partenaires est un réel défi, d'autant que la biodiversité reste un enjeu complexe à appréhender dans nos filières et nos métiers. C'est pourquoi, les activités que vous portez dans le cadre Life Stratégie Nature, dont nous avons été informées par l'intermédiaire de Pauline Lavoisy, nous paraissent représenter une belle opportunité. Ce projet rassemble les acteurs majeurs de la préservation de la biodiversité des milieux agricoles, des institutions publiques, des ONGs, etc. sur lesquelles nous devons nous compter pour accompagner notre transition agroécologique. Pouvoir s'appuyer sur des méthodes et outils harmonisés et articulés efficacement sera un gage de résultats. Par ailleurs, au-delà de l'accompagnement technique, cette question nous semble adresser deux points essentiels que sont le financement de cette transition et l'implication du citoyen-consommateurs. En effet, nos équipes marketing ont bien identifié l'enjeu à communiquer sur notre engagement en faveur de la biodiversité auprès de nos consommateurs. Mais comme l'a montré votre récente étude (Baromètre Biodiversité et Alimentation, des progrès restent à faire dans cette communication avec des consommateurs qui ne maitrisent pas la réalité des interactions entre son alimentation et la biodiversité.

Dans ce contexte, nous apportons notre soutien à ce projet et, en cohérence avec notre partenariat, serions prêts à en devenir bénéficiaire ce projet pour être entouré d'un écosystème d'acteurs clés et contribuer au développement d'outils, méthodes et alliances au service de la préservation de la biodiversité des milieux agricoles.

Mes sincères salutations,

Fabien Guillot

Directeur des Achats céréales



2

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Cécile Doinel
Harmony program manager EU
Mondelēz International

Noé,
à l'attention de Arnaud Greth, Président
47 rue Clisson
75013 PARIS

Clamart, le 17/02/2023

Objet : Lettre de soutien à la contribution de Noé au Life Stratégie Nature

Le groupe Mondelēz International, leader mondial du snacking pour les biscuits, le chocolat et la confiserie, est implanté dans environ cent cinquante pays dans le monde avec le plus grand pourcentage de ventes en Europe (39% en 2018). Mondelēz International est impliqué dans des programmes de chaîne d'approvisionnement durable, notamment pour le cacao (Cocoa life) et le blé (Harmony).

La charte Harmony, pour la production d'un blé plus durable, est appliquée par plus de 1 600 agriculteurs, 21 meuniers et 30 coopératives à travers l'Europe qui fournissent couvre 98% des besoins en blés pour la fabrication de ses biscuits en Europe (fin 2022). Ce programme s'engage depuis ses débuts dans la protection de la biodiversité locale, notamment envers les pollinisateurs sauvages. La Charte Harmony a été développée en 2008 avec la marque LU en France. Aujourd'hui, la Charte s'est étendue à 7 pays européens (France, Italie, Espagne, République Tchèque, Pologne, Belgique, Hongrie) et est mise en avant dans 80% des marques de biscuit de Mondelez International.

Chez Mondelēz International, en collaborant avec les agriculteurs, les meuniers, les coopératives, les experts et les ONG, nous cherchons toujours à nous améliorer. Forts de 15 ans d'expérience et d'expertise sur le terrain, le programme Harmony est fier de lancer sa nouvelle ambition 2030, pour accélérer ses progrès et s'ancrer dans les principes de l'agriculture régénératrice. Une nouvelle charte renforcée a été mise en place par les agriculteurs français pour la récolte 2023 et s'appuie sur quatre piliers structurants :

- L'atténuation du changement climatique ;
- La régénération de la biodiversité, signature historique de la charte Harmony ;
- Un blé de qualité pour la fabrication des biscuits ;
- La santé et le bien-être des agriculteurs.

Elle sera déployée dans les années suivants dans l'ensemble des pays européens Harmony.

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Depuis de nombreuses années, nous nous entourons d'experts au travers de partenariats avec des ONG, comme votre organisation Noé, et des bureaux d'études. Nous savons l'écosystèmes d'acteurs de la transition agroécologique très riche et nous n'avons pas la capacité, nous-même, à nouer des partenariats avec cette diversité d'acteurs. Pourtant leurs expertises et approches de la transition agroécologique représentent un vivier plus qu'utile pour accompagner l'ensemble de nos fournisseurs dans la diversité qu'ils représentent eux-mêmes : contexte pédoclimatiques, maturité individuelle (agriculteurs) et collective (coopératives) dans la transition agroécologique et la préservation de la biodiversité, modèles de production (agriculture de conservation, agriculture raisonnée, etc.).

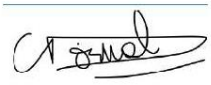
Aussi, dans notre nouvelle feuille de route, nous donnons une place forte à l'accompagnement et à la montée en compétences de nos fournisseurs pour l'adoption de pratiques agroécologiques favorables à la biodiversité. Projets pilotes et dispositifs de formations, développement d'outils de diagnostic et d'aide à la décision, seront au cœur de notre démarche pour les prochaines années.

Nous sommes convaincus que le projet décrit par votre organisation pour le Life Stratégie Nature, au travers des accompagnements proposés, des livrables attendus et du réseau d'acteurs pouvant accompagner (d'un point de vue technique et financier) notre transition et celle de notre filière auquel il nous permettra d'accéder, sera un formidable levier pour atteindre nos ambitions. Nous avons à cœur de nous investir collectivement, avec d'autres filières agroalimentaires, ONG, institutions publiques, instituts techniques, etc. pour relever le défi de la transition de notre agriculture et être à la hauteur des enjeux de préservation de la biodiversité et de notre climat.

Pour toutes ces raisons, lorsque le consortium du projet engagera l'implication des bénéficiaires dans le projet, nous étudierons avec grande attention et intérêt l'opportunité d'y rentrer. Nous soutenons ainsi Noé et espérons pouvoir rejoindre ce projet ambitieux et stratégique pour la préservation de la biodiversité.

Mes sincères salutations,

Cécile Doinel



2

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Pic du Midi
PYRÉNÉES FRANCE

Lettre de soutien au projet LIFE « Réduction de la pollution lumineuse et de ses multiples impacts à l'échelle d'un réseau de Parcs nationaux français »

Je sous-signé, Daniel Soucaze des Soucaze, directeur général du Syndicat et de la Régie du Pic du Midi, assure tout mon soutien au projet LIFE porté par le Parc national des Pyrénées.

Le Pic du Midi et son observatoire sont à l'origine de la première Réserve Internationale de Ciel Etoilé en France et en Europe continentale. Ce statut pionnier nous a confronté relativement tôt aux différentes problématiques relatives à la pollution lumineuse. Avant 2010, ce phénomène était avant tout connu des astronomes et ne trouvait guère d'écho dans l'opinion public ou dans les sphères scientifiques. Les réserves de ciel étoilé ont contribué à leur échelle à diffuser cette problématique dans l'opinion public et ont mobilisé d'importants moyens pour améliorer les outils et connaissances permettant de mieux comprendre et gérer le phénomène.

Le Parc national des Pyrénées, co-gestionnaire de la RICE du Pic du Midi a notamment impulsé des avancées significatives dans le domaine des impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité. Les travaux menés sur les trames nocturnes dans la RICE du Pic du Midi permettent aujourd'hui au Syndicat d'Energie des Hautes Pyrénées, également co-gestionnaire de la réserve, d'adapter l'éclairage public aux enjeux de biodiversité.

Le projet LIFE porté par le Parc national des Pyrénées représente une opportunité supplémentaire pour produire de nouvelles avancées déterminantes dans le domaine de la réduction de la pollution lumineuse et de ses impacts.

C'est en ce sens que nous soutenons pleinement ce projet et souhaitons qu'il puisse être reçu favorablement.

Avec mes salutations distinguées.

A La Mongie le 16 février 2023.

Daniel Soucaze des Soucaze
Directeur général du Syndicat Mixte et de la
Régie du Pic du Midi.

REGIE DU PIC DU MIDI
Rue Pierre Lamy de la Chapelle
65200 LA MONGIE
Tél. : 0825 00 2877
SIRET : 256 501 883 00027

RÉGIE DU PIC DU MIDI
Rue Lamy de la Chapelle - 65200 LA MONGIE – France
Tél. 0 825 00 28 77
www.picdumidi.com

N° SIRET 256 501 883 000 27
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR18256501883000027

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Afac Pays-de-la-Loire

L'Afac-Agroforesteries en région

Angers, le 15/11/2022

Madame la Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire
Hôtel de Région des Pays de la Loire
1 rue de la Loire
44200 NANTES

Référence : 22-11-15_01
Dossier suivi par : Sandrine Emeriau

Objet : Soutien à la candidature de la Région Pays de la Loire au Life Stratégie Nature

Madame la Présidente,

La région des Pays de la Loire est la 2ème plus importante de France en terme de bocage. C'est aussi une des régions où l'on recense le plus de plantations de haies et qui abrite un grand nombre d'acteurs sur le bocage. D'ailleurs, 43 de ces structures sont adhérentes à notre association qui font la force de notre réseau. Pourtant, malgré les plantations et ce tissu d'acteurs important, nous constatons que le linéaire bocager continue de s'éroder. Les plantations ne compensent pas les disparitions de haies.

En ce sens, il paraît donc intéressant de pouvoir mener des expérimentations dans les territoires comme le prévoit votre candidature au Life Stratégie Nature, telles que :

- s'intéresser à la gestion des haies de bords de route
  - création d'un cahier des charges type pour l'entretien des haies à proximité des réseaux à destination des collectivités,
  - tester un plan de gestion spécifique,
  - créer et déployer des formations de sensibilisation sur cette thématique…
- expérimenter des dispositifs de régénération naturelle assistée
- mener une étude sur le tryptique système agroforestier / drainage / qualité de l'eau
- accompagner les territoires à une meilleure prise en compte de leur bocage et à sa gestion durable
  - identifier les raisons des arrachages et des freins à la plantation
  - aider à l'appropriation des réglementations et à leur meilleure application
  - s'appuyer sur le grain bocager pour orienter les politiques de plantations et améliorer la biodiversité et la fonctionnalité écologique du maillage bocager
  - favoriser l'émergence de filières de valorisation locales et durables...

C'est pourquoi l'AFAC Pays de la Loire soutient toute action en faveur de la préservation et du développement du bocage.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le Conseil d'Administration,
Cyrille BARBE,
Président de l'AFAC Pays de la Loire

AFAC Pays de la Loire
Maison du Végétal – 26 rue Jean Dixméras – 49 000 ANGERS
https://afac-paysdelaloire.org
SIRET : 842028201 - 9499Z

Membre du réseau Afac Agroforesteries

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

Dossier suivi par
Véronique Chauvin
Cheffe de service Arbre et Biodiversité
02 53 46 62 64
Veronique.chauvin@pl.chambagri.fr

Conseil Régional des Pays de la Loire
A l'attention de Madame la Présidente,
Christelle Morançais
Hôtel de Région
1 rue de la Loire

44 966 NANTES Cedex 9

Angers, le 28 octobre 2022

Nos Réf : 20221027/220188/VQ

Objet : Courrier de soutien à la candidature au Life Stratégie Nature de la Région Pays de la Loire

Madame la Présidente,

Vous nous avez informés, par l'intermédiaire de Cyril BELLOUARD, de votre candidature au Life Stratégie Nature ouvert auprès de l'Office Français pour la Biodiversité.

Vos objectifs nous ont été exposés :

- Faciliter la coordination régionale de l'expertise mobilisable en Pays de la Loire sur le domaine du bocage,

- Augmenter le volume et la qualité des projets de restauration et de gestion durable de la trame bocagère afin d'assurer un bon état de conservation de la biodiversité associée en Pays de la Loire et ainsi participer aux objectifs du Life Stratégie Nature.

- Mobiliser les acteurs de manière transversale des thématiques environnement, agriculture, économie, urbanisme, aménagement, ... afin d'intégrer les enjeux liés à la trame bocagère dans leurs interventions.

...et correspondent également à notre manière d'appréhender le sujet « Bocage ».

En conséquence, la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire apporte son soutien à cette candidature et se positionne à vos côtés en cohérence avec notre partenariat concernant la Stratégie Régionale Biodiversité.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, nos sentiments les meilleurs.

François BEAUPERE,
Président de la Chambre Régionale d'agriculture des Pays de la Loire

Siège social
Chambre régionale d'agriculture
des Pays de la Loire
9 rue André-Brouard - CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02 – FRANCE
Tél. +33 (0)2 41 18 60 00
accueil@pl.chambagri.fr

SIRET 184 401 354 00057 / NAF 9411Z

www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
www.pays-de-la-loire.services-prosgri.fr
www.efea-formation.fr

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Conservatoire du littoral

Madame Marie THOMAS
Directrice
Réserves Naturelles de France
La Bourdonnerie
CS 67524
21075 Dijon Cedex

Rochefort, le 6 mars 2023

Objet : courrier de soutien
Affaire suivie par : Patrick BAZIN

Madame la Directrice,

Vous avez informé le Conservatoire du littoral de votre participation, en tant que bénéficiaire associé, dans la candidature LIFE stratégique nature portée par l'Office français de la biodiversité.

Les actions que vous comptez porter comprennent, entre autres, un volet sur le climat qui prévoit le test et l'adaptation de la méthodologie Natur'Adapt pour les aires protégées d'Outre-mer, ainsi que la déclinaison de la méthode à l'échelle de complexes de sites. L'Outre-mer représente une composante majeure de l'action du Conservatoire, avec plus de 160 000 ha placés sous sa responsabilité dans les différentes façades ultramarines. Par ailleurs, l'approche inter-site prend un sens particulier dans le cadre les travaux que nous avons initiés grâce au projet LIFE Adapto, et que nous comptons poursuivre. Nous portons ainsi un intérêt naturel pour les résultats issus de ces actions.

Vous prévoyez par ailleurs de travailler sur la structuration d'un observatoire des réserves naturelles, basé sur une logique état-pression-réponse. Ce sujet, tout comme l'adaptation des aires protégées au changement climatique, a d'ores et déjà été identifié comme structurant dans la collaboration entre nos deux structures : nous envisageons d'entreprendre des actions communes de valorisation de nos dispositifs d'observation respectifs au bénéfice de stratégies de conservation plus efficientes, tant locales (échelle site) que nationales (inter-sites).

En conséquence, nous exprimons notre soutien à la candidature de RNF au sein de la candidature portée par l'Office français de la biodiversité.

Veuillez recevoir, Madame la Directrice, mes salutations les meilleures.

Pour la Directrice et par délégation

Patrick BAZIN
Directeur de la gestion patrimoniale

Direction de la gestion patrimoniale
Corderie Royale - CS 10137 - 17306 Rochefort Cedex
Tél. 05 46 84 72 50
www.conservatoire-du-littoral.fr

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE PUY-DE-DÔME

Le Président :
David CHAUVE

Assistante de direction :
Monique CHARREYRE

Siège Social
11, Allée Pierre de Fermat
BP 70007
63171 Aubière Cedex
Tél : 04 73 44 45 46
Fax : 04 73 44 45 50
Email : contact@puy-de-dome.chambagri.fr

Madame la Présidente

SIDAM
9, allée Pierre de Fermat

63170 AUBIERE

Aubière, le 1er février 2023

A l'attention de Mme Christine VALENTIN

Objet : courrier de soutien à la candidature au Life Stratégie Nature de la SIDAM : biodiversité Massif Central

Madame la Présidente,

Vous nous avez informés, de votre candidature au Life Stratégie Nature ouvert auprès de l'Office Français pour la Biodiversité.

Vos objectifs nous ont été exposés :

- Faciliter la coordination régionale de l'expertise mobilisable sur le Massif Central concernant l'analyse des DIAM,
- Mobiliser les acteurs de manière transversale des thématiques environnement, agriculture, économie, afin d'intégrer les enjeux liés à la biodiversité des prairies permanentes.

Ils correspondent également à notre manière d'appréhender le sujet de la diversité des prairies permanentes.

En conséquence, la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, apporte son soutien à cette candidature et se positionne à vos côtés en cohérence avec notre implication dans la gestion des prairies permanentes.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



David CHAUVE

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur www.chambres-agriculture.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 186 306 908 000 44
APE 9411Z
http://www.chambre-agri63.com

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Conservatoire du littoral

Le Délégué

Monsieur le Président du Syndicat Mixte Baie de
Somme Grand Littoral Picard
1 Rue de l'Hôtel Dieu
80100 ABBEVILLE

Wimereux, le 02 février 2022

Objet : courrier de soutien à la candidature au Life Stratégie Nature du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

Affaire suivie Y. JACQUEMIN

A l'attention de Yann Dufour,

Monsieur le Président,

Vous nous avez informés, par l'intermédiaire de Yann Dufour, de votre candidature au Life Stratégie Nature ouvert auprès de l'Office Français pour la Biodiversité.

Les objectifs du projet nous ont été présentées lors d'une réunion d'échange :

- Assurer une meilleure coordination du pilotage des aires protégées sur le territoire du Grand Site de France Baie de Somme ;
- Baser la gestion des aires protégées sur l'évaluation et l'adaptation aux changements globaux ;
- Développer l'implication des usagers et citoyens sur les aires protégées du Grand Site de France.

Ces objectifs sont partagés par la délégation Manche Mer du Nord du Conservatoire du littoral, en conséquence, nous apportons notre soutien à cette candidature et serons à vos côtés dans la mise en œuvre de ce Life Stratégie Nature.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos sentiments les meilleurs.

Arnault GRAVES



Délégation de rivages Manche-Mer du Nord
19, quai Giard - 62930 Wimereux
Tél. : 03 21 32 69 00
manchemerdunord@conservatoire-du-littoral.fr
www.conservatoire-du-littoral.fr

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

SAS LJC
Rue Marc Sangnier – 45300 Pithiviers
Tél : 02 38 30 07 27 – **fax :** 02 38 30 74 67

SOLAGRO
Madame la Présidente
75 Voie du Toec
31000 Toulouse

Pithiviers, 8 février 2023

Objet : soutien à SOLAGRO au projet LIFE STRATEGIE NATURE

Madame la Présidente,

Vous nous avez informés, par l'intermédiaire de Madame Catherine LE ROHELLEC, de votre candidature au projet LIFE STRATEGIE NATURE.

Nous souhaitons apporter notre soutien à SOLAGRO dans ce projet notamment car il vise à mettre en place une action transversale entre les différents acteurs pour favoriser le maintien et le développement de la biodiversité.

Nous sommes convaincus que c'est de cette manière que les modes d'actions pourront changer à moyen et long terme. SOLAGRO nous accompagne depuis plusieurs années. Nous mobilisons, évaluons et agissons en faveur de la biodiversité dans les filières d'élevage bovin en France.

C'est grâce au savoir, savoir-faire, savoir-être sur le terrain des équipes et aux outils d'audit que nous parvenons à ce jour à mettre en place et en avant auprès des consommateurs acteurs ces démarches vertueuses en faveur du maintien de la biodiversité dans les zones agricoles.

Ainsi, il apparait naturel de soutenir SOLAGRO pour qu'ils puissent étendre ces démarches à d'autres régions et à d'autres types d'agriculture

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Laure BECCHAPART
Directrice qualité BEAUVALLET

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Damien FRANCOIS
Responsable Pôle Filières
Groupe ECOTONE
217 chemin du Grand Revoyet
69561 Saint-Genis-Laval Cédex

Saint Genis Laval le 09/02/2023

En tant que leader du marché de produits alimentaires Bio en Europe et en lien avec la mission d'entreprise qu'elle s'est fixée – « Nourrir la Biodiversité »- , la société ECOTONE s'engage à soutenir des produits et projets qui contribuent à adresser les principaux enjeux de conservation de la biodiversité dans les filières agricoles.

Pour déployer cette stratégie auprès de nos fournisseurs de matières premières, nous avons souvent mobilisé l'expertise de SOLAGRO sur les questions d'agroécologie, évaluation et promotion de la biodiversité dans les agroécosystèmes, sensibilisation et formation de nos partenaires.

Vous nous informez du dépôt d'un projet candidat auprès du LIFE Stratégique pour la Nature (LIFE SN), en coordination avec l'Office Français de la Biodiversité, avec pour principales composantes :

- La détermination des enjeux d'amélioration de la biodiversité dans les filières agricoles
- L'accompagnement d'entreprises agricoles vers l'adoption de meilleures pratiques
- La création et mise en œuvre d'un outil de reporting biodiversité
- Des actions de sensibilisation et de capitalisation

En considération de l'importance stratégique de l'objectif et des composantes de ce projet, de l'expertise et du professionnalisme de SOLAGRO sur ces questions, ainsi que son expérience d'accompagnement d'entreprises agricoles et agro-alimentaires, nous soutenons sans réserve votre candidature pour porter auprès de LIFE Stratégique pour la Nature (LIFE SN) le projet « Accompagnement de filières agricoles pour l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises du secteur agricole » .

Damien FRANCOIS



217 Chemin du Grand Revoyet, 69561 St Genis-Laval Cedex France . Tél. +33 (0)4 72 67 10 20 . Fax +33 (0)4 72 67 10 57
SAS au capital de 6 132 610,29 € - R.C.S. Lyon B 970 502 761 – SIRET 970 502 761 00046 – APE 7010Z

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Crpmem
GUYANE

Comité Régional des Pêches Maritimes et
des Elevages Marins de Guyane
Port du Larivot
97351 Matoury

WWF France
Bureau Guyane
A l'intention de Monsieur Laurent KELLE
2 Av. Gustave Charlery
97300 Cayenne

Cayenne, le 27 janvier 2023

N/réf. : N°494/0123/LR/MN

Affaire suivie par :

- M.RAGHNAUTH, Président du CRPMEM Guyane
- Mme NICOLAS, Assistante de Direction du CRPMEM Guyane

Objet : Courrier de soutien à la candidature du LIFE Stratégique Nature du bureau Guyane du WWF France

Monsieur KELLE,

Vous nous avez informés de la candidature du WWF au LIFE Stratégique Nature ouvert auprès de l'Office Français pour la Biodiversité.

Vos objectifs nous ont été exposés :

- Assurer la pérennisation socio-économique des pratiques à moindre impact dans la pêche côtière grâce à la recherche de nouveaux débouchés à meilleure valeur ajoutée.
- Développer une filière légale et pérenne de vessie natatoire d'acoupa rouge de Guyane.

En conséquence, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Guyane apporte son soutien à cette candidature et se positionne à vos côtés en cohérence avec sa vision de développement de la filière pêche.

Veuillez agréer, Monsieur KELLE, nos sentiments les meilleurs.

Leonard RAGHNAUTH
Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Guyane

Comité Régional des Pêches maritimes
Et Elevages Marins de Guyane
CRPMEM GUYANE
Port de Pêche du Larivot
97351 MATOURY
Tél : 0594 38 79 85 - Fax : 0594 27 40 82
Siret: 423 630 318 00024 - APE: 9412Z

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Paris, le 20 juillet 2023

Madame, Monsieur,

EDF via la Direction Territoires Action Régionale est partenaire de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux (FNPNR) pour le développement d'action en faveur de la transition énergétique et écologique. Notre partenariat a pour objectif l'identification et la promotion d'actions efficaces dans le cadre de référence des 58 parcs naturels régionaux.

La FNPNR est engagée auprès de l'Office français de la biodiversité (OFB) dans le cadre d'une candidature aux fonds européens « Life ». Celle-ci s'inscrit dans le volet portant sur la conciliation entre le développement des énergies renouvelables et la protection de la biodiversité.

En tant qu'énergéticien, le groupe EDF est concerné par ces enjeux qui requièrent la mobilisation et la diffusion la plus large possible des connaissances relatives à la biodiversité.

C'est la raison pour laquelle nous portons un regard bienveillant sur la démarche engagée par la FNPNR avec laquelle nous travaillons depuis plusieurs années sur une grande diversité de thématiques.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Mathieu MONOT
Chargé de partenariats
Direction Territoires et Action Régionale d'EDF

EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 – France
Capital de 2 000 466 841euros
552 081 371 R.C.S. Paris
www.edf.com

Direction Territoire et Action Régionale
20, place de la Défense - Tour Défense
92050 PARIS La Défense
Origine 2019 de l'électricité vendue par EDF : 87,7% nucléaire, 7,1% renouvelables (dont 5,6% hydraulique), 0,6% charbon, 3,5% gaz, 1,1% foul. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Paris, 19 July 2023

Alexandre ROESCH
CEO
Syndicat des Energies Renouvelables (SER)
40-42 rue la Boétie
75008 Paris
www.enr.fr

LETTER OF SUPPORT

On behalf of the French Renewable Energy Trade Association (SER), I hereby express our strong interest in the LIFE France Biodiv' project, coordinated by the "Office Français de la Biodiversité".

The French Renewable Energy Trade Association groups direclty and indirectly thousands of industrials, companies, R&D centers across the full value chain of all renewable energy sources: biofuels, biomass, wood, biogas, ocean renewable energies, wind power, geothermal energy, hydroelectricity, heat pumps, solar photovoltaics, solar thermal and waste energy.

Enhancing cooperation and knowledge transfer in the area of renewables with a particular focus on biodiversity is essential to deploy best practices and better integrate biodiversity in renewable energy projects. We thus fully support the task 5.6 aimed at "Developing technical support to better integrate biodiversity in the territorial deployment of renewable energies". Besides the actions that our industry is already undertaking on a daily basis, the LIFE France Biodiv' project is fully in line with our commitment to continuous improvement.

Name of authorised representative:
Alexandre ROESCH

Signature of authorised representative:

Stamp of the organisation:

40-42, rue La Boétie
75008 Paris
Tél. 01 48 78 05 60
www.enr.fr
N° Siret : 419 710 280 00050
Code APE : 9411Z

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Corti, le 11 septembre 2023

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE
Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica
Office de l'Environnement de la Corse

A Monsieur le Directeur général
Office Français de la Biodiversité

« Le Nadar » Hall C
5 Square Felix Nadar
93300 Vincennes

Objet : Soutien au projet LIFE BIODIV'France

Monsieur le Directeur général,

Le projet LIFE BIODIV'France, coordonné par l'OFB, a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des stratégies nationale et européenne pour la biodiversité sur la période 2024-2032.
Il prévoit une déclinaison régionale des actions via les Agences régionales de la biodiversité ou les Régions.

L'Office de l'environnement de la Corse (OEC), dans le cadre de ses missions de protection du patrimoine naturel corse est associé à l'OFB pour la gestion du Parc naturel marin de la Corse et de l'Agriate ainsi que pour les missions confiées au Conservatoire botanique de Corse, qui dépend de l'OEC.

Les actions du projet relatives à l'amélioration des états de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en mer sur la façade Méditerranée bénéficieront au littoral et au milieu marin corse et pourront compter sur la participation active du Parc naturel marin de la Corse et de l'Agriate cogéré par l'OEC.

En ce qui concerne le milieu terrestre, l'OEC se porte volontaire pour bénéficier de transfert d'actions qui seront développées au sein du projet et notamment :

- La sensibilisation des élus locaux et des agents des collectivités territoriales à la prise en compte des enjeux de biodiversité dans l'ensemble des compétences dont ils ont la charge ;
- L'accompagnement de la mobilisation des citoyens notamment via le développement du bénévolat dans les aires protégées et de processus participatifs dans les projets locaux où les enjeux pour la biodiversité sont importants ;
- La formation des acteurs de l'urbanisme et de la construction pour mieux intégrer les enjeux de biodiversité dans leurs pratiques.

Afin de bénéficier de la dynamique du projet LIFE BIODIV'France et de mobiliser les acteurs pour les actions de réplicabilité citées, l'OEC est favorable à l'accueil dans ses locaux de l'agent en charge de la mise en œuvre de ces actions, qui sera recruté dans le cadre du projet par l'OFB pour 3 ans sur la période 2027-2029.

En vous renouvelant tout mon intérêt pour ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur,

Joseph MAGNAVACCA

14 avenue Jean Nicoli – 20 250 CORTE - ☎ 04 95 45 04 00 - https://www.oec.corsica/

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

DocuSign Envelope ID: 2D2076FE-085B-4223-AE1E-F06A41B1C7DD

Paris, le 11 juillet 2023 | 18:28:06 CEST

LETTRE D'INTENTION

Au nom de ENGIE Green, nous exprimons par cette lettre d'intention notre plein soutien au projet LIFE « BIODIV'France », coordonné par l'Office français de la biodiversité (OFB), en ce qui concerne son volet portant sur la conciliation entre le développement des énergies renouvelables et la protection de la biodiversité.

Nous sommes particulièrement concernés en tant qu'énergéticiens et développeurs de projets dans les territoires. Cet enjeu de conciliation requiert la mobilisation et la diffusion la plus large possible des connaissances relatives à la biodiversité et aux effets des technologies des énergies renouvelables sur les espèces et les milieux naturels.

Dans ce contexte apparaît indispensable l'action n° 5.6 « développer un dispositif de soutien technique pour mieux intégrer la biodiversité dans le développement territorial des énergies renouvelables », du projet LIFE « BIODIV'France ».

Il s'agira en particulier de soutenir la mise en place et l'animation de communautés d'acteurs "EnR et biodiversité" aux échelles nationales et des aires protégées. L'implication de la Fédération des Parcs naturels régionaux dont nous sommes un partenaire régulier dans les actions qu'elle conduit au sein des 58 Parcs naturels régionaux en matière d'articulation entre transition énergétique et transition écologique est en pleine cohérence avec nos ambitions communes sur la réussite des transitions.

Pour toutes ces raisons, nous tenons donc à manifester notre intérêt pour cette démarche qui pourra d'ailleurs nous mobiliser dans son déploiement.

Nom et qualité du représentant :

Christine LAFAIX

Directrice Commerciale, Marketing et Innovation

Signature : DocuSigned by: Christine LAFAIX C018495A5BED44C...

Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Tél : 33(0)1 40 81 21 22
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES AGENCES DE L'EAU

Monsieur le Directeur général
Office français de la biodiversité
« Le Nadar » Hall C
5 Square Felix Nadar
93300 Vincennes

A Paris, le 21 août 2023

Objet : Soutien au projet LIFE BIODIV'France

Le déclin de la biodiversité, largement documenté, s'ajoutant à la crise climatique, affecte particulièrement les milieux aquatiques, la ressource en eau et tous les écosystèmes terrestres et marins qui en dépendent.

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a élargi le champ d'intervention des agences de l'eau au soutien d'actions ou de travaux qui contribuent à la gestion équilibrée et durable du milieu marin et de la biodiversité. Cet élargissement, mis en oeuvre dans les 11e programmes (2019-2023) dans le champ des écosystèmes aquatiques (restauration des cours d'eau, des milieux humides, des populations de migrateurs amphihalins, de la continuité écologique, …) sera renforcé dans les 12e programmes (2024-2029) pour accompagner les chantiers de la planification écologique, dont la préservation et la restauration de la biodiversité constituent l'un des défis, conformément à la lettre de cadrage ministérielle adressée le 17 mai 2023 aux présidents des comités de bassin. Ces programmes seront dotés de moyens financiers renforcés, avec notamment la suppression du plafond de leurs dépenses, ce qui permettra de mieux répondre aux besoins des territoires.

Dans ce contexte, les programmes d'intervention des agences de l'eau contribueront directement au financement de plusieurs mesures de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB 2030), notamment pour la transition du secteur agricole (mesure 12), les trames écologiques terrestres et aquatiques (mesure 20), la restauration de la nature en ville (mesure 21), le pacte en faveur de la haie (mesure 23), la restauration des milieux humides (mesure 24).

Nous sommes convaincus que l'émergence et la qualité des projets pouvant faire l'objet d'un soutien dans le cadre des 12e programmes d'intervention des agences de l'eau dans ces domaines bénéficieront des démarches et des résultats des actions du projet LIFE BIODIV'France, conçu pour faciliter la mise en œuvre de la SNB 2030 sur la période 2024-2032. En particulier, les actions W2.1 (plateforme de ressources collaborative pour la mise en œuvre de la SNB), W3.3 (restauration de la continuité aquatique – avec l'OFB et l'ANEB), W4.2.2 (outils pour les aires protégées, dont les milieux humides, autour de la démarche MhéO dont les agences de l'eau sont à l'origine – avec la FCEN) et W5.3 (secteur agricole – avec Noé, SOLAGRO, la LPO, l'ARB Occitanie et la Région PdL).

Certaines des démarches engagées par BIODIV'France, quand elles portent sur les milieux aquatiques, pourront alors naturellement s'inscrire dans les programmes de mesures qui accompagnent les SDAGE

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

pilotés par les Préfets coordonnateurs de bassin et soumis pour avis aux comités de bassin, bénéficiant ainsi d'un cadre de concertation, gage de succès pour les mener à leur terme. Ces mesures bénéficieront d'un financement des projets, selon les modalités propres à chaque agence de l'eau et sous réserve de l'approbation par nos instances décisionnelles.

C'est pourquoi les 12e programmes des agences de l'eau pourront être considérés comme une source de fonds complémentaires pour l'atteinte des objectifs du projet BIODIV'France.

Il faut souligner qu'au niveau régional, les agences de l'eau participent déjà, aux côtés des Régions, de l'État, de l'OFB et des agences régionales de la biodiversité (quand elles existent), aux « collectifs régionaux pour la biodiversité », instances informelles de dialogue, de coordination et de planification des actions en matière de biodiversité. Dans le cadre du projet BIODIV'France, les agences de l'eau participeront à un groupe de travail sur la mobilisation des fonds complémentaires pour la mise en œuvre de la SNB.

L'ensemble de ces éléments amènent les agences de l'eau à apporter leur soutien au projet BIODIV'France porté par l'OFB et à mobiliser leurs équipes pour sa réussite.

Le directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,	Le directeur général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie,	Le directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
Guillaume CHOISY Signature numérique de Guillaume CHOISY Date : 2023.08.21 18:33:47 +02'00'	THIERRY VATIN ID Signature numérique de THIERRY VATIN ID Date : 2023.08.08 17:50:08 +02'00'	VALERY MORARD ID Signé numériquement par VALERY MORARD ID DN : cn=VALERY MORARD ID, c=FR, o=AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE, ou=0002 184601990012, email=valery.morard@eau-loire-bretagne.fr Raison : Pour le directeur général et par délégation Date : 2023.08.28 08:31:20 +02'00'
Guillaume CHOISY	Thierry VATIN	Martin GUTTON

Le directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,	Le directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse,	La directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,
Pour le Directeur général, Le Directeur général adjoint, Christophe LEBLANC Signature numérique de LEBLANC Christophe Date : 2023.08.11 14:44:20 +02'00'	Nicolas CHANTEPY Signé électroniquement par Nicolas CHANTEPY Date : 2023.08.0	ROCARD Sandrine Signature numérique de ROCARD Sandrine Date : 2023.08.17 18:29:51 +02'00'
Marc HOELTZEL	Laurent ROY	Sandrine ROCARD

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Mouvement des Entreprises de France

Le Directeur général

Monsieur le Directeur Général
Office Français de la Biodiversité
« Le Nadar » Hall C
5 Square Felix Nadar
93300 Vincennes

Paris, le 5 septembre 2023

Objet : Soutien au projet LIFE BIODIV'France

Monsieur le Directeur général,

L'érosion rapide de la biodiversité, en parallèle du changement climatique, oblige notamment à réinterroger nos façons de produire, de consommer et notre rapport à la nature. Dans ce contexte, les entreprises et plus largement les filières économiques ont un rôle majeur à jouer pour repenser leurs modèles économiques, leurs produits, leurs chaînes de valeur, leurs interactions avec les territoires et réduire ainsi leur impact sur la biodiversité, voire proposer des solutions favorables à sa préservation.

A travers ses actions de sensibilisation des entreprises aux enjeux de la biodiversité, le Mouvement des Entreprises de France accompagne les organisations professionnelles et territoriales membres de son réseau dans leur transition écologique. Il a ainsi coproduit, en partenariat avec l'OFB et la Ligue de Protection des Oiseaux, le MOOC « entreprise et biodiversité : passer à l'action » et participe au déploiement des dispositifs « Entreprises engagées pour la Nature » (EEN) et « Partenaires engagés pour la Nature » portés par l'OFB.

Le Mouvement des Entreprises de France souhaite poursuivre et amplifier son action auprès des entreprises dans le cadre du projet LIFE BIODIV'France, qui a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des stratégies nationale et européenne pour la biodiversité sur la période 2024-2032. Pour cela, il propose notamment d'apporter son expertise et son savoir-faire pour que l'OFB, les représentants des filières économiques et les MEDEF territoriaux puissent avancer sur ces questions.

Nous souhaitons donc apporter tout notre soutien au projet LIFE BIODIV'France, porté par l'OFB et ses partenaires.

J'espère que ce soutien pourra vous être utile et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes plus sincères salutations.

Christophe Beaux

Mouvement des entreprises de France
55 avenue Bosquet – 75330 Paris cedex 07 - Tél. +33 (0)1 53 59 19 19
medef.com

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

COFINANCING DECLARATION

COFINANCING DECLARATION

(To be filled in and signed by the cofinancers, assembled by the coordinator and uploaded in a single file in the Portal Submission System as part of the application (or at the latest during grant agreement preparation).)

COFINANCER	
Legal name:	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
Legal address:	Tour Séquoia – place Carpeaux, PO box 92800 Puteaux FRANCE lifeplusfrance@developpement-durable.gouv.fr
FINANCIAL COMMITMENT	
Name of the project to which we contribute:	LIFE BIODIV'France
Amount to be contributed:	4,22 M€
Status of the financial commitment:	confirmed
Comments:	Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires soutient financièrement le projet Life BIODIV' France à hauteur de 4,22 M€. Cet accord de cofinancement, sous réserve de la disponibilité des crédits, porte sur la période 2024-2032. Il est conditionné à la validation effective du projet par la Commission européenne et la consolidation des autres accords de financement.
SIGNATURE OF THE AUTHORISED PERSON	
Name and function:	Olivier Thibault
Date of signature:	28 MARS 2023 Le Directeur de l'eau et de la biodiversité
Signature and stamp:	Olivier Thibault Olivier THIBAULT

HISTORY OF CHANGES		
VERSION	PUBLICATION DATE	CHANGE
1.0	15.04.2021	Initial version (new MFF).

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

COMPLEMENTARY FUNDING PLAN

(To be filled in and uploaded as part of the application, together with the Complementary funding declaration from the managing/competent authority confirming funding to complement the LIFE SIP/SNAP proposal.)

COMPLEMENTARY FUNDING PLAN				
Project name and acronym:	LIFE Biodiv'France — LIFE BiodivFr			
SOURCES OF FINANCING				
Name of financing source	**Actions / measures to be financed**	**Amount of funding (EUR)**	**Status** *(Granted on [date]/To be granted on [date]/Not yet granted)*	**Granting authority / Co-financer/ entity managing the fund**
LIFE SIP/SNAP project				
EU contribution		30 272 719€		
Contribution of beneficiaries		15 961 812		
Contribution of co-financers		4 220 000€		
	Sub-total	**50 454 531€**		
Other EU funds				
ERDF	PO FEDER 2021-2027 in Centre-Val de Loire: for the protection and enhancement of ordinary and rare biodiversity	1 000 000€	Granted	Région Centre Val de Loire
ERDF	POI FEDER LOIRE 2021-2027 inside catchment basin of Loire: solutions based on nature to prevent flood risks. Is it a part of European strategy for the protection and enhancement of biodiversity and preservation and improvement of	5 690 000€	Granted	Région Centre Val de Loire
EARDF	PDR FEADER 2023-2027 in Centre Val de Loire for protection and enhancement of biodiversity and preservation and improvement of ecosystems (NATURA 2000)	7 884 000€	Granted	Région Centre Val de Loire
ERDF	OS 2.7 Protection, restauration et utilisation durable des sites Natura 2000	4 000 000€	Granted	Région Normandie
ERDF	OS 2.7 Protection de la nature et de la biodiversité, patrimoine naturel et ressources naturelles, infrastructures vertes et	20 000 000€	Granted	Région Normandie
ERDF	OS 2.7 Enhancing protection and preservation of nature, biodiversity and green infrastructure, including in urban areas, and reducing all forms of pollution	10 000 000€	Granted	Région Occitanie

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

EAFRD	Intervention 73.04 Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier, dont les sites Natura 2000	2 000 000€	Granted	Région Occitanie
ERDF	OS 2.7 Biodiversité et recyclage du foncier	12 300 000€	Granted	Région Auvergne Rhône Alpes
ERDF	OS 5.2 de l'axe interrégional du Rhône Saône	6 500 000€	Granted	Région Auvergne Rhône Alpes
ERDF	OS 5.2 de l'axe interrégional du Massif Central	10 000 000€	Granted	Région Auvergne Rhône Alpes
ERDF	SO 2.7 Improve the protection and preservation of nature and biodiversity and strengthen green infrastructure, especially in urban areas, and reduce all forms of pollution	10 000 000€	Granted	Région Ile de France
ERDF	SO 2.7 of the Seine Basin interregional axis	3 500 000€	Granted	Région Ile de France
ERDF	OS 3.4 / Action 3.4.5 : Action en faveur de l'adaptation de la biodiversité au changement climatique et une meilleure gestion des ressources naturelles	2 500 000€	Granted	Région Bretagne
ERDF	OS 3.5 Préserver et reconquérir la biodiversité	25 000 000€	Granted	Région Bretagne
ERDF	OS 2.4 Renforcer l'adaptation au changement climatique (CC), la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes, en prenant en compte les approches basées sur la nature	33 900 000€	Granted	Région Sud
ERDF	OS 5.2 : Encourager le développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les	5 000 000€	Granted	Région Sud
ERDF	SO 2.7 To improve the protection and preservation of nature and biodiversity and to strengthen the green infrastructure, especially in urban areas, and reduce all forms of pollution	15 000 000€	Granted	Région Pays de la Loire
EARDF	Measure 73.02 "Hedge planting and agroforestry development" (4 490 000€) and Natura 2000 contracts (1 350 000€)	5 840 000€	Granted	Région Pays de la Loire
EAFAF	SO1.6 « Protection and restoration of aquatic biodiversity and ecosystem"	400 000€	Granted	Région Pays de la Loire

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

ERDF	SO 2.7 - Enhancing protection and preservation of nature, biodiversity and green infrastructure, including in urban areas, and reducing	19 800 000€	Granted	Région Bourgogne Franche Comté
ERDF	SO 2.7 - Enhancing protection and preservation of nature, biodiversity and green infrastructure, including in urban areas, and reducing	29 900 000€	Granted	Région Haut de France
ERDF	SO 2.7 - Enhancing protection and preservation of nature, biodiversity and green infrastructure, including in urban areas, and reducing	32 000 000€	Granted	Région Nouvelle Aquitaine
	Sub-total	**262 214 000€**		
Other public funds				
Région Centre Val de Loire	Développement du territoire : Contrats de solidarité territoriale signés entre la Région Centre-Val de Loire et les collectivités locales pour préserver et restaurer la biodiversité. 10% du montant global de chaque contrat bloqué pour la biodiversité	14 000 000€	To be granted annualy	Région Centre Val de Loire
Région Occitanie	Programmes en faveur de la biodiversité	1 000 000€	To be granted annualy	Région Occitanie
Office français de la Biodiversité	Ce budget contribuera au lancement de trois campagnes d'impact visant à	6 000 000€	To be granted annualy	OFB
	Sub-total:	**21 000 000€**		
Other private funds				
[Private programme X]				
[Private fund Y]				
[etc.]				
	Sub-total			
Other international funds				
[International fund x]				
[International fund y]				
[etc.]				
	Sub-total			
	TOTAL	**333 668 531€**		

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

COMPLEMENTARY FUNDING DECLARATIONS

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

COMPLEMENTARY FUNDING DECLARATION

(To be filled in and signed by the managing/competent authority which would provide funding to complement the LIFE SNAP / SIP proposal and uploaded as part of the application. To insert additional declarations, copy the table as many times as necessary.)

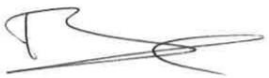
SUPPORTING AUTHORITY	
Authority:	Office français de la biodiversité
Department:	
Contact person:	
Legal address:	12 Cours Louis Lumière 94300 Vincennes FRANCE
CONFIRMATION OF SUPPORT FOR COMPLEMENTARY FUNDING	
Name of the project we support:	[LIFE Biodiv France] — [LIFE BiodivFr]
We hereby confirm that:	
1) the complementary actions identified in this proposal are in principle eligible for our financing	Yes Annual budget
2) the amount available for potential financial support would be:	6 M€ EUR
3) the financial support would be available as from:	First January of 2024 until December 31th of 2032
4) we support the application and will take into account the link to the LIFE SIP/SNAP project when assessing the request for funding	Yes This budget will contribute to launch 3 impact campaigns to mobilize citizens on biodiversity issues identified in WP6
Additional comments *(optional)*	
STATUS OF THE FINANCIAL COMMITMENT	
Status:	confirmed
Comments:	
SIGNATURE OF THE AUTHORISED PERSON	
Name and function:	Alain GUIBE Financial Director
Date of signature:	28/03/2023
Signature and stamp:	Le Directeur général délégué Ressources de l'OFB Par délégation, Le Directeur financier Alain GUIBE

1

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

COMPLEMENTARY FUNDING DECLARATION

(To be filled in and signed by the managing/competent authority which would provide funding to complement the LIFE SNAP / SIP proposal and uploaded as part of the application. To insert additional declarations, copy the table as many times as necessary.)

SUPPORTING AUTHORITY	
Authority:	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Department:	Direction des Fonds européens
Contact person:	Aurélie BOUGEL - Directrice des Fonds européens
Legal address:	101 Cours Charlemagne CS 20033 - 69269 LYON Cedex 02 FRANCE
CONFIRMATION OF SUPPORT FOR COMPLEMENTARY FUNDING	
Name of the project we support:	[LIFE Biodiv France] — [LIFE BiodivFr]
We hereby confirm that:	
1) the complementary actions identified in this proposal are in principle eligible for our financing	Yes
2) the amount available for potential financial support would be:	28 800 000 EUR
3) the financial support would be available as from:	01/01/2021
4) we support the application and will take into account the link to the LIFE SIP/SNAP project when assessing the request for funding	Yes
Additional comments	
L'autorité de gestion veillera à la bonne articulation des fonds européens, notamment pour prévenir le risque de double financement	
STATUS OF THE FINANCIAL COMMITMENT	
Status:	to be committed
Comments:	Les premiers dépôts de projets ont été ouvert en novembre 2022 à la suite de l'approbation du Programme par la Commission européenne le 31 octobre 2022.
SIGNATURE OF THE AUTHORISED PERSON	
Name and function:	Aurélie BOUGEL - Directrice des Fonds européens
Date of signature:	15/12/2022
Signature and stamp:	 La Directrice des Fonds Européens Aurélie BOUGEL

CONSEIL REGIONAL
AUVERGNE-RHONE-ALPES
1 Esplanade François Mitterrand
CS20033
69269 LYON CEDEX 02

1

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

COMPLEMENTARY FUNDING DECLARATION

(To be filled in and signed by the managing/competent authority which would provide funding to complement the LIFE SNAP / SIP proposal and uploaded as part of the application. To insert additional declarations, copy the table as many times as necessary.)

SUPPORTING AUTHORITY	
Authority:	**Région BOURGOGNE FRANCHE COMTE**
Department:	Direction Europe et rayonnement international
Contact person:	Franck Rousselet, coordonnateur transition énergétique et écologique
Legal address:	4 square Castan – CS 51857 25031 BESANÇON CEDEX FRANCE transition.durable.feder@bourgognefranchecomte.fr
CONFIRMATION OF SUPPORT FOR COMPLEMENTARY FUNDING	
Name of the project we support:	[LIFE Biodiv France] — [LIFE BiodivFr]
We hereby confirm that:	
1) the complementary actions identified in this proposal are in principle eligible for our financing	**Yes** / No
2) the amount available for potential financial support would be:	**FEDER - OS 2.7** - Enhancing protection and preservation of nature, biodiversity and green infrastructure, including in urban areas, and reducing all forms of pollution : **19 800 000 EUR**
3) the financial support would be available as from:	Programmation 2021-2027
4) we support the application and will take into account the link to the LIFE SIP/SNAP project when assessing the request for funding	**Yes** / No
Additional comments *(optional)*	
Montant prévisionnel. Soutien possible sous reserve de dépôt d'un projet en bonne et due forme sur la plateforme numérique Synergie, son instruction par l'AG, l'avis du comité regional de programmation, le conventionnement.	
STATUS OF THE FINANCIAL COMMITMENT	
Status:	*[*to be committed / confirmed*]*
Comments:	
SIGNATURE OF THE AUTHORISED PERSON	
Name and function:	Hervé Hiland, chef du service FEDER BFC et Massif du Jura

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Date of signature:	2022.12.09
Signature and stamp:	 **Hervé HILAND** Chef de service Service FEDER Bourgone-Franche-Comté & massif du Jura Direction Europe et rayonnement international Tel. 03 63 64 20 94 / 06 12 643 649 Siège social : 4 square Castan – CS 51857 - 25031 Besançon cedex *bureaux: 2 avenue Garibaldi, à Dijon* *LeCity, 2 rue Gabriel Plançon, à Besançon*

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

COMPLEMENTARY FUNDING DECLARATION

(To be filled in and signed by the managing/competent authority which would provide funding to complement the LIFE SNAP / SIP proposal and uploaded as part of the application. To insert additional declarations, copy the table as many times as necessary.)

SUPPORTING AUTHORITY	
Authority:	Région Bretagne
Department:	Direction de l'environnement
Contact person:	Gaëlle Bodinaud, chargée des fonds européens pour l'environnement
Legal address:	283 avenue du Général Patton CS 21 101 35 711 Rennes cedex 7 France 02 99 27 10 10

CONFIRMATION OF SUPPORT FOR COMPLEMENTARY FUNDING	
Name of the project we support:	[LIFE Biodiv France] - [LIFE BiodivFr]
We hereby confirm that:	
1) the complementary actions identified in this proposal are in principle eligible for our financing	Yes
2) the amount available for potential financial support would be:	27,5 M EUR
3) the financial support would be available as from:	01/2023
4) we support the application and will take into account the link to the LIFE SIP/SNAP project when assessing the request for funding	Yes

Additional comments *(optional)*

Le Programme FEDER de la région Bretagne a été approuvé en septembre 2022. Des actions sont identifies pour soutenir les actions en faveur de la biodiversité. 25M€ sont fléchés sont l'objectif 3.5 Préserver et reconquérir la biodiversité et 2,5M€ sont fléchés sur l'action 3.4.5 en faveur de l'adaptation de la biodiversité au changement climatique et une meilleure gestion des ressources naturelles. Ces actions viendront soutenir des projets entre 2022 et 2029.

STATUS OF THE FINANCIAL COMMITMENT	
Status:	confirmed
Comments:	Le programme FEDER 2021-2027 de la Bretagne a été validé le 13 septembre 2022.

SIGNATURE OF THE AUTHORISED PERSON

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Name and function:	Catherine YERLES, directrice de l'environnement
Date of signature:	24/01/2023
Signature and stamp:	[signature and stamp] La directrice du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité **Catherine YERLES**

HISTORY OF CHANGES		
VERSION	PUBLICATION DATE	CHANGE
1.0	15.04.2021	Initial version (new MFF).

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

COMPLEMENTARY FUNDING DECLARATION

(To be filled in and signed by the managing/competent authority which would provide funding to complement the LIFE SNAP / SIP proposal and uploaded as part of the application. To insert additional declarations, copy the table as many times as necessary.)

SUPPORTING AUTHORITY	
Authority:	Conseil régional Centre-Val de Loire
Department:	Directeur Général Délégué Transports, Aménagement du Territoire, Environnement, Europe-International et Partenariats
Contact person:	Eric MARTIN
Legal address:	9 rue Saint Pierre Lentin CEDEX 9 45041 Orléans FRANCE
CONFIRMATION OF SUPPORT FOR COMPLEMENTARY FUNDING	
Name of the project we support:	[LIFE Biodiv France] — [LIFE BiodivFr]
We hereby confirm that:	
1) the complementary actions identified in this proposal are in principle eligible for our financing	Yes **POI FEDER LOIRE 2021-2027 inside catchment basin of Loire:** solutions based on nature to prevent flood risks. Is it a part of European strategy for the protection and enhancement of biodiversity and preservation and improvement of ecosystems. **5,69 M€** **PO FEDER 2021-2027 in Centre-Val de Loire:** for the protection and enhancement of ordinary and rare biodiversity **1 M€** **Territory Developement:** Contrats of territorial solidarity signed between Région Centre-Val de Loire and local authority to preserve and restore biodiversity. 10% of the global amount of each contract in blocked for biodiversity **14M€** **PDR FEADER 2023-2027 in Centre Val de Loire** for protection and enhancement of biodiversity and preservation and improvement of ecosystems (NATURA 2000) **7,884 M€**
2) the amount available for potential financial support would be:	28,57 M€ EUR
3) the financial support would be available as from:	First January of 2023 until December 31th of 2027
4) we support the application and will take into account the link to the LIFE SIP/SNAP project when assessing the request for funding	Yes These operations contribute to the adaptation of climate change and preserve and restore biodiversity with solutions based on nature
Additional comments *(optional)*	

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

EU Grants: Complementary funding declaration (LIFE SIP and SNAP): V1.0 – 15.04.2021

STATUS OF THE FINANCIAL COMMITMENT	
Status:	confirmed
Comments:	The eligible projects concerned by the potential funding will be definitively selected by the managing authority (Conseil régional Centre-Val de Loire) according to the rules of ERDF programme for 2021-2027
SIGNATURE OF THE AUTHORISED PERSON	
Name and function:	Eric MARTIN
Date of signature:	- 5 JAN. 2023
Signature and stamp:	DIRECTION GÉNÉRALE MOBILITÉS ET TERRITOIRES DURABLES Le Directeur Général Délégué Mobilités et Territoires Durables, Eric MARTIN

2

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

COMPLEMENTARY FUNDING DECLARATION

(To be filled in and signed by the managing/competent authority which would provide funding to complement the LIFE SNAP / SIP proposal and uploaded as part of the application. To insert additional declarations, copy the table as many times as necessary.)

SUPPORTING AUTHORITY	
Authority:	REGION HAUTS-DE-FRANCE
Department:	Direction de l'eau et de la biodiversité
Contact person:	Isabelle PUGLISI, directrice
Legal address:	151 avenue du Président Hoover 59555 LILLE Cedex biodiversite@hautsdefrance.fr isabelle.puglisi@hautsdefrance.fr

CONFIRMATION OF SUPPORT FOR COMPLEMENTARY FUNDING	
Name of the project we support:	LIFE Biodiv France — LIFE BiodivFr

We hereby confirm that:	
1) the complementary actions identified in this proposal are in principle eligible for our financing	oui
2) the amount available for potential financial support would be:	29,9 M€
3) the financial support would be available as from:	01/01/2021
4) we support the application and will take into account the link to the LIFE SIP/SNAP project when assessing the request for funding	Yes

Additional comments *(optional)*

The Hauts-de-France Region is the managing authority of European funds, and in particular of the European Regional Development Fund (ERDF) for the region. The ERDF-ESF+-JTF Hauts-de-France programme 2021-2027 has been validated in october 2022 by the European Commission within the framework of this programme, the Hauts-de-France Region has chosen to devote 29.9 million euros to support projects meeting the specific objective 2.7 of the ERDF 2021/2027 "enhancing protection and preservation of nature, biodiversity and green infrastructure, including in urban areas, and reducing all forms of pollution"". In the framework of this specific objective, is the Region supports various projects, led by local authorities, public institutions and associations as well as owners and managers of natural areas. The actions supported aim to :

- preserve, restore and strengthen ecological corridors ;
- protect and restore spaces and populations of remarkable species ;
- combat invasive alien species ;
- improve and enhance knowledge of biodiversity ;
- protect biodiversity through the mobilisation of inhabitants.

The Hauts-de-France regional programme will support and fund complementary measures to those foreseen in the Life project : . the Life project will provide technical support to encourage the emergence and a more rigorous setting up of projects, which will then be funded by the ERDF (in addition to the national funds and those already mobilised annually by the Hauts-de-France Region from its own budget).

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

STATUS OF THE FINANCIAL COMMITMENT	
Status:	committed / confirmed
Comments:	
SIGNATURE OF THE AUTHORISED PERSON	
Name and function:	Ertgren SHEHU, Directeur Général adjoint
Date of signature:	24/03/2023
Signature and stamp:	Ertgren SHEHU Directeur Général Adjoint Responsable du Pôle Territoires et Transitions

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

COMPLEMENTARY FUNDING DECLARATION

(To be filled in and signed by the managing/competent authority which would provide funding to complement the LIFE SNAP / SIP proposal and uploaded as part of the application. To insert additional declarations, copy the table as many times as necessary.)

SUPPORTING AUTHORITY	
Authority:	Région Ile-de-France
Department:	European strategies deparment
Contact person:	Cédric Guillon-Lavocat – Director of european strategies
Legal address:	2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen France cedric.guillon-lavocat@iledefrance.fr
CONFIRMATION OF SUPPORT FOR COMPLEMENTARY FUNDING	
Name of the project we support:	LIFE Biodiv France — LIFE BiodivFr
We hereby confirm that:	
1) the complementary actions identified in this proposal are in principle eligible for our financing	Yes
2) the amount available for potential financial support would be:	13,5 M EUR
3) the financial support would be available as from:	2022-2027
4) we support the application and will take into account the link to the LIFE SIP/SNAP project when assessing the request for funding	Yes
Additional comments *(optional)*	

The identified complementary actions concern Ile de France ERDF 2021-2027 Regional Program

Name of financing source	**Actions / measures to be financed**	**Amount of funding (EUR)**	**Status** **(Granted on [date]/To be granted on [date]/Not yet granted)**	**Granting authority / Co-financer/ entity managing the fund**
ERDF	OS 2.7 Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution SO 2.7 Improve the protection and preservation of nature and biodiversity and strengthen green infrastructure, especially in urban areas, and reduce all forms of pollution	10 000 000€	Not yet granted	Région Ile de France
ERDF	OS 2.7 de l'axe interrégional du Bassin de la Seine SO 2.7 of the Seine Basin interregional axis	3 500 000€	Not yet granted	Région Ile de France

1

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

STATUS OF THE FINANCIAL COMMITMENT	
Status:	committed / confirmed
Comments:	
SIGNATURE OF THE AUTHORISED PERSON	
Name and function:	Cédric Guillon-Lavocat – Director of european strategies
Date of signature:	20/01/2023
Signature and stamp:	CÉDRIC GUILLON-LAVOCAT ID Signature numérique de CÉDRIC GUILLON-LAVOCAT ID Date : 2023.01.20 11:53:20 +01'00'

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

COMPLEMENTARY FUNDING DECLARATION

(To be filled in and signed by the managing/competent authority which would provide funding to complement the LIFE SNAP / SIP proposal and uploaded as part of the application. To insert additional declarations, copy the table as many times as necessary.)

SUPPORTING AUTHORITY	
Authority:	REGION NOUVELLE-AQUITAINE
Department:	service Biodiversité
Contact person:	CHAPLAIN Anne-Sophie, service manager
Legal address:	15 rue de l'Ancienne Comédie 86000 POITIERS FRANCE biodiversite@nouvelle-aquitaine.fr
CONFIRMATION OF SUPPORT FOR COMPLEMENTARY FUNDING	
Name of the project we support:	LIFE Stratégique Nature France
We hereby confirm that:	
1) the complementary actions identified in this proposal are in principle eligible for our financing	Yes
2) the amount available for potential financial support would be:	[32 000 000] EUR **ERDF - OS 2.7** - Enhancing protection and preservation of nature, biodiversity and green infrastructure, including in urban areas, and reducing all forms of pollution
3) the financial support would be available as from:	September 2022
4) we support the application and will take into account the link to the LIFE SIP/SNAP project when assessing the request for funding	Yes
Additional comments *(optional)*	
This mobilization of additional resources constitutes a complementary action to that planned within the framework of the Life project. The LIFE framework will provide technical support to project's holders, promoting the emergence and rigorous setting up of projects, which will then be able to benefit from reinforced financial support thanks to the mobilization of the ERDF (in addition to national funds and those already mobilized annually by the Region Nouvelle-Aquitaine on its own budget).	
STATUS OF THE FINANCIAL COMMITMENT	
Status:	*[*to be committed / confirmed*]*
Comments:	[insert comments]
SIGNATURE OF THE AUTHORISED PERSON	
Name and function:	Carine VERNHES, Directrice des Fonds Européens

1

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Date of signature:	15/03/2023
Signature and stamp:	Carine VERNHES Signature numérique de Carine VERNHES Date : 2023.03.15 09:46:13 +01'00'

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

COMPLEMENTARY FUNDING DECLARATION

(To be filled in and signed by the managing/competent authority which would provide funding to complement the LIFE SNAP / SIP proposal and uploaded as part of the application. To insert additional declarations, copy the table as many times as necessary.)

SUPPORTING AUTHORITY	
Authority:	REGION NORMANDIE
Department:	Energies, Environment, Sustainable Development (DEEDD)
Contact person:	MARTIN Emmanuelle, Service manager (Environment and natural resources service)
Legal address:	Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 14035 Caen Cedex 1 France deedd@leregionnormandie.fr

CONFIRMATION OF SUPPORT FOR COMPLEMENTARY FUNDING	
Name of the project we support:	Life Stratégique nature (LIFE SN)
We hereby confirm that:	
1) the complementary actions identified in this proposal are in principle eligible for our financing	yes
2) the amount available for potential financial support would be:	24 M € EUR
3) the financial support would be available as from:	11/2022
4) we support the application and will take into account the link to the LIFE SIP/SNAP project when assessing the request for funding	Yes

Additional comments *(optional)*

The Normandy Region is the managing authority for the European Funds, and for the European Regional Development Fund (ERDF) 2021-2027, whose program was validated by the European Commission in November 2022. In this context, the Normandy Region chose to use 24 million of euros to support projects which aim to answer the strategic objective 2.7 of the 21-27 ERDF "Improve the protection of nature and biodiversity, green infrastructures". The purpose is to help various projects, carried by local authorities and public establishments, associations as well as owners and managers of natural areas, such as:

- Restoration and management of biodiversity reservoirs, including nature reserves,
- Work to reconstruct the ecological continuities of the blue-green network (for example hedgerows, rivers, wetlands…)
- Development and animation of regional action programs on a type of environment or an issue of regional interest (for example invasive species)
- Improvement and preservation of green infrastructures in urban areas (to restore the ecological continuities interrupted by urbanization and strengthen the presence of nature in the city)
- Innovative actions in favor of the dark ecological network (for nocturnal species)
- Studies to improve knowledge and assess the state of conservation of biodiversity

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

- Contracts with landowners in Natura 2000 network sites to carry out maintenance and restoration work on environments and non-productive investments (for example in forest environments: restoration of clearings, moors and ponds, measures promoting the development of old woods, etc.)

This mobilization of additional resources constitutes a complementary action to that planned within the framework of the Life project. The LIFE framework will provide technical support to project's holders, promoting the emergence and rigorous setting up of projects, which will then be able to benefit from reinforced financial support thanks to the mobilization of the ERDF (in addition to national funds and those already mobilized annually by the Region Normandy on its own budget).

STATUS OF THE FINANCIAL COMMITMENT	
Status:	*Confirmed to be committed*
Comments:	[insert comments]
SIGNATURE OF THE AUTHORISED PERSON	
Name and function:	Alain DIDILLON, Directeur General Adjoint
Date of signature:	[date]
Signature and stamp:	[signature and stamp] Alain DIDILLON Signature numérique de Alain DIDILLON Date : 2023.02.07 18:02:22 +01'00'

HISTORY OF CHANGES		
VERSION	PUBLICATION DATE	CHANGE
1.0	15.04.2021	Initial version (new MFF).

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

COMPLEMENTARY FUNDING DECLARATION

(To be filled in and signed by the managing/competent authority which would provide funding to complement the LIFE SNAP / SIP proposal and uploaded as part of the application. To insert additional declarations, copy the table as many times as necessary.)

SUPPORTING AUTHORITY	
Authority:	Region Occitanie
Department:	Direction de la transition écologique et énergétique
Contact person:	Philippe BAUCHET
Legal address:	22, bd Maréchal Juin 31400 TOULOUSE

CONFIRMATION OF SUPPORT FOR COMPLEMENTARY FUNDING	
Name of the project we support:	LIFE Strategic Nature
We hereby confirm that:	
1) the complementary actions identified in this proposal are in principle eligible for our financing	Yes
2) the amount available for potential financial support would be:	FEDER : 10 M€ FEADER : 2M€ Région Occitanie : 1M€
3) the financial support would be available as from:	2023
4) we support the application and will take into account the link to the LIFE SIP/SNAP project when assessing the request for funding	Yes
Additional comments *(optional)*	
Insert text	

STATUS OF THE FINANCIAL COMMITMENT	
Status:	/committed
Comments:	

SIGNATURE OF THE AUTHORISED PERSON	
Name and function:	Philippe BAUCHET
Date of signature:	18/01/2023
Signature and stamp:	

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

COMPLEMENTARY FUNDING DECLARATION

(To be filled in and signed by the managing/competent authority which would provide funding to complement the LIFE SNAP / SIP proposal and uploaded as part of the application. To insert additional declarations, copy the table as many times as necessary.)

SUPPORTING AUTHORITY	
Authority:	Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur
Department:	Direction des Affaires Européennes
Contact person:	Alexandra BOUTIER, Director
Legal address:	Region Sud Provence Alpes Côte d'Azur Hôtel de Region 27, place Jules Guesde 13481 Marseille cedex 20 04 91 57 57 57 contact@alloregionsud.fr

CONFIRMATION OF SUPPORT FOR COMPLEMENTARY FUNDING	
Name of the project we support:	LIFE Biodiv France — LIFE BiodivFr
We hereby confirm that:	
1) the complementary actions identified in this proposal are in principle eligible for our financing	Yes
2) the amount available for potential financial support would be:	A total of 38 900 000 EUR distributed as follows: - 33 900 000 EUR (SO 2.4) - 5 000 00 EUR (SO 5.2)
3) the financial support would be available as from:	01/01/2021 au 31/12/2029
4) we support the application and will take into account the link to the LIFE SIP/SNAP project when assessing the request for funding	Yes

Additional comments

The complementary actions identified in this declaration are in principle eligible for ERDF 2021-2027 (Programme FSE FEDER FTJ) for :

- Strategic Objective 2 "Preserving the resources of the regional territory by supporting the environmental and energy transition" – and the Specific Objective 2.4. "Promote climate change adaptation, disaster risk reduction and resilience, taking into account of ecosystem-based approaches".
- Strategic Objective 5 "a Europe closer to citizens by fostering the sustainable and integrated development of all types of territories and local initiatives" – and the Specific Objectif 5.2 "Fostering the integrated and inclusive social, economic and environmental local development, culture, natural heritage, sustainable tourism and security in areas other than urban areas" - by Priority 6 "Support the development of the interregional territory of the Massif des Alpes" – Measure "Biodiversity"

STATUS OF THE FINANCIAL COMMITMENT	
Status:	to be committed / confirmed

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Comments:	The projects must be the subject of an instruction within the framework of the dedicated calls for projects according to the procedure of the managing authority.
SIGNATURE OF THE AUTHORISED PERSON	
Name and function:	Alexandra BOUTIER, Director
Date of signature:	23/01/2023
Signature and stamp:	

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

COMPLEMENTARY FUNDING DECLARATION

(To be filled in and signed by the managing/competent authority which would provide funding to complement the LIFE SNAP / SIP proposal and uploaded as part of the application. To insert additional declarations, copy the table as many times as necessary.)

SUPPORTING AUTHORITY	
Authority:	PAYS DE LA LOIRE REGIONAL COUNCIL
Department:	EUROPEAN POLICIES DEPARTMENT
Contact person:	Charlotte NOBLOT – charlotte.noblot@paysdeloire.fr
Legal address:	Hôtel de Région 1, rue de la Loire 44966 Nantes Cedex 9

CONFIRMATION OF SUPPORT FOR COMPLEMENTARY FUNDING	
Name of the project we support:	LIFE Biodiv France — LIFE BiodivFr

We hereby confirm that:	
1) the complementary actions identified in this proposal are in principle eligible for our financing	Yes
2) the amount available for potential financial support would be:	21 240 000 EUR
3) the financial support would be available as from:	The ERDF and EAFAF have been available since 01/12/2022 The EARDF will be available in 2023
4) we support the application and will take into account the link to the LIFE SIP/SNAP project when assessing the request for funding	Yes

Additional comments *(optional)*

The complementary actions target the following objectives:

- Pays de la Loire regional ERDF: SO 2.7 "To improve the protection and preservation of nature and biodiversity and to strengthen the green infrastructure, especially in urban areas, and reduce all forms of pollution" (15 000 000€).
- The EARDF: measure 73. 02 "Hedge planting and agroforestry development" (4 490 000 €) and Natura 2000 contracts (1 350 000 €).
- The EAFAF: SO 1.6 "Protection and restoration of aquatic biodiversity and ecosystems" (400 000€)

STATUS OF THE FINANCIAL COMMITMENT	
Status:	ERDF and EAFAF: committed /confirmed – EARDF: to be committed / to be confirmed
Comments:	

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

SIGNATURE OF THE AUTHORISED PERSON	
Name and function:	PIERRE ABLINE – European Policies 'Director
Date of signature:	13/12/2022
Signature and stamp:	Pour la Présidente du Conseil régional et par délégation Le Directeur des politiques européennes Pierre ABLINE RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

APERÇU DE LA MISE EN ŒUVRE

Aperçu de la mise en œuvre						
Plan/Stratégie/Plan d'action			**Sous-plans/stratégies/plans d'action (le cas échéant)**		**Comment la mise en œuvre complète du plan/stratégie/plan d'action sera-t-elle réalisée ?**	
Nom	Objectif / aspect visé et base juridique pertinente (le cas échéant)	Indicateur/objectif/délai	Nom	Actions pertinentes et objectifs/échéances clés	Mise en œuvre par SIP/SNAP ou des actions complémentaires mentionnées dans la proposition ? (O/N)	Si oui, dressez la liste des actions pertinentes, des actions complémentaires et des principaux objectifs/échéances. Si ce n'est pas le cas, expliquez comment le plan/stratégie/plan d'action sera réalisé et dans quel délai.
Stratégie nationale pour la biodiversité	**PRIORITÉ 1 : RÉDUIRE LES PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ Y**				Y	
Stratégie nationale pour la biodiversité	1. Renforcer la stratégie relative aux zones protégées pour atteindre l'objectif de 10 % de zones bénéficiant d'une protection forte et assurer la gestion efficace de 30 % des zones protégées. domaines.	100 % des herbiers de posidonies sous haute protection en Méditerranée ; création de 400 nouvelles zones protégées ; création d'un parc national de zones humides.	Stratégie nationale pour les zones protégées	Objectif 2 Objectif 3 : d'ici à 2030, les zones protégées sont gérées efficacement. Objectif 4 : d'ici à 2030, l'état de conservation de la biodiversité dans les zones protégées s'est amélioré.	Y	**Contribution complète du WP4**
Stratégie nationale pour la biodiversité	2. Prévenir l'artificialisation des terres	Réduire de moitié l'artificialisation des terres entre 2020 et 2030 comparé avec 2010 et 2020.			Y	**WP3.1 et plus particulièrement WP3.1.2 et WP3.1.4. Actions de sensibilisation des élus locaux à la préservation des espaces non bâtis ; WP7.3.2. Formation des professionnels de la construction pour construire plus efficacement, en utilisant moins d'espace et en prenant en compte la biodiversité. Financement par le Fonds national dédié au recyclage foncier et à la renaturation des villes et villages. Action pilotée par la DHUP (MTECT) basée sur 3 types de solutions : construire moins, construire mieux et déconstruire.**

Stratégie nationale pour la biodiversité	3. Changer la façon dont nous gérons les espèces prélevées dans l'environnement naturel afin d'éviter la surexploitation.	Étendre la gestion adaptative à plusieurs espèces végétales (arnica des montagnes, ail sauvage, gentiane jaune)			N	**Action pilotée par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion territoriale (MTECT) - Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) - Office de la chasse et de la faune sauvage (ET3) Secrétariat d'État chargé de la protection de l'environnement. la mer (SE Mer) -**
						Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) Agence française pour la biodiversité (OFB).
Stratégie nationale pour la biodiversité	4. Agir sur nos importations pour réduire notre empreinte sur la biodiversité à l'étranger	Réduire les importations d'espèces ou d'habitats surexploités. La France mettra en place un service dédié à la lutte contre nos impacts importés, dont la mission sera d'accompagner les entreprises dans leurs obligations de lutte contre les trafics d'espèces menacées, les importations de déforestation et les importations de minerais en provenance de conflits.			N	**Action menée par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion territoriale (MTECT) Commissariat général au développement durable (CGDD) Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle (MEFSIN) - Direction générale du Trésor (DG Trésor)**
Stratégie nationale pour la biodiversité	5. Réduire l'impact du changement climatique sur la biodiversité grâce à politiques climatiques	Augmentation des puits de carbone d'ici 2050			N	**Ministère de la transition énergétique (MTE) & Ministère de la transition écologique et de la cohésion territoriale (MTECT) - Direction- Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)**
Stratégie nationale pour la biodiversité	6. Réduire la pollution agricole diffuse	Réduire de 50 % l'utilisation de l'exposition aux produits phytopharmaceutiques d'ici à 2030 (plan Ecophyto 2030), ainsi que des mesures actives pour lutter contre la pollution causée par les émissions excessives de gaz à effet de serre. les niveaux de nitrates.			Y	**WP5.5.3 Fonds nationaux et FEADER. Le plan Ecophyto 2030, coordonné par l'OFB, sera chargé d'atteindre cet objectif.**

Stratégie nationale pour la biodiversité	7. Lutte contre la pollution plastique dans l'environnement naturel	Élimination de 100 % des décharges côtières présentant un risque d'inondation (94 identifiées d'ici à juin 2023) ; inclusion de toutes les municipalités côtières dans une approche "zéro plastique" d'ici à 2030.			N	**Ministère de la transition écologique et de la cohésion territoriale (MTECT) - Direction générale de la prévention des risques (DGPR) Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) Direction de l'eau et biodiversité**
Stratégie nationale pour la biodiversité	8. Réduire la pollution chimique et son impact sur la biodiversité	Inclusion d'une action ciblée par an sur la biodiversité dans les programmes d'action prioritaires annuels de l'inspection de l'environnement. les installations classées.			N	**Ministère de la transition écologique et de la cohésion territoriale (MTECT) - Direction générale de la prévention des risques (DGPR)**
Stratégie nationale pour la biodiversité	9. Réduire la pollution lumineuse	Réduire de moitié la pollution lumineuse d'ici à 2030 (par rapport à l'année précédente) avec 2020).			Y	**W4.3. (WP4.3.1.2, WP4.3.2.1, WP4.3.3.1) Action visant à améliorer les connaissances et à tester de nouveaux outils pour limiter l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité et à soutenir les autorités locales dans la conversion de leur éclairage public. Fonds nationaux et FEDER**
Stratégie nationale pour la biodiversité	10. Limiter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et lutter contre elles	Réduction du taux d'établissement des espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles d'au moins 50 % d'ici à 2030.			Y	**WP 3.2.6 WP 3.2.6 (soutien aux territoires d'outre-mer pour la conception et la mise en œuvre de projets sur des questions prioritaires pour la biodiversité et en particulier les espèces exotiques envahissantes) WP4.3.2.3, WP4.3.3.3 (développement de réseaux d'échange entre les zones protégées avec un accent sur les espèces exotiques envahissantes dans les territoires d'outre-mer). Fonds nationaux et FEDER**

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Stratégie nationale pour la biodiversité	11. Améliorer la lutte contre la pollution et les atteintes à l'environnement, notamment en améliorant l'efficacité des opérations de police	Renforcement de la coopération entre les forces de police ; saisie de 30 navires par an pratiquant la pêche illégale dans les territoires d'outre-mer ; forfaitisation de certaines mesures de protection de l'environnement. infractions.			Y	**WP5.7 Ministère de l'Outre-mer (MIOM) Préfecture de Guyane et Etat-major pour la lutte contre l'orpaillage et la pêche illicites (EMOPI)**
Stratégie nationale pour la biodiversité	12. Soutenir la transition du secteur agricole	"Application du plan stratégique national 2023-2027 (PSN) de la PAC. La prise en compte de la protection de la biodiversité dans les labels agricoles pour encourager les pratiques agro-écologiques ; 21% des La SAU en agriculture biologique d'ici 2030".			Y	**WP5.3 et 5.4 CAP NSP (OS-F) : FEADER et financement national**
Stratégie nationale pour la biodiversité	13. Aider l'industrie de la pêche à réduire son impact sur la biodiversité	Soutenir la recherche et le développement de techniques et de méthodes de pêche ayant moins d'impact sur les espèces et les écosystèmes marins ; soutenir le secteur dans l'adoption de ces alternatives.			Y	**WP5.7 (Action offrant une alternative à la pêche illégale en structurant une industrie de la pêche légale en Guyane française pour un produit à haute valeur ajoutée). Fonds nationaux et FEAMPA. Action menée par le Secrétariat d'Etat de la Mer (SE Mer) - Direction générale des affaires maritimes, Pêche et Aquaculture (DGAMPA).**
Stratégie nationale pour la biodiversité	14. Soutenir le secteur de l'aquaculture dans la résolution des problèmes liés à la biodiversité	Soutien au développement d'une aquaculture durable à faible impact, en particulier l'aquaculture multi trophique intégrée, y compris l'aquaponie, par l'innovation en utilisant le FEAMPA.			N	**Ministère délégué à la mer (SE Mer) - Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) - Département des pêches maritimes et de l'aquaculture durable (SPMAD) - Bureau de l'aquaculture (BAQUA)**

Stratégie nationale pour la biodiversité	15. Renforcer la prise en compte de la protection de la biodiversité dans les projets d'infrastructures énergétiques	Définition de zones d'accélération pour l'implantation d'équipements terrestres et de zones prioritaires pour le développement d e parcs éoliens en mer ; Création d'un observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité ; Mise en place d'une contribution au partage territorial de la valeur, dont au moins 15 % sont consacrés à des projets de développement durable. la biodiversité.			Y	**WP5.6 Action majeure au regard de la NBS grâce à la mobilisation d'un réseau d'acteurs des énergies renouvelables et à la diffusion de solutions de protection de la biodiversité dans les projets de développement. Fonds nationaux et FEDER**
Stratégie nationale pour la biodiversité	16. Aider le secteur de la construction à réduire son impact sur la biodiversité	Intégration des questions de biodiversité dans la formation ; promotion des chaînes d'approvisionneme nt courtes et du recyclage des matériaux ; promotion de labels associant la construction et la biodiversité.			Y	**WP5.1.2 Une approche axée sur la formation des acteurs de l'urbanisme et de la construction, qui complétera la gestion globale de la mesure par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) - Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) : Performance environnementale des bâtiments et des quartiers bureau des initiatives (QC2)**
Stratégie nationale pour la biodiversité	17. Soutenir le secteur des infrastructures de transport dans la réduction de son impact sur la biodiversité	Généraliser l'utilisation de plans de gestion différenciée pour les espaces verts du réseau routier et ferroviaire, n o t a m m e n t pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes. Restaurer les milieux naturels et écologiques la continuité du réseau fluvial.			N	**Ministère de la transition écologique et de la cohésion territoriale (MTECT) - Direction générale des infrastructures, des transports et de la mobilité (DGITM)**

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Stratégie nationale pour la biodiversité	18. Soutenir les secteurs du tourisme, de la culture et du sport pour qu'ils réduisent leur impact sur la biodiversité	250 fédérations sportives signataires des 15 engagements éco-responsables de la Charte 2030. 30 zones touristiques où la sur-fréquentation est problématique seront labellisées "Grand Site de France" d'ici 2030. Restauration de 1 000 km de Montagne et 1 200 km de sentiers côtiers d'ici à 2030. Création de 35 zones de mouillage écologiques d'ici à 2030.			Y	**WP6.2.3 Action significative sur les sports de plein air, tandis que le tourisme et la culture seront gérés directement par les ministères concernés.**
Stratégie nationale pour la biodiversité	**PRIORITÉ 2 : RESTAURER LA BIODIVERSITE DEGRADEE PARTOUT POSSIBLE**				Y	
Stratégie nationale pour la biodiversité	19. Renforcer le cadre réglementaire européen pour accélérer la restauration des écosystèmes terrestres et marins. écosystèmes	Mesures de restauration des principaux écosystèmes dégradés ; développement de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique politiques.			N	**Ministère de la transition écologique et de la cohésion territoriale (MTECT)**
Stratégie nationale pour la biodiversité	20. Renforcer les actions en faveur des continuités écologiques et supprimer les principaux obstacles à l'accès à l'eau potable. obstacles	Suppression des points noirs prioritaires identifiés par les régions d'ici la fin de l'année 2030.			Y	**WP3.1.3, WP3.3 et WP4.5.1.2 Financement par les Agences de l'eau et le FEDER.**
Stratégie nationale pour la biodiversité	21. Ramener la nature en ville pour s'adapter aux conséquences du changement climatique et améliorer le bien-être des habitants. les citadins	Poursuivre les efforts de renaturalisation et de désensablement des villes ; offrir à tous les citoyens un accès à la nature à moins de 15 minutes de leur domicile.			Y	**WP3.1 Financement par les agences de l'eau, d'autres fonds nationaux et le FEDER**
Stratégie nationale pour la biodiversité	22. Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et les services rendus par les forêts fournies par les forêts	Plantation d'un milliard d'arbres d'ici à la fin de 2030, en utilisant une variété d'espèces adaptées au climat futur ; plan d'action pour préserver les vieux bois et les forêts subnaturelles.			Y	**WP5.5 Fonds nationaux, régionaux et FEADER**

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Stratégie nationale pour la biodiversité	23. Promouvoir les haies, en particulier dans les zones agricoles : un "pacte en faveur des haies"	Replantation de 50 000 km de haies au cours de la décennie, en particulier dans les zones agricoles.			Y	**T5.3.4.6 Action dédiée à la restauration des écosystèmes bocagers en Pays de la Loire complétée par des mesures dédiées dans le Plan Stratégique National du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA). Fonds nationaux, régionaux et FEADER**
Biodiver stratégie communautai re	24. Restaurer les zones humides	50 000 ha de zones humides restaurées d'ici à 2026.			Y	**WP4.2.2 et WP4.5.1.2 Fonds nationaux et FEDER**
Stratégie nationale pour la biodiversité	25. Protéger et restaurer nos sols	Plans de préservation des forêts et des terres agricoles ; diagnostic "santé des sols" lors de la cession d'une parcelle agricole ; réhabilitation des friches urbaines dans le cadre du Fonds vert, avec u n objectif de +100 hectares par an.			N	**Action pilotée par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) - Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) - Direction générale de la performance économique et environnementale (DGPE) Entreprises (DGPE).**
Stratégie nationale pour la biodiversité	26. Renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, en particulier dans les territoires d'outre-mer	20 nouveaux programmes d'action nationaux (PAN) d'ici 2030 visant à protéger de nouvelles espèces menacées en visant à rétablir leurs populations dans la mesure du possible.			Y	**WP3.2.6 Fonds nationaux et financement LIFE**
Stratégie nationale pour la biodiversité	**PRIORITÉ 3 : MOBILISATIO N DE TOUS Les STAKEHOLDE RS**				Y	
Stratégie nationale pour la biodiversité	27. Assurer l'exemplarité de l'Etat et des services publics dans la préservation et la restauration de la biodiversité	Engagement à désartificialiser plutôt qu'à artificialiser les bâtiments publics de l'État d'ici 2027. Formation de 2,5 millions de fonctionnaires aux trois crises écologiques (climat, biodiversité, épuisement des ressources) d'ici à 2027 ; Gestion exemplaire des ressources naturelles. les parcs de l'État.			N	**Action menée par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion territoriale (MTECT), le Ministère de l ' économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN), le Ministère de la transformation publique et de la fonction publique (MTFP), le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA).**

Stratégie nationale pour la biodiversité	28. Intégrer l'approche "One Health" dans les politiques publiques et les territoires	Renforcer la surveillance de la santé des animaux sauvages en augmentant le nombre d'échantillons prélevés chaque année. Financement de deux programmes de recherche interdépartementaux sur le thème "One health" d'ici 2025. Mise en place d'un MOOC grand public sur le thème "One health" d'ici 2026.			N	**Ministère de la santé - Direction générale de la santé (DGS) Ministère de la transition écologique et de la cohésion territoriale - Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) - Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) Direction générale de la prévention des risques (DGPR) Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Direction générale de l'alimentation (DGAL) Coordinateur : MTECT (DEB) - Bureau des écosystèmes terrestres (ET3) Français Agence pour la biodiversité (OFB)**
Stratégie nationale pour la biodiversité	29. Développer la planification territoriale et renforcer les outils pour soutenir les autorités locales et régionales dans leur mobilisation.	Lancer un plan de formation ambitieux pour les élus. Intégration systématique d'un volet biodiversité dans la nouvelle génération de Contrats de Relance et d'Ecologie (CRE). Transition (CRTE).			Y	**WP3.1 et WP3.2 Actions jouant un rôle important dans la mobilisation des élus locaux autour des questions de biodiversité et servant de levier pour les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la SNB. Fonds nationaux et FEDER**
Stratégie nationale pour la biodiversité	30. Aider les entreprises à renforcer leurs engagements et à accroître la transparence de leurs activités liées à la biodiversité. actions	Au moins 5 000 entreprises s'engagent dans le programme "Entreprises engagées pour la nature" d'ici à 2030.			Y	**WP5.1.2 et WP5.2 Actions visant 8 secteurs ayant un impact sur la biodiversité et aussi directement sur les entreprises, avec un focus sur la région Nouvelle Aquitaine et 5 Parcs Naturels Régionaux. Fonds nationaux**
Stratégie nationale pour la biodiversité	31. Pour éclairer les choix des consommateurs, mieux prendre en compte la biodiversité dans les différents labels.	Étiquetage environnemental pour les textiles et les produits alimentaires à partir de 2024, puis progressivement pour les autres biens et services. Analyse et amélioration des labels existants pour lutter contre l'écoblanchiment.			Y	**WP5.1.1 Action structurante sur la prise en compte de la biodiversité dans les principaux labels utilisés par les entreprises, qui devrait être relayée par les partenaires économiques du projet.**

Stratégie nationale pour la biodiversité	32. Mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité.	Soutien à l'organisation de deux grands événements annuels visant à rassembler les citoyens autour de la biodiversité : la Fête de la nature au printemps et les Journées européennes du patrimoine, y compris le patrimoine naturel, en septembre. Septembre.			Y	**WP6 dans son intégralité. Fonds complémentaire de l'OFB.**
Stratégie nationale pour la biodiversité	33. Éduquer et mobiliser la jeune génération, de l'école à l'université.	Un établissement scolaire sur trois (école et collège) aura au moins un projet d'espace éducatif d'ici 2030. Renforcement des services civiques écologiques, avec pour objectif de multiplier par dix le nombre de jeunes impliqués d'ici à 2030. 2030.			Y	**WP6.5 Action de développement d'espaces pédagogiques dédiés à la gestion de la biodiversité, qui sera complétée par des actions directement gérées par le ministère français de l'éducation nationale.**
Stratégie nationale pour la biodiversité	34. Promouvoir les emplois qui contribuent à la biodiversité et mobiliser l'apprentissage tout au long de la vie.	Élaboration et diffusion d'une carte des métiers liés à la biodiversité et des formations initiales et continues associées d'ici à 2030.			Y	**WP7 dans son intégralité**
Stratégie nationale pour la biodiversité	**PRIORITÉ 4 : GARANTIR LES OUTILS POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS AMBITIONS**				Y	
Stratégie nationale pour la biodiversité	35. Développer et promouvoir la connaissance de la biodiversité dans l'ensemble de la société	Le soutien aux projets de recherche et au développement des connaissances à travers les Programmes prioritaires de recherche et d'équipement (PPRE) du quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA4) et de France 2030. Renforcer les systèmes d'information, à la fois pour surveiller l'état de la biodiversité et les pressions et réponses apportées élaborés à partir de données en libre accès.			Y	**WP4.1 WP4.2 Actions centrées sur la gestion efficace des zones protégées à travers le développement de partenariats avec des chercheurs et la structuration de bases de données. Les autres aspects de la mesure sont pilotés par le MTECT (DEB) et l'Agence française pour la biodiversité (OFB).**

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Stratégie nationale pour la biodiversité	36. Mobiliser les financements publics en faveur de la biodiversité et réduire les dépenses publiques néfastes à la biodiversité, en utilisant l'approche du "budget vert".	Généralisation de l'approche du budget vert. Lancement d'un plan de suppression progressive des subventions nuisibles à la biodiversité. Augmentation de 264 millions d'euros du budget de l'État et de ses opérateurs pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030, en complément de la pérennisation des moyens mobilisés pour le fonds friches (300 millions d'euros par an) et la renaturation (100 millions d'euros par an) dans le cadre d u fonds vert, le renouvellement des forêts dans le cadre de France 2030 et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. les décharges côtières.			Y	**WP8 dans son intégralité**
Stratégie nationale pour la biodiversité	37. Mener une action résolue pour préserver et restaurer la biodiversité à l'étranger en mobilisant les financements publics internationau x	Multiplier par deux les fonds consacrés à la biodiversité par l'Agence française de développement d'ici à 2025 (par rapport à l'année précédente). avec 2019), avec pour objectif d'atteindre 1 milliard d'euros par an.			N	**Action menée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) - Direction du développement durable - Sous-direction de l'environnement et du climat (DDD/CLEN) Avec le soutien de la Ministère de l'économie, des finances,**
						Souveraineté industrielle et numérique - Multilateral Financing for Development and Climate Office Avec le soutien du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) - Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) Développement français Agence

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Stratégie nationale pour la biodiversité	38. Mobiliser des fonds privés en faveur de la biodiversité	Réorienter les investissements des grands investisseurs privés en faveur de la biodiversité ; Renforcer les moyens innovants de financement de la biodiversité, tels que le label "faible émission de carbone" ou la restauration naturelle et l'amélioration de la qualité de l'air. les sites de renaturation.			Y	**WP4.5.5 et WP5.5.3 Actions visant à développer les paiements pour services environnementaux en complément des actions menées par le ministère de l'économie et des finances.**
Stratégie nationale pour la biodiversité	39. Mettre en place une gouvernance interministérielle complète pour le suivi de la stratégie nationale pour la biodiversité.	Suivi annuel de la SNB par le Comité national de la biodiversité. En particulier, un aperçu de l'état d'avancement de la SNB et de ses effets sera présenté chaque année au Comité, sur la base d'indicateurs clés établis annuellement et complétés par d'autres données pertinentes, le cas échéant			Y	**WP1.2.1 Le suivi des résultats et des impacts du projet apportera une contribution majeure aux efforts de suivi de la SNB qui seront menés par le Secrétariat général de la planification écologique et l'Agence française pour la biodiversité (OFB).**

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

TARGETED STRATEGY

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



FRANCE NATION VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

I. L'urgence d'agir : des constats à l'action

La France, un patrimoine naturel exceptionnel

La France bénéficie d'un patrimoine naturel d'une grande diversité avec 10 % des espèces connues sur la planète présentes sur son territoire (plus de 180 000 espèces recensées), et plus de 600 nouvelles espèces qui y sont décrites chaque année, en majorité en Outre-mer. Alors qu'ils ne représentent que 0,08 % de toutes les terres émergées, les Outre-mer concentrent en effet 3 450 plantes vasculaires et 380 vertébrés endémiques qu'on ne trouve nulle part ailleurs, soit davantage que dans toute l'Europe continentale. La forêt guyanaise comporte plus de 1 300 essences et dans les Terres Australes et Antarctiques, les communautés d'oiseaux marins sont les plus diversifiées au monde.

La Métropole est elle-même très diversifiée puisqu'elle quatre des cinq grandes régions biogéographiques d'Europe et deux-tiers des types d'habitats d'intérêt communautaire y sont présents.

La France exerce par ailleurs sa juridiction sur le deuxième espace maritime mondial, de plus de 10 millions de km², dont plus de 96 % sont ultramarins, incluant 55 000 km² de récifs coralliens et lagons, soit plus de 10 % de la superficie mondiale corallienne et plus de 20 % des atolls mondiaux. En Guyane, elle abrite plus de 7 millions d'hectares de forêt tropicale.

La France est en outre le 6e pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées inscrites sur la Liste rouge de l'UICN : sur plus de 12 500 espèces évaluées en France, plus de 2 300 espèces sont menacées, dont 660 espèces endémiques strictes. Seulement un cinquième des habitats et un quart des espèces d'intérêt communautaire sont aujourd'hui dans un état de conservation favorable sur le territoire français.

Préserver et restaurer la diversité biologique française – au niveau de sa diversité génétique, des espèces ou encore des écosystèmes – est ainsi une contribution majeure à l'atteinte des objectifs internationaux de protection du vivant.

Les services rendus par la nature à l'être humain et à nos sociétés

La biodiversité est à la base de tous les besoins essentiels de l'être humain : respirer, boire, manger, se loger, se chauffer, être inspiré, apprendre, … Tous ces services sont rendus gratuitement par la nature à travers la photosynthèse, la pollinisation, la filtration et la purification de l'eau, l'absorption des chocs climatiques ou encore des contributions immatérielles comme la simple beauté des paysages. On ne peut regarder la préservation de la biodiversité de manière isolée. C'est par exemple le cas des zoonoses qui menacent la faune sauvage, les élevages mais aussi la santé humaine. En effet, le lien entre environnement, santé humaine, animale et végétale est une réalité, matérialisée par le concept « Une seule santé ».

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Ipbes) décrit ainsi 18 contributions rendues par la nature aux populations, classées en trois catégories :

- contributions à la régulation des processus environnementaux : création et entretien d'habitats, pollinisation et dispersion de graines, régulation de la qualité de l'air, du climat, de la qualité de l'eau ou encore de l'acidification des océans ;
- contributions matérielles : énergie, alimentation, matériaux ou encore ressources médicinales ;

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

- contributions immatérielles : apprentissage et inspiration, expériences physiques et psychologiques ou encore soutien identitaire.

Un déclin accéléré de la biodiversité dû aux activités humaines

La communauté scientifique constate un déclin de la biodiversité et évoque une sixième extinction des espèces, qui se traduit par un effondrement de la biodiversité à une vitesse dramatiquement plus élevée que la précédente, celle qui a vu disparaître les dinosaures à la fin du Crétacé il y a 66 millions d'années.

Comme pour le dérèglement climatique, la responsabilité de l'homme dans le déclin de la biodiversité est établie. L'Ipbes a décrit les cinq pressions anthropiques qui s'exercent sur la nature et sont des facteurs directs de sa disparition, par ordre d'importance :

- le changement d'usage des terres et des mers, en particulier par l'urbanisation et la déforestation ;
- la surexploitation des ressources naturelles lorsque l'on consomme plus que ce que la nature est capable de renouveler ;
- le changement climatique qui modifie les écosystèmes à un rythme trop important pour beaucoup d'espèces qui n'ont pas le temps de s'adapter à ces bouleversements ;
- les pollutions comme l'usage des intrants en agriculture, les pollutions chimiques mais aussi les pollutions lumineuses (éclairage nocturne), sonores (trafic maritime) ou thermiques (rejets des centrales nucléaires) par exemple ;
- les espèces exotiques envahissantes qui prennent la place des espèces locales, profitant souvent d'écosystèmes dégradés.

La lutte contre la perte de biodiversité est indissociable de la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, si ce dernier est une pression importante sur la biodiversité, la troisième cause identifiée, celle-ci est aussi une réponse aux politiques de lutte comme d'adaptation. Le climat est lui-même affecté par les pertes de capacité d'absorption du CO_2 des écosystèmes (puits de carbone) qui se dégradent.

Il est donc essentiel de construire les deux politiques de manière coordonnée, comme le prévoit la planification écologique. De nombreuses solutions sont en effet conjointes. Les solutions fondées sur la nature sont ainsi emblématiques de cette interconnexion : en restaurant la biodiversité et ses services, elles viennent accroitre notre résilience face aux impacts du changement climatique.

Un accord international majeur pour inverser la tendance d'érosion de la biodiversité

La convention sur la diversité biologique fait partie, avec celles sur les changements climatiques et sur la désertification, des trois conventions adoptées en juin 1992 à Rio de Janeiro, au Brésil, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Y sont discutés les engagements des États pour préserver la biodiversité mondiale. Après les objectifs d'Aïshi valant pour la période 2011-2020, les États devaient ainsi s'accorder sur un nouveau cadre pour la nature pour la décennie 2021-2030.

L'engagement international de la France pour voir aboutir un cadre mondial ambitieux a été marqué, en particulier par la formation de coalitions multi-acteurs grâce à la dynamique des *One Planet Summits*, notamment lors du sommet pour la biodiversité de janvier 2021 en France, ou encore à Marseille lors du Congrès mondial de la Nature avec l'Union internationale de conservation de la nature.

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

En décembre 2022, la France a en outre été particulièrement motrice à la COP15 pour la biodiversité pour permettre l'adoption d'un cadre mondial permettant de répondre à toutes les pressions qui s'exercent sur la biodiversité et ainsi protéger et restaurer la nature d'ici 2030 : l'Accord de Kunming-Montréal. Celui-ci comporte trois grandes ambitions à l'horizon 2050 et une ambition de mobilisation des moyens, ainsi que 23 cibles d'actions pour le vivant au niveau mondial. Il inclut notamment les objectifs de protéger au moins 30 % des terres et des mers d'ici 2030, de restaurer 30 % des habitats dégradés ou encore de réduire de 50 % les risques liés aux usages des produits phytopharmaceutiques.

La France a en outre apporté son soutien à la conclusion d'un traité international de préservation de la biodiversité en haute-mer dit « BBNJ » se rapportant au droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Enfin, elle soutient l'adoption rapide d'un traité international sur les pollutions plastiques, dont la deuxième session de négociations a été accueillie à Paris en mai 2023.

Pour mettre en œuvre cet accord de Kunming-Montréal et répondre à l'urgence de la crise de la biodiversité en inversant la tendance d'érosion du vivant, le Gouvernement a élaboré sa Stratégie nationale biodiversité à l'horizon 2030. Celle-ci vise à réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité et à enclencher les mesures de restauration, en mobilisant l'intégralité des acteurs : État, collectivités, entreprises, citoyens, associations, monde de la recherche, ...

II. La stratégie nationale pour la biodiversité

Une élaboration participative avec les principales parties-prenantes.

La stratégie a été élaborée en quatre phases : l'évaluation de la stratégie précédente (2019-2020), la consultation des territoires et des citoyens (2020-2021), la co-construction, avec les parties prenantes et les experts (2021-2022) et enfin la finalisation de la stratégie en cohérence avec le cadre mondial adopté fin 2022.

➡ Le bilan de la stratégie 2011-2020

Le ministère chargé de la transition écologique et l'Office français de la biodiversité ont fait réaliser un bilan pour l'action[1] de la stratégie 2011-2020, piloté par une instance associant les parties prenantes. Ce travail fut confié à des professionnels indépendants, avec des travaux ciblés sur l'action de l'État, celle des Régions et Départements, celle des acteurs impliqués dans le dispositif d'adhésion et d'engagement volontaire et sur la gouvernance.

Le bilan considère d'abord que les pressions affectant la biodiversité n'ont pas été réduites significativement par la stratégie précédente. Celle-ci a eu un rôle insuffisant de mise en cohérence de l'action publique, les politiques sectorielles à l'origine des pressions n'ayant pas été réellement transformées, vraisemblablement du fait de l'absence de définition d'objectifs clairs, de cibles chiffrées et de plans d'actions pour les atteindre. Elle a aussi peu influencé les stratégies régionales pour la biodiversité de deuxième génération (post-Grenelle) et celles de troisième génération (post-loi biodiversité et loi NOTRe).

[1]OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (éd.), 2020. Bilan pour l'action de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 : synthèse de l'évaluation. Vincennes : Office français de la biodiversité. Comprendre pour agir, n° 38. ISBN 978-2-38170-081-6.

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Enfin, la mobilisation de l'ensemble des acteurs a eu tendance à faiblir dans la durée, du fait d'un portage politique et d'une gouvernance interministérielle faibles, d'une répartition peu claire des rôles entre les acteurs, et de l'absence d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Ce bilan a ensuite dégagé des pistes d'amélioration, pour la nouvelle stratégie, concernant son contenu, son portage politique, son pilotage et sa mise en œuvre.

Sur son contenu, le bilan recommande entre autres de produire un document concret, qui identifie des cibles, les responsables à mobiliser pour les atteindre, des échéances et des indicateurs, qui définit des engagements précis de l'État et des autres acteurs, en intégrant notamment les acteurs qui contribuent à la dégradation de la biodiversité. Pour son portage politique, le bilan souligne la nécessité d'un portage politique de haut niveau, qui relie plus étroitement les politiques de protection de la biodiversité, de lutte contre le dérèglement climatique et de santé. Enfin, pour sa mise en œuvre, la stratégie devrait être déclinée en plans opérationnels, en coordination avec les collectivités, et dotée d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

➡ Les consultations des territoires et des citoyens

L'élaboration de la stratégie débuta par une consultation des territoires, dès janvier 2021, conduite par le secrétariat d'État chargé de la biodiversité. Les préfets de régions, conseils régionaux, les collectivités territoriales d'outre-mer, les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, comités de bassin, comités régionaux de la biodiversité et, pour l'Outre-mer, comités de l'eau et de la biodiversité furent invités à participer à des réunions de travail et à soumettre des propositions sur un questionnaire en ligne. Au total, 798 contributions territoriales furent enregistrées, classées et exploitées, afin d'en tirer des axes stratégiques concrets et des propositions. Une deuxième consultation fut menée à l'échelle nationale par l'Office français de la biodiversité auprès des citoyens, à travers un questionnaire en ligne.

Alors que les questions propres à la biodiversité sont souvent méconnues, la mobilisation des citoyens et des territoires aura permis de les impliquer et de les sensibiliser plus fortement à ses enjeux, en produisant un matériau fécond qui a pu nourrir les étapes suivantes.

➡ La co-construction avec les experts et parties prenantes

Des groupes de travail nationaux réunirent ensuite des chercheurs, des représentants d'associations, des collectivités, des différentes administrations, d'entreprises, et d'organisations professionnelles sur les thèmes suivants : le suivi et l'évaluation de la stratégie, le lien avec les travaux menés aux niveaux européen et international, les instruments socio-économiques et financiers, la recherche, la connaissance et la sensibilisation, la société et la nature. Par ailleurs, plusieurs instances nationales furent consultées à différents stades de l'élaboration : le Comité national de la biodiversité (CNB), le Conseil national de la protection de la nature (CNPN), le Comité national de l'eau (CNE), le Conseil national de la mer et des littoraux (CNML), le Conseil national de la transition écologique (CNTE) et le Conseil économique, social et environnemental (CESE). Cette co-construction a abouti à la publication en mars 2022 d'une version dite « pré-COP 15 ».

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

➡ La finalisation de la stratégie

La version pré-COP 15 devait être complétée par un plan de financement, par la construction d'un cadre de suivi et d'évaluation et enfin par la mise en cohérence avec le cadre mondial adopté à Montréal le 19 décembre 2022. Le plan de financement a été préparé par une mission confiée en mars 2022 à l'Inspection générale des finances et à l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable, qui a rendu son rapport en novembre 2022. La construction du cadre de suivi fit l'objet d'un groupe de travail, mis en place au sein du Conseil national de la biodiversité, qui s'est réuni en décembre 2022, janvier et février 2023 et a proposé des cibles d'action, assorties d'indicateurs de suivi, en tenant compte des 4 objectifs et des 23 cibles du cadre mondial.

La concertation avec les territoires et les parties prenantes s'est achevée dans le cadre du Conseil National de la Refondation Biodiversité à l'automne 2022 réuni à l'échelle nationale mais aussi locale.

Un travail interministériel a enfin permis de simplifier la structure de la stratégie et d'affiner la rédaction des mesures, de les doter d'indicateurs et de planifier les moyens nécessaires pour en faire un plan d'action.

Les ambitions de la stratégie nationale biodiversité

L'atteinte des objectifs fixés passera par un usage sobre des ressources. Elle nécessite en même temps de stopper les dégradations et de restaurer ce qui a été dégradé par les générations passées.

La SNB s'articule ainsi autour de quatre axes qui dessinent le chemin vers la **vision[2] à 2050** du cadre mondial de la biodiversité :

- Axe 1 : Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité.
- Axe 2 : Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible.
- Axe 3 : Mobiliser tous les acteurs.
- Axe 4 : Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions.

Au total, ce sont 39 mesures qui se répartissent dans ces quatre axes, permettant notamment d'intégrer les objectifs de biodiversité et les solutions fondées sur la nature dans les principales politiques sectorielles. Chaque mesure fait l'objet d'une fiche-mesure dédiée, annexée à la présente stratégie, qui détaille :

- le contexte et les enjeux ;
- le ou les ministères et opérateurs en charge de la mesure ou associés ;
- la ou les pressions identifiées par l'Ipbes auxquelles répond la mesure ;
- la ou les cibles du cadre mondial dans lesquelles s'inscrit la mesure ;
- le ou les acteurs concernés par la mesure (État, différents niveaux de collectivités, entreprises, citoyens, …) ;
- le ou les milieux auxquels s'applique la mesure (forêts, mers et océans, milieux humides, sols, …).

2 « D'ici à 2050, la biodiversité est appréciée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, ce qui permet de maintenir les services écosystémiques, de préserver la santé de la planète et de procurer des avantages essentiels à tous les peuples. »

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

- les différentes actions permettant de mettre en œuvre la mesure avec, pour chacune :
  - un ministère ou opérateur pilote en charge du reporting ;
  - un objectif à l'action ;
  - une description de l'action ;
  - les indicateurs de suivi avec, dans la mesure du possible, les valeurs cibles associées ;
  - les jalons calendaires de la mise en œuvre de l'action.

Ces mesures s'inscrivent ainsi dans une logique de planification écologique en donnant un cadre d'actions unifié, une visibilité à long terme et une trajectoire. Elles permettront, en intégrant une dimension biodiversité, d'accompagner les transitions à l'œuvre dans plusieurs secteurs économiques : agriculture, transports, urbanisme et construction.

Une stratégie nationale pour de l'impact dans tous les territoires

La SNB sera territorialisée sous le pilotage des Préfets, en synergie avec les Stratégies régionales : les Régions ont été désignées par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 cheffes de file biodiversité pour les collectivités. Elles sont aussi avec l'OFB à l'origine de la création des agences régionales de la biodiversité (ARB), qu'elles créent conjointement (11 déjà créées en juin 2023) et qui jouent un rôle de catalyseur des énergies et des compétences, en impulsant une dynamique partenariale collaborative pour généraliser les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité. Ces collectifs contribuent à la mise en place d'outils communs dédiés à la biodiversité.

Par ailleurs, chaque région, de par ses spécificités géographiques et climatiques, présente une diversité d'écosystèmes : l'Observatoire national de la Biodiversité (ONB) a publié en 2019 une cartographie inédite compilant ces cinq facteurs principaux d'érosion de la biodiversité qui va nous permettre de suivre au niveau régional, l'impact de l'artificialisation des sols, la destruction des habitats terrestres et marins, la fragmentation des espaces naturels, les obstacles à l'écoulement, les pollutions industrielles ou encore l'achat des pesticides. Un nouveau référentiel sera disponible fin 2023. [https://naturefrance.fr/la-carte-des-pressions].

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

III. Les grands axes de la stratégie nationale biodiversité

AXE 1 : RÉDUIRE LES PRESSIONS QUI S'EXERCENT SUR LA BIODIVERSITÉ

Cet axe inclut les fiches-mesures 1 à 18.

Notre objectif

L'objectif de la stratégie nationale pour la biodiversité est avant tout de s'attaquer aux pressions qui s'exercent sur la biodiversité, en France comme à l'étranger, afin de les réduire au maximum voire de les stopper lorsque c'est possible.

Les mesures clés

➡ Limiter le changement d'usage des terres et des mers (Fiches 1 et 2)

Pour limiter le changement d'usage des terres et des mers, la SNB poursuivra les efforts pour protéger efficacement au moins 30 % du territoire national, terrestre et marin, dont 10 % en protection forte. La France possède notamment 10 % des récifs coralliens du globe et les protégera intégralement d'ici 2030, dont la moitié en protection forte. Elle placera également 5 % de la mer métropolitaine en protection forte dont 100 % des herbiers de Posidonie de Méditerranée. Plus de 400 nouvelles aires protégées seront engagées sur le territoire métropolitaines et ultra marins d'ici 2027 et des moyens complémentaires seront mobilisés pour assurer une meilleure gestion des sites. Un effort spécifique sera porté aux zones humides compte tenu de leur rôle pour la biodiversité, l'eau et le climat. Dans ce cadre, le Gouvernement annoncera à l'automne 2023 l'emplacement du futur parc national des zones humides.

À l'international, la France portera au moins deux projets d'aires marines protégées en haute-mer dans les eaux internationales, en application du Traité international sur la protection de la biodiversité en haute-mer (BBNJ) dont elle a permis l'adoption en 2023 et pour lequel elle accompagnera un processus de ratification rapide.

Enfin, la SNB confirme la lutte contre l'artificialisation et l'objectif de la diviser par deux d'ici 2030 et d'atteindre le zéro artificialisation nette d'ici 2050.

➡ Lutter contre la surexploitation des espèces, en France comme à l'étranger (Fiches 3 et 4)

La France veillera à réduire la surexploitation des espèces et des écosystèmes sur son territoire comme à l'étranger du fait de ses importations.

La gestion adaptative sera notamment étendu à de nouvelles espèces. Celle-ci consiste à ajuster les prélèvements d'espèces au regard des niveaux de populations observés et de la satisfaction d'enjeux de consommation, de loisirs ou de préventions de dégâts. Elle est pour le moment appliquée en France uniquement à la pêche sous quotas et à quelques espèces chassables et sera notamment étendue à certaines pratiques de cueillette qui peuvent mettre en péril des ressources naturelles rares comme la gentiane jaune, l'arnica des montagnes ou l'ail des ours.

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

La France mettra par ailleurs en place un service dédié à la lutte contre nos impacts importés qui aura pour mission d'accompagner les entreprises dans leurs obligations de lutte contre les trafics d'espèces menacées, contre la déforestation importée ou encore contre l'importation de minerais issus de conflits.

La lutte contre les trafics d'espèces sera renforcée notamment via les organes de gestion de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

➡ Réduire l'impact du changement climatique sur la biodiversité par les politiques climat (Fiche 5)

La SNB souligne les engagements de la France à faire sa juste part pour limiter les impacts du changement climatique à travers la planification écologique sur les enjeux climatiques (LPEC, SNBC, PPE, PNACC).

La biodiversité bénéficiera ainsi de mesures inscrites dans la nouvelle stratégie nationale bas carbone (SNBC) présentée en 2023, comme le développement de l'agro-écologie, la lutte contre l'artificialisation. Inversement, la protection et la restauration des écosystèmes et l'utilisation durable de leurs ressources contribueront à l'objectif de neutralité de la SNBC, visant en particulier l'augmentation des puits de carbone d'ici 2050.

➡ Réduire les pollutions (Fiches 6, 7, 8 et 9)

La SNB visera à réduire l'ensemble des pollutions qui pèsent sur la nature. Elle s'attachera en particulier à réduire les pollutions d'origine agricole avec un plan de réduction de l'usage et des risques liés aux pesticides (Plan Ecophyto 2030) qui s'inscrira dans l'objectif de réduction promu au niveau européen de réduction de 50 % d'ici 2030 des usages et de l'exposition aux produits phytopharmaceutiques ; ainsi qu'une lutte active contre les pollutions dues aux excès de nitrates.

Elle confortera les efforts engagés par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de lutte contre le plastique à usage unique pour réduire la pollution plastique des écosystèmes, en particulier de l'océan. Dans cet objectif, elle visera par ailleurs la résorption de 100 % des décharges littorales avec un risque de submersion (94 identifiées en juin 2023) dont les déchets pourraient se retrouver en mer, ainsi que l'inscription de toutes les communes littorales dans une démarche zéro plastique d'ici 2030 (50 % d'ici 2025).

Enfin, la pollution lumineuse sera divisée par deux sur la décennie, notamment par la mise en place d'éclairages urbains mieux adaptés, un meilleur encadrement des horaires d'éclairage des enseignes lumineuses et des vitrines et le renforcement des mesures de contrôle.

➡ Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (Fiche 10)

La SNB met en œuvre les moyens de mieux prévenir l'introduction des espèces exotiques envahissantes et de lutter contre elles lorsqu'elles sont installées. D'ici 2030, le taux d'établissement des espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles sera ainsi réduit d'au moins 50 %.

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Au moins 500 « opérations coup de poing » seront lancées d'ici 2025, en particulier dans les outre-mer, afin de lutter contre des espèces en cours d'installation. Elles mobiliseront les différents acteurs sur des endroits sensibles et les collectivités seront accompagnées pour intégrer cette gestion dans leurs actions courantes.

➡ Accompagner plus spécifiquement les secteurs prioritaires pour réduire leurs impacts sur la biodiversité (Fiches 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18)

Certains secteurs ont des impacts ou des dépendances particulièrement important vis-à-vis de la nature. La SNB les accompagnera plus spécifiquement dans la réduction de leurs impacts en visant au maximum des trajectoires à biodiversité positive.

La transition écologique de l'agriculture résultera de l'application du Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027 (PSN). Plusieurs plans nationaux traitant notamment des produits phytopharmaceutiques, du bio-contrôle, de la protection des captages d'eau potable, de la pollution de l'eau par les nitrates, de l'agriculture biologique, de l'anti-bio-résistance, de la déforestation importée, des protéines végétales, de l'alimentation. La protection de la biodiversité sera prise en compte dans les labels agricoles afin d'encourager les pratiques d'agro-écologie, notamment l'agriculture biologique qui atteindra 21 % De la SAU en 2030 ou encore le label HVE.

La SNB s'attachera à soutenir la recherche et développement sur des techniques et méthodes de pêches moins impactantes pour les espèces et écosystèmes marins et prévoira l'accompagnement du secteur pour l'adoption de ces alternatives. Elle soutient également le développement d'une aquaculture durable à faible impact, notamment l'aquaculture multi-trophique intégrée, dont l'aquaponie, à travers l'innovation en s'appuyant sur le FEAMPA.

La conciliation de la décarbonation de l'énergie et de la protection de la biodiversité sera assurée en application de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment dans la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres et de zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer, par la création d'un observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité et par la mise en place d'une contribution au partage territorial de la valeur, dont au moins 15 % sont dédiés à la biodiversité.

La filière de construction intégrera les enjeux de la biodiversité, notamment par la formation, la promotion de filières courtes et le recyclage des matériaux, des labels faisant le lien entre bâti et biodiversité, le recours aux matériaux biosourcés par la commande publique, la valorisation des terres excavées.

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

AXE 2 : RESTAURER LA BIODIVERSITÉ DEGRADÉE PARTOUT OÙ C'EST POSSIBLE

Cet axe inclut les fiches-mesures 19 à 26.

Notre objectif

A l'échelle mondiale, 75 % des milieux terrestres et 40 % des écosystèmes marins sont fortement dégradés : c'est le constat alarmant que partagent les experts internationaux. Un million d'espèces sont menacées d'extinction dans le monde. Cette dégradation de la biodiversité est largement la conséquence de nos activités humaines, qui exercent des pressions majeures sur la nature. En plus de réduire les pressions qui s'exercent sur ces espèces et habitats, il est donc désormais majeur d'entamer la restauration des écosystèmes prioritaires terrestres et marins, en mettant l'accent sur la renaturation et la résilience face au changement climatique. Il s'agit, dans un contexte de changement climatique, de dépasser la vision de la conservation des espèces qui a marqué les décennies passées pour aller vers une logique d'intégrité des écosystèmes. La COP15 de décembre 2022 a consacré cet objectif dans l'accord de Kunming-Montréal en fixant l'ambition que « d'ici à 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, côtiers et marins dégradés fassent l'objet d'une restauration effective ».

Pour y parvenir, la France soutient l'adoption d'un règlement européen pour la restauration de la nature ambitieux et mesurable (fiche 19) ; et prévoit d'ores et déjà des mesures de restauration sur les principaux écosystèmes dégradés. Cette restauration permettra de développer les solutions fondées sur la nature au profit des politiques de prévention des risques, de lutte contre les effets du changement climatique, de protection des ressources en eau…

Les mesures clés

➡ Restaurer les continuités écologiques et ramener de la nature en ville (Fiches 20 et 21)

La France poursuivra le déploiement des « Trames vertes et bleues » qui visent à restaurer les continuités écologiques terrestres et aquatiques pour permettre aux espèces de passer d'un milieu à l'autre. Elle renforcera également la mise en place des « Trames noires » pour lutter contre les pollutions lumineuses qui perturbent certaines espèces.

Par ailleurs, un effort particulier sera fait sur les obstacles majeurs, appelés « points noirs ». Chaque région identifiera les points noirs prioritaires et l'État soutiendra les actions nécessaires afin de les résorber d'ici la fin de la décennie.

Enfin, le Gouvernement poursuivra les efforts de renaturation et de désimperméabilisation des villes. Ce retour de la nature en ville a des bénéfices en terme d'adaptation au climat futur en créant des îlots de fraîcheur pendant les vagues de chaleur, et en augmentant la résilience des villes face aux événements climatiques extrêmes, en particulier les inondations. Comme annoncé par la Première ministre en juin 2022, 500 millions d'euros seront mobilisés sur 2022-2027 à cet effet . La présence de nature en ville participe également à améliorer le bien-être des habitants, avec l'objectif que tous les citoyens aient accès à la nature à moins de 15 minutes de chez eux.

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

➡ Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers (Fiche 22)

Depuis 2018, la France a connu des épisodes de chaleur et de sécheresse très intenses qui ont conduit à un affaiblissement des arbres. Plus de 300 000 hectares dépérissent déjà, soit environ 30 fois la superficie de Paris et c'est 30 % des essences qui risquent de dépérir à horizon 2050.

Afin de restaurer ce puits de carbone essentiel, au moins 1 milliard d'arbres seront plantés sur la décennie, en utilisant des essences variées, adaptées au climat futur. Un plan d'action viendra préserver les vieux bois et forêts subnaturelles dont la valeur écologique est exceptionnelle.

➡ Favoriser les haies, en particulier en milieux agricoles (Fiche 23)

La France inversera la tendance de ces dernières décennies en se donnant les moyens qu'au moins 50 000 km de haies soient replantés sur la décennie, en particulier en milieu agricole.

➡ Restaurer les zones humides (Fiche 24)

Les milieux humides apportent de très nombreux services à nos sociétés. Ils sont un support de biodiversité, participent à l'épuration, à la régulation de l'eau et à la prévention des crues, stockent du carbone atténuant ainsi le changement climatique et permettent de s'adapter à ses conséquences.

Leur préservation et remise en état est donc une priorité nationale. En plus de la création d'un parc national dédié à ces écosystèmes, au moins 50 000 ha de zones humides auront été restaurés d'ici 2026 et les efforts se poursuivront jusqu'à la fin de la décennie.

➡ Restaurer les sols (Fiche 25)

90 % des organismes vivants dans les écosystèmes terrestres passent tout ou partie de leur cycle de vie dans les sols. Grâce à cette biodiversité, les sols assurent des fonctions essentielles comme stocker le carbone, réguler le cycle de l'eau ou produire de la biomasse. Les préserver et les restaurer est ainsi un défi majeur.

La SNB inclut des actions sur tous les types de sols : forestiers avec un plan de préservation dédié, agricoles avec le déploiement d'un diagnostic « santé des sols » lors de la transmission d'une parcelle agricole ou encore urbain avec la lutte contre l'artificialisation et la réhabilitation des friches.

Par ailleurs, la France soutiendra l'adoption d'une directive européenne sur la santé des sols afin de porter cet enjeu majeur à l'échelle du continent.

➡ Inverser le déclin d'espèces phares menacées, en particulier les espèces endémiques dans les Outre-mer (Fiche 26)

La France se situe parmi les dix pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées présentes en particulier dans nos Outre-mer : plus d'un tiers des espèces d'oiseaux de La Réunion sont menacées ou ont déjà disparu ; en Guyane, 13 % des oiseaux et des poissons sont menacés et 16 % des mammifères marins ; et en Martinique, ce sont 47 % des reptiles, 28 % des mollusques et 21 % des oiseaux qui sont menacés.

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

D'ici 2030, l'État lancera 20 nouveaux programmes nationaux d'action (PNA) visant à protéger de nouvelles espèces menacées en visant au maximum le rétablissement de leur population. Ces nouveaux PNA porteront un double rééquilibrage, en faveur de la flore d'une part, et en faveur de l'outre-mer d'autre part et porteront à 100 le nombre de plans couvrant plus de 300 espèces menacées.

La SNB poursuivra par ailleurs la mise en œuvre du Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation.

Enfin, la lutte contre les mortalités accidentelles sera renforcée, notamment pour lutter contre les prises accidentelles dans les filets de pêches de petits cétacés, de tortues marines ou encore d'oiseaux marins.

AXE 3 : MOBILISER TOUS LES ACTEURS

Cet axe inclut les fiches-mesures 27 à 34.

Notre objectif

Pour parvenir à préserver et restaurer la biodiversité, tous les acteurs ont un rôle à jouer, de l'Etat aux citoyens en passant par les collectivités territoriales, les entreprises ou encore les associations et l'ensemble des usagers de la nature, par ailleurs le plus souvent impliqués dans sa préservation.

Les mesures clés

➡ Assurer l'exemplarité de l'État et des services publics (Fiches 27 et 28)

Les services de l'Etat doivent accélérer leur transformation en réponse à l'urgence écologique et aux attentes fortes des citoyens. Cette exigence d'exemplarité de l'Etat est l'une des conditions de l'attractivité future de l'Etat et doit permettre de développer un sentiment de fierté, prompt à porter la transformation de notre fonction publique.

L'Etat s'engage ainsi à désartificialiser plus qu'il n'artificialise pour ses bâtiments dès 2027.

Par ailleurs, d'ici 2027, 2,5 millions d'agents de la fonction publique seront formés aux trois crises écologiques (climat, biodiversité, épuisement des ressources) et les agents pourront s'engager dans des associations environnementales sous forme de mécénat de compétences.

Un processus de labellisation et/ou partenariat avec des associations environnementales sera également lancé dans l'objectif de gérer de manière exemplaire les jardins de l'Etat. Lorsque c'est possible, ils seront ouverts au public pour la Fête de la nature.

Enfin, les politiques publiques intégreront l'approche « Une seule santé » qui prend en considération les interrelations entre santé publique, santé animale, santé des végétaux et environnement.

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

➡ Accompagner l'action des collectivités territoriales (Fiche 29)

La biodiversité est par nature un sujet très local. De nombreuses collectivités locales proposent déjà des solutions et montrent qu'il est possible d'agir. Le défi des prochaines années est de généraliser les solutions les plus efficaces, conforter la planification écologique pour la pérennité des activités humaines dans un équilibre avec la biodiversité, d'accompagner les collectivités dans leurs démarches en ce sens et d'engager un plan ambitieux de formation des élus.

L'objectif sera ainsi d'aider à une application efficace de la séquence Éviter-Réduire-Compenser, et d'intégrer les enjeux de biodiversité dans les différents documents d'urbanisme et de planification territoriale et de mettre à disposition des collectivités les outils nécessaires, comme par exemple les Atlas de la biodiversité communale (ABC).

La nouvelle génération de CRTE comprendra systématiquement un volet biodiversité.

➡ Accompagner l'engagement des entreprises pour la biodiversité (Fiche 30)

Au-delà des secteurs prioritaires qui font l'objet d'un accompagnement spécifique (fiches 12 à 18), toutes les entreprises ont un lien plus ou moins fort avec la nature. Tout au long de leurs chaînes de valeur, les entreprises ont en effet des impacts sur les écosystèmes partout à travers le monde, mais elles ont aussi des dépendances à la biodiversité qui peuvent présenter des risques pour la pérennité de leurs activités.

Un des objectifs principaux est d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de leurs obligations de transparence et reporting (CSRD, article 29 de la loi énergie et climat) ; mais aussi d'accompagner les plus petites entreprises non-soumises à ces obligations pour une meilleure connaissance de leurs impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité à travers des outils développés par Bpifrance, l'Ademe ou encore l'Office Français pour la biodiversité (OFB).

L'OFB poursuivra notamment le programme Entreprises engagées pour la nature en visant au moins 5 000 entreprises engagées d'ici 2030.

➡ Mobiliser les citoyens tout au long de la vie (Fiches 30, 31, 32, 33 et 34)

« On aime ce qui nous a émerveillé, et on protège ce que l'on aime. » disait Jacques-Yves Cousteau. L'objectif de la SNB est ainsi de former, informer et sensibiliser les citoyens tout au long de la vie afin de les mobiliser en faveur de la protection et de la restauration de la biodiversité par des actions directes mais aussi indirectes comme des évolutions de modes de consommation.

Cela passera à la fois par un renforcement de l'éducation et sensibilisation au développement durable à l'école, au collège, au lycée et en formation initiale. À ce titre, un établissement scolaire sur trois (niveaux école et collège) disposera d'au moins un projet d'aire éducative qui permet aux élèves de comprendre et protéger un petit bout de territoire proche. Les services civiques écologiques seront renforcés, avec un objectif de dix fois plus de jeunes engagés d'ici 2030. Une cartographie des métiers de la biodiversité et des formations associées, initiales et continues, sera développée et diffusée, notamment via Parcoursup, afin de renforcer ces secteurs.

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Le citoyen-consommateur sera éclairé dans ses choix. Un affichage environnemental sera déployé sur les produits textiles et agro-alimentaires à partir de 2024, puis progressivement sur les autres biens et services. Les labels existants seront par ailleurs analysés et améliorés afin de lutter contre l'éco-blanchiment.

Enfin, le Gouvernement soutiendra l'organisation chaque année de grands moments de cohésion citoyenne autour de la biodiversité à travers la Fête de la nature au printemps et les journées européennes du patrimoine, incluant le patrimoine naturel, notamment les plus remarquables, en septembre.

AXE 4 : GARANTIR LES MOYENS D'ATTEINDRE CES AMBITIONS

Cet axe inclut les fiches-mesures 35 à 39.

Notre objectif

Pour atteindre les objectifs fixés par la SNB, il importe de garantir que les moyens soient à la hauteur de ces ambitions. Ces moyens ne se limitent pas aux enjeux financiers mais couvrent également des questions de recherche et diffusions de connaissances ainsi que la gouvernance de pilotage de la stratégie.

Les mesures clés

➡ Développer et valoriser la connaissance des données et enjeux biodiversité (Fiche 35)

Pour accompagner et faciliter le passage à l'action, la mise en place de connaissances suffisantes est un préalable nécessaire à une action efficace en faveur de la préservation, de la restauration et de la gestion de la nature.

La France continuera à soutenir des projets de recherche et développement des connaissances à travers les Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) du quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA4) ou encore France 2030.

Les systèmes d'information seront renforcés, tant pour suivre l'état de la biodiversité, que les pressions et les réponses développées avec des données en libre accès.

➡ Mobiliser les financements publics et privés en faveur de la biodiversité, en France comme à l'étranger (Fiches 36, 37 et 38)

La préservation et la restauration de la biodiversité nécessiteront des investissements à la fois publics et privés.

Pour les financements publics, cela passera par la généralisation de l'approche du budget vert. Par ailleurs, l'Etat lancera un plan de sortie progressive des subventions néfastes à la biodiversité.

Dès 2024, le budget de l'Etat et ses opérateurs augmente de 264 millions d'euros pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale biodiversité 2030, en sus de la pérennisation des moyens mobilisés sur le fonds friche (300 millions d'euros par an) et la renaturation (100 millions d'euros par an) dans le cadre du fonds vert, le renouvellement forestier porté dans le cadre de France 2030 et la résorption des décharges littorales.

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Ces 264 millions d'euros d'intervention supplémentaires permettront notamment de renforcer l'effectivité des aires protégées (+114 millions d'euros), d'écosystèmes (+80 millions d'euros), la protection des espèces (+18 millions d'euros), la biodiversité des milieux forestiers (+15 millions d'euros), des milieux marins (+6 millions d'euros), ou encore l'accompagnement de la restauration des sols (+6 millions d'euros).

La territorialisation d'une partie des mesures, en particulier en matière d'aires protégées et de restauration écologique, permettra une synergie efficace avec les financements locaux, et en particulier des collectivités territoriales.

La biodiversité étant un bien commun, le financement des actions de préservation et de restauration est assuré en grande majorité par les pouvoirs publics. En 2021, près de 2,3 milliards d'euros ont été consacrés à des dépenses publiques directement favorables à la biodiversité (aires protégées, préservation des espèces, restauration écologique, protection du milieu marin, connaissances, police de l'environnement) et 2,4 milliards d'euros à des dépenses supplémentaires en lien avec la biodiversité et œuvrant à la réduction des pressions (adoption de pratiques agricoles favorables, lutte contre l'artificialisation des sols, politique du grand cycle de l'eau).

L'essentiel des financements actuels provient de l'État et de ses opérateurs (notamment l'Office Français de la Biodiversité et les agences de l'eau) à hauteur de 1,3 milliards d'euros sur le périmètre des politiques de biodiversité et de 1,0 milliard d'euros sur les politiques connexes. Les collectivités territoriales représentent en 2021 près de 900 millions d'euros de dépenses directement favorables, avec une part prépondérante des départements (430 millions d'euros). Sur le périmètre des politiques connexes, les collectivités territoriales représentent 400 millions d'euros de dépenses supplémentaires. Par ailleurs, l'Union européenne est à l'origine, en France, de 60 millions d'euros par an de dépenses directement en faveur de la biodiversité et 990 millions d'euros sur les politiques connexes incluant la politique agricole commune (PAC).

Les financements privés seront également mobilisés en faveur de la biodiversité, à la fois en réorientant les investissements des grands investisseurs privés ; mais aussi en renforçant les moyens innovants de financements de la préservation de la nature et des solutions fondées sur la nature, comme le label bas-carbone ou les sites naturels de restauration et renaturation.

Pour le financement des projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'absorption du carbone, le label bas carbone, créé en 2018, sera ainsi mobilisé en faveur des aires protégées et des acteurs concourant à leur gestion, en application de la loi climat et résilience ; pour les méthodes ne concernant pas directement les écosystèmes naturels, l'ambition des conditions et cobénéfices exigés en matière de biodiversité sera relevée.

Un loto de la biodiversité « mission nature » sera également lancé dès 2023 en partenariat entre la Française des jeux et l'Office Français pour la biodiversité. Outil de pédagogie et de sensibilisation du plus grand nombre, ce nouveau jeu de grattage représentera une manière innovante et engageante d'impliquer les citoyens en leur permettant de soutenir directement des projets concrets et locaux de restauration de la biodiversité.

Enfin, au niveau international, la France doublera les financements de l'Agence Française de Développement en faveur de la biodiversité d'ici 2025 (par rapport à 2019) avec l'objectif d'atteindre 1 milliard d'euro par an ; et engagera une action diplomatique résolue

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

pour assurer l'atteinte des objectifs de financements internationaux déterminés dans l'Accord de Kunming-Montréal.

➡ Mettre en place une gouvernance interministérielle de pilotage et de redevabilité de la SNB (Fiche 39)

Afin de garantir la pleine mobilisation de tous les ministères et opérateurs de l'État concernés, le pilotage de la SNB sera basé sur des indicateurs de moyens et de résultats précis. Chaque action sera pilotée par une direction ou un opérateur qui aura en charge le reporting sur ces indicateurs. Ceux-ci seront compilés par l'OFB et rapportés régulièrement au Secrétariat général à la planification écologique qui pourra alors engager les éventuelles mesures correctrices nécessaires. Le Comité national de la biodiversité est chargé du suivi annuel de la SNB, dont il examine l'avancée et les effets. En particulier, il sera saisi tous les ans d'un panorama d'avancement de la SNB et de ses effets, fondé sur des indicateurs clés établis annuellement, éclairés d'autres données pertinentes le cas échéant.

L'avis du CNB sur ce panorama pourra contribuer à la fois à la décision publique du Gouvernement et aux missions de contrôle et d'initiatives législative du Parlement.

➡ Mettre en place d'un pilotage fin via des indicateurs

Le cadre de suivi de la SNB vise à suivre les progrès accomplis dans l'atteinte des ambitions et des cibles de la stratégie, au moyen d'un ensemble d'indicateurs. Les indicateurs mesurent soit l'impact global de la stratégie sur la nature ou sur la société, soit le résultat de la mise en œuvre des actions.

Afin de fournir une synthèse politique de haut niveau faisant l'objet d'une communication au public, un ensemble d'indicateurs-clés a été défini, sur la base d'une expertise conduite par le CNB, selon les critères suivants : représentation des principaux enjeux relatifs à la biodiversité, intelligibilité et, dans la mesure du possible, fréquence de mise à jour annuelle.

Ces indicateurs-clés sont complétés d'un tableau de bord exhaustif rassemblant l'ensemble des indicateurs identifiés dans les fiches mesure. Le tableau de bord est géré par l'OFB, sous le pilotage du MTECT et du SGPE.

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Les indicateurs clés proposés sur la base des travaux du CNB

État de la biodiversité	Abondance des populations d'oiseaux communs spécialistes [indices]
Pressions sur la biodiversité	Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers [superficie, en ha]
	Répartition des débarquements français (Métropole, Outre-mer) selon le statut des stocks de poissons évalués [pourcentages des poids]
	Espèces exotiques envahissantes par département [nombre]
	Pollution chimique des cours d'eau et des plans d'eau en France calculé avec l'indice de pression toxique cumulé (IPTC)
	Quantités de substances actives produites phytopharmaceutiques vendues (QSA) et/ou NODU (en cohérence avec Ecophyto 2030)

Complétés avec la boussole du déploiement de la SNB

Mesure phare concernée	Indicateurs	Cible
Moyens d'action de l'État	Moyens supplémentaires de l'Etat [€]	
Gouvernance claire, territorialisée, en partenariat avec les Régions	Adaptation des SRB à la SNB2030 (ajustements ou constat que c'est déjà le cas) [Part de régions couvertes]	100 % d'ici 2027
Aires protégées	Part de territoire sous protection forte [%]	10 % du territoire national d'ici 2030 avec 5 % de la façade méditerranéenne d'ici 2025 et 10 % des forêts publiques
	Nombre de nouvelles aires protégées [Nb]	+ 450 nouvelles aires protégées d'ici 2025
Gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre d'opérations coup de poing [nb]	500 opérations d'ici 2025
Protection des espèces menacées	Nombre d'espèces protégées par un plan de conservation [nb]	300 espèces d'ici 2030
	Part de récifs coralliens ultramarins protégés [%]	100 % d'ici 2025
Transition agroécologique	QSA (déjà dans indicateurs clés donc non repris ici) Part de la SAU en agriculture biologique [%]	En cohérence avec Ecophyto 2030) 21 % de la SAU en agri bio en 2030
Pollution plastique	Décharges littorales résorbées [Nb]	94 décharges résorbées en 10 ans
	Part de communes littorales engagées dans la démarche plages sans plastiques [%]	50 % des communes d'ici 2025
Pollution lumineuse	Pollution lumineuse en France [%]	Baisse de 50 % d'ici 2030

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Mesure phare concernée	Indicateurs	Cible
Surfréquentation	Territoires couverts par un label Grands Sites de France [Nb]	Doublement du nombre d'ici 2027
Artificialisation	Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers [ha]	Division par 2 d'ici 2030 (préservation de 120000 ha par an)
Restauration écosystèmes	Zones humides restaurées [ha]	50 000 ha d'ici 2026
Restauraution continuités	Points noirs prioritaires [%]	100% d'ici 2030
Résilience forêts	Arbres plantés [Nb]	1 milliard d'arbres d'ici 2030
Acteurs économiques	Opérations de restauration/ renaturation mobilisant des solutions fondées sur la nature [Nb]	70 opérations d'ici 2030 (année à confirmer)
Accès à la nature	Montant mobilisé pour la renaturation [€]	500 millions € mobilisés d'ici 2027
	Part du territoire ayant accès à la nature à moins de 15 minutes de chez soi [%]	Indicateur à construire
Formation des élèves	Nombre de jeunes supplémentaires en service civique en missions écologie [Nb]	10 fois plus d'ici à 2030
	Nombre d'aires éducatives [Nb]	18 000 aires éducatives d'ici 2027
Formation continue	Part des maires formés aux enjeux biodiversité et climat [%]	100 % d'ici 2030
	Part des cadres de l'État et des collectivités territoriales formés aux enjeux biodiversité et climat [%]	100 % d'ici 2030
Monde économique	Nombre d'entreprises labellisées Engagées pour la nature [Nb]	5 000 d'ici 2025
Communication	Participation à la Fête de la Nature [Nb de participants]	5 millions de participants d'ici 2027

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Direction de l'eau et de la biodiversité
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex - Tél. : 01 40 81 21 22
Crédit photo : Jean-Pierre Mareschal/Terra
Conception graphique : SG/DAF/SAS/SET/SET2 - Benoit Cudelou
Impression : SG/DAF/SAS/SET/SET2 - Atelier de reprographie
www.ecologie.gouv.fr

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

23156 DICOM/GOUV - Juillet 2023

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

HISTORIQUE DES CHANGEMENTS		
VERSION	PUBLICATION DATE	CHANGEMENT
1.0	15.04.2021	Version initiale (nouveau CFP).
2.0	01.05.2022	Clarifications dans l'avis important (langue, taille de la police, notes conceptuelles, etc.) Adaptation mineure de la structure (la section 3.2 devient la section 3.3). Clarifications mineures concernant d'autres sections. Ajout d'une déclaration sur la SdE. Consolidation, formatage et modifications de la mise en page. Tags ajoutés.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

3.0	23.10.2023	Version finale. • Les liens avec les objectifs des NBS ont été clarifiés et la nouvelle version de la stratégie a été fournie, • Un chef de projet dédié aux actions en Corse sur une période de 3 ans a été ajouté au projet. Il sera embauché par l'OFB avec un partenariat fort avec l'OEC qui a fourni une lettre de soutien, • Le tableau des ICP a été mis à jour, • Une modification des noms des livrables dans D9.1 et D9.2 a été effectuée, • Une explication du mécanisme de coordination avec les financeurs complémentaires pour mettre en œuvre des actions de restauration des continuités aquatiques dans le WP3.3 et des prairies permanentes dans le WP5.4 a été fournie, ainsi que des liens clairs avec le PAF français et des clarifications sur la façon dont le projet soutiendrait sa mise en œuvre, • La description détaillée du WP5.6 a été revue. Par ailleurs, 3 lettres de soutien à l'action visant à concilier le développement des énergies renouvelables et la protection de la biodiversité ont été obtenues ainsi qu'une lettre du MEDEF (organisation regroupant les entreprises françaises), • Une sous-section "Reproduction et exploitation des résultats du projet" a été ajoutée dans le WP9, ainsi que 2 produits à livrer dans M34 et M70, • Les factures d'adhésion mises à jour ont été fournies pour Tite, CEN Guyane et NEP Mayotte, • Des détails ont été fournis dans le document Excel, notamment des ventilations (nombre de jours, coût/jour) pour les coûts de sous-traitance dans le WP2.4 et l'OFB T3.2.6, • Les frais d'impression ont été réaffectés dans le WP3.5 (FédéSCoT), le WP3.2.4 (ARB BFC) et le WP7.2.2 (ARB BFC) en tant que "Autres biens", œuvres et services, • Une sélection de coûts alloués aux "Autres biens, travaux et services" a été surlignée en jaune vif afin d'être reclassée dans la catégorie "Sous-traitance" sous les points WP3.1.2, WP3.1.5 et WP3.2.6, • La partie B, section 4.4 a été mise à jour pour souligner les synergies entre Life MarHa et Life Biodiv'France. Nous avons mis à jour la description du WP4 sur ses sections marines. • La partie B, section 4.4, a été mise à jour pour expliquer clairement comment Life Biodiv'France permettra aux agences régionales pour la biodiversité de développer leurs capacités à long terme. • Une mise à jour du tableau budgétaire et des explications dans la description des WP4.1.2 et WP6 ont été fournies concernant le taux de personnel mensuel moyen pour l'affilié PN Guadeloupe et pour le bénéficiaire FNH, • Les coûts énumérés sous "sous-traitance" entre les lignes 161 à 164 ; 169 ; 195 à 197 ; 214 ; 222 et 223 ; 241

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

		à 243, ainsi que d'autres lignes, ont été reclassées dans la rubrique "Autres biens, travaux et services" du tableau budgétaire détaillé. • Les coûts du FCEN pour le jumelage de zones protégées (WP4.3.3) ont été confirmés comme étant un "soutien financier à des tiers" : une justification appropriée a été fournie dans la proposition (p.101) et le coût a été classé dans la catégorie appropriée du tableau budgétaire, • Une ligne budgétaire distincte a été ajoutée pour les frais d'audit de chacun des neuf bénéficiaires concernés, • Des erreurs de calcul ont été corrigées dans la catégorie de coûts "autres biens, travaux et services" de l'OFB (lignes 303 et 305), • L'élément de coût "autres livrables (16 000 EUR)" pour le bénéficiaire ARBE PACA a été justifié, • Des erreurs de calcul ont été corrigées dans la catégorie de coûts "voyages et subsistance" de la FPNRF, • La formulation "per diem" dans le tableau du budget détaillé pour le bénéficiaire OFB a été supprimée, • Confirmation que RNF et SOLAGRO sont deux associations à but non lucratif et non des PME : aucun des deux présidents ne participera aux activités du projet, • Des explications sur les financements complémentaires ont été ajoutées dans le WP8 et dans la section 4.5, • L'EM6 a été révisé, avec une date limite au début de la phase 2 et une nouvelle étape (avant l'EM24) a été ajoutée, afin d'établir un mécanisme clair pour l'utilisation des fonds complémentaires, lié au calendrier du projet, et le WP8.2 a été mis à jour en conséquence, • La contribution financière des agences de l'eau à la mise en œuvre du NBS a été mentionnée à la section 4.5 et WP8, et une lettre de soutien a été fournie, • Un nouveau livrable "Green project management and procurement policy achievements" a été ajouté pour rendre compte de la mise en œuvre de mesures de gestion de projets écologiques par tous les partenaires du consortium pendant toute la durée du projet (échéance M111), • Les WP4.3.3.4 et WP5.7 ont été mis à jour avec la démonstration de la valeur ajoutée pour la mise en œuvre de la stratégie ciblée des tâches T4.3.3.4 et T5.7.2, • Des explications sur les frais de personnel du WP9 (inclus dans ceux des WP1 et 2 (en particulier le chef de projet et le responsable de la communication)) ont été ajoutées,

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Detailed Budget Table

LIFE BIODIV'Fr

Important:
You may add rows but no additional tabs. This may result in your proposal being considered inadmissible.
Please ensure that the file can be printed on a format of 1 page wide (number of pages depending on the number of participants).

Staff effort allocation

Fill in the effort per work package and Beneficiary/Affiliated Entity.
Please indicate the number of person-months over the whole duration of the planned work.
Adapt the columns to the number of work packages in your proposal.

Participant Number/Short Name	WP1	WP2	WP3	WP4	WP5	WP6	WP7	WP8	WP9	Total
1. OFB	624,5	308	517	740	341,5	262	226	92	36	**3147**
2. ABB			60							**60**
3. ANBDD			90							**90**
4. ANEB			55,72							**55,72**
5. ARB BFC			84				74			**158**
6. ARB CVL					84					**84**
7. ARB NA			128,19							**128,19**
8. ARB Occitanie	9,1		147,42		54,85		54,85			**266,22**
9. ARBE PACA	12	4	84				50			**150**
10. CNPF					81,609					**81,609**
11. CNPMEM							30			**30**
12. CREPS AURA	23,6	6				50,49	5,61			**85,70**
13. ENRx			72							**72**
14. ENVSN	16,63					58,9	4,3			**79,83**
15. FCEN	26,58			57,68		37,89	44,42			**166,58**
16. CENMP				29,5						**29,5**
17. FédéSCoT			72							**72**
18. FNH	18,64	13,98				66,99				**99,61**
19. FPNRF	45		45	72	131,4	36				**329,4**
20. PNR Brière					10					**10**
21. PNR Livradois-Forez					12					**12**
22. PNR Lorraine					9,5					**9,5**
23. PNR Pilat					12					**12**
24. IdF Nature					90					**90**
25. Institution Adour	0,2		2,1							**2,3**
26. LPO	3,5			19,7	51,8	43,2	69,82			**188,02**
27. Noé					87,3					**87,3**
28. PN Pyrénées	6			74,62						**80,62**
29. PN Calanques				2,67						**2,67**
30. PN Cévennes				5,05						**5,05**
31. PN Forêts				2,9						**2,9**
32. PN Guadeloupe				2,24						**2,24**
33. PN Mercantour				2,67						**2,67**
34. PN Réunion				25,57						**25,57**
35. PN Vanoise				2						**2**
36. Région AuRA			72							**72**
37. Région PDL			94							**94**
38. RNF	19,57			237,38			61,7			**318,65**
39. CEN Guyane				4,32						**4,32**
40. NEP Mayotte				4,32						**4,32**
41. Sepanguy				4,32						**4,32**
42. Titè				4,4						**4,4**
43. SIDAM					63,48					**63,48**
44. SMBS-GLP	1,5			38						**39,5**
45. SOLAGRO	13,61				44,02				4,21	**61,84**
46. UPGE							162			**162**
47. A-IGEco							30			**30**
48. WWF				20,611	78,778					**99,389**
Total person-months	**820,43**	**331,98**	**1523,4**	**1350**	**1152,2**	**555,47**	**812,7010526**	**92**	**40,21**	**6678,4**

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Personnel costs

Present your estimated "Personnel costs" split into 3 categories as per the table below. If you do not have any personnel costs falling under "A.4 SME owners and natural person beneficiaries" or "A.5 Volunteers", all personnel costs should be budgeted under "A1. Employees (or equivalent); A2. Natural persons under direct contract and A3. Seconded Persons".

Participant Number/Short Name	Country	Number of person months	Average monthly salary rate	A1. Employees (or equivalent); A2. Natural	A.4 SME owners and natural	Subtotal personnel costs	A.5 Volunteers (Unit costs)	Total Personnel costs
1. OFB		3147	4 471 €	14 070 283 €		**14 070 283 €**		**14 070 283 €**
2. ABB		60	3 861 €	231 682 €		**231 682 €**		**231 682 €**
3. ANBDD		90	4 000 €	360 000 €		**360 000 €**		**360 000 €**
4. ANEB		56	6 628 €	369 290 €		**369 290 €**		**369 290 €**
5. ARB BFC		158	3 804 €	601 008 €		**601 008 €**		**601 008 €**
6. ARB CVL		84	5 833 €	490 000 €		**490 000 €**		**490 000 €**
7. ARB NA		128	4 084 €	523 514 €		**523 514 €**		**523 514 €**
8. ARB Occ		266	4 150 €	1 104 744 €		**1 104 744 €**		**1 104 744 €**
9. ARBE PACA		150	4 592 €	688 736 €		**688 736 €**		**688 736 €**
10. CNPF		82	4 497 €	366 993 €		**366 993 €**		**366 993 €**
11. CNPMEM		30	6 445 €	193 339 €		**193 339 €**		**193 339 €**
12. CREPS AURA		86	3 971 €	340 326 €		**340 326 €**		**340 326 €**
13. ENRx		72	5 451 €	392 472 €		**392 472 €**		**392 472 €**
14. ENVSN		80	4 049 €	323 200 €		**323 200 €**		**323 200 €**
15. FCEN		167	5 047 €	840 748 €		**840 748 €**		**840 748 €**
16. CENMP		30	3 425 €	101 040 €		**101 040 €**		**101 040 €**
17. FédéSCoT		72	3 183 €	229 160 €		**229 160 €**		**229 160 €**
18. FNH		100	7 465 €	743 577 €		**743 577 €**		**743 577 €**
19. FPNRF		329	6 369 €	2 098 011 €		**2 098 011 €**		**2 098 011 €**
20. PNR Brière		10	4 073 €	40 725 €		**40 725 €**		**40 725 €**
21. PNR Livradois-Forez		12	3 542 €	42 500 €		**42 500 €**		**42 500 €**
22. PNR Lorraine		10	4 637 €	44 049 €		**44 049 €**		**44 049 €**
23. PNR Pilat		12	3 541 €	42 492 €		**42 492 €**		**42 492 €**
24. IdF Nature		90	4 326 €	389 350 €		**389 350 €**		**389 350 €**
25. Institution Adour		2	6 750 €	15 525 €		**15 525 €**		**15 525 €**
26. LPO		188	3 844 €	722 683 €		**722 683 €**		**722 683 €**
27. Noé		87	4 360 €	380 638 €		**380 638 €**		**380 638 €**
28. PN Pyrénées		81	5 194 €	418 702 €		**418 702 €**		**418 702 €**
29. PN Calanques		3	6 810 €	18 183 €		**18 183 €**		**18 183 €**
30. PN Cévennes		5	6 810 €	34 391 €		**34 391 €**		**34 391 €**
31. PN Forêts		3	6 833 €	19 817 €		**19 817 €**		**19 817 €**
32. PN Guadeloupe		2	9 555 €	21 403 €		**21 403 €**		**21 403 €**
33. PN Mercantour		3	6 810 €	18 183 €		**18 183 €**		**18 183 €**
34. PN Réunion		26	3 024 €	77 311 €		**77 311 €**		**77 311 €**
35. PN Vanoise		2	6 810 €	13 620 €		**13 620 €**		**13 620 €**
36. Région AuRA		72	4 167 €	300 024 €		**300 024 €**		**300 024 €**
37. Région PDL		94	3 685 €	346 345 €		**346 345 €**		**346 345 €**
38. RNF		319	4 908 €	1 563 859 €		**1 563 859 €**		**1 563 859 €**
39. CEN Guyane		4	3 375 €	14 580 €		**14 580 €**		**14 580 €**
40. NEP Mayotte		4	3 431 €	14 823 €		**14 823 €**		**14 823 €**
41. Sepanguy		4	3 938 €	17 010 €		**17 010 €**		**17 010 €**
42. Titè		4	2 658 €	11 697 €		**11 697 €**		**11 697 €**
43. SIDAM		63	4 502 €	285 768 €		**285 768 €**		**285 768 €**
44. SMBS-GLP		40	4 205 €	166 098 €		**166 098 €**		**166 098 €**
45. SOLAGRO		62	6 691 €	413 795 €		**413 795 €**		**413 795 €**
46. UPGE		162	2 233 €	361 773 €		**361 773 €**		**361 773 €**
47. A-IGEco		30	3 739 €	62 400 €		**62 400 €**	49 780 €	**112 180 €**
48. WWF		99	5 398 €	536 488 €		**536 488 €**		**536 488 €**
Total		**6 678**	**231 171**	**30 462 355 €**	**0 €**	**30 462 355 €**	**49 780 €**	**30 512 135 €**

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Subcontracting

Give details on subcontracted action tasks (if any) and explain the reasons why (as opposed to direct implementation by the participants).
Subcontracting — Subcontracting means the implementation of action tasks, i.e. specific tasks which are part of the action and are described in Annex 1 of the Grant Agreement.
Note: Subcontracting concerns the outsourcing of a part of the action to a party outside the Consortium. It is not simply about purchasing goods or services. We normally expect the participants to have sufficient operational capacity to implement the project activities themselves. Sub-contracting should therefore be exceptional.
Include only subcontracts that comply with the rules (i.e. best value for money and no conflict of interest; coordinator tasks can normally not be subcontracted).

Participant Number/Short Name	Subcontract Description	Cost (€)	WP	Justification (Why is subcontracting necessary?)
1. OFB	Appui pour évaluation du projet	70 000,00 €	T1.2	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé
1. OFB	Définition de 4 à 5 grandes stratégies de communication avec une agence conseil	250 000,00 €	T2.2	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Prestations d'élements de langage pour les publics cibles	50 000,00 €	T2.2	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Structuration d'un plan média (affichage, display, sponsorisation de posts réseaux sociaux, diffusion de podcasts, etc.)	300 000,00 €	T2.2	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Création graphique et/ ou audiovisuelles (125 000€ x2)	250 000,00 €	T2.3	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Assistance à Maître d'ouvrage pour l'expression détaillée des besoins	240 000,00 €	T2.4	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé. Coût/jour/consultant estimé à 1 000€ TTC. Estimation de 240 jours de travail de consultant avec la mobilisation de plusieurs consultants.
1. OFB	Consultation d'entreprises pour le développement de la plateforme (avec instauration d'un dialogue compétitif)	384 000,00 €	T2.4	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée. La procédure de dialogue compétitif induit l'octroi de primes aux participants du dialogue estimées à 15 000 €/participant pour 3 participants soit 45 000 €. Le solde de 339 000€ sera dédié au lauréat du dialogue pour le développement de la solution sur une estimation de 339 journées de travail de consultant au taux de 1000 €/jour avec la mobilisation d'équipes pluridisciplinaires.
1. OFB	Location et maintenance de la plateforme	600 000,00 €	T2.4	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé. Le développement de la plateforme sera suivi d'une phase de maintenance corrective et d'ajouts de fonctionnalités qui sont estimées à 300 000 € sur une période de 3 ans avec une moyenne de 100 jours/consultant/an au taux de 1000€/jour . La location de la plateforme est estimée à 100 000 € par an, pour une période de 3 ans correspondant à la finalisation du projet.
1. OFB	Mise en œuvre de la solution	360 000,00 €	T2.4	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé et constitue la seconde phase du marché. Coût/jour/consultant estimé à 1000€ TTC. Estimation de 360 jours de travail de consultant avec la mobilisation d' équipes pluridisciplinaires qui travailleront en mode agile.
1. OFB	Prestation d'accompagnement et production de récits/illustrations par des artistes	100 000,00 €	T3.1.2	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Benchmark et lien avec l'enquête menée auprès des CT (format, opportunité du format « récits » pour cette cible CT, préconisations)	10 000,00 €	T3.1.2	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Concevoir des contenus/ formats de communication adaptés pour parler aux élus (communication accessible et engageante) : récits inspirants, concours de nouvelles, vidéos, plaquettes etc (en fonction des préconisations)	50 000,00 €	T3.1.2	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Mise en forme graphique d'un outil de type auto diagnostic	20 000,00 €	T3.1.2	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Prestation de benchmark et interviews des collectivités cibles pour identifier l'existant et les besoins (cibles, messages, et formats)	20 000,00 €	T3.1.2	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Prestation de conception de supports de communication sur méthodo de projet	20 000,00 €	T3.1.2	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Prestation de conception de supports de communication sur outils identifiés	60 000,00 €	T3.1.2	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Prestation de développement d'un outil de mise en réseau/annuaire.	20 000,00 €	T3.1.2	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Prestation d'enquête auprès de collectivités : identifier les outils à mettre à disposition des collectivités, élus et agents pour aller vers les autres	10 000,00 €	T3.1.2	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Prestation d'enquête vers collectivités pour identifier modes d'organisation actuels, confirmer ou infirmer le besoin et formuler des préconisations d'organisation et de modalités d'animation + opportunité d'expérimentation	15 000,00 €	T3.1.2	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Prestation d'évaluation des réalisations	20 000,00 €	T3.1.2	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Prestation d'évaluation des réalisations	10 000,00 €	T3.1.2	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Prestation d'identification façon dont la biodiversité est prise en compte par les collectivités dans la mise en œuvre de compétences et projets	25 000,00 €	T3.1.2	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Prestation de développement informatique d'un portail sur les outils de l'urbanisme en faveur de la biodiversité	50 000,00 €	T3.1.3	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé
1. OFB	Prestation de mise en forme de supports de formation	10 000,00 €	T3. 1. 5	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé
1. OFB	Cinq prestations d'accompagnement à l'organisation des journées d'échanges techniques OM.	350 000,00 €	T3. 2. 6	Coût unitaire revu à la baisse à 35 000 € (séminaire de 2,5 jours pour 30 personnes avec location de salle et repas) mais doublement du nombre de séminaires à raison de 2 par territoire (5 RUP en tout) sur la durée du projet. Coût total prévionnel inchangé

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

1. OFB	Trois prestations d'accompagnement à l'organisation de chaque journée thématique OM.	210 000,00 €	T3. 2. 6	Modification de la dépense : production d'outils pédagogiques et didactiques en support aux séminaires outre-mer avec un socle commun pour les 5 territoires et des fiches spécifiques.
1. OFB	Prestation de communication / valorisation des résultats auprès de cibles stratégiques régionales	40 000,00 €	T3.2.8	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Identification des ouvrages clés (25 ouvrages) et rapports de diagnostic des impacts	500 000,00 €	T3.3.1	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé. Etude nécessitant la compilation de nombreuses informations sur les fonctionnalités écologiques des cours d'eau, la participation à des réunions de concertation au niveau national ainsi qu'au niveau régional puis un diagnostic approfondi sur les 25 ouvrages sélectionnés.
1. OFB	Plans d'action sur 5 ouvrages pilotes (parmi les 30 ouvrages)	150 000,00 €	T3.3.2	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé
1. OFB	Production de ressources méthodologiques et accompagnement démarches en planification-évaluation	50 000,00 €	T4.2.7	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Conception du dispositif de mutualisation chercheur, gestionnaires et services aux sites SINAPCE	140 000,00 €	T4.3.1.1 et 4.3.3.3	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé
1. OFB	Conception d'outils pour faciliter la coordination entre aires protégées	85 000,00 €	T4.4.1	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé
1. OFB	Etablissement d'un diagnostic et programme d'actions pluriannuel inter AMP (Méditerranée, Atlantique, Manche Mer du Nord)	300 000,00 €	T4.5.1	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé. Coût évalué à 100 000 € par façade maritime.
1. OFB	Rapportage sur la mise en œuvre des documents de gestion et la contribution des AMP aux politiques nationales et communautaires	300 000,00 €	T4.5.3	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé. Coût évalué à 100 000 € par façade maritime.
1. OFB	Etude de recensement et cartographie des labels/normes existants selon le niveau d'intégration de la biodiversité	200 000,00 €	T5.1.1	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé.
1. OFB	Prestation pour la réalisation d'un guide sur l'intégration de la biodiversité dans les cahiers des charges des collectivités par l'OFB afin d'accompagner la montée en exigence de la commande publique des collectivités territoriales	150 000,00 €	T5.2.1	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Etude pour l'amélioration des aides publiques à l'agroécologie	100 000,00 €	T5.3	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé
1. OFB	Appui à maitre d'ouvrage pour structurer la politique de l'OFB en faveur de l'agrocéologie	100 000,00 €	T5.3	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé
1. OFB	Accompagnement à la définition d'un plan de communication prairies, mise en page de cahiers techniques	50 000,00 €	T5.4.1	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Sous-traitance pour médiation et production de supports pédagogiques (3 vidéos, parcours e-learning, design d'un guide technique)	100 000,00 €	T5.6.3	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Communications, partage et diffusion des résultats du WP6	80 000,00 €	T6	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Prestation intellectuelle et rédaction de l'outil : Conception du guide méthodologique	35 000,00 €	T6.1.1	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé
1. OFB	Conception du baromètre témoin	110 000,00 €	T6.1.2	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé
1. OFB	Prestations de conseil : rédaction des stratégies, propositions de scenarii)	150 000,00 €	T6.4	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Solutions de financement possibles à toutes les échelles	60 000,00 €	T6.5	Nécessite l'intervention d'un bureau d'étude
1. OFB	Mise en place d'un parcours de formation en ligne en lien avec l'OFB	50 000,00 €	T6.5	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé
1. OFB	Prestation intellectuelle : lien entre N2000, le réseau des aires protégées françaises et aires éducatives	40 000,00 €	T6.5	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé
1. OFB	Développement d'un pack d'outils méthodologique et de séances pour les enseignants et référents	50 000,00 €	T6.5	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Développement d'un pack de formation à destination des formateurs	50 000,00 €	T6.5	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Etude prospective sur le marché de l'emploi de la biodiversité et l'évolution des métiers	150 000,00 €	T7.1.1	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé
1. OFB	Construction de l'outil Observatoire emplois métiers	100 000,00 €	T7.1.2	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

1. OFB	Création d'un portail national métiers et formation biodiversité	150 000,00 €	T7.1.2	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé
1. OFB	Diffusion de l'information sur les métiers de la biodiversité	50 000,00 €	T7.1.2	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé
1. OFB	Identifier les modalités de formation innovantes (état des lieux)	100 000,00 €	T7.3	Nécessite l'intervention d'un opérateur spécialisé
1. OFB	Production d'outils de formation adaptés	150 000,00 €	T7.3	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée
1. OFB	Production de ressources formatives adaptées	300 000,00 €	T7.3	Nécessite l'intervention d'une agence spécialisée. Dépense comportant la construction d'outils ou de matériel pédagogiques (ex. mallette pédagogique) pour 130 000 €, la formation de formateurs pour faciliter le déploiement des formation pour 70 000 € ainsi que la construction de modules de formation en ligne pour 100 000 €.
4. ANEB	Réalisation de supports pédagogiques	60 000,00 €	T3.3.1	Déploiement de supports pour le transfert des connaissances, compétence externe nécessaire
6. ARB CVL	Suivis naturalistes et agronomiques	30 748,00 €	T5.12	Ces suivis renvoient à des compétences spécifiques que l'animateur du projet ne pourra pas maitriser
7. ARB NA	Analyse des zones de contrôle de la biodiversité et identification des capacités de traitement des différents secteurs sélectionnés ainsi que des leviers (administratifs, techniques et financiers) à activer ou à créer pour faciliter le passage à l'action.	150 000,00 €	T5.1.2	Appui du travail du chef de projet : ce prestataire externe à l'ARB NA sera sélectionné notamment au regard de sa très bonne connaissance des secteurs retenus dans le cadre de la démarche.
8. ARB Occ	Outil de mise en relation collectivités - acteurs de l'accompagnement en matière de biodiversité	10 000,00 €	T3.2.1	Les compétences ne sont pas disponibles en interne pour développer un outil web de mise en relation. L'ARB pourra rasembler les informations de contacts des acteurs accompagnateurs. Il faudra sur cette base créer un moteur de recherche et un outil d'alimentation en continu de la base de données des contacts des accompagnateurs, qui soit intégré au site Internet de l'ARB.
8. ARB Occ	Etudes technico-économiques	15 000,00 €	T5.3.3	La conception d'outil et d'offre d'accompagnement complémentaire pourra nécessiter certaines expertises non disponibles en interne comme l'analyse finanicère liée à la mise en place d'un caisse de sécurisation ou l'analyse spatialisée des données de la mise en oeuvre des politiques publiques d'accompagnement à la transition agroécologique
8. ARB Occ	Interventions techniques	10 000,00 €	T7.3.6	La conception de modules de formation ainsi que l'animation de sessions de formation pourra nécessiter, selon les secteurs d'activités ciblés; l'appui d'une expertise extérieure, non disponible en interne.
8. ARB Occ	Outils de communication	12 000,00 €	T7.3.6	La mise en forme des supports de sensibilisation et des modules de formation nécessitera l'appui d'une agence de communication (graphisme, PAO, achat de photos)
9. ARBE PACA	Intervenants experts dans les formations actions	30 000,00 €	T3.3.4	Experts externes tels que : Bureau d'étude Urbanisme ou technique, Agences d'urbanisme, Associations environnementales comme la Maison régionale de l'eau , la LPO PACA ou le CEN PACA, Conservatoires botaniques...
10. CNPF	Prestation de données et expertises sur les habitats forestiers de France métropolitaine	47 400,00 €	T5.5.2	Expertise non disponible en interne
11. CNPMEM	Création de supports pédagogiques et interractif	72 301,00 €	T7.3.4	Sous-traitance pour la création des supports pédagogiques. Entreprise spécialisée dans la vulgarisation et les supports
12. CREPS AuRA	Stratégie de com naut & terr [2.4]	15 000 €	T6.3.3	Ressources internes insuffisantes
12. CREPS AuRA	Dvpt baromètre et stratégie com [5.1]	10 000 €	T6.3.3	Ressources internes insuffisantes
12. CREPS AuRA	Campagne de com sem biodiv [4.3]	15 000 €	T6.3.3	Ressources internes insuffisantes
13. ENRx	Accompagnement des 5 collectivités sélectionn	40 000,00 €	T3.2.3	Besoin d'identifier et promouvoir les postures favorables à la mobilisation des élus et habitants, les blocages éventuels
14. ENVSN	Etudes de faisabilité technique outdoorvision	30 000,00 €	T6.3.3	Compétences manquantes interne
14. ENVSN	Plan communication Outdoorvision	20 000,00 €	T6.3.3	Compétences manquantes interne
14. ENVSN	Production de reportage vidéo openbadge	20 000,00 €	T6.3.2	Compétences manquantes interne
14. ENVSN	Développement du baromètre	10 000,00 €	T6.1.2	Compétences manquantes interne
14. ENVSN	Plan communciation baromètre	10 000,00 €	T6.1.2	Compétences manquantes interne
15. FCEN	Prestation externe de conception technique des bases de données, en connexion avec les autres bases de données existantes, ainsi que la conception d'outils de saisie, de stockage, et de visualisation des données concernées	60 000,00 €	T4.3.3	Ces compétences spécifiques, de développement informatique, ne sont pas disponibles au sein de la FCEN.
17. FédéSCoT	Déploiement d'une ingéniérie spécialisée pour accompagner 60 SCoT	111 450,00 €	T3.2	Besoin d'accompagnement des SCoT par des experts des sujets en lien avec la biodiversité. Le chargé de mission recruté dans le cadre du Life sera en appui et coordonnera le déploiement de cette action : 1857,5 x 60
17. FédéSCoT	Interventions d'experts dans le cadre de 12 journées de formation en présentiel	15 000,00 €	T3.3	Besoin de faire appel à des intervenants experts (scientifiques, écologue, urbaniste, etc.) sur les questions de biodiversité lors des formations.
19. FPNRF	Réalisation d'une enquête auprès des élus Natura 2000 (création et diffusion d'un questionnaire, analyse des résultats, rédaction d'une note de synthèse)	5 000,00 €	T3.2.1	L'appui du prestataire interviendra à un moment clé du projet necessitant une externalisation de la charge de travail pour pouvoir respecter le calendrier prévisionnel
19. FPNRF	Assistance à l'élaboration de la stratégie d'accompagnement des élus Natura 2000 (appui pour l'organisation de réunions de groupes de travail ainsi que pour la définition, hierarchisation et planification des objectifs et mesures opérationnelles)	15 000,00 €	T3.2.1	L'appui du prestataire interviendra à un moment clé du projet necessitant une externalisation de la charge de travail pour pouvoir respecter le calendrier prévisionnel
19. FPNRF	Assistance à la rédaction d'un plan d'actions post Life (appui pour l'organisation de réunions de groupes de travail ainsi que pour la définition de perspectives d'avenir)	10 000,00 €	T3.2.1	L'appui du prestataire interviendra à un moment clé du projet necessitant une externalisation de la charge de travail pour pouvoir respecter le calendrier prévisionnel
19. FPNRF	Prestation de Tierce maintenance applicative	428 500,00 €	T4.2.4	La maintenance (corrective, évolutive et préventive) requiert des compétences techniques en développement logiciel qui ne sont pas dans les compétences de la FPNRF. Elle est calculée au pro rata du nombre d'utilisateurs et correspond à environ 700 €/utilisateurs /an. La moyenne annuelle des utilisateurs est estimée à 88, soit 1 personne par territoire (Parc naturel régional, national et marin), ce qui fait un total de 430 000 € de TMA sur 7 ans.
19. FPNRF	Formation au logiciel EVA	16 000,00 €	T4.2.4	La formation doit être accompagné par un professionnel formation sur le logiciel EVA
19. FPNRF	Design d'interface	69 500,00 €	T4.2.4	L'amélioration de l'ergonomie du logiciel requiert des compétences techniques qui ne font pas partie des compétences de la FPNRF
19. FPNRF	Développement	160 000,00 €	T4.2.4	Les développements sur le logiciel requiert des compétences techniques particulières

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

19. FPNRF	Mise à jour logiciel EVA	144 000,00 €	T4.2.4	La mise à jour du logiciel requiert des compétences techniques particulières
19. FPNRF	Étude sur le sécurité du logiciel EVA	22 500,00 €	T4.2.4	L'étude de la sécurité du logiciel requiert la prestation d'un bureau d'étude spécifiée dans ce domaine
19. FPNRF	Étude sur la stratégie du logiciel EVA	67 500,00 €	T4.2.4	L'étude de la stratégie du logiciel requiert la prestation d'un bureau d'étude spécifiée dans ce domaine
19. FPNRF	Etude sur l'état des prairies et leur vulnérabilité au changement climatique dans les PNR	20 000,00 €	T5.4.4	Cette étude requiert une expertise sur les écosystèmes prairiaux ainsi que des ressources humaines que la FPNRF ne pourra assurer seule avec ses ressources internes.
19. FPNRF	Prestation d'analyse de la valeur socio-économique des pâturagprairies es dans le système d'exploitation des PNR	19 000,00 €	T5.4.4	Cette étude requiert une expertise en agroéconomie ainsi que des ressources humaines que la FPNRF ne pourra assurer seule avec ses ressources internes.
19. FPNRF	Conception et mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation au rôle des prairies	11 900,00 €	T5.4.4	Cette tâche requiert un savoir-faire en campagne de sensibilisation ainsi que des ressources humaines que la FPNRF ne pourra assurer seule avec ses ressources internes.
19. FPNRF	Création d'outils numériques - Page/interface web contenant une boîte à outils numérique et une plateforme "empreinte biodiversité individuelle" intégrée à un site internet existant Application mobile	46 500,00 €	T6.3.1	Cette action requiert une expertise en conception numérique que la FPNRF ne pourra assurer avec ses ressources internes.
19. FPNRF	Création et formation à l'outil de sensibilisation des entreprises sur la prise en compte de la biodiversité et de prédiagnostic de leur empreinte biodiversité	44 000,00 €	T5.2.2	Cette création requiert une expertise dont la FPNRF ne dispose pas. La sous-traitance permettra de bénéficier du savoir-faire d'un expert ayant déjà créé des outils similaires.
19. FPNRF	Soutien de la recherche scientifique lors de la phase 1,2 pour compléter le travail mené par la FPNRF et analyser dans le détail l'impact des actions menées dans le cadre des retours d'expériences sur l'état de conservation des habitats et espèces	60 000,00 €	T5.6.2	Cette expertise scientifique est nécessaire pour analyser précisément l'impact sur l'état de conservation des habitats et espèces des actions réalisées. Les compétences scientifiques et techniques à mobiliser sont très spécifiques et le niveau d'expertise recherché demande à s'attacher les services de spécialistes de ces domaines d'expertises

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

24. IdF Nature	Etudes écologiques et environnementales, expertise végétale	42 147,00 €	T5.3.4	Idf Nature ne possède pas toutes les compétences et/ou les effectifs nécessaires à cette action
24. IdF Nature	Création maintenance d'une plateforme numérique	9 366,00 €	T5.3.4	Idf Nature ne possède pas toutes les compétences et/ou les effectifs nécessaires à cette action
24. IdF Nature	Actions de formation	14 049,00 €	T5.3.4	La formation ne sera assurée que partiellement par l'équipe projet
24. IdF Nature	Participation à projets de recherche scientifique	28 000,00 €	T5.3.4	Appui scientifique à l'amélioration et à l'évaluation de l'action
25. Institution Adour	Appui à la démarche (capitalisation de connaissances déjà acquises ; aide à la décision)	8 000 €	T3.3.2	Capitalisation de connaissances (déjà acquises ou à acquérir) dans le cadre d'opérations d'études de reproduction des poissons migrateurs dans le bassin de l'Adour (suivis annuels ; inventaires
25. Institution Adour	Diagnostic des zones de reproduction	227 000 €	T3.3.2	Prestations spécialisées (prélèvements in situ, analyses des échantillons récoltés, etc.)
26. LPO	Sous-traitance partenaire territorial pour mise en œuvre Tenue des formations années 2 à 4 (estimation 15 sessions an 2, 30 ans 3-4)	84 000,00 €	T6.3.4	La LPO France est en charge de la coordination nationale mais devra se faire aider de partenaires locaux qu'elle va former pour transmettre la formation et faire vivre les groupes locaux
26. LPO	Sous-traitance partenaires territoriaux pour mise en œuvre action Réalisation des formations	105 000,00 €	T7.3.2	LPO en charge coordination nationale mais devra être aidée par partenaires locaux, 15 sessions an 2, 30 ans 3-4, estimation de 1400€ environ par session
26. LPO	Association locale - Construction, réalisation des contenus et participation aux formations	70 650,00 €	T7.3.2	La LPO France est en charge de la coordination nationale mais devra se faire aider de partenaires locaux qu'elle va former pour transmettre la formation et faire vivre les groupes locaux
26. LPO	Structure agricole partenaire - Participation aux réfléxions sur le contenu, participation aux formations, et à leur déploiement auprès des agriculteurs	59 900,00 €	T7.3.3	Besoin d'un binome animateur agri et animateur LPO pour travailler sur ces formations, besoins des connaissances et compétences de chacun
26. LPO	Association locale - réaliser les expérimentations sur le terrain, participer à l'analyse, aux évaluations, à la rédaction des fiches technqiues et accompagner les agriculteurs sur leurs parcelles.	127 500,00 €	T5.3.4	La LPO France est en charge de la coordination nationale mais devra se faire aider des associations locales LPO pour tout le travail de terrain en lien avec les agriculteurs particiapnt aux expérimentations
26. LPO	Filières agricoles - Mobilisation des filières dans l'accompagnement des agriculteurs, les fiches techniques et l'essaimage auprès des autres agriculteurs	14 700,00 €	T5.3.4	Travail en binôme avec les naturalistes afin d'accompagner les agriculteurs participant à cette démarche
27. Noé	Baromètre Alimentation & Biodiversité 2025	20 000,00 €	T5.5.3	Cette étude nécessite la réalisation d'un sondage et d'entretiens sur un panel représentatif de la population française : nous faisons appel à une agence spécialisée pour la construction du questionnaire, et la mise en oeuvre du panel
27. Noé	Développement d'outils pour la TAE des filières accompagnées	70 000,00 €	T5.5.3	Participation au développement de formation ou d'outils techniques pour les filières accompagnées, pour adapater des version diffusables : prestations technique/expert, informatique, graphique = forfait de 7000 euros par filière en moyenne, avec un total de 10 filières max
27. Noé	Baromètre Alimentation & Biodiversité 2028	20 000,00 €	T5.3.5	Réplication du baromètre 2025, avec amélioration de la méthodologie
28. PN Pyrénées	Axe 1 : Modernisation des outils de modélisation de la pollution lumineuse et étude de la composante milieux aquatique	150 000,00 €	T4.3.1	Travail nécessitant des compétences spécifiques non disponibles à l'échelle du réseau des parcs impliqués dans le programme
28. PN Pyrénées	Axe 2 : Approfondissement de la connaissance concernant les impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité	236 000,00 €	T4.3.1	L'analyse et le traitement des informations récoltées dans le cadre de l'action nécessitent des compétences non disponibles à l'échelle du réseau des parcs impliqués dans le programme
28. PN Pyrénées	Axe 3, action 3.1 : études en sciences comportementales	100 000,00 €	T4.3.1	Travail nécessitant des compétences spécifiques non disponibles à l'échelle du réseau des parcs impliqués dans le programme
28. PN Pyrénées	Axe 3, action 3.3 création d'un outil de diagnostic et d'aide à la décision	30 000,00 €	T4.3.2	Travail nécessitant des compétences spécifiques non disponibles à l'échelle du réseau des parcs impliqués dans le programme
28. PN Pyrénées	Axe 3, action 3.4 : conception graphique et impression d'un guide de préconisation modernisé	5 000,00 €	T4.3.2	Travail nécessitant des compétences spécifiques non disponibles à l'échelle du réseau des parcs impliqués dans le programme
28. PN Pyrénées	Axe 4. action 4.3 : création et réalisation d'un outils de sensibilisation innovants	25 000,00 €	T4.3.3	Travail nécessitant des compétences spécifiques non disponibles à l'échelle du réseau des parcs impliqués dans le programme et volonté d'associer via une prestation un prestataire issu par exemple du réseau des PNR pour porter un des trois évènements "journées des RICE".

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

36. Région AuRA	Marché prestataire communication	18 194,00 €	T3.2	Prestation d'animateurs pro (type journaliste) ou intervenants pour les 6 journées techniques actions 2 sur la durée du projet
37. Région PDL	Identifier, accompagner et mobiliser des territoires volontaires et pilotes pour expérimenter une action collective autour de la gestion durable des haies et des complexes agroforestiers	490 777,00 €	T3.2.7 / T5.3.4	Expertises techniques nécessaires notamment sur les PGDH, les labels Bas carbone et Haies, les itinéraires techniques de gestion des haies, les connaissances des habitats et des espèces remarquables inféodés aux milieux bocagers. Décomposition prévisionnelle de la prestation : 15% animation territoriale pour identifier les enjeux et les outils; 50% élaboration et suivi d'au moins 5 projets bocagers (1 par département); 20% accompagnement et formation des gestionnaires; 10% capitalisation; 5% restitution et communication.
38. RNF	Année 2 : Module complémentaire "outre-mer" pour Natur'Adapt la formation (tournage, montage, etc.)	15 000,00 €	T4.3.2	Les compétences nécessaires (tournage et montage de vidéos de cours avec infographies) ne sont pas disponibles en interne
38. RNF	Année 3 : Module complémentaire "Natura 2000" pour Natur'Adapt la formation (tournage, montage, etc.)	15 000,00 €	T4.3.2	Les compétences nécessaires (tournage et montage de vidéos de cours avec infographies) ne sont pas disponibles en interne
38. RNF	Année 3 : Prestation pour formation mobilisation des acteurs	20 000,00 €	T4.3.2	Les compétences nécessaires ne sont pas disponibles en interne
38. RNF	Année 1 : Production d'une vidéo sur comment mener une démarche d'adaptation au changement climatique sur une aire protégée	20 000,00 €	T4.3.3	Les compétences nécessaires (tournage et montage de vidéos avec infographies) ne sont pas disponibles en interne
38. RNF	Observatoire act. 5 : Analyse des liens entre état de conservation, pressions et réponses apportées par les aires protégées	52 167,00 €	T4.2.1	Cette action fait appel à des compétences scientifiques pointues qui ne sont disponibles qu'en exerne, notamment dans les laboratoires de recherche
38. RNF	Conception de modalités et outils de formation adaptés (+ phase de test)	5 000,00 €	T7.2.2	La conception et le déploiement en phase test nécessite un appui des acteurs locaux pour les actions AFEST ou pair à pair
38. RNF	Prestation externe en ingénierie de formation	7 000,00 €	T7.2.3	Identification et structuration des blocs de compétences
43. SIDAM	Réalisation des supports de communication	33 000,00 €	T5.4.3	Les compétences et les matériels ne sont pas présentes en interne
44. SMBS-GLP	Prestation Etude	45 000,00 €	T4.4.2	Structuration observatoire, nécessite le recours à un prestataire pour appui à la réalisation
45. SOLAGRO	Prestation informatique	50 000,00 €	T5.3.3	Prestation outil informatique de reporting facilitant pour prise en main par les entreprises (gain de temps, efficacité), pas de compétence en interne
45. SOLAGRO	Prestation intellectuelle	14 500,00 €	T5.3.3	Détermination des enjeux de biodiversité par filières agroalimentaires, pas de compétence en interne
45. SOLAGRO	Prestation de maquettage et impression	10 000,00 €	T5.3.4	Retour d'expérience sous forme de plaquette, pas de compétence en interne
45. SOLAGRO	Réalisation de video	30 000,00 €	T5.3.4	Retour d'expérience sous forme de video, pas de compétence en interne
46. UPGE	Communication (Flyers, vidéos, campagne en ligne...)	35 172,00 €	T7.2.1	Outil de promotion des métiers et formations du génie écologique en lien avec les actions du WP7. N'ayant pas la compétence en interne pour produire des éléments de qualité, nous ferons appel a une structure dont c'est le cœur de métier.
47. A-IGEco	Coordination et déploiement d'une campagne d'information sur les métiers de la biodiversité / Création et déploiement d'un label des formations initiales en ingénierie écologique.	74 000,00 €	T7.1.2	Appui externe requis
48. WWF	Etudes pour le déploiement de projets PSE marins	83 645,00 €	T4.5.5	Certaines compétences nécessaires au développement de l'initiative pourraient non disponibles en interne,
48. WWF	Etudes, appuis juridiques, actions de communication - à définir lors de la mise en œuvre de l'initiative	29 045,00 €	T5.5.3	Certaines compétences nécessaires au développement de l'initiative pourraient ne pas être disponibles en interne, par exemple : étude juridique spécifique pour le développement d'outils de contractualisation pour la protection des forêts ; développement d'un motion design pour expliquer simplement aux financeurs et aux porteurs de projet ce qu'est un PSE.
48. WWF	Etude de nouveaux débouchés pour les produits pêchés selon des pratiques dites « à moindre impact »	15 000,00 €	T5.7.1	Certaines expertises nécessaires au développement de l'étude pourraient ne pas être disponibles en interne, par exemple : analyse de marché local et export, analyse de débouchés économiques.
48. WWF	Etude d'opportunité économique du marché des vessies natatoires	15 000,00 €	T5.7.2	Certaines expertises nécessaires au développement de l'étude pourraient ne pas être disponibles en interne et nécessite une connexion au marché de Hong Kong, par exemple pour réaliser une analyse de marché, une analyse des flux de commercialisation et une simulation de potentielles retombées économiques.
	Total estimated costs	**11 851 111 €**		
If subcontracting for the entire project goes beyond 30% of the total eligible costs, give specific reasons.	Insert text			

Other direct costs

Please complete the table below for each participant. If required add further tables at the end of this work sheet (one per participant).
Please ensure that sufficient details are provided in part B. For major cost items add lines below, in order to provide a detailed breakdown within one cost category.
For major items listed in the justification column, indicate the work package to which they belong.
For equipment and infrastructure, please explain if the cost represents the full cost or the depreciation.

1. OFB	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	41 040,00 €	T1.1 4 AR Montpellier/Bruxelles (train+nuit d'hôtel+repas) + 2 AR dans des Etats membres pour participation à des séminaires (Avion+ 2 nuits d'hôtel, repas) + AR Montpellier/Paris 5 fois/an (train+nuit d'hôtel+repas) + Déplacement en OM (1 fois Océan Indien, Mayotte et Réunion durée 5 jours et Antilles et Guyane sur 1 semaine (avion+hôtel+repas) + 15 Déplacements en régions (train+nuit d'hôtel+repas) = 3420€/an x 9 ans
Travel & subsistence	41 040,00 €	T1.1 2 AR Montpellier-Bruxelles (train+hotel+repas)+ AR Montpellier/Paris 2fois/an (train+hotel+repas) + 8 déplacements en régions (train+hotel+repas) = 3420€/an x 9 ans
Travel & subsistence	25 536,00 €	T1.1 1 AR Montpellier/Bruxelles (train+hotel+repas) + AR Montpellier/Paris 2fois/an (train+hotel+repas) + 5 déplacements en régions (train+hotel+repas) = 3192€/an x 8 ans
Travel & subsistence	79 990,00 €	T1.1 4 AR Paris/Régions par an pour réunions de coordination des WP (train+hotel+repas) + 2 AR Paris/Régions par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = env. 2000€/an x 8 ans x 5 coordinateurs.trices (0,5 ETP)
Travel & subsistence	21 600,00 €	T1.2 AR Montpellier/Paris 4fois/an pour réunions (train+hotel+repas) + 8 déplacements en régions (train+hotel+repas) = 3600€/ans x 6 ans
Travel & subsistence	25 536,00 €	T2.1 AR Montpellier/Paris 4fois/an (train+hotel+repas) + Participation à des salons et appui à l'organisation de séminaires à Paris et en Région 2 fois/ans (train+hotel+repas) + Visite de sites pilotes 1 déplacement/an (train+hotel+repas) = 3192€/an x 8 ans
Travel & subsistence	27 360,00 €	T2.4 AR Paris/Région 4fois/an (train+hotel+repas) = 4560€/an x 6 ans
Travel & subsistence	25 200,00 €	T2.4 AR Paris/Région 4fois/an (train+hotel+repas) = 3600€/an x 7 ans
Travel & subsistence	16 800,00 €	T2.4 AR Montpellier/Paris 4fois/an (train+hotel+repas) + Participation à des salons et appui à l'organisation de séminaires à Paris et en Région 2 fois/ans (train+hotel+repas) + Visite de sites pilotes 1 déplacement/an (train+hotel+repas) = 3192€/an x 8 ans
Travel & subsistence	14 400,00 €	T3.1 4 AR Paris/Région par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Paris/Région par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = 1800€/an x 8 ans
Travel & subsistence	28 800,00 €	T3.1 4 AR Paris/Région par an pour réunions (train+hotel+repas) + AR Paris/Région 2fois/an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = 3600€/an x 8 ans
Travel & subsistence	28 800,00 €	T3.1 4 AR Paris/Région par an pour réunions (train+hotel+repas) + AR Paris/Région 2fois/an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = 3600€/an x 8 ans
Travel & subsistence	63 840,00 €	T3.2 3 déplacements par an internes OM pour visites de sites, organisation d'ateliers et rencontres des parties prenantes (avion+hotel+repas) + 5 AR OM/métropole pour coordination du projet, participation à des événements internationaux, etc. (avion+hotel+repas) = 4560€/an x 7 ans x 2 chargé.e.s de mission OM
Travel & subsistence	21 600,00 €	T3.2.8 4 AR Paris/Lyon par an pour réunions (train+hotel+repas) + 5 visites de terrain par an en AuRA (train+hotel+repas) = 3600€/an x 6 ans
Travel & subsistence	11 172,00 €	T3.3.1 4 AR Paris/Bordeaux par an pour réunions ou séminaires (train+hotel+repas) + 2 jours 2 fois / an pour visites de terrain (train+hotel+repas) = 3192€/an x 3,5 ans
Travel & subsistence	28 800,00 €	T4.1 4 AR Paris/Région par an pour réunions (train+hotel+repas) + 1 AR Paris/Région par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = 3600€/an x 8 ans
Travel & subsistence	28 800,00 €	T4.1 4 AR Paris/Région par an pour réunions (train+hotel+repas) + 1 AR Paris/Région par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = 3600€/an x 8 ans
Travel & subsistence	10 800,00 €	T4.1 2 AR Paris/Région par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Paris/Région par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = 3600€/an x 3 ans
Travel & subsistence	9 576,00 €	T4.2 2 AR Brest/Paris par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Brest/Région par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = 3192€/an x 3 ans
Travel & subsistence	9 576,00 €	T4.2 2 AR Brest/Paris par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Brest/Région par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = 3192€/an x 3 ans
Travel & subsistence	25 200,00 €	T4.3 3 AR Paris/Région par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Paris/Région par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) + 3 visites de sites par an (véhicule OFB+repas) = 3600€/an x 7 ans
Travel & subsistence	18 240,00 €	T4.3 3 AR Paris/Région par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Paris/Région par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) + 2 visites de sites par an (véhicule OFB+repas) = 2280€/an x 8 ans
Travel & subsistence	18 000,00 €	T4.4.1 3 AR Paris/Bordeaux par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR R2gion/Paris par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) + 2 jours / an pour visites de terrain (transport+repas) = 3600€/an x 5 ans
Travel & subsistence	75 600,00 €	T4.5 3 AR Paris/Région par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Région/Paris par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) + 3 jours / an pour visites de terrain (transport+repas) = 3600€/an x 7 ans x 3 chargé.e.s de mission façade maritime
Travel & subsistence	21 600,00 €	T5.1 4 AR Montpellier/Paris par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Paris/Régions par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = 2700€/an x 8 ans
Travel & subsistence	27 000,00 €	T5.1 4 AR Montpellier/Paris par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Paris/Régions par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = 3600€/an x 7,5 ans
Travel & subsistence	25 650,00 €	T5.3 4 AR Paris/Région par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Paris/Régions par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = 3420€/an x 7,5 ans
Travel & subsistence	9 576,00 €	T5.4 3 AR Paris/Région par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Paris/Régions par an pour participation à des séminaires ou salons (train+hotel+repas) = 3192€/an x 7,5 ans
Travel & subsistence	27 132,00 €	T5.6 4 AR Toulouse/Paris par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Toulouse/Paris par an pour participation à des séminaires (train+hotel+repas) = 3192€/an x 8,5 ans
Travel & subsistence	14 400,00 €	T6.2 4 AR Montpellier/Paris par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Montpellier/Paris par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = 1800€/an x 8 ans
Travel & subsistence	12 768,00 €	T6.2 4 AR Montpellier/Paris par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Montpellier/Paris par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = 3192€/an x 4 ans
Travel & subsistence	28 800,00 €	T6.4 4 AR Paris/Région par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Paris/Régions par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = 3600€/an x 8 ans
Travel & subsistence	21 600,00 €	T6.5 4 AR Brest/Paris par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Brest/Région par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = 3600€/an x 6 ans
Travel & subsistence	19 000,00 €	T7.1 4 AR Paris/Région par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Paris/Régions par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = 2280€/an x 8,3 ans
Travel & subsistence	27 000,00 €	T7.1 4 AR Paris/Région par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Paris/Régions par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = 3600€/an x 7,5 ans
Travel & subsistence	27 000,00 €	T7.3 4 AR Paris/Région par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Paris/Régions par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = 3600€/an x 7,5 ans
Travel & subsistence	28 800,00 €	T8 4 AR Paris/Région par an pour réunions (train+hotel+repas) + 2 AR Paris/Régions par an pour participation à des séminaires ou colloques (train+hotel+repas) = 3600€/an x 8 ans

Other goods, works and services	60 000,00 €	T1.1 Séminaires de lancement et de clôture (location de salle, restauration, visio et enregistrement vidéo)
Other goods, works and services	40 500,00 €	T1.1 Organisation de 9 Comités de pilotage
Other goods, works and services	20 000,00 €	T1.1 Prestation d'audit en fin de phase pour l'OFB (3 en tout)
Other goods, works and services	50 000,00 €	T1.1 Séminaire fin de phases (location de salle, restauration)
Other goods, works and services	80 000,00 €	T1.1 Formation méthodologique à destination des BA : gestion de projet LIFE (aspects admin et fin) : location de salle, restauration 40 000 x 2
Other goods, works and services	50 000,00 €	T2.3 Prestations d'impressions, de diffusion
Other goods, works and services	100 000,00 €	T3.1.3 Organisation rendez-vous annuel permettant d'approfondir collectivement les thématiques abordées (location salle, visio, traiteur) 15 151 x 6,6 ans
Other goods, works and services	34 000,00 €	T3.1.5 Organisation de rencontres pour la coordination et animation des cellules d'ingénierie de projets régionales : location de salles (ou visio)
Other goods, works and services	6 000,00 €	T3.1.5 Organisation d'une rencontre pour la structuration de l'animation des cellules régionales: location de salles (ou visio)
Other goods, works and services	40 000,00 €	T3.2.8 Location (bus, salle…), frais restauration ou hébergement, edition de document en lien avec l'action 5 (territoire test) DR AuRA
Other goods, works and services	20 000,00 €	T3.2.8 Production de matériel de communication et supports action 8 DR AuRA
Other goods, works and services	100 000,00 €	T4.2.2 et T4.2.7 Organisations de réunions, séminaires, incluant 2 événements de type "journée d'échange technique" par an
Other goods, works and services	140 000,00 €	T4.3.2 production outils de communication, valorisation sites sinapce
Other goods, works and services	25 000,00 €	T5.3 Conception de contenus adaptés pour communiquer sur l'agroécologie
Other goods, works and services	25 000,00 €	T5,3 Organisation de deux séminaires de travail (location de salle, restauration)
Other goods, works and services	50 000,00 €	T5.6.1 Conception d'outils de sensibilisation et de formation sur la prise en compte de la biodiversité dans projets EnR
Other goods, works and services	50 000,00 €	T5.6.1 Organisation de séminaires et journées techniques (location de salle, restauration)
Other goods, works and services	15 000,00 €	T1.1 10 buffets pour animation WP6
Other goods, works and services	35 000,00 €	T1.1. 10 réservations des salles pour animation WP6
Other goods, works and services	150 000,00 €	T6.4 Supports de mobilisation (films, livres, plaquettes, achat d'espace média…)
Other goods, works and services	40 000,00 €	T6.5 Evénement national GRAE (location de salle, restauration, défraiement déplacements des invités)
Other goods, works and services	10 000,00 €	T6.5 Préparation événement national GRAE et atelier
Other goods, works and services	20 000,00 €	T7.1 Séminaires de travail (location de salle, restauration)
Other goods, works and services	20 000,00 €	T7.2 Séminaires de travail (location de salle, restauration)
Other goods, works and services	50 000,00 €	T8.2 Organisation de 2 séminaires avec autorités de gestion régionales et nationales (location de salle, restauration) : 25 000 x 2
Other goods, works and services	125 000,00 €	T9.3 Organisation de 5 séminaires thématiques (location de salle, restauration) : 25 000 x 5
Other goods, works and services	80 000,00 €	T9.3 Organisation des rencontres Interlife sur trois jours (location de salle, restauration et activités) 40 000 x 2
Other goods, works and services	50 000,00 €	T9.3 Organisation d'un Platform meeting à destination des partenaires nationaux européens et internationaux (location de salle, restauration
Total	**2 473 132,00 €**	

2. ABB	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	600 €	T.3.4.5 Année 2028 : 2 Ateliers collectif d'écriture à Rennes (Hébergement, A/R train) x1
Travel & subsistence	600 €	T.3.4.5 Année 2029 : 2 Ateliers collectif d'écriture à Rennes (Hébergement, A/R train) x1
Travel & subsistence	1 400 €	T.3.4.5 : Année 2028 : 14 réunions par an dans les territoires afin de faire émerger des projets sur des thématiques émergentes : approche directe des territoires (14 A/R train) x1
Travel & subsistence	1 400 €	T.3.4.5 : Année 2029 : 14 réunions par an dans les territoires afin de faire émerger des projets sur des thématiques émergentes : approche directe des territoires (14 A/R train) x1
Travel & subsistence	1 200 €	T.3.4.5 : Année 2028 : 12 réunions par an dans le cadre de l'accompagnement individuel (conseils avant projet, participation aux COPIL etc…) (12 A/R train) x1
Travel & subsistence	1 200 €	T.3.4.5 : Année 2029 : 12 réunions par an dans le cadre de l'accompagnement individuel (conseils avant projet, participation aux COPIL etc…) (12 A/R train) x1
Travel & subsistence	1 000 €	T.3.4.5 : Année 2028 : 10 réunions par an dans le cadre de l'accompagnement individuel (10 A/R train) x1
Travel & subsistence	1 100 €	T.3.4.5 : Année 2029 : 11 réunions par an dans le cadre de l'accompagnement individuel (11 A/R train) x1
Travel & subsistence	300 €	T.3.4.5 : Année 2029 : réunion Interlife mi-parcours (Hébérgement A/R Train) x1
Travel & subsistence	300 €	T3.4.7 : Année 2030 : rencontre lauréats et porteurs de projets (Hébérgement, A/R Train) x1
Travel & subsistence	300 €	T3.4.7 : Année 2031 : rencontre entre lauréats et porteurs de projets (Hébérgement, A/R Train) x1
Travel & subsistence	300 €	T3.4.7 : Année 2032 : rencontre entre lauréats et porteurs de projets (Hébérgement, A/R Train) x1
Travel & subsistence	300 €	T3.4.7 / Année 2032 : réunion Interlife (Hébérgement, A/R Train) x1
Other goods, works and services	700 €	T.3.4.5 Année 2028 : achats pour les différentes rencontres et ateliers (nourriture, animation etc…)
Other goods, works and services	3 100 €	T.3.4.7 Année 2030 : supports de communication à visée pédagogique/vulgarisation des projets accompagnés (vidéos, articles etc…)
Other goods, works and services	3 100 €	T.3.4.7 Année 2031 : supports de communication à visée pédagogique/vulgarisation des projets accompagnés (vidéos, articles etc…)
Other goods, works and services	3 100 €	T.3.4.7 Année 2032 : supports de communication à visée pédagogique/vulgarisation des projets accompagnés (vidéos, articles etc…)
Other goods, works and services	3 500 €	T.3.4.5 Année 2028 : édition d'un kit sur l'accès aux financements à destination des porteurs de projet
Other goods, works and services	650 €	T.3.4.5 Année 2028 : Atelier collectif d'écriture à Rennes (location d'une salle)
Other goods, works and services	650 €	T.3.4.5 Année 2028 : Atelier collectif d'écriture à Rennes (location salle)
Other goods, works and services	650 €	T.3.4.5 Année 2029 : Atelier collectif d'écriture à Rennes (location salle)
Other goods, works and services	650 €	T3.4.7 : Année 2030 : rencontre lauréats et porteurs de projets (location salle)
Other goods, works and services	650 €	T3.4.7 : Année 2031 : rencontre entre lauréats et porteurs de projets (location salle)
Other goods, works and services	650 €	T3.4.7 : Année 2032 : rencontre entre lauréats et porteurs de projets (location salle)
Other goods, works and services	2 600 €	T3.4.7 : Année 2032 : édition d'une plaquette sur les projets exemplaires
Total	**30 000 €**	

3. ANBDD	Cost (€)	Justification
Other goods, works and services	1 000 €	Année 1 : 5 ateliers techniques x 200 € (location de salle)
Other goods, works and services	1 000 €	Année 2 : 5 ateliers techniques x 200 € (location de salle)
Other goods, works and services	1 000 €	Année 3 : 5 ateliers techniques x 200 € (location de salle)
Other goods, works and services	1 000 €	Année 4 : 5 ateliers techniques x 200 € (location de salle)
Other goods, works and services	1 000 €	Année 5 : 5 ateliers techniques x 200 € (location de salle)
Other goods, works and services	1 000 €	Année 6 : 5 ateliers techniques x 200 € (location de salle)
Other goods, works and services	1 000 €	Année 7 : 5 ateliers techniques x 200 € (location de salle)
Other goods, works and services	400 €	Année 8 : 2 ateliers techniques x 200 € (location de salle)
Other goods, works and services	800 €	Année 2 : Publication et impression d'un livrable x 800 €
Other goods, works and services	900 €	Année 4 : Publication et impression d'un livrable x 900 €
Other goods, works and services	900 €	Année 6 : Publication et impression d'un livrable x 900 €
Total	**10 000 €**	

4. ANEB	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	20 000 €	Organisation de réunions, participation à des colloques scientifiques ou technique et à des réunions locales (frais de déplacements)
Other goods, works and services	12 000 €	Logiciels de travail, maintenance du site internet
Other goods, works and services	6 000 €	Organisation de réunions avec parties prenantes : location de salles et restauration
Total	**38 000 €**	

5. ARB BFC	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	323 €	T3.2.1 Année 1 : Atelier de lancement à Paris, 1 personne x 323 €
Travel & subsistence	975 €	T3.3.2 Année 2 à 4 : Rencontre annuelle LIFE à Paris, 1 personne x 325 € x 3 ans (1j)
Travel & subsistence	975 €	T3.3.2 Année 5 à 6 : Rencontre annuelle LIFE à Paris, 1 personne x 325 € x 2 ans (1j)
Travel & subsistence	768 €	T3.2.2 +3.3.3 Prises de contact et rencontres avec les élus locaux A/R Besancon - Dijon 8 voyages x 32 € x 3 ans
Travel & subsistence	552 €	T3.2.2 +3.3.3 Prises de contact et rencontres avec les élus locaux 2 voyages x 92 € x 3 ans
Travel & subsistence	1 024 €	T3.4.2 Suivis avec les élus locaux A/R Besancon - Dijon 8 voyages x 32 € x 4 ans
Travel & subsistence	736 €	T3.4.2 Suivis avec les élus locaux A/R Besancon - autre 2 voyages x 92 € x 4 ans
Travel & subsistence	8 400 €	T3.2.2 +3.3.3 Nuitées éventuelles 12 X 100 € X 7 ans
Travel & subsistence	5 040 €	T3.2.2 +3.3.3 Repas 17,50 € X 8 repas X 12 mois X 3 ans
Travel & subsistence	6 720 €	T3.4.2 Repas 17,50 € X 8 repas X 12 mois X 4 ans
Travel & subsistence	309 €	T7.2.1 Année 1 : Atelier de lancement à Paris, 1 personne x 309 €
Travel & subsistence	1 035 €	T7.2.1 Année 2 à 4 : Rencontre annuelle LIFE à Paris, 1 personne x 345 € x 3 ans (1j)
Travel & subsistence	690 €	T7.2.2 Année 5 à 6 : Rencontre annuelle LIFE à Paris, 1 personne x 345 € x 2 ans (1j)
Travel & subsistence	576 €	T7.2.1 Prises de contact et rencontres avec les organismes de formation A/R Besancon - Dijon 6 voyages x 32 € x 3 ans
Travel & subsistence	1 656 €	T7.2.1 Prises de contact et rencontres avec les organismes de formation A/R Besancon - autre 6 voyages x 92 € x 3 ans
Travel & subsistence	576 €	T7.2.2 Suivis avec les organismes de formation A/R Besancon - Dijon 6 voyages x 32 € x 3 ans
Travel & subsistence	1 656 €	T7.2.2 Suivis avec les organismes de formation A/R Besancon - autre 6 voyages x 92 € x 3 ans
Travel & subsistence	1 500 €	T7.2.2 Nuitées éventuelles 5 X 100 € X 3 ans
Travel & subsistence	2 363 €	T7.2.1 Repas 17,50 € X 5 repas X 9 mois X 3 ans
Travel & subsistence	1 890 €	T7.2.2 Repas 17,50 € X 4 repas X 9mois X 3 ans
Other goods, works and services	16 094 €	T3.2.4 Communication : impressions diverses (cartes de visite, plaquettes de présentation 4 pages, livrets divers - ex. guides méthodologiques, rolls up, affiches)
Other goods, works and services	14 000 €	##########
Other goods, works and services	8 000 €	##########
Other goods, works and services	9 123 €	T7.2.2 Communication : impressions diverses (cartes de visite, plaquettes de présentation 4 pages, livrets divers)
Total	**84 981 €**	

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

6. ARB CVL	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	30 000 €	Déplacements en région (notamment zone test : réunions de terrain et à Orléans, accompagnement des agriculteurs, participation aux suivis naturalistes et agronomiques...) pendant 7 ans du projet : AR voiture de location/de service + frais de déplacement
Travel & subsistence	10 000 €	Déplacements et participation au national pour les rencontres LIFE SN : AR Orléans/Paris en train + frais de déplacement
Total	**40 000 €**	

7. ARB NA	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	3 240 €	Action 1 : estimation de 27 déplacements base Poitiers Bordeaux en train + repas : (27*120)
Travel & subsistence	1 125 €	Action 1 : estimation de 5 déplacements base Poitiers Bordeaux en train + 2 repas + 1 nuité: (5*225)
Travel & subsistence	10 200 €	Action 2 : estimation de 85 déplacements base Poitiers Bordeaux en train + repas : (85*120)
Travel & subsistence	9 450 €	Action 2 : estimation de 42 déplacements base Poitiers Bordeaux en train + 2 repas + 1 nuité: (42*225)
Total	**24 015 €**	

8. ARB Occ	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	13 383 €	T3 Déplacements pour réunion des animation WP Life SN, 1 fois par an à Paris (ou hors Occitanie) Animation + CEP
Travel & subsistence	12 000 €	T3 Mission de terrain sur l'ensemble de la région-animation
Travel & subsistence	6 000 €	T3 Déplacement pour réunion d'animation
Travel & subsistence	1 600 €	T3 Location de bus pour les visites de sites pilotes inspirants sur la prise en compte de la séquence ERC dans l'aménagement
Travel & subsistence	1 200 €	T3 Location de bus pour la visite de territoires inspirants sur la prise en compte de la biodiversité
Travel & subsistence	4 000 €	T5 Déplacement de 2 personnes sur Paris pour les réunions de coordination du WP - 1 fois par an
Travel & subsistence	3 500 €	T5 Missions de terrain sur l'ensemble de la région
Travel & subsistence	4 000 €	T7 Déplacement de 2 personnes sur Paris pour les réunions de coordination du WP - 1 fois par an
Travel & subsistence	3 500 €	T7 Missions de terrain sur l'ensemble de la région
Other goods, works and services	4 000 €	T1.1 Rapport d'audit de fin de phase
Other goods, works and services	2 800 €	T3 Organisation de deux événements de valorisation des outils et des collectivités : Frais de location de salle et de réception
Other goods, works and services	1 721 €	T3 Organisation de visites de territoire : frais de réception
Other goods, works and services	4 000 €	T3 Organisation des réunions avec les EPCI : frais réception, location de salle
Other goods, works and services	4 300 €	T3 Organisation de visites de sites : frais réception, location de salle
Other goods, works and services	3 000 €	T3 Appui d'un dessinateur nécessaire et non présent au sein de la Région, comme de l'ARB.
Other goods, works and services	2 000 €	T3.2.1 Ouvrage anniversaire-référence des retours d'expériences
Other goods, works and services	8 000 €	T3.2.1 Motion design: réalisation d'une vidéo animée à destination des collectivités locales et leurs groupements
Other goods, works and services	3 000 €	T5 Organisation du premier séminaire de constitution du réseau "biodiversité" des acteurs de l'accompagnement à la transition agroécologique (location de salle, réception)
Other goods, works and services	10 000 €	T5.3.3 Outils de communication des résultats de l'étude (vidéo de restitution du séminaire, cahiers techniques, guide méthodologique)
Other goods, works and services	6 000 €	T5 Organisation des rencontres annuelles du réseau "biodiversité" des acteurs de l'accompagnement à la transition agroécologique
Other goods, works and services	3 000 €	T7 Organisation du séminaire régional des organismes de formation (location de salle, traiteur)
Other goods, works and services	8 000 €	T7 Organisation des sessions de formation des décideurs publics (location de salle, réception)
Total	**109 004 €**	

9. ARBE PACA	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	2 450 €	WP 1 - Déplacement 7 allers-retours Paris-Marseille (200 € de train + hébergement pour 7 déplacements)
Travel & subsistence	7 904 €	WP3 (T3.3.4) - Déplacements (12 modules sur le territoire + déplacements de visites aux 12 collectivités (36 repas à 17,50 + 36 j voitures à 134€)) + participation à 7 réunions nationales (-aller-retour Marseille-Paris (1400 €)+ hébergement 1050€)
Travel & subsistence	7 575 €	WP7 (T7.2.2) Déplacements (28 visites et 21 formations sensibilisation)) - 49 jours voitures à 134€
Other goods, works and services	4 000 €	WP1.1 Réalisation d'un audit de fin de phase
Other goods, works and services	2 400 €	WP 3 (T3.3.4) - Accueil Cafés lors de manifestations (modules AMI (40 participants à 5 € pour chaque module des 2 AMI : 12 modules))
Other goods, works and services	2 400 €	WP 7 (T7.2.2) Accueil Café visite formations (15 formations)
Other goods, works and services	8 640 €	WP3 (T3.3.4) Prise en charge restauration des participants aux modules des 2 AMI soit 12 modules avec 40 participants par modules et 18 € / personne
Other goods, works and services	7 200 €	WP3 (T3.3.4) - Location de salle (600 € pour 12 locations de salle pour les modules de l'AMI
Other goods, works and services	3 600 €	WP7 (T7.2.2) - Location de salle (600 € pour 6 locations pour modules formation)
Other goods, works and services	39 000 €	##
Other goods, works and services	28 000 €	WP2 - réalisation de clips promotionnels, videos témoignages et animations web
Other goods, works and services	9 000 €	T7.2.2 - 6 communiqués de presse à 1500 € chacun
Total	**122 169 €**	

10. CNPF	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	15 000 €	Phase 1 : 20 déplacements de 5 jours (ou 10 déplacements* 2 pers.) dans les 10 territoires pilotes (cout estimé moyen par déplacement et par personne : 750 euros (trajets et frais divers + hotel & repas selon barèmes CNPF). cf actions 2 et 3*
Travel & subsistence	15 000 €	Phase 2 (15 k euros) : 20 déplacements de 5 jours (ou 10 déplacements *2 personnes) dans les 10 territoires pilotes (cout estimé moyen par déplacement : 750 euros (trajet + hotel, repas selon barèmes) ; cf actions 3*
Travel & subsistence	10 000 €	Phase 3 (10 k euros) : 20 déplacements de 3 jours (ou 10 déplacement* 2 personnes) dans les 10 territoires pilotes (cout estimé moyen par déplacement : 500 euros (trajet + hotel, repas selon barèmes) ; cf actions 6*
Other goods, works and services	10 000 €	Location de salle (réunions dans les 10 territoires pilotes) + défraiement des déplacements intervenants techniques ou scientifiques
Total	**50 000 €**	

11. CNPMEM	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	675 €	LPM Boulogne : 5 Réunions de travail à Paris, 1 personne x 135 € x 5 réunions
Travel & subsistence	925 €	LPM Fécamp : 5 Réunions de travail à Paris, 1 personne x 185 € x 5 réunions
Travel & subsistence	925 €	LPM Cherbourg : 5 Réunions de travail à Paris, 1 personne x 185 € x 5 réunions
Travel & subsistence	1 175 €	LPM Saint-Malo : 5 Réunions de travail à Paris, 1 personne x 235 € x 5 réunions
Travel & subsistence	1 175 €	LPM Paimpol : 5 Réunions de travail à Paris, 1 personne x 235 € x 5 réunions
Travel & subsistence	1 425 €	LPM Le Guilvinec : 5 Réunions de travail à Paris, 1 personne x 285 € x 5 réunions
Travel & subsistence	1 425 €	LPM Etel : 5 Réunions de travail à Paris, 1 personne x 285 € x 5 réunions
Travel & subsistence	1 175 €	LPM Nantes : 5 Réunions de travail à Paris, 1 personne x 235 € x 5 réunions
Travel & subsistence	1 425 €	LPM La Rochelle : 5 Réunions de travail à Paris, 1 personne x 285 € x 5 réunions
Travel & subsistence	2 175 €	LPM Ciboure : 5 Réunions de travail à Paris, 1 personne x 435 € x 5 réunions
Travel & subsistence	1 425 €	LPM Sete : 5 Réunions de travail à Paris, 1 personne x 285 € x 5 réunions
Travel & subsistence	2 475 €	LPM Bastia : 5 Réunions de travail à Paris, 1 personne x 495 € x 5 réunions

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Travel & subsistence	1 425 €	CEFCM : 5 Réunions de travail à Paris, 1 personne x 285 € x 5 réunions
Travel & subsistence	1 975 €	EFM Ile d'Yeu/ Les Sables : 5 Réunions de travail à Paris, 1 personne x 495 € x 5 réunions
Travel & subsistence	11 200 €	Frais de déplacement du charge de missions : 2 déplacements dans chaque organisme de formation : 1 personne x 400€ x 28 déplacements
Other goods, works and services	15 465 €	Frais de séminaires : dédommagement des frais de déplacement, location de salles, buffet….
Other goods, works and services	1 200 €	Frais de dépôt marché public (BOAMP et JOUE) pour sous-traitance
Total	**47 665 €**	

12. CREPS AuRA	**Cost (€)**	**Justification**
Other goods, works and services	3 000 €	Production d'outils basés sur charte graphique, visuels pour réseaux sociaux [1.1]
Other goods, works and services	5 000 €	Articles, édition, dossiers rédactionnels [1.2]
Other goods, works and services	10 000 €	Visuels et rédactionnel interface web open badges [2.1]
Other goods, works and services	5 000 €	Edition - reportages vidéo [2.3]
Other goods, works and services	5 000 €	Edition et communication + Séminaire mi parcours et cloture [2.6]
Other goods, works and services	3 000 €	Production de supports de communication [4.2]
Other goods, works and services	15 000 €	Partenariat avec des laboratoires de recherche [4.2]
Other goods, works and services	5 000 €	Déploiement com terrestre (community management, édition, création de ressources…) semaine biodiv [4.3]
Total	**51 000 €**	

13. ENRx	**Cost (€)**	**Justification**
Travel & subsistence	515 €	T.3.4. Année 1 : réunion de pilotage nationale (Paris ou Montpellier), 1 personne x 515 €
Travel & subsistence	515 €	T.3.4. Année 2 : réunion de pilotage nationale (Paris ou Montpellier), 1 personne x 515 €
Travel & subsistence	515 €	T.3.4. Année 3 : réunion de pilotage nationale (Paris ou Montpellier), 1 personne x 515 €
Travel & subsistence	515 €	T.3.4. Année 4 : réunion de pilotage nationale (Paris ou Montpellier), 1 personne x 515 €
Travel & subsistence	515 €	T.3.4. Année 5 : réunion de pilotage nationale (Paris ou Montpellier), 1 personne x 515 €
Travel & subsistence	515 €	T.3.4. Année 6 : réunion de pilotage nationale (Paris ou Montpellier), 1 personne x 515 €
Travel & subsistence	2 220 €	T.3.4. Année 1 : 12 réunions de coordination régionale (Amiens), 1 personne x 185 € x12
Travel & subsistence	2 220 €	T.3.4. Année 2 : 12 réunions de coordination régionale (Amiens), 1 personne x 185 € x12
Travel & subsistence	2 220 €	T.3.4. Année 3 : 12 réunions de coordination régionale (Amiens), 1 personne x 185 € x12
Travel & subsistence	2 220 €	T.3.4. Année 4 : 12 réunions de coordination régionale (Amiens), 1 personne x 185 € x12
Travel & subsistence	2 220 €	T.3.4. Année 5 : 12 réunions de coordination régionale (Amiens), 1 personne x 185 € x12
Travel & subsistence	2 220 €	T.3.4. Année 6 : 12 réunions de coordination régionale (Amiens), 1 personne x 185 € x12
Travel & subsistence	2 048 €	T.3.4. Année 1 : 21 réunions de rencontre des acteurs locaux, 1 personne x 97,5 € x21
Travel & subsistence	2 048 €	T.3.4. Année 2 : 21 réunions de rencontre des acteurs locaux, 1 personne x 97,5 € x21
Travel & subsistence	2 048 €	T.3.4. Année 3 : 21 réunions de rencontre des acteurs locaux, 1 personne x 97,5 € x21
Travel & subsistence	2 048 €	T.3.4. Année 4: 21 réunions de rencontre des acteurs locaux, 1 personne x 97,5 € x21
Travel & subsistence	2 048 €	T.3.4. Année 5 : 21 réunions de rencontre des acteurs locaux, 1 personne x 97,5 € x21
Travel & subsistence	2 048 €	T.3.4. Année 6: 21 réunions de rencontre des acteurs locaux, 1 personne x 97,5 € x21
Other goods, works and services	2 000 €	T.3.4. Année 2: une réunion avec les acteurs locaux, frais de location de salle et de restauration, 2000€
Other goods, works and services	2 000 €	T.3.4. Année 4: une réunion avec les acteurs locaux, frais de location de salle et de restauration, 2000€
Other goods, works and services	2 000 €	T.3.4. Année 6: une réunion avec les acteurs locaux, frais de location de salle et de restauration, 2000€
Total	**34 695 €**	

14. ENVSN	**Cost (€)**	**Justification**
Travel & subsistence	15 000 €	Déplacement des chargés de mission sur le projet national - WP6/WP1
Other goods, works and services	5 000 €	Organisation séminaire Outdoorvision
Other goods, works and services	23 000 €	Déploiement plan communication - Vidéo de promotion, communty manager, influenceur - Outdoorvision
Other goods, works and services	10 000 €	Articles, édition, dossiers rédactionnels - Open Badge - WP6
Other goods, works and services	6 000 €	Organisation séminaires concepteur openbadge - WP 6
Other goods, works and services	4 080 €	Abonnement Openbadgefactory 6 ans - WP 6
Other goods, works and services	5 000 €	Organisation actions de valorisation Open badges - WP6
Other goods, works and services	5 000 €	Actions promotion Open badge - WP6
Other goods, works and services	3 000 €	PAO rapport bilan open badge - WP6
Other goods, works and services	10 000 €	Organisation séminaire intersectoriel de lancement du projet - WP6
Other goods, works and services	6 000 €	PAO des trois rapports d'analyse de la prise en compte de la biodiv dans campagne de com - WP6
Other goods, works and services	5 000 €	Édition et supports de communication spécifique nautique sur le baromètre sensibilité envrionnemental - WP6
Other goods, works and services	10 000 €	Production video (ressources pédagogique) WP 7
Other goods, works and services	5 000 €	Actions de communication baromètre sensibilité envrionnemental - WP6
Other goods, works and services	8 000 €	Organisation séminaire bilan Openbadge - WP6
Total	**120 080 €**	

15. FCEN	**Cost (€)**	**Justification**
Travel & subsistence	7 500 €	WP4 - T.X.X. Mhéo - 10 voyages en France sur 3 jours (transport + frais de séjour) à 750€ unité : 750€ X 10
Travel & subsistence	3 750 €	WP4 - T.X.X. Jumelage - 5 voyages en France sur 3 jours (transport + frais de séjour) à 750€ unité : 750€ X 5
Travel & subsistence	5 250 €	WP4 - T.X.X. Jumelage - 5 voyages en Europe sur 4 jours (transport + frais de séjour) à 1.050€ unité : 1.050€ X 5
Travel & subsistence	5 000 €	WP6 - T.X.X. TIG - 10 voyages en France 2 jours (transport + frais de séjour) à 750€ unité : 500€ X 10
Travel & subsistence	7 000 €	WP7 - T.X.X. Formation - 10 voyages en France 2 jours (transport + frais de séjour) à 500€ unité : 500€ X 14
Other goods, works and services	5 000 €	WP4 - T.X.X. Mhéo - Organisation séminaire de lancement Mého
Other goods, works and services	12 500 €	WP6 - T.X.X. TIG - Organisation de 5 formations "TIG & Nature" a 2.500€/formation
Other goods, works and services	12 500 €	WP6 - T.X.X. TIG - Organisation de 5 formations "SNJ & Nature" a 2.500€/formation
Other goods, works and services	15 000 €	WP7 - T.X.X. Formation - Conception et impression d'une plaquette
Other goods, works and services	3 990 €	WP1 - Réalisation d'un audit de fin de phase
Financial support to third parties	190 000 €	WP4 - 10 jumelages inter-aires protégées en 2026/2027 à 19 000€
Total	**267 490 €**	

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

16. CENMP	**Cost (€)**	**Justification**
Travel & subsistence	740 €	T.4.5. Année 1 : Presentation du projet aux gestionnaires / repas liés aux déplacements (3 pers.) sur 4 territoires (4*3*20€ = 240€; déplacement sur les territoires lagunaires : 500 €)
Travel & subsistence	500 €	T.4.5 - Année 1 : Atelier de formation des acteurs de la gestion des marais - Déplacement : 3 personnes (covoiturage) 100€ + repas des participants : 400€
Travel & subsistence	1 500 €	T.4.5 - Pour 2 personnes : 2 Séminaires Life SN (déplacements : 2 trajets A/R , hébergement (300€)
Other goods, works and services	7 800 €	T.4.5 Prestation de communication (mise en page de documents)
Other goods, works and services	500 €	T.4.5. Mise en page et impressions de documents de synthèse pour les gestionnaires (2024 et 2025)
Total	**11 040 €**	
17. FédéSCoT	**Cost (€)**	**Justification**
Travel & subsistence	35 688 €	T.3.2 Accompagnement de 60 SCoT (Hébergement, A/R train) : 594,8€ x 60
Other goods, works and services	22 020 €	T. 3. 5 Impression de 6 études (3 150 exemplaires au total)
Other goods, works and services	8 000 €	T.3.4. Interventions d'experts dans le cadre de 18 webinaires
Other goods, works and services	6 665 €	T. 3. 6 Affranchissement et expédition des études par voie postale des 6 études
Total	**72 373 €**	
18. FNH	**Cost (€)**	**Justification**
Travel & subsistence	51 150 €	T6. Frais de déplacements (150 € / déplacement) + hébergement (80 € / déplacement) + restauration (45 € / déplacement) : 20 déplacements / an sur la période 2024-2027, puis 30 en 2028, 26 en 2029, et 50 en 2030
Other goods, works and services	30 000 €	T6.2.1 Web development
Other goods, works and services	11 133 €	Création graphique de supports de communication, éditions de flyers, banderoles, affiches, kakemono : année 2024
Other goods, works and services	7 549 €	Création graphique de supports de communication, éditions de flyers, banderoles, affiches, kakemono : année 2025
Other goods, works and services	3 820 €	Création graphique de supports de communication, éditions de flyers, banderoles, affiches, kakemono : année 2026
Other goods, works and services	9 943 €	Création graphique de supports de communication, éditions de flyers, banderoles, affiches, kakemono : année 2027
Other goods, works and services	3 161 €	Création graphique de supports de communication, éditions de flyers, banderoles, affiches, kakemono : année 2028
Other goods, works and services	35 951 €	Création graphique de supports de communication, éditions de flyers, banderoles, affiches, kakemono : année 2031
Other goods, works and services	30 000 €	Rencontre inter-collectivités : location de salle, traiteur, logistique évènementielle, matériel d'animation (année 2030)
Other goods, works and services	5 000 €	Réalisation d'un audit de fin de phase
Total	**187 707 €**	
19. FPNRF	**Cost (€)**	**Justification**
Travel & subsistence	5 600 €	Déplacements en province pour présenter le projet et rencontrer les parties-prenantes associées - frais de transport (nombre sur 7 ans : 56)
Travel & subsistence	2 240 €	Déplacements en province pour présenter le projet et rencontrer les parties-prenantes associées - frais d'hotel (nombre sur 7 ans : 28)
Travel & subsistence	2 100 €	Déplacements en province pour présenter le projet et rencontrer les parties-prenantes associées - frais de repas (nombre sur 7 ans : 84)
Travel & subsistence	560 €	Déplacements à Paris pour présenter le projet et rencontrer les parties-prenantes associées - frais de repas (nombre sur 7 ans : 22)
Travel & subsistence	20 000 €	T1.1 et T1.2 Trois déplacements par an dans les trois réseaux de parcs pour le suivi et l'utilisation du logiciel et formation : Hebergement, repas, A/R en train (350 € + 200 € + 450€) x 20
Travel & subsistence	840 €	T5.4.2 Année 2 : 3 visites de terrain (Parc pilote ou autre territoire), 1 personne x 840 €
Travel & subsistence	850 €	T5.4.1. Année 3 : séminaire "Prairies & Aires protégées" dans un Parc, 1 personne x 350 € T5.4.2 Année 3 : 2 visites de terrain (Parc pilote ou autre territoire), 1 personne x 500 €
Travel & subsistence	860 €	T5.4.2 Année 4 : 3 visites de terrain (Parc pilote ou autre territoire), 1 personne x 860 €
Travel & subsistence	880 €	T5.4.1. Année 3 : séminaire "Prairies & Aires protégées" dans un Parc, 1 personne x 360 € T5.4.2 Année 3 : 2 visites de terrain (Parc pilote ou autre territoire), 1 personne x 520 €
Travel & subsistence	900 €	T5.4.2 Année 4 : 3 visites de terrain (Parc pilote ou autre territoire), 1 personne x 900 €
Travel & subsistence	920 €	T5.4.1. Année 3 : séminaire "Prairies & Aires protégées" dans un Parc, 1 personne x 380 € T5.4.2 Année 3 : 2 visites de terrain (Parc pilote ou autre territoire), 1 personne x 540 €
Travel & subsistence	940 €	T5.4.2 Année 4 : 3 visites de terrain (Parc pilote ou autre territoire), 1 personne x 940 €
Travel & subsistence	1 300 €	T6.2 Frais de mission (1 personne) pour 3 interventions à des séminaires : Hébergement (490 €), Repas (450 €), Transport (360 €)

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Travel & subsistence	1 200 €	T6.2 Frais de mission (1 personne) pour 3 interventions à des évènements et colloques : Hébergement (490 €), Repas (450 €), Transport (360 €)
Travel & subsistence	3 100 €	Frais de mission (1 personne) pour 6 interventions à des séminaires interparcs (2 séminaires par an, sur trois ans) : Hébergement (790 €), Repas (250 €), Transport (360 €)
Travel & subsistence	1 400 €	Frais de mission (1 personne) pour 3 interventions à des évènements et colloques (1 évènement par an, sur trois ans) : Hébergement (490 €), Repas (450 €), Transport (360 €)
Travel & subsistence	5 700 €	Frais de mission de 3 personnes (1 animateur + 2 intervenants) pour l'organisation de 3 rencontres annuelles : hébergement (1 090 €), Repas (450 €), Transport (360 €) + Hébergement (2 180 €), Repas (900 €), Transport (720 €)
Travel & subsistence	9 800 €	Frais de mission pour suivi de terrain des démarches pilotes : déplacement de 2 personnes (1 animateur + 1 intervenant), 12 fois. Hébergement (1960 €), Repas (1 500 €), Transport (1 440 €) + Hébergement (1960 €), Repas (1 500 €), Transport (1 440 €)
Other goods, works and services	8 000 €	WP1.1 Réalisation de 2 audits de fin de phase
Other goods, works and services	10 000 €	Organisation en présentiel de réunions de groupes de travail et comité de pilotage - frais de restauration (nombre sur 7 ans : 21)
Other goods, works and services	18 000 €	Mise en page de documents - graphiste (nombre sur 7 ans : 9)
Other goods, works and services	2 061 €	Impression de documents - imprimeur
Other goods, works and services	4 000 €	Séminaire : T1. Année 2,4,6 : prix d'un intervenant et frais d'accueil (1000 € + 333 €) x 3
Other goods, works and services	10 000 €	T5.2.2 Appui expert tout au long du projet
Other goods, works and services	1 700 €	T5.4.1 Année 1 : création identité visuelle du réseau "Prairies & Aires protégées"
Other goods, works and services	4 000 €	T5.4.1 Année 1 : frais d'organisation - journée de lancement du réseau "Prairies & Aires protégées"
Other goods, works and services	6 100 €	T5.4.1 Année 3 : rédaction & édition - actes de séminaire
Other goods, works and services	11 000 €	T5.4.1 Année 3 : frais d'organisation - séminaire du réseau "Prairies & Aires protégées"
Other goods, works and services	2 000 €	T5.4.1 Année 3 : édition - fiches méthodes
Other goods, works and services	3 050 €	T5.4.1 Année 4 : édition - fiches méthodes & retours d'expérience
Other goods, works and services	8 000 €	T5.4.3 Année 4 : édition - campagne de sensibilisation
Other goods, works and services	6 400 €	T5.4.1 Année 5 : rédaction & édition - actes de séminaire
Other goods, works and services	11 500 €	T5.4.1 Année 5 : frais d'organisation - séminaire du réseau "Prairies & Aires protégées"
Other goods, works and services	2 100 €	T5.4.1 Année 5 : édition - fiches méthodes
Other goods, works and services	2 150 €	T5.4.1 Année 6 : édition - fiches méthodes
Other goods, works and services	6 700 €	T5.4.1 Année 7 : rédaction & édition - actes de séminaire
Other goods, works and services	12 000 €	T5.4.1 Année 7 : frais d'organisation - séminaire du réseau "Prairies & Aires protégées"
Other goods, works and services	2 200 €	T5.4.1 Année 7 : édition - fiches méthodes
Other goods, works and services	3 000 €	T5.4.1 Année 8 : édition - fiches méthodes & retours d'expérience
Other goods, works and services	3 800 €	T5.4.1 Année 1 : frais de restitution - journée de lancement du réseau "Prairies & Aires protégées"
Other goods, works and services	3 300 €	T5.6.3 Outils numériques (3 vidéos)
Other goods, works and services	8 300 €	T5.6.3 Guide et livret (conception et impression)
Other goods, works and services	5 400 €	T5.6.3 Compte-rendus de réunions
Other goods, works and services	3 500 €	T6.3.1 Compte-rendus de réunions
Other goods, works and services	9 000 €	Actes (rencontres annuelles) - prise de notes, mise en forme graphique des actes - sur la base de 3 rencontres annuelles sur les 3 ans de l'action
Other goods, works and services	9 000 €	Facilitation graphique (rencontres annuelles) - sur la base de 3 rencontres annuelles sur les 3 ans de l'action
Other goods, works and services	2 000 €	Expertise extérieure - sur la base de 2 expertises sur les 3 ans de l'actions
Total	**237 451 €**	
20. PNR Brière	**Cost (€)**	**Justification**
Other goods, works and services	1 775 €	Prestations complémentaires de location de salle et restauration
Total	**1 775 €**	

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

24. IdF Nature	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	3 010 €	Déplacements quotidiens au sein de la Région Ile-de-France
Other goods, works and services	9 366 €	T5.3.4 Conseil juridique
Other goods, works and services	9 366 €	T5.3.4 Conception de support de communication
Other goods, works and services	9 366 €	T5.3.4 Achat de données économiques et / ou géographiqes
Total	**31 108 €**	

26. LPO	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	13 000 €	Déplacements (trains, voitures, frais hôtels et nourriture) pour former les formateurs à travers le territoire à la formation année 2 à 4
Travel & subsistence	18 000 €	Frais résa salles et nourriture par session de formation (300€ X 75)
Travel & subsistence	30 000 €	Frais voyages (train et/ou voiture, hotel, frais de nourriture) - estimation 10000€ par an
Travel & subsistence	6 000 €	T.4.3 : 1 COPIL du WP4/an pour 2 personnes sur Paris (Hébergement, A/R train) : 250€*2*6 ; 1 Réunion de travail/an du T.4.3/an pour 2 personnes sur Paris (Hébergement, A/R train) : 250€*2*6
Travel & subsistence	5 700 €	Déplacements et repas - expérimentations avec filière viticole sur 2 sites
Travel & subsistence	8 100 €	Déplacements et repas - expérimentations avec filière arboriculture sur 3 zones géographiques (PACA, Poitou-Charentes et Occitanie)
Travel & subsistence	9 440 €	Déplacements et repas - expérimentations avec filière élevage
Travel & subsistence	1 800 €	Déplacement et repas - Analyses des besoins et conception des formations
Travel & subsistence	12 600 €	Déplacements et repas - Réalisation des formations
Equipment (incl. infrastructure)	2 300 €	T.4.3 : Achat matériels informatiques spécifiques performants pour analyse et bancarisation des protocoles (2300€): équipements remplissant la clause d'éligibilité du coût total car affectés durant tout leur cycle de vie à la protection de la nature
Other goods, works and services	4 000 €	WP1.1 Réalisation d'un audit de fin de phase
Other goods, works and services	13 000 €	Outils promotion formation (vidéo, photos)
Other goods, works and services	8 000 €	Impression outils formation
Other goods, works and services	23 000 €	Budget matériel, impressions, divers pour groupes locaux
Other goods, works and services	5 000 €	T.4.3 : abonnement serveur géonature (360€*6) pour inventaire et révisions des protocoles + achat/location d'un outil informatique de bancarisation des protocoles (2 840€)
Other goods, works and services	2 000 €	Impression outils formation
Other goods, works and services	20 000 €	Frais publicité formation (support, achat espace…) - estimation 10000€ an 1, 5000€ an 2 puis 3
Total	**181 940 €**	

27. Noé	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	1 800 €	T.5.3.1 Déplacement journée rencontre-terrain 2024, 2025 et 2026 2 personnes (hébergement, AR/Train, repas) : 2x3 x 300€
Travel & subsistence	1 800 €	T.5.3.1 Déplacement 3 journées de partage du Réseau national TAE de l'OFB 2024, 2025 et 2026, 2 personne (hébergement, AR/Train, repas) : 2x3 x 300€
Travel & subsistence	600 €	T.5.3.2 Déplacement séminaire de restitution Occitanie en 2025 2 personnes : 300€
Travel & subsistence	2 800 €	T.5.5.3 Déplacement (hébergement + AR/Train) aux 2 séminaires 2024 du "Coeur" du Collectif des acteurs pour 2 structures non-partenaires du Life SN, 2 personnes par structure : 2x2x2x300€ + Déjeuner 10 personnes : 2x10*20€
Travel & subsistence	1 600 €	T.5.5.3 Déplacement (hébergement + AR/Train) au séminaire 2024 avec le collège des financeurs du Collectif des acteurs pour 2 structures non-partenaires du Life SN, 2 personnes par structure : 2x2x300€ + Déjeuner 20 personnes : 20x20€
Travel & subsistence	1 400 €	T.5.5.3 Défraiement pour le déplacement (hébergerment + AR/Train) au séminaire 2027 sur la sensbilisation du grand public pour deux structures non-partenaires du Life SN, 2 personnes par structure : 2x2x300€ + Déjeuner 10 personnes : 10x20€
Travel & subsistence	4 200 €	T.5.3.4 Deux déplacements par an de 1 personne pour des réunions de travail des acteurs des filières accompagnées et des partenaires du Life sN : 7*2*300€
Travel & subsistence	2 200 €	T.5.3.4 Défraiement pour le déplacement (hébergerment + AR/Train) au séminaire bilan 2027 du Collectif des acteurs accompagnement les filières dans la TAE pour deux structures non-partenaires du Life SN, 2 personnes par structure : 2x2x300€
Travel & subsistence	4 600 €	T.5.3.4 Défraiement pour le déplacement (hébergerment + AR/Train) au séminaire d'intégration de nouvelles filières 2029 pour quatre structures non-partenaires du Life SN, 2 personnes par structure : 2x4x300€ + Déjeuner 30 personnes : 30x20€
Travel & subsistence	2 400 €	T.5.3.4 Défraiement pour le déplacement (hébergerment + AR/Train) au séminaire bilan 2030 du Collectif des acteurs accompagnement les filières dans la TAE pour quatre structures non-partenaires du Life SN, 2 personnes par structure : 2x4x300€
Other goods, works and services	500 €	T.5.5.3 Sponsorisation de posts LinkedIn pour la diffusion du Baromètre Biodiveristé et Alimentation 2025
Other goods, works and services	800 €	T.5.3.4 Traiteur pour 40 personnes pour le séminaire bilan 2027 du Collectif des acteurs accompagnement les filières dans la TAE : 40x20€
Other goods, works and services	2 104 €	T.5.3.4 Location d'une salle de 40-50 personnes pour le séminaire bilan 2027 du Collectif des acteurs accompagnement les filières dans la TAE
Other goods, works and services	1 500 €	T.5.3.4 Sponsorisation de posts LinkedIn pour la diffusion des invitations aux 5 Wébinaires retours d'expériences 2027 + les enregistrements et retranscription écrites + le livre blanc : 3*500€
Other goods, works and services	1 000 €	T.5.3.4 Traiteur pour 50 personnes pour le séminaire bilan 2027 du Collectif des acteurs accompagnement les filières dans la TAE : 50x20€
Other goods, works and services	2 104 €	T.5.3.4 Location d'une salle de 40-50 personnes pour le séminaire bilan 2030 du Collectif des acteurs accompagnement les filières dans la TAE
Other goods, works and services	5 100 €	T.5.3.4 Location d'une salle de 100 personnes pour le colloque de clotûre 2031 du Collectif des acteurs accompagnement les filières dans la TAE
Other goods, works and services	2 000 €	T.5.3.4 Traiteur pour 100 personnes pour le colloque du clotûre 2031 du Collectif des acteurs accompagnement les filières dans la TAE : 100x20€
Other goods, works and services	1 800 €	T.5.3.4 Sponsorisation de posts LinkedIn pour la diffusion des invitations colloque de clotûre 2031 + retranscription écrites + le livre blanc : 3*600€

Other goods, works and services	4 000 €	T5.3.4 Communication : rédaction et mise en page de 5 retours d'expériences
Other goods, works and services	3 500 €	T5.3.4 Communication : mise en page du Livre Blanc du collectif (2027)
Other goods, works and services	500 €	T5.3.4 Communication : mise en page du bilan du collectif (2031)
Other goods, works and services	1 000 €	T5.3.4 Communication : mise à jour du Livre Blanc du collectif (2031)
Other goods, works and services	4 000 €	T5.4.3 Communication : valorisation des résultats du colloque (2030)
Other goods, works and services	600 €	T.5.3.5 Sponsorisation de posts LinkedIn pour la diffusion du Baromètre Biodiveristé et Alimentation 2028 : 600 €
Other goods, works and services	300 €	Manifeste à destination du grand public 2028
Other goods, works and services	5 902 €	5 vidéos témoignages à destination du grand public 2028
Other goods, works and services	10 000 €	Campagne de mobilisation du grand public 2028
Total	**70 110 €**	
28. PN Pyrénées	**Cost (€)**	**Justification**
Other goods, works and services	4 000 €	Réalisation d'un audit de fin de phase
Total	**4 000 €**	
30. PN Cévennes	**Cost (€)**	**Justification**
Other goods, works and services	20 000 €	Organisation d'un évènement "journées des Réserves internationales de ciel étoilé" : location de salle, impression de flyers, repas, collations, défraiement, service de traduction simultanée…
Total	**20 000 €**	
33. PN Mercantour	**Cost (€)**	**Justification**
Other goods, works and services	20 000 €	Organisation d'un évènement "journées des Réserves internationales de ciel étoilé" : location de salle, impression de flyers, repas, collations, défraiement, service de traduction simultanée…
Total	**20 000 €**	
36. Région AuRA	**Cost (€)**	**Justification**
Travel & subsistence	1 800 €	T3.2 Déplacement journées techniques thématique (6 déplacements sur 2 jours, à l'échelle de la région : 300 * 6= 1 800 €)
Travel & subsistence	6 900 €	T3.2 Déplacement coordination et animation régionale du projet (36 réunions de coordination régionale du projet LIFE et 10 comités régionaux biodiversité ou groupes de travail associés - 46 réunions x 200 €)
Travel & subsistence	16 284 €	T3.2 Déplacement sur projet dans les territoires incluant généralement nuitée (déplacement sur plusieurs jours) (1 à 2 déplacement par mois)
Other goods, works and services	40 000 €	T3.2 location (bus, salle…), frais restauration ou hébergement, edition de document en lien avec les 6 journées techniques prévues à l'action 2 du projet
Total	**64 984 €**	
37. Région PDL	**Cost (€)**	**Justification**
Other goods, works and services	4 000 €	WP1 Réalisation d'un audit de fin de phase
Total	**4 000 €**	
38. RNF	**Cost (€)**	**Justification**
Travel & subsistence	5 685 €	T4.3.2.2 Années 1 et 2 : Déplacement du chargé d'étude sur les 5 sites pilotes
Travel & subsistence	4 000 €	T4.3.2.2 Année 2 : Séminaire de bilan et capitalisation en Guyane, 2 personnes (voyage, hébergement, restauration)
Travel & subsistence	2 700 €	T4.3.2.2 Année 2 : Réunion du groupe de travail et des sites volontaires (20p., voyage, 1 nuit et 2 repas)
Travel & subsistence	6 480 €	T4.3.3.2 Années 1 à 7 : Réunions du groupe de travail "aires protégées et changement climatique" (2p.années 1 à 3 puis 1p, trajet, 1 nuit, 2 repas)
Travel & subsistence	7 000 €	T4.3.3.2 Années 1 à 7 : Participation à la conférence annuelle d'Europarc et promotion des travaux menés sur l'adaptation au changement climatique
Travel & subsistence	6 000 €	Observatoire act. 0 (coordination) : déplacement du coordinateur pour des réunions nationales à Paris ou en Région pour la mobilisation des zones pilotes (4 x / an)
Travel & subsistence	3 600 €	T7.1 [2024 - 2026] : coordination des actions du WP (200€ x 18 déplacements)
Travel & subsistence	1 800 €	T7.1 [2027 - 2028] : coordination des actions du WP (200€ x 9 déplacements)
Travel & subsistence	800 €	T7. 2.1 [2024 – T4 2026] Identification des métiers et des formations de la biodiversité (200€ x 4 déplacements)
Travel & subsistence	200 €	T7.2.1 [2024 – T4 2026] Création d'un portail des métiers et formations associées (1 déplacementà 200€)
Travel & subsistence	2 600 €	T7.2.4 [2024 – T4 2026] identification et construction de blocs de compétence (200€ x13 déplcaments)
Travel & subsistence	1 000 €	T7.3.2.[2024 – T4 2026] Animation d'un réseau d'experts de la biodiversité (200€ x 5 déplcaments)
Travel & subsistence	400 €	T7.3.3 [2027 - 2028] : Identification et « pérennisation » des budgets dédiés à la formation (RNF)
Other goods, works and services	1 400 €	T4.3.3.2 Années 1 à 7 : Abonnement visioconférence (7x200€) permettant la réalisation de webinaires
Other goods, works and services	7 000 €	T4.3.3.2 Années 1 à 7 : Hébergement de la plateforme en ligne (7x1000€)
Other goods, works and services	350 €	T4.3.3.2 Années 1 à 7 : Hébergement du portail de ressources (7x50€)
Other goods, works and services	14 000 €	T4.3.3.2 Années 1 à 7 : Supports print de communication des résultats des tâches 1 à 4
Other goods, works and services	18 900 €	T4.3.3.2 Années 2, 4 et 6 : 3 forums techniques de la communauté aires protégées et changement climatique (location salle, déjeuner, pause, etc. pour 100p) 3 x 6300€
Other goods, works and services	15 000 €	T4.3.2.2 Prestation graphique pour la création de la boite à outils numérique
Other goods, works and services	5 000 €	T4.3.2.2 Années 3 à 7 : Hébergement de la boite à outils (5x1000)
Other goods, works and services	8 000 €	WP1 Réalisation de 2 audits de fin de phase
Total	**111 915 €**	

39. CEN Guyane	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	1 895 €	T4.3.2.2 Année 1 : Séminaire de lancement à Dijon, 1 personne (voyage, hébergement, restauration)
Travel & subsistence	895 €	T4.3.2.2 Année 2 : Séminaire de bilan et capitalisation en Guyane, 1 personne (voyage, hébergement, restauration)
Travel & subsistence	500 €	T4.3.2.2 Années 1 et 2 :Déplacements pour rencontrer les acteurs locaux
Total	**3 290 €**	

40. NEP Mayotte	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	1 895 €	T4.3.2.2 Année 1 : Séminaire de lancement à Dijon, 1 personne (voyage, hébergement, restauration)
Travel & subsistence	2 895 €	T4.3.2.2 Année 2 : Séminaire de bilan et capitalisation en Guyane, 1 personne (voyage, hébergement, restauration)
Travel & subsistence	500 €	T4.3.2.2 Années 1 et 2 :Déplacements pour rencontrer les acteurs locaux
Total	**5 290 €**	

41. Sepanguy	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	1 895 €	T4.3.2.2 Année 1 : Séminaire de lancement à Dijon, 1 personne (voyage, hébergement, restauration)
Travel & subsistence	895 €	T4.3.2.2 Année 2 : Séminaire de bilan et capitalisation en Guyane, 1 personne (voyage, hébergement, restauration)
Travel & subsistence	500 €	T4.3.2.2 Années 1 et 2 :Déplacements pour rencontrer les acteurs locaux
Total	**3 290 €**	

42. Titè	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	1 695 €	T4.3.2.2 Année 1 : Séminaire de lancement à Dijon, 1 personne (voyage, hébergement, restauration)
Travel & subsistence	1 795 €	T4.3.2.2 Année 2 : Séminaire de bilan et capitalisation en Guyane, 1 personne (voyage, hébergement, restauration)
Travel & subsistence	500 €	T4.3.2.2 Années 1 et 2 :Déplacements pour rencontrer les acteurs locaux
Total	**3 990 €**	

43. SIDAM	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	28 512 €	T5.4 Frais de déplacement, 3 déplacements de 360km aller-retour par mois en moyenne, sur 5 ans, barême de 0,44cts/km
Travel & subsistence	3 420 €	T5.4 Frais de repas, 3 déplacements par mois en moyenne sur 5 ans, forfait 19€
Travel & subsistence	1 350 €	T5.4 Frais d'hébergement, 1 nuitée par mois en moyenne sur 5 ans, forfait 75€
Travel & subsistence	5 250 €	T5.4 Frais de restauration, 1 colloque ou événement par an, 15€ * 70 personnes
Other goods, works and services	3 500 €	T5.4 Formation du chargé de mission
Other goods, works and services	7 000 €	T5.4 Appui d'experts territoriaux pour les sorties terrain
Other goods, works and services	7 500 €	T5.4 Frais de location de salle 1 colloque ou événement par an, 1500€ par location
Total	**56 532 €**	

44. SMBS-GLP	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	3 000 €	Réunions nationales (Train AR, hébergement) Paris = 300 X 5 réunions X 2 personnes
Travel & subsistence	3 000 €	Réunions de coordination, séminaires (Train AR, hébergement) Paris = 300 X 5 réunions X 2 personnes
Other goods, works and services	4 500 €	T4.4.2 Communication : maquettage et impression
Other goods, works and services	10 000 €	T4.4.2 Communication : appuià la définition de contenus innovants
Total	**20 500 €**	

45. SOLAGRO	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	6 000 €	Réunions nationale déplacement (hébergement, AR train) Paris= 600 X 5 réunions X 2 personnes
Travel & subsistence	20 000 €	Déplacement auprès des entreprises : AR train ou voiture, hébergement et repas = 500 € * 5 entreprises * 4 réunions * 2 personnes
Travel & subsistence	4 800 €	Organisation de 5 formations : AR train ou voiture et hébergement * 5 entreprises * 2 personnes * 480 €
Travel & subsistence	11 250 €	Participation aux réunions de coordination de projet et participation à autres WP : 500 € (AR hebergement repas) * 10/12 réunions * 1 ou 2 personnes
Total	**42 050 €**	

46. UPGE	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	40 247 €	T7.3 - Déplacements en région pour rencontrer les acteurs professionnels : 4 à 5 déplacements/an dans 8 régions, en train. En moyenne 116€ par Aller-Retour. (Sur 9 ans).
Travel & subsistence	5 798 €	T7.3 - Déplacements en région pour rencontrer les acteurs institutionnels et partenaires : 4 à 5 déplacements/an sur le territoire national, en train. En moyenne 116€ par Aller-Retour. (Sur 9 ans).
Other goods, works and services	24 300 €	T7.3 - Location de salle pour réunions diverses : en moyenne 800€/jour à 900€/jour, 6 réunions d'une demi-journée par an (sur 9ans)
Total	**70 345 €**	

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

47. A-IGEco	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	29 520 €	T.7.2 - phase 1 (sur 3 ans) - Copil et GT en présentiel : 8 réunions par an sur le territoire national avec 7 à 8 personnes. En moyenne 140€ par aller-retour et 120 € par nuit d'hôtel+repas
Travel & subsistence	3 600 €	T.7.2 - phases 2 et 3 (sur 6 ans) - Copil et GT en présentiel : 3 réunions par an sur le territoire national avec 2 à 3 personnes. En moyenne 140€ par aller-retour et 120 € par nuit d'hôtel+repas
Other goods, works and services	5 280 €	T.7.2 - campagne de communication sur les métiers de la biodiversité. Matériel et logiciels pour le tournage et le montage de vidéos
Other goods, works and services	4 500 €	T.7.2 - campagne de communication sur les métiers de la biodiversité. Elements de communication (plaquettes, flyers, kakemono, …)
Other goods, works and services	3 200 €	T.7.2 - phase 1 (sur 3 ans) - Location de salle pour réunions diverses : en moyenne 800€/jour, 8 réunions en présentiel d'une demi-journée
Total	**46 100 €**	

48. WWF	Cost (€)	Justification
Travel & subsistence	1 200 €	T.5.7. Année 1: Déplacement en métropole pour l'étude de nouveaux débouchés pour du démarchage du marché à l'export, vol Cayenne-Paris A/R, 1 personne x 1000 € et subsistence, 200€.
Travel & subsistence	800 €	T.5.7. Année 1-3: Déplacements sur les principaux points de débarquement de Guyane et pour les phases de sensibilisation au montant forfaitaire de 800€.
Travel & subsistence	9 300 €	T5.5.3 : Missions terrains sur l'ensemble de la métropôle (2 personnes x 1 mission par trimestre) au montant forfaitaire de 387,5 €
Travel & subsistence	2 000 €	T4.6: Missions terrains sur la métropole
Other goods, works and services	3 457 €	T5.7 Année 3: Élaboration de fiches recettes pour produits à moindre impact et à valoriser, env. de 2 fiches recettes par débouché identifié, 1000 tirages à diffuser dans points de distribution + affichage sur panneaux publicitaires.
Other goods, works and services	5 000 €	T4.6: infographie au montant forfaitaire de 3000€ et édition au montant forfaitaire de 2000€
Total	**21 757 €**	

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Proposal ID	Call for Proposal	Topic	Type of Action
SEP-210912507	LIFE-2022-STRAT-two-stage	LIFE-2022-STRAT-NAT-SNAP-two-stage	LIFE-PJG

LIFE Programme – Application Forms (Part C – KPI)

Horizontal KPIs for all LIFE applicants (Mandatory to report on all the KPIs of this section).

Innovation

Is your project proposal developing, demonstrating and promoting innovative techniques and approaches?

(●) Yes
( ) No

Governance

Is your project proposal improving governance through enhancing capacities of public and private actors and the involvement of civil society?

(●) Yes
( ) No

Plans & strategies

Is you project proposal implementing key plans or strategies?

(●) Yes
( ) No

Catalytic effect - Financial

Will your project trigger additional investments?

(●) Yes
( ) No

Catalytic effect - Spatial

Will the results of your project be replicated beyond its intended geographical scope?

(●) Yes
( ) No

Catalytic effect - Thematic

Will the results of your project be replicated (transferred) beyond its intended thematic scope?

(●) Yes
( ) No

Catalytic effect - Societal

Will your project :

a) Contribute to the development of new or existing national legislation, policies, regulations, incentives and voluntary commitments?

b) Achieve a step-change in more effective compliance with and enforcement of Union environmental and climate legislation and/or in policy implementation?

c) Achieve a step-change in awareness and support of environmental and climate matters?

d) Establish a new macroregional or national model of cooperation (networking)?

(●) Yes
( ) No

Rio markers for climate, biodiversity and air quality

Please indicate if your proposal:

• Has climate change/ biodiversity/ air quality as their primary objective

• Has climate change/ biodiversity/ air quality as their secondary objective and provide substantial contributions to these objectives

• Does not contribute significantly to climate change/ biodiversity/ air quality

Climate change

Secondary Objective

Biodiversity

Primary Objective

Air quality

Secondary Objective

LIFE Programme - Context selection

Please select the EU Member State(s) or/and Associated Countries (if any) or/and potential Associated Countries (if any) that best describe the geographical context of your project proposal, i.e. the area(s) of work or/and area(s) of impact.

Please select the type of country you wish to add

(●) EU Member States
( ) Associated Countries

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

○ To Be Associated Countries

France(FR)

LIFE Programme - Annex II - Section 2 - Specific KPIs - (Please report on KPIs you consider relevant).

Please select the relevant indicators for your project. For each selected indicator please provide any required values and comments. Please note that if you deselect an indicator, all values entered will be lost.

- ☐ Air quality
- ☐ Biodiversity (number of Species)
- ☐ Chemicals (humans)
- ☐ Employment
- ☐ GHG sequestration
- ☑ Other project specific KPIs
- ☐ Soil quality
- ☐ Water quality
- ☐ Biodiversity (Invasive Alien Species)
- ☐ C2M projects
- ☐ Climate area vulnerability reduction
- ☐ Energy savings
- ☐ Investments and Financing
- ☐ Renewable energy
- ☐ Waste management
- ☐ Biodiversity (habitats)
- ☐ Chemicals (environment)
- ☐ Climate vulnerability (humans)
- ☐ GHG emissions
- ☐ Noise
- ☐ Resource efficiency
- ☐ Water efficiency

Other project specific KPIs

Please enter your project's specific KPI title and provide clarifications in the comment box.

Please specify any other KPIs you wish to present that you consider relevant and not included in the existing KPI list.

Project-Start Value (Baseline)	Project-End Value	3/5 years beyond Project-End Value	Unit
100	50	50	% of land consumption

Please provide stand-alone information to further clarify your input and briefly explain any assumptions/calculations. Please also ensure alignment with the main proposal text.

Land consumption is reduced by half over the period 2021-2031 compared to the period 2011-2021 (indicator from the "Climate and Resilience" law of 22/08/2021 and produced by the Artificialization Observatory from land files)

Other project specific KPIs

Please enter your project's specific KPI title and provide clarifications in the comment box.

Please specify any other KPIs you wish to present that you consider relevant and not included in the existing KPI list.

Project-Start Value (Baseline)	Project-End Value	3/5 years beyond Project-End Value	Unit
100	80	75	% of natural environments fragmented

Please provide stand-alone information to further clarify your input and briefly explain any assumptions/calculations. Please also ensure alignment with the main proposal text.

Decrease in fragmentation of natural environments. New indicator to be produced and monitored by the MTECT operator, CEREMA, from 2024 and for the years 2018, 2024 and 2030.

Other project specific KPIs

Please enter your project's specific KPI title and provide clarifications in the comment box.

Please specify any other KPIs you wish to present that you consider relevant and not included in the existing KPI list.

Project-Start Value (Baseline)	Project-End Value	3/5 years beyond Project-End Value	Unit
0	13	25	Number of water ecological continuities restored

Please provide stand-alone information to further clarify your input and briefly explain any assumptions/calculations. Please also ensure alignment with the main proposal text.

All 25 priority structures hindering water ecological continuity, identified in LIFE BIODIV'France, restored. Indicator directly linked to the T3.3 project action with an easy possibility of monitoring via a survey of the owners concerned

Other project specific KPIs

Please enter your project's specific KPI title and provide clarifications in the comment box.

Please specify any other KPIs you wish to present that you consider relevant and not included in the existing KPI list.

Project-Start Value (Baseline)	Project-End Value	3/5 years beyond Project-End Value	Unit
82	70		% of forest habitats with

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

		65	unfavorable status

Please provide stand-alone information to further clarify your input and briefly explain any assumptions/calculations. Please also ensure alignment with the main proposal text.

2018 data provided by Rouveyrol, P., Leroy, M., 2020, L'efficacité du réseau Natura 2000 terrestre en France, UMS PatriNat, Paris, 254 p., https://inpn.mnhn.fr/docs-web/docs/download/356850. Data produced every 6 years for Natura 2000 reporting

Other project specific KPIs

Please enter your project's specific KPI title and provide clarifications in the comment box.

Please specify any other KPIs you wish to present that you consider relevant and not included in the existing KPI list.

Project-Start Value (Baseline)	Project-End Value	3/5 years beyond Project-End Value	Unit
77	70	65	%ofAgroecosystems and croplands habitats with unfavorable status

Please provide stand-alone information to further clarify your input and briefly explain any assumptions/calculations. Please also ensure alignment with the main proposal text.

2018 data provided by Rouveyrol, P., Leroy, M., 2020, L'efficacité du réseau Natura 2000 terrestre en France, UMS PatriNat, Paris, 254 p., https://inpn.mnhn.fr/docs-web/docs/download/356850. Data produced every 6 years for Natura 2000 reporting

Other project specific KPIs

Please enter your project's specific KPI title and provide clarifications in the comment box.

Please specify any other KPIs you wish to present that you consider relevant and not included in the existing KPI list.

Project-Start Value (Baseline)	Project-End Value	3/5 years beyond Project-End Value	Unit
94	70	65	% of Wetlands habitats with unfavorable status

Please provide stand-alone information to further clarify your input and briefly explain any assumptions/calculations. Please also ensure alignment with the main proposal text.

2018 data provided by Rouveyrol, P., Leroy, M., 2020, L'efficacité du réseau Natura 2000 terrestre en France, UMS PatriNat, Paris, 254 p., https://inpn.mnhn.fr/docs-web/docs/download/356850

Other project specific KPIs

Please enter your project's specific KPI title and provide clarifications in the comment box.

Please specify any other KPIs you wish to present that you consider relevant and not included in the existing KPI list.

Project-Start Value (Baseline)	Project-End Value	3/5 years beyond Project-End Value	Unit
92	70	65	% of coastal ecosystem with unfavorable status

Please provide stand-alone information to further clarify your input and briefly explain any assumptions/calculations. Please also ensure alignment with the main proposal text.

2018 data provided by Rouveyrol, P., Leroy, M., 2020, L'efficacité du réseau Natura 2000 terrestre en France, UMS PatriNat, Paris, 254 p., https://inpn.mnhn.fr/docs-web/docs/download/356850. Carried out every 6 years for Natura 2000 reporting.

Other project specific KPIs

Please enter your project's specific KPI title and provide clarifications in the comment box.

Please specify any other KPIs you wish to present that you consider relevant and not included in the existing KPI list.

Project-Start Value (Baseline)	Project-End Value	3/5 years beyond Project-End Value	Unit
2	5	5	% of Mediterranean marine protected areas under strong protection

Please provide stand-alone information to further clarify your input and briefly explain any assumptions/calculations. Please also ensure alignment with the main proposal text.

Data base published each year by the National Biodiversity Obervatory

Other project specific KPIs

Please enter your project's specific KPI title and provide clarifications in the comment box.

Please specify any other KPIs you wish to present that you consider relevant and not included in the existing KPI list.

Project-Start Value (Baseline)	Project-End Value	3/5 years beyond Project-End Value	Unit
100	100	110	% of common birds dependent on agricultural areas

Associated with document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Please provide stand-alone information to further clarify your input and briefly explain any assumptions/calculations. Please also ensure alignment with the main proposal text.

Reduction of pressures on species and habitats of Community interest that are dependent on agricultural areas (Calculated from the evolution of the abundance of common birds specialised in agricultural areas. Data from the STOC programme of Vigie Nature and processed by Patrinat Unit)

Other project specific KPIs

Please enter your project's specific KPI title and provide clarifications in the comment box.

Please specify any other KPIs you wish to present that you consider relevant and not included in the existing KPI list.

Project-Start Value (Baseline)	Project-End Value	3/5 years beyond Project-End Value	Unit
100	120	130	% of common birds depending on forest areas

Please provide stand-alone information to further clarify your input and briefly explain any assumptions/calculations. Please also ensure alignment with the main proposal text.

Reduction of pressures on species and habitats of Community interest that are dependent on forest areas (Calculated from the evolution of the abundance of common birds specialised in forest areas. Data from the STOC programme of Vigie Nature and processed by Patrinat Unit)

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

Veuillez fournir des informations indépendantes afin de clarifier votre contribution et d'assurer l'alignement sur le texte principal de la proposition. expliquer brièvement toutes les hypothèses/calculs. Merci de bien vouloir

Réduction des pressions sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire qui dépendent des zones agricoles (calculée à partir de l'évolution de l'abondance des oiseaux communs spécialisés dans les zones agricoles. Données issues du programme STOC de Vigie Nature et traitées par l'unité Patrinat)

Autres indicateurs clés de performance spécifiques au projet

Veuillez saisir le titre de l'ICP spécifique à votre projet et apporter des précisions dans la boîte de commentaires.

Veuillez indiquer tout autre ICP que vous souhaitez présenter et que vous considérez comme pertinent et non inclus dans la liste des ICP existants. Valeur de départ du projet (base) Valeur de fin de projet ans après l'unité de fin de projet

100 120 Valeur 130 % d'oiseaux communs dépendant des zones forestières

Veuillez fournir des informations indépendantes pour clarifier votre contribution et expliquer brièvement les hypothèses/calculs. Veillez également à l'alignement sur le texte principal de la proposition.

Réduction des pressions sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire qui dépendent des zones forestières (calculée à partir de l'évolution de l'abondance des oiseaux communs spécialisés dans les zones forestières. Données issues du programme STOC de Vigie Nature et traitées par l'unité Patrinat)

AssocéaudocuLmIFenEt RMeGf.AAr-
es(M20u2lt3i)&80M74o9n0o6:-v217/011/2023

ANNEXE 2

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION

	Estimation des coûts éligibles[1] (par catégorie budgétaire)											Estimation de la contribution de l'UE[2]			
	Coûts directs									Coûts indirects	Coûts totaux	Contribution de l'UE aux coûts éligibles			Montant maximal de la subvention[6]
	A. Frais de personnel			B. Coûts de sous-traitance	C. Coûts d'achat			D. Autres catégories de coûts		E. Coûts indirects[3]		Taux de financement[4]	Contribution maximale de l'UE[5]	Contribution demandée à l'UE	
	A.1 Employés (ou équivalent) A.2 Personnes physiques sous contrat direct A.3 Personnes appuyées	A.4 Propriétaires de PME et bénéficiaires personnes physiques	A.5 Volontaires	B. Sous-traitance	C.1 Voyage et subsistance	C.2 Équipement	C.3 Autres biens, travaux et services	D.1 Soutien financier à des tiers	D.2 Achat de terrain	E. Coûts indirects					
Formes de financement	Coûts réels	Coûts unitaires[7]	Coûts unitaires[7]	Coûts réels	Coûts réels	Coûts réels	Coûts réels	Coûts réels	Coûts réels	Coûts forfaitaires[8]					
	a1	a3	a4	b	c1	c2	c3	d1a	d2	e = forfait * (a1 + a3 + b + c1 + c2 + c3 + d1a)	f = a + b + c + d + e	U	g = f * U%	h	m
1 - OFB	14 070 283.00	0.00	0.00	7 394 000.00	987 632.00	0.00	1 485 500.00	0.00	0.00	1 675 619.05	25 613 034.05	60	15 367 820.43	15 367 820.43	15 367 820.43
2 - ABB	231 682.00	0.00	0.00	0.00	10 000.00	0.00	20 000.00	0.00	0.00	18 317.74	279 999.74	60	167 999.84	167 999.84	167 999.84
3 - ANBDD	360 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10 000.00	0.00	0.00	25 900.00	395 900.00	60	237 540.00	237 540.00	237 540.00
4 - ANEB	369 290.00	0.00	0.00	60 000.00	20 000.00	0.00	18 000.00	0.00	0.00	32 710.30	500 000.30	60	300 000.18	300 000.18	300 000.18
5 - ARB BFC	601 008.00	0.00	0.00	0.00	37 764.00	0.00	47 217.00	0.00	0.00	48 019.23	734 008.23	60	440 404.94	440 404.94	440 404.94
6 - ARB CVL	490 000.00	0.00	0.00	30 748.00	40 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	39 252.36	600 000.36	60	360 000.22	360 000.22	360 000.22
7 - ARB NA	523 514.00	0.00	0.00	150 000.00	24 015.00	0.00	0.00	0.00	0.00	48 827.03	746 356.03	60	447 813.62	447 813.62	447 813.62
8 - ARB OCCITANIE	1 104 744.00	0.00	0.00	47 000.00	49 183.00	0.00	59 821.00	0.00	0.00	88 252.36	1 349 000.36	60	809 400.22	809 400.22	809 400.22
9 - ARBE PACA	688 736.00	0.00	0.00	30 000.00	17 929.00	0.00	104 240.00	0.00	0.00	58 863.35	899 768.35	60	539 861.01	539 861.01	539 861.01
10 - CNPF	366 993.00	0.00	0.00	47 400.00	40 000.00	0.00	10 000.00	0.00	0.00	32 507.51	496 900.51	60	298 140.31	298 140.31	298 140.31
11 - CNPMEM	193 339.00	0.00	0.00	72 301.00	31 000.00	0.00	16 665.00	0.00	0.00	21 931.35	335 236.35	60	201 141.81	201 141.81	201 141.81
12 - CREPS AURA	340 326.00	0.00	0.00	40 000.00	0.00	0.00	51 000.00	0.00	0.00	30 192.82	461 518.82	60	276 911.29	276 911.29	276 911.29
13 - ENRx	392 472.00	0.00	0.00	40 000.00	28 695.00	0.00	6 000.00	0.00	0.00	32 701.69	499 868.69	60	299 921.21	299 921.21	299 921.21
14 - ENVSN	323 200.00	0.00	0.00	90 000.00	15 000.00	0.00	105 080.00	0.00	0.00	37 329.60	570 609.60	60	342 365.76	342 365.76	342 365.76
15 - FCEN	840 748.00	0.00	0.00	60 000.00	28 500.00	0.00	48 990.00	190 000.00	0.00	81 776.66	1 250 014.66	60	750 008.80	750 008.80	750 008.80
15.1 - CENMP	101 040.00	0.00	0.00	0.00	2 740.00	0.00	8 300.00	0.00	0.00	7 845.60	119 925.60	60	71 955.36	71 955.36	71 955.36
16 - FédéSCoT	229 160.00	0.00	0.00	126 450.00	35 688.00	0.00	36 685.00	0.00	0.00	29 958.81	457 941.81	60	274 765.09	274 765.09	274 765.09
17 - FNH	743 577.00	0.00	0.00	0.00	51 150.00	0.00	136 557.00	0.00	0.00	65 189.88	996 473.88	60	597 884.33	597 884.33	597 884.33
18 - FPNRF	2 098 011.00	0.00	0.00	1 139 400.00	59 190.00	0.00	178 261.00	0.00	0.00	243 240.34	3 718 102.34	60	2 230 861.40	2 230 861.40	2 230 861.40
18.1 - PNR Brière	40 725.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 775.00	0.00	0.00	2 975.00	45 475.00	60	27 285.00	27 285.00	27 285.00
18.2 - PNR LF	42 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 975.00	45 475.00	60	27 285.00	27 285.00	27 285.00
18.3 - PNR Lorraine	44 049.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3 083.43	47 132.43	60	28 279.46	28 279.46	28 279.46
18.4 - PNR Pilat	42 492.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 974.44	45 466.44	60	27 279.86	27 279.86	27 279.86
19 - IdF Nature	389 350.00	0.00	0.00	93 562.00	3 010.00	0.00	28 098.00	0.00	0.00	35 981.40	550 001.40	60	330 000.84	330 000.84	330 000.84
20 - IA	15 525.00	0.00	0.00	235 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17 536.75	268 061.75	60	160 837.05	160 837.05	160 837.05
21 - LPO	722 683.00	0.00	0.00	461 750.00	104 640.00	2 300.00	75 000.00	0.00	0.00	95 646.11	1 462 019.11	60	877 211.47	877 211.47	877 211.47
22 - Noé	380 638.00	0.00	0.00	110 000.00	23 400.00	0.00	46 710.00	0.00	0.00	39 252.36	600 000.36	60	360 000.22	360 000.22	360 000.22
23 - PN Pyrénées	418 702.00	0.00	0.00	546 000.00	0.00	0.00	4 000.00	0.00	0.00	67 809.14	1 036 511.14	60	621 906.68	621 906.68	621 906.68
23.1 - PN Calanques	18 183.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 272.81	19 455.81	60	11 673.49	11 673.49	11 673.49

AssocéaudocuLmIFenEt RMeGf.AAr-es(M20u2lt3i)&80M74o9n0o6:-v217/011/2023

	Estimation des coûts éligibles[1] (par catégorie budgétaire)											Estimation de la contribution de l'UE[2]			
	Coûts directs									Coûts indirects	Coûts totaux	Contribution de l'UE aux coûts éligibles			Montant maximal de la subvention[6]
	A. Frais de personnel			B. Coûts de sous-traitance	C. Coûts d'achat			D. Autres catégories de coûts		E. Coûts indirects[3]		Taux de financement[4]	Contribution maximale de l'UE[5]	Contribution demandée à l'UE	
	A.1 Employés (ou équivalent) A.2 Personnes physiques sous contrat direct A.3 Personnes appuyées	A.4 Propriétaires de PME et bénéficiaires personnes physiques	A.5 Volontaires	B. Sous-traitance	C.1 Voyage et subsistance	C.2 Équipement	C.3 Autres biens, travaux et services	D.1 Soutien financier à des tiers	D.2 Achat de terrain	E. Coûts indirects					
Formes de financement	Coûts réels	Coûts unitaires[7]	Coûts unitaires[7]	Coûts réels	Coûts réels	Coûts réels	Coûts réels	Coûts réels	Coûts réels	Coûts forfaitaires[8]					
	a1	a3	a4	b	c1	c2	c3	d1a	d2	e = forfait * (a1 + a3 + b + c1 + c2 + c3 + d1a)	f = a + b + c + d + e	U	g = f * U%	h	m
23,2 - PN Cévennes	34 391.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	20 000.00	0.00	0.00	3 807.37	58 198.37	60	34 919.02	34 919.02	34 919.02
23.3 - PN Forêts	19 817.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 387.19	21 204.19	60	12 722.51	12 722.51	12 722.51
23,4 - PN Guadeloupe	21 403.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 498.21	22 901.21	60	13 740.73	13 740.73	13 740.73
23,5 - PN Mercantour	18 183.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	20 000.00	0.00	0.00	2 672.81	40 855.81	60	24 513.49	24 513.49	24 513.49
23,6 - PN Réunion	77 311.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5 411.77	82 722.77	60	49 633.66	49 633.66	49 633.66
23,7 - PN Vanoise	13 620.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	953.40	14 573.40	60	8 744.04	8 744.04	8 744.04
24 - Région AuRA	300 024.00	0.00	0.00	18 194.00	24 984.00	0.00	40 000.00	0.00	0.00	26 824.14	410 026.14	60	246 015.68	246 015.68	246 015.68
25 - Région PDL	346 345.00	0.00	0.00	490 777.00	0.00	0.00	4 000.00	0.00	0.00	58 878.54	900 000.54	60	540 000.32	540 000.32	540 000.32
26 - RNF	1 563 859.00	0.00	0.00	134 167.00	42 265.00	0.00	69 650.00	0.00	0.00	126 695.87	1 936 636.87	60	1 161 982.12	1 161 982.12	1 161 982.12
26.1 - CEN Guyane	14 580.00	0.00	0.00	0.00	3 290.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 250.90	19 120.90	60	11 472.54	11 472.54	11 472.54
26,2 - NEP Mayotte	14 823.00	0.00	0.00	0.00	5 290.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 407.91	21 520.91	60	12 912.55	12 912.55	12 912.55
26.3 - SEPANGUY	17 010.00	0.00	0.00	0.00	3 290.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 421.00	21 721.00	60	13 032.60	13 032.60	13 032.60
26.4 - Titè	11 697.00	0.00	0.00	0.00	3 990.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 098.09	16 785.09	60	10 071.05	10 071.05	10 071.05
27 - SIDAM	285 768.00	0.00	0.00	33 000.00	38 532.00	0.00	18 000.00	0.00	0.00	26 271.00	401 571.00	60	240 942.60	240 942.60	240 942.60
28 - SMBS-GLP	166 098.00	0.00	0.00	45 000.00	6 000.00	0.00	14 500.00	0.00	0.00	16 211.86	247 809.86	60	148 685.92	148 685.92	148 685.92
29 - SOLAGRO	413 795.00	0.00	0.00	104 500.00	42 050.00	0.00	0.00	0.00	0.00	39 224.15	599 569.15	60	359 741.49	359 741.49	359 741.49
30 - UPGE	361 773.00	0.00	0.00	35 172.00	46 045.00	0.00	24 300.00	0.00	0.00	32 710.30	500 000.30	60	300 000.18	300 000.18	300 000.18
30.1 - AIGEco	62 400.00	0.00	49 780.00	74 000.00	33 120.00	0.00	12 980.00	0.00	0.00	12 775.00	245 055.00	60	147 033.00	147 033.00	147 033.00
31 - WWF France	536 488.00	0.00	0.00	142 690.00	13 300.00	0.00	8 457.00	0.00	0.00	49 065.45	750 000.45	60	450 000.27	450 000.27	450 000.27
Σ consortium	30 462 355.00	0.00	49 780.00	11 851 111.00	1 871 692.00	2 300.00	2 729 786.00	190 000.00	0.00	3 297 507.08	50 454 531.08		30 272 718.66	30 272 718.66	30 272 718.66

[1] Voir l'article 6 pour les conditions d'éligibilité. Tous les montants doivent être exprimés en euros (voir l'article 21 pour les règles de conversion).
[2] Le consortium reste libre de décider d'une répartition interne différente du financement de l'UE (par le biais de l'accord de consortium ; voir l'article 7).
[3] Les coûts indirects déjà couverts par une subvention de fonctionnement (reçue dans le cadre d'un programme de financement de l'UE) ne sont pas éligibles (voir article 6.3). Par conséquent, un bénéficiaire/une entité affiliée qui reçoit une subvention de fonctionnement pendant la durée de l'action ne peut pas déclarer de coûts indirects pour l'année/la période de déclaration couverte par la subvention de fonctionnement, sauf s'il peut démontrer que la subvention de fonctionnement ne couvre aucun coût de l'action. Cela nécessite des outils comptables spécifiques. Veuillez nous contacter immédiatement via le portail Financement et appels d'offres de l'UE pour plus d'informations.
[4] Voir la fiche technique pour le(s) taux de financement.
[5] Il s'agit du montant théorique de la contribution de l'UE aux coûts, si le taux de remboursement est appliqué à tous les coûts budgétisés. Ce montant théorique est ensuite plafonné par le "montant maximal de la subvention".
[6] Le "montant maximal de la subvention" est le montant maximal de la subvention décidé par l'UE. Il correspond normalement à la subvention demandée, mais peut être inférieur.
[7] Voir l'annexe 2a "Informations complémentaires sur le budget prévisionnel" pour les détails (unités, coût par unité).
[8] Voir la fiche technique pour le taux forfaitaire.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

ANNEXE 2a

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES COÛTS UNITAIRES ET LES CONTRIBUTIONS

Propriétaires de PME/personnes physiques bénéficiaires sans salaire

Voir les informations complémentaires sur les coûts unitaires et les contributions (annexes 2a et 2b).

Volontaires

Voir les informations complémentaires sur les coûts unitaires et les contributions (annexes 2a et 2b).

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

ANNEXE 4 LIFE MGA - MULTI + MONO

ÉTAT FINANCIER DE [NOM DU PARTICIPANT] POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE [NUMÉRO]

	Coûts éligibles[1] (par catégorie budgétaire)										Contribution de l'UE[2]				Recettes
	Coûts directs									Coûts indirects	Coûts totaux	Contribution de l'UE aux coûts éligibles			Contribution totale demandée à l'UE	Recettes générées par l'action
	A. Frais de personnel			B. Coûts de sous-traitance	C. Coûts d'achat			D. Autres catégories de coûts		E. Coûts indirects[2]		Taux de financement %[3]	Contribution maximale de l'UE[4]	Contribution demandée à l'UE		
	A.1 Employés (ou équivalent) A.2 Personnes physiques sous contrat direct A.3 Personnes appuyées	A.4 Propriétaires de PME et bénéficiaires personnes physiques	A.5 Volontaires	B. Sous-traitance	C.1 Voyage et subsistance	C.2 Équipement	C.3 Autres biens, travaux et services	D.X Soutien financier à des tiers	D.2 Achat de terrain	E. Coûts indirects						
Formes de financement	Coûts réels	Coûts unitaires[5]	Coûts unitaires[5]	Coûts réels	Coûts réels	Coûts réels	Coûts réels	Coûts réels	Coûts réels	Coûts forfaitaires[6]						
	a1	a3	a4	b	c1	c2	c3	d1a	d2	e = forfaitaire * (a1 + a3 + b + c1 + c2 + c3 + d1a)	f = a+b+c+d+e	U	g = f*U%	h	m	n
XX - [nom abrégé du bénéficiaire/de l'entité affiliée]																

Le bénéficiaire/l'entité affiliée confirme par la présente que :

Les informations fournies sont complètes, fiables et véridiques.

Les coûts et contributions déclarés sont éligibles (voir article 6).

Les coûts et les contributions peuvent être justifiés par des registres et des pièces justificatives adéquats qui seront produits sur demande ou dans le cadre de contrôles, d'examens, d'audits et d'enquêtes (voir articles 19, 20 et 25). Pour la dernière période de déclaration : toutes les recettes ont été déclarées (voir article 22).

Ⓘ Veuillez déclarer tous les coûts et contributions éligibles, même s'ils dépassent les montants indiqués dans le budget prévisionnel (voir annexe 2). Seuls les montants déclarés dans vos états financiers individuels peuvent être pris en compte ultérieurement, afin de remplacer les coûts/contributions jugés inéligibles.

[1] Voir l'article 6 pour les conditions d'éligibilité. Tous les montants doivent être exprimés en euros (voir l'article 21 pour les règles de conversion).

[2] Si vous avez également reçu une subvention de fonctionnement de l'UE au cours de cette période de référence, vous ne pouvez pas faire valoir de coûts indirects, sauf si vous pouvez démontrer que la subvention de fonctionnement ne couvre aucun coût de l'action. Cela nécessite des outils comptables spécifiques. Veuillez nous contacter immédiatement via le portail Financement et appels d'offres pour plus d'informations.

[3] Voir la fiche technique pour le(s) taux de remboursement.

[4] Il s'agit du montant *théorique de* la participation de l'UE aux coûts que le système calcule automatiquement (en multipliant les taux de remboursement par les coûts déclarés). Le montant que vous demandez (dans la colonne "contribution européenne demandée") peut être inférieur.

[5] Voir l'annexe 2a "Informations complémentaires sur le budget prévisionnel" pour les détails (unités, coût par unité).

[6] Voir la fiche technique pour le taux forfaitaire.

Associé au document Ref. Ares(2023)8074906 - 27/11/2023

ANNEXE 5

RÈGLES SPÉCIFIQUES

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (DPI) - CONTEXTE ET RÉSULTATS - DROITS D'ACCÈS ET DROITS D'UTILISATION (- ARTICLE 16)

Droits d'utilisation de l'autorité responsable des résultats à des fins d'information, de communication, de diffusion et de publicité

L'autorité responsable a également le droit d'exploiter les résultats non sensibles de l'action à des fins d'information, de communication, de diffusion et de publicité, en recourant à l'un des modes suivants :

- les **utiliser à ses propres fins** (en particulier, les mettre à la disposition des personnes travaillant pour l'autorité responsable ou tout autre service de l'UE (y compris les institutions, organes, bureaux, agences, etc.) ou institution ou organe d'un État membre de l'UE ; les copier ou les reproduire en tout ou en partie, en nombre illimité ; et les communiquer par l'intermédiaire des services d'information de la presse)

- **la distribution au public** de copies papier, de formats électroniques ou numériques, sur l'internet, y compris les réseaux sociaux, sous la forme de fichiers téléchargeables ou non téléchargeables

- **l'édition** ou la **reformulation** (y compris le raccourcissement, le résumé, la modification, la correction, le découpage, l'insertion d'éléments (par exemple, des métadonnées, des légendes ou d'autres éléments graphiques, visuels, audio ou textuels) l'extraction de parties (par exemple, des fichiers audio ou vidéo), la division en parties ou l'utilisation dans une compilation

- **la traduction** (y compris l'insertion de sous-titres/dubbing) dans toutes les langues officielles de l'UE

- **le stockage** sur papier, sous forme électronique ou autre

- **l'archivage** conformément aux règles applicables en matière de gestion des documents

- le droit d'autoriser des **tiers** à agir en son nom ou à concéder des sous-licences à des tiers, y compris s'il existe un arrière-plan sous licence, pour l'un quelconque des droits ou modes d'exploitation visés dans la présente disposition

- le **traitement**, l'analyse, l'agrégation des résultats et la **production d'œuvres dérivées**

- **diffuser les** résultats dans des bases de données ou des index largement accessibles (par exemple par l'intermédiaire de portails "open access" ou "open data" ou de référentiels similaires, gratuitement ou non).

Les bénéficiaires doivent assurer ces droits d'utilisation pendant toute la durée où ils sont protégés par des droits de propriété industrielle ou intellectuelle.

Si les résultats sont soumis à des droits moraux ou à des droits de tiers (y compris des droits de propriété intellectuelle ou des droits de personnes physiques sur leur image et leur voix), les bénéficiaires doivent s'assurer qu'ils se conforment aux obligations qui leur incombent en vertu du présent accord (notamment en obtenant les licences et autorisations nécessaires auprès des détenteurs de droits concernés).

LA COMMUNICATION, LA DIFFUSION ET LA VISIBILITÉ (- ARTICLE 17)

Plan de communication et de diffusion

Les bénéficiaires doivent fournir un plan de communication et de diffusion détaillé, définissant les objectifs, les messages clés, les publics cibles, les canaux de communication, le plan pour les médias sociaux, le budget prévu et les indicateurs pertinents pour le suivi et l'évaluation.

Autres activités de communication et de diffusion

Les bénéficiaires doivent s'engager dans les activités supplémentaires de communication et de diffusion suivantes :

- **présenter le projet** (y compris le résumé du projet, les coordonnées du coordinateur, la liste des participants, le drapeau européen, la déclaration de financement et le logo spécial, ainsi que les résultats du projet) sur les **sites web** ou les **comptes de médias sociaux** des bénéficiaires.
- pour les actions impliquant des équipements, des infrastructures ou des travaux, afficher dès le début des travaux un **panneau imprimé ou électronique de** taille appropriée, avec le drapeau européen, la déclaration de financement et le logo spécial
- télécharger les **résultats** publics **du projet** sur la plateforme LIFE Project Results, disponible sur le portail Funding & Tenders .

Logos spéciaux

Les activités de communication et les infrastructures, équipements ou résultats majeurs financés par la subvention doivent en outre afficher le logo suivant :

- le logo du programme LIFE

et

- pour les projets situés dans les sites Natura 2000 ou contribuant à l'intégrité du réseau Natura 2020 : le logo Natura 2000

RÈGLES SPÉCIFIQUES POUR LA RÉALISATION DE L'ACTION (- ARTICLE 18)

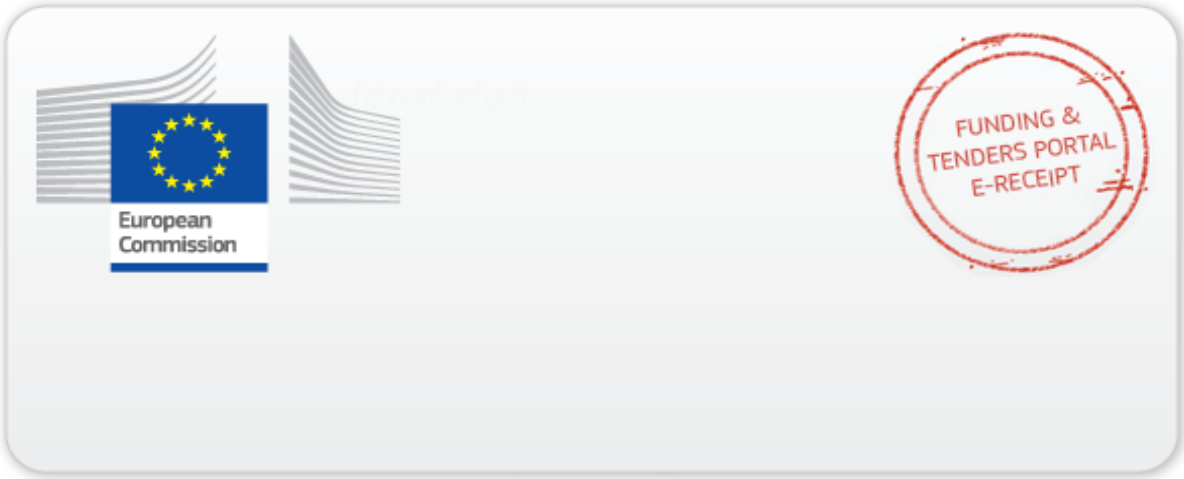
Durabilité

Sauf dérogation accordée par l'autorité de subvention, les bénéficiaires de projets d'action standard, de projets stratégiques en faveur de la nature et de projets stratégiques intégrés doivent s'engager à continuer d'utiliser et d'entretenir, après la fin de l'action, des équipements achetés et éligibles à leur coût total, pour des activités poursuivant les objectifs de l'action. Ces équipements doivent être utilisés à ces fins pendant au moins cinq ans après la fin de l'action (voir fiche technique, point 1) ou jusqu'à la fin de leur durée de vie économique (c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils aient été entièrement amortis), la date la plus proche étant retenue.

Règles spécifiques pour les opérations de mélange

Lors de la mise en œuvre des opérations de mélange, les bénéficiaires reconnaissent et acceptent que :

- la subvention dépend du financement approuvé du partenaire de mise en œuvre et/ou des investisseurs publics ou privés pour le projet
- ils doivent informer l'autorité d'octroi de l'approbation du financement et de la clôture financière dans un délai de 15 jours
- le délai de paiement du premier préfinancement est automatiquement suspendu jusqu'à ce que l' autorité d'octroi soit informée de l'approbation du financement
- Les deux actions seront gérées et suivies en parallèle et en étroite coordination avec le partenaire de mise en œuvre, en particulier :
    - toutes les informations, données et documents (y compris la diligence raisonnable du partenaire chargé de la mise en œuvre et l'accord signé) peuvent être échangés et peuvent être utilisés pour la gestion de l'autre action (si nécessaire)
    - les problèmes rencontrés dans une action peuvent avoir une incidence sur l'autre (par exemple, la suspension ou la résiliation d'une action peut entraîner la suspension de l'autre action ; la résiliation de la subvention entraîne normalement la suspension et l'arrêt du financement ultérieur et vice versa, etc.)
- l'autorité chargée de l'octroi peut également divulguer des informations confidentielles au partenaire chargé de la mise en œuvre.



Ce reçu électronique est une version signée numériquement du document soumis par votre organisation. Le contenu du document et un ensemble de métadonnées ont été scellés numériquement.

Ce mécanisme de signature numérique, qui utilise une paire de clés publiques et privées, lie de manière unique cet eReceipt aux modules du portail Financement et appels d'offres de la Commission européenne, à la transaction pour laquelle il a été généré et garantit son intégrité totale. Par conséquent, une trace complète de la transaction signée numériquement est disponible à la fois pour votre organisation et pour l'émetteur de l'eReceipt.

Toute tentative de modification du contenu entraînera une rupture de l'intégrité de la signature électronique, qui peut être vérifiée à tout moment en cliquant sur le symbole de validation de l'eReceipt.

Pour plus d'informations sur les reçus électroniques, consultez la page FAQ du portail Financement et appels d'offres.

(https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/faq)